



HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME NEUVIÈME.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon,	chez Turbergue, libraire.
Lyon,	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Perisse frères, libraires.
—	— Bauchu, libraire.
Montpellier,	— Séguin fils, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
Angers,	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
Nantes,	— Mazeau frères, libraires.
Metz,	— Rousseau-Pallez, libraire.
—	— Mme Constant Loiez, libraire.
Lille,	— Lefort, libraire.
Dijon,	— Hémery, libraire.
Rouen,	— Fleury, libraire.
Arras,	— Théry, libraire.
Nancy,	— Thomas, libraire.
—	— Vagner, imprimeur-libraire.
Toulouse,	— Léopold Cluzon, libraire.
Le Mans,	— Gallienne, imprimeur-libraire.
Clermont-Ferrand,	— Veysset, imprimeur-libraire.
Reims,	— Bonnefoy, libraire.
Rome,	— Merle, libraire.
Milan,	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin,	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	— Marietti (Pierre), libraire.
Madrid,	— Bailly-Baillière, libraire.
Londres,	— Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève,	— Marc-Mehling, libraire.
Bruxelles,	— H. Goemaere, libraire.

— Corbeil, typographie de Crété. —

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE PAR CHARLES SAINTE-FOI

AUGMENTÉE DE NOTES INÉDITES DE L'AUTEUR

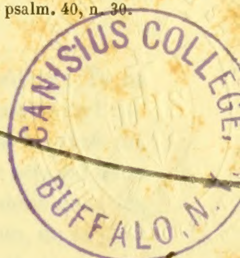
COLLIGÉES PAR A. MURCIER, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

ET SUIVIE D'UN ATLAS GÉOGRAPHIQUE SPÉCIALEMENT DRESSÉ POUR L'OUVRAGE

PAR A. H. DUFOUR

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
S. Épiphane, l. i, c. 5, *Contre les hérésies.*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. Ambros., in psalm. 40, n. 30.



3e ÉDITION

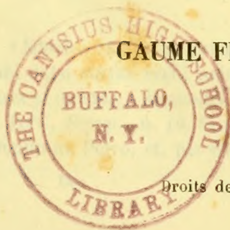
TOME NEUVIÈME

PARIS

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE CASSETTE, 4

1857









HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

DE L'AN 519 A L'AN 536 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Autorité du Pape en Orient. — Grand nombre de saints dans la Grande Bretagne et dans l'Irlande. — Une foule d'illustres Arabes souffrent la mort pour Jésus-Christ dans l'Arabie Heureuse. — L'Eglise respire en Afrique. — Ouvrages et martyre de Boëce. — Législation de Justinien, qui l'énerve par son exemple et ses variations. — Saint Benoît, sa législation, plus parfaite que celle de Justinien.

Nous avons vu le Fils de Dieu dire au chef de ses apôtres : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux [1]. Tel est l'éternel fondement de l'Église catholique, de sa perpétuelle unité dans la doctrine et dans le gouvernement, et de son invincible fermeté contre toutes les attaques du monde et de l'enfer. Tous les siècles chrétiens l'ont reconnu.

Tertullien écrivait dès le second siècle : Le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Église [2]. Saint Cyprien dit après Tertul-

[1] Matth., 16. Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Et tibi dabo claves regni cœlorum ; et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis ; et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. — [2] Tert., *Scorp.*, n. 10. Si adhuc clausum putas cœlum, memento claves ejus hic Dominum Petro, et, per eum, Ecclesiæ reliquisse.

lien : Notre-Seigneur, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à Pierre, dans l'Évangile : Tu es Pierre, etc., et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découle l'ordination des évêques et la forme de l'Église, afin qu'elle soit établie sur les évêques [1]. Saint Optat de Milève dit après saint Cyprien : Saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres pasteurs [2]. Saint Augustin dit après saint Optat de Milève : Le Seigneur nous a confié ses brebis, parce qu'il les a confiées à Pierre [3]. Saint Ambroise disait avant saint Augustin : Où est Pierre, là est l'Église. Vers le même temps, saint Grégoire, évêque de Nysse, disait en Orient : Jésus-Christ a donné, par Pierre, aux évêques les clefs du royaume céleste [4].

En parlant ainsi, les Pères de l'Église ne font que professer la foi de la Chaire apostolique, qui prononce, par la bouche de saint Léon, que tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre. Et encore : Le Seigneur a voulu que le ministère de la prédication appartînt à tous les apôtres; mais il l'a néanmoins confié principalement au bienheureux Pierre, le plus élevé de tous les apôtres, afin que de lui, comme du chef, ses dons se répandissent dans tout le corps [5]. Avant saint Léon, Innocent Ier écrivait aux évêques d'Afrique : Vous n'ignorez pas ce qui est dû au Siége apostolique, d'où découle l'épiscopat et toute son autorité. Et un peu plus loin : Quand on agite des matières qui intéressent la foi, je pense que nos frères et coévêques ne doivent en référer qu'à Pierre, c'est-à-dire à l'auteur de leur nom et de leur dignité. Et dans une lettre à Victrice de Rouen : Je commencerai avec le secours de l'apôtre saint Pierre, par qui l'apostolat et l'épiscopat ont pris leur commencement en Jésus-Christ [6].

Mais à aucune époque, ni sous aucune forme, cette vérité fondamentale de l'Église de Dieu ne fut proclamée d'une manière plus solennelle que sous le pape saint Hormisda et dans la formule juridique de réunion avec l'Église romaine. Orient et Occident,

[1] Dominus noster... episcopi honorem et Ecclesiæ suæ rationem disponens, in Evangelio loquitur, et dicit Petro : Ego tibi dico, etc. Indè per temporum et successionum vices, episcoporum ordinatio et Ecclesiæ ratio decurrit, ut Ecclesia super episcopos constituatur. Cyp., *Epist.* 33, *aliàs* 27. — [2] S. Opt., *Cont. Parmen.*, l. 7, n. 3. Bono unitatis, beatus Petrus... et præferri apostolis omnibus meruit et claves regni cœlorum, communicandas cæteris, solus accepit. — [3] Aug. Serm. 296, n. 11. Commendavit nobis Dominus oves suas, quia Petro commendavit. — [4] Greg. Nyss., t. 3, p. 314 ; Paris. Per Petrum episcopis dedit (Christus) claves cœlestium bonorum. — [5] S. Leo, t. 1, col. 16 et 633, édit. Baller. — [6] Coustant, c. 888, 896, 747.

empereurs et sénats, pontifes et peuples, y reconnaissent avec des larmes de joie que cette parole du Christ : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, a eu son entier accomplissement, et qu'il était impossible qu'elle ne l'eût pas ; qu'en conséquence, la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans la Chaire de saint Pierre ; que dans cette Chaire réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne ; que ceux-là sont séparés de la communion de l'Église catholique qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec cette Chaire ; qu'enfin, pour mériter d'être dans cette communion, il faut suivre cette Chaire en toutes choses, et condamner toutes les hérésies et tous les hérétiques qu'elle condamne. Voilà ce que professent solennellement les pontifes et les peuples de l'Orient et de l'Occident ; voilà ce que souscriront et ce que proclameront des conciles œcuméniques. Ce n'est pas qu'on observera toujours fidèlement cette règle si solennellement proclamée. Mais toujours est-il qu'elle a été proclamée à la face de l'univers, pour diriger les peuples et les pontifes, et servir à les juger dans le temps et dans l'éternité. Toujours est-il que c'est cette unité fondamentale de l'Église romaine qui, malgré les révolutions des siècles et des empires, maintient l'ordre et l'union dans la chrétienté, et par suite dans l'humanité entière.

A Constantinople, la grande affaire de la réunion se consolidait de plus en plus. Le patriarche Jean et l'empereur Justin y mettaient l'un et l'autre de la bonne volonté et du zèle. Le patriarche étant mort après trois ans d'épiscopat, il eut, le 25 de février 520, pour successeur, le prêtre Épiphane, son syncelle. Quatre jours après, le légat Dioscore en informa le Pape par une lettre où il fait l'éloge de Jean et donne de bonnes espérances de son successeur, qui témoignait vouloir se conformer en tout aux règles des Pères et cimenter la paix et l'unité. Le nouveau patriarche, on ne sait pourquoi, omit d'envoyer, suivant la coutume, des députés au Pape pour lui notifier son élection, et se contenta d'une simple lettre, qui encore ne fut reçue à Rome que le 17 de septembre. La lettre en soi ne pouvait que plaire au Pape. Après avoir parlé de son élection par l'empereur et l'impératrice, avec le consentement des grands, des évêques, des moines et du peuple, Épiphane témoigne une grande dévotion pour la Chaire apostolique, un ardent désir d'embrasser et de garder avec amour, comme son plus précieux trésor, les dogmes divins que les apôtres de Dieu ont spécialement confiés à la Chaire de Pierre, leur chef. Il a été nourri dans cette foi dès ses plus tendres années ; il en a nourri les catéchumènes qu'il a eu à instruire. Il adore et il prêche, comme il a toujours fait, le symbole de Nicée,

les décrets des trois autres conciles, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, ainsi que les lettres de saint Léon. Autant il aime ceux qui sont dans ces sentiments, autant il rejette ceux qui professent une doctrine opposée. Il cite, en preuve de son amour pour le Pape, qu'il ne fait point réciter, dans les saints mystères, ceux qu'il a ordonné d'effacer des diptyques. Enfin il prend à témoin de tout ce qu'il dit les cinq légats d'Hormisda, Germain, Jean, Félix, Dioscore et Blandus [1].

Le Pape lui répondit par la lettre suivante : Nous avons été longtemps suspendu dans l'attente que votre élévation nous fût annoncée, et, au milieu des félicitations et de la commune allégresse, ce n'est pas sans un profond étonnement que nous avons vu négliger l'usage antique; car la concorde des églises, heureusement rétablie par le secours de Dieu, demandait que ce devoir de paix fraternelle fût pleinement rempli, d'autant plus que ce n'est pas l'orgueil qui s'arroge un droit nouveau, mais les règles qui réclament leur propre observance. Il était donc dans l'ordre que vous eussiez envoyé des députés au Siége apostolique dans les commencements de votre pontificat, afin que d'un côté vous connussiez sans aucun doute les sentiments que nous vous devons, et de l'autre pour remplir régulièrement les formes prescrites par l'ancienne coutume. Mais, quoique vous ayez omis de vous y conformer, jugeant qu'il suffisait de nous informer à l'occasion et par écrit de ce qui nous concerne, néanmoins, pressé par l'Esprit-Saint, nous rompons la barrière que nous imposait une si juste attente, pour vous rendre les paroles de charité que vous nous adressez. L'impatience pleine d'amour de notre propre cœur, jointe au rapport de nos légats, mettant un terme au silence que nous commandait une telle cause, nous a porté à cette démarche de douceur, par laquelle nous vous témoignons aujourd'hui notre joie, et nous acquittons des devoirs d'une amitié en quelque sorte particulière. Mais, appuyé sur les constitutions antiques, et en vertu de l'autorité dont nous soutenons, avec l'aide de la grâce, depuis longtemps le fardeau, nous exigeons de vous une légation, pour vous exprimer plus manifestement et la joie que nous ressentons de l'honneur où vous avez été élevé, et notre satisfaction des soins que vous prenez, ainsi que nous l'ont attesté plusieurs fois nos légats, pour la propagation de l'unité [2].

La légation que réclamait le Pape arriva finalement à Rome le dernier de novembre, avec des lettres synodales, tant du patriarche que d'un grand nombre de métropolitains et d'évêques : la lettre de

[1] Labbe, t. 4, 1534. — [2] *Ibid.*, 1533.

ces derniers porte dans l'inscription : A notre seigneur, saint et bienheureux Père des Pères, l'archevêque et patriarche Hormisda; Théophile, Basilisque, Isaïe et le reste du concile assemblé à Constantinople. Après avoir exprimé leur joie et remercié le Très-Haut de la réunion des églises, ils font un grand éloge du nouvel évêque, assurent le Pape de leur obéissance canonique, et le prient de leur faire sentir de plus en plus son affection paternelle. La lettre est souscrite de vingt évêques, dont dix métropolitains, parmi lesquels Théophile d'Héraclée tient le premier rang. Pour porter et présenter cette lettre, on envoya, suivant la coutume, un évêque, un prêtre et un diacre. Le premier fut Jean, évêque de Claudiopolis en Isaurie, dont une longue maladie avait retardé leur départ; le second fut Héraclien, prêtre de la grande église et syncelle du patriarche; et le troisième fut Constantin, diacre de la même église. Les évêques parlent de tous les trois avec beaucoup d'éloge, et prient le Pape de vouloir bien les écouter favorablement sur ce qu'ils auraient à lui dire de vive voix touchant la complète réunion de toutes les églises [1]. Le patriarche parlait de la même affaire dans sa lettre. C'est que les églises du Pont, de l'Asie et surtout de l'Orient, voulaient bien accepter la réunion et souscrire le formulaire ; mais elles ne pouvaient se résoudre à effacer des diptyques les noms de leurs évêques, qui étaient morts pendant la division. Le patriarche suppliait le pape d'user de condescendance envers ces multitudes de fidèles. Le comte Justinien et l'empereur Justin lui écrivirent dans le même sens. Par ces mêmes députés, le patriarche envoyait à l'Église romaine, en signe de charité, un calice d'or entouré de pierreries, une patène d'or, un calice d'argent et deux voiles de soie [2].

Les députés de Constantinople ayant passé l'hiver à Rome, le Pape les renvoya, vers la fin du mois de mars 521, chargés de plusieurs lettres : une au concile de Constantinople, deux à l'empereur Justin, deux au patriarche Épiphane, dont l'une marque la réception des députés et des présents pour l'église de Saint-Pierre; l'autre, beaucoup plus ample, contient la résolution du Pape sur l'attachement de tant d'églises aux noms de leurs évêques. Cette résolution consistait principalement dans la nomination du patriarche comme légat du Saint-Siége pour cette affaire. Vous devez, lui dit le Pape, vous mettre en ceci à ma place, et vous souvenir que vous rendrez compte à Dieu de votre conduite. Vous nous déclarerez, par vos lettres, ceux qui vous seront unis de communion et, par vous, au Siége apostolique, y insérant la teneur des formulaires qu'ils auront don-

[1] Labbe, t. 4, 1524. — [2] *Ibid.*, 1537.

nés. Ainsi pourront être absous Sévère et ses complices. Mais, en usant d'humanité envers ceux qui se soumettent, rejetez ceux qui demeurent dans l'hérésie, ou qui feignent d'être catholiques, et ne sont d'accord avec nous que de parole. Quant à ceux de Jérusalem, dont vous nous avez aussi écrit, et de la part desquels il nous a été envoyé une confession de foi, ils doivent s'en tenir à ce que les Pères ont défini, particulièrement au concile de Chalcédoine. Si donc ils désirent la communion du Siége apostolique, qu'ils nous envoient la profession de foi qu'ils ont présentée à nos légats, à Constantinople, ou qu'ils vous la donnent pour nous la faire tenir [1]. C'est ainsi que se consomma pacifiquement la grande affaire de la réunion des églises.

Sévère, dont parle ici le Pape, était l'évêque intrus d'Antioche. Après la réunion si heureusement accomplie à Constantinople, on s'occupa de donner à Antioche un évêque catholique. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés, suscitées par ceux qui s'opposaient à la réunion des églises, et qui étaient principalement quelques moines scythes, de la maison de Vitalien, duquel, suivant le témoignage des légats, toute l'Église déplorait la conduite dans cette occasion. L'empereur voulait mettre à Antioche le diacre Dioscore, un des légats du Pape ; mais, comme il était Alexandrin, le Pape jugea qu'il serait plus utile de l'ordonner évêque d'Alexandrie, que de l'envoyer dans un pays éloigné et inconnu. Les légats voulaient que l'évêque d'Antioche fût élu d'entre ceux de cette église qui s'étaient abstenus de l'anathème prononcé par Sévère contre le concile de Chalcédoine. Les autres, c'est-à-dire les moines scythes soutenus par Vitalien, s'y opposaient en disant : Tous ceux qui étaient dans la communion du Siége apostolique sont nestoriens, et il faut plutôt se fier à ceux qui y reviennent maintenant. Après plusieurs disputes, qui durèrent plus de trois mois, l'empereur, de son autorité, choisit un prêtre de l'église de Constantinople, nommé Paul, disant entre autres choses, qu'étant à Antioche, pendant deux ans, il avait fortement résisté à l'hérétique Sévère, et tous les catholiques lui rendaient le même témoignage. On voulait l'ordonner à Constantinople; mais le légat Dioscore l'empêcha, soutenant que le Pape voulait qu'il fût ordonné sur les lieux, suivant l'ancienne coutume [2].

Les légats donnèrent avis de cette élection au Pape, par leur relation du 29 de juin 519. L'empereur Justin envoya ordre au comte d'Orient d'arrêter le faux patriarche Sévère, et de le faire mener à Constantinople rendre compte de sa conduite. Mais Sévère se sauva de nuit, au mois de septembre 519, et se réfugia près de Timothée,

[1] Labbe, t. 5, 151. — [2] *Ibid.*, t. 4, 1512, 1514.

évêque d'Alexandrie, qui avait succédé à Dioscore le Jeune. L'empereur envoya aussi en exil Xénaïas d'Hiéraple, Pierre d'Apamée et tous leurs complices. Paul, le nouvel évêque d'Antioche, n'y fut pas longtemps tranquille. Accusé par son peuple et son clergé, il renonça volontairement à l'épiscopat, demandant permission de se retirer et de vivre en repos. L'empereur et le patriarche de Constantinople en donnèrent avis au Pape, le 1er de mai 521 [1]. Paul mourut peu de temps après, ayant tenu le siége d'Antioche environ deux ans, et Euphrasius lui succéda. Il était de Jérusalem, et occupa le siége cinq ans.

Au milieu de ces graves circonstances, la conduite de Dorothée de Thessalonique fut aussi indigne et aussi odieuse que celle du pape Hormisda fut grande et généreuse. Dorothée avait promis aux légats d'assembler son concile après Pâques, et de souscrire le formulaire de réunion. Le concile se tint, le formulaire y fut souscrit, en présence du comte Licinius, envoyé à Thessalonique pour une autre affaire. Le comte y apposa même son cachet, et, de retour à Constantinople, en informa les légats. Ceux-ci envoyèrent l'évêque Jean, l'un d'entre eux, avec un prêtre nommé Épiphane, pour recevoir les formulaires, comme il était convenu ; et l'empereur, à leur prière, renvoya avec eux le comte Licinius. Mais, dans l'intervalle, Dorothée avait ameuté tout le peuple, en lui faisant accroire que l'Église allait être persécutée. En conséquence, deux jours avant l'arrivée du légat, il baptisa plus de deux mille personnes, quoique hors le temps pascal, comme s'il eût été à craindre que les enfants ne mourussent sans baptême; et il fit distribuer au peuple l'Eucharistie à pleines corbeilles, et en si grande quantité, qu'ils avaient de quoi communier longtemps.

L'évêque Jean et le prêtre Épiphane étant arrivés à Thessalonique, le comte Licinius en avertit Dorothée, qui envoya un prêtre nommé Aristide avec deux évêques, qu'il savait être les seuls opposés à la réunion. Ils voulurent d'abord disputer, en disant qu'il y avait des articles à corriger. Jean et Épiphane répondirent : Cela n'est pas en notre pouvoir. Si vous voulez faire la réunion, Dieu soit loué; sinon, nous vous avons salués, nous passerons outre. Ils se séparèrent et revinrent le lendemain tenir les mêmes discours. Mais avant même que l'on fût entré en dispute, le peuple, furieux, se jeta sur l'évêque Jean, légat du Pape, tua deux de ses domestiques et le blessa lui-même. Ils auraient été tués tous, s'ils ne se fussent sauvés dans le baptistère de l'église de Saint-Marc et s'ils n'avaient

[1] Labbe, t. 4, 1555.

été secourus par la force publique. Après cette violence, Dorothée déchira devant le peuple le formulaire de réunion qu'il avait souscrit avec ses évêques, en disant : Je n'en ferai rien tant que je vivrai, et ne consentirai point qu'on en fasse. Comme le légat Jean et les siens étaient cachés dans le baptistère, les schismatiques, ayant délibéré entre eux, voulurent les faire embarquer de nuit, sous prétexte de les délivrer de ce péril, mais, en effet, pour les jeter dans la mer. Jean et les siens répondirent : Tout le monde sait que nous sommes chez vous. Si vous voulez véritablement nous sauver, faites-nous demain appeler secrètement par cinq ou six sénateurs et le comte Candide, dont les biens et les vies répondront de nous ; qu'ils sachent où l'on nous emmène, et nous ferons ce qu'ils voudront. Les schismatiques ne répondirent rien pour lors ; mais le lendemain ils excitèrent encore une sédition, dont le légat et les siens se sauvèrent à grande peine [1].

Le pape saint Hormisda, ayant appris ces fâcheuses nouvelles par une autre voie que de ses légats, leur écrivit avec une modération et un calme dignes du premier pontife : Je ne me plains pas tant du peuple ; il sera au pouvoir de l'empereur de punir comme il voudra l'injure faite à son règne ou à un évêque catholique. Mais ce qui nous regarde et à quoi vous devez travailler, c'est que personne ne se convertisse sans connaissance de cause, ou ne se plaigne que le prince l'oblige à faire une profession de foi sans en être persuadé. Donc, puisque l'évêque de Thessalonique, qui, sous prétexte d'interroger, s'efforce d'empêcher par des longueurs la paix de l'Église, n'a pas voulu recevoir votre instruction, demandez que l'empereur l'envoie à Rome, pour recevoir celle du Siége apostolique et apprendre de nous la résolution de ses doutes. Que, s'il ne veut pas s'instruire, il fait voir clairement par quel esprit il résiste à l'ordre de notre Dieu et méprise l'exemple du prince orthodoxe [2].

Les nouvelles de Thessalonique ayant été portées à Constantinople, les catholiques en furent tous profondément affligés. L'empereur promit d'en faire justice, et donna ordre pour amener à Constantinople Dorothée et les autres évêques coupables. Car les légats lui déclarèrent que le Pape ne pouvait compter Dorothée pour évêque, ni le recevoir à sa communion, ni ceux qui communiqueraient avec lui. En attendant qu'on jugeât l'affaire, Dorothée fut conduit à Héraclée. Les légats du Pape demandèrent, suivant ses ordres, qu'il fût mené à Rome, avec le prêtre Aristide, pour y être instruit de la doctrine catholique. Mais l'empereur répondit qu'il n'était pas rai-

[1] Labbe, t. 4, 1509. — [2] *Ibid.*, 1508.

sonnable de les y envoyer, parce que, leurs accusateurs n'y étant pas, il leur serait plus aisé de se tirer d'affaire. Au lieu de cela, il obligea Dorothée d'envoyer à Rome des députés, au nom de son église, pour faire satisfaction au Pape. Dorothée écrivit à saint Hormisda, qu'il appelle son très-saint et bienheureux père, une lettre qui ne parle que d'affection et de dévouement; il y soutient qu'il a exposé sa vie pour l'évêque Jean, et qu'on le voit par des informations faites en son absence. Le Pape lui fit connaître, par sa réponse, qu'il ne se payait pas de ses beaux discours, et qu'il ne pouvait se justifier qu'en revenant comme les autres à l'unité de l'Église, d'autant plus que l'église de Thessalonique, ayant toujours été étroitement unie à l'Église romaine, aurait dû donner en ceci l'exemple, au lieu de tant tarder à le suivre [1]. Enfin, dans la même lettre où le Pape saint Hormisda établit le patriarche Épiphane de Constantinople son légat pour achever la réunion des églises, il le charge aussi de terminer l'affaire de Thessalonique, si l'on faisait ce qu'il fallait [2].

Dans leurs négociations pour la réunion des églises, les légats du Pape rencontrèrent à Constantinople un obstacle inattendu dans cinq ou six moines de Scythie, que protégeait Vitalien. Ces moines brouillons, non contents de tout ce que les quatre conciles œcuméniques avaient décidé, voulaient à toute force qu'on y ajoutât cette proposition : Un de la Trinité a souffert; et traitaient de nestorien quiconque n'entrait pas dans leur idée. Entendue dans ce sens : Une personne de la Trinité a souffert, cette proposition n'avait rien que de catholique, mais ce n'était pas une raison d'en compliquer l'affaire de la réunion, déjà si difficile par elle-même. Les moines entêtés ne voulaient pas même qu'on dît une personne au lieu d'*un*, et prétendaient qu'on ajoutât textuellement leur phrase aux formulaires de réunion. Pour les calmer et les instruire, on tint des conférences chez le patriarche, chez Vitalien, et même chez l'empereur. Mais au moment que l'empereur les faisait chercher, pour les réconcilier avec leur évêque, Paterne de Tomi, ils se sauvèrent de Constantinople à Rome, où ils se mirent de même à brouiller, jusqu'à se présenter dans l'assemblée du peuple et crier auprès des statues des empereurs; en sorte que si le peuple fidèle ne leur eût résisté, ils y auraient excité de la division. Le pape saint Hormisda les supporta longtemps, espérant les guérir par sa patience; mais le peuple de Rome finit par les chasser [3]. Vitalien, leur protecteur, consul de l'an 520, fut assassiné au mois de juillet par la cabale du

[1] Labbe, t. 4, 1539, 1540. — [2] *Ibid.*, t. 5, 155. — [3] *Ibid.*, 1514, 1519, 1612. *Bibl. PP.*, t. 4, p. 534.

comte Justinien, au moment qu'il entrait dans le palais impérial.

Les moines de Scythie, étant encore à Rome, écrivirent une lettre aux évêques d'Afrique relégués en Sardaigne par les Vandales. Elle contenait deux parties : la première sur l'Incarnation, la seconde sur la grâce. Saint Fulgence fut chargé par ses collègues d'y répondre. Il y avait environ douze ans que ces saints évêques avaient été exilés par Trasamond, roi des Vandales, ennemi implacable de la religion catholique. Ce prince artificieux employait les menaces, les promesses et les disputes, feignant de vouloir s'instruire et écouter patiemment les réponses à ses objections. Ce qui donna occasion à plusieurs catholiques de le réfuter solidement. Quelques-uns aussi, embarrassés par les objections des ariens, écrivaient aux évêques exilés, particulièrement à saint Fulgence ; et c'est le sujet de plusieurs de ses ouvrages. Ainsi un jeune homme, nommé Donat, très-fidèle à la religion catholique, mais plus instruit des lettres humaines que de la théologie, consulta saint Fulgence sur l'égalité du Père et du Fils ; et le saint évêque lui répondit par le livre intitulé : *De la Foi orthodoxe*, où il lui explique le mystère de la Trinité. C'est aussi le sujet du livre adressé au notaire Félix, pour lui donner moyen de se défendre contre les artifices des hérétiques.

Cependant le roi Trasamond s'informa qui était le plus puissant défenseur de la doctrine catholique. On lui nomma Fulgence entre les évêques exilés. Aussitôt le roi le fit venir à Carthage. Le saint évêque, profitant de l'occasion, y instruisait soigneusement du mystère de la Trinité les catholiques qui venaient le trouver à son logis, leur enseignant comment le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un seul Dieu, quoique la différence des personnes subsiste. Tous les fidèles s'empressaient à le venir entendre ; car il parlait avec une grâce particulière. Il répondait à tous ceux qui l'interrogeaient, sans en mépriser aucun, toujours prêt à écouter lui-même les autres, et à apprendre d'eux, s'il se trouvait que Dieu leur eût révélé quelque chose de meilleur. Il enseignait à ceux qui s'étaient laissé rebaptiser à pleurer leur faute, et les réconciliait ensuite à l'Église. Il soutenait les autres près de tomber, qui, à leur tour, se trouvant fortifiés par ses discours, attaquaient avec confiance les ariens. Le roi, averti des progrès que la foi catholique faisait dans Carthage, par le ministère de saint Fulgence, lui envoya un écrit rempli du venin de l'hérésie arienne, avec ordre d'y répondre au plus tôt. Comme cet écrit était fort long, le saint évêque le réduisit à quelques objections divisées par articles, auxquelles il joignit des réponses nettes et solides. Avant de les envoyer à Trasamond, il les examina ongtemps avec plusieurs personnes habiles, les fit même connaître

au peuple, puis il les donna au roi, qui les attendait avec impatience. Trasamond les lut attentivement, admira l'éloquence de leur auteur, loua son humilité, mais n'en profita pas mieux pour lui-même. Le peuple de Carthage, sachant que les propositions du roi avaient été réfutées, se réjouit secrètement de la victoire que la foi catholique avait remportée sur l'arianisme.

Pour éprouver encore la science du saint évêque, le roi lui envoya d'autres questions, enjoignant au porteur de les lire seulement une fois devant lui, sans lui permettre d'en tirer copie. Ce prince craignait que saint Fulgence n'insérât dans sa réponse les paroles de l'écrit, comme la première fois, et que toute la ville ne connût une seconde fois qu'il avait été vaincu. Saint Fulgence ne voulait point répondre; mais le roi le pressa tant, qu'il composa trois livres adressés au roi Trasamond lui-même. Voici comment il commence : Je pense que vous vous souvenez, roi très-pieux, que vous m'envoyâtes dernièrement un volume par Félix, m'ordonnant d'y répondre aussitôt. Comme il était long et que le jour était près de finir, à peine en put-on lire à la hâte le commencement. C'est pourquoi je demandai qu'on me donnât une nuit pour le lire tout entier. Votre clémence le refusa absolument. J'attendais vos ordres pendant quelques jours; mais vous ne me demandâtes que la réponse, sans me donner les questions. Ainsi, je vous envoie le peu que je puis dire, sur ce que j'ai entendu légèrement du commencement de l'écrit, de peur que vous ne m'accusiez d'un dédain superbe ou de défiance de ma foi.

Avec un exorde si sage, si humble et si poli, le saint trouve encore le moyen de louer le persécuteur vandale de son application à s'instruire de la religion. Il est rare, dit-il, de voir qu'un roi barbare, occupé continuellement des soins de son royaume, soit touché d'un désir si ardent d'apprendre la sagesse : il n'y a d'ordinaire que des gens de loisir ou des Romains qui s'y appliquent si fortement; les Barbares se piquent d'ignorance, comme de leur propriété naturelle. Ensuite saint Fulgence entre en matière, et traite, dans le premier livre, des deux natures de Jésus-Christ en une personne, montrant principalement qu'il a une âme raisonnable, outre la divinité; dans le second, il traite de l'immensité du Fils de Dieu; dans le troisième, de sa passion, pour montrer principalement que ce n'est pas la divinité qui a souffert. Le roi, étonné de cette réponse, n'osa plus faire de questions à saint Fulgence; mais un des évêques ariens, nommé Pinta, fut plus hardi. Il composa un écrit que le saint réfuta comme les précédents.

Le roi Trasamond voulait retenir saint Fulgence plus longtemps à Carthage. Mais les ariens lui dirent : Seigneur, il rend votre zèle inu-

tile; il a déjà perverti quelques-uns de nos évêques, et si vous n'y donnez ordre promptement, notre religion périra. Le roi céda à cette remontrance, et renvoya Fulgence en Sardaigne. Pour dérober au peuple le départ du saint, il le fit embarquer de nuit; mais les vents contraires arrêtèrent le vaisseau sur la côte pendant plusieurs jours : ce qui donna lieu à presque toute la ville de s'y assembler pour lui dire adieu, et de communier de sa main. Voyant un homme vertueux, nommé Juliatée, qui s'affligeait extrêmement, il lui dit : Ne pleurez point; nous reviendrons bientôt, et l'Église catholique recouvrera sa liberté. Mais il lui recommanda le secret, craignant de passer pour prophète; et il en usait ainsi à l'égard de tous les dons surnaturels. Il ne demanda jamais à Dieu de faire des miracles; et si l'on recommandait à ses prières des malades ou d'autres affligés, il disait : Vous savez, Seigneur, ce qui convient au salut de nos âmes; que votre volonté soit premièrement accomplie ! Les miracles, disait-il, ne donnent pas la justice, mais la renommée, qui, sans la justice, ne sert qu'à notre condamnation.

Arrivé en Sardaigne, il bâtit un nouveau monastère, avec la permission de Brumas, évêque de Cagliari, près de l'église du martyr saint Saturnin, loin du bruit de la ville. Il assembla en ce lieu plus de quarante moines, auxquels il faisait observer exactement la règle de leur profession, surtout de n'avoir rien en propre, mais tout en commun ; ce qu'il regardait comme l'essentiel de la vie monastique. Il disait qu'un moine pouvait quelquefois être obligé par l'infirmité de son corps à prendre une nourriture plus délicate; mais que de s'attribuer la propriété même de petites choses, c'était un signe d'orgueil et d'avarice. Il distribuait lui-même avec une grande discrétion aux serviteurs de Dieu ce qui leur était nécessaire, faisant attention aux forces ou à la faiblesse de chacun, avertissant ceux auxquels il donnait davantage, de s'en humilier à cause de leur faiblesse. Comme il avait grand soin de prévenir les demandes de ses religieux, aussi ne voulait-il pas qu'ils le prévinssent, mais qu'ils attendissent avec une entière résignation. C'était assez, pour être refusé, que de lui demander. Il regardait comme de véritables moines ceux qui, en mortifiant leurs volontés, étaient toujours prêts à se conformer en tout aux avis et aux préceptes de l'abbé. C'est pourquoi il ne permettait pas que celui qu'il avait préposé au gouvernement de son monastère fît quelque chose sans l'avoir consulté auparavant. Il préférait ceux en qui il voyait un grand amour pour la lecture et la science spirituelle, quand même la faiblesse de leur corps les eût absolument empêchés de travailler de leurs mains, à ceux qui ne s'occupaient qu'au travail corporel.

Pendant ce temps, il écrivit aux Carthaginois une lettre d'exhortation, où il découvrait tous les artifices dont on usait pour les séduire. Nous n'avons plus cette lettre ; mais nous avons les deux livres *De la rémission des péchés*, écrits dans le même temps, pour répondre à la consultation d'un homme vertueux, nommé Euthymius. On rapporte au même temps ses trois livres à Monime, son ami, qui l'avait consulté par plusieurs lettres. Monime s'était imaginé que, d'après les principes de saint Augustin, Dieu prédestinait également au mal et au bien, à la vertu et au péché, à la mort et à la vie. Saint Fulgence lui montre, dans son premier livre, que Dieu ne prédestine point les hommes au péché, mais seulement à la peine, parce qu'il ne prédestine que ce qu'il veut faire ; or, il ne fait point le mal, et la peine n'en est point un, étant l'effet de sa justice. Le péché est donc seulement compris dans la prescience de Dieu, mais non dans sa prédestination. Dans le second et le troisième livre, il répond à plusieurs objections des ariens sur l'égalité du Père et du Fils.

Pendant ce second exil encore, saint Fulgence écrivit plusieurs lettres d'édification à des personnes qui demeuraient en Sardaigne même, en Afrique et à Rome, à des sénateurs, des veuves et des vierges de grande réputation. Telles sont les lettres à Proba, à Galla et à Théodore. Proba était une fille de grande naissance à Rome, qui avait embrassé la virginité. Saint Fulgence lui écrivit deux grandes lettres, ou plutôt deux traités, pour la confirmer dans la vertu : le premier est *De la virginité et de l'humilité ;* le second, *De la prière.* Galla était sœur de Proba, fille du consul Symmaque et veuve d'un consul qui n'avait pas vécu un an avec elle. Elle embrassa la continence, et saint Fulgence l'instruisit des devoirs d'une veuve chrétienne. Saint Grégoire, pape, a écrit depuis ses vertus et son heureuse mort. Théodore était un sénateur qui fut consul en 505 ; ensuite il se donna tout à Dieu et embrassa la continence avec sa femme. Saint Fulgence le félicite de cet heureux changement, et marque combien importe l'exemple des grands, qui perdent ou sauvent avec eux plusieurs personnes.

Ce fut dans ce même temps que les évêques relégués en Sardaigne reçurent la lettre des moines de Scythie, sur l'incarnation et la grâce. Saint Fulgence y répondit au nom de tous, par le *Traité de l'incarnation et de la grâce*, qui porte les noms de quinze évêques. Saint Fulgence y approuve la foi des moines scythes. Toutefois il dit qu'une personne de la Trinité, c'est-à-dire Jésus-Christ, est née de la Vierge. Ce que ne voulaient pas les moines ; car ils soutenaient qu'il fallait dire simplement un de la Trinité, et non pas une personne. La seconde partie du traité est contre ceux qui niaient le péché originel dans les enfants, et contre ceux qui attribuaient à l'homme le commencement

de la foi. Les moines avaient nommé et anathématisé en particulier Fauste de Rièz. Saint Fulgence ne le nomme pas, et se contente d'établir la vraie doctrine. Pour éclaircir le fond de la difficulté de part et d'autre, il ne lui a manqué que de distinguer nettement, comme on a fait plus tard, le bien de l'ordre naturel, où l'homme déchu peut encore quelque chose, d'avec le bien de l'ordre surnaturel, où l'homme ne peut absolument rien sans la grâce. Il est à croire que ce furent encore les moines scythes qui lui envoyèrent de Constantinople les deux livres de Fauste de Rièz. Il y répondit par sept livres, que nous n'avons plus, où il travaillait à expliquer la doctrine catholique, plutôt qu'à convaincre Fauste [1].

Quelque temps auparavant, un évêque africain, nommé Possessor, retiré à Constantinople, avait écrit au pape saint Hormisda, pour le consulter sur les écrits de ce même Fauste de Rièz. Il faut, disait-il, recourir au chef quand il s'agit de la santé des membres. Quelques-uns de nos frères sont scandalisés des écrits de Fauste sur la grâce ; d'autres les soutiennent. Ils m'ont consulté. Je leur ai dit que les écrits des évêques ne devaient pas être tenus pour loi, comme les écritures canoniques ou les décrets des conciles; mais qu'on devait les estimer ce qu'ils valaient, sans préjudice de la foi. Ils ont pris cela pour une excuse. C'est pourquoi je vous envoie mon diacre Justin, vous priant de déclarer, par l'autorité apostolique, ce que vous croyez des écrits de cet auteur, vu principalement que vos fils Vitalien, maître de la milice, et Justinien, désirent aussi d'en être instruits par votre réponse.

Le Pape, après s'être plaint de la conduite turbulente des moines scythes à Rome, dit à Possessor sur le dernier article : Quant à ceux qui vous ont consulté sur les écrits d'un certain évêque de Gaule, nous leur répondons que nous ne le recevons point, et qu'aucun de ceux que l'Église catholique ne reçoit point entre les Pères ne peut causer de l'ambiguïté dans la discipline, ni porter préjudice à la religion. Les Pères ont déterminé ce que les fidèles doivent croire. Tout ce qui s'accorde avec la vraie foi doit être reçu, et on doit rejeter tout ce qui y est contraire, soit que cela se trouve dans des discours consacrés à l'édification du peuple, soit dans tout autre écrit. Le Pape ne blâme point ceux qui lisent des livres où il y a quelque chose à reprendre, mais ceux qui en suivent les erreurs, n'étant point défendu de connaître ce que l'on doit éviter ; autrement le Docteur des nations n'aurait point dit aux fidèles : Éprouvez tout, et gardez ce qui est bon. Pour ce qui est de la doctrine de l'Église romaine, tou-

[1] *Bibl. PP.*, t. 9 et 27. *Acta SS.*, 1 *jan.*

chant le libre arbitre et la grâce de Dieu, quoiqu'on puisse la voir en divers écrits de saint Augustin, et surtout dans ceux qu'il a adressés à Hilaire et à Prosper, il y a néanmoins des articles exprès dans les archives de l'Église, que je vous enverrai, si vous ne les avez pas, et si vous les jugez nécessaires [1].

Cette réponse du pape saint Hormisda échauffa la bile de Jean Maxence, un des moines scythes. Supposant ou feignant de supposer qu'elle n'était pas du Pape, il y fit une réponse des plus emportées et des plus virulentes. La première partie consiste tout entière à traiter d'hérétique et de nestorien quiconque ne disait pas littéralement : Un de la Trinité a souffert, mais une personne de la Trinité, par où il traitait implicitement d'hérétiques et saint Fulgence et tous les évêques d'Afrique exilés en Sardaigne. Dans la seconde partie, il cite quelques phrases de Fauste de Rièz qui ne sont pas exactes ; mais le Pape n'avait pas dit le contraire. Quand il ajoute que le Pape et l'évêque Possessor déclaraient ces phrases catholiques, c'est une calomnie manifeste. Enfin cette réponse de Jean Maxence prouve mieux que tout le reste le caractère brouillon et turbulent des moines scythes[2].

Saint Fulgence finissait ses sept livres sur la grâce, contre les deux de Fauste de Rièz, lorsque vint à finir son exil. Le roi Trasamond mourut le 28 de mai 523, après avoir régné plus de vingt-sept ans. Son successeur fut Hildéric, fils d'Hunéric et d'Eudocie, fille de l'empereur Valentinien et petite-fille du grand Théodose, que Genséric avait emmenée quand il pilla Rome. Trasamond, à ce que rapporte Victor de Tunnes, avait fait jurer à Hildéric que, pendant son règne, il n'ouvrirait point les églises aux catholiques, et ne leur rendrait point leurs priviléges. Mais Hildéric crut ne pas fausser ce serment en donnant ces ordres avant que d'être roi. Il rappela donc les évêques catholiques et fit ouvrir les églises, sans professer pour cela la religion catholique. Il était doux, affable, bienfaisant ; sa bonté dégénérait même en faiblesse. Ayant rendu la liberté à l'Église d'Afrique, il permit d'ordonner partout des évêques, et premièrement à Carthage, où l'on élut Boniface, recommandable pour sa doctrine. Ainsi l'Afrique recouvra le libre exercice de la religion catholique, après soixante ans d'interruption, à compter depuis la persécution de Genséric, en 457.

Saint Fulgence retourna donc en Afrique avec les autres évêques exilés sous le règne de Trasamond. Ils furent reçus à Carthage comme des confesseurs de Jésus-Christ, surtout saint Fulgence, qui était plus

[1] Labbe, t. 4, 1529. — [2] *Bibl. PP.*, t. 9.

connu que les autres dans cette ville, d'où il était sorti seul. Le peuple, assemblé sur le rivage, ne l'eut pas plus tôt aperçu, qu'il s'éleva un grand cri de joie, et on entendit chanter les louanges de Dieu en toutes sortes de langues. C'était à qui recevrait le premier sa bénédiction, et tous s'efforçaient de le toucher au moins du bout des doigts. Les évêques allèrent d'abord à l'église de Saint-Agilée, précédés et suivis du peuple, qui les conduisait comme en triomphe. Les plus zélés environnèrent saint Fulgence, pour le soulager dans la chaleur et lui faire un passage libre. Dieu, pour montrer la charité de ces peuples, permit qu'il survînt une grande pluie ; ils n'en furent pas dérangés. Comme saint Fulgence marchait la tête nue, les plus nobles étendirent sur lui leurs manteaux pour le garantir de la pluie. Le saint, après avoir visité ses amis à Carthage, en sortit pour se rendre à Ruspe. Pendant tout le chemin, qui était long, les peuples vinrent au-devant de lui de tous côtés, portant des lampes, des flambeaux et des branches d'arbres, en bénissant Dieu de ce qu'il leur faisait voir un si saint personnage.

Retourné à Ruspe, il continua de vivre avec les moines. Mais, pour ne pas diminuer l'autorité de l'abbé Félix, il voulut lui-même être soumis à un autre, ne faisant rien dans son propre monastère sans avoir consulté l'abbé Félix auparavant. Il ne voulut pas même s'attribuer rien en propre dans le monastère, ni user d'aucune autorité sur les moines. Et afin que ses successeurs ne pussent rien prétendre au préjudice des religieux de son monastère, il déclara, par écrit, qu'il n'y prétendait rien lui-même, et que, s'il y demeurait, ce n'était pas qu'il en eût le droit, mais parce qu'on voulait bien le lui permettre. Il poussa plus loin ses précautions ; car il acheta une maison dans le voisinage de l'église, et la bâtit commodément, pour qu'elle servît de demeure à l'évêque de Ruspe. Il pourvut encore aux logements des clercs et au règlement de leurs mœurs ; voulant qu'ils fussent tous proches de l'église ; que chacun d'eux cultivât un jardin de ses propres mains; qu'ils s'étudiassent à psalmodier avec grâce et à bien prononcer; qu'ils évitassent le faste dans leurs habits, et qu'ils ne s'ingérassent pas dans le maniement des affaires séculières, de peur que cette occupation ne les détournât trop souvent des fonctions de leur ministère. Il les choisit presque tous parmi ses moines. Il prescrivit deux jours de jeûne la semaine, le mercredi et le vendredi, à tous les clercs, aux veuves et à ceux des laïques qui le pouvaient, leur ordonnant en outre de se trouver aux offices et aux prières du jour et de la nuit.

Sur la fin de l'année 524, il se tint un concile à Junque, dans la province de Byzacène, où saint Fulgence assista comme évêque de

Ruspe. Un évêque, nommé *Quod-vult-Deus*, lui disputa la préséance; mais tout le concile jugea en sa faveur. Saint Fulgence ne dit mot pour le moment, pour ne point préjudicier à l'autorité du concile. Mais dans le concile qui se tint ensuite à Suffète, voyant l'autre évêque affligé de ce jugement, et craignant d'altérer la charité, il supplia publiquement les évêques de placer *Quod-vult-Deus* avant lui : ce que les évêques lui accordèrent, en admirant son humilité [1].

Boniface, évêque de Carthage, y convoqua un concile général de toutes les provinces d'Afrique. Il en marque le sujet dans sa lettre à Missor, primat de Numidie, en disant : Que la paix qui venait d'être rendue à l'église d'Afrique, après une si longue et si rude persécution, était troublée au dedans par quelques évêques qui ne voulaient point déférer à leurs supérieurs. Il le prie donc d'envoyer de sa province trois de ses collègues, pour lui aider à conserver les priviléges de l'église de Carthage. Il ne lui demande pas d'y venir lui-même, à cause de son grand âge. Il l'avertit, suivant l'ancienne coutume, que la Pâque doit être le 30e de mars, comme elle fut en effet l'an 525. Il lui envoie aussi la liste des évêques morts et de leurs successeurs.

Les députés des provinces étant arrivés, il se trouva en tout soixante évêques, qui s'assemblèrent à Carthage, dans la salle secrète de l'église de Saint-Agilée, martyr, le 5e de février 525, seconde année du règne de Hildéric. Boniface prit la parole, et rendit grâces à Dieu de la liberté de l'Église et de cette nombreuse assemblée. Les évêques témoignèrent leur joie de voir le siége de Carthage si dignement rempli, après une si longue vacance, et l'exhortèrent à maintenir les canons, à l'imitation d'Aurélius, son prédécesseur. Ensuite Boniface fit lire ses lettres aux évêques de la province proconsulaire, de celles de Tripoli et de Numidie. Les députés de ces trois provinces étaient présents. Il n'y en avait qu'un de la Mauritanie césarienne; mais la guerre des Maures avec les Vandales avait empêché les autres de venir. Pour la province de Sitifi, Optat avait été à Carthage, et n'était absent que par ordre du roi. Ainsi Boniface témoigna être content de toutes les provinces, excepté de la Byzacène, dont le primat Libérat ne paraissait point, quoique Boniface lui eût écrit deux fois. Les évêques le prièrent de l'attendre jusqu'au lendemain. Cependant Boniface fit lire les canons qui marquaient l'ordre des provinces d'Afrique. On lut un extrait du concile tenu le 1er de mai 418, où l'on voyait que la première province était la proconsulaire ou carthaginoise; la seconde, la Numidie; la troisième, la Byzacène.

[1] *Acta SS.*, 1 *jan.*

Pour établir premièrement la foi, on lut le symbole de Nicée, suivant l'exemplaire envoyé par Atticus de Constantinople ; et tous les évêques déclarèrent que quiconque refuserait d'y souscrire ne serait pas tenu pour catholique. On se rappelle que les Vandales étaient généralement ariens. Ensuite, pour l'instruction des nouveaux évêques, on fit lire les canons de plusieurs conciles d'Afrique sur divers points de discipline. On y compte jusqu'à vingt conciles, sous Aurélius. On vint en particulier aux priviléges de l'église de Carthage, sur quoi Boniface fit lire les canons, premièrement celui de Nicée, touchant les priviléges des grandes églises en général ; puis ceux de plusieurs conciles, qui montraient la primauté de Carthage sur toutes les églises africaines ; entre autres un du concile d'Hippone, où il est permis à chaque province d'avoir son primat, à la charge de reconnaître la supériorité de Carthage. Comme il était tard, le reste des affaires fut remis au lendemain, et les soixante évêques souscrivirent aux actes de cette journée.

La séance du lendemain fut employée à régler une affaire particulière. Plusieurs moines de diverses provinces d'Afrique, et quelques-uns même d'outre-mer, s'étant assemblés pour former un monastère dans la province de Byzacène, le bâtirent par le secours de leurs parents et d'autres personnes de piété. Ils le soumirent immédiatement à l'église de Carthage. Mais comme, pendant la longue vacance de ce siége, ils eurent besoin de prêtres, ils eurent recours à Boniface, évêque de Gratiane et primat de la Byzacène, qui ordonna quelques moines. Après sa mort, Libérat, son successeur dans la primatie, prétendit que le monastère dépendait de lui ; et comme l'abbé, qui se nommait Pierre, ne voulait pas le reconnaître, il l'excommunia, lui et tous ses moines. L'église de Carthage ayant recouvré sa liberté, et Boniface étant ordonné évêque, l'abbé Pierre lui présenta requête pour demander sa protection et justifier, par des raisons et des exemples, l'exemption qu'il prétendait. Le concile, trouvant les raisons bonnes et les exemples avérés, décida en faveur de Pierre, et ordonna en général que tous les monastères seraient libres comme ils l'avaient toujours été [1].

En 524, il se tint trois conciles dans les pays qui obéissaient au roi Théodoric. Le premier est le quatrième d'Arles, assemblé le 6e de juin, à l'occasion de la dédicace d'une église. Saint Césaire y présida, assisté de douze évêques et de quatre prêtres pour les absents. On y dressa quatre canons, qui ne font que renouveler ceux qui avaient déjà été établis en divers conciles, savoir : que personne

[1] Labbe, t. 4, 1630-1649.

ne pourrait être ordonné diacre avant l'âge de vingt-cinq ans, ni élevé au sacerdoce ou à l'épiscopat avant trente ; et que l'on ne conférerait l'ordre de la prêtrise ou du diaconat à un laïque qu'un an après sa conversion. Défense de recevoir des clercs vagabonds, des bigames ou ceux qui auraient fait pénitence publique.

Le deuxième concile se tint à Lérida. Les évêques, qui s'y trouvèrent au nombre de huit, firent seize canons, dont le premier ordonne que ceux qui servent à l'autel, qui distribuent le sang de Jésus-Christ, ou qui touchent les vases sacrés, s'abstiendront de répandre le sang humain sous quelque prétexte que ce soit, même de défendre une ville assiégée. Il veut que ceux qui feront le contraire soient privés pendant deux ans, tant de la communion que des fonctions de leur ministère ; qu'ils expient leur faute par des veilles, des jeûnes et des prières, et qu'après avoir satisfait, ils puissent être rétablis, de telle sorte qu'on ne leur accorde pas d'être promus à des ordres supérieurs. Que s'il arrive que, pendant les deux années de leur pénitence, ils s'en acquittent négligemment, il sera au pouvoir de l'évêque de la leur prolonger. Le second prescrit sept ans de pénitence à ceux ou à celles qui font périr, en quelque manière que ce soit, les enfants conçus ou nés d'un adultère, défendant de leur donner la communion avant ce terme. Il ajoute que les coupables, après le terme de sept ans expiré, continueront de faire pénitence le reste de leur vie ; et que s'ils sont clercs, après être rentrés dans la communion, ils ne serviront plus, mais qu'ils pourront seulement assister au chœur avec les chantres. Quant aux empoisonneurs, ils ne recevront la communion qu'à la fin de leur vie, s'ils ont pleuré continuellement leur faute depuis qu'ils l'ont commise.

On renouvelle dans le troisième ce qui avait été ordonné touchant les moines, dans les conciles d'Agde et d'Orléans, en y ajoutant que l'évêque aura le pouvoir, du consentement de l'abbé et pour l'utilité de l'Église, d'ordonner clercs ceux qu'il en trouvera capables. Mais ce canon lui défend de toucher aux donations faites aux monastères, voulant toutefois que si quelque laïque désire de faire consacrer une église qu'il aurait bâtie, il ne le puisse sous le titre de monastère, dans le dessein d'empêcher qu'elle ne soit en la disposition de l'évêque, à moins que cette église ne soit pour une communauté de moines. Il est dit dans le quatrième que les incestueux, jusqu'à ce qu'ils se séparent, seront excommuniés ; en sorte qu'aucun chrétien ne pourra manger avec eux, mais qu'ils seront admis à la messe des catéchumènes. Le cinquième porte que, si un des ministres de l'autel tombe dans un péché de la chair par fragilité, et qu'il donne, avec la grâce de Dieu, des marques d'une sincère pénitence, il sera au pou-

voir de l'évêque de le rétablir bientôt, ou de le laisser plus longtemps séparé de l'Église, suivant qu'il le trouvera exact ou paresseux à faire pénitence de son crime; à condition néanmoins qu'en le rétablissant, il lui ôtera toute espérance d'être promu à des grades supérieurs. Que si ce clerc retombe, non-seulement il sera privé de la dignité de son office, mais encore il ne recevra la communion qu'à la mort. Il est ordonné, dans le sixième, que celui qui a violé une veuve ou une religieuse sera excommunié, et que la religieuse le sera aussi, si elle ne se sépare d'avec lui ; auquel cas seul, c'est-à-dire si elle retourne à son devoir, elle sera mise en pénitence publique, la sentence d'excommunication tenant jusqu'à ce qu'elle ait satisfait. Le septième sépare pour un an de la communion du corps et du sang de Notre-Seigneur celui qui a fait serment de ne jamais se réconcilier avec celui contre lequel il plaide, et lui conseille d'effacer plutôt son péché par des aumônes, des pleurs et des jeûnes. Dans le huitième, il est défendu à tout clerc de tirer son esclave ou son disciple de l'église où il s'est réfugié, pour le fouetter, et cela sous peine d'être exclu de l'Église jusqu'à une satisfaction convenable.

Le neuvième veut que ceux qui se sont laissé rebaptiser par les hérétiques ou les ariens, sans y avoir été contraints par les tourments, subissent la pénitence marquée dans les canons de Nicée, c'est-à-dire qu'ils soient sept ans en prières parmi les catéchumènes et deux ans parmi les catholiques ; qu'ensuite, par la clémence et la bonté de l'évêque, ils participent à l'oblation et à l'eucharistie avec les fidèles. Il est ordonné, dans le dixième, que ceux qui ne se seront pas retirés de l'église lorsque l'évêque le leur aura ordonné pour les punir de quelques fautes, il ne leur accordera le pardon que plus longtemps après, en punition de leur contumace. Il est aussi chargé, par le onzième, de punir, selon la qualité des personnes, les clercs qui en seraient venus aux mains. Il paraît, par le douzième, qu'il s'était fait plusieurs ordinations contre les canons : le concile veut bien les tolérer pour le passé, avec défense néanmoins d'élever à de plus hauts degrés ceux qui ont été ainsi ordonnés. Mais il déclare que ceux qui, à l'avenir, auront été ordonnés contre les canons, seront déposés, avec défense à ceux qui auront fait de semblables ordinations d'en faire aucune dans la suite. On rejette, dans le treizième, les oblations des catholiques convaincus d'avoir donné leurs enfants à baptiser à des hérétiques. Le quatorzième défend aux fidèles de manger avec ceux qui se sont fait rebaptiser. Le quinzième ordonne l'exécution des anciens règlements touchant la familiarité des clercs avec des femmes étrangères, en ajoutant que ceux qui y contreviendront seront privés de leurs bénéfices après une première et seconde

monition. Le seizième est un règlement pour empêcher qu'on n'enlève et ne dissipe les biens des évêques après leur mort [1].

Le concile de Valence, où n'assistèrent que six évêques, et qui ne fit que six canons, insiste encore plus expressément sur ce dernier article du concile de Lérida, et s'occupe principalement à régler ce qui doit être observé pendant la vacance du siége. Quand Dieu aura appelé à lui un évêque, les clercs ne prendront rien de ce qui se trouvera dans sa maison ou dans celle de l'Église. S'ils ont pris quelque chose, ils seront contraints de le rendre, par l'autorité du métropolitain et des comprovinciaux. Pour cet effet, on observera le canon du concile de Rièz, suivant lequel, à la mort d'un évêque, l'évêque le plus proche viendra faire ses funérailles et prendre soin de son Église jusqu'à l'ordination du successeur. Il fera faire un inventaire dans la huitaine, et l'enverra au métropolitain, afin qu'il commette une personne capable pour payer aux clercs leurs pensions, à la charge de rendre compte au métropolitain, si la vacance dure longtemps. Les parents du défunt évêque seront aussi avertis de ne rien prendre de ses biens à l'insu du métropolitain et des comprovinciaux, de peur qu'ils ne confondent les biens de l'Église avec ceux de sa succession. Mais si quelqu'un demande modestement ce qui lui est dû, le métropolitain, ou celui qu'il a commis, doit lui faire raison.

Il arrivait quelquefois que les funérailles d'un évêque étaient différées avec indécence, par l'absence de l'évêque visiteur qui devait prendre soin de l'Église vacante. Pour obvier à cet inconvénient, le concile ordonne que l'évêque qui est dans la coutume d'être invité aux funérailles, viendra visiter le malade, pour l'avertir de mettre ordre à ses affaires, et pour exécuter sa dernière volonté. Sitôt qu'il sera mort, il offrira pour lui le sacrifice, le fera enterrer, et observera ce qui a été réglé ci-dessus. Que si un évêque meurt subitement, on gardera son corps un jour et une nuit, en récitant des psaumes ; puis les prêtres le mettront dans un cercueil, sans l'enterrer, jusqu'à la venue de l'évêque invité, pour l'ensevelir solennellement.

Le concile de Valence ordonne encore que les clercs vagabonds seront privés de leurs fonctions, et que les évêques n'en ordonneront aucun qui ne promette d'être local, c'est-à-dire stable dans le lieu de son service. On ordonne aussi qu'à la messe on lira l'Évangile avant l'offrande et le renvoi des catéchumènes, afin que les préceptes de Notre-Seigneur et l'instruction de l'évêque puissent être entendus, non-seulement des fidèles, mais des catéchumènes, des pénitents et

[1] Labbe, t. 4, 1611.

de tous ceux qui sont séparés de l'Église. Car on en voit qui se convertissent par ce moyen [1].

La Grande-Bretagne et l'Irlande voyaient alors plusieurs saints personnages; le plus illustre est saint David, archevêque et patron du pays de Galles. Il était fils de Xantus, prince de la Cérétique, aujourd'hui le Cardiganshire. Il reçut une éducation très-chrétienne, qui influa sur toute la suite de sa vie. Après avoir été ordonné prêtre, il se retira dans l'île de Wight, où il vécut sous la conduite du pieux et savant Paulin, qui avait été disciple de saint Germain d'Auxerre. On dit que Dieu récompensa les éminentes vertus de David par le don des miracles, et qu'en faisant le signe de la croix, il rendit la vue à son maître devenu aveugle, soit par son grand âge, soit par un effet des larmes abondantes qu'il versait dans la prière. Lorsqu'il se fut bien préparé aux fonctions du saint ministère, il quitta sa solitude, et, comme un autre Jean-Baptiste sorti du désert, il alla prêcher aux Bretons les paroles de la vie éternelle. Il bâtit une chapelle à Glastenbury, lieu que les premiers apôtres de la Grande-Bretagne avaient consacré au culte du vrai Dieu. Il fonda aussi douze monastères, dont le principal était dans la vallée de Ross, près de Ménévie. On vit se former dans ce monastère un grand nombre de saints, dont plusieurs gouvernèrent l'Église en qualité de premiers pasteurs.

La règle que David donna à ses moines était fort austère. Ils travaillaient continuellement des mains, en esprit de pénitence, sans jamais faire usage des animaux propres au labourage, et cela pour que leur travail fût plus pénible. La nécessité seule pouvait les autoriser à rompre le silence. Une prière non interrompue, au moins mentalement, sanctifiait toutes leurs actions extérieures. Vers la fin du jour, ils rentraient dans le monastère pour vaquer à la lecture et à la prière vocale. Du pain et des racines, dont le sel était le seul assaisonnement, faisaient toute leur nourriture, et ils n'avaient d'autre boisson que de l'eau mêlée avec un peu de lait. Après leur repas, ils passaient trois heures en oraison; ils donnaient ensuite quelque temps au sommeil. Ils se levaient au chant du coq, et se remettaient à prier jusqu'à ce que le moment du travail fût arrivé. Leurs vêtements étaient grossiers et faits de peaux de bêtes. Quand quelqu'un demandait à être reçu dans le monastère, il demeurait dix jours à la porte, et pendant ce temps-là on l'éprouvait par des paroles rudes, par des refus réitérés et par des travaux pénibles, afin de l'accoutumer à mourir à lui-même. S'il souffrait cette épreuve avec constance et avec humilité, il était admis dans la maison. Quant à ses biens, il

[1] Labbe, t. 4, 1617.

les laissait dans le monde, la règle des monastères défendant de rien recevoir pour l'entrée en religion. Tous les frères étaient obligés de faire connaître leur intérieur à l'abbé, et de lui découvrir leurs pensées et leurs tentations les plus secrètes.

Le pélagianisme s'étant montré une seconde fois dans la Grande-Bretagne, les évêques, pour le déraciner, s'assemblèrent en 512, ou plutôt en 519, à Brevy dans le comté de Cardigan. Saint David fut invité à se trouver au concile. Il y parut avec éclat, et confondit l'hérésie par la force réunie de son savoir, de son éloquence et de ses miracles. Saint Dubrice, archevêque de Caërléon, profita de cette circonstance pour lui résigner le gouvernement de son Église. David, alarmé de la proposition qui lui en fut faite, fondit en larmes et protesta qu'il ne se chargerait jamais d'un fardeau tant au-dessus de ses forces. En vain on allégua les raisons les plus pressantes pour l'y déterminer, jamais il ne se fût rendu, si les Pères du concile ne lui eussent ordonné expressément d'acquiescer au choix de Dubrice. Il obtint cependant de transférer le siége de Caërléon, ville alors très-peuplée, à Ménévie, aujourd'hui Saint-David, lieu retiré et solitaire. Peu de temps après, il assembla un concile à Victoria, où les actes du concile précédent furent confirmés. On y fit aussi plusieurs canons de discipline, auxquels l'Église romaine imprima depuis le sceau de son approbation. C'était dans ces deux conciles que les Églises de la Grande-Bretagne puisaient autrefois des règles de conduite.

Cependant la réputation de notre saint augmentait de jour en jour; il était tout à la fois l'ornement et le modèle des pasteurs de son siècle. Il possédait le talent de la parole dans un degré éminent; mais son éloquence avait encore moins d'efficace que la force de ses exemples. Aussi a-t-il été regardé de tout temps comme une des plus brillantes lumières de l'Église britannique. Il fut, par la fondation de ses divers monastères, le père spirituel d'un grand nombre de saints qui illustrèrent l'Angleterre et l'Irlande, leur patrie. Enfin, après un épiscopat long et laborieux, il mourut en paix vers l'an 544, dans un âge fort avancé. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-André, qui depuis a pris le nom de Saint-David, ainsi que la ville et le diocèse de Ménévie [1]. L'Église honore la mémoire de saint David le 1er de mars.

Saint Dubrice, né dans une île, se fit d'abord connaître dans la province appelée aujourd'hui Warwick; il y expliqua sept ans les saintes Écritures, et ouvrit ensuite ailleurs une seconde école. Il lu vint des disciples de toutes les parties de la Bretagne, et il en compta

[1] *Acta SS.*, 1 *mart.* Godescard. Mansi. *Conc.*, t. 8, p. 579-583.

jusqu'à mille. De ce nombre furent saint Samson, saint Théliau et un grand nombre d'autres qui, s'étant rendus célèbres par leurs vertus et leur science, méritèrent d'être élevés à l'épiscopat. Les soins qu'il donnait à ses disciples ne l'empêchaient pas de s'occuper de sa propre sanctification et d'écouter le Saint-Esprit dans l'oraison et la solitude. Il fut sacré évêque de Landaff, par saint Germain, dans un concile tenu vers l'an 446. Lorsqu'on le transféra au siége archiépiscopal de Caërléon, en 495, il eut saint Théliau pour successeur à Landaff. S'étant démis de son archevêché en faveur de saint David, il se retira dans l'île de Bardsey, sur la côte de la province de Caërnarvon. Il y mourut peu de temps après, et y fut enterré. On lit dans Camden et dans d'autres auteurs, que vingt mille saints, c'est-à-dire vingt mille ermites ou religieux, furent enterrés dans la même île [1].

Saint Théliau naquit près de Monmouth, dans le pays de Galles ; il était frère d'Anaumède, qui épousa, en 490, Budic, roi des Bretons-Armoricains. Il fut élevé sous la conduite de saint Dubrice. Quelque temps après 500, il fit un pèlerinage à Jérusalem avec saint David et saint Patern, deux de ses condisciples. Il refusa l'évêché de Dol, que le clergé de cette ville et le roi Budic voulaient absolument lui donner. De retour en Angleterre, on l'éleva, malgré lui, au siége de Landaff, après la translation de saint Dubrice à celui de Caërléon. Il fit fleurir son Église par sa science, sa piété, son zèle et son attention à ne recevoir dans le clergé que des hommes éclairés et vertueux. Son autorité seule suffisait pour décider sans appel tous les différends. Il donna des preuves de la charité la plus généreuse, durant une maladie contagieuse qui désola le pays de Galles. Il mourut vers l'an 580, dans une solitude où il s'était retiré pour se préparer au passage de l'éternité. Les archives de Landaff comptent parmi ses plus célèbres disciples saint Oudocée, son neveu et son successeur, saint Ismaël qu'il sacra évêque, saint Tifhei, martyr [2].

Un autre saint évêque du pays de Galles fut saint Daniel. Il florissait au commencement du sixième siècle. En 516, il fonda un collége ou monastère, près du canal de la mer qui sépare l'île d'Anglesey du pays de Galles. Peu de temps après une ville fut bâtie en cet endroit par le roi Mailgo, qui avait fourni aux frais du tombeau de saint David. On l'appela Bancor ou Bangor, à cause de la beauté du chœur du monastère. Saint Daniel, premier évêque du lieu, fut sacré par saint Dubrice. Il mourut en 545, et fut enterré dans l'île de Bardsey. La cathédrale de Bangor est dédiée sous l'invocation de saint Daniel [3].

[1] Godescard, 14 novembre. — [2] *Ibid.*, 9 février. — [3] *Ibid.*, 23 novembre.

La même contrée admirait alors le saint abbé Cadoc. Il était fils de saint Gontlée ou Gondèle, prince de la partie méridionale du pays de Galles. Ses parents étaient aussi recommandables par leurs vertus que par la noblesse de leur sang. Son père, après avoir régné en chrétien, quitta le monde pour se renfermer dans un petit ermitage auprès d'une église qu'il avait fait bâtir. Là, son genre de vie était fort austère : il portait le cilice, ne buvait que de l'eau et ne mangeait que de mauvais pain, sur lequel il mettait ordinairement de la cendre, encore gagnait-il, par le travail de ses mains, ce qui était nécessaire pour sa subsistance. Il consacrait à la prière et à la contemplation les jours entiers et une grande partie de la nuit. Quelques jours avant sa mort, il fit venir saint Dubrice et saint Cadoc, son fils, afin qu'ils lui aidassent à bien se disposer à son heure dernière. Saint Gondèle, que Dieu glorifia par un grand nombre de miracles, est honoré dans le pays de Galles le 29e de mars [1].

A l'abdication du prince son père, saint Cadoc lui succéda, comme l'aîné de ses fils. Mais il quitta bientôt le gouvernement de son pays pour embrasser la vie monastique. Il se mit sous la conduite de saint Tathai, moine irlandais, qui avait ouvert une école célèbre à Gwent. Notre saint y fit des progrès si rapides dans les saintes lettres et dans la vertu, qu'étant retourné dans le comté de Clamorgan, sa patrie, il répandit partout la bonne odeur de Jésus-Christ par son savoir et sa sainteté. Il fit bâtir, à trois milles de Cowbridge, l'église et le monastère de Lan-Carvan, où il établit une école qui fut une pépinière de grands hommes et de saints [2].

De ce nombre fut saint Iltut, issu d'une famille noble, dans le comté de Clamorgan. Il servit quelque temps dans les armées du roi Arthur, dont il était parent, et s'y acquit une grande réputation par sa valeur. Saint Cadoc lui inspira le mépris du monde et l'amour de la vraie sagesse. Ayant reçu la tonsure, il passa plusieurs années sous la conduite de celui qui l'avait fait entrer dans les voies de la perfection, et se rendit fort habile dans les sciences ecclésiastiques. Il fonda depuis, dans le voisinage de Lan-Carvan, du côté de la mer, un monastère qui devint célèbre par son école, et qui prit le nom de Lan-Iltut, ou église d'Iltut. On compte parmi ses disciples saint David, saint Gildas l'Albanien, saint Samson, saint Magloire et plusieurs autres saints, dont quelques-uns furent élevés à l'épiscopat. Iltut joignait le travail des mains aux veilles, au jeûne et à la prière. Il remit, à la fin, la conduite de son école à Isham, un de ses disciples, afin de suivre plus librement l'attrait qu'il se sentait pour la

[1] Godescard, 29 mars. *Et Acta SS.* — [2] Godescard. *Et Acta SS.*, 24 *jan.*

retraite. Il passa trois ans dans une entière solitude, et y pratiqua des austérités extraordinaires. Le désir de visiter ses disciples et ses amis le fit passer dans la Bretagne armoricaine quelque temps avant sa mort. Il était à Dol, lorsque le Seigneur l'appela à lui, dans le sixième siècle. Il est encore patron titulaire d'une église du comté de Clamorgan, qu'il avait originairement fondée. Quelques auteurs font mention de deux lettres doctrinales qu'il avait écrites; mais nous n'avons plus la plupart des ouvrages des anciens docteurs bretons [1].

Un autre disciple de saint Cadoc fut saint Gildas l'Albanien, qu'il ne faut pas confondre avec saint Gildas le Sage, abbé de Ruys, sur les côtes de l'Armorique. Saint Gildas l'Albanien, ou l'Écossais, était fils de Caunus, un des rois bretons. Il passa quelque temps en Irlande, et, à son retour, entra dans le monastère de saint Cadoc; il y enseigna un an, et y copia le livre des saints Évangiles. On a longtemps conservé ce manuscrit dans l'église de Saint-Cadoc; et les Gallois lui portaient un tel respect, qu'ils s'en servaient dans leurs traités et dans leurs serments les plus solennels. Saint Gildas et saint Cadoc quittèrent Lan-Carvan pour aller vivre dans des îles désertes. Des pirates les ayant obligés tous deux d'en sortir, ils passèrent quelque temps dans les îles de Ronec et d'Eni, d'où Gildas alla prêcher la pénitence aux pécheurs, afin d'étendre le royaume de Jésus-Christ. Quelques années après, il quitta les fonctions de l'apostolat pour se retirer dans l'abbaye de Glastenbury, où il mourut en 512. On ne sait point en quelle année précise mourut saint Cadoc [2].

La Grande-Bretagne ayant été ravagée vers ce temps par une irruption des Saxons et des Anglais, plusieurs disciples des saints personnages que nous venons de voir se retirèrent dans la Petite-Bretagne, en deçà de la mer. Les principaux furent saint Samson, saint Malo, saint Magloire, saint Brieuc, saint Paul de Léon et saint Méen, que nous retrouverons dans le livre suivant.

L'Écosse produisait des saints comme le pays de Galles. Le plus illustre est saint Kentigern, autrement saint Mungho, évêque de Glascow. Issu du sang royal des Pictes, il naquit vers l'an 516. On le mit dès sa plus tendre jeunesse sous la conduite de saint Servan, évêque et abbé de Culros, lequel lui inspira de grands sentiments de douceur et de piété. La pureté de ses mœurs et ses autres vertus le rendirent extrêmement cher à son maître et à tous ceux qui le connaissaient, ce qui lui fit donner le surnom de Mungho, qui, dans la

[1] Godescard, 6 novembre. — [2] *Ibid.*, 29 janvier.

langue du pays, signifiait *le bien-aimé,* et c'est sous ce nom que les Écossais l'honorent aujourd'hui. Il se retira ensuite dans un lieu appelé Glascow, où il mena une vie fort austère; mais il fut obligé de sortir de sa solitude, parce que le clergé et le peuple le demandèrent instamment pour évêque. Après son sacre, il établit son siége à Glascow, dans le lieu même de sa retraite; il y assembla un grand nombre de personnes pieuses, qui retracèrent la vie des premiers chrétiens de Jérusalem. Son diocèse, fort vaste et en même temps peu instruit, donna beaucoup d'exercice à son zèle et à sa patience; afin d'y répandre de plus en plus la lumière de l'Évangile, il en faisait souvent la visite, et toujours à pied. Les païens, éclairés, renonçaient en foule à leurs superstitions et venaient demander le baptême. Le saint pasteur ne se borna pas à la ruine de l'idolâtrie; il sut encore préserver son troupeau du venin du pélagianisme, qui avait déjà jeté de profondes racines en Écosse.

On ne sera pas surpris du succès prodigieux qu'eurent les travaux apostoliques de Kentigern, si l'on pense qu'il était homme de prières. Non content de réciter chaque jour tout le psautier, il avait encore plusieurs autres pratiques de piété, de manière que son âme n'était jamais distraite de la présence de Dieu. Sans cesse il mortifiait sa chair par des jeûnes rigoureux et par mille autres austérités extraordinaires. Il s'éloignait du commerce des hommes pendant le carême, et allait passer ce saint temps dans la solitude, où il ne s'entretenait qu'avec le ciel. Enfin, on voyait revivre en lui toutes les vertus des apôtres : aussi Dieu le favorisait-il, comme eux, du don des miracles.

Kentigern, qui brûlait du désir d'étendre le royaume de Jésus-Christ, inspira les sentiments dont il était animé à plusieurs de ses disciples. Il envoya prêcher la foi au nord de l'Écosse, dans les îles d'Orkney, dans la Norwège et l'Islande.

L'ancien gouvernement des Pictes méridionaux tenait en quelque chose de l'aristocratie. Le pays était partagé entre plusieurs petits seigneurs, qui avaient droit de se faire la guerre les uns aux autres; ils obéissaient pourtant tous à un monarque souverain, qui faisait ordinairement sa résidence dans la ville d'Alcluid, aujourd'hui Dunbriton. Les États de ce monarque comprenaient non-seulement le pays des Pictes méridionaux, mais encore celui des Cumbres ou Cumbriens.

Le pieux roi Rydderck Haël ou le Généreux, parent et protecteur du saint évêque, ayant été détrôné par l'impie Morcant, Kentigern fut obligé de se réfugier chez les Bretons du pays de Galles. Il se fixa quelque temps auprès de saint David, à Ménévie; il le quitta quelque temps après pour aller fonder un monastère au confluent

des rivières d'Elwy et de Cluid. L'école qu'il y établit devint fort célèbre ; il s'y forma un grand nombre de sujets aussi recommandables par leurs vertus que par leur science.

Cependant Rydderck fut rétabli sur le trône après la mort de l'usurpateur Morcant. Le saint évêque profita de cette circonstance pour retourner dans son diocèse, vers l'an 560. Cinq ans après, il eut une conférence avec saint Colomb, qui commençait à prêcher l'Évangile aux Pictes septentrionaux. Ces peuples avaient déjà quelque connaissance de Jésus-Christ, parce que Kentigern leur avait envoyé des missionnaires tirés du nombre de ses disciples. Le roi Rydderck et deux de ses successeurs eurent une entière confiance en notre saint. Ils n'entreprenaient rien sans le consulter ; ils l'aidaient de toute leur autorité dans les pieux projets qu'il formait pour la propagation de l'Évangile et pour la réformation des mœurs : aussi méritèrent-ils que le ciel préservât leurs États de la fureur des Saxons.

Saint Kentigern mourut en 601, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut enterré dans la cathédrale de Glascow, dont il était le premier patron. Son tombeau y a toujours été en grande vénération jusqu'à l'établissement du calvinisme en Écosse [1].

Saint Colomb ou Colom-Kille, autrement encore saint Colon, est un des plus célèbres patriarches des moines en Irlande. Pour le distinguer des autres saints du même nom, on l'a surnommé *Colom-Kille*, du grand nombre de *cellules* monastiques qu'il fonda, et que les Irlandais appellent *killes*.

Ce saint était issu de l'illustre maison de Neil, et naquit en 521, à Cartan, dans le comté de Tyrconnel. Il comprit dès son enfance qu'il n'y a de grand et d'estimable que ce qui nous embrase d'amour pour Dieu ; et cet amour, il tâcha de l'allumer dans son âme par un entier détachement du monde, ainsi que par une parfaite pureté de corps et d'esprit. Il étudia la sainte Écriture et les maximes de la vie ascétique sous le saint évêque Finian ou Finien, qui avait établi une école à Bluain-Irard.

Ayant été élevé au sacerdoce en 546, il donna lui-même d'admirables leçons de piété et d'Écriture sainte, et forma en très-peu de temps plusieurs disciples. Environ quatre ans après, il fonda le grand monastère de Dair-Magh, appelé aujourd'hui Durrogh ; il fut aussi le fondateur de quelques monastères moins considérables. En même temps il composa, pour l'usage de ses religieux, une règle qui était principalement tirée de celle des anciens moines d'Orient.

[1] Godescard. *Et Acta SS.*, 13 *jan.*

Son zèle à reprendre les vices publics lui ayant fait encourir l'indignation du roi Dermot ou Dermitius, il quitta l'Irlande et passa dans la partie septentrionale de la Grande-Bretagne, connue aujourd'hui sous le nom d'Écosse. Il emmena avec lui douze de ses disciples. C'était vers l'an 565 de Jésus-Christ.

Les Pictes méridionaux avaient reçu l'Évangile longtemps auparavant, par la prédication de saint Ninien ou Ninyas. Cet apôtre eut pour père un prince des Bretons-Cumbriens qui habitaient les comtés de Cumberland et de Galloway. Il parut dès son enfance uniquement né pour la vertu. Rien ne lui semblait difficile, lorsqu'il s'agissait de se perfectionner dans l'amour de Dieu. Afin de s'affranchir de tous les embarras du monde qui auraient pu le distraire, il quitta sa patrie pour faire un pèlerinage à Rome. Il passa plusieurs années dans cette ville, s'y appliqua tout à la fois à l'étude et à la pratique de la religion. Ses progrès furent rapides dans l'une et dans l'autre. Se sentant de plus en plus animé de zèle pour la gloire de Dieu, il résolut de retourner dans son pays, où l'on n'avait encore qu'une connaissance bien imparfaite du christianisme. Il paraît qu'il fut sacré évêque à Rome avant son départ de cette ville.

Arrivé dans sa patrie, il acheva d'instruire ceux qui avaient déjà quelque teinture des vérités de l'Évangile. Il retira de l'idolâtrie ceux qui y étaient plongés, adoucit la férocité de Tudovald, roi des Pictes, et bâtit une église de pierre dans le pays connu aujourd'hui sous le nom de Galloway. Jusque-là les Bretons septentrionaux n'avaient point vu d'édifices de pierre, et ils appelèrent *Maison blanche* la ville où était celui dont nous parlons. On la nomme présentement *Whitehern*. Le saint y fixa son siége épiscopal et dédia l'église sous l'invocation de saint Martin. On croit qu'il avait visité le tombeau de ce saint dans le cours de ses voyages. Il porta la lumière de la foi dans le pays des Cumbriens, dans tous les pays habités par les Pictes méridionaux jusqu'au mont Grampus. L'église de Whitehern devint une école de saints et d'hommes apostoliques. Saint Ninien mourut le 16 septembre 432. Il s'opéra un grand nombre de miracles par son intercession. Ses reliques se sont gardées à Whitehern jusqu'à la prétendue réforme [1].

Quant aux Pictes septentrionaux, ce fut principalement saint Colomb qui les convertit au christianisme par ses prédications, ses vertus et ses miracles. En reconnaissance, ils lui donnèrent la petite île de Hy ou de Iona, qui est à douze milles de la terre ferme, et qui, de son nom, fut depuis appelée Y-Colom-Kille. Il y bâtit un

[1] Godescard. *Et Acta SS.*, 16 *sept.* Beda, l. 3, c. 4.

grand monastère, qui durant plusieurs siècles fut le principal séminaire des Bretons du nord. Les rois d'Écosse y eurent leur sépulture. On y enterra aussi les corps d'une multitude presque innombrable de saints. Ce monastère donna naissance à plusieurs autres, que saint Colomb fonda en Écosse. Ce fut là que se formèrent les célèbres Aïdan, Finian et Colman, qui convertirent à la foi les Anglais-Northumbres. Dans la suite, le monastère de Hy embrassa la règle de Saint-Benoît.

Le genre de vie que suivait saint Colomb était fort austère. Il couchait sur la terre nue et n'avait qu'une pierre pour oreiller. Ses jeûnes étaient rigoureux et continuels. La piété cependant ne le rendait ni sombre ni mélancolique. Une aimable gaieté paraissait toujours peinte sur son visage, et annonçait à tous ceux qui le voyaient que son âme jouissait d'un calme inaltérable et de cette joie pure que produit la présence de l'Esprit-Saint. Sa ferveur était si grande, que, dans toutes ses actions, il paraissait être plus qu'un homme. Autant qu'il était en lui, il ne laissait échapper aucun moment sans le consacrer à quelque chose qui eût la gloire de Dieu pour objet, comme à prier, à lire, à écrire ou à prêcher. Sa douceur et sa charité, qui ne se démentaient en aucune occasion, lui gagnaient les cœurs de tous ceux avec lesquels il conversait. Ses vertus, relevées encore par le don de prophétie et par celui des miracles, lui attiraient une vénération universelle. Il avait une telle autorité, que les rois mêmes ne faisaient rien sans le consulter. Edhan, qui, en 570, succéda sur le trône à Kinatel, son parent, voulut recevoir de sa main les ornements royaux.

Quatre ans avant sa mort, le saint eut une vision qui lui fit verser beaucoup de larmes. Il pleurait, parce que des anges lui avaient appris que Dieu, touché par les prières des églises de Bretagne et d'Écosse, prolongerait encore sa vie de quatre années.

Sentant approcher sa dernière heure, il dit un dimanche à Diermit, son disciple : Ce jour est appelé le sabbat, c'est-à-dire le jour du repos ; il sera véritablement tel à mon égard, puisqu'il mettra fin à mes travaux. Il se trouva le premier dans l'église à minuit, qui était le temps où se disaient matines. S'étant mis à genoux devant l'autel, il reçut le saint viatique, puis, après avoir donné sa bénédiction à ses frères, il s'endormit tranquillement dans le Seigneur, en 597. Il était âgé de soixante-dix-sept ans. Son corps fut ensuite transporté à Down en Ultonie, et déposé dans un caveau avec ceux de saint Patrice et de sainte Brigite ou Brigide [1].

[1] Godescard. *Et Acta SS.*, 9 *junii.*

Saint Finien fut, après saint Patrice, un des plus illustres évêques d'Irlande. Il était né dans la province de Leinster. Il dut la connaissance de la religion chrétienne aux disciples de saint Patrice, dont les deux principaux furent saint Benen ou Bénigne, qui lui succéda dans le siége d'Armagh, et saint Kiaran ou Kenerin, que les Irlandais appellent le *premier-né* de leurs saints [1].

Animé d'un ardent désir de faire le plus grand progrès dans la vertu, Finien passa dans le pays de Galles, où il eut le bonheur de vivre avec saint David, saint Gildas et saint Cathmaël. Il revint dans sa patrie trente ans après, c'est-à-dire vers l'an 520. Ses vertus et sa science le mirent en état de ranimer, parmi ses compatriotes, l'esprit de piété qui s'affaiblissait de jour en jour. Il prit les moyens les plus efficaces pour assurer le succès de ses travaux apostoliques; il établit en différents endroits des monastères et des écoles. Il faisait sa principale résidence à Clonard; c'était là qu'il avait formé sa principale école. Il en sortit un grand nombre de saints recommandables par leur savoir, tels que les deux Kiéran, Colom-Kille, Colomb, fils de Craimthaïn, les deux Brendan et d'autres.

Notre saint fut sacré dans la suite évêque de Clonard. Le monastère qu'il y avait fait bâtir devint très-célèbre, et on y venait de toute part pour s'y former aux sciences et à la piété. Le saint pasteur prenait pour modèle les Basile et les Chrysostome ; il aimait tendrement son troupeau, et travaillait avec un zèle infatigable au salut des âmes qui lui étaient confiées. Il ne vivait que de pain et d'herbes, et ne buvait que de l'eau. Il couchait sur la terre nue, et n'avait qu'une pierre pour oreiller. Il mourut le 12 décembre 552.

Saint Colomb, fils de Craimthaïn, qui fut disciple de saint Finien, était aussi de la province de Leinster. Il se montra fidèle imitateur de son bienheureux maître. Il eut le gouvernement du monastère de Tyrdaglas, dans la province de Munster, dont il avait été le fondateur. Il mourut peu de temps après le milieu du sixième siècle.

Les calendriers d'Irlande nomment aussi en ce jour, c'est-à-dire au 12 de décembre, saint Cormac, abbé d'une éminente sainteté [2].

Saint Endée, ou Enna, était fils d'un riche seigneur d'Ergall, dans l'Ulster. Touché des pieuses exhortations de sainte Faine, sa sœur, qui était abbesse de Kill-Aine, sur les frontières du comté de Méath, il quitta le monde pour embrasser la vie religieuse. Il vécut quelque temps dans le monastère de Rosnat, sous la conduite de l'abbé Mansénus ; il retourna ensuite dans son pays, et fonda un grand monastère dans l'île d'Arn. On y vit accourir plusieurs personnes recom-

[1] Godescard, 9 novembre et 5 mars. — [2] *Ibid.*, 12 décembre.

mandables par leur vertu; c'est pour cela que l'île d'Arn a été appelée l'île des Saints. Saint Endée mourut vers le commencement du sixième siècle. La principale église de l'île d'Arn est appelée du nom de *Kill-Enda*. On voit son tombeau dans le cimetière d'une autre église de la même île [1].

Saint Nennie aurait pu goûter toutes les vaines satisfactions qu'offre le monde, puisqu'il était de la famille des rois d'Irlande; mais il y renonça pour entrer dans la voie pénible de la croix. S'étant perfectionné dans la science des saints, sous la conduite des plus habiles maîtres de la vie spirituelle, il se retira dans une île du lac formé par la rivière d'Erne.

Sa réputation attira bientôt auprès de lui un grand nombre de disciples, ce qui le porta à bâtir un monastère. Il a mérité d'être compté, après sa mort, parmi les douze apôtres d'Irlande. Il florissait dans le sixième siècle. Il y a une église de son nom dans l'île dont nous venons de parler [2].

Saint Tigernake reçut le baptême des mains de Conlathe, évêque de Kildare. Il fut enlevé, dans sa jeunesse, par des pirates, qui le conduisirent en Bretagne. Un roi de cette île, dans les mains duquel il tomba, s'attendrit sur son sort, l'aima pour sa vertu et le mit dans le monastère de Rosnat. Tigernake, instruit à l'école des afflictions, comprit tout le néant des biens du monde et résolut de chercher le vrai bonheur dans le service de Dieu. Étant retourné en Irlande, il y fut sacré évêque malgré lui; mais il ne voulut point se charger du gouvernement de l'église de Clogher, dont on l'élut pasteur en 506, après la mort de Maccartin. Il fonda l'abbaye de Clones, au comté de Monagan, et y fixa son siége épiscopal. Il devint aveugle dans sa vieillesse, et passa le reste de sa vie dans une petite cellule, uniquement occupé de la prière et de la contemplation. L'on met sa mort en 550 [3].

Saint Albée, que la province de Munster honore comme son principal patron, fut converti par des missionnaires bretons. Il avait fait un voyage à Rome lorsque saint Patrice vint en Irlande. S'étant attaché à ce célèbre apôtre de son pays, il fut sacré archevêque de Munster, et fixa son siége à Émely. Il prêchait l'Évangile avec tant d'onction, ses miracles étaient si éclatants et sa vie si sainte, qu'il convertit une multitude incroyable d'infidèles, et qu'il en engagea un grand nombre à marcher dans les voies de la perfection. Le roi Engus lui ayant donné l'île d'Arran, il y fonda un monastère nombreux.

[1] Godescard. *Et Acta SS.*, 21 *mart.* — [2] *Ibid. Et Acta SS.*, 17 *jan.* — [3] *Ibid. Et Acta SS.*, 5 *april.*

Cette maison devint depuis si célèbre par la sainteté de ceux qui l'habitaient, qu'on l'appela longtemps l'*Arran des saints*. On assure que la règle que l'on y suivait existe encore en vieil irlandais.

Quoique saint Albée fût retenu dans le monde par son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, il n'en désirait pas moins la solitude et la retraite. Il suppléait à l'impossibilité où il était de suivre son goût par le recueillement, par de fréquents retours sur lui-même et par la méditation des vérités célestes. Inutilement il voulut se décharger du fardeau de l'épiscopat, pour ne plus penser qu'a la mort. Le roi fit garder les ports de mer pour l'empêcher d'exécuter le projet qu'il avait formé de prendre la fuite ; ce saint homme mourut en 525 [1].

Sainte Brigide, vierge, abbesse et patronne d'Irlande, naquit à Fochard en Ultonie. Étant encore fort jeune, elle reçut le voile des mains de saint Mel, neveu et disciple de saint Patrice. Elle se construisit, sur un gros chêne une cellule, qui fut depuis appelée *Kill-Dara*, ou *cellule du chêne ;* mais plusieurs personnes de son sexe venant se ranger tous les jours sous sa conduite, elle les réunit en corps de communauté. Ce fut comme une pépinière sainte, qui donna naissance à plusieurs autres monastères d'Irlande, lesquels reconnaissaient sainte Brigide pour mère et pour fondatrice. Nous n'avons aucun détail sur les vertus de cette sainte, les cinq auteurs qui ont donné sa vie n'ayant guère parlé que de ses miracles. Elle florissait au commencement du sixième siècle [2].

Bragan, prince d'une partie du pays de Galles, fut la tige d'une famille qui produisit plusieurs saints. Les plus célèbres furent saint Canoc, qui fonda plusieurs monastères en Irlande, et sainte Keyne, que les Gallois surnomment *la vierge* par excellence. Celle-ci mena la vie d'une recluse, dans un bois de la province de Sommerset qui n'était pas éloigné de Bristol. Plusieurs endroits du pays de Galles offrent des monuments qui prouvent qu'on l'honorait anciennement avec beaucoup de piété.

Sainte Triduane florissait en Écosse dans le sixième siècle, et il y a un grand nombre d'églises et de chapelles dans le nord de l'Angleterre qui portent son nom. Tout ce que l'on sait de sa vie, c'est qu'elle méprisa une illustre naissance et des richesses considérables pour devenir l'épouse de Jésus-Christ ; qu'elle se distingua par son humilité et son amour pour la pénitence ; qu'elle parvint à un haut degré de vertu, et qu'elle fut favorisée du don des miracles [3].

[1] Godescard. *Et Acta SS.*, 12 *sept.* — [2] *Ibid. Et Acta SS.*, 1 *feb.* — [3] *Ibid. Et Acta SS.*, 8 *octob.*

Tels furent les principaux saints, car on pourrait en ajouter plusieurs autres, qui illustrèrent la Grande-Bretagne, l'Écosse, mais surtout l'Irlande, vers la fin du cinquième et au commencement du sixième siècle.

Dans la partie des Gaules qui obéissait aux Francs et aux Burgondes, et que l'on commença dès lors à nommer France et Burgondie, ou Bourgogne, on voyait parmi ces Barbares nouvellement convertis, des accès de barbarie suivis de regrets et d'expiations. Sigismond, roi des Burgondes, avait eu de sa première femme, fille de Théodoric, roi d'Italie, un fils nommé Sigéric. Cette première femme étant morte, il en épousa une seconde, qui ne paraît pas avoir été d'une naissance pareille. La mésintelligence se mit bientôt entre le beau-fils et la belle-mère. Un jour de fête, Sigéric, reconnaissant sur sa marâtre les vêtements de sa mère, lui dit avec aigreur : Vous n'étiez pas digne de porter ces vêtements de votre maîtresse, c'est-à-dire de ma mère. La marâtre fut outrée de ce reproche. Afin de se venger, elle mit tout en œuvre pour faire accroire à son mari que son fils, comptant sur l'appui de son aïeul Théodoric, complotait contre sa couronne et sa vie. Sigismond, trop crédule, donna ordre d'étrangler son fils, après l'avoir fait enivrer dans un repas. A peine l'ordre est-il exécuté, que le père s'en repent et se jette sur le cadavre de son fils, versant des larmes amères. Un vieillard de sa cour lui dit : Ce n'est pas sur votre fils que vous devez pleurer : son innocence est connue ; c'est sur vous-même qui vous êtes souillé du plus cruel parricide. Sigismond suivit ce conseil ; il se retira au monastère d'Agaune, pour expier son péché par les larmes et les jeûnes dans cette sainte solitude. Prosterné devant les tombeaux des saints martyrs de la légion thébaine, il demanda instamment à Dieu qu'il ne différât point après sa mort à le punir de son crime, mais qu'il lui en fît porter la peine en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il parut bientôt qu'il avait été exaucé.

Après la mort de Clovis, en 511, ses quatre fils partagèrent ainsi son royaume, Theuderic ou Thierri, outre l'Auvergne et les alentours qu'il avait conquis lui-même, eut l'Austrasie, autrement la France de l'Est ou de l'Ost, dont Metz était la capitale ; Clodomir fut roi d'Orléans ; Childebert, de Paris ; et Clotaire, de Soissons. Clotilde, mère des trois derniers princes, s'était retirée à Tours, près du tombeau de saint Martin. Elle était sincèrement chrétienne ; mais elle était femme et Barbare de naissance ; elle se ressouvenait, peut-être un peu trop, du meurtre de son père, de sa mère et de ses frères par son oncle Gondebaud, père de Sigismond. Elle dit donc à ses trois fils : Mes chers enfants, que je ne me repente pas de vous avoir élevés

avec tant de soin. Montrez-vous sensibles à l'injure qui m'a été faite, et vengez la mort cruelle de mon père et de ma mère. Les trois princes marchèrent aussitôt contre Sigismond, qui fut entièrement défait. Dans la déroute, il se sauva sur une montagne, où il vécut quelque temps caché, adorant la main qui le frappait. Ayant appris que les Francs étaient maîtres de la Bourgogne et le faisaient chercher de toutes parts, il se coupa les cheveux et prit l'habit de moine. Il voulait se retirer au monastère d'Agaune; mais, afin que rien ne manquât de ce qui pouvait rendre sa disgrâce plus sensible, il fut trahi par quelques-uns de ses sujets et livré à Clodomir, qui l'emmena prisonnier à Orléans, avec sa femme et deux jeunes princes, Gisclades et Gondebaud.

Aussitôt après la retraite des fils de Clovis, Godemar, frère de Sigismond, ramassa les débris de l'armée bourguignonne et reprit sans peine la Bourgogne. A cette nouvelle, Clodomir se disposa à marcher pour la reconquérir, et, dans la colère qui le transportait, il forma le dessein de faire mourir Sigismond, sa femme et les deux princes, ses enfants, avant que de quitter Orléans. Un saint, Avit, qui était alors abbé de Mici, après saint Maximin, ayant appris cette cruelle résolution du roi, alla le trouver et lui dit : Si, par égard pour Dieu, vous changez votre dessein et que vous ne laissiez pas mettre à mort ces personnes, Dieu sera avec vous et vous remporterez la victoire ; mais si vous les faites mourir, vous serez livré à vos ennemis et périrez de même ; il vous sera fait à vous, à votre femme et à vos enfants, ce que vous aurez fait à Sigismond, à sa femme et à ses enfants. Clodomir méprisa cet avertissement, et répondit que c'était une sottise de laisser des ennemis derrière soi pour aller en combattre d'autres, de manière à être pris entre les deux. Le plus sûr moyen de vaincre était de tuer d'abord l'un, pour accabler l'autre plus facilement. Il fit donc mourir aussitôt Sigismond, sa femme et les deux enfants. L'exécution se fit l'an 524, à Columelle, sur les confins de l'Orléanais et de la Beauce, et les corps furent jetés dans un puits, qui fut nommé le puits de Saint-Sigismond, et par contraction Saint-Simond.

La vie pénitente que mena ce prince depuis son péché, la foi avec laquelle il osa demander à Dieu, et la soumission avec laquelle il accepta, pour l'expier, les plus humiliantes tribulations, et surtout la mort injuste qu'il souffrit, l'ont fait honorer dans l'Église comme un martyr, suivant l'usage assez ordinaire de ce temps-là, de donner cette qualité aux personnes vertueuses mises à mort injustement. Il y avait trois ans que son corps, celui de sa femme et de ses enfants étaient dans le puits où ils avaient été jetés, lorsque l'abbé d'Agaune

pria un seigneur bourguignon de les demander au prince Théodebert, fils du roi Thierri. Il les obtint, et on les porta, en chantant des psaumes, depuis Orléans jusqu'à Agaune, où ils furent enterrés dans l'église Saint-Jean l'Évangéliste. Les miracles que Dieu opéra au tombeau de saint Sigismond le rendirent de jour en jour plus célèbre. L'Église fait la fête de ce saint roi le premier de mai [1].

La prédiction que le saint abbé de Mici avait faite à Clodomir, pour le détourner de verser le sang innocent, ne tarda guère à se vérifier sur ce prince. Il fut tué, la même année, à la bataille de Véseronce, en tâchant de reconquérir la Bourgogne sur Godemar. Mais cette prophétie se vérifia d'une manière plus tragique sur ses enfants, comme nous le verrons dans la suite. Il fallait de ces châtiments exemplaires pour apprendre à ces princes barbares à devenir plus humains.

En Orient, le christianisme pénétrait peu à peu chez d'autres Barbares. Sous le règne de l'empereur Léon, nous avons vu Gobazès, roi des Lazes qui occupaient l'ancienne Colchide, venir à Constantinople, d'après les ordres de feu l'empereur Marcien, et témoigner beaucoup de respect pour la religion chrétienne, et en particulier pour saint Daniel Stylite. Les rois des Lazes étaient vassaux de l'empire ; quand il en mourait un, l'empereur envoyait au successeur les ornements de la royauté : c'était une sorte d'investiture. Sous le règne d'Anastase, le roi des Perses, auxquels avait appartenu autrefois la Colchide, traita avec les Lazes, et se mit à la place des empereurs ; il exigea même que le nouveau roi vînt recevoir la couronne en Perse. Cette inauguration était accompagnée de cérémonies profanes. Après la mort du dernier roi Damnazès, son fils Tzathius, qui voulait embrasser le christianisme, au lieu de se rendre en Perse, vint à Constantinople prier Justin de lui faire donner le baptême et de le couronner, afin qu'il ne fût pas obligé de prendre part à des cérémonies païennes en recevant la couronne des mains du roi de Perse. Justin l'accueillit avec joie, se rendit à tous ses désirs, et l'adopta même pour son fils. Pour l'attacher davantage aux Romains, il lui fit épouser Valériane, fille du patrice Nomus, et, avec d'autres présents, lui donna les insignes mêmes de la royauté. C'était un diadème à la mode romaine, une chlamyde blanche de pure soie, avec une bordure en or, surmontant une autre bordure de pourpre ; on voyait sur cette chlamyde l'image de l'empereur, qui était très-ressemblante. On y ajouta une tunique de couleur blanche ornée de broderies en or, et portant également l'image de l'empereur. Il avait des bottines rouges

[1] Greg. Tur., l. 3. *Acta SS.*, 1 *maii*.

à la mode de son pays; elles étaient ornées de perles, selon l'usage des Perses. Il en était de même de sa ceinture. Cela se passait l'an 522, sous le consulat des deux fils du célèbre Boëce.

Cabad, roi de Perse, irrité du procédé de Justin, lui fit dire qu'apparemment il s'ennuyait de la paix, puisqu'il la rompait en débauchant ses vassaux; qu'il devait savoir que les rois des Lazes étaient sujets des Perses et non pas des Romains. Justin, sans entamer le fond de l'affaire, répondit simplement qu'il n'avait pu s'empêcher de recevoir un homme qui voulait renoncer aux superstitions du paganisme pour embrasser la religion chrétienne. Cabad ne fut point satisfait de cette réponse, et on se prépara de côté et d'autre à la guerre. Justin se procura l'alliance de Ziligdès, roi des Huns, qui s'engagea par serment à servir l'empereur contre la Perse. Mais bientôt il apprit que le même Ziligdès avait pris le même engagement avec le roi de Perse contre l'empire. Là-dessus il écrivit à Cabad une lettre confidentielle pour l'avertir de cette double trahison, ajoutant ces mots : Étant frères comme nous sommes, ne vaut-il pas mieux demeurer unis que de nous exposer à servir de jouet à ces misérables? Sur cet avis, Cabad manda Ziligdès, et, l'ayant convaincu par son propre aveu, il le tua sur-le-champ. La franchise de Justin plut tellement au roi de Perse, qu'il lui envoya une ambassade, non-seulement pour renouveler le traité de paix entre les deux empires, mais encore pour le prier d'adopter son troisième fils, Chosroès, afin de lui assurer le trône de Perse à l'exclusion des deux premiers. Une proposition si brillante éblouit d'abord Justin et Justinien. Ils allaient l'accepter avec joie et dresser l'acte d'adoption, lorsque Proclus, un des ministres de l'empereur, leur fit ouvrir les yeux en leur représentant qu'adopter Chosroès, c'était l'admettre à la succession impériale et déshériter Justinien; car le fils de Justin aurait plus de droits à l'empire que son neveu. Ces réflexions firent changer d'avis. Au lieu de l'adoption légale, on proposa l'adoption par les armes, qui ne conférait aucun droit à l'hérédité, et qui, au fond, n'engageait à rien.

L'Ibérie, voisine du pays des Lazes, était peuplée de chrétiens très-zélés, qui avaient constamment conservé leur religion sous la domination des Perses. Cabad, naturellement dur et intolérant, envoya ordre à Gurgénès, roi d'Ibérie, de se conformer au culte reçu dans la Perse, lui défendant expressément d'enterrer les morts, dont il fallait, disait-il, abandonner les cadavres aux chiens et aux oiseaux de proie, pour ne pas souiller un des éléments. Gurgénès, attaché à la religion chrétienne, implora la protection de Justin, qui lui promit de le secourir. Mais le secours ne fut point assez puissant pour ré-

sister à l'armée des Perses; en sorte que Gurgénès, accompagné de ses frères, de sa femme et de ses enfants, ainsi que de toute la noblesse de ses États, se retira sur les terres des Lazes, et ensuite à Constantinople. C'est dans cette guerre contre les Perses que commença à se faire connaître le général Bélisaire, à qui l'empereur donna pour secrétaire l'historien Procope [1].

Parmi les Arabes de l'Yémen, connus des Orientaux sous le nom d'Hamiar, et appelés Homérites par les Grecs, il y avait un grand nombre de chrétiens. Mais le judaïsme reprenait le dessus, et le roi des Homérites, nommé Dimion, était Juif. Sous prétexte de venger sa religion proscrite dans l'empire, il fit massacrer une caravane de marchands romains qui, selon leur coutume, traversaient ses États pour aller trafiquer en Éthiopie. Cette action barbare fit cesser le commerce. Le roi d'Éthiopie en fut irrité. Il s'appelait Élisbaan, surnom éthiopien qui veut dire *le béni*. Selon ce qu'assure Jean, évêque d'Asie, il était païen. Excité par l'empereur Justin, il se mit à la tête d'une armée, traversa la mer Rouge, alla chercher Dimion, le tua dans une bataille, pilla le pays, et plaça sur le trône un nouveau roi qui était chrétien. Il avait promis à Dieu, avant le combat, de se faire chrétien lui-même, s'il était vainqueur. Fidèle à sa promesse, il députa vers Justin deux des principaux seigneurs d'Éthiopie, pour le prier de lui envoyer un évêque et des clercs. Ce qui fait voir que la hiérarchie ne s'était pas conservée sans interruption dans ce pays depuis saint Frumentius. Justin en fut informé par les lettres de Licinius, préfet de l'Égypte, et il leur permit de choisir ceux qu'ils jugeraient à propos. Ils s'adressèrent au patriarche orthodoxe d'Alexandrie, qui, d'après les doctes renseignements d'Assemani [2], se nommait Astérius, et qui leur donna un nommé Jean, après l'avoir sacré évêque d'Axoum, capitale de l'Éthiopie. Élisbaan reçut le baptême des mains de ce pontife, avec les principaux de son empire, fit instruire ses sujets et bâtir un grand nombre d'églises. Le christianisme reprit en peu de temps dans tout le royaume.

Mais le nouveau roi des Homérites n'ayant pas survécu longtemps, les Juifs reprirent l'avantage. Profitant de l'hiver de l'année 523 à 524, qui empêchait les Éthiopiens de passer la mer pour venir mettre sur le trône un autre chef chrétien, ils firent un roi de leur secte, nommé Dunaan, se rendirent maîtres de toute la contrée, massacrèrent un grand nombre de chrétiens, et changèrent les églises en synagogues. Dunaan fit ensuite égorger deux cent quatre-

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, l. 40, avec les notes de Saint-Martin. Procop., *De bello Persico*. Theoph., etc. — [2] Assemani, *Biblioth. orient.*, t. I, p. 382.

vingts prêtres, et massacrer tous les Éthiopiens restés dans le pays.

Au nord de l'Yémen, était une ville grande et puissante, nommée Nagra ou Nadiran, peuplée de chrétiens. Aréthas, prince de cette ville, payait tribut au roi des Homérites. Dunaan, suivi de cent vingt mille hommes, alla faire le siége de Nagra. L'ayant inutilement attaquée pendant plusieurs jours, il jura aux habitants de ne leur faire aucun mal s'ils lui ouvraient leurs portes. Mais il n'y fut pas plus tôt entré, qu'il leur enleva toutes leurs richesses, brûla l'église avec les prêtres et le peuple qui s'y était réfugié, déterra les os du saint évêque Paul, mort depuis deux ans, et les jeta dans un bûcher, pour les ravir à la piété des fidèles. Les habitants qui refusèrent de renoncer à la foi furent mis à mort, avec leurs femmes et leurs enfants. Comme Dunaan les faisait précipiter dans des fosses remplies de feu, les Arabes lui donnèrent le surnom de seigneur des fosses. Le prince Aréthas, âgé alors de quatre-vingt-quinze ans, sa femme Rehoumy, ses filles, et trois cent quarante des principaux citoyens souffrirent le martyre avec une constance héroïque.

C'est Dunaan lui-même, ce roi persécuteur, qui nous apprend ces faits dans la lettre qu'il en écrivit à un chef d'Arabes, pour l'engager à traiter de même les chrétiens de son royaume. Comme elle est un témoignage infiniment glorieux pour les martyrs arabes, nous la donnerons tout entière ; d'autant plus que ces illustres martyrs, dont l'Église honore la mémoire le 24 octobre, ont été complétement oubliés par Godescard. Voici la lettre du roi des Juifs au prince Almondar :

« Sachez, mon frère, que le roi que les Éthiopiens avaient préposé à notre contrée a cessé de vivre. Comme, à l'approche de l'hiver, les Éthiopiens ne pouvaient passer dans notre pays pour y établir un roi chrétien suivant la coutume, j'ai occupé, moi, tout le royaume des Homérites.

« Et d'abord, j'ai saisi tous les chrétiens qui croyaient au Christ, les menaçant de mort s'ils ne se faisaient juifs comme nous. J'ai fait mourir tous ceux que j'ai trouvés, notamment deux cent quatre-vingts prêtres ; j'ai exterminé avec eux les Éthiopiens qui gardaient l'église, et j'ai changé leur église en synagogue pour nous.

« Après cela, je suis allé camper devant Nagra, leur ville royale, avec cent vingt mille hommes. L'ayant assiégée vainement durant quelques jours, je leur promis avec serment la vie, mais avec le dessein de ne pas garder la foi donnée aux chrétiens, mes ennemis. La place s'étant donc rendue, j'ordonnai qu'ils apportassent leur or, leur argent et toutes leurs richesses. Ces richesses apportées, je m'en emparai. Je demandai ensuite leur évêque Paul. Comme ils m'as-

suraient qu'il était mort, je ne les crus point qu'ils ne m'eussent fait voir son tombeau; j'en tirai les ossements et je les brûlai. Quant à leur église, les prêtres et tous ceux qui s'y étaient réfugiés, je les consumai dans les flammes. Pour les autres, je les contraignais d'abjurer le Christ et la croix. Mais ils s'y refusèrent, confessant que le Christ est Dieu et Fils de Dieu béni, et affirmant que la mort, soufferte pour cela, était préférable à la vie. Leur prince surtout parla beaucoup, et ne craignit point de m'attaquer par des outrages. Je fis donc conduire tous les grands au supplice.

« Cependant nous exhortions les femmes à considérer le funeste sort de leurs maris et à venir à résipiscence, si elles voulaient se sauver elles-mêmes avec leurs enfants. Mais elles furent si peu sensibles à nos exhortations, qu'elles se plaignaient, au contraire, d'avoir été prévenues par les vierges que nous avions déjà condamnées à mort, et s'élancèrent au milieu d'elles, en s'affligeant d'avoir été séparées de leurs époux.

« Celles-là donc ayant péri du dernier supplice, nous crûmes devoir renvoyer Ruma, la femme dudit roi, pour voir si, touchée de commisération pour ses filles, elle ne répudierait pas la religion chrétienne pour embrasser la judaïque, et récupérer ainsi ses filles, ses richesses et toute sa fortune. Mais, dès qu'elle est sortie de notre présence, elle ôte le voile de sa tête, et, le visage découvert, elle s'avance en public, au grand étonnement du peuple; car personne n'avait jamais vu sa face en public depuis qu'elle avait commencé à grandir. Elle se mit à courir par les rues et les places de la ville, et à crier comme il suit :

« Femmes de Nagra, vous toutes mes compagnes, chrétiennes, juives et païennes, écoutez. Vous savez que je suis chrétienne, vous connaissez ma famille et mes ancêtres. Vous savez que j'ai à ma disposition une quantité immense d'or et d'argent, un patrimoine considérable et des troupes d'esclaves; et maintenant que mon mari est mort pour le Christ, si je voulais agréer des noces nouvelles, je ne manquerais pas, outre les richesses qui me sont laissées, d'une dot de quarante mille pièces d'or, avec une multitude presque infinie de joyaux, de perles et de vêtements précieux. Vous savez bien que ceci n'est pas une vaine jactance; vous n'ignorez pas non plus que le jour le plus désirable pour une femme est celui des noces, mais qu'ensuite viennent les peines, les douleurs de l'enfantement, et, à la mort des enfants, d'inconsolables afflictions. J'ai donc résolu de mettre fin à tout cela. Dans mon premier mariage, j'ai coulé les jours les plus heureux; et maintenant, avec une joie égale, je fiance et consacre mes cinq filles à Jésus-Christ.

« Portez donc ici vos regards, chères amies ; regardez votre compagne s'avançant pour la seconde fois. Dans la première pompe de mes noces, vous m'avez vue toutes entrer dans la maison de mon premier époux : aujourd'hui de même, j'ai hâte d'arriver au Christ-Dieu, mon Seigneur et mon époux, ainsi que celui de mes filles, comme le Christ lui-même, pour notre amour, est descendu à nous et a souffert pour notre salut. Marchez donc sur mes traces, et ne vous laissez point égarer pour une beauté périssable. Je ne suis pas moins belle que vous ; mais cette beauté, je la porterai au Christ tout entière et exempte de la perfidie judaïque, afin que cette beauté même du visage prouve à mon Seigneur qu'elle ne m'a pu entraîner au crime d'infidélité ; d'une autre part, l'or, l'argent et les immenses richesses feront voir que rien ne m'est plus cher que lui. Car ce roi ennemi m'a promis la vie et la sûreté, si j'abjurais le Christ. De quoi me préserve Dieu, chères compagnes ! oui, que Dieu me préserve d'abandonner maintenant le Christ-Dieu, en qui j'ai cru ! Quand j'ai été baptisée, ainsi que mes filles, au nom de la Trinité, nous avons résolu ensemble d'adorer la croix du Christ, et de souffrir la mort pour lui, puisque le Christ lui-même a souffert pour nous les tourments et la mort dans sa chair. C'est pourquoi, ces choses périssables, quoique pour le moment elles attirent les yeux et flattent le corps, mais qui enfin doivent périr, je les résigne spontanément pour recevoir du Seigneur des richesses impérissables et éternelles. Oh ! que vous serez bienheureuses, chères compagnes, si vous écoutez mes paroles et vous rendez dociles à la vérité, et si vous aimez le Christ-Dieu, pour lequel, moi et mes filles, nous mourons !

« Maintenant donc, je demande la paix et des jours tranquilles pour le peuple de Dieu. Puisse le sang des frères et des sœurs mis à mort pour le Christ dans cette ville devenir pour elle un rempart, si toutefois elle s'attache pour toujours à mon Seigneur Jésus-Christ ! Je sors avec confiance de cette ville, où nous avons demeuré comme dans une hôtellerie temporaire, mes filles et moi, pensant à cette cité éternelle où elles trouveront l'époux auquel je les ai consacrées. Priez pour moi, chères compagnes, afin que mon Seigneur Jésus-Christ me reçoive et qu'il me pardonne d'avoir survécu de trois jours à mon mari.

« Émus par ces cris qui se propageaient par la ville, nous demandions aux messagers que nous y avions envoyés quelle était donc la cause de ces lamentations insolites. Ils nous rapportèrent que c'était Ruma qui, par ses cris, avait mis en mouvement la multitude. En effet, c'était par la négligence des gardes que cette femme avait tant osé. Nous pensions punir ceux-ci du dernier supplice, si les prières

de certaines personnes ne nous avaient fait prendre un parti plus doux.

« Mais voilà que cette femme revient de la ville, pareille à une bacchante, la tête découverte, menant avec elle ses filles élégamment ornées, comme pour des noces, et arrive en notre présence, le front haut; à l'instant, dénouant ses cheveux et les tenant à la main, elle présente le cou dégarni, en criant : Nous sommes chrétiennes, nous mourrons pour le Christ ; coupez-nous la tête et envoyez-nous au plus vite à nos frères, à nos sœurs et au père de mes filles. Moi, après tout l'emportement de cette femme, je cherchais encore à la persuader de renoncer au Christ, ou du moins de ne plus dire qu'il fût Dieu. Mais je n'en vins point à bout ; au contraire, la seconde des filles nous outrageait de ce que nous leur suggérions de pareilles choses. Persuadé donc que, par aucune violence, par aucun moyen, je ne pouvais amener cette femme à renier le Christ, j'ordonnai, pour épouvanter les autres chrétiens, de les étendre par terre ; je fis aussitôt égorger les filles derrière la mère, de telle sorte qu'à mesure qu'on leur coupait le cou, le sang lui en jaillissait dans la bouche ; elle eut ensuite le même sort. J'en jure par le dieu Adonaï, j'en eus un incroyable chagrin, considérant combien elle était belle, ainsi que ses filles.

« Mais comme il paraissait injuste à nos prêtres et à moi de punir les enfants innocents avec les parents coupables, car nos lois le défendent, j'ai ordonné par une loi que les impubères soient élevés par nos soldats, afin que, parvenus à l'âge de puberté, ou ils embrassent la religion judaïque, ou bien, s'ils préfèrent la religion chrétienne, qu'ils périssent.

« J'ai cru, ô roi, devoir vous écrire ces choses pour vous engager à ne laisser aucun chrétien dans votre royaume, à moins qu'il n'abandonne sa religion pour la vôtre. Quant aux Juifs, mes frères, continuez à les favoriser avec votre bienveillance accoutumée, mon frère ; je vous en rendrai telles actions de grâces que vous me témoignerez désirer par vos lettres [1]. »

Cette lettre du roi des Juifs fut remise au prince Almondar en présence de l'ambassadeur de l'empereur Justin, le prêtre Abraham, qui venait d'arriver au camp du prince arabe pour l'engager à faire un traité de paix avec les Sarrasins tributaires de l'empire, C'était l'an 524. L'ambassadeur était accompagné de Siméon, évêque de Beth-Arsam, dans la Perse, qui convertit plusieurs mages et écrivit avec zèle contre le nestorianisme. A mesure qu'ils approchaient du

[1] Assemani, *Biblioth. orient.*, t. 1, p. 365 et seqq.

camp d'Almondar, les Arabes païens leur disaient : Que vous reste-t-il à faire, après que votre Christ a été expulsé du pays des Romains, des Perses et des Homérites? Abraham et Siméon étaient sensiblement affligés de ces reproches, d'autant plus que l'envoyé du roi juif des Homérites était déjà arrivé avec sa lettre.

Almondar ou Mondar, successeur de ce prince sarrasin dont nous avons parlé, et qui fit une réponse si spirituelle aux émissaires de l'hérétique Sévère, n'avait pas, ainsi que son prédécesseur, embrassé la religion chrétienne. Voilà pourquoi le juif Dunaan lui envoya la relation du massacre qu'il avait fait des chrétiens, avec invitation de suivre son exemple. Mondar y était assez disposé. Ayant donc convoqué son armée, il fit lire publiquement la lettre du roi juif, dont l'ambassadeur confirma le tout de vive voix, y ajoutant plusieurs circonstances sur le massacre des chrétiens et leur fuite du pays. Mondar, se tournant alors vers les chrétiens, qui étaient en grand nombre sous ses drapeaux : Vous avez entendu, leur dit-il, ce qu'on a fait et décrété contre les hommes de votre secte. Que n'abjurez-vous aussi le Christ sur-le-champ? car je ne suis pas meilleur que ces rois qui ont jugé à propos de chasser les chrétiens. Alors un militaire chrétien de son armée, rempli de zèle, lui dit hardiment : Ce n'est pas sous votre règne, ô roi, que nous sommes devenus chrétiens, pour que nous devions maintenant abjurer le Christ. — Comment? lui dit Almondar en colère, tu oses parler ainsi devant moi? — Quand il faut parler pour la piété, répliqua le guerrier, je suis habitué à ne craindre personne, et ce n'est pas aujourd'hui que la crainte des hommes me fera taire en cette cause. Car mon épée n'est pas plus courte que celle des autres, prêt que je suis à toute extrémité. Almondar garda le silence, craignant la famille de cet homme, lequel était très-noble, très-illustre parmi les grands du royaume, et distingué par sa bravoure.

C'est ce que nous apprenons d'une relation que l'évêque Siméon, alors au camp d'Almondar, écrivit à un autre Siméon, abbé de Gabule, sur le martyre des chrétiens homérites. Il ajoute :

Partis de là, nous arrivâmes le premier samedi du jeûne sur les terres de Naaman, où nous rencontrâmes un ambassadeur du roi défunt des Homérites. Quand il eut appris de nous le massacre exécuté par le tyran des Juifs, il envoya aussitôt un Naamanite à la ville de Nagra, pour explorer avec tout le soin possible tout ce qui s'y était passé. Après quelques jours, le messager raconta devant nous à l'ambassadeur ce que nous avons rapporté plus haut. Il ajouta qu'à cette occasion trois cent quarante des plus notables avaient été mis à mort; de plus, que le tyran juif insulta

leur prince Aréthas, fils de Caleb et mari de Ruma, en ces termes : Vois-tu où t'a conduit ta confiance dans le Christ, en voulant me faire la guerre? Reconnais enfin ton erreur, misérable, et, abjurant le Christ, apprends à songer à ta vieillesse, de peur que tu ne sois enveloppé dans la même peine que tes compagnons. Aréthas répondit : C'est d'eux que je me plains à bon droit, parce qu'ils n'ont pas écouté les salutaires avis que je leur donnais; car je leur disais qu'on ne devait avoir aucune foi en tes paroles, mais demeurer dans la ville, et de là décider l'affaire par les armes et non par des mots; que le Christ terminerait la guerre en la manière que nous pouvions souhaiter; que jamais cette ville ne serait forcée, surtout dans une si grande abondance de toutes choses. Mais eux en ont décidé autrement, séduits par tes artifices. C'est pourquoi je te juge indigne du nom de roi; je t'appellerai plutôt un imposteur. Car les rois, et j'en ai vu beaucoup, observent les conventions et abhorrent les tromperies et les fraudes. Mais, ce qui est le capital, je ne change pas la foi que j'ai donnée au Christ, mon Dieu, et je ne deviendrai jamais un apostat juif comme toi. Je sais bien qu'il dépend de moi de vivre et d'échapper à la mort. Mais j'ai assez vécu, je laisse un grand nombre d'enfants, de petits-fils et d'autres parents ; par la faveur du Christ, j'ai acquis une réputation non médiocre et dans la paix et dans la guerre. Pour l'avenir, j'ai une espérance, non pas douteuse, mais certaine, que comme la vigne dégagée des branches superflues abonde en raisins, de même notre peuple chrétien sera très-nombreux dans cette ville, et que l'église que vous avez incendiée sera rebâtie sous peu avec plus de magnificence; que, de plus, reprenant des forces, la religion chrétienne régnera, commandera aux rois, tandis que la secte des Juifs sera enveloppée de ténèbres, ton règne détruit et ta puissance anéantie. Dépose ainsi ton faste, et ne t'imagine pas avoir rien fait de grand, car lorsque tu paraîtras au plus haut de ta gloire, tu t'éclipseras soudain.

Voilà comme parlait le grand et vénérable vieillard Aréthas; il avait quatre-vingt-quinze ans. Se tournant ensuite vers les chrétiens qui l'environnaient, il les interpella de cette sorte : Mes frères, avez-vous entendu ce que j'ai dit à ce juif? — Oui, père! — Ce que j'ai dit, est-il vrai ou non? — C'est vrai. — Si donc quelqu'un, dominé par la crainte, pense à se dédire de la foi qu'il a donnée au Christ, qu'il s'éloigne au plus vite. — Tous s'écrièrent : Dieu nous préserve de craindre, ô père! nous sommes tous déterminés à mourir avec vous pour le Christ, et à ne jamais nous séparer de vous. Alors, se tournant vers la multitude environnante des chrétiens, des Juifs et des païens : Écoutez, leur dit-il, vous tous qui êtes ici présents : si

quelqu'un de ma famille ou de ma parenté se détache du Christ pour s'attacher à ce juif, je le désavoue pour mien, je le renie pour héritier, et je veux que mes biens soient employés à la construction de l'église. Mais si quelqu'un des miens garde la foi au Christ et qu'il me survive, je veux qu'il me succède dans mes biens, et je l'institue mon héritier... Quant à l'église, elle choisira celle de mes trois campagnes patrimoniales qu'elle voudra pour les frais de construction.

Aussitôt après, adressant la parole au roi : Toi, dit-il, et vous tous qui avez renoncé le Christ, je vous renonce, je vous abjure, je vous renie. Nous voici livrés à ta puissance. Enflammés par ces paroles d'Aréthas, les autres chrétiens dirent : Voici qu'Abraham, le prince des pères, vous attend, et nous avec vous, prêt à nous recevoir. Quiconque vous quitte et renie le Christ, nous le renions tous.

Irrité au dernier point, le tyran les condamna tous à mort, et ordonna de les conduire au supplice, sur le bord d'un torrent, de les y égorger et de jeter leurs cadavres dans les flots. Cependant Aréthas, levant les mains au ciel, priait en cette manière : Jésus-Christ, mon Dieu, assistez-nous, affermissez-nous et recevez nos âmes; puisse vous être agréable le sang de vos serviteurs répandu pour vous, et rendez-nous dignes de vous voir ! Confessez-nous devant votre Père, comme vous avez promis; faites que cette église soit édifiée, et qu'à votre serviteur, dont la flamme a consumé les ossements, succède un autre évêque.

Après donc qu'ils se furent salués par le baiser de paix, et que le vieillard Aréthas les eut bénis par le signe de la croix, il tendit de lui-même la tête à l'exécuteur et reçut le coup. Aussitôt ses compagnons accouraient avec tant d'empressement, qu'ils marchaient les uns sur les autres, et se trouvaient arrosés du sang d'Aréthas, qui jaillissait encore. Ils furent ainsi tous couronnés du martyre.

Il y avait un petit garçon de trois ou quatre ans, que sa mère conduisait par la main pendant qu'on la menait au supplice. L'enfant, ayant aperçu le roi assis sur son trône et vêtu avec une royale magnificence, s'échappa d'auprès de sa mère, courut à lui et lui baisait les genoux. Charmé de cette simplicité de l'enfant, le roi se mit à l'embrasser, et lui dit enfin : Qu'aimes-tu mieux, mon petit ami, de mourir avec ta mère ou de vivre avec moi? — Par Notre-Seigneur, dit l'enfant, j'aime mieux mourir avec ma mère; et c'est pourquoi je vais avec elle; car elle m'a dit : Viens, mon fils, allons mourir pour Jésus-Christ. Mais laisse-moi, je te prie, afin que je coure auprès de ma mère, de peur que je ne la voie pas mourir; car elle m'a appris que le roi des Juifs a ordonné de mettre à mort tous ceux

qui ne voudraient pas renier le Christ; or je ne veux pas renier le Christ, moi. — Mais, enfin, d'où connais-tu le Christ? — C'est que je vais tous les jours à l'église avec ma mère, et je l'y vois. — Le roi ajouta : Qui aimes-tu, de moi et de ta mère? — Par Notre-Seigneur, dit l'enfant, c'est ma mère. — Le roi reprit : Qui aimes-tu, de moi ou du Christ? — J'aime mieux le Christ que toi, répliqua l'enfant. — Pourquoi donc, ajouta le roi, es-tu accouru ici tout à l'heure, et m'as-tu embrassé les genoux? — Ah! répondit l'enfant, je croyais que tu étais le roi chrétien que je voyais à l'église, et je ne savais pas jusqu'à présent que tu étais le juif. — Le roi continua : Je te donnerai et des noix, et des amandes, et des figues. — Jamais, dit l'enfant, jamais, par le Christ! je ne mangerai de noix de Juifs. Mais laisse-moi, je t'en prie, aller à ma mère. — Le roi insista : Demeure plutôt avec moi, et deviens mon fils. — Non, par le Christ! s'écria l'enfant, je ne resterai pas, car tu pues et tu ne sens pas bon comme ma mère.

Le roi dit aux assistants : Avez-vous vu cette méchante race, que le Christ a séduite dès l'enfance pour la perdre? Cependant un des grands seigneurs dit au petit garçon : Viens avec moi, je te conduirai à la reine pour devenir son fils. L'enfant répondit : O bouche digne d'être souffletée! que parles-tu de la reine? j'aime mieux ma mère, qui me conduit à l'église. Enfin, quand il sentit qu'on le retenait malgré lui, il se mit à mordre la cuisse du roi, en criant : Méchant Juif, laisse-moi! que j'aille à ma mère, et que je meure avec elle! Finalement le roi remit l'enfant à un des grands seigneurs, avec ordre de l'élever avec soin, jusqu'à ce que, devenu adulte, ou il abjurât le Christ pour échapper au supplice, ou qu'il fût mis à mort, s'il persévérait dans la foi du Christ. Comme un serviteur l'emmenait, il se débattait de toutes ses forces, et appelant sa mère : Secourez-moi, ô ma mère! prenez-moi, et emmenez-moi à l'église! La mère lui dit : Va maintenant, mon fils, pense que tu es recommandé à Jésus-Christ; ne pleure pas, mais attends-moi auprès de Jésus-Christ dans l'église, je serai bientôt à toi. Ayant ainsi parlé, elle tendit le cou et fut décapitée.

Ces choses, continue la relation de l'évêque Siméon, ayant été connues, tant par ces lettres que par la renommée, tous les chrétiens de ces pays en furent dans l'affliction. Nous avons cru aussi devoir vous les écrire, afin que les saints et fidèles pontifes, connaissant ce qui s'est passé dans le pays des Homérites, fassent mémoire des saints martyrs. Nous conjurons enfin votre charité de faire connaître tout cela le plus tôt possible aux supérieurs des monastères et aux évêques, principalement à celui d'Alexandrie, pour qu'il exhorte le roi d'Éthiopie à venir au secours des Homérites. Ayez aussi soin qu'on

oblige les pontifes des Juifs qui demeurent à Tibériade à écrire à ce roi juif qu'il cesse de faire la guerre aux Homérites et de les persécuter [1].

L'empereur Justin, ayant appris le massacre des chrétiens dans le pays des Homérites, écrivit aussitôt à Astérius, patriarche d'Alexandrie, de presser le roi des Éthiopiens de marcher à leur secours. Dès le printemps, Élisbaan se met à la tête d'une armée considérable. Malgré les désastres d'une navigation difficile, il traverse la mer, marche à la rencontre de Dunaan, taille en pièces les Juifs, qui, au nombre de trente mille combattants armés de toutes pièces, s'opposaient à la descente. Il se rend droit à la capitale, nommée Taphar, autrement Zhafar chez les Arabes, et Séphar dans la Genèse [2], s'empare de toutes les richesses, fait la reine prisonnière, et, laissant une garnison dans la ville, il va combattre Dunaan, défait son armée dans une bataille longtemps disputée, et le tue avec tous ses parents. Après cette victoire, il revint à Taphar, où il fit mettre à mort tous ceux qu'il trouva dans le palais et qui avaient partagé les crimes du roi juif. Il y construisit une église, dont il posa lui-même les fondements. Il fit ensuite connaître les succès qu'il avait obtenus, par les lettres qu'il adressa au patriarche orthodoxe d'Alexandrie, Astérius, et celui-ci s'empressa de transmettre ces nouvelles à l'empereur Justin, et d'envoyer un évêque dans le pays des Homérites, pour y affermir le christianisme qui venait d'y être si heureusement rétabli. Ce pontife, qui fut saint Grégentius, procéda à la consécration de l'église que le roi avait fondée, baptisa tous les Homérites des villes et des campagnes, ordonna des prêtres et des diacres, et assura l'existence des églises qui se trouvaient déjà dans le pays.

Élisbaan se rendit ensuite à Nagra ou Nagran, la ville des martyrs, et y éleva une église où il réunit les ossements de tous ceux qui étaient morts pour la foi. Il lui donna le droit d'asile, et assigna pour son entretien cinq domaines royaux. Il y joignit encore une partie des biens du martyr Aréthas, dont le fils fut investi de la souveraineté de son père. Il revint ensuite dans la capitale, où il s'occupa de régler le sort des Homérites. Il leur donna pour roi un homme de leur nation, qui était chrétien et se nommait Ésimiphée. Il lui imposa un tribut annuel, et lui laissa un corps de dix mille chrétiens d'Éthiopie pour sa garde. Plusieurs autres de ses sujets, séduits par la beauté du pays, se fixèrent encore pour jamais parmi les Homérites.

Élisbaan repassa enfin la mer, et rentra à Axoum avec un butin immense, dont il fit part à son armée. Des révolutions subséquentes

[1] Assemani, t. 1, p. 372 et seqq. — Genes., 10, 30.

firent perdre la couronne à Ésimiphée. Les troupes qu'Élisbaan avait laissées après la défaite du roi juif s'insurgèrent pour proclamer roi Abraham, chrétien d'Adulis, principal port de mer. Cet homme, renommé pour sa piété, et que les auteurs arabes appellent Abrahah, se maintint sur le trône malgré tous les efforts du roi d'Éthiopie, qui fut contraint de l'y laisser tranquille. Longtemps après, Élisbaan lui-même, fort avancé en âge et fatigué des soins du gouvernement, prit le parti de renoncer à la couronne et de passer le reste de ses jours dans un monastère. Il envoya donc à Jérusalem sa couronne d'or enrichie de pierreries, comme un hommage de sa piété, et pour témoigner à Dieu sa reconnaissance des victoires et de la gloire qu'il lui avait accordées; puis, vêtu d'un cilice, il sortit de nuit de son palais et de sa capitale, se retira dans un monastère de religieux, situé sur une haute montagne, et il y passa la fin de sa vie dans les actes de la plus austère pénitence. L'Église honore sa mémoire le 27 octobre [1].

Abraham, ce roi éthiopien qui s'était rendu maître du pays des Homérites, ne montrait pas moins de zèle pour la religion chrétienne. Il fut puissamment secondé par l'évêque que lui avait donné le patriarche d'Alexandrie. Ce pontife, que l'Église a mis au nombre des saints, se nommait Grégentius; il était né à Milan. Il donna aux habitants du pays des lois qui furent publiées au nom du nouveau roi. L'original de ce code, divisé en trois sections et écrit en grec, est encore inédit, et se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne. On possède encore d'autres monuments de la piété active de saint Grégentius et du roi éthiopien des Homérites : ce sont les actes d'une conférence ou d'une dispute publique, que l'évêque soutint à Taphar contre le juif Herbanus, docteur de la loi, en présence du roi, du sénat et de tout le peuple. Cette conférence, qui dura quatre jours, fut suivie de la conversion de cinquante-cinq mille Juifs; ce qui comprenait à peu près tous ceux du royaume. Herbanus fut du nombre. Le roi, qui voulut être son parrain, lui donna le nom de Léon, le fit un des membres de son conseil, avec une dignité qui répondait à celle de patrice. Pour éteindre entièrement le judaïsme, on abolit parmi les juifs la distinction des tribus, puis on les mêla avec les autres chrétiens, et on leur défendit, sous peine de mort, de donner pour époux à leurs filles des hommes de race juive; on leur enjoignit, au contraire, de les marier à des chrétiens, ce qui amena la prompte confusion des deux peuples [2].

Quant à ce petit garçon qui avait résisté si courageusement au

[1] *Martyrol. rom.* — [2] *Hist. du Bas-Empire*, l. 40, édit. de Saint-Martin.

roi juif des Homérites ou des Arabes de l'Yémen, voici comme un auteur du temps, le patriarche jacobite Denys, nous apprend la suite de son histoire. Les Éthiopiens ayant tué le roi juif, l'enfant échappa à la mort dont il était menacé. Sa renommée étant venue au roi chrétien qui avait été placé sur le trône, il le fit venir à sa cour et élever jusqu'à l'âge de puberté. Alors, il l'embrassa comme un martyr du Christ, le créa prince des patriciens, et voulut qu'il fût initié à ses conseils les plus secrets. Il s'appelait Baisar. Enfin, le roi l'envoya ambassadeur à l'empereur Justinien, et nous avons eu longtemps des rapports avec lui. Nous admirions surtout sa bonne volonté, sa mansuétude, son humilité, son ingénuité, qui paraissait sur son visage même ; de plus, son assidue componction et sa continuelle élévation d'esprit à Dieu ; car, depuis le matin jusqu'au soir, il visitait les églises de la capitale, en priant et distribuant en aumônes aux pauvres ce que l'empereur lui donnait. Il jeûnait tous les jours jusqu'au soir. Enfin, comme tout le monde admirait la probité de cet homme, et qu'on en racontait tantôt une chose, tantôt une autre, on finit par découvrir que c'était lui ce petit garçon qui renia le juif, qui même l'insulta et le mordit à la cuisse. Pour lui, il voyait avec peine que l'on divulguât ces choses [1].

Ces faits sont aussi remarquables qu'ils ont été peu remarqués. Souvent on imagine, des livres même ne cessent de répéter que, dans les temps antérieurs à Mahomet, le christianisme n'avait pas pénétré parmi les Arabes, et que c'est Mahomet le premier qui les a tirés de l'idolâtrie. Nous voyons ici, au contraire, un siècle avant l'apparition de Mahomet, le christianisme dominer parmi les Arabes de l'Yémen ou de l'Arabie Heureuse, après y avoir produit une foule d'héroïques martyrs. On a même trouvé des poëmes et des chansons arabes, antérieurs à Mahomet, dans lesquels les poëtes parlent de la croix, de la fête de Pâques, de la messe, de la communion, de l'office pontifical, des monastères de vierges, tout comme les poëtes d'Occident au moyen âge. On y remarque même pour la femme cette vénération de la chevalerie chrétienne que Mahomet a remplacée par le mépris et la servitude [2]. Les missionnaires feront bien de rappeler ou d'apprendre aux Arabes de nos jours que leurs ancêtres de l'Yémen ou de l'Arabie Heureuse étaient d'illustres chrétiens catholiques avant que Mahomet parût : ils pourront même citer le poëte arabe chrétien Akhtal [3].

[1] Assemani, *Biblioth. orient.*, t. 1, p. 380. — [2] *Nouveau Journal asiatique*, seconde série, t. 16, p. 385, 497; troisième série, t. 6, p. 465; seconde série, t. 12, p. 97. — [3] *Ibid.*, seconde série, t. 13, p. 292.

L'évêque Siméon, qui écrivit sur les lieux mêmes l'histoire des martyrs arabes, gouverna l'église de Beth-Arsam, en Perse, de l'an 510 à l'an 525. Il convertit et baptisa trois des principaux d'entre les mages, qui de plus étaient distingués par leur noblesse. Les autres mages, l'ayant su, les accusèrent auprès du roi, qui leur ordonna de les mettre à mort s'ils n'abjuraient la religion chrétienne. Encouragés par le bienheureux Siméon, ils répondirent tous les trois : Loin de nous que nous abjurions le Dieu vivant et son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a appelés et attirés par sa grâce ! Loin de nous que nous le renoncions pour adorer à sa place une créature ! En conséquence, dix jours après leur régénération spirituelle, ils reçurent par le tranchant du glaive la couronne du martyre [1].

Siméon de Beth-Arsam n'était pas le seul évêque illustre de l'Orient chrétien.

Alors encore florissait saint Jacques, surnommé le Docteur, évêque de Batné, dans la province de Sarug en Mésopotamie, non loin de Haran. On pense que la province de Sarug tient son nom de Sarug, grand-père d'Abraham. Saint Jacques de Sarug naquit l'an 450, à Curtam, village sur l'Euphrate, de parents chrétiens, mais stériles. Ils l'obtinrent par un vœu. A l'âge de trois ans, sa mère le conduisit, un jour de fête, c'était l'Épiphanie, à la messe pontificale. Au moment le plus solennel du sacrifice, lorsque l'évêque conjurait l'Esprit-Saint de descendre sur les offrandes sacrées, le petit enfant s'échappe d'auprès de sa mère, traverse la foule étonnée, se prosterne trois fois devant l'autel, et prend trois fois de l'eau bénite avec sa main. Il commença dès lors à se distinguer par l'éloquence et la doctrine. A l'âge d'une vingtaine d'années, sa renommée de science s'étant répandue partout, plusieurs venaient à lui de tous côtés pour participer aux trésors de lumière que lui communiquait l'Esprit-Saint. Il arriva entre autres cinq évêques pour examiner sa doctrine et le mettre à l'épreuve ; ils étaient dans la persuasion que saint Jacques parlait ainsi non par une grâce particulière du Saint-Esprit, mais par une science séculière, comme ils faisaient eux-mêmes. Ils demandèrent donc qu'il leur fît un discours sur-le-champ. Car telle était leur résolution : S'il avance quelque chose de contraire à la foi orthodoxe transmise par les Pères, non-seulement nous proscrirons son enseignement, mais nous l'excommunierons, après lui avoir absolument défendu d'écrire sur les matières ecclésiastiques. Obligé de parler ainsi sans préparation, il les pria de lui indiquer au moins sur quel sujet.

[1] Assemani, *Biblioth. orient.*, t. 1, p. 311.

Or, à l'entrée du sanctuaire de l'église où l'on était assemblé, il y avait l'image du char mystérieux que vit autrefois le prophète Ézéchiel : Parlez-nous de ce char, si vous pouvez, lui dirent les évêques. Jacques, ayant demandé et reçu leur bénédiction, s'avança au milieu du peuple, commença ainsi, mais en vers : « Très-Haut, qui êtes assis sur le char des intelligences célestes, donnez-moi de parler dignement de votre majesté. » Il continua, toujours en vers, à parler magnifiquement de l'immensité et de la puissance de Dieu, décrivit élégamment le char et les quatre animaux mystérieux, appliquant à la lettre toute cette vision à l'incarnation du Verbe divin, à la prédication des apôtres et des évangélistes, et, allégoriquement, à l'Église, à l'autel et à l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Les évêques, émerveillés des dons que lui avait communiqués l'Esprit-Saint, approuvèrent sa doctrine et lui commandèrent de donner par écrit à l'Église ce qu'il enseignait, afin qu'il fût utile à un plus grand nombre. C'était en 472. Jacques commença donc à l'âge de vingt-deux ans à composer dans l'église ses sermons et ses homélies. Ordonné prêtre l'an 503, il écrivit des lettres d'exhortations aux chrétiens sur l'Euphrate, et pleura la ruine d'Amid dans un lugubre poëme. A l'âge de soixante-sept ans et demi, en 519, il fut fait évêque de Batné ou de Sarug. Après avoir éclairé l'Église par la doctrine de la vie, répandu ses excellents écrits et commentaires par tout le monde, il passa au Seigneur, et fut inhumé solennellement dans sa ville, le 29 novembre 522. Les Maronites en font la fête le 5 avril ; tous les jours même ils en font mémoire dans l'office divin, avec saint Éphrem.

Saint Jacques de Sarug a laissé un grand nombre d'écrits, les uns en vers, les autres en prose. Voici comme il parle de la sainte Trinité dans une lettre à Samuel, abbé du monastère de Saint-Isaac de Gabula : « Il est un Père saint, un Fils saint, un Esprit-Saint ; Père non engendré, Fils engendré, Esprit procédant du Père et recevant du Fils [1]. » Ces paroles expriment la commune théologie des Orientaux, qui ajoutent quelquefois dans leurs liturgies : « Et il reçoit du Fils ce qui est de l'essence ou de la substance [2]. » On trouve même le canon suivant d'un concile de Séleucie sous saint Maruthas : « Nous confessons un Esprit vivant et saint Paraclet, qui est du Père et du Fils [3]. »

[1] *Spiritus ex Patre procedens, et à Filio accipiens*, p. 302, col. 2, t. 1, d'Assemani. — [2] *Et à Filio, quæ ad essentiam seu substantiam pertinent accipit.* — [3] *Confitemur unum Spiritum vivum et sanctum Paracletum, qui est ex Patre et Filio. Ibid.*

Quant au mystère de l'Incarnation, le même docteur, dans plusieurs de ses écrits, soit en prose, soit en vers, expose et défend très-bien la doctrine de l'Église contre les erreurs opposées de Nestorius et d'Eutychès [1].

Un contemporain de saint Jacques de Sarug, mais qui lui survécut longtemps, fut Isaac, évêque de Ninive. Il était originaire de la Syrie orientale. Il embrassa la vie monastique avec son frère, dans le monastère de Saint-Matthieu. Comme ils se distinguaient tous deux par leur doctrine et leur exactitude religieuse, le frère fut élu supérieur de la communauté. Quant à Isaac, ayant mené assez longtemps la vie cénobitique, il se retira dans une cellule éloignée du monastère, pour vaquer plus parfaitement au silence et à la solitude. Son frère insistait pour qu'il revînt, mais il demeura inébranlable. Cependant la réputation de sa science et de sa sainteté le fit élever au siége épiscopal de la grande Ninive. Mais le jour même de sa consécration, deux plaideurs entrèrent dans son cabinet : l'un réclamait le payement d'une créance ; l'autre convenait de la dette, mais demandait quelque délai. Le riche insista : Si tu ne me payes à l'instant, je te traduis en justice. Le saint évêque dit : L'Évangile ordonne de ne pas redemander ce qu'on vous a pris ; à plus forte raison, d'accorder un délai à qui vous le demande. Le méchant répliqua : Ne me parlez pas de l'Évangile maintenant. Isaac se dit alors en lui-même : Si ces gens n'obéissent point à l'Évangile, qu'est-ce que je suis venu faire ici? De plus, il vit bientôt que la vie solitaire, qu'il affectionnait par-dessus tout, était sans cesse troublée par la charge épiscopale. Il abdiqua donc l'épiscopat, et se retira dans le désert de Scétis en Égypte, où il fut regardé comme le modèle et le docteur de tous les moines, et écrivit entre autres, d'un style très-élegant, quatre livres de l'institution monastique. Il y a une lettre d'Isaac de Ninive à saint Siméon Stylite le jeune, qui mourut l'an 593 [2].

L'évêque Isaac de Ninive ne doit pas être confondu avec saint Isaac, surnommé le Grand, originaire d'Édesse, prêtre et abbé d'Antioche, disciple de saint Siméon Stylite l'ancien, et de Zénobius, lui-même disciple de saint Ephrem. Ce saint Isaac mourut vers l'an 459, laissant beaucoup d'écrits en prose et en vers, entre autres une élégie sur la prise et les malheurs de Rome [3].

Un autre personnage distingué, originaire d'Édesse, fut Josué le Stylite. Il embrassa la vie religieuse dans le monastère de Zucnim, près d'Amid. Le désir d'une plus grande perfection le porta, comme

[1] Assemani, *Biblioth. orient*, t. 1, p. 283-340. — [2] *Ibid.*, p. 444 et seqq. — [3] *Ibid*, p. 207 et seqq.

saint Siméon, à demeurer sur une colonne, d'où lui vint le surnom de Stylite. Il écrivit une chronique de la guerre persane sous Cabad, de l'an 495 à l'an 507, avec ce titre : *Histoire des calamités qui sont arrivées à Édesse, Amid et dans toute la Mésopotamie* [1].

Dans ce même temps vivait l'auteur anonyme, mais orthodoxe, de la *Chronique d'Édesse,* qui commence à l'établissement du royaume d'Édesse, cent trente ans avant l'ère chrétienne, et se termine en 540, où s'alluma la guerre entre l'empereur Justinien et Chosroès, roi de Perse [2].

La ville de Ninive produisit dans le même siècle un pieux et élégant écrivain, nommé Jean, et surnommé Saba ou le vieillard. Né à Ninive même, il mena la vie ascétique dans un monastère au delà du Tigre, vers le milieu du sixième siècle, et fut ainsi contemporain du saint évêque Isaac. Les Syriens en font mémoire le 15 de mars. Voici comme il fut porté à écrire. Il avait un frère de même nom, qui l'aimait beaucoup, et qui, ne pouvant se consoler d'être séparé de lui, allait fréquemment le voir dans le désert sauvage où il menait la vie d'anachorète. Jean s'entretenait saintement avec lui, et, à sa prière, mettait par écrit le sujet de leur entretien ; d'autres fois, pour le consoler de son absence, il lui écrivait des lettres d'une piété affectueuse. Le bon et tendre frère réunit enfin ces lettres et ces instructions en un volume, et les rendit publiques [3].

Le refus que l'empereur Justin avait fait d'adopter le troisième fils du roi de Perse autrement que par les armes devait amener la guerre. Cabad s'y préparait, et Justin se disposait à la soutenir. Un incident vint la détourner. Les manichéens, probablement la secte de Mazdak dont il a été parlé, avaient fait de grands progrès dans la Perse. Ils avaient des prosélytes entre les plus grands seigneurs : Phthasouarsan, quatrième fils de Cabad, était dès l'enfance infecté de leurs erreurs. Votre père, disaient-ils, est vieux ; s'il vient à mourir, les mages feront roi un de vos frères, pour accréditer leur secte. Mais nous pouvons faire en sorte, par certaines prières, que votre père renonce à l'empire en votre faveur, afin que notre doctrine s'établisse partout. Le jeune prince le leur promit s'ils le faisaient roi. Cabad, informé de ce complot, feignit d'y donner les mains. Il convoqua une assemblée générale des états de la Perse pour assister au couronnement de son fils. Il ordonna en particulier aux manichéens de s'y rendre tous avec leur évêque, nommé Indazar, leurs femmes et leurs enfants. Il donna le même ordre aux mages, à leur chef Glonazès, et à Banazès, évêque des chrétiens, qu'il aimait, parce qu'il

[1] Assemani, p. 260. — [2] *Ibid.*, p. 387. — [3] *Ibid.*, p. 433.

le croyait excellent médecin. Lorsqu'on fut assemblé, il dit aux manichéens qu'il approuvait leurs dogmes, et qu'il savait bon gré à son fils de les avoir embrassés; qu'en conséquence, il allait lui transmettre la couronne. Séparez-vous donc des profanes, ajouta-t-il; c'est par vous que je veux qu'il soit proclamé. A ces paroles, les manichéens, transportés de joie, se réunirent ensemble, laissant un grand intervalle entre eux et le reste des Perses. Aussitôt Cabad fait avancer un corps de troupes qu'il tenait toutes prêtes, et qui, se jetant l'épée à la main sur les manichéens, les taillent en pièces à la vue des mages et de l'évêque chrétien. Cabad envoya sur-le-champ dans toute la Perse ordre d'arrêter les manichéens qu'on pourrait découvrir, de les brûler vifs avec leurs livres et de confisquer leurs biens [1].

Comme nous l'avons vu, les sectateurs de Mazdak ou les manichéens les plus influents de cette époque enseignaient crûment l'abolition de toute morale, en particulier de tout lien conjugal : ce que les manichéens des autres époques n'enseignaient que sous le voile du mystère. L'empereur Anastase, plus ou moins imbu de leur exécrable doctrine, les avait protégés. L'empereur Justin, au contraire, voulut en purger ses États. Il les bannit par un édit, qui portait que ceux qu'on découvrirait dans la suite auraient la tête tranchée. Les autres hérétiques, les païens, les juifs, les Samaritains furent exclus des charges et de tout service, soit dans les armées, soit dans le palais. On en excepta les Goths, sans doute par ménagement pour Théodoric, roi d'Italie.

Malgré cette exception, Théodoric fut extrêmement irrité de la mesure. L'élément barbare se réveilla chez lui dans toute sa fureur. Le sage Cassiodore se retira de sa cour. Privé de ce conseil, Théodoric menaça d'exterminer tous les catholiques d'Italie. Il défendit aux Romains d'avoir aucune arme. Le pape saint Hormisda, avec lequel il avait vécu en bonne intelligence, était mort le 6 d'août 523, après neuf ans de pontificat, et après avoir eu la consolation de voir la réunion des églises d'Orient et le rappel des évêques d'Afrique. Il avait trouvé également des manichéens à Rome, et, les ayant convaincus, il les fit fouetter et bannir. Après que le Saint-Siége eut vaqué sept jours, on élut, pour lui succéder, Jean, natif de Toscane suivant les uns, de Rome suivant les autres, fils de Constantius, qui occupa le Siége apostolique deux ans et neuf mois, et finit par le martyre.

Dans son irritation, le roi Théodoric, pensant faire peur à l'empereur Justin, fit venir à Ravenne le nouveau Pape et lui dit : Allez

[1] Malala, Theophan., Cedr. Zon, *Hist. misc.*

à Constantinople trouver l'empereur Justin, et dites-lui entre autres choses, qu'il ait à rendre les hérétiques que la religion catholique a réconciliés, c'est-à-dire qu'il eût à faire retourner à l'arianisme ceux des ariens qui s'étaient réunis à l'Église catholique. Le pape Jean, qui semblait prévoir dès lors où cette affaire aboutirait, répondit en ces termes : Prince, ce que vous voulez faire, faites-le bientôt ; me voici en votre présence. Pour moi, je ne vous promets point de faire ceci, ni même de le lui dire. Quant aux autres affaires dont vous voudrez me charger, je pourrai en obtenir le succès avec l'aide de Dieu. Le roi, en colère, fit préparer un navire et l'y fit embarquer avec cinq évêques et quatre sénateurs dont trois avaient été consuls et le quatrième était patrice. Parmi les cinq évêques qui accompagnaient le Pape, il y en a trois dont on connaît les noms : Ecclésius de Ravenne, Eusèbe de Fano et Sabin de Capoue.

Le pape Jean étant arrivé à douze milles ou quatre lieues de Constantinople, tout le peuple sortit à sa rencontre avec des croix et des cierges. C'était une joie universelle de voir ce que les siècles précédents n'avaient jamais vu, le Pontife romain dans ces contrées. Tout le monde l'accueillit comme ils auraient fait du prince des apôtres. L'empereur Justin se prosterna devant lui et lui rendit les mêmes hommages qu'il eût rendus à saint Pierre ; déjà couronné par le patriarche, il voulut encore être couronné par la main du Pape. Ce qui augmenta la joie et la vénération publiques, c'est qu'en entrant à Constantinople, le saint Pape rendit la vue à un aveugle. Le patriarche Épiphane l'invita à faire l'office le jour de Pâques ; il ne l'accepta qu'à la condition qu'il aurait dans l'Église la place d'honneur au-dessus du patriarche. Ce qui lui fut accordé. Il célébra donc l'office solennellement en latin, le jour de Pâques, 30 de mars 525. Quant à sa légation, il s'en acquitta comme il avait annoncé au roi Théodoric. Les ariens qui l'étaient encore, et les temples qu'ils avaient encore furent laissés dans l'état où ils se trouvaient ; mais pour ceux des ariens et de leurs temples que l'Église catholique avait réconciliés, ni le Pape ne demanda ni l'empereur n'accorda qu'ils fussent rendus à l'hérésie. Le Pape avait annoncé formellement au roi que, dût-il y perdre la vie, jamais il ne ferait une pareille demande, et il ne la fit pas. Telle est, au milieu des récits divers et incomplets de quelques chroniques, la solution et la conciliation naturelle que présente le précieux fragment d'un auteur contemporain, publié par le docte Valois [1]. Suivant les uns, le Pape se serait acquitté de bonne foi de son ambassade ; suivant d'autres, il aurait fait tout le con-

[1] *Anonym. Vales. seu Excerpta.* Amm. Marc., t. 2, p. 315, edit. bip.

traire. La vérité est qu'il fit loyalement ce qu'il avait loyalement annoncé à Théodoric qu'il ferait.

Dans l'intervalle, le roi goth, une fois rentré dans la carrière de la cruauté et de la barbarie, avait fait mourir le plus savant et le plus vertueux des Romains, l'illustre sénateur Boëce, consul en 510, et dont les deux fils venaient d'être consuls ensemble, l'année 522. Son intrépide probité fut cause de sa perte. Protecteur déclaré de l'innocence, il s'attira la haine des oppresseurs. Cyprien, grand référendaire ou garde des sceaux, Conigaste et Triguilla, devenus puissants auprès du roi depuis qu'il prêtait l'oreille à la calomnie, se liguèrent ensemble pour se défaire d'un censeur incommode qui s'opposait à leurs concussions. Le préfet du prétoire voulait, dans un temps de disette, surcharger la Campanie déjà trop foulée; Boëce plaida devant le roi la cause de cette malheureuse province et l'emporta sur le préfet, qui, par vengeance, se joignit à ses ennemis. Il sauva Paulinus, personnage consulaire, dont ces calomniateurs espéraient envahir les biens. Enfin Boëce, après avoir tant de fois fait triompher la justice, succomba lui-même sous les efforts de la cabale.

Cyprien accusa le patrice Albinus, consul en 493, d'entretenir de secrètes intelligences avec Justin pour le rendre maître de l'Italie. Albinus nia que cela fût, et Boëce, alors patrice et maître des offices, dit en présence du roi : L'accusation de Cyprien est fausse; que si Albinus l'a fait, et moi et tout le sénat nous l'avons fait de même; mais, seigneur, c'est une fausseté. Cyprien, après avoir hésité quelque temps, enveloppa dans la même accusation Albinus et Boëce, et suborna contre eux, comme faux témoins, trois scélérats nommés Basile, Opilion et Gaudentius. Basile, officier du palais, en avait été chassé pour ses débauches : on lui promit de payer ses dettes. Les deux autres avaient été condamnés à l'exil pour différents crimes, et comme ils différaient de s'y rendre, Théodoric leur prescrivit un terme au delà duquel, s'ils se trouvaient dans Ravenne, ils seraient marqués au front et chassés de la ville. Le jour même que cet ordre leur fut signifié, on leur promit leur grâce et l'on admit leur requête contre Boëce. Ils l'accusèrent de trahison, et produisirent en preuve des lettres contrefaites, sur lesquelles Théodoric le condamna sans l'avoir entendu. Boëce fut enfermé dans le château de Calventiane, entre Milan et Pavie. Quelque temps après, Théodoric le fit appliquer à la torture : on lui serra si violemment le crâne avec des cordes, que les yeux lui sortirent de la tête; et comme il persistait à nier le crime imaginaire dont on l'accusait, on l'étendit sur une poutre, où deux bourreaux le frappèrent longtemps avec des bâtons

sur toutes les parties du corps, depuis le cou jusqu'à la plante des pieds. Mais il paraît qu'il n'expira point dans ce tourment et qu'il finit par la hache ou par l'épée. C'est du moins ce qui est marqué dans diverses épitaphes qu'on a faites de lui.

Modèle d'un vrai Romain, Boëce l'était d'un vrai catholique. Ami des saints papes Symmaque, Hormisda et Jean, il prenait une vive part à tous les intérêts de l'Église. Quand il apprit la persécution cruelle que le juif Dunaan exerçait contre les chrétiens d'Arabie, il demandait à Dieu de mettre fin à ces maux, ou bien de le retirer de ce monde, pour ne pas voir son Église en proie aux ennemis de son saint nom. Le pape saint Hormisda l'invita aux conférences qui se tinrent à Rome dans l'affaire des moines de Scythie. On y admira son érudition et son éloquence ; et les assistants ne purent disconvenir qu'il ne possédât mieux les matières de théologie que la plupart de ceux qui en font une étude particulière.

Non content de soutenir l'Église catholique et sa doctrine de vive voix, il la défendit par ses écrits. Au milieu des hérésies et des schismes qui la déchiraient de son temps, il crut devoir exposer sa propre croyance dans une profession de foi, qui est venue jusqu'à nous, et qui est une des plus suivies, des plus exactes et des plus complètes que nous ayons dans l'antiquité. Il composa un traité : *Des deux Natures et d'une Personne en Jésus-Christ,* contre les erreurs d'Eutychès et de Nestorius ; voici à quelle occasion. L'église d'Orient, dans la fameuse lettre qu'elle écrivit au pape Symmaque, pour le conjurer d'avoir pitié d'elle, le priait aussi de marquer, dans les termes les plus précis, de quelle manière on devait s'expliquer sur les deux natures, et répondre à une chicane des eutychiens, savoir : que Jésus-Christ est de deux natures, mais non pas en deux natures. C'était vers l'an 513. Symmaque assembla les évêques qui se trouvaient alors à Rome, avec les principaux du clergé et du sénat. Boëce fut du nombre, avec Jean, archidiacre de Rome, le même qui fut depuis Pape. La lettre des évêques d'Orient fut lue dans le concile, et la chicane des eutychiens débattue avec beaucoup de bruit. Boëce, ne croyant pas devoir se commettre dans ce tumulte, prit le parti de se taire, résolu d'examiner cette proposition à loisir. Il communiqua son dessein à l'archidiacre Jean, le priant de venir le voir le lendemain, pour l'examiner ensemble. Jean n'en ayant pas eu le temps, Boëce travailla seul sur cette matière, et ayant mis par écrit ce qu'il en pensait, il l'envoya à l'archidiacre, pour en retrancher, et y ajouter ou changer ce qu'il jugerait à propos. Ce traité est d'une concision extrême.

Les difficultés qui s'élevaient de jour en jour sur la religion, sur-

tout à l'égard de certains termes que l'on inventait pour rapprocher notre foi des idées ordinaires et de la portée commune des hommes, engagèrent Boëce à composer deux autres traités. Le premier a pour but de montrer comment la Trinité est un seul Dieu et non pas trois dieux. Il l'adressa au chef du sénat, son beau-père Symmaque, voulant qu'il en fût le juge et le censeur, protestant qu'il l'avait entrepris, non pour donner plus d'autorité à la foi, qui n'en peut recevoir par aucune raison humaine, mais pour appuyer par la raison ce que la foi enseigne, et montrer que si elle s'élève au-dessus de la raison, elle ne la détruit pas et ne propose rien qui lui soit contraire. Ce traité est conçu en des termes très-abstraits, qui marquent combien Boëce était versé dans ce que la philosophie d'Aristote a de plus subtil. Il déclare assez nettement dans son prologue qu'il avait choisi cette manière d'écrire tout exprès pour ne se rendre intelligible qu'à un certain nombre de personnes, à qui les termes nouveaux qu'il emploie étaient connus, et que c'est dans le même dessein qu'il affecte un style très-concis.

Dans le traité suivant, qui est adressé à Jean, diacre, depuis Pape, Boëce examine si l'on peut dire, comme le disaient quelques-uns, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit peuvent être affirmés substantiellement de la Divinité. Ce traité est en forme de lettre. Boëce, après s'y être expliqué sur cette proposition de la manière qu'il croyait la plus conforme aux principes de la foi, prie Jean de lui marquer ce qu'il en pensait, de lui apprendre ce qu'il devait croire pour être bon catholique, et de soutenir le dogme par des raisonnements humains, afin que la foi et la raison se prêtant mutuellement secours, la vérité s'affermît davantage. Ce fut encore au diacre Jean qu'il adressa le traité où il examine si tout ce qui existe est bon. Jean lui-même l'avait prié d'écrire sur cette matière, s'étant trouvé embarrassé dans une question où un philosophe manichéen lui avait demandé comment il était possible que tout être fût bon, et que la bonté, qui n'est pas un être substantiel, pût convenir à toutes les substances en vertu de leur être.

Ce qui fait surtout voir quels étaient la foi et le zèle de Boëce, c'est que ce fut des horreurs de sa prison qu'il écrivit à son beau-père le *Traité de la Trinité*. Ce fut encore dans la même prison et dans l'intervalle de sa condamnation à son supplice qu'il composa son fameux ouvrage : *De la Consolation de la philosophie*. Il y poursuit, comme ailleurs, ou plutôt il y achève le grand œuvre de sa vie entière : concilier la raison et la foi, la philosophie du Christ. Cet ouvrage, en cinq livres mêlés de prose et de vers, est un entretien de Boëce en prison avec la sagesse increée; c'est-à-dire avec Jésus-

Christ, en tant qu'il est cette sagesse, cette raison, cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde. Cette sagesse lui apparaît sous la figure d'une vierge d'une beauté admirable, qui, s'approchant de lui, essuie ses larmes, dissipe les ténèbres dont son esprit était offusqué, et lui fait voir, par des raisons naturelles, qu'il n'a point à se plaindre de la Providence, et que les méchants, même dans la prospérité, sont plus dignes de compassion que d'envie. Elle s'élève de temps en temps aux considérations les plus sublimes et les plus ravissantes. Elle fait surtout ce que n'avait jamais pu faire la philosophie païenne, elle concilie avec une admirable simplicité la prescience de Dieu et le libre arbitre de l'homme. Boëce, en un mot, est le Platon chrétien, qui, dans la prison et dans l'attente du supplice, s'élève, par la raison seule, à la morale parfaite de la foi.

Le grand œuvre de sa vie entière, nous l'avons dit, fut de concilier la raison et la foi, la philosophie et la religion chrétienne, et faire voir que l'une ne détruisait pas l'autre, mais que tout au contraire elles se fortifiaient réciproquement. Il voyait que la plupart des hérésies qui déchiraient le christianisme, surtout en Orient, venaient de principes mal compris ou mal appliqués de l'ancienne philosophie. Il voyait que les rares sectateurs de cette philosophie ancienne, tels que Plotin, Jamblique, Porphyre, Proclus, pour n'en avoir pas saisi l'ensemble avec netteté ni exposé avec franchise, se perdaient dans le vague et dans les brouillards, entre le paganisme grossier et le christianisme véritable. Pour ôter la cause de ces égarements et ramener à l'unité toutes les pensées humaines, il entreprit de résumer nettement toute l'ancienne philosophie, et de la transsubstantier en la foi catholique. Entreprise gigantesque; mais Boëce était un géant. Platon et Aristote peuvent être regardés comme la raison ancienne élevée à sa plus haute puissance. Boëce les étudia, les pénétra l'un et l'autre avec un regard auquel rien n'échappe ; il en résuma, en christianisa la substance commune avec une netteté et une précision dont jamais n'approcha disciple de Platon ni d'Aristote.

Parmi les ouvrages philosophiques qu'il composa dans ce dessein, et qui sont venus jusqu'à nous, il y a l'*Introduction de Porphyre à la philosophie d'Aristote*. Victorin déjà l'avait traduite en latin. Boëce, ayant remarqué que cette traduction n'était pas littérale, en donna une plus fidèle, après avoir parcouru avec un de ses amis, nommé Fabius, tous les endroits défectueux de celle de Victorin, dans deux conversations qu'il a rapportées lui-même sous le nom de dialogue. A cette traduction il ajouta un commentaire en cinq livres, que nous

avons encore. Nous avons aussi ses quatre livres de l'*Interprétation d'Aristote*, avec deux sortes de commentaires. Il traduisit également les quatre livres des *Analytiques* du même philosophe. Il traita à fond du syllogisme, de la définition et de la division, dans sept livres, précédés d'une introduction où il donne les premiers éléments de l'art de raisonner. Il traduisit encore les huit livres d'Aristote intitulés *Topiques*, et ses deux livres *Des Sophismes ou des Arguments captieux*. Il commenta ceux que Cicéron avait faits sur la même matière, et qui portaient aussi le nom de *Topiques*. Il fit de plus un ouvrage en quatre livres, pour montrer la différence qu'il y a entre les *Topiques* d'Aristote et ceux de Cicéron. Son but était de faire voir quelles sont les sources d'où un philosophe doit tirer ses arguments probables, et celles où un orateur peut puiser les siens. Il composa un opuscule sur l'*un* et sur l'*unité*. Il avait traité les quatre parties des mathématiques, savoir : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astrologie. Cette dernière partie n'est pas venue jusqu'à nous ; mais nous avons de lui deux livres de l'arithmétique, cinq de la musique et deux de la géométrie. Son dessein était de traduire tout Aristote et tout Platon ; et il l'aurait probablement exécuté, si le Goth Théodoric l'avait laissé vivre ; car, quand il fut mis à mort, il n'avait que cinquante-cinq ans [1].

Toujours est-ce à lui primitivement que l'étude de la doctrine chrétienne doit et cet ordre dans l'ensemble et cette précision dans les détails qui constituent le fond de ce qu'on appelle la méthode scolastique. Toujours est-ce à lui que l'Église et l'humanité doivent le commencement de ce grand œuvre, la conciliation de la raison et de la foi, qui fortifiera l'une par l'autre, mettra l'harmonie dans toutes les facultés humaines et l'ordre dans leur activité. Plaise à la Providence, pour achever l'œuvre qu'elle a inspirée à Boëce, de susciter un homme de son génie et de sa vertu, qui, comme lui, résume nettement toutes les connaissances humaines, en montre l'accord avec les connaissances divines, et, comme lui, offre ainsi à l'Église et au monde le modèle accompli d'un vrai catholique et d'un vrai philosophe !

Boëce étant mort le 23 octobre 524, les catholiques emportèrent son corps et l'inhumèrent à Pavie, auprès de celui d'Elpis, sa première femme. L'épitaphe que l'on grava sur son tombeau contient en peu de mots l'éloge de son savoir et de sa vertu. Elle parle de l'accusation formée contre lui auprès du roi Théodoric, de son exil à Pavie, du genre de sa mort. L'auteur de cette épitaphe ne doutait

[1] Ceillier, t. 15.

pas que Boëce n'eût déjà reçu dans le ciel la récompense due à sa piété, à son zèle pour la foi, à ses souffrances pour la justice. Il fut transporté, environ deux siècles après, dans l'église de Saint-Augustin de la même ville, par Luitprand, roi des Lombards, qui lui fit dresser un mausolée que l'on voit encore. Il est placé au pied du grand autel et posé sur quatre colonnes, avec une inscription qui rend témoignage à l'érudition, à la probité et à la grande réputation de Boëce. Dans le dixième siècle, l'empereur Othon III lui fit élever un autre mausolée de marbre, sur lequel il mit son éloge en vers héroïques, composés par Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II. Boëce y est appelé le père et la lumière de la patrie, et représenté comme allant de pair avec les plus beaux génies de la Grèce, comme capable de contenir les empires dans leurs bornes et de maintenir la liberté romaine. Finalement, les Bollandistes lui donnent le titre de saint. Son nom a été inséré sous ce titre dans le calendrier de Ferrarius et dans ceux de quelques églises d'Italie, qui l'honorent le 23 octobre [1].

D'après le témoignage unanime des contemporains, Symmaque, beau-père de Boëce, n'était pas moins distingué que son gendre par le savoir et la vertu. Versé, comme lui, dans toutes les doctrines divines et humaines, il était, comme lui, l'ami et le conseil des Papes, même dans des questions de théologie. Sa fille Galla est honorée comme sainte le 5 octobre. Il était le prince du sénat par son âge et sa renommée. Il eut le même sort que Boëce. Le Goth Théodoric, engagé dans la carrière de la tyrannie, le fit venir à Ravenne, et, sous prétexte de quelque crime, lui fit trancher la tête l'année suivante.

Le saint pape Jean, ami intime de Boëce et de Symmaque, apprit avec une extrême douleur la mort de l'un et l'emprisonnement de l'autre. Un sort pareil l'attendait lui-même. Quand il fut débarqué à Ravenne, Théodoric le fit jeter en prison, irrité de ce qu'il n'avait pas obtenu ce que le Pape lui avait formellement déclaré qu'il ne demanderait pas. Le saint pontife y mourut de faim et de soif, le 27 mai 526. Les peuples s'étant assemblés pour ses funérailles, un possédé se trouva subitement guéri à l'approche du cercueil, et se mit à le précéder. A cette vue, les peuples et les sénateurs commencèrent à tirer des reliques des vêtements du pontife. Son corps fut ainsi transporté, avec la pompe la plus solennelle, de Ravenne à Rome [2]. Il eut pour successeur Félix IV, du pays des Samnites, fils de Castor, appuyé de la recommandation de Théodoric. Le nouveau Pape fut

[1] Ceillier, t. 15. *Act. S. Joan., pap. et mart.*, 27 *maii*. — [2] *Anon. Vales.*

ordonné le 12e de juillet 526, et tint le Saint-Siége trois ans et deux mois.

Théodoric lui-même ne survécut que trois mois au pape Jean. Après s'être privé des sages conseils de Cassiodore et de Boëce, après avoir égorgé sans forme de procès les hommes les plus illustres du sénat, il donna sa confiance à un avocat juif, et lui dicta, le mercredi 26 août 526, un décret qui portait que, le dimanche suivant, 30 août, les ariens envahiraient les églises catholiques. Mais aussitôt il fut frappé, comme Arius, l'auteur de sa religion ; atteint d'un flux de ventre qui l'épuisa pendant trois jours, il perdit et le royaume et la vie le jour même qu'il se réjouissait d'envahir les églises. C'est ce que dit, en finissant son histoire, l'auteur contemporain publié par Valois. L'historien Procope ajoute cette anecdote. Un jour, les officiers de Théodoric ayant servi sur sa table la tête d'un grand poisson, il crut voir dans le plat la tête de Symmaque, fraîchement coupée, qui se mordait la lèvre et le regardait d'un œil furieux. Il en fut si épouvanté, qu'il lui prit un grand frisson ; il se mit au lit et conta ce qu'il avait vu à son médecin, pleurant son crime d'avoir fait mourir Symmaque et Boëce sur des calomnies. Se voyant près de mourir, il appela les principaux de la nation des Goths, et fit reconnaître pour roi Athalaric, son petit-fils, âgé de dix-huit ans, fils de sa fille Amalasonte et d'Eutharic, déjà mort. Amalaric, son petit-fils par une autre fille, fut reconnu roi des Visigoths, en Espagne et dans la Gaule méridionale [1].

En Orient, pendant l'année 525, plusieurs villes furent ruinées par des inondations et des tremblements de terre ; on cite dans le nombre Édesse en Mésopotamie, Anazarbe en Cilicie, Durazzo dans l'Épire, Corinthe dans la Grèce. Constantinople même s'en ressentit, L'empereur Justin répara tous ces malheurs par ses libéralités. L'année suivante 526, un désastre plus épouvantable encore détruisit pour la cinquième fois Antioche. Un incendie terrible s'y manifesta sans qu'on pût jamais en découvrir la cause. Il éclata d'abord dans l'église de Saint-Étienne ; les flammes s'élevèrent presque aussitôt en d'autres endroits éloignés ; c'étaient à la fois plusieurs incendies, qui dévorèrent un grand nombre de maisons. Justin, à la prière du patriarche Euphrasius, envoya deux mille livres d'or pour réparer le dommage.

A peine ce travail était-il commencé, qu'un désastre beaucoup plus affreux fit de la ville entière un monceau de pierres et de cendres. Le 29 de mai, lendemain de l'Ascension, à l'heure de midi, la

[1] *Anon. Vales.* Procop., l. Goth., c. 1. Jornand.

terre, par de violentes secousses, renversa les édifices de la partie occidentale; et le tremblement, se communiquant avec rapidité de proche en proche, tout s'écroula, hormis les bâtiments soutenus par la montagne, qui ne fut point ébranlée. Comme les foyers des cuisines étaient alors allumés dans toutes les maisons, les flammes se répandirent de toutes parts ; en même temps une fournaise souterraine, qui faisait bouillonner le sol de la ville, exhalait de brûlantes vapeurs. Les cendres ardentes, emportées en l'air par un vent furieux, retombaient en pluie de feu et enflammaient le toit des maisons tandis qu'un autre incendie s'élevait des parties inférieures. La grande église, bâtie par Constantin, résista pendant deux jours à la violence du feu qui dévorait tous les édifices d'alentour; enfin, enveloppée de flammes et comme calcinée, elle tomba avec un horrible fracas. Le mal fut si subit et si imprévu, que peu de personnes purent échapper par la fuite. La plupart périrent par la chute des édifices; d'autres furent consumés par le feu. Le plus horrible de tout, c'est qu'une foule innombrable de malheureux, courant à travers les rues et les places, rencontraient des meurtriers qui leur arrachaient, avec la vie, les misérables restes de leur fortune. On parle surtout d'un officier du palais, du corps des silentiaires, qui, ayant fait de ses domestiques autant d'assassins, s'était établi à une lieue de la ville, et les envoyait de là piller et massacrer ceux qui fuyaient d'Antioche, dont on lui apportait les dépouilles. Ce monstre ne vécut que quatre jours dans ce brigandage; il fut frappé de mort subite au milieu de son magasin, qui fut aussitôt pillé par le peuple.

Quelques habitants furent assez heureux pour se trouver ensevelis dans leurs demeures sans en être écrasés. On retira, au bout de vingt et même de trente jours, de dessous les décombres, des hommes qui vivaient encore, et dont plusieurs expirèrent dès qu'ils furent en plein air; des femmes qui, étant enceintes, avaient accouché sous les ruines et y avaient même allaité leurs enfants. Ces infortunés, abîmés avec leurs maisons, s'étaient nourris des provisions qui s'y trouvaient. Ce tremblement, le cinquième depuis la fondation d'Antioche, et le plus funeste de tous, dura six jours avec la même violence; il se renouvela pendant six mois à plusieurs reprises, quoique avec moins de furie; mais pendant dix-huit mois, le terrain ne fut pas entièrement raffermi. On ressentit de temps en temps diverses secousses dans l'étendue de sept lieues aux environs d'Antioche. Daphné et Séleucie furent renversées.

L'empereur Justin, profondément affligé, fit cesser tous les spectacles à Constantinople; il quitta le diadème et la pourpre pour se

revêtir d'un sac, et se couvrit de cendres ; il aimait Antioche, où il avait séjourné autrefois comme simple soldat. Pendant la semaine de la Pentecôte, il alla tous les jours en procession à l'Hédomon, à la tête du sénat et du peuple, en habit de deuil, fondant en larmes et implorant la miséricorde du Tout-Puissant. Il ne se borna point à ces témoignages d'une profonde douleur ; il envoya d'abord le comte Carinus, avec cinq mille livres d'or, pour subvenir aux besoins les plus urgents ; il le chargea de faire enlever les décombres, fouiller dans les ruines, et rendre aux possesseurs tout ce qu'on pourrait retrouver de leurs effets. Il fit partir ensuite les patrices Phocas et Astérius, avec de beaucoup plus grandes sommes, pour rétablir les édifices, les aqueducs, et les ponts de l'Oronte. Quelques auteurs disent qu'il y employa cinquante millions de livres d'or, ce qui, à vingt francs la livre, ferait un milliard de francs. Il s'agissait de bâtir une nouvelle ville. Les soins paternels de l'empereur furent dignement secondés par le comte d'Orient : c'était Éphrem, Syrien de naissance, magistrat savant et pieux, animé de cette charité active qui descend à tous les besoins de l'humanité. Le patriarche Euphrasius avait été écrasé sous les ruines de son église, d'où ses plaintes s'étaient fait entendre un jour entier, sans qu'il eût été possible de le secourir. Le clergé et le peuple, pleins de reconnaissance pour Éphrem, le choisirent pour évêque, avec l'agrément de l'empereur. Après avoir été un magistrat accompli, Éphrem fut un excellent pontife, édifiant l'Église par sa piété, la défendant par ses écrits, et se montrant le père de ce peuple qu'il avait sauvé de la mort [1].

L'empereur Justin mourut lui-même l'année suivante, 527, le dimanche 1er d'août, âgé de soixante-dix-sept ans, après en avoir régné neuf. Quatre mois auparavant, il avait déclaré empereur son neveu Justinien, et l'avait fait couronner avec sa femme Théodora, le 1er d'avril, qui était le jeudi saint.

Justinien, âgé d'environ quarante-cinq ans, était d'une taille au-dessus de la médiocre ; il avait les traits réguliers, le teint haut en couleur, la poitrine large, l'air serein et gracieux. Instruit par les soins de son oncle, il avait acquis la facilité de parler et d'écrire. Il était versé dans la jurisprudence, dans l'architecture, dans la musique, et même dans la théologie. Sa piété se montrait avec éclat. Dès qu'il fut empereur, il fit présent à des églises de tous les biens qu'il possédait auparavant, et fonda dans sa maison un monastère. Pendant le carême, l'austérité de sa vie égalait celle des anacho-

[1] Évagr., l. 4, c. 5 et 6. Procop. *Pers.*, l. 2, c. 14. Theophan. Malala, *Hist. du Bas-Empire*, l. 40.

rêtes ; il ne mangeait point de pain, ne buvait que de l'eau, et se contentait, pour unique nourriture, de prendre, de deux jours l'un, une petite quantité d'herbes sauvages assaisonnées de sel et de vinaigre. Ses veilles et ses abstinences sont très-authentiques ; car il a pris soin lui-même d'en instruire l'univers dans ses dernières lois ou *Novelles*.

L'an 528, Grétès, roi des Hérules établis par Anastase sur les bords du Danube, vint à Constantinople offrir ses services et ceux de ses sujets. Pour cimenter plus fortement cette alliance, il demanda le baptême, et le reçut le jour de l'Épiphanie, avec douze de ses parents et toute sa cour. L'empereur voulut être son parrain et le combla de présents. A l'exemple du roi, le reste de la nation embrassa le christianisme; mais Procope, qui vivait alors, observe que la religion ne corrigea tout de suite ni la perfidie naturelle des Hérules, ni leur inclination aux plus brutales débauches : ce qui n'est pas surprenant dans une nation barbare. Dans la même année, les Tzanes, peuple féroce du mont Taurus, embrassèrent la religion chrétienne, et, s'étant enrôlés dans l'armée des Romains, ils les servirent depuis ce temps-là avec autant de fidélité que de bravoure. Justinien acheva de les civiliser en faisant bâtir plusieurs villes dans leur pays. Vers le même temps, Gordas, roi des Huns qui habitaient la Chersonèse Taurique, vint lui-même à Constantinople faire alliance avec l'empereur et recevoir le baptême. Justinien, qui voulut être son parrain, lui fit de riches présents et le chargea de veiller à la sûreté de la frontière. De retour dans son pays, Gordas voulut peut-être trop brusquement disposer ses sujets au christianisme : il fit fondre les statues d'or et d'argent de leurs fausses divinités. Les Huns idolâtres se révoltèrent, tuèrent Gordas et mirent sur le trône son frère Moager, avec lequel ils se retirèrent dans l'intérieur des contrées septentrionales. A la même époque, plusieurs Perses d'un rang distingué passèrent au service de Justinien. De ce nombre furent Narsès et son frère Aratius, braves généraux, qui vinrent à Constantinople avec leur famille. L'eunuque Narsès, leur compatriote, qui devint depuis si fameux, les reçut avec joie et les combla de présents. Cet eunuque, pris dans la guerre de Perse, était alors garde des trésors de l'empereur [1].

Une des grandes occupations de Justinien était de bâtir. Outre les embellissements considérables qu'il fit faire à Constantinople, il reconstruisit ou fortifia une vingtaine de villes dans la Mésopotamie et sur l'Euphrate. La réparation la plus célèbre sur cette frontière fut

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 41.

celle de Palmyre, bâtie autrefois par Salomon, sous le nom de Tadmor, et détruite par Nabuchodonosor lorsqu'il vint assiéger Jérusalem. Après avoir été relevée et détruite plusieurs fois, elle n'était plus que des ruines. Justinien la releva pour la dernière fois avec une magnificence vraiment royale.

Ce qui n'occupa pas moins Justinien toute sa vie, ce fut de faire des lois. Sans parler ici des lois particulières qu'il publia sans nombre, il entreprit de faire composer ou compiler un corps entier de législation. Dans une constitution du 13 février 528, adressée au sénat de Constantinople, il déclare qu'il se propose de rassembler dans un seul volume non-seulement les lois contenues dans les trois codes de Grégoire, d'Hermogénien et de Théodose, mais encore celles qui, depuis la publication du *Code Théodosien*, sont émanées de l'autorité impériale. Pour composer ce recueil, il choisit le jurisconsulte Tribonien, secondé de neuf personnes consommées dans la science du droit romain. Il leur permit de supprimer les lois répétées, contradictoires, hors d'usage ; de retrancher les préambules et tout ce qui leur paraîtrait superflu ; d'ajouter ce qu'ils croiraient nécessaire soit pour l'exactitude, soit pour l'éclaircissement ; de changer les termes, de réunir dans une seule loi ce qui se trouverait épars dans plusieurs. Le travail fut pressé avec tant de diligence, qu'au mois d'avril de l'année suivante le nouveau code, renfermant en douze livres les lois impériales depuis le commencement d'Adrien, fut en état de paraître. Justinien y imprima le sceau de son autorité par une constitution du 7 avril 529. Cinq ans plus tard, il en publia une seconde édition, qui abrogea la première, et qui est celle que nous avons.

Restait un ouvrage plus étendu et plus difficile : c'était de recueillir les monuments de l'ancienne jurisprudence. L'empereur chargea encore Tribonien de ce travail, et lui laissa le choix de ses collaborateurs. Tribonien choisit un des magistrats qui avaient déjà travaillé à la rédaction du code, quatre professeurs en droit, deux de Constantinople, deux de Béryte, et onze avocats. Ces dix-sept commissaires reçurent ordre de rechercher, rassembler et mettre en ordre ce qu'il y avait d'utile dans les livres des jurisconsultes qui avaient été autorisés par les princes à faire ou à interpréter les lois, sans avoir égard aux ouvrages qui n'étaient revêtus d'aucune autorité. L'empereur leur donna le même pouvoir de changer, d'ajouter, de retrancher, qu'il avait donné pour le code, et de fixer, par une décision précise, les points douteux et contestés jusqu'alors. De ces extraits, ils devaient composer cinquante livres. Il voulut que tout ce qu'ils adopteraient fût censé sorti de la bouche du prince. Ce recueil

devait porter le nom latin de *Digeste,* parce que les matières y seraient digérées, c'est-à-dire rangées chacune sous son titre ; ou bien le nom grec de *Pandectes,* c'est-à-dire *qui contient tout,* comme renfermant toute l'ancienne jurisprudence. Dix ans paraissaient nécessaires pour ce travail : il fut achevé dans trois ans. C'est un immense répertoire de cas de conscience judiciaire, où les jurisconsultes romains s'efforcent d'appliquer aux cas particuliers la règle commune des lois générales ou de l'équité naturelle. Il s'y trouve quelquefois des décisions surprenantes de justesse. Justinien y donna son approbation le 16 décembre 533.

Pendant qu'on travaillait au *Digeste,* l'empereur chargea encore Tribonien et deux des commissaires, Théophile et Dorothée, professeurs en droit, l'un à Constantinople, l'autre à Béryte, d'extraire des anciens jurisconsultes, et de recueillir en quatre livres les premiers éléments de la jurisprudence, pour servir d'introduction à cette étude. Sous le nom d'*Institutes,* c'est la partie du corps de droit la mieux exécutée. Elle fut achevée avant le *Digeste,* et publiée le 21 de novembre de la même année. L'édit de publication donne à ces *Institutes* la forme et l'autorité des lois impériales.

Le *Code,* les *Pandectes* et les *Institutes* de Justinien portent en tête ces paroles solennelles : *In nomine Domini nostri Jesu Christi,* au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est commencer par le nom du vrai souverain, du vrai législateur, de celui qui a dit : C'est par moi que les rois règnent et que les législateurs décrètent des lois justes ; et encore : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. C'est annoncer juridiquement à l'univers la venue de ce temps où, suivant Confucius, Platon et Cicéron, le *Saint* par excellence, le Verbe, la raison même de Dieu, se manifestant d'une manière sensible, donnerait à tous les peuples la même loi, et ferait de tout le genre humain un seul empire, dont Dieu serait le seul maître commun et le souverain monarque. C'est reconnaître implicitement, avec les mêmes sages et avec les chrétiens, que Dieu seul ou son Christ est le vrai souverain des hommes ; qu'il n'est point de puissance qui ne vienne de lui ; que sa raison est la loi souveraine et normale de toutes les autres ; que ce que les princes, les juges, les peuples décrètent de contraire à cette règle suprême, n'est rien moins qu'une loi [1].

Qui reconnaît Notre-Seigneur Jésus-Christ pour vrai souverain et vrai législateur, doit aussi reconnaître son Église pour l'interprète infaillible de sa divine législation. Autrement le Christ serait venu en

[1] L. 6 de cette histoire.

vain, en vain il aurait dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai recommandé ; et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » Aussi le code de Justinien, de même que celui de Théodose, commence-t-il par poser comme première loi de l'empire la foi catholique sur l'unité de Dieu, la trinité des personnes divines, la divinité du Verbe, la réalité de son incarnation, l'unité de sa personne, la dualité de ses natures, d'après les décisions des conciles œcuméniques et l'enseignement des successeurs de saint Pierre, contre les manichéens et les autres hérétiques.

Qui reconnaît le Christ pour le vrai souverain et le vrai législateur, et son Église pour l'interprète infaillible de sa loi, doit reconnaître pareillement pour chef de cette Église l'apôtre auquel le Christ a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Aussi la première loi proprement émanée de Justinien qui paraisse dans son *Code* est une profession de foi qu'il adresse au successeur de saint Pierre, à l'évêque de Rome, comme à son père : il l'y proclame le chef de toutes les églises ; il se glorifie d'avoir contribué à lui soumettre et à lui réunir tous les évêques de tout l'Orient; il s'empresse de porter à sa connaissance tout ce qui intéresse les églises de Dieu, afin de conserver l'unité du Siége apostolique, et de maintenir les églises dans l'état où elles doivent être. Il lui envoie donc sa profession de foi, dans laquelle il applique à Jésus-Christ cette expression : Un de la Trinité. Il ajoute : « Tous les évêques, suivant la doctrine de votre Chaire apostolique, croient, professent et prêchent ainsi. Nous prions donc votre affection paternelle de nous mander par vos lettres, que Votre Sainteté reçoit tous ceux qui adhèrent à cette profession de foi, et qu'elle condamne ceux qui la repoussent [1]. »

Avec ces principes de christianisme, la législation romaine devait nécessairement s'adoucir et se perfectionner avec le temps. Et, de fait, il est deux points principaux qui, dans la législation de Justinien, tiennent encore une place très-considérable, l'esclavage et le divorce, qui ont été changés depuis par la législation de l'Église. Comme dans tous les temps l'Église catholique a professé l'égalité de tous les hommes devant Dieu et son Christ, et que dans tous les temps elle a élevé

[1] *Cod., tit.* 1, *lex* 4.

aux plus hautes dignités ceux qui en étaient dignes, eussent-ils été esclaves ou libres, l'esclavage y a dû graduellement diminuer et enfin disparaître. Il en est de même du divorce. « Le mariage, dit saint Paul, est un grand mystère dans le Christ et dans l'Église. » Il n'y a qu'une Église, comme il n'y a qu'un Christ. L'Église catholique, ayant la conscience d'être l'épouse unique et indissoluble du Verbe-Dieu qui s'est éternellement uni la nature humaine, a rétabli et maintenu avec une invincible fermeté l'unité et l'indissolubilité du mariage. Les sectes diverses, n'ayant pas cette conscience, admettent le divorce plus ou moins, par un secret instinct de leur propre nature.

Il y a dans le code de Justinien une loi sur le mariage qui a de quoi surprendre dans un empereur romain. Pour conserver la majesté de l'empire et du sénat, il avait toujours été défendu aux sénateurs de s'allier à des femmes de condition vile. Les derniers empereurs avaient renouvelé expressément ces défenses, particulièrement à l'égard des comédiennes et des prostituées. Or, l'empereur Justinien fit une loi expresse pour lever cette défense et permettre aux sénateurs d'épouser même des prostituées et des comédiennes [1]. Quelle était la cause véritable d'une loi si étrange ? C'est que la femme de Justinien, l'impératrice Théodora, avait été comédienne et prostituée tout le temps de sa jeunesse. C'est pour elle que Justinien dégrada ainsi la majesté du sénat et de l'empire.

De son vivant, le père de Théodora avait été gardien des ours de l'amphithéâtre de Constantinople. Il mourut, laissant une veuve avec trois filles en bas âge, Comito, Théodora et Anastasie : l'aînée n'avait pas plus de sept ans. A mesure que ces filles devenaient grandes, la mère les prostituait au théâtre et ailleurs. Théodora servit d'abord de suivante ou de domestique à sa sœur aînée. Elle parut ensuite elle-même sur la scène, y joua des rôles bouffons, où elle se montra quelquefois dans un état de nudité presque complète, s'abandonnant d'ailleurs à tous les allants et venants. Les personnes honnêtes évitaient sa rencontre dans les rues. Elle suivit quelque temps en Afrique le gouverneur de la Pentapole, pour servir à ses plaisirs; revenue de là par Alexandrie à Constantinople, elle continua sur la route son infâme commerce. Après tout cela, le comte Justinien fut épris de sa beauté; il la combla de richesses : déjà sénateur et patrice, il sollicita la permission de l'épouser. Sa mère Vigilance et sa tante, l'impératrice Euphémie, s'opposèrent à ce mariage honteux tant qu'elles vécurent : dès qu'elles eurent cessé de vivre, il extorqua cette permission du

[1] *Cod.*, l. 5, *tit.* 4, *lex* 23.

vieil empereur, et son premier soin, devenu empereur lui-même, fut d'abolir les lois qui prohibaient ces alliances contraires à l'honnêteté publique. L'empire et la capitale durent donc vénérer sur le trône celle que la populace avait vue naguère se prostituer dans les lieux infâmes et figurer dans les farces les plus ignobles du théâtre. Tous les magistrats furent obligés, par une loi, de prêter serment de fidélité, non-seulement à Justinien, mais encore à Théodora. Justinien lui-même, pour recommander une loi nouvelle, apprend à ses sujets qu'il l'a faite d'après les conseils de sa respectable épouse. Elle rassembla autour d'elle plusieurs de ses anciennes compagnes de débauche, qui firent du palais impérial comme un lieu de prostitution. Justinien força Sittas, un de ses meilleurs généraux, d'épouser la sœur aînée de Théodora, et pour récompense il le fit duc d'Arménie. Bélisaire épousa, de son côté, Antonine, fille d'un cocher du cirque et d'une prostituée, dont elle avait imité la vie jusqu'alors [1].

Pour peu que l'on y réfléchisse, on concevra aisément quelle funeste influence de pareils exemples durent exercer sur les mœurs privées et publiques. On y trouvera peut-être la cause secrète de certains faits qui étonnent. Nous avons vu, par les philosophes de la Grèce, que chez les Grecs les plaisirs de Sodome étaient une habitude si commune et si peu déshonorante, que certains philosophes voulaient en faire le privilége des seuls philosophes [2]. Hérodote nous apprend que ce furent les Grecs qui enseignèrent aux Perses ce crime exécrable [3]. Il paraît que du temps de Justinien les Grecs n'en étaient pas tout à fait corrigés ; car, par les ordres de cet empereur, on découvrit des personnages d'un haut rang, des sénateurs, même deux évêques, qui s'en étaient rendus coupables. Ils furent punis d'une manière qui augmenta peut-être le scandale. On les mutila et on les promena publiquement dans les rues de Constantinople, précédés d'un crieur qui publiait leur crime. Procope ajoute que, dans ces rencontres, pour poursuivre et pour condamner, on se contentait du témoignage d'une seule personne, libre ou esclave, et même d'un enfant [4]. Ce qui n'est pas incroyable ; car le caractère général de Justinien était de ne pas savoir garder de mesure, même dans le bien qu'il entreprenait de faire. Après avoir appelé une prostituée sur le trône, il ne devait pas s'étonner du progrès de l'immoralité publique; il ne devait pas trop s'étonner de voir qu'une si monstrueuse débauche ne cédait ni aux punitions les plus effrayantes ni aux lois les plus sévères ; car quinze ans après ces premières exécu-

[1] Procop., *Hist. arc.* — [2] L. 20 de cette histoire. — [3] Herod., l. 1, c. 135. — [4] Procop., *Hist. arc.*, c. 11.

tions, il fit une autre loi dans laquelle il attribue à la colère du ciel, irrité de ces abominations, la peste qui désolait alors tout l'empire. En quoi sans doute il avait raison; car on ne peut expliquer autrement ces effroyables tremblements de terre qui renversèrent tant de villes, en particulier Antioche.

Cette capitale de l'Orient n'avait pas eu le temps de se relever de l'horrible destruction qu'elle avait soufferte en 526, lorsqu'un nouvel incendie, dont la cause demeura pareillement inconnue, commença, le 15 novembre 528, avec la même violence que le premier, et fut encore suivi, quatorze jours après, d'un furieux tremblement de terre. Le mercredi 29 de novembre, trois heures après le lever du soleil, l'air retentit tout à coup d'un bruit épouvantable, et la terre trembla pendant une heure. Les édifices s'écroulèrent avec ceux qui avaient résisté au tremblement précédent; les murs de la ville furent renversés; il semblait que le ciel s'obstinât à combattre les efforts que faisaient les hommes pour relever cette malheureuse ville. Quatre mille huit cent soixante-dix personnes furent écrasées sous les débris; les autres se sauvèrent dans les îles d'alentour ou sur les montagnes. Ce désastre fut suivi d'un froid excessif, qui n'empêcha point les habitants échappés au péril de marcher les pieds nus en procession autour de la ville, se prosternant au milieu des neiges et implorant la miséricorde divine. Enfin, suivant le récit de Théophane, il fut révélé à un pieux habitant de dire à tous les autres d'écrire ces mots au-dessus des portes des maisons : « Le Christ est avec nous, demeurez debout. » Cela fait, la colère de Dieu s'arrêta.

Laodicée et Séleucie subirent le même sort; la moitié de chacune de ces villes fut détruite, mais les églises catholiques restèrent debout. Il périt, tant à Laodicée qu'à Séleucie, sept mille cinq cents personnes. La nouvelle de tant de malheurs porta la consternation dans Constantinople; on y fit des prières publiques, et l'empereur envoya de grandes sommes d'argent pour réparer ces villes. Il remit les impôts pour trois ans. Par le conseil d'un saint solitaire, nommé Siméon le Thaumaturge, il changea le nom d'Antioche en celui de Théopolis, c'est-à-dire ville de Dieu. Ce nouveau nom fut adopté avec joie par les habitants, qui le regardèrent comme un heureux augure pour l'avenir [1].

Trois ans après, au mois de septembre 531, on aperçut dans le ciel une comète flamboyante. La même année, commença une peste qui, pendant cinquante ans, désola successivement la plus grande

[1] Theoph., p. 121, *aliàs* 151. Malala.

partie du monde alors connu. Elle parut d'abord en Éthiopie, et de là, se répandant de proche en proche, elle réduisit en solitude des provinces entières. Les observations les plus exactes ne purent apercevoir rien de réglé dans ses périodes, dans ses progrès, dans ses symptômes. Elle semblait confondre toutes les saisons; meurtrière dans un pays au même temps qu'elle disparaissait dans un autre. On eût dit qu'elle choisissait les familles, attaquant dans la même ville certaines maisons, tandis qu'elle n'entrait pas dans les maisons voisines. Après une trêve de quelque temps, elle revenait comme pour achever ses ravages, saisissant ceux qu'elle avait la première fois épargnés. Quelques-uns étaient attaqués à plusieurs reprises; les plus robustes ne résistaient d'ordinaire que jusqu'au cinquième jour. Les habitants qui se sauvaient sains des villes infectées périssaient seuls dans d'autres villes où le mal n'avait pas pénétré. Plusieurs l'apportaient aux autres, sans en être infectés eux-mêmes; et qu'ils touchassent les malades, qu'ils respirassent un air empesté, et que, dans le désespoir où les jetait la mort de leurs proches, ils souhaitassent de les suivre, il semblait que la mort se refusât à leurs désirs. La maladie se manifestait sous des formes diverses. Dans les uns, elle affectait la tête : les yeux se remplissaient de sang, le visage se couvrait de tumeurs, et le mal, descendant à la gorge, les étouffait. Les autres mouraient d'un flux de ventre; dans quelques-uns on voyait sortir des charbons, accompagnés d'une fièvre ardente. Ces charbons se formaient aux aines, sur les cuisses, sous les aisselles, derrière les oreilles. S'ils venaient à suppuration, l'on guérissait; s'ils conservaient leur dureté, c'était un signe infaillible de mort. D'autres perdaient l'esprit; ils croyaient voir des fantômes qui les poursuivaient et les battaient rudement; frappés de cette imagination, ils se barricadaient dans leurs maisons, ou allaient se précipiter dans la mer. Plusieurs étaient accablés d'une profonde léthargie. On en voyait qui, sans aucun signe de maladie, tombaient morts dans les rues et dans les places. On remarqua que les jeunes gens, et surtout les mâles, périrent en plus grand nombre; les femmes paraissaient moins susceptibles de ce mal funeste [1].

Au commencement de l'année suivante 532, l'empereur Justinien se vit sur le point de perdre la couronne et la vie; presque toute la ville de Constantinople fut réduite en cendres, et cela pour une querelle de théâtre. Le peuple, qui assistait aux jeux du cirque, s'était partagé en deux factions ennemies, les Bleus et les Verts. Au lieu de calmer leur animosité mutuelle, l'empereur ne fit que l'augmenter

[1] Procop., *Pers*, l. 2, c 22. Agath., l. 5. Theoph., p. 154.

en favorisant de tout son pouvoir la faction bleue, tandis que sa femme Théodora se déclarait pour la faction verte. La cinquième année de son règne, Justinien célébra la fête des ides de janvier; les clameurs des Verts, mécontents, ne cessaient de troubler les jeux. L'empereur, jusqu'à la vingt-deuxième course de chars, sut se contenir dans une silencieuse gravité. A la fin, n'étant plus maître de son impatience, il commença, par l'organe d'un crieur et par quelques mots dits avec violence, le plus étrange dialogue qui ait jamais eu lieu entre un prince et ses sujets. Les premiers cris furent respectueux et modestes; les chefs accusèrent d'oppression les ministres subalternes, et souhaitèrent à l'empereur une longue vie et des victoires. Insolents, s'écria Justinien, soyez patients et attentifs ; Juifs, Samaritains et manichéens, gardez le silence.

Les Verts essayèrent encore d'exciter sa compassion : Nous sommes pauvres, s'écrièrent-ils; nous sommes innocents, nous sommes opprimés; nous n'osons nous montrer dans les rues; une persécution générale accable notre parti et notre couleur; nous consentons à mourir, ô empereur! mais nous voulons mourir par vos ordres et à votre service. Comme l'empereur ne leur répondait que par des invectives violentes, ils perdirent enfin le respect pour la majesté impériale, ils abjurèrent leur serment de fidélité, ils regrettèrent que le père de Justinien eût reçu le jour, ils chargèrent son fils des noms insultants d'homicide, d'âne, de tyran perfide. Méprisez-vous la vie? s'écria l'empereur indigné. A ces mots, les Bleus se levèrent avec fureur; l'hippodrome retentit de leurs voix menaçantes; et les Verts, abandonnant une lutte inégale, remplirent les rues de Constantinople de terreur et de désespoir.

Dans cet instant de crise, sept assassins des deux factions, condamnés par le préfet, étaient promenés dans les rues de la ville, pour être conduits ensuite dans le faubourg de Péra, où on devait les exécuter. Quatre d'entre eux furent décapités sur-le-champ : on en pendit un cinquième; mais la corde qui attachait au gibet les deux autres rompit, et ils tombèrent à terre. La populace applaudit à leur délivrance : les moines de Saint-Conon sortirent d'un couvent voisin, et, les plaçant dans un bateau, les conduisirent dans l'asile de leur église. L'un de ces criminels appartenant aux Verts et l'autre aux Bleus, les deux factions se réunirent pour mettre en sûreté les deux victimes et satisfaire leur vengeance. Le préfet voulut arrêter ce torrent séditieux; on réduisit son palais en cendres, on massacra ses officiers et ses gardes, on força les prisons, et on rendit la liberté à tous les détenus. Des troupes envoyées au secours du magistrat civil eurent à combattre une multitude d'hommes armés, dont le nombre

et l'audace augmentaient d'un moment à l'autre; et les Hérules, les plus farouches des Barbares à la solde de l'empire, renversèrent les prêtres et les reliques qu'on avait fait intervenir pour séparer les combattants. Le peuple, irrité par ce sacrilége, se battit avec fureur : les femmes, placées aux fenêtres et sur les toits, lançaient des pierres sur la tête des soldats; ceux-ci jetaient contre les maisons des tisons enflammés, et l'incendie allumé, soit par les mains des citoyens, soit par celles des étrangers, s'étendit sans obstacles sur toute la ville. Le feu dévora la cathédrale, appelée Sainte-Sophie, les bains de Zeuxippe, une partie du palais, plusieurs portiques, les dépôts des registres publics et des archives. Un immense hôpital fut réduit en cendres avec tous ses malades; une multitude d'églises et de beaux édifices furent entièrement détruits, et une quantité considérable d'or et d'argent se trouva réduite en fusion ou devint la proie des voleurs. Les principaux citoyens, abandonnant leur fortune pour sauver leur vie, s'enfuirent au delà du détroit. Durant cinq jours, Constantinople fut abandonnée aux factions, dont le mot de ralliement, *Nika* (sois vainqueur), est devenu le nom de cette terrible sédition.

Entre les ministres de l'empereur auxquels le peuple ameuté en voulait le plus, était le jurisconsulte Tribonien. Tout savant qu'il était dans les lois, il ne les observait guère : d'un côté, flatteur de Justinien jusqu'à l'idolâtrie; de l'autre, il changeait les lois et vendait la justice pour de l'argent. Sur les clameurs de la multitude, Justinien le priva de sa charge, ainsi que les autres. Lui-même songeait à s'enfuir, et avait fait transporter dans un navire tout ce qu'il avait d'argent. Sa femme Théodora le fit rougir de son peu de courage. Enfin, il osa sortir de son palais et se présenter à la multitude. Il s'avance donc, escorté de ses gardes et d'un grand nombre d'autres soldats, auxquels il avait défendu de faire aucune violence. Il tenait entre ses mains le livre des Évangiles, comme pour lui servir de sauvegarde, et, dans un moment, il se vit environné d'un peuple innombrable. Alors, élevant la voix : Par ce livre sacré, leur dit-il, je proteste que je vous pardonne l'offense que vous me faites, et qu'aucun de vous ne sera recherché si vous rentrez dans le devoir. Vous êtes innocents; je suis le seul coupable. Ce sont mes péchés qui m'ont attiré ce malheur, en fermant mes oreilles à vos plaintes légitimes. Ce ton dévot, plus capable d'animer l'insolence que de la désarmer, ne lui attira que du mépris; on l'accablait d'injures, et déjà les plus audacieux le menaçaient des dernières violences, lorsqu'il prit le parti de se retirer dans le palais. Mais peu après, Bélisaire en sortit avec des troupes dévouées, tomba sur la multitude réunie dans le cirque, et

massacra trente mille personnes. La sédition finit alors, étouffée dans le sang [1].

Tandis qu'en Orient l'empereur Justinien s'occupait ainsi à faire et à défaire des lois, des mœurs, des bâtiments, des séditions, un individu pauvre, sorti depuis peu d'une caverne, établissait en Occident une législation et une société nouvelles, pour quiconque voulait bien s'y soumettre ; une législation et une société ayant pour but de pratiquer la perfection du christianisme ; une législation et une société qui, de fait, civiliseront les nations barbares, leur apprendront tout à la fois à cultiver les terres, les sciences et les arts, et réaliseront ainsi les vœux de Boëce et de Cassiodore, en transmettant aux siècles futurs les trésors littéraires de l'antiquité soit ecclésiastique, soit profane. Le nom de cet homme était *Benedictus* ou *Béni*, dont nous avons fait Benoît. Béni de nom, il l'a été surtout dans ses œuvres. Il était né, vers l'an 480, d'une famille considérable, aux environs de Norsie, dans le duché de Spolète. Son père se nommait Eutrope, sa mère, Abundantia. Jeune encore, il avait été envoyé à Rome pour faire ses études. Mais, voyant la corruption de la jeunesse des écoles, il se retira secrètement de cette ville, et, s'étant dérobé même de sa nourrice qui l'avait suivi, il vint à un lieu nommé Sublac, à quarante milles de Rome, où il s'enferma dans une caverne fort étroite. Il était dans sa quatorzième ou quinzième année. Il demeura trois ans dans cette caverne, sans que personne en sût rien, excepté un moine qui, l'ayant rencontré auprès de cette solitude et ayant appris son dessein, lui promit le secret, le revêtit de l'habit monastique et lui donna tous les secours qui dépendaient de lui. Romain, c'était le nom du moine, demeurait dans un monastère du voisinage, sous un abbé nommé Théodat ; mais il se dérobait quelquefois et portait, à certains jours, ce qu'il se retranchait de sa portion, à saint Benoît. Comme il n'y avait point de chemin pour arriver à sa caverne du côté du monastère de Théodat, Romain attachait le pain à une longue corde, avec une clochette, pour avertir Benoît de le prendre.

Vivant ainsi dans sa grotte, sans aucun commerce avec les hommes, il ne savait pas même quel jour il était. Le jour de Pâques 497, un prêtre d'un lieu assez éloigné ayant préparé à manger pour lui-même, Dieu lui fit connaître, par révélation, le lieu où était son serviteur qui mourait de faim. Il se mit aussitôt en route, à travers les vallons et les rochers, jusqu'à ce qu'il le trouvât dans sa caverne.

[1] Procop., *Pers.*, l. 1, c. 24, 25. *Hist. arc.*, c. 12, 18, 20, 21, 29. *Chron. Alex.* Théophane, *Hist. du Bas-Empire*, l. 41.

La première chose qu'ils firent tous deux, fut de prier ensemble et de s'entretenir ensuite des choses divines. A la fin, le prêtre lui dit : Levez-vous et mangeons, car c'est aujourd'hui la fête de Pâques. Benoît répondit : Je sais bien que c'est la fête de Pâques, puisque j'ai mérité de vous voir. Le prêtre lui dit de nouveau : C'est vraiment la solennité pascale, le jour de la résurrection du Seigneur, auquel il ne vous convient pas de jeûner, et j'ai été expressément envoyé pour que nous prenions ensemble les dons de Dieu. Ils mangèrent donc ensemble, en bénissant le Seigneur, et, le repas fini, le prêtre revint à son église.

Vers le même temps, des pâtres le trouvèrent caché dans sa caverne, et, le voyant couvert d'une peau de brebis, à travers les broussailles, ils le prirent pour une bête. Mais, quand ils connurent que c'était un serviteur de Dieu, ils conçurent pour lui de la vénération. Plusieurs même, gagnés par ses discours, quittèrent leurs mœurs brutales et se convertirent. Depuis ce temps, il commença à être connu de tout le voisinage. Plusieurs venaient le voir et lui apportaient de la nourriture ; lui, pour les remercier, nourrissait leurs âmes de diverses instructions salutaires. Le démon en fut envieux. Un jour, Benoît étant seul, le souvenir d'une femme qu'il avait vue autrefois excita en lui une tentation si violente, qu'il fut près de quitter sa solitude. Mais aussitôt, illuminé de la grâce divine et revenu à lui-même, il se jette dans un buisson d'orties et d'épines, et s'y roule si longtemps à nu, qu'il en sortit tout en sang. Les plaies du corps prévinrent celles de l'âme, et la douleur éteignit la volupté.

Le fruit qu'il retira de cette victoire fut que depuis il n'eut plus de pareilles tentations à combattre.

Son nom étant devenu fort célèbre, plusieurs quittèrent le monde et se rangèrent sous sa conduite. A quelque distance de Sublac il y avait un monastère dont l'abbé étant mort, tous les suffrages de la communauté se réunirent à lui donner Benoît pour successeur. Les religieux vinrent le trouver, et le pressèrent, avec beaucoup d'instances, de se charger de leur direction. Il le refusa longtemps, disant que leurs manières ne pourraient s'accorder avec les siennes ; mais, fatigué par leurs importunités, il consentit enfin à être leur abbé. Comme il voulait les corriger et les obliger de vivre conformément à leur état, ils se repentirent bientôt du choix qu'ils avaient fait de lui, le regardant comme un homme sans expérience, dur et sans miséricorde, peu propre à conduire les autres. Ils dissimulèrent néanmoins leur colère dans les commencements. Mais, voyant qu'il ne relâchait rien de sa sévérité, et trouvant insupportable de quitter leurs anciennes habitudes, ils prirent unanimement le parti de se

défaire de lui en lui donnant du vin empoisonné. Lorsqu'il était à table, on lui présenta à bénir le premier verre, qui était pour lui, tous, suivant la coutume du monastère, tenant en main leurs verres pour être bénis en même temps. Benoît étendit la main et fit le signe de la croix; aussitôt le verre, dans lequel se trouvait le breuvage de mort, se cassa comme s'il y eût jeté une pierre. L'homme de Dieu comprit aussitôt ce que c'était; et, se levant de table, il dit aux moines d'un visage tranquille : Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, mes frères! Pourquoi avez-vous voulu me traiter de la sorte? Ne vous avais-je pas prédit que vos mœurs et les miennes ne pourraient s'accorder? Allez chercher un supérieur qui vous convienne; vous ne m'aurez plus à l'avenir. Leur ayant ainsi parlé, il retourna dans sa chère solitude. C'était vers l'an 510.

Ses vertus et ses miracles lui attirèrent enfin tant de disciples dans sa solitude de Sublac, qu'il bâtit alentour douze monastères [1], en chacun desquels il mit douze moines sous la conduite d'un abbé soumis à sa correction. On connaît encore les lieux et les noms de ces monastères [1]. La réputation de saint Benoît passa d'abord à Rome, d'où elle s'étendit dans les provinces les plus éloignées. Les plus nobles de cette ville et les personnes de piété venaient le voir dans sa solitude. Quelques-uns même lui donnèrent leurs enfants, non pour les élever dans la science des arts vains et inutiles, mais pour les former dans la vertu et dans la piété. Équitius lui donna son fils Maur, âgé de douze ans, et le patrice Tertullus, son fils Placide, encore enfant, deux sujets de grande espérance. Les actes de saint Placide rapportent ceci à l'an 522.

Dans cette année et pendant les suivantes, saint Benoît opéra plusieurs merveilles, que les auteurs de sa vie ont eu soin de rapporter. Parmi ces auteurs, le principal est le pape saint Grégoire le Grand, qui a écrit la vie du saint, sur le témoignage de ses disciples immédiats. Benoît demeurait en 528 dans un de ces douze monastères, peu éloigné du lac de Sublac, lorsque le jeune Placide, y allant puiser de l'eau, tomba lui-même dans le lac, dont l'eau l'emporta loin de terre, environ la portée d'un trait. Benoît, l'ayant connu aussitôt, appela Maur et lui dit : Mon frère, courez vite, cet enfant est tombé

[1] Ces monastères furent celui de la Sainte-Grotte, de Saint-Côme, de Saint-Damien, plus tard Sainte-Scolastique; de Saint-Ange après le lac, de Sainte-Marie, plus tard Saint-Laurent; de Saint-Jérôme, de Saint-Jean-Baptiste, plus tard Saint-Jean des Eaux; de Saint-Clément par delà le lac, de Saint-Blaise, plus tard Saint-Romain; de Saint-Michel Archange au-dessus de la grotte; de Saint-Victorin au pied du mont Porcaire; de Saint-André et de la Vie éternelle, à présent de Val-Saint.

dans le lac, et l'eau l'entraîne. Maur, lui ayant demandé sa bénédiction, ainsi qu'il était dès lors de coutume, courut jusqu'à l'endroit où l'eau emportait Placide, et, l'ayant pris par les cheveux, il revint avec la même diligence. Sitôt qu'il fut à terre, il regarda derrière lui, et, voyant qu'il avait marché sur l'eau, il en fut épouvanté. Il raconta la chose à saint Benoît, qui attribua ce miracle à son obéissance ; mais saint Maur l'attribuait au commandement de son maître, soutenant qu'il ne pouvait avoir de part à une chose qu'il avait faite sans s'en apercevoir. Placide décida la contestation en disant : Lorsqu'on me tirait de l'eau, je voyais sur ma tête la melote de l'abbé, et lui-même qui me tirait. La melote était une peau de mouton que les moines portaient sur leurs épaules.

Comme la ferveur allait croissant dans ces monastères, et que toujours un plus grand nombre abandonnaient la vie du siècle pour embrasser le joug du Sauveur, le prêtre d'une église du voisinage devint jaloux de saint Benoît. Il se nommait Florentius, et son petit-fils fut plus tard sous-diacre du pape saint Grégoire, qui rapporte la chose. Ce prêtre, jaloux du saint, se mit donc à critiquer sa manière de vie, et à détourner de l'aller voir tous ceux qu'il pouvait. Voyant, au contraire, que son genre de vie lui attirait beaucoup de louanges et convertissait toujours un plus grand nombre d'âmes, il se laissa aveugler par l'envie. Il aurait voulu être loué comme Benoît, sans vivre de même. Il envoya donc au serviteur de Dieu, comme une aumône, un pain où il y avait du poison. Saint Benoît en eut connaissance, et n'y toucha point. Florentius, n'ayant pu tuer le corps du maître, chercha à corrompre les âmes des disciples; il introduisit dans le jardin du monastère où demeurait Benoît sept filles nues pour solliciter, par leurs yeux lascifs, l'imagination des moines. Saint Benoît, voyant que tout cela se faisait à cause de lui personnellement, laissa tous ses monastères sous la conduite des supérieurs qu'il leur avait donnés, et partit avec quelques religieux pour aller s'établir ailleurs. Florentius était sur la terrasse de sa maison, lorsqu'il apprit le départ de Benoît. Comme il était à s'en réjouir, la terrasse s'écroula tout à coup et l'écrasa sous ses ruines. Saint Benoît n'était encore éloigné que de trois lieues. Maur, son disciple, courut aussitôt lui dire : Revenez, revenez ! parce que le prêtre qui vous persécutait vient de périr. Mais l'homme de Dieu se mit à pleurer amèrement, et de ce que son ennemi avait péri, et de ce que son disciple osait s'en réjouir; et il imposa une pénitence à celui-ci pour cette faute.

Parti de cette manière de Sublac, saint Benoît vint à Cassin, petite ville sur le penchant d'une haute montagne dans le pays des Sam-

nites. Il y avait sur le sommet de cette montagne un ancien temple d'Apollon, que les paysans adoraient encore, et, tout autour, des bois consacrés à l'idole, où ils faisaient des sacrifices. Ce fut là que Benoît fixa sa demeure. Il brisa l'idole, renversa l'autel, coupa les bois, bâtit un oratoire de saint Martin dans le temple même d'Apollon, et un de saint Jean à l'endroit où était l'autel des idoles, et se mit à instruire de la vraie religion tout le peuple d'alentour. Il travailla après cela au logement des religieux, n'ayant d'autre architecte que lui-même, ni d'autres ouvriers que ses moines. On rapporte la fondation de ce monastère vers l'an 529. Mais tout cela ne se fit pas sans essuyer, comme autrefois saint Antoine, bien des assauts du malin esprit. Souvent il apparaissait au saint, non point en songe, mais aux yeux mêmes de son corps, sous des formes horribles, avec des yeux flamboyants, lui disant des injures, se plaignant à grands cris de la violence qu'il lui faisait, en ajoutant, par allusion à son nom de Bénédictus : Maudit, et non pas béni, qu'as-tu à faire avec moi ? pourquoi me persécutes-tu ? Les religieux mêmes entendaient la voix et les paroles, mais Benoît seul voyait la figure. Un jour que les moines travaillaient à rehausser un mur, le saint leur envoya dire de sa cellule : Soyez bien sur vos gardes; car le malin esprit vient à vous dans ce moment. A peine le messager eut-il achevé ces paroles, que le mur, ébranlé, tomba sur un enfant du monastère et l'écrasa de manière à lui briser les os. Les moines, affligés, le portèrent à saint Benoît, qui le fit placer sur sa natte ; puis, ayant fermé sa cellule et prié avec ferveur, il le renvoya sur l'heure même travailler au mur, aussi bien portant que jamais [1].

Le nombre de ses disciples augmentant de jour en jour, saint Benoît leur donna une règle, qui fut trouvée si sage, qu'avec le temps elle a été reçue dans tous les monastères de l'Occident, comme celle de Saint-Basile l'a été dans ceux de l'Orient.

La vie monastique a pour fin d'observer non-seulement les préceptes de l'Évangile, mais encore les conseils, savoir : la continence parfaite, la pauvreté volontaire, l'obéissance religieuse. Les préceptes obligent tous les chrétiens; les conseils de perfection ne sont que pour ceux qui veulent et que Dieu y appelle. Jésus-Christ dit à tout le monde : Si quelqu'un veut venir après moi, il faut qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. Si quelqu'un ne renonce point à sa famille, à tout ce qu'il possède, et de plus à soi-même, il ne saurait être mon disciple. Ainsi, pour être vraiment disciple de Jésus-Christ, il faut renoncer à tout, au moins de cœur et

[1] S. Greg. *Vita S. Bened.*, c. 11.

d'affection. Mais il dit de plus au jeune homme : Si vous voulez être parfait, vendez tout ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres, et ensuite venez et suivez-moi. C'est à pratiquer ce conseil de perfection et à suivre en tout Jésus-Christ que tend la vie monastique. Jésus-Christ, la pureté même, est né d'une vierge, a vécu vierge, est mort vierge, et, dans le ciel, s'entoure d'une troupe élue de vierges ; Jésus-Christ, le Seigneur du ciel et de la terre, est né pauvre, dans une étable ; il a vécu pauvre, n'ayant pas où poser sa tête ; il est mort pauvre, dépouillé de ses vêtements mêmes, et n'ayant pas à lui un sépulcre ; Jésus-Christ, le souverain maître de l'univers, a été obéissant toute sa vie, a été obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix. Voilà le modèle, voilà la règle vivante de la vie monastique.

Sans nous arrêter aux mots, allons au fond des choses. Quand les philosophes de l'antiquité nous tracent d'imagination le portrait de leur sage ; quand ils nous le montrent supérieur au plaisir et à la douleur du corps, supérieur aux honneurs et aux richesses du monde, supérieur à l'inconstance naturelle de l'homme, et suivant en tout la raison et la sagesse, ne nous font-ils pas le portrait du vrai moine, qui, par les vœux de religion, s'élève pour jamais au-dessus des plaisirs et des richesses, au-dessus de sa propre inconstance, en se mettant dans l'heureuse nécessité de faire toujours, dans la volonté de son supérieur, la volonté de Dieu, c'est-à-dire ce qui est parfait? Les efforts des philosophes pour mettre leurs idées en pratique n'ont-ils pas été des essais informes et avortés de vie monastique? Les Pères de l'Église n'ont-ils pas eu raison de dire que la vie monastique était la vraie philosophie?

Nous en voyons des traces dans l'Ancien Testament. Les enfants des prophètes, qui, sous la direction d'Élie et d'Élisée, vivaient en commun dans les déserts ou sur les bords du Jourdain, étaient les moines et les cénobites d'Israël. Dans l'Église chrétienne, cette tendance à se retirer du monde pour vivre dans le calme de la solitude, s'est manifestée dans tous les temps. Dès les premiers siècles, sous le nom d'ascètes, les âmes d'élite se réunissaient en plus ou moins grand nombre, soit à la ville, soit à la campagne, pour vaquer plus efficacement à la perfection. Cette tendance, augmentée par la persécution des idolâtres, et peut-être aussi par la vie peu édifiante de bien des chrétiens du monde, peupla plus tard les déserts d'Égypte, de Palestine et de Syrie. L'Occident s'en ressentit à son tour. Nous avons vu, en Italie, le monastère de Saint-Eusèbe de Verceil ; en Afrique, ceux de Saint-Augustin et de Saint-Fulgence ; en Gaule, ceux de Saint-Martin, de Saint-Germain d'Auxerre, de Lérins, de

Condat; en Norique, ceux de Saint-Séverin, sans compter une foule d'autres. Mais presque chaque monastère avait sa règle particulière; quelquefois même on en changeait. De plus, outre les ermites qui vivaient seuls, peut-être souvent sans aucune règle ou direction certaine, il y avait des moines vagabonds qui, sans observer aucune règle, couraient le monde ou se réunissaient quelque temps pour vivre à leur fantaisie. Ce fut pour remédier à tous ces inconvénients, prévenir tous ces écarts et porter constamment tous ses disciples à la perfection religieuse, que saint Benoît écrivit sa règle de la vie monastique.

Elle admet sans distinction les enfants, les jeunes gens et les adultes, les pauvres et les riches, les nobles et ceux qui sont de basse extraction, les esclaves et les hommes libres, les doctes et les ignorants, les laïques et les clercs.

Celui qui se présentait pour entrer dans le monastère n'était reçu qu'après de grandes épreuves. D'abord on le laissait pendant quatre ou cinq jours frapper à la porte; on lui en refusait l'entrée avec mépris, et on ne la lui accordait que lorsqu'il persévérait dans sa demande. Puis on le mettait pour quelques jours dans le logement des hôtes, ensuite dans celui des novices, où il méditait, prenait son repas et son sommeil. On confiait sa direction à quelque ancien, propre à gagner les âmes, qui examinait avec soin toutes ses actions, pour savoir s'il cherchait Dieu avec sincérité, s'il se portait avec zèle à l'office divin, à l'obéissance et aux autres mortifications humiliantes. L'ancien l'avertissait aussi de toutes les peines qui se rencontrent dans le chemin du ciel. Si, après deux mois, le novice persévérait, on lui lisait la règle par ordre et de suite, en lui disant : Voilà la loi sous laquelle vous voulez combattre ; si vous pouvez la garder, entrez; si vous ne le pouvez, retirez-vous librement. Au bout de six autres mois, on lui lisait encore la règle, et une troisième fois au bout de quatre mois.

Après un an de persévérance, on le recevait, s'il promettait d'observer tout ce que la règle ordonne. Il faisait sa profession dans l'oratoire, en présence de toute la communauté, promettant la stabilité, la conversion de ses mœurs et l'obéissance. Il rédigeait par écrit sa promesse, ou, s'il ne savait écrire, quelqu'un, à sa prière, l'écrivait pour lui; mais il la signait de sa main et la mettait sur l'autel. S'il avait quelques biens, il les distribuait aux pauvres avant de faire profession, ou les donnait au monastère par un acte solennel, sans se réserver rien du tout. Alors on le revêtait des habits du monastère, et on gardait les siens pour les lui rendre, s'il arrivait qu'un jour il en sortît. Néanmoins on ne lui rendait pas sa promesse, que l'abbé

avait soin de retirer de dessus l'autel; elle devait être gardée dans le monastère. Si quelque personne noble offrait son fils à Dieu dans le monastère, et que l'enfant fût en bas âge, le père et la mère faisaient une semblable promesse, qu'ils enveloppaient de la nappe de l'autel, avec leur offrande et la main de l'enfant. Il ne lui était pas permis de lui rien donner, mais seulement au monastère, en forme d'aumône ou de reconnaissance. En ce cas, ils en faisaient une donation authentique, en se réservant, s'ils voulaient, l'usufruit pendant leur vie. A l'égard de ceux qui étaient pauvres, ils faisaient simplement leur promesse par écrit, et présentaient leur enfant et leur offrande en présence de témoins.

Si quelqu'un de l'ordre des prêtres demandait à être reçu, on ne le recevait qu'après l'avoir mis aux épreuves; s'il persévérait et promettait de garder la règle, on l'admettait dans la communauté, où on lui donnait la première place après l'abbé, par respect pour le sacerdoce. Alors il faisait les bénédictions et célébrait la messe, mais toujours avec dépendance de l'abbé, étant sujet, comme les autres, à la discipline régulière. On accordait un moindre rang aux autres ecclésiastiques, quand, après leurs épreuves, ils avaient promis de garder la règle et la stabilité. Du reste, chacun tenait dans le monastère le rang de sa réception, à moins que l'abbé n'en disposât autrement, eu égard au mérite de la personne. Ainsi, celui qui était venu au monastère à la seconde heure du jour tenait un rang inférieur à celui qui était venu à la première, de quelque qualité et de quelque âge que ce fût. Les plus jeunes rendaient honneur aux anciens, en les appelant nonnes, c'est-à-dire oncles, du grec *nennos*, oncle, se levant devant eux, leur cédant la place et leur demandant la bénédiction. Les anciens appelaient les jeunes leurs frères. Les petits enfants et ceux qui étaient un peu plus âgés se tenaient aussi, selon leur rang, dans l'oratoire. Si un religieux étranger demandait l'hospitalité, on le gardait en qualité d'hôte autant de temps qu'il souhaitait, pourvu qu'il se contentât de l'ordinaire qu'il y trouvait, et qu'il ne troublât point le monastère par ses superfluités. S'il reprenait ou remontrait quelque chose, l'abbé recevait ses avis; et si l'on était édifié de sa conduite, on le priait de demeurer dans le monastère, et il était au pouvoir de l'abbé de lui donner un rang un peu plus élevé, s'il l'en trouvait digne. Mais l'abbé ne devait jamais admettre un moine d'un autre monastère connu sans le consentement de son abbé ou sans lettre de recommandation.

On donnait des habits aux moines suivant la qualité du pays plus chaud ou plus froid. Saint Benoît estime que, dans les lieux tempérés, il suffisait que chacun eût une cuculle et une tunique, la cu-

culle plus épaisse pour l'hiver, plus rase pour l'été, et un scapulaire pour le travail. C'était depuis longtemps l'habit ordinaire des pauvres et des gens de la campagne. Il ne marque point la couleur de ces vêtements ; mais l'usage ancien est que la cuculle et le scapulaire soient de noir, et la tunique de blanc. Elle se mettait immédiatement sur la chair. La cuculle avait un capuce, et enveloppait les épaules, descendant sur le reste du corps. Cet habillement, pour sa commodité, devint commun à tout le monde dans les siècles suivants, et il a duré dans l'Europe jusque vers le quinzième siècle. Non-seulement les clercs et les gens de lettres, mais les nobles mêmes et les courtisans portaient des capuces et des chaperons de diverses sortes. Le scapulaire avait aussi un capuce. Les moines s'en servaient pendant le travail, parce que, dans ce temps, ils ôtaient leur cuculle, qu'ils reprenaient aussitôt pour le reste du jour. Chacun avait deux tuniques et deux cuculles, soit pour changer pendant la nuit, soit pour les laver. Ils les prenaient au vestiaire commun, et y remettaient les vieilles. Ils y en prenaient aussi de meilleures que celles qu'ils prenaient ordinairement, lorsqu'il leur arrivait de sortir du monastère ; mais ils étaient obligés, après leur retour, de les remettre au vestiaire après les avoir lavées. On donnait aux pauvres les habits que les moines rendaient lorsqu'ils en recevaient de neufs. Les étoffes dont on les habillait étaient celles qui se trouvaient dans le pays à meilleur prix.

L'abbé était chargé de veiller à ce que les habits ne fussent pas trop courts pour ceux qui devaient s'en servir, mais d'une juste longueur. Pour ôter tout sujet de propriété, il donnait à chacun toutes les choses nécessaires, c'est-à-dire, outre les habits et les chaussures, un mouchoir, une ceinture, un couteau, une aiguille, des tablettes et un poinçon à écrire. La garniture des lits consistait en une paillasse, une couverture de laine et un chevet. Chacun avait son lit ; mais les moines couchaient tous en un même lieu, au moins dix ou vingt ensemble, si la communauté était nombreuse. Une lampe brûlait toute la nuit dans le dortoir, et il y avait toujours quelque ancien pour observer la conduite des autres. Ils dormaient tout vêtus, même avec leur ceinture, afin d'être toujours prêts à se lever pour l'office. Les jeunes n'avaient pas leurs lits proche l'un de l'autre, mais ils étaient mêlés avec ceux des anciens ; et, se levant pour aller à l'office, ils s'éveillaient doucement l'un l'autre pour ôter toute excuse aux paresseux.

La règle ordonne pour chaque repas deux portions cuites, afin que celui qui ne pourrait manger de l'une mangeât de l'autre. S'il se trouvait des fruits ou des herbes nouvelles, on ajoutait une troisième portion. On ne donnait qu'une livre de pain par jour, soit

qu'on fît un repas ou deux. Lorsque l'on devait souper, le cellerier réservait la troisième partie de cette livre pour la servir au souper; mais il était au pouvoir de l'abbé d'augmenter la portion, s'il y avait quelque travail extraordinaire. Pour la boisson, on donnait une hémine de vin, que l'on croit de dix-huit onces. On en donnait douze à dîner et six à souper ; et, lorsqu'on ne faisait qu'un repas, on la servait tout entière. Si le travail ou la chaleur l'exigeait, on augmentait cette mesure. Au reste, saint Benoît n'accorde l'usage du vin que dans les lieux où il en croissait, ou bien dans les monastères qui avaient le moyen d'en acheter. Il défend la chair des animaux à quatre pieds, hormis à ceux qui seraient très-faibles ou malades. Il défend aussi de donner aux enfants une aussi grande quantité de nourriture qu'aux personnes âgées, voulant que tous évitent les excès.

Depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte, ils dînaient à sexte et soupaient le soir. Mais depuis la Pentecôte, durant tout l'été, ils jeûnaient le mercredi et le vendredi jusqu'à none, à moins que le travail de la campagne ou la chaleur excessive ne les en empêchât. Les autres jours, ils dînaient à sexte, comme dans la cinquantaine de Pâques. Depuis le troisième de septembre jusqu'au commencement du carême, ils mangeaient toujours à none, et, pendant le carême, ils ne mangeaient qu'à l'heure de vêpres, qui devait tellement être réglée qu'on n'eût pas besoin de lumière pendant le repas. En carême, chacun offrait, de son propre mouvement et avec la joie du Saint-Esprit, quelque chose de sa portion accoutumée, c'est-à-dire qu'il refusait à son corps quelque partie du boire, du manger, du sommeil et de ses entretiens; mais il devait déclarer à son abbé ce qu'il se proposait d'offrir à Dieu, afin que sa mortification fût réglée par son ordonnance et aidée de ses prières. On faisait toujours la lecture pendant le repas, et le lecteur était choisi chaque semaine dans la communauté, en sorte que les religieux ne lisaient point chacun à leur tour, mais ceux-là seulement qui pouvaient édifier ceux qui les écoutaient. Le lecteur semainier prenait un coup à boire et un peu de pain avant de lire, soit par respect pour la sainte communion qu'il avait reçue à la messe, soit de peur qu'il n'eût trop de peine à soutenir le jeûne. La lecture finie, il prenait son repas avec les semainiers de cuisine et les servants de table; car les moines se servaient les uns les autres, et aucun n'était dispensé de servir à la cuisine, s'il n'en était empêché par maladie ou par quelque occupation plus utile. Une heure avant le repas, les semainiers prenaient chacun un coup à boire et du pain sur leur portion ordinaire, afin qu'ils eussent moins de peine de servir les religieux pendant le repas. Mais aux jours solennels, ils différaient cette petite réfection jusqu'à la messe,

parce qu'ils y recevaient avec les autres la sainte Eucharistie. Celui qui sortait de semaine nettoyait toutes choses le samedi, et, prenant avec lui celui qui devait entrer en semaine, ils lavaient eux deux les pieds à tous les religieux, et rapportaient au cellerier les vases de leur office nets et entiers, que le même cellerier mettait de nouveau entre les mains de celui qui entrait en semaine.

Saint Benoît veut qu'on serve les malades comme si c'était Jésus-Christ même en personne ; mais aussi que les malades, considérant que c'est pour l'honneur de Jésus-Christ qu'on leur rend service, n'attristent point les frères en leur demandant des choses non nécessaires. Il y avait une chambre particulière pour les malades, et un religieux craignant Dieu, diligent et soigneux, pour les servir. On leur permettait l'usage de la viande et des bains toutes les fois qu'il était à propos ; mais on n'accordait que rarement le bain à ceux qui étaient en santé, principalement aux jeunes. Lorsqu'on était averti de l'arrivée de quelque hôte, le prieur ou quelques religieux venaient le recevoir avec toute sorte de charité et de respect. On le menait ensuite à l'oratoire, puis on lui donnait le baiser de paix. On faisait en sa présence quelque lecture pour son édification. Le supérieur rompait le jeûne, si ce n'en était un qui fût ordonné par l'Église. L'abbé donnait à laver les mains à l'hôte, et, tant lui que toute la communauté, lui lavaient les pieds. Après quoi l'abbé mangeait avec lui, appelant tels frères qu'il lui plaisait, pourvu qu'il laissât toujours à la communauté un ou deux des anciens pour maintenir la discipline. L'abbé avait sa cuisine et sa table à part, pour être en état de recevoir les hôtes à toute heure, sans déranger la communauté, et, tous les ans, on donnait la charge de cette cuisine à deux frères en état de se bien acquitter de cet office. Il y avait aussi un religieux chargé du soin de la chambre des hôtes, où l'on montait des lits en suffisance et proprement accommodés. Mais personne ne leur parlait sans ordre, excepté celui qui était destiné à les recevoir.

Quant aux offices divins, saint Benoît les règle ainsi : l'hiver, c'est-à-dire depuis le premier de novembre jusqu'à Pâques, on se lèvera à la huitième heure de la nuit, c'est-à-dire à deux heures. L'abbé lui-même aura soin de sonner l'office divin, ou de commettre cette charge à un religieux si exact, que toute chose se fasse à son heure. Ce qui restera de temps après les veilles de la nuit, c'est-à-dire après l'office nocturne que nous appelons Matines, sera employé par les religieux à apprendre les psaumes, ou à les méditer, ou à quelque lecture nécessaire. Depuis Pâques jusqu'au premier de novembre, c'est-à-dire pendant l'été, on disposera l'heure des matines en telle sorte qu'on puisse commencer les laudes au point du

jour. Les jours de dimanche, on se lèvera plus matin. Saint Benoît marque dans un grand détail les psaumes, les leçons et autres prières à dire à matines, à laudes, à prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Il avertit que, si la distribution qu'il a faite des psaumes pour les offices, tant de la nuit que du jour, ne plaît pas à quelqu'un, il peut les distribuer autrement, pourvu que, chaque semaine, on dise tout le psautier, contenant cent cinquante psaumes, et que, tous les dimanches, on le recommence à matines. C'est le moins, dit-il, que nous puissions faire, puisque nos pères le disaient tout entier tous les jours, selon que nous l'apprenons de l'histoire de leur vie. Quoiqu'il ne prescrive point d'autres prières, il suppose clairement que les religieux s'appliquaient d'eux-mêmes, en certaines heures, à l'oraison mentale, lorsqu'il dit qu'elle doit être courte et pure, si ce n'est qu'on la prolonge par les mouvements d'une inspiration particulière et de la grâce divine; mais, ajoute-t-il, en communauté, on fera toujours l'oraison courte; le supérieur ayant donné le signal, tous se lèveront ensemble, en silence, après avoir fait la révérence à Dieu. Il était toutefois permis, hors le temps de l'office, d'entrer dans l'oratoire et d'y prier, non à voix haute, mais avec larmes et pureté de cœur. C'est la disposition qu'ils demandent dans ceux qui prient.

Après les offices divins, le reste de la journée devait être employé au travail des mains et à la lecture des bons livres. Depuis Pâques jusqu'au premier d'octobre, les religieux, sortant le matin, travaillaient à ce qui était nécessaire depuis la première heure jusqu'à la quatrième, c'est-à-dire depuis les six heures jusqu'à dix; après ces quatre heures de travail, ils s'occupaient à la lecture jusqu'à sexte. Après sexte, se levant de table, ils reposaient sur leurs lits en silence. Mais, si quelqu'un voulait lire, on ne l'empêchait pas, pourvu qu'il le fît sans troubler les autres. On disait none plus tôt que de coutume, au milieu de la huitième heure, c'est-à-dire à une heure et demie, puis on travaillait jusqu'à vêpres; ce qui faisait environ sept heures de travail par jour, avec deux heures de lecture. Que si, ajoute saint Benoît, la nécessité du lieu ou la pauvreté oblige les religieux à recueillir eux-mêmes leurs fruits, qu'ils ne s'en attristent point, parce qu'ils seront véritablement moines lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains, comme ont fait nos pères et nos apôtres. Que tout se fasse néanmoins avec mesure, à cause des faibles. Mais depuis le premier d'octobre jusqu'au commencement du carême, ils s'occupaient à la lecture jusqu'à la seconde heure complète, c'est-à-dire jusqu'à huit heures du matin. Alors on disait tierce, puis tous travaillaient jusqu'à none; ce qui faisait sept heures de travail tout de

suite. Au premier coup de none, chacun quittait son ouvrage pour se tenir prêt au second coup. Après le repas, on s'appliquait à la lecture ou à apprendre des psaumes. En carême, la lecture durait depuis le matin jusqu'à tierce, et le travail depuis neuf heures jusqu'à quatre heures après midi. Au commencement du carême, chacun prenait un livre à la bibliothèque pour le lire de suite.

Pendant les heures de la lecture, un ou deux des anciens, choisis à cet effet, faisaient la revue du monastère, pour voir si quelqu'un dormait ou s'amusait à causer et interrompre les autres. Aux jours où l'on ne jeûnait pas, les religieux, aussitôt après le souper, s'asseyaient tous en un même lieu, où l'un d'eux lisait les conférences, ou les vies des Pères, ou quelque autre livre d'édification ; mais non pas les livres de Moïse, ceux de Josué et des Juges, ni les livres des Rois dont la lecture n'aurait point été utile à cette heure-là. Si c'était un jour de jeûne, on faisait cette assemblée un peu après les vêpres, et on lisait quatre ou cinq feuillets, autant qu'il en fallait pour donner à ceux qui étaient occupés à différents exercices le temps de se trouver à complies, après lesquelles il n'était plus permis à personne de parler, sinon pour quelque nécessité ou par l'ordre de l'abbé. Le dimanche, tous vaquaient à la lecture, excepté ceux qui étaient chargés de divers offices. S'il s'en trouvait qui ne pussent méditer ni lire, on les obligeait de faire quelque autre ouvrage, afin qu'ils ne demeurassent point oisifs. On prescrivait aussi des travaux plus faciles à ceux qui étaient faibles et délicats.

Ceux qui travaillaient trop loin du monastère pour revenir à l'oratoire aux heures accoutumées se mettaient à genoux au lieu du travail et récitaient leur office avec crainte. Ceux qui étaient en voyage le disaient aussi en particulier aux heures prescrites, comme ils le pouvaient. Personne ne choisissait son travail, il était imposé par le supérieur ; et ceux qui savaient des métiers ne pouvaient les exercer qu'avec la permission de l'abbé et en toute humilité. Si quelqu'un d'eux s'élevait de vanité, prétendant être habile dans son art et s'imaginant apporter quelque utilité au monastère, on lui interdisait l'exercice de son art, qu'il ne pouvait reprendre, si l'abbé ne le lui ordonnait de nouveau, après l'avoir reconnu plus humble qu'auparavant. Si l'on vendait quelque chose de l'ouvrage des artisans du monastère, ceux qui en étaient chargés ne pouvaient rien retenir du prix pour eux, ni l'augmenter au delà de la valeur par un esprit d'avarice ; mais ils étaient obligés de donner ces ouvrages un peu à meilleur marché que les séculiers, afin que Dieu fût glorifié en tout. La distinction que saint Benoît fait des artisans d'avec ceux qui ne l'étaient pas, montre que le commun des moines n'étaient que de sim-

ples ouvriers, et que les nobles se réduisaient au rang du plus bas peuple, qui n'avait pas besoin d'étude pour entendre la langue latine, parce qu'elle était encore vulgaire. Ces artisans étaient simples laïques; il paraît même qu'il y en avait peu alors qui fussent initiés dans les ordres sacrés. Si l'abbé voulait faire ordonner un prêtre ou un diacre, il choisissait, d'entre les siens, celui qu'il en croyait digne. Mais le nouveau prêtre n'en était pas moins soumis à la discipline régulière et aux supérieurs. Que s'il était rebelle, il pouvait être châtié et même chassé du monastère, toutefois avec la participation de l'évêque.

Il était défendu à tous les religieux de recevoir, sans l'ordre de l'abbé, ni lettres ni présents de personne, pas même de leurs parents, ainsi que de sortir sans sa permission de l'enclos du monastère. Les moines qu'il envoyait dehors se recommandaient à ses prières et à celles de tous les frères. On faisait toujours commémoration des absents, après la dernière oraison de l'office ; et lorsqu'ils étaient de retour, ils demeuraient prosternés en l'oratoire sur la fin de chaque heure de l'office, demandant à tous les frères leurs prières, pour obtenir de Dieu le pardon des fautes qu'ils pouvaient avoir faites durant leur voyage. Il leur était étroitement défendu de rien dire de ce qu'ils avaient vu ou entendu au dehors, ces sortes de rapports causant beaucoup de mal. Pour ôter aux moines un prétexte de sortir du monastère, il devait être bâti de telle sorte, qu'on eût au dedans, s'il était possible, toutes les choses nécessaires, l'eau, le jardin, le moulin, la boulangerie et des endroits commodes pour les métiers différents. La porte était gardée par quelque sage vieillard qui sût parler et répondre à propos. Sa chambre était proche, afin que les survenants le trouvassent toujours présent. S'il avait besoin d'aide, il prenait avec lui quelque jeune frère. On donnait aussi des aides aux autres officiers du monastère qui en avaient besoin.

Il n'était pas permis à un religieux d'en défendre un autre ou de le prendre sous sa protection, fût-il son proche parent, ni de frapper ou d'excommunier quelqu'un de sa propre autorité. Cela regardait l'abbé ou celui auquel il en avait donné le pouvoir. Mais tous avaient soin de veiller sur la conduite des enfants, et de les tenir sous une bonne discipline jusqu'à l'âge de quinze ans. Au delà de cet âge, personne ne pouvait les châtier sans le commandement de l'abbé. S'il se trouvait quelque moine désobéissant ou violateur de la règle, les anciens l'avertissaient en secret une ou deux fois, selon le précepte du Seigneur. S'il ne se corrigeait point, on le reprenait publiquement devant tous. Si après tout cela il demeurait incorrigible, on l'excommuniait, si l'on jugeait qu'il comprît la grandeur de cette

peine. Mais s'il était endurci, on le punissait de peines corporelles, c'est-à-dire de jeûnes ou de verges. Les moindres fautes, comme étaient celles de manquer en quelques psaumes ou autre partie de l'office, étaient châtiées légèrement, lorsque le coupable en faisait satisfaction devant tous.

La règle appelle excommunication toute séparation de la communauté ; et cette séparation était proportionnée, par le jugement de l'abbé, aux fautes commises. Celui qui, pour quelque faute légère, était privé de la table commune, ne commençait point de psaume ni d'antienne dans l'église, et ne récitait point de leçon, jusqu'à ce qu'il eût satisfait. Il ne prenait aussi son repas qu'après les religieux, à l'heure et en la quantité que l'abbé ordonnait. Mais celui qui était tombé en de grandes fautes devait être privé tant de la table commune que de l'office du chœur. Personne ne lui parlait, et il était séparé de tous, même dans le travail, persistant dans les larmes de la pénitence, considérant cette parole terrible de l'Apôtre : Celui qui est coupable de ce crime est livré à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour du Seigneur. L'application que fait ici saint Benoît de ces paroles de saint Paul, donne lieu de croire qu'il parle d'une véritable censure ecclésiastique.

Il ajoute que le moine qui est excommunié de la sorte, prendra seul son repas, en la quantité et à l'heure que l'abbé aura jugées à propos; qu'il ne sera point béni de ses frères, et qu'on ne bénira point la portion qu'on lui donnera. Il n'était permis à aucun religieux de parler ni d'écrire à l'excommunié, sans un ordre exprès. Celui qui faisait le contraire subissait la même peine d'excommunication. L'abbé devait avoir un grand soin des excommuniés, et envoyer, comme en secret, de sages anciens pour les exciter à une humble satisfaction. S'ils ne se corrigeaient point, on les châtiait avec des verges, et enfin on les chassait du monastère, de peur qu'ils ne corrompissent les autres. Celui qui était excommunié de l'oratoire et de la table commune pour quelques grandes fautes satisfaisait en cette manière : prosterné en terre devant la porte de l'oratoire, durant la célébration du service divin, il gardait un profond silence ; mais, se tenant la tête contre terre et le corps étendu, il se jetait aux pieds de tous ceux qui en sortaient : ce qu'il continuait jusqu'à ce que l'abbé jugeât qu'il avait satisfait. Lorsque l'abbé lui commandait de venir, il se jetait à ses pieds et aux pieds de tous les frères, afin qu'ils priassent pour lui. Alors, si l'abbé l'ordonnait, on le recevait dans le chœur, sans néanmoins qu'il lui fût permis d'entonner aucun psaume, de lire aucune leçon ou de faire quelque autre fonction, jusqu'à ce que l'abbé le lui eût permis. A la fin de toutes les heures de l'office,

il se prosternait à la place où il était, et satisfaisait de la sorte, jusqu'à ce que l'abbé lui ordonnât de ne plus continuer. C'était aussi à l'abbé de prescrire le temps de la peine imposée à ceux qui n'étaient excommuniés que de la table commune. On recevait de nouveau le religieux qui était sorti du monastère ou qui en avait été chassé par sa faute, pourvu qu'auparavant il promît de n'y plus retomber. Ayant été ainsi reçu, on le plaçait au dernier rang, pour éprouver son humilité. S'il sortait encore, on pouvait le recevoir jusqu'à une troisième fois ; mais après cela, la porte ne lui était plus ouverte.

L'abbé qui devait gouverner le monastère et dont le pouvoir y devait être si grand pour l'exécution de la règle, était choisi par toute la communauté ou par la plus saine partie, eu égard au seul mérite, sans considérer son rang d'antiquité. Que si la communauté choisissait une personne qui en dissimulât les vices, l'évêque diocésain, les autres abbés, ou même les chrétiens du voisinage, devaient empêcher ce désordre et procurer à la maison de Dieu un digne pasteur, assurés de recevoir une grande récompense s'ils le font avec une intention pure, mais aussi de se rendre coupables s'ils le négligent. L'abbé, étant choisi, était ordonné par l'évêque ou par d'autres abbés. Il devait être instruit de la loi de Dieu, charitable, prudent, discret ; montrer en tout l'exemple et n'être que l'exécuteur de la règle, pour la faire garder fidèlement. Qu'il se souvienne toujours, dit saint Benoît, qu'il est chargé du gouvernement des âmes, et qu'il se garde bien de les négliger, pour s'appliquer davantage aux choses temporelles ; mais qu'il ait grande foi en la Providence. Il doit tout faire avec conseil. Dans les moindres choses, il consultera seulement les anciens ; mais dans les plus importantes, il assemblera toute la communauté, proposera le sujet et demandera l'avis de chacun, même des plus jeunes, parce que Dieu révèle souvent aux jeunes ce qui est de mieux ; mais, après avoir mûrement examiné leurs avis, la décision doit dépendre de lui, et tous sont obligés de lui obéir.

Au-dessous de l'abbé, il y avait d'ordinaire un prieur ou prévôt et plusieurs doyens. En quelques monastères, le prévôt était ordonné par l'évêque ou par les abbés, comme l'abbé même : ce qui lui donnait sujet de se regarder comme un second abbé et de n'être pas assez soumis. C'est pourquoi saint Benoît rejette cet usage, et veut que le monastère ne soit gouverné, sous l'abbé, que par des doyens, dont l'autorité, étant partagée, sera moindre. Que si l'on juge à propos d'avoir un prévôt, il sera établi par l'abbé et lui demeurera soumis. Ces doyens étaient établis pour veiller sur dix moines, au travail et à leurs autres exercices, et soulager l'abbé, qui ne pouvait être partout. On les choisissait, non pour l'antiquité, mais pour le mérite,

et on pouvait les déposer après trois admonitions. Voilà les officiers pour le gouvernement du monastère.

Il y en avait d'autres pour le service : comme le cellerier, l'infirmier, l'hôtellier, le portier. Le cellerier avait la garde de toutes les provisions et de tous les ustensiles, et distribuait à chacun, suivant l'ordre de l'abbé, ce qui lui était nécessaire pour les besoins de la vie ou pour le travail. L'abbé avait un état de tous les meubles et habits du monastère, afin que rien ne se perdît. La propriété était défendue à tous, jusque dans les moindres choses, un livre, des tablettes, un poinçon à écrire; mais on leur accordait l'usage de tout cela.

Saint Benoît finit sa règle en disant qu'il l'avait dressée pour donner à ceux qui la pratiqueraient des principes d'une vie honnête et quelques commencements des vertus religieuses : qu'à l'égard de ceux qui tendaient à la perfection, ils en trouveraient les règles dans les *Conférences de Cassien*, les *Vies des Pères* et dans la *Règle de saint Basile*. On voit bien qu'il avait puisé lui-même à ces sources, pour se perfectionner et pour former la législation qu'il a léguée à ses disciples. Le pape saint Grégoire le Grand la trouvait écrite avec beaucoup de netteté et de prudence. On raconte d'un prince illustre, Cosme de Médicis, qu'il la lisait assidûment, et qu'interrogé à ce sujet, il répondit que les préceptes lui en paraissaient très-propres par leur sagesse pour lui aider à bien gouverner ses États [1].

C'est une vérité première de la foi chrétienne, que Dieu nous a créés et mis au monde pour le connaître, l'aimer, le servir, et, par ce moyen, mériter la vie éternelle, qui consiste à le voir, à l'admirer, à l'aimer, à le posséder immédiatement en lui-même, tel qu'il est, et non plus tel qu'il nous apparaît à travers le voile des créatures ou les mystères de la foi. Cette destination, infiniment glorieuse, mérite infiniment que l'homme y tende de toutes les puissances de son âme et de son corps. Car de là dépend sa grandeur, sa félicité, sa gloire pour l'éternité entière. Mais souvent le cœur de l'homme se laisse partager entre Dieu et la créature, entre Dieu et des riens qui l'arrêtent et le dégradent. La vie religieuse, la règle de saint Benoît en particulier, a pour but de déprendre le cœur humain de ces bagatelles, afin qu'il s'élève sans obstacles, avec une liberté toujours plus heureuse et une activité toujours plus calme, à sa destination immortelle.

Mais voilà ce que le monde ne comprend pas et ne saurait comprendre; autrement il ne serait plus le monde. Son plus haut point de mire, c'est le bonheur d'ici-bas. Il le cherche partout, sans le trouver : le vrai moine le trouve partout sans le chercher.

[1] Ceillier, t. 16, art. *S. Benoît*.

En effet, qu'est-ce que le bonheur ? N'est-ce pas le repos du cœur, le contentement de l'âme ? Or, le religieux fidèle, dont le cœur et l'âme s'élèvent sans cesse vers Dieu pour lui plaire, n'y trouve-t-il pas dès maintenant ce contentement et ce repos ? De plus, pourquoi l'homme est-il malheureux ? C'est qu'il a des passions qui le tourmentent ; c'est qu'il a des querelles avec les autres ; c'est qu'il n'est pas d'accord avec lui-même, et que, dévoré par l'ennui, il ne sait que faire de son temps et de sa personne. Or la vie monastique coupe racine à tout cela. Elle fait mourir dans l'homme toutes les passions mauvaises ou inutiles, afin de tourner toutes les puissances de son âme à la pratique des vertus les plus parfaites ; elle extirpe de son cœur jusqu'à l'idée de propriété individuelle, et par là elle retranche la cause principale de toutes les querelles avec autrui ; elle prescrit pour chaque instant de la nuit et du jour une occupation chrétienne et méritoire, et par là elle ne laisse aucune entrée à la tristesse intérieure de l'homme qui ne sait que faire. Ainsi la vie monastique, qui ne se propose directement que le bonheur du ciel, procure encore dès maintenant le vrai bonheur ici-bas.

En lisant la règle de saint Benoît, un homme du monde s'étonnera peut-être qu'il proscrive avec tant de soin, dans ses religieux, la propriété de la moindre chose ; il s'étonnera surtout qu'il défende à un religieux d'en défendre ou protéger un autre dans le monastère. En y regardant de plus près, son étonnement cessera. Les querelles qui divisent les hommes ne viennent pas toujours de l'importance de la chose en soi, mais du prix et de l'affection que chacun y attache. Comme dans le monastère il y avait des supérieurs pour réprimer les violences, c'était naturellement à eux qu'il fallait s'adresser. S'il avait été permis à chaque religieux d'en défendre ou venger un autre dans la maison même, sous prétexte que c'était son ami ou son parent, le monastère tout entier eût été bientôt divisé en partis et en cabale. Ainsi cette défense qui, au premier coup d'œil, peut paraître étrange, n'est que le résultat de l'expérience et du bon sens. Il en sera de même pour tous les autres détails, si on veut bien les approfondir et les comparer aux détails correspondants de la législation civile.

Par exemple, une grande partie du code de Justinien et du *Digeste* s'occupe de la propriété et de ses conséquences, des difficultés et des procès innombrables qui en naissent, et elle s'en occupe, non pas pour tarir la source du mal, mais simplement pour guider le magistrat dans ce labyrinthe. Avec un petit mot de la règle monastique, qui proscrit la propriété individuelle, tout cet amas de lois et de tribunaux devient superflu, et le mal est guéri dans sa cause même.

Pareillement, dans la législation séculière, le code pénal tient une grande place; chez les peuples barbares du moyen âge, d'où sont sorties les nations modernes, il n'y avait presque pas d'autre loi. Or, toute cette législation pénale se propose directement non pas de convertir, mais seulement de punir, et même il est aujourd'hui d'expérience que les punitions légales, dans les bagnes et les prisons, bien loin de corriger les criminels, les renvoient dans la société plus dépravés encore. Avec la législation monastique, c'est tout le contraire. Elle se propose directement, non pas de punir le coupable, mais de le convertir; sous sa main, la punition devient un simple châtiment; ce n'est plus une peine, mais une pénitence : son châtiment corporel le plus sévère est celui qu'emploie le père avec l'enfant qu'il aime, les verges; du reste, et ces moyens et tous les autres, réprimandes publiques, exhortations particulières, ont pour but manifeste et unique de faire rentrer le coupable en lui-même, de le rendre plus humble et plus docile, et de lui faire retrouver la paix et le bonheur dans l'union avec Dieu et avec ses frères. Est-il étonnant qu'avec un gouvernement pareil, la règle de saint Benoît ait attiré les pauvres et les riches, les petits et les grands, les particuliers et les rois? Au milieu des révolutions et des guerres, n'est-ce pas là qu'on trouvait le calme et la paix?

L'exemple de ce gouvernement paternel et de cette société vraiment chrétienne au milieu des nations barbares n'aura-t-il pas une puissante influence sur les mœurs privées et publiques, et même sur l'esprit des gouvernements temporels?

Nous verrons un illustre prince des Francs, Carloman, frère de Pépin le Bref, après s'être signalé par ses victoires et par la sagesse de son règne, se retirer secrètement au mont Cassin, et servir, inconnu, dans les cuisines du monastère.

Nous verrons des colonies de bénédictins, à la fois laboureurs et prédicateurs, s'établir au milieu des peuplades souvent encore païennes, et leur apprendre au même temps à cultiver leurs landes et leurs marais, à bâtir des maisons plus commodes, à connaître Dieu et sa loi, et à mériter le ciel. En un mot, les siècles nous diront l'un après l'autre que c'est saint Benoît qui, par ses disciples, a défriché et les terres et les intelligences de l'Europe [1].

[1] « Ce qui décida peut-être du triomphe de la règle de saint Benoît, dit dom Pitra, c'est le vœu de *stabilité selon la Règle*, imposé par le nouvel institut. Aucune règle antérieure ne l'avait prescrit. Saint Benoît, par ce coup décisif, arrêta les fluctuations de la législation monastique; la concorde des règles s'établit; aucune d'elles ne périt, ni ne fut exclue; toutes les traditions furent conservées autour d'un centre désormais immuable. Tel est le véritable esprit de cette règle, qui

Dans le même temps que saint Benoît, mais dans une autre partie de l'Italie, nommée alors la province Valérie, aujourd'hui l'Abruzze Ultérieure, vivait saint Équice, père de plusieurs monastères. Étant fatigué dans sa jeunesse de rudes tentations de la chair, il s'appliqua à l'oraison avec plus d'assiduité. La nuit, un ange lui apparut, en présence duquel il lui sembla qu'on retranchait la source de ce mal, et, depuis ce temps, il ne sentit plus aucune tentation semblable. Ainsi appuyé du secours de Dieu, outre les hommes qu'il gouvernait déjà, il commença à conduire des filles, avertissant toutefois ses disciples de ne pas se fier à son exemple. Outre le soin de ses monastères, il s'appliquait encore à l'instruction des peuples, allant dans les villes, dans les bourgades et les maisons particulières. Ses habits étaient si pauvres et son extérieur si méprisable, qu'à moins de le connaître, on ne lui aurait pas rendu son salut. Il montait le plus méchant cheval du monastère, qui n'avait pour bride qu'un licou, et que des peaux de mouton pour selle. Il portait sur lui, dans des sacs de peau, les Écritures saintes, qu'il expliquait partout où il arrivait.

Félix, homme noble de la province de Nursie, lui dit un jour dans la familiarité : Comment osez-vous prêcher sans avoir d'ordre sacré ni de permission du pontife romain sous qui vous vivez ? Saint Équice lui répondit : Je m'en disais autant à moi-même ; mais une nuit un jeune homme très-beau m'est apparu et m'a appliqué une lancette

réalise le problème le plus délicat que présentent les institutions humaines : l'immobilité d'un fond traditionnel et l'accession légitime des modifications qu'amènent les temps, les lieux et les générations nouvelles.

« On pourrait assigner encore plus d'une cause générale, continue-t-il, à la diffusion rapide de l'institut bénédictin : la sainteté et les miracles de son fondateur, la vénération de l'Église contemporaine, la glorification du saint patriarche et la promulgation de sa règle, faite comme *à la ville et au monde* par Grégoire le Grand, choisi entre les docteurs de l'Eglise pour écrire la vie d'un si grand homme ; Dieu voulant que ce très-excellent législateur et son institution reçussent une autorité plus grande d'un tel Pontife. Enfin les magnifiques éloges des conciles, des Papes, des saints qui ont célébré à l'envi le législateur et l'excellence de sa loi, qu'ils appellent « la Règle sainte, l'ordre saint, la Règle et l'Ordre par antonomase, la Règle des Pères, une œuvre plus divine qu'humaine, écrite dans la plénitude de l'esprit de tous les justes, et dans le même esprit que les saints canons ; où il n'y a rien d'indiscret pour le sage, rien d'inutile pour le parfait, rien de dur pour le fidèle, rien de rigoureux pour le pénitent, qui ouvre une voie unie, facile et discrète, tracée par la douceur de l'inspiration du Saint-Esprit, propre à mener au salut et à la félicité éternelle, en s'accommodant aux forces de chacun. C'est une maison d'une immense grandeur, bâtie pour y loger toutes sortes de personnes différentes d'humeur, de sexe et de condition, les enfants, les vieillards, les forts, les faibles, l'esclave et le libre ; c'est la fontaine fermée qui a répandu ses eaux avec une discrétion merveilleuse et toute divine. L'intelligence

sur la langue, en disant : J'ai mis mes paroles en ta bouche ; va prêcher. Depuis ce jour-là, je ne puis m'empêcher de parler de Dieu. Le bruit de ses prédications étant venu jusqu'à Rome, les clercs de l'Église romaine dirent au Pape : Qui est cet homme rustique qui se donne l'autorité de prêcher et d'usurper l'office de notre Seigneur apostolique, tout ignorant qu'il est ? Il faut l'envoyer prendre, afin qu'il connaisse la vigueur de la discipline. Le Pape y consentit, et envoya Julien, alors défenseur de l'Église romaine, et depuis évêque de Sabine, lui ordonnant, toutefois, d'amener le serviteur de Dieu avec beaucoup d'honneur.

Julien alla promptement au monastère, où il trouva les moines occupés à transcrire des livres. Il leur demanda où était l'abbé. Il est, dirent-ils, dans ce vallon, qui fauche du foin. Julien avait un valet insolent, qu'il avait de la peine à dominer lui-même : il l'envoya pour lui amener l'abbé. Il entra promptement dans le pré, et, regardant tous les faucheurs, il demanda qui était Équice. Mais quand on le lui eut montré, quoiqu'il ne le vît que de loin, il commença à trembler, en sorte qu'il pouvait à peine se soutenir. Il embrassa les genoux du saint abbé, et lui dit que son maître était venu le trouver. Saint Équice lui dit : Prenez du foin pour vos chevaux ; je vous suis, quand j'aurai achevé le peu d'ouvrage qui me reste. Julien, étonné de ce que son valet tardait, le fut encore plus quand il le vit revenir chargé de foin. Je ne t'ai pas envoyé chercher du foin, lui dit-il, mais m'amener un homme. Le voici qui vient, dit le valet. En effet, saint Équice arriva, ayant des bottines garnies de clous, et portant

et la pratique en sont faciles : les doctes et les simples, les princes et les peuples peuvent y puiser et y boire, selon leurs forces. » Telle était cette Règle que méditait Charlemagne en écrivant ses Capitulaires, que Hugues-Capet appelait l'asile assuré des monarques et des peuples, que Côme de Médicis portait toujours sur lui, comme le Manuel de la sagesse ; cette Règle qui pendant huit siècles a régné seule sur trente-sept provinces comprenant toute la chrétienté occidentale et jusqu'aux régions lointaines de l'Orient ; cette Règle qui a traversé vivante et respectée plus de douze siècles, franchi tous les espaces, porté jusqu'aux îles les plus lointaines ses pénitents et ses apôtres, et qui, à cette heure encore, évangélise les peuplades océaniennes. » (D. Pitra, Introduction à l'*Histoire de saint Léger.*)

« C'est à l'ordre de Saint-Benoît, dit à son tour Hélyot, qu'une partie du monde est redevable d'avoir quitté l'idolâtrie et d'avoir abandonné plusieurs hérésies dans lesquelles des provinces entières étaient tombées ; c'est à lui que celles qui n'en avaient pas été infectées sont obligées d'avoir conservé la foi orthodoxe dans ces siècles malheureux où la science et la piété ne se trouvaient que dans les cloîtres illustres. C'est aussi cet ordre qui a fourni à l'Église pendant un long temps un grand nombre de papes, de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, et qui a produit une infinité d'hommes savants, dont on ne peut assez admirer les ouvrages, et qui enrichissent tous les jours le public de leurs écrits. » (*Dictionnaire des Ordres religieux.*)

sa faux sur son épaule. Julien le méprisa, et se préparait à lui parler rudement. Mais quand il le vit de près, il fut saisi d'un tel tremblement, qu'à peine put-il lui parler pour s'acquitter de sa commission. Il courut lui embrasser les genoux, se recommanda à ses prières, et lui dit que son Père, le pontife apostolique, désirait le voir.

Saint Équice rendit grâces à Dieu de ce qu'il le visitait par le souverain pontife, et, ayant appelé ses frères, il commanda de préparer les chevaux, et pressa fortement Julien de partir à l'instant. Il est impossible, dit Julien, je suis trop las pour partir aujourd'hui. Saint Équice lui dit : Vous m'affligez, mon fils ; car si nous ne partons pas aujourd'hui, nous ne partirons point. En effet, le lendemain, au point du jour, arriva un courrier en diligence avec une lettre à Julien, portant ordre de ne point tirer le serviteur de Dieu de son monastère. Et comme Julien demanda la cause de ce changement, il apprit que le Pape avait été fort épouvanté en une vision, pour avoir voulu faire amener l'homme de Dieu. Saint Équice retint Julien quelque temps, pour exercer envers lui la charité, et le contraignit à recevoir le salaire de son voyage [1]. C'est de saint Grégoire, pape, que nous tenons ces détails. On croit que saint Équice mourut vers l'an 540, et son tombeau servit de refuge aux moines pendant les incursions des Lombards.

Le pape Félix IV mourut le 12 d'octobre 529, après trois ans et deux mois de pontificat. Le roi Théodoric, ayant fait mourir en prison le pape Jean Ier, avait désigné Félix pour lui succéder. C'était une usurpation du prince goth, devenu tyran. Comme Félix était néanmoins recommandable sous tous les rapports, le clergé, le sénat et le peuple de Rome l'avaient agréé. Et de fait, on voit par son épitaphe qu'il était chéri par son humilité, sa simplicité, sa charité envers les pauvres et sa libéralité envers l'Église.

Mais cette usurpation d'un Ostrogoth arien, redevenu barbare et cruel à la fin de ses jours, fut un antécédent funeste pour la liberté de l'Église romaine. Ses successeurs barbares eurent les mêmes prétentions. Les empereurs de Constantinople, devenus maîtres de Rome ou d'une partie de l'Italie, et après eux bien des empereurs teutoniques, profitant de l'exemple que leur avait donné le premier un arien et un barbare, s'arrogèrent le droit, sinon d'élire le Pape, du moins de confirmer son élection. Et ce n'est qu'avec bien du temps et des peines que l'Église romaine a recouvré sa première liberté, la liberté dont elle jouissait sous les empereurs idolâtres.

[1] Greg. *Dial.*, l. 1, c. 4. *Acta SS.* Bened., t. 1.

Les inconvénients de cette usurpation séculière se font déjà sentir à la mort de Félix IV. On élut pour lui succéder Boniface II, Romain de naissance, fils de Sigisvult, qui était de la race des Goths. Il fut ordonné le quinzième du même mois, dans la basilique de Jules; mais en même temps un autre parti choisit un nommé Dioscore, que quelques-uns supposent l'ancien légat du pape Hormisda à Constantinople, et qui se fit ordonner dans la basilique de Constantin. On pense que le roi Athalaric donna occasion à ce schisme en voulant, à l'imitation de Théodoric, avoir part à l'élection du pontife romain. Heureusement le schisme ne dura que vingt-neuf jours, Dioscore étant mort le 12 de novembre suivant. Mais il eut d'autres suites fâcheuses. Par un excès de zèle, Boniface fit anathématiser Dioscore après sa mort, comme ayant été élu par simonie. Ensuite, ayant assemblé un concile, il y fit passer un décret qui l'autorisait à se désigner un successeur. En vertu de ce décret, signé des évêques, il les obligea de reconnaître pour son successeur le diacre Vigile. Il voulait probablement soustraire l'élection du Pape à l'usurpation du roi; mais en même temps il l'ôtait à l'Église. Aussi ce décret fut-il cassé dans un concile qui se tint quelque temps après, comme étant au déshonneur du Saint-Siége et contraire aux saints canons. Boniface s'avoua même coupable de ce qu'il s'était nommé pour successeur Vigile, et brûla, en présence de tous les évêques, du clergé et du sénat, le décret qu'il avait fait passer pour s'autoriser à ce sujet.

Le pape Boniface tint un troisième concile à Rome, sur l'appel fait au Siége apostolique par Étienne de Larisse, métropolitain de Thessalie. Depuis que les évêques de Constantinople, abusant des décrets du concile des cent cinquante Pères et de celui de Chalcédoine, avaient commencé d'usurper les ordinations des évêques, spécialement des métropolitains d'Orient, ils étaient attentifs à profiter de toutes les conjonctures pour étendre leur prétendu droit sur les évêques mêmes de l'Illyrie occidentale, particulièrement depuis que Valentinien III l'eut cédée au jeune Théodose. Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, Épiphane lui-même, qui était alors assis sur le siége de la ville impériale, ne voulut point laisser passer l'occasion que lui donnèrent deux évêques de Thessalie d'y exercer son autorité. C'étaient Probien de Démétriade et Démétrius de Sciate, dégoûtés l'un et l'autre, on ne sait pourquoi, d'Étienne de Larisse, leur métropolitain, qui avait été ordonné après la mort de Proclus, son prédécesseur avec le consentement unanime et d'eux et des autres évêques de la province, et de tout le clergé et le peuple de la ville. Probien même, le jour de l'ordination d'Étienne, avait fait publiquement son éloge.

Toutefois ces deux évêques, étant allés peu après à Constantinople, formèrent contre lui des accusations et les présentèrent à Épiphane pour prouver que son ordination avait été illégitime. Leur dessein était de le faire déposer, afin de procéder à l'élection d'un nouvel évêque de Larisse. Épiphane, sans le citer et sans entendre ses défenses, le suspendit des fonctions de l'épiscopat, de la communion des évêques de sa province et du clergé de son église, lui défendant même d'en tirer sa subsistance, et lui ordonnant de venir à Constantinople avec les évêques qui l'avaient ordonné, afin d'intervenir en personne au jugement final de sa cause. Cette sentence lui ayant été signifiée de la part d'Épiphane par un diacre nommé André, Étienne déclara, par un acte public, que, s'il devait être jugé sur son ordination, ce n'était pas à Constantinople, mais à Rome, devant le Siége apostolique et le Pontife romain. Ce nonobstant, il fut conduit malgré lui à Constantinople, où, devant Épiphane et son concile, il se mit de nouveau à répéter et à protester que, d'après les canons et l'ancienne coutume, ce n'était point à eux, mais au Siége de Rome, qu'appartenait l'inspection des églises et des évêques d'Illyrie, et par conséquent le jugement de sa cause. Mais plus il nommait le Pape, plus Épiphane s'irritait, persuadé que le recours de l'évêque de Larisse au Saint-Siége était contraire et préjudiciable aux droits de son église. C'est pourquoi, au lieu d'avoir aucun égard à ses protestations, pour prévenir, au contraire, un ordre quelconque qui eût pu venir de Rome, ils se hâtèrent de prononcer la sentence ; et, quoiqu'il n'eût été convaincu d'aucun crime, mais par la seule ambition d'exercer leur prétendue juridiction sur les évêques d'Illyrie, ils le suspendirent de nouveau de toutes les fonctions du sacerdoce. Et parce qu'il persistait dans son appel au Saint-Siége, de crainte qu'il ne prît le parti de s'en aller à Rome, il fut donné en garde aux défenseurs de l'église, qui même l'auraient mis en prison, si des personnes de piété, compatissant à sa misère, n'eussent promis, sous de grosses amendes, qu'il ne sortirait point de Constantinople sans de nouveaux ordres.

Tandis qu'Étienne avait Constantinople pour prison, arriva à Rome Théodose, évêque d'Échine dans la Thessalie, pour implorer, au nom de son métropolitain, le secours du Saint-Siége contre l'oppression et la puissance de ses ennemis. Boniface, pour entendre ses plaintes et examiner sa cause, assembla un concile dans le consistoire de Saint-André, près de la basilique de Saint-Pierre. Il y assista quatre évêques, trente-neuf prêtres et quatre diacres. Les évêques furent Sabin de Canosse, Abundantius de Démétriade, dont Probien avait usurpé le siége, Corose de Centumcelle et Félix de Nomente. Théo-

dose, introduit dans le concile, présenta deux requêtes ou lettres d'Étienne à Boniface, auquel il donne les titres de son seigneur, de saint, de bienheureux, de vénérable Père des Pères et de patriarche universel. Ensuite, après un ample et lugubre récit des faits, des violences qu'il avait déjà souffertes, de celles qu'il souffrait encore et de celles plus graves qu'il avait à craindre, y compris l'exil et la mort, il apporte à Sa Sainteté les plus puissants motifs pour prendre sa défense ; comment il avait soutenu en face, à Épiphane et à son concile, les droits du Siége apostolique, non-seulement ceux qui lui appartenaient, à raison de sa primauté sur toutes les églises de l'univers, mais encore ceux dont le Pontife romain était plus spécialement en possession sur les provinces illyriennes, comme unique et universel patriarche de l'Occident. A la demande de Théodose, évêque d'Échine, les deux requêtes d'Étienne furent lues dans le concile, et cette lecture remplit toute la première session, si ce n'est qu'à la fin de la première, Abundantius de Démétriade représenta que Probien, le principal accusateur d'Étienne et le principal auteur de ses maux, avait envahi son église à lui-même, et, pendant qu'il venait à Rome, profité de son absence pour se mettre à sa place. Par conséquent, suivant les canons, il n'était pas même digne du nom d'évêque ; et il demanda que, suivant les mêmes canons, on lui fît justice. Boniface, après avoir ordonné d'enregistrer dans les annales ecclésiastiques tout ce qu'on avait lu, termina cette première session, parce qu'il était tard.

A deux jours de là, savoir le neuvième de décembre, le concile s'étant de nouveau réuni dans le consistoire de Saint-André, le même Théodose d'Échine demanda qu'on lût une autre requête que trois évêques de Thessalie, Elpide, Étienne et Timothée, adressaient à Boniface, et qu'ils présentaient au Siége apostolique et au concile par ses mains. Ils s'y plaignaient des attentats de l'évêque de Constantinople pour s'assujettir indûment l'Illyrie, et de la sentence qu'il avait rendue, au mépris de l'antiquité et des canons, contre l'évêque de Larisse. Ils en appelaient à Sa Béatitude et à la Chaire apostolique, disant que par elle ils croyaient entendre et adorer le bienheureux Pierre et Notre-Seigneur Jésus-Christ, le premier pasteur de l'Église. Ils suppliaient donc Sa Sainteté de rétablir dans son poste l'évêque de Larisse, qui, pour soutenir les droits du Saint-Siége, s'était exposé à tant de périls, et de prendre les mesures convenables pour qu'à l'avenir on ne renversât pas dans leur province la coutume des églises.

Après la lecture de cette troisième requête, le Pape demanda s'il y avait encore quelque chose à dire. L'évêque Théodose dit, par son

interprète : Votre Béatitude a vu, par la lecture des requêtes, ce qui a été fait contre les saints canons et les ordonnances de vos prédécesseurs. Car il est certain qu'encore que le Siége apostolique s'attribue à bon droit la principauté sur toutes les églises du monde, et que toute appellation dans les causes ecclésiastiques doive nécessairement être adressée à lui seul, il s'est néanmoins spécialement réservé le gouvernement des églises d'Illyrie. Ces paroles d'un évêque grec, au commencement du sixième siècle, sont extrêmement remarquables, et Fleury n'aurait pas dû les tronquer. Théodose ajouta : Vous connaissez bien les lettres de tous les Pontifes qui vous ont précédé ; toutefois, en ayant sous la main quelques copies, je vous prie de vouloir bien les confronter avec les originaux que vous avez dans les archives. Boniface ayant consenti à cette demande, le notaire Ménas lut, dans les registres du Siége apostolique, les lettres suivantes des Papes antérieurs. Deux de saint Damase à Ascole de Thessalonique ; une de Sirice à Anysius ; deux d'Innocent, une au même Anysius, et l'autre à Rufus ; cinq de Boniface I[er], savoir : trois au même Rufus et deux aux évêques de Thessalie ; une lettre de l'empereur Honorius, avec la réponse du jeune Théodose ; une de saint Célestin aux évêques d'Illyrie ; quatre de Sixte III, une à Périgène, l'autre au concile de Thessalonique, la troisième à Proclus de Constantinople, et la quatrième à tous les évêques illyriens ; une de l'empereur Marcien à saint Léon, et sept du même Pape, soit au même empereur, soit à Anatolius de Constantinople, soit à divers évêques de l'Illyrie et de l'Achaïe. On en lut encore d'autres que nous ne connaissons pas, parce que nous n'avons qu'une copie imparfaite des actes de ce concile ; pour la même raison, l'on ignore quelle fut l'issue de cette affaire d'Étienne de Larisse [1].

Boniface n'était pas encore pape lorsqu'il reçut une lettre de son ami saint Césaire d'Arles, le priant de presser auprès du pape Félix IV la confirmation des canons du concile d'Orange sur la grâce. Déjà précédemment, saint Césaire ayant envoyé à Félix les actes du quatrième concile d'Arles, ce Pape lui avait répondu par une lettre du 3 février 528, dans laquelle il loue son zèle et l'exhorte particulièrement à veiller à l'observation des règlements faits contre les ordinations prématurées des laïques. Sur quoi il lui rappelle ce précepte de saint Paul à Timothée : N'imposez promptement les mains à personne ; car, ajoute-t-il, qu'est-ce qu'un maître qui ne sait point les premiers éléments, et qu'un pilote qui n'a point servi parmi les nautoniers ? Quiconque n'a point appris à obéir ne sait pas commander.

[1] Labbe, t. 4, 1691.

Saint Césaire écrivit encore au pape Félix d'autres lettres, qui ne sont pas venues jusqu'à nous, sur les contestations qui continuaient dans les Gaules touchant la grâce et le libre arbitre. C'étaient les semi-pélagiens, qui, faute de distinguer nettement le bien naturel, dont il se trouve encore quelque chose dans l'homme déchu, d'avec le bien surnaturel, qui ne peut lui venir que de la grâce, attribuaient à l'homme le commencement de la foi. Le pape Félix lui envoya plusieurs articles pour servir de règle sur les points contestés. Césaire les proposa et les fit souscrire dans un concile qui se tint à Orange, au commencement de juillet 529, à l'occasion de la dédicace d'une église que le patrice Libère, préfet du prétoire dans les Gaules, avait fait bâtir. Les évêques des villes voisines, au nombre de quatorze, et les seigneurs laïques les plus distingués se rendirent à cette solennité. Saint Césaire, ami particulier de Libère, qu'il avait guéri miraculeusement d'une blessure mortelle, ne manqua pas de s'y trouver, et il profita de cette occasion pour faire condamner les erreurs du semi-pélagianisme. Hincmar assure même que ce fut en qualité de légat du Saint-Siége qu'il présida à ce concile.

Les évêques disent, dans la préface des actes, que, s'étant assemblés pour la dédicace de l'église que Libère a fait bâtir, et ayant conféré entre eux de la foi, ils ont appris qu'il y a des personnes qui, par simplicité, n'ont pas sur la grâce et le libre arbitre des sentiments conformes à la règle de la foi catholique. C'est pourquoi, ajoutent-ils, de l'avis et par l'autorité du Siége apostolique, nous avons jugé à propos de faire observer et de souscrire de notre main quelques articles, que le Siége apostolique nous a transmis, et qui ont été recueillis sur ces matières par les saints Pères, et tirés des saintes Écritures, pour servir à l'instruction de ceux qui n'ont pas les sentiments qu'ils doivent avoir.

Viennent ensuite vingt-cinq articles, dont les huit premiers sont conçus en forme de canons, mais sans anathème, et prouvés chacun par des passages de l'Écriture. Ils portent en substance que le péché d'Adam n'a pas seulement nui au corps, mais à l'âme ; qu'il n'a pas nui à lui seul, mais qu'il a passé à tout le genre humain ; que la grâce n'est pas donnée à l'invocation humaine, mais qu'elle fait qu'on l'invoque ; que la purification du péché et le commencement de la foi ne viennent pas de nous, mais de la grâce ; en somme, que, par les forces de la nature, nous ne pouvons rien faire ni penser qui tende au salut. Les dix-sept autres articles ne sont pas tant des canons que des sentences tirées de saint Augustin et de saint Prosper, tendant à prouver la nécessité de la grâce prévenante. Après ces vingt-cinq articles, le concile d'Orange continue : Nous devons donc enseigner

et croire que, par le péché du premier homme, le libre arbitre a été tellement affaibli, que personne n'a pu aimer Dieu comme il faut, croire en lui, ou faire le bien pour lui, s'il n'a été prévenu par la grâce. C'est pourquoi nous croyons qu'Abel, Noé, Abraham et les autres Pères n'ont pas eu par la nature cette foi que saint Paul loue en eux, mais par la grâce.

Les Pères du concile d'Orange craignaient que l'hérésie prédestinatienne ne se prévalût, quoique sans raison, des articles arrêtés contre les semi-pélagiens. C'est pourquoi, afin de frapper en même temps une erreur encore plus dangereuse, ils ajoutèrent : Nous croyons aussi, selon la foi catholique, qu'après avoir reçu la grâce du baptême, tous ceux qui ont été baptisés peuvent et doivent, avec le secours de Jésus-Christ, s'ils le veulent, travailler fidèlement à remplir tous les devoirs du salut. Et non-seulement nous ne croyons pas qu'il y ait des hommes qui soient prédestinés au mal par la divine puissance, mais même, s'il y en a qui soient infectés de cette erreur, nous leur disons anathème. Saint Césaire et treize autres évêques souscrivirent ces articles le troisième de juillet, et les firent souscrire par les seigneurs laïques que la solennité de la dédicace avait attirés à Orange [1].

Après ce concile, saint Césaire écrivit donc à Boniface, avant qu'il le sût élevé au pontificat, pour le prier d'agir auprès du pape Félix, et d'en obtenir les décrets qu'il avait sollicités pour l'affermissement de la foi catholique. Boniface ne différa pas de les donner lui-même, en confirmant ce qui avait été décidé à Orange touchant la nécessité de la grâce prévenante pour les bonnes œuvres et même pour le commencement de la foi. Vous me marquez, dit-il dans sa réponse, que quelques évêques des Gaules reconnaissent, à la vérité, que tous les autres biens viennent de la grâce, mais qu'ils attribuent à la nature, et non à la grâce, la foi par laquelle nous croyons en Jésus-Christ ; et vous souhaitez que, pour ôter tout sujet de doute, nous confirmions, par l'autorité du Siége apostolique, la confession de foi que vous leur avez opposée, et par laquelle vous définissez, selon la foi catholique, que la vraie foi en Jésus-Christ et le commencement de la bonne œuvre sont inspirés par la grâce prévenante de Dieu. Plusieurs Pères, et surtout l'évêque Augustin d'heureuse mémoire, et nos prédécesseurs les pontifes romains, ont démontré suffisamment cette vérité. C'est pourquoi nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de vous faire une réponse plus étendue. Nous avons bien de la joie, continue le Pape, que dans la conférence que vous avez eue

[1] Labbe, t. 4, 1666.

avec quelques évêques des Gaules, on ait suivi la foi catholique, en définissant, comme vous le marquez, d'un commun consentement, que la foi par laquelle nous croyons en Jésus-Christ nous est donnée par la grâce divine, qui nous prévient, et en ajoutant qu'il n'y a aucun bien selon Dieu qu'on puisse vouloir, commencer, faire ou achever, sans la grâce de Dieu, suivant ces paroles du Sauveur : Sans moi, vous ne pouvez rien faire. C'est pourquoi, recevant votre confession de foi avec l'affection convenable, nous l'approuvons comme étant conforme aux règles catholiques des Pères [1]. Cette approbation du Saint-Siége a concilié tant d'autorité au deuxième concile d'Orange, que les décisions de quatorze évêques ont été reçues de toute l'Église, et sont devenues des règles de foi contre lesquelles il n'a plus été permis de s'élever sans se déclarer hérétique.

Le concile de Vaison, indiqué deux ans auparavant pour l'an 528, ne s'y tint que le 6 de novembre 529. Il s'y trouva douze évêques, à la tête desquels était saint Césaire. Ils relurent les canons des conciles précédents, et eurent la consolation de reconnaître que les évêques présents les avaient fait observer. Cependant, pour ne pas se séparer, comme ils le disent, sans faire quelques règlements, ils firent les canons suivants : 1° Les prêtres qui sont dans les paroisses auront soin, comme il se pratique en Italie, d'élever chez eux et d'instruire de jeunes lecteurs qui puissent leur succéder ; on laissera cependant la liberté de se marier à ceux qui seront en âge. On voit ici un petit commencement de séminaires. 2° Pour l'édification des églises et l'utilité du peuple, les prêtres auront le pouvoir de prêcher, non-seulement dans les villes, mais dans toutes les paroisses ; et quand le prêtre ne pourra pas le faire, on fera lire quelques homélies des saints Pères, par les diacres, puisque ceux qui sont dignes de lire l'Évangile de Jésus-Christ ne peuvent pas être indignes de lire les expositions qu'en ont faites les saints Pères. 3° Selon l'usage du Siége apostolique, des provinces d'Italie et d'Orient, où l'on dit souvent *Kyrie eleison* avec grande dévotion, on le dira dans toutes nos églises, à matines, à la messe et à vêpres ; et à toutes les messes, même du carême et des morts, on dira trois fois *Sanctus*, comme aux messes publiques. 4° On récitera dans nos églises le nom du seigneur Pape qui préside au Siége apostolique. 5° Pour confondre les chicanes et les blasphèmes des hérétiques, qui prétendent qu'il y a eu un temps que le Fils n'existait pas, on ajoutera dans toutes les églises au *Gloria Patri* ces paroles : *Sicut erat in principio*, selon la coutume reçue non-seulement par le Siége apostolique,

[1] Labbe, t. 4, 1687.

mais encore par l'Orient, l'Afrique et l'Italie [1]. Comme la province d'Arles était soumise aux Goths, il était plus nécessaire qu'ailleurs d'y précautionner les fidèles contre les erreurs des ariens.

On voit une forme plus avancée de séminaire au concile de Tolède, du 17 mai 531. On y fit cinq canons, dont le premier porte : Ceux que leurs parents destineront dès leur enfance à la cléricature seront d'abord tonsurés et mis au rang des lecteurs pour être instruits dans la maison de l'église, sous les yeux de l'évêque, par celui qui leur sera préposé. Quand ils auront dix-huit ans accomplis, l'évêque leur demandera, en présence du clergé et du peuple, s'ils veulent se marier ; car nous ne pouvons leur ôter la liberté accordée par l'Apôtre. S'ils promettent librement de garder la continence, on les ordonnera sous-diacres à vingt ans. A vingt-cinq ans accomplis, s'ils se sont conduits sagement, on les ordonnera diacres ; mais en veillant sur eux, afin qu'ils ne se marient point et qu'ils n'aient aucun commerce secret avec des femmes. S'ils sont convaincus de cette faute, ils seront regardés comme sacriléges et chassés de l'Église ; que si, étant mariés et en âge mûr, ils promettent de garder la chasteté du consentement de leurs femmes, ils pourront aspirer aux ordres sacrés. Il est dit dans le second canon que ceux qui auront été ainsi élevés dans leur jeunesse ne pourront, en quelque occasion que ce soit, quitter leur propre église pour passer à une autre, et que l'évêque qui les recevra sans l'agrément de celui sous les yeux duquel ils auront été instruits se rendra coupable envers tous ses confrères ; car il est dur qu'un évêque enlève à son confrère un jeune homme qu'il a tiré de la rusticité. Les autres canons de ce concile confirment les anciens, touchant la continence des clercs, la conservation des biens de l'église et les mariages entre parents, dont ils étendent la défense tant que la parenté peut se connaître.

Montan, évêque de Tolède, qui présidait, écrivit, de plus, aux chrétiens du territoire de Palencia, une lettre contre les prêtres qui s'étaient donné la liberté de consacrer le saint chrême, contrairement à l'usage de l'Église, qui réserve ce droit aux évêques. Il renvoie ces prêtres au livre des *Nombres*, pour y apprendre l'origine de leurs prérogatives et de leur honneur, dans l'établissement des soixante-dix vieillards que Dieu donna à Moïse pour lui aider dans le ministère et dans le gouvernement, et leur dit que le Seigneur, en les donnant pour aides dans le travail qu'il a imposé aux évêques, a voulu qu'ils leur fussent inférieurs en dignité et qu'ils s'abstinssent de certaines fonctions sacrées. Sur quoi il leur met devant les yeux les châ-

[1] Labbe, t. 4, 1679.

timents dont Dieu punit Coré, Dathan, Abiron, Ozias et Asa, pour avoir entrepris de faire ce qui n'était pas de leur office. Ignorez-vous, ajoute-t-il, les règles des anciens Pères et les décrets des conciles, où il est ordonné que les prêtres des paroisses iront eux-mêmes chercher tous les ans le saint chrême, ou qu'ils y enverront leurs sacristains, et non pas des personnes viles, pour les recevoir de la main de l'évêque ? Il me semble qu'en vous ordonnant de le venir chercher, ils vous ont ôté le pouvoir de le consacrer. Il les menace d'anathème, si, à l'avenir, ils entreprennent quelque chose de semblable, consentant de les laisser jouir de tous les priviléges de leur ordre, pourvu qu'ils n'entreprissent pas sur les fonctions épiscopales ; voulant bien encore, au cas qu'ils se trouvassent malades dans le temps pascal, leur envoyer le saint chrême, sur la demande qu'ils lui en feront par lettres.

Ces prêtres avaient aussi appelé des évêques étrangers pour la consécration des églises de leurs paroisses. Montan leur défend d'en user ainsi dans la suite ; car, encore que tous les évêques soient unis en Jésus-Christ par un même lien, il fallait conserver les priviléges et l'ordre des provinces. C'est pourquoi, continue-t-il, nous avons ordonné que, lorsqu'il y aura quelque église à consacrer, vous nous en donneriez avis par lettres, afin que cette consécration se fasse ou par nous ou par celui des évêques que nous aurons choisi. Il traite de folie l'attachement qu'ils avaient aux priscillianistes, qu'il accuse de plusieurs infamies, et qu'il dit avoir été condamnés et par les saints évêques et par les princes du monde ; et afin qu'ils pussent se convaincre par eux-mêmes des erreurs de cette secte et les réfuter, il leur conseille de lire les livres que l'évêque Turibius avait composés sur cette matière et envoyés au pape saint Léon.

Montan écrivit une seconde lettre adressée au gouverneur de la province, nommé Turibius également. C'était un homme zélé pour la foi catholique, qui, dès les premières années de sa magistrature, avait su rendre à César ce qui était à César, et à Dieu ce qui était à Dieu ; par ses soins, les idoles se trouvaient sans adorateurs, et la secte des priscillianistes presque confondue. Ses travaux infatigables avaient soumis des peuples féroces à l'obéissance due aux princes. Montan, l'avertissant des déréglements des prêtres du territoire de Palencia, dans la consécration du saint chrême et des églises, le prie d'employer son autorité pour maintenir les évêques chacun dans leurs droits, sans permettre qu'il se fasse rien dans l'Église contre les anciennes coutumes [1].

[1] Labbe, t. 4, 1734-1739.

Pour saint Fulgence, évêque de Ruspe en Afrique, son séminaire d'ecclésiastiques était le monastère où il demeurait lui-même et où il continuait d'écrire pour la défense de la foi. Depuis son dernier exil, il composa, entre autres, dix livres contre un arien fameux, nommé Fabien, qui, ayant eu une conférence avec lui, en avait publié une fausse relation. Il écrivit contre Fastidiosus, qui, ayant été moine et prêtre catholique, s'était rendu arien et avait composé un sermon où il prétendait montrer que, si les trois personnes divines étaient de même nature et inséparables, il s'ensuivait que toutes les trois s'étaient incarnées. Saint Fulgence fit un traité de la foi pour un nommé Pierre, qui, allant à Jérusalem et craignant d'être surpris par les hérétiques dont l'Orient était rempli, le pria de lui donner une règle à cet égard. Il y enseigne et y prouve expressément, ce qu'il fait encore ailleurs, que le Saint-Esprit procède tout ensemble du Père et du Fils. Nous avons encore du saint évêque un traité de la Trinité, contre les ariens, adressé au notaire Félix, et un de l'Incarnation à Scarila. Son dernier ouvrage fut une lettre au comte Régin, mais qu'il n'eut pas le temps d'achever [1].

Un an avant sa mort, il quitta secrètement son église et son monastère pour se retirer en un autre qu'il avait fait bâtir sur un petit rocher, dans l'île de Circine; là, il redoubla ses mortifications et ses larmes, vaquant continuellement à la prière ou à la lecture, comme s'il eût senti approcher son dernier jour. Mais la charité l'obligea de retourner à Ruspe pour mettre terme aux plaintes que l'on faisait de son absence. Il y tomba malade, et, pendant plus de deux mois qu'il fut attaqué de douleurs très-aiguës, il disait sans cesse à Dieu : Donnez-moi maintenant la patience, et ensuite le pardon. Ses médecins étaient d'avis de lui faire prendre les bains. Pourront-ils, leur répondit-il, empêcher qu'un homme ne meure après avoir accompli le temps de sa vie? S'ils ne le peuvent, pourquoi voulez-vous qu'étant près de mourir, je relâche quelque chose de la rigueur de la profession que j'ai observée si longtemps? Se voyant près de sa fin, il assembla tous ses clercs et ses moines, et, après leur avoir demandé pardon de la sévérité dont il craignait d'avoir usé envers eux, il distribua l'argent qui lui restait aux veuves, aux orphelins et aux étrangers, les nommant chacun par leur nom. Il n'oublia pas ses clercs dans cette distribution, sachant leurs besoins. Il donnait sa bénédiction à ceux qui venaient le voir.

Il mourut le premier jour de janvier 533, la vingt-cinquième année de son épiscopat et la soixante-cinquième de son âge. On ne

[1] *Bibl. PP.*, t. 9 et 27.

put point lui donner la sépulture le même jour, mais on porta son corps dans l'oratoire du monastère, où les clercs et les moines passèrent toute la nuit à chanter des psaumes, des hymnes et des cantiques. Le matin, lorsque les peuples du voisinage furent arrivés pour ses funérailles, il fut porté par les mains des prêtres à l'église de la ville, que l'on nommait la seconde, et où le saint évêque avait mis des reliques des apôtres. Il fut le premier qui mérita d'être enterré dans cette basilique, aucun prêtre ni laïque n'y ayant eu jusque-là sa sépulture, suivant l'ancienne coutume. Mais on passa au-dessus de l'usage, à cause de l'amour qu'on portait au saint évêque. Les habitants de Ruspe éprouvèrent en plus d'une occasion les effets de l'intercession de saint Fulgence, particulièrement dans l'incursion des Maures. Toute la province eut à souffrir de leur part des maux infinis et une horrible captivité. Le saint, servant comme de mur aux habitants de Ruspe, la préserva de la cruauté de ces barbares. Les laïques et les clercs ne s'accordant point pour l'élection d'un successeur, le siége vaqua presque un an entier, après quoi on élut Félicien, qui fut installé le même jour que saint Fulgence était mort. C'est ce que dit l'auteur de sa vie, qui était un de ses disciples [1].

Quelques-uns croient que c'est Ferrand, diacre de l'église de Carthage; mais cela n'est pas tout à fait certain. Ce qui l'est sans aucun doute, c'est que Ferrand était ami de saint Fulgence, et habitait, comme lui, un monastère. Ils étaient en correspondance de lettres. Nous avons deux traités de saint Fulgence, en réponse à des questions que lui avait adressées Ferrand, les unes relatives au baptême, les autres au mystère de la Trinité. Saint Fulgence, prévenu par la mort, n'ayant pas eu le temps de répondre à une question du comte Régin ou Réginon, celui-ci pria Ferrand de le faire. Régin était commandant des troupes et gouverneur d'une province. Sa vie était chrétienne, mais il aspirait à quelque chose de plus parfait. Il avait prié saint Fulgence de lui apprendre comment devait vivre un homme de guerre. Dans sa réponse, Ferrand lui donne sept règles qu'il regarde comme suffisantes pour rendre un homme de guerre spirituel et bon chrétien. La première est de croire que le secours de la grâce de Dieu est nécessaire pour chaque action, comme l'Apôtre le reconnaît lui-même, en disant : C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis. La seconde, de faire en sorte que sa vie soit un miroir où les soldats voient ce qu'ils doivent faire eux-mêmes. La troisième, de ne pas souhaiter de commander aux autres, mais de leur être utile. La quatrième, d'aimer la république comme soi-même. La

[1] *Acta SS.*, 1 *jan.*

cinquième, de préférer les choses divines aux choses humaines. La sixième, de n'être pas trop juste, c'est-à-dire de ne pas exercer la justice avec trop de sévérité, mais de la tempérer par la douceur et par la miséricorde. La septième, de se souvenir qu'il est chrétien. Quoique ces règles soient claires par elles-mêmes, Ferrand ne laisse pas de les développer avec une certaine étendue dans un style aisé, simple et concis. Cet opuscule mériterait d'être répandu parmi les hommes de guerre.

Le diacre Ferrand était si renommé pour sa doctrine, qu'Anatolius, diacre de l'Église romaine, le consulta sur cette expression : Un de la Trinité a souffert. Ferrand l'approuve, pourvu qu'auparavant l'on explique bien la foi de la Trinité et de l'Incarnation, afin qu'il ne semble pas que le Père ou le Saint-Esprit est celui qui a souffert ; et il veut que l'on ajoute ou du moins que l'on sous-entende qu'il a souffert dans la chair. Il écrivit sur le même sujet et dans le même sens à Sévère, avocat de Constantinople, qui l'avait également consulté. Qui suis-je, dit-il, pour décider sur les choses douteuses? Si vous voulez entendre la vérité, interrogez principalement le pontife du Siége apostolique, dont l'enseignement réunit la vérité et l'autorité. Interrogez aussi plusieurs évêques en divers endroits du monde, que leur doctrine a rendus fameux. Pour nous, il nous suffit de répondre que nous croyons en un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, Père non engendré, Fils unique engendré du Père, Esprit-Saint procédant toujours du Père et du Fils. Tous les écrits de Ferrand méritent d'être connus. Avec la saine doctrine, ils respirent une sincère humilité. Nous avons encore de lui une collection de canons tirés des conciles tant d'Orient que d'Occident, ainsi que des décrétales des Papes. C'est une des plus anciennes que l'on connaisse parmi les Latins. Elle est composée de deux cent trente-deux canons, dont toutefois il ne donne pas le texte entier, mais seulement le sommaire et l'extrait, marquant, à la fin de chacun, de quels conciles ils sont tirés, et s'ils se trouvent dans un seul ou dans plusieurs. Il cite nommément les canons de Sardique sur les appellations à Rome, que les évêques d'Afrique avaient oubliés au temps de saint Augustin [1].

Peu après la mort de saint Fulgence, le prêtre Eugippe, abbé d'un monastère auprès de Naples, écrivit au diacre Ferrand comme au successeur du saint évêque dans la science. C'était pour lui soumettre les objections récemment faites par un comte arien des Goths. Dans sa réponse, dont on vient de retrouver le texte complet, Fer-

[1] *Bibl. PP.*, t. 9, n. 59.

rand expose d'abord nettement l'hérésie arienne, et la réfute en détail, et sommairement plusieurs autres, en particulier celle d'Eutychès, la plus récente. Il nous fait connaître incidemment un nommé Adventius, pour avoir envoyé de même un discours arien à saint Augustin, qui en fait une longue réfutation. Ferrand rappelle de nouveau que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Il dit à la fin de sa lettre que Jésus-Christ, le prêtre éternel, a lui-même enseigné à son Église à offrir tous les jours le sacrifice de la messe pour les vivants, pour les morts et en mémoire des martyrs [1].

Tandis que le diacre Ferrand se distinguait ainsi à Carthage, un Scythe florissait à Rome même par le savoir et la piété. Nous voulons parler de Denys, surnommé le Petit à cause de sa taille. Il était moine de profession et prêtre de l'Église romaine. Quoique Scythe de nation, dit son ami Cassiodore [2], il avait les mœurs et la politesse des Romains. Il savait le grec et le latin, possédait si parfaitement ces deux langues, qu'il traduisait également, en lisant, le grec en latin, et le latin en grec. Son application à l'étude de l'Écriture sainte lui en avait acquis une si grande intelligence, que, lorsqu'on lui demandait l'éclaircissement de quelque difficulté, il répondait sur-le-champ, quelque embarrassée que fût la question. Mais ce qui lui faisait le plus d'honneur, c'est qu'il représentait dans sa vie toute la perfection qu'il avait apprise dans les livres saints. Entre ses vertus, on remarquait surtout son affabilité à l'égard de tout le monde, ne refusant point de se trouver dans les conversations des personnes du siècle ; mais il s'y faisait admirer par sa modestie, par sa retenue et par sa douceur. Son humilité était telle qu'il aurait cru faire un crime de se préférer aux derniers des serviteurs, quoiqu'il fût digne d'être honoré de la familiarité des princes. Il avait coutume de verser des larmes lorsqu'il voyait les gens du monde s'abandonner à des joies indiscrètes; mais il était mortifié sans singularité, jeûnant sans faire de reproches à ceux qui ne jeûnaient point. Lorsqu'il mangeait, c'était toujours avec sobriété, usant des mets les plus communs. Sa doctrine était pure et conforme en tout aux règles des Pères. Cassiodore, qui connaissait son mérite, l'engagea à enseigner avec lui la dialectique, à quoi ils employèrent l'un et l'autre plusieurs années. Mais cette occupation n'empêcha pas Denys de travailler à divers ouvrages, qui ont été très-utiles à l'Église. Il mourut en odeur de sainteté vers l'an 540. Cassiodore, de qui nous tenons ces détails, espérait d'être aidé de ses mérites et de ses prières auprès de Dieu.

[1] *Scriptorum veterum nova Collectio*, ab Angelo Maio, t. 3, p. 169-184. — [2] *Inst. div. lect.*, c. 23.

L'ouvrage le plus considérable de Denys le Petit est le recueil des canons qu'il composa, tant des conciles d'Orient que d'Occident. On avait déjà quelques traductions des conciles tenus chez les Grecs, mais elles étaient fort défectueuses. Pressé par un de ses amis, nommé Laurent, mais surtout par les instances d'Étienne, évêque de Salone, il en fit une nouvelle, commençant par les canons apostoliques, mais en avertissant que plusieurs ne convenaient pas de leur authenticité. Il mit ensuite ceux des conciles que l'on avait insérés dans le *Code de l'Église grecque*, qui comprenait cent soixante-cinq chapitres. Il y joignit les canons du concile de Chalcédoine, qu'il traduisit d'un autre exemplaire grec, et enfin les canons des conciles de Sardique et d'Afrique qui se trouvaient dans des collections latines. Ce recueil fut reçu aux applaudissements de tout le monde, en particulier de Julien, prêtre du titre de Sainte-Anastasie, disciple du pape saint Gélase. Julien le pressa d'y ajouter une seconde partie, comprenant les décrétales des Papes, qui, dans d'autres collections, se trouvent mêlées avec les canons des conciles. Denys l'exécuta, avec tout le soin qui lui fut possible, en commençant par les décrétales de saint Sirice. Les deux parties de cet ouvrage furent également bien reçues. L'Église romaine s'en servit beaucoup, sans toutefois lui donner une autorité publique. Quant au recueil de canons que le janséniste Quesnel a publié comme le code authentique de l'Église romaine, ce n'est qu'une collection particulière, usitée principalement dans les Gaules. Enfin, malgré tous ses soins, Denys omit dans la sienne plusieurs décrétales célèbres de Papes soit antérieurs, soit postérieurs à saint Sirice, comme les deux lettres de saint Clément, celles de saint Corneille, de saint Étienne et de saint Denys, que nous avons ou dans saint Cyprien ou dans l'histoire d'Eusèbe ; celles de saint Jules et de saint Damase, qui sont parmi les œuvres de saint Jérôme, ou dans les histoires de Socrate et de Théodoret; enfin plusieurs décrétales importantes de saint Léon.

Denys le Petit traduisit encore en latin plusieurs ouvrages des Pères grecs. Ce qui a surtout rendu son nom célèbre, c'est qu'il est le premier qui ait employé l'ère chrétienne, c'est-à-dire qui ait compté les années depuis la naissance de Jésus-Christ. Voici à quelle occasion. Il n'était pas moins savant en astronomie qu'en littérature. Voyant donc le cycle pascal de saint Cyrille près de finir en l'année 248 de Dioclétien, c'est-à-dire 531 de Jésus-Christ, il en fit un de quatre-vingt-quinze ans pour continuer celui de saint Cyrille. Mais, au lieu du nom odieux de Dioclétien, que Cyrille avait mis suivant la coutume de son temps et de son pays, Denys aima mieux mettre le nom de Jésus-Christ, et compter les années de l'Incarnation, depuis

laquelle il trouva que la première de son cycle était 532. Les chronologistes des derniers temps ont trouvé qu'il s'était trompé dans son calcul, et l'opinion la plus commune est qu'il a reculé de quatre ans la véritable année de l'Incarnation [1].

Cassiodore, l'ami et le collaborateur de Denys pour les sciences, était alors un des principaux ministres du roi Athalaric, qui, à sa sollicitation, fit plusieurs actions de piété, de justice et de sagesse. Sur les plaintes qu'on lui fit de ce qu'un juge séculier avait cité à son tribunal un diacre et un prêtre, il ordonna que toutes les affaires qui regardaient les clercs de l'Église romaine fussent portées devant le Pape, qui serait chargé de donner des commissaires, ou de juger lui-même le procès. Ce n'est que sur le refus du Pape que le plaideur pouvait s'adresser au roi. Les paroles de ce rescrit sont remarquables de la part d'un prince arien. Nous sommes, dit-il, d'autant plus redevable à la divine majesté, que nous avons reçu d'elle de plus grands biens que le reste des hommes. Il est vrai que nous ne pouvons rendre à Dieu rien qui égale ses bienfaits. Cependant, il veut

[1] « L'ère de Jésus-Christ ou de l'Incarnation, disent les savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, est proprement l'ère des Latins. Les Grecs et les Orientaux n'en ont presque point fait usage dans leurs actes publics. Ils avaient et ont encore aujourd'hui, pour leurs dates authentiques, d'autres époques. L'usage de compter les années par celles de Jésus-Christ, n'a été introduit en Italie qu'au sixième siècle, par Denys le Petit, et qu'au septième siècle en France, où il ne s'est même bien établi que vers le huitième, sous les rois Pépin et Charlemagne. Nous avons trois conciles, celui de Germanie, assemblé l'an 742, celui de Liptines, ou Lestines, tenu en 743, qui sont datés des années de l'Incarnation. Depuis ce temps-là, et surtout depuis Charlemagne, nos historiens ont coutume de dater les faits qu'ils rapportent par les années de Jésus-Christ ; mais ils ne s'accordent pas tous dans le commencement de l'année.

« Nous trouvons sept manières différentes de commencer l'année chez les Latins. Les uns la commençaient avec le mois de mars, comme les premiers Romains, sous Romulus ; les autres, avec le mois de janvier, comme nous la commençons aujourd'hui et comme les Romains l'ont commencée depuis Numa. Plusieurs la commençaient sept jours plus tôt que nous et donnaient pour le premier jour de l'année le 25 décembre, qui est celui de la naissance du Sauveur. D'autres remontaient jusqu'au 25 mars, jour de sa Conception ou de son Incarnation dans le sein de la Vierge, communément appelé le jour de l'Annonciation. En remontant ainsi, ils commençaient l'année neuf mois et sept jours avant nous. Il y en avait d'autres qui, prenant aussi le 25 mars pour le premier de l'année, différaient dans leur manière de compter, d'un an plein, de ceux dont nous venons de parler. D'autres commençaient l'année à Pâques et en avançaient ou en reculaient le premier jour, selon que celui de Pâques tombait. Il y en a enfin, mais peu, qui paraissent avoir commencé l'année un an entier avant nous. Voilà les divers commencements de l'année de l'Incarnation que nous avons remarqués dans les anciens. » (*Dissertation sur les dates employées au moyen âge et l'art de les vérifier.*)

bien nous tenir compte de ce que nous faisons en faveur de ceux qui le servent. C'est pourquoi, ayant mûrement considéré l'honneur qui est dû au Siége apostolique, nous ordonnons que quiconque est demandeur contre un clerc de l'Église romaine se pourvoie d'abord devant le bienheureux Pape, afin que Sa Sainteté en ordonne [1]. Il fit une autre ordonnance pour les appointements des professeurs de grammaire, de rhétorique et de droit, dans laquelle il disait : Si nous enrichissons les comédiens, qui ne servent qu'au divertissement, que ne devons-nous pas faire pour ceux à qui nous sommes redevables de l'honnêteté des mœurs, et par qui sont formés les esprits qui servent d'ornement à la cour [2] !

Le pape Boniface II était mort vers la fin de l'année 531. Peu avant sa mort, les évêques d'Afrique lui avaient envoyé une députation pour obtenir de lui une constitution qui obligeât l'évêque de Carthage de faire toutes choses avec le conseil du Siége apostolique [3]. L'évêque de Carthage était alors Réparatus. Boniface eut pour successeur Jean II, surnommé Mercure, Romain de naissance, fils de Projectus et prêtre du titre de Saint-Clément, qui fut ordonné le 22 janvier 532. Il paraît qu'il y eut à cette occasion bien des brigues. Comme, par le malheur des temps, cette élection dépendait en grande partie de l'agrément du prince, des ambitieux mettaient tout en œuvre pour s'élever à cette dignité suprême. Jusqu'à quels excès se portaient leurs cabales, on le voit par une lettre d'Athalaric au pape Jean lui-même, qui, par le moyen d'un défenseur de l'Église romaine, avait imploré contre eux l'autorité royale, les censures de l'Église ne suffisant plus pour les réprimer.

Pendant qu'on cherchait un pontife au Siége apostolique, quelques-uns, profitant de l'embarras des circonstances, avaient extorqué des promesses sur les biens de l'Église, pour lesquelles on avait exposé publiquement en vente jusqu'aux vases sacrés. Pour remédier à cet abus, le roi écrivit au pape Jean une lettre qui devait être commune à tous les patriarches ou métropolitains, portant que son intention était qu'on observât un décret du sénat, fait au temps du pape Boniface, par lequel il était dit que, quiconque aurait promis quelque chose, par lui-même ou par une personne interposée, pour obtenir un évêché, le contrat serait déclaré nul, avec restitution de ce qui aurait été donné. Athalaric permet néanmoins aux officiers de son palais de prendre jusqu'à trois mille sous d'or pour l'expédition des lettres, lorsqu'il y aura de la difficulté touchant l'élection du Pape, à condition que les officiers riches n'en prendront rien du tout, puis-

[1] Cassiod., l. 8, *Epist.* 24. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 21. — [3] Lib. *Pontif.*

que c'est du bien des pauvres. A l'égard des autres métropolitains, lorsqu'il sera nécessaire aussi d'expédier dans le palais des lettres pour leur élection, les officiers pourront prendre jusqu'à deux mille sous ; mais pour les simples évêques, on se contentera de distribuer au petit peuple cinq cents sous. Il permet encore à toutes sortes de personnes, pourvu qu'elles soient de probité connue, de citer devant les juges des lieux ceux qui auront reçu de l'argent pour une élection, accordant au délateur la troisième partie de la somme qu'on pourra recouvrer. Par une autre lettre adressée au préfet de Rome, le roi ordonna que son édit et le décret du sénat contre la simonie seraient gravés sur des tables de marbre que l'on placerait à l'entrée du parvis de Saint-Pierre [1].

Cette ordonnance, toute favorable qu'elle paraît, établissait une contribution assez forte sur l'Église romaine et les églises métropolitaines au profit des officiers du roi. Car, si le sou d'or valait encore une vingtaine de francs, comme autrefois, ils avaient à espérer soixante mille francs ou quarante mille s'ils venaient à embrouiller l'élection d'un Pape ou d'un métropolitain. Ce que, sans doute, ils n'auront pas manqué de faire dans l'occasion.

Tous les peuples souhaitaient depuis longtemps la préfecture du prétoire à Cassiodore. Athalaric l'éleva à cette dignité en 534, en lui faisant par lettres des excuses obligeantes de ce qu'il avait été si longtemps à satisfaire là-dessus les empressements de ses peuples. Il écrivit en même temps au sénat de Rome en ces termes : Il semble que nous ayons comblé de bienfaits ce grand sénateur qui possède toutes les vertus dans un souverain degré, qui est si riche par l'innocence et l'intégrité de ses mœurs, et qui est déjà rassasié d'honneurs. Cependant, si nous pesons son mérite, nous jugerons que nous demeurons encore redevable de toutes les dettes dont il semble que nous nous soyons acquitté. Car que peut-on donner en échange de toutes les obligations qu'on lui a, puisqu'il est la gloire de nos jours, et qu'il a procuré tant de louanges à son prince ?

Mais, tandis que les peuples et les rois mettaient leur confiance en la sagesse de l'expérience de Cassiodore, lui seul, se défiant de ses forces, écrivait au Pape et aux évêques pour demander le secours de leurs prières et leur recommander les besoins de l'État. Sa lettre au pape Jean est d'un fils à son père. Avertissez-moi, dit-il, de ce qui est à faire. Je souhaite de faire le bien, même réprimandé. Une brebis s'égare difficilement quand elle désire entendre la voix du pasteur ; et on ne devient pas facilement vicieux quand on a un moniteur

[1] Cassiod., l. 9, *Epist.* 15 et 16.

assidu. Je suis, à la vérité, le juge du palais; mais je ne cesserai point d'être votre disciple; car alors nous administrons bien, quand nous ne nous écartons pas de vos règles. Ainsi, comme je désire être averti par vos conseils et aidé par vos prières, c'est à vous qu'il faudra s'en prendre, s'il se trouve en moi quelque chose qui soit autrement qu'on ne voudrait. Ce siége, que tout l'univers admire, doit protéger avec une affection spéciale ceux qui lui sont spécialement affectionnés: quoiqu'il ait été donné généralement au monde, il nous est cependant attribué par le lieu même.

Ce que Cassiodore dit aux évêques n'est pas moins chrétien ni moins poli. « Comme vous êtes les vrais pères de mon âme, je vous prie d'indiquer un jeûne et de supplier le Seigneur qu'il prolonge la vie de nos princes avec un règne florissant, qu'il diminue les ennemis de la république, qu'il donne des temps tranquilles et propres à louer son nom, afin qu'il me fasse aimer de vous. Mais pour que votre prière soit plus facilement exaucée, soyez attentifs à ceux que nous envoyons dans les charges. Ce que nous ignorons ne doit pas nous être imputé. Que vos témoignages suivent leurs actions, afin que chacun puisse trouver la faveur ou la disgrâce, selon qu'il aura été loué ou accusé près de vous. Que l'évêque enseigne de manière que le juge ne puisse trouver de quoi punir. A vous est confiée l'administration de l'innocence. Car, si votre prédication ne cesse pas, il faudra bien que l'action pénale vienne à cesser. Je vous recommande donc ma dignité sous tous les rapports, afin que nos actes soient aidés par les oraisons des saints; enfin, comme nous présumons peu de la puissance humaine, conseillez-moi familièrement ce qui est juste [1]. »

Nous avons déjà vu dans le portrait général de Cassiodore qu'il se montra encore supérieur à la dignité suprême de préfet du prétoire, et que, par une générosité au-dessus de tout éloge, il soulagea tout à la fois, dans un temps de disette, et le prince et les peuples, en faisant subsister les armées à ses propres dépens.

Au mois de juin 533, l'empereur Justinien envoya au pape Jean II une ambassade, avec sa profession de foi, qu'il le priait de vouloir bien approuver. Dans sa réponse, qui est du 25 mars 534, le Pape donne de grands éloges au zèle que Justinien témoignait pour la foi et à son respect pour le Saint-Siége. Il approuve sa confession de foi, qu'il insère même dans sa réponse, disant que la doctrine qu'elle renfermait était celle que tous les Pères et les Pontifes romains ont enseignée, et que quiconque en professe une contraire se déclare lui-même séparé de la sainte communion et de l'Église catholique.

[1] Cassiod., l. 11, *Epist.* 2 et 3.

Cette réponse du Pape, y compris la profession de l'empereur, a été insérée comme une loi de l'empire dans le premier livre du *Code Justinien,* ainsi que nous l'avons déjà vu.

Outre le désir général de réprimer les hérésies qui troublaient l'Orient, l'empereur avait à sa démarche une raison particulière : c'était l'obstination de quelques moines acémètes de Constantinople. Nous avons vu quelques moines de Scythie vouloir forcer le pape Hormisda d'imposer brusquement à tous les fidèles, comme absolument nécessaire, cette proposition : Un de la Trinité a souffert. Sans se prononcer sur la proposition même, saint Hormisda blâma fortement le zèle intempestif et la turbulence des moines scythes. Il craignait qu'une décision précipitée n'augmentât les disputes au lieu de les calmer. Ses craintes n'étaient pas sans fondement. L'insistance des moines de Scythie poussa dans un excès opposé des moines acémètes de Constantinople. Ceux-ci allèrent jusqu'à soutenir que Jésus-Christ n'est pas un de la Trinité, et que Marie n'est pas proprement mère de Dieu. Justinien réfute expressément leur erreur dans sa confession de foi; il envoya même quelques-uns de ces moines à Rome. Le Pape fit tout son possible pour les ramener à la saine doctrine; mais, les voyant opiniâtres dans l'erreur, il refusa de les admettre à sa communion, et les sépara de l'Église catholique, jusqu'à ce qu'ils en eussent embrassé la foi et condamné leurs égarements; il pria toutefois l'empereur de leur accorder sa communion et sa bienveillance, si à l'avenir ils voulaient revenir à l'unité de l'Église. A la fin de sa lettre, le pape Jean fait l'éloge des deux ambassadeurs, Hypace, archevêque d'Éphèse, et Démétrius, évêque de Philippes [1].

Après leur départ, Cassiodore et dix autres sénateurs prièrent le Pape de vouloir bien les instruire de ces difficultés qui troublaient l'Orient. Le Pape le fit par une lettre, où il leur communique la réponse qu'il avait faite à l'empereur. Justinien, notre fils, nous a marqué, dit-il, qu'il s'était élevé une dispute sur ces trois questions, savoir : si Jésus-Christ, notre Dieu, peut être appelé un de la Trinité, c'est-à-dire une des trois personnes divines; s'il a souffert en sa chair, la divinité demeurant impassible, et si la sainte Vierge doit être nommée proprement et véritablement mère de Dieu. Nous avons approuvé la foi de l'empereur catholique, et montré que ce qu'il a dit sur chacune de ces propositions est conforme à l'Écriture et aux Pères. Le Pape rapporte ensuite les passages de l'Écriture et des Pères qui autorisent ces propositions. Saint Augustin est le premier Père qu'il cite, disant que l'Église romaine en suit et observe la

[1] Labbe, t. 4, 1746.

doctrine suivant les décrets de ses prédécesseurs. Après quoi il rapporte des témoignages de plusieurs anciens docteurs de l'Église, des deux saints Grégoire de Nazianze et de Nysse, de Proclus de Constantinople, de saint Cyprien, de saint Cyrille, de saint Léon, de Léporius et de Gélase. Il déclare ensuite que l'Église romaine a condamné les moines acémètes, qui ont paru évidemment dans l'erreur de Nestorius. C'est pourquoi, conformément au canon qui défend à un chrétien de parler ou de communiquer avec un excommunié, il avertit les sénateurs de ne pas leur parler et de n'avoir rien de commun avec eux [1].

C'est un beau spectacle de voir les plus illustres sénateurs de Rome consulter le Pape comme leur père, et le Pape leur répondre comme à ses fils, et toutes les disputes se terminer ainsi en Occident.

En Orient, les choses ne se passaient point d'une manière aussi simple ni aussi calme. L'an 530, l'empereur Justinien, qui gardait rarement la mesure convenable dans ce qu'il entreprenait, signifia aux païens et aux hérétiques qu'ils eussent à se convertir dans l'espace de trois mois, sous peine, après ce délai, d'être exclus des charges publiques, de voir tous leurs biens confisqués, et d'être personnellement passibles de la peine capitale. Ce dernier point n'était au fond qu'une menace; mais les deux autres, surtout le second, s'exécutèrent à la rigueur; ce qui fit soupçonner que le zèle de Justinien n'était pas tout à fait désintéressé, puisqu'il devait profiter de la dépouille des récalcitrants. Quant aux églises qu'il ôtait aux hérétiques, il les rendait aux catholiques.

Le résultat de cette mesure fut assez divers. Parmi les hérétiques et les païens, plusieurs se convertirent sincèrement, d'autres feignirent de le faire; quelques-uns émigrèrent en pays étranger; des montanistes de Phrygie se brûlèrent de désespoir dans leurs églises : il y eut quelques séditions. Parmi les Samaritains, les habitants de la campagne se révoltèrent ouvertement, prirent les armes au nombre de cinquante mille, choisirent pour roi un brigand nommé Julien, entrèrent dans Scythopolis dont ils brûlèrent les églises, s'emparèrent de Néapolis ou Samarie où ils firent un horrible massacre, tuèrent l'évêque, mirent les prêtres en pièces et désolèrent tous les environs. Julien, ayant pris possession de cette ville, y fit célébrer en sa présence les jeux du cirque. Un cocher nommé Nicéas, qui l'avait emporté sur ses concurrents, se présenta pour recevoir la couronne selon la coutume; mais Julien, apprenant qu'il était chrétien, au lieu de le couronner, lui fit trancher la tête au milieu du cirque. Théo-

[1] Labbe, t. 4, 1751.

dore, qui commandait les troupes de la Palestine, envoya des courriers à Constantinople et rassembla ce qu'il avait de soldats. Un chef de Sarrasins ou d'Arabes se joignit à lui; ils marchèrent contre Julien, qui abandonna Néapolis ou Naplouse. L'ayant poursuivi avec ardeur, ils lui livrèrent bataille, défirent entièrement son armée, le prirent et lui firent trancher la tête, qu'ils envoyèrent à l'empereur avec son diadème. Vingt mille Samaritains périrent dans ce combat. Les autres se sauvèrent sur le mont Garizim ou dans les montagnes de la Trachonite. Le chef sarrasin reçut pour récompense vingt mille prisonniers, qu'il envoya vendre en Perse et en Éthiopie.

La nouvelle de la victoire arriva à Constantinople presque en même temps que celle de la révolte. L'empereur, irrité contre Bassus, gouverneur de Palestine, de ce qu'il n'avait pas prévenu ce désordre, le dépouilla de sa charge et le fit décapiter. Il envoya à sa place le comte Irénée, qui poursuivit les Samaritains dans les montagnes, en fit un grand carnage et condamna les autres à des supplices rigoureux. Les habitants de Scythopolis se vengèrent eux-mêmes; ils brûlèrent dans leur place publique un de leurs citoyens les plus distingués, nommé Sylvain, ennemi mortel des chrétiens et qui avait eu la plus grande part aux cruautés exercées contre eux. Mais ils faillirent le payer. Le comte Arsène, fils de Sylvain, se rendit à Constantinople avec sa femme, qui, s'étant insinuée dans l'amitié de l'impératrice, lui persuada que les chrétiens de Palestine avaient été les agresseurs, et qu'ils s'étaient attiré eux-mêmes les maux qu'ils avaient soufferts. Théodora, toujours favorable au mauvais parti, agissait fortement sur l'esprit de Justinien, et l'inclinait à punir les chrétiens de Palestine des maux qu'on leur avait faits.

Les choses en étaient là, quand l'empereur reçut une lettre de Pierre, patriarche de Jérusalem, lui annonçant que l'illustre saint Sabas, la merveille du désert, venait de partir pour Constantinople. Il avait alors quatre-vingt-treize ans. Il venait, au nom du patriarche et des évêques, demander à l'empereur une remise des impositions pour la première et la seconde Palestine, à cause du ravage des Samaritains. L'empereur, ravi d'apprendre l'arrivée du saint vieillard, envoya au-devant de lui ses galères, avec lesquelles sortirent le patriarche Épiphane de Constantinople, Hypace, métropolitain d'Éphèse, et un autre évêque nommé Eusèbe. L'ayant reçu dans son palais, il crut voir sur sa tête une couronne de lumière; il courut se prosterner devant lui, lui baisa la tête et reçut sa bénédiction. Puis il le fit entrer chez l'impératrice Théodora, qui se prosterna de même et lui dit : Mon père, priez pour moi, afin que Dieu me donne un fils. Le bon vieillard lui répondit : Que le Dieu de gloire conserve votre

empire dans la piété et dans la gloire ! L'impératrice fut affligée qu'il ne lui eût point accordé sa demande; et quand il fut sorti, les Pères qui l'accompagnaient lui en demandèrent la raison. Il leur dit : Croyez-moi, mes Pères, il ne sortira point de fruit de ce ventre, de peur qu'il ne soit nourri de la doctrine de Sévère, et qu'il ne trouble l'Église encore plus que n'a fait Anastase.

Les saints abbés furent logés dans le palais, et saint Sabas, ayant rendu à l'empereur les requêtes des églises de Palestine, sa colère se tourna contre les Samaritains, et il fit une constitution par laquelle il leur défendit d'avoir des synagogues, d'exercer aucune charge publique, de succéder les uns aux autres, ni de se faire des donations. Il ordonna même d'en faire mourir plusieurs, principalement les chefs et les séditieux. Arsène était du nombre; mais il se cacha quelque temps, puis il eut recours à saint Sabas, qui était encore à Constantinople, et se fit baptiser avec tous les siens.

Quelques jours après, l'empereur envoya chercher le saint vieillard et lui dit : Mon père, j'ai ouï dire que vous avez fondé plusieurs monastères dans le désert; demandez tel revenu que vous voudrez pour la subsistance des moines, afin qu'ils prient pour nous et pour notre empire. Le saint répondit : Ils n'ont pas besoin d'un tel revenu; leur partage est le Seigneur, qui, dans le désert, a fait pleuvoir le pain du ciel sur le peuple rebelle. Nous vous demandons seulement, pour les fidèles de Palestine, la décharge des impositions et le rétablissement des églises brûlées par les Samaritains; un secours pour les chrétiens, qui ont été pillés et réduits à un petit nombre ; d'établir un hôpital à Jérusalem pour les malades étrangers ; d'achever l'église de la Mère-de-Dieu, commencée par le patriarche Élie ; enfin, à cause des incursions des Sarrasins, de faire bâtir une forteresse dans le désert, au-dessous des monastères que j'ai fondés. Je crois qu'en récompense de ces cinq œuvres, Dieu ajoutera à vos États l'Afrique, Rome et le reste de l'empire d'Honorius, que vos prédécesseurs ont perdu. Justinien lui accorda tout ce qu'il avait demandé et le fit mettre à exécution. De retour en Palestine au mois de septembre 531, saint Sabas y mourut paisiblement dans sa laure le 5 décembre de la même année [1].

Quant à l'église d'Alexandrie, l'histoire de ses évêques est bien embrouillée à cette époque. Nous avons vu que l'empereur Justin chassa l'hérétique Sévère d'Antioche, et le fit remplacer par un évêque catholique. Comme l'église d'Alexandrie se trouvait absolument dans la même position, naturellement il dut y faire la même

[1] *Vita Sab. apud Sur.*

chose. Or, on ne trouve point de renseignements précis à cet égard. Seulement les actes du martyr saint Aréthas nomment Astérius, le patriarche catholique d'Alexandrie sous Justin. Les chroniques égyptiennes ou coptes disent que l'empereur ayant éloigné Timothée, ennemi du concile de Chalcédoine, lui substitua Apollinaire, à qui succédèrent Paul, Zoïle et un autre Apollinaire, tous catholiques. Maintenant, le premier Apollinaire et Astérius, est-ce deux personnages, ou le même sous deux noms différents? On ne sait encore [1].

Que si, à cette époque il y a de l'incertitude dans l'histoire des évêques d'Alexandrie, il y avait encore plus de confusion dans cette église même. Outre les catholiques, il y avait les eutychiens. Ceux-ci paraissent avoir été en plus grand nombre; mais ils étaient divisés en deux sectes, dont voici l'origine. Sévère, le faux patriarche d'Antioche, étant réfugié à Alexandrie, un moine lui demanda si l'on devait dire que le corps de Jésus-Christ fût corruptible ou incorruptible. Sévère répondit que les Pères l'avaient reconnu corruptible : autrement ce serait nier la vérité de sa passion et lui donner un corps fantastique et imaginaire, comme les manichéens. Le raisonnement était juste. On proposa la même question à Julien d'Halicarnasse, réfugié en un autre lieu d'Égypte; et lui, suivant les principes d'Eutychès, dit: Le corps de Jésus-Christ a toujours été incorruptible; car, si nous disons qu'il était corruptible, nous admettons une distinction entre le corps de Jésus-Christ et le Verbe de Dieu, et par conséquent deux natures dans le Christ. Et pourquoi donc alors combattons-nous le concile de Chalcédoine? Ce raisonnement était également juste et sans réplique. La conclusion naturelle de tous les deux, c'est que, pour éviter l'erreur des manichéens, il faut embrasser la vérité catholique et confesser en Jésus-Christ deux natures.

Ni Sévère ni Julien ne tira une conclusion aussi simple. Mais, chacun voulant soutenir son opinion, ils écrivirent l'un contre l'autre, et leurs écrits divisèrent de plus en plus le peuple d'Alexandrie. On nomma les sectateurs de Sévère corrupticoles, c'est-à-dire adorateurs du corruptible, et ceux de Julien incorruptibles ou phantasiastes. Un diacre d'Alexandrie, nommé Thémistius, fit un schisme particulier, se séparant de la communion même du patriarche eutychien, Timothée, qui favorisait tantôt un parti, tantôt l'autre. Timothée étant mort, il y eut deux évêques eutychiens, un de chaque secte. L'impé-

[1] *Bibl. orient.* d'Assemani, t. 1, p. 382. *Acta SS.*, t. 5, *junii. Hist. chronol. patriarch. Alex.*, p. 56-59.

ratrice Théodora, qui tenait secrètement à ces erreurs, fit bannir l'un et maintenir l'autre. Mais le grand nombre était pour le banni, qui se nommait Gaïen, de la secte des phantasiastes. Les deux partis en vinrent plusieurs fois aux mains, et il y eut beaucoup de personnes tuées de part et d'autre. Enfin le protégé de Théodora, qui se nommait Théodose, du parti des corrupticoles, fatigué de ces séditions, vint à Constantinople, où l'impératrice le fit traiter avec honneur, promettant à l'empereur qu'il recevrait le concile de Chalcédoine. Mais, comme il persistait à le refuser, il eut ordre de sortir de Constantinople, et demeura comme exilé à deux lieues de la ville [1].

Cependant l'empereur Justinien, voulant ramener à l'unité de l'Église les partisans de Sévère, fit venir à Constantinople six évêques de son parti et six évêques catholiques pour entrer amiablement en conférence. Ils s'assemblèrent dans une salle du palais, avec un petit nombre de prêtres ; Hypace, métropolitain d'Éphèse, le même que l'empereur envoya peu après à Rome, porta la parole au nom des évêques catholiques, qui se trouvèrent réduits à cinq, le sixième étant tombé malade.

Profitant d'un écrit que les sévériens avaient présenté à l'empereur, Hypace leur demanda : Dites-nous donc quelle opinion vous avez d'Eutychès. Les sévériens répondirent : Nous le tenons pour hérétique, ou plutôt pour hérésiarque. — Et quelle opinion avez-vous de Dioscore et du second concile d'Éphèse, qu'il a assemblé ? — Nous les tenons pour orthodoxes. — Mais, si vous condamnez Eutychès, comment justifiez-vous Dioscore et son concile, qui ont justifié Eutychès ? — Peut-être qu'ils l'ont justifié comme ayant fait pénitence. — Mais, s'il a fait pénitence, pourquoi l'anathématisez-vous ? — Comme cette réplique embarrassait les sévériens et qu'ils ne savaient que répondre, l'évêque Hypace ajouta : Il s'est si peu repenti, qu'avant même qu'on eût achevé de lire les actes faits contre lui à Constantinople, ils l'ont justifié, et ont condamné Flavien et Eusèbe.

A la fin, Hypace résuma la discussion en ces termes : Dites-vous qu'Eutychès fût catholique ou hérétique ? Ils répondirent : Hérétique. Donc, ajouta-t-il, Eusèbe eut raison de l'accuser, et Flavien de le condamner. Ils en convinrent. Hypace continua : Dioscore et son concile eurent donc tort de le recevoir ? Ils en convinrent encore ; et il poursuivit : Il fallait donc un autre concile universel pour corriger les injustices de celui de Dioscore ? Ils reconnurent qu'il le fallait. D'où Hypace conclut qu'il était donc juste d'assembler le concile de

[1] Liberat., c. 20.

Chalcédoine. Les sévériens dirent : Il était juste et nécessaire de l'assembler ; la question est de savoir si la fin a été aussi juste. On remit à l'examiner dans la conférence du second jour.

Les sévériens objectèrent que le concile de Chalcédoine avait innové dans la foi, en décidant que les deux natures étaient distinctes en Jésus-Christ après l'union, soutenant qu'il fallait dire, avec saint Cyrille d'Alexandrie et les évêques ses prédécesseurs, que de deux natures il s'était fait, après l'union, une nature du Verbe de Dieu incarné. A ce propos, ils alléguèrent un grand nombre de pièces, dont les unes étaient fausses, les autres interpolées, d'autres d'une autorité incertaine, comme les écrits de saint Denys l'Aréopagite. L'évêque Hypace leur opposa les écrits authentiques et sûrs de Pères bien connus, particulièrement de saint Cyrille, qui, en disant une nature du Verbe incarné, n'a pas moins distingué les deux natures, la divine et l'humaine. Hypace aurait pu ajouter cette comparaison : De même que la nature de l'homme est une, et que cependant il y subsiste deux natures distinctes et qui jamais ne se confondent, savoir, la nature spirituelle de l'âme et la nature matérielle du corps.

Les sévériens incidentèrent beaucoup sur l'admission de Théodoret et d'Ibas au concile de Chalcédoine, et sur la lettre d'Ibas à Maris. Hypace répondit, après autres choses : Encore que cette lettre ait été publiée du vivant de saint Cyrille, elle ne l'a point empêché de travailler à la paix, comme il le témoigne dans sa lettre à Valérien d'Icône. Et toutefois, le concile de Chalcédoine n'a reçu Ibas qu'après qu'il eut anathématisé Nestorius et sa doctrine. Nestorius et Eutychès eux-mêmes eussent été reçus, s'ils avaient renoncé à leurs erreurs. Le concile de Chalcédoine a donc traité Ibas et Théodoret plus rigoureusement que n'avait fait saint Cyrille pour se réconcilier avec eux ; car cet évêque avait seulement exigé qu'ils consentissent à la condamnation de Nestorius et à l'ordination de Maximien de Constantinople, tandis que le concile les a obligés d'anathématiser publiquement Nestorius. Les sévériens ayant paru satisfaits de cette réponse, on leva la séance.

Le troisième jour, l'empereur assista à la conférence avec le sénat et le patriarche Épiphane. Ayant fait asseoir les évêques, il les exhorta à la paix avec une douceur dont ils furent charmés. Les sévériens lui firent entendre secrètement que les catholiques ne confessaient pas que Dieu eût souffert dans sa chair, ni que celui qui a souffert fût un de la Trinité, ni que les miracles et les souffrances fussent de la même personne. L'empereur ayant interrogé sur cela les évêques, Hypace répondit : Seigneur, nous confessons, ou plu-

tôt l'Église catholique et apostolique, votre mère, confesse que les souffrances et les miracles appartiennent à la même personne de Jésus-Christ, mais non à la même nature. Selon la doctrine des saints Pères, la chair est passible, la divinité impassible. Il est un de la Trinité selon la nature divine, et un d'entre nous selon la chair; il est consubstantiel au Père selon la divinité, et à nous selon l'humanité.

Après la conférence du troisième jour, l'empereur fit venir une quatrième fois les évêques dans son palais. Il leur parla à tous, leur témoignant avec quelle ardeur il désirait leur réunion. Mais des six évêques sévériens, il n'y eut que Philoxène de Dulichium qui se laissa persuader. Il fut suivi d'un bon nombre d'entre les clercs et les moines qui les avaient accompagnés, et qui s'en retournèrent avec joie à leurs églises et à leurs monastères, après avoir été admis à la communion de l'Église catholique. Quelques-uns, parlant en syriaque, disaient aux évêques orthodoxes : Les sévériens nous ont séduits, et nous en avons séduit plusieurs autres; car ils nous disaient que le Saint-Esprit s'était retiré des églises et du baptême des catholiques comme aussi de leur communion. Mais nous espérons, par la grâce de Dieu, ramener la plupart de ceux que nous avons trompés. Telle fut la fin de la conférence de Constantinople, dont nous n'avons point les actes, mais une relation abrégée et fidèle dans une lettre d'Innocent, évêque de Maronie, un des six évêques catholiques, à un prêtre nommé Thomas [1].

Tandis que l'Orient voyait multiplier les disputes, l'Occident voyait multiplier les saints. La Gaule, en particulier, devenue France, voyait fleurir presque partout de saints évêques et de saints moines qui laissaient après eux des imitateurs de leurs vertus. Saint Remi, l'apôtre des Francs, mourut le 13 janvier 533, âgé de quatre-vingt-seize ans, et après soixante-quatorze ans d'épiscopat. Étant encore en pleine santé, il fit un testament que nous avons, et où il institue ses héritiers l'église de Reims, Loup, évêque de Soissons, et le prêtre Agricole, ses neveux. Entre autres choses, il lègue à l'église de Reims et à celle de Laon un grand vase d'argent pesant dix-huit livres, pour en faire des calices et des patènes. Il ajoute, parlant à l'église de Reims : Je vous lègue aussi un autre vase que m'a donné le roi Hlodovic (Clovis) de glorieuse mémoire, que j'ai levé des sacrés fonts, et je veux qu'on en fasse un ciboire et un calice sculptés : ce que je ferai exécuter par moi-même, si le Seigneur me conserve la vie. Comme ce calice devait servir pour la communion du peuple, il or-

[1] Labbe, t. 4, 1763.

donna qu'on y gravât trois vers latins, qu'il avait fait mettre sur un vase de l'église de Laon, et qui expriment la foi en la présence réelle, et la transsubstantiation. Ce calice se conserva dans l'église de Reims jusqu'au temps d'Hincmar, où il fut fondu pour payer aux Normands la rançon des captifs. Saint Remi donne au prêtre Agricole, son neveu, une vigne, à la charge de faire pour lui une offrande à l'autel les fêtes et les dimanches, et de donner tous les ans un festin aux prêtres et aux diacres de l'église de Reims. Il charge un autre de ses neveux d'en donner aussi un tous les ans aux prêtres et aux diacres de l'église de Laon. Cette dévotion de fonder des festins à certains jours pour les chanoines et pour les moines devint fort au goût des siècles suivants. On voit, par le nombre des legs, que saint Remi était fort riche en terres et en esclaves; car il nomme de ces derniers jusqu'à quatre-vingt-quatre, dont il affranchit un grand nombre [1].

Un jour le saint évêque de Reims fut invité à un concile, malgré son grand âge, pour y confondre un évêque arien, fort versé dans la dispute et dans les subtilités de la dialectique. Remi ne manqua pas de s'y rendre, et, dès qu'on le vit entrer, tous les Pères du concile se levèrent pour lui faire honneur. L'évêque arien fut le seul qui resta sur son siége par mépris; mais Dieu lui réservait une humiliation proportionnée à son orgueil. Saint Remi ayant fait un beau discours contre l'erreur, tout le monde était dans l'attente de ce que l'évêque arien allait répondre; mais il perdit à l'instant l'usage de la parole, et, sans pouvoir proférer un seul mot, il alla se jeter aux pieds du saint évêque pour confesser son péché et ses erreurs par ses gémissements et ses larmes. Alors le saint lui dit : Au nom de Jésus-Christ, notre Seigneur, vrai Fils de Dieu, si vous le croyez ainsi, parlez et confessez ce que l'Église catholique croit de lui. Aussitôt le superbe hérétique, devenu humble et fidèle, recouvra l'usage de la parole et confessa distinctement la foi de la Trinité et de l'Incarnation. Saint Remi, au lieu de s'applaudir, ne fit servir cet événement qu'à montrer aux évêques qu'on ne doit jamais rebuter les plus grands pécheurs, puisque le Seigneur avait autorisé par un miracle la pénitence de cet arien [2].

Peu de temps après que saint Remi eut fait son testament, il perdit la vue. Cette affliction redoubla sa ferveur et acheva de le détacher de la terre; mais il eut la consolation de recouvrer l'usage des yeux avant sa mort. Saint Sidoine et saint Grégoire de Tours font un grand éloge de son éloquence et de son érudition. Il avait de dignes amis. L'histoire en cite un, nommé Anatole, qui fonda de ses biens jusqu'à

[1] Labbe, t. 4, *Bibl. nov.*, p. 806. — [2] Flodoard, l. 1, c. 16.

douze hôpitaux. Il eut pour successeur dans le siége de Reims saint Romain, abbé de Mantenai près de Troyes. Il avait formé plusieurs disciples qui se distinguèrent par la sainteté de leur vie. Le saint abbé Thierri fut le plus célèbre. C'était le fils d'un voleur, mais tellement prévenu de la grâce divine, qu'ayant été engagé malgré lui dans les liens du mariage, il persuada à sa femme de garder l'un et l'autre la continence. Il se retira dès lors auprès de saint Remi, et, sous sa direction, bâtit auprès de Reims un monastère où il assembla en peu de temps une fervente communauté. Ayant reçu l'ordre de la prêtrise, il travailla avec zèle à la conversion des âmes, et particulièrement à celle de son père, qui de voleur se fit moine.

Un jour que le saint abbé passait avec saint Remi, en chantant des psaumes, près d'un lieu de débauche, hors de la ville, plein de femmes prostituées, la voix lui manqua tout à coup. La même chose lui étant arrivée au retour, saint Remi lui en demanda la cause. Il répondit que c'était la douleur de voir des âmes se perdre ainsi presque sous les yeux de leur évêque, et il lui conseilla de changer ce lieu infâme en un monastère de veuves et de repenties, où ces malheureuses pourraient se retirer. Saint Remi exécuta ce conseil [1].

Le disciple ne survécut pas longtemps au maître. Saint Thierri mourut le premier jour de juillet, vers l'an 533, après s'être rendu célèbre dans le royaume d'Austrasie par un grand nombre de miracles. Le roi de Metz, Thierri ou Théodoric, ayant appris sa mort, se rendit en diligence à son monastère, et voulut lui-même porter le corps jusqu'au lieu de la sépulture. Ce n'était pas moins un acte de reconnaissance que de piété. Ce prince, qui était en danger de perdre un œil, avait été guéri par cet abbé, et il donna pour ce sujet la terre de Germigni à son monastère.

Une princesse du sang de Clovis se distinguait à cette époque par sa constance dans la foi catholique. Amalaric, roi des Visigoths, qui régnait dans la Septimanie et en Espagne, avait épousé une fille du roi des Francs, nommée Clotilde comme sa mère. Le roi goth n'oublia rien pour l'engager dans l'arianisme. Elle résista à ses caresses et à ses menaces. Il en vint aux mauvais traitements : il permettait ou plutôt il commandait de lui jeter de la boue et des ordures lorsqu'elle allait à l'église. Enfin il la frappa lui-même plusieurs fois jusqu'au sang. Alors elle envoya un mouchoir teint de son sang à son frère Childebert, roi de Paris, qui se mit aussitôt en marche pour la délivrer [2].

[1] Flodoard, l. 1, c. 24. *Histoire de l'Église gallicane*, l. 5. — [2] Greg. Tur., l. 3, c. 10.

En passant par le Berri, il visita un saint ermite nommé Eusice, et lui offrit cinquante pièces d'or. Le saint homme refusa de les recevoir, et dit au roi : Pourquoi me les offrir? donnez-les à quelqu'un qui les distribue aux pauvres. Pour moi, je n'en ai pas besoin ; il me suffit de prier le Seigneur pour la rémission de mes péchés. Il ajouta : Allez, vous remporterez la victoire et ferez à votre volonté. Childebert fit donner l'argent aux pauvres, et il promit que, s'il revenait vainqueur, il ferait bâtir en ce lieu une église pour la sépulture du saint vieillard. La prédiction fut accomplie. Childebert fut partout victorieux et pilla les trésors d'Amalaric, qui fut tué en fuyant, apparemment par Theudis, son successeur; car ce nouveau roi des Visigoths, ayant été assassiné quelques années après, recommanda instamment qu'on ne vengeât pas sa mort, parce qu'il avait tué lui-même le chef de son peuple [1]. Childebert revint triomphant et distribua aux églises de son royaume les vases sacrés qui se trouvèrent dans le butin, savoir : soixante calices, quinze patènes, vingt couvertures de livres d'Évangiles, le tout d'or pur et garni de pierres précieuses. Mais sa sœur Clotilde mourut en chemin, sans doute des mauvais traitements qu'elle avait soufferts pour la religion. Son corps fut porté à Paris et enterré auprès de celui de Clovis, son père.

A son retour, le roi Childebert fit bâtir un monastère à saint Eusice : c'est celui de Celle en Berri. Eusice était originaire de Périgueux. La pauvreté avait obligé ses parents de le vendre à l'abbé de Percy. Il servit quelque temps le monastère, où, ayant été reçu au nombre des moines, il fut élevé à la prêtrise, et obtint la permission de se retirer dans quelque lieu solitaire; mais sa vertu et ses miracles lui attirèrent des disciples. Un jour il guérit un de ses voisins de la fièvre quarte. Celui-ci, s'en retournant, aperçut deux ruches d'abeilles que les clercs du saint homme avaient placées sur un arbre. Il lui prit envie de les voler. Il vint donc de nuit avec un complice, et monta sur l'arbre pour lui descendre les paniers. Mais, dans ce moment, le complice vit arriver le saint même, et prit la fuite sans rien dire. Le voisin, qui était sur l'arbre, descendit un panier, que saint Eusice prit de ses mains et posa par terre. Mais quand il voulut descendre le second, le bon vieillard lui dit : En voilà assez pour le coup, mon fils; réservez l'autre pour qui l'a fait. A ces mots, le voleur, épouvanté, se jette en bas. Eusice l'ayant conduit à sa cellule : Pourquoi, dit-il, avez-vous écouté les suggestions du démon? n'avez-vous pas reçu hier chez moi la bénédiction du Seigneur? Si vous m'aviez demandé du miel, je vous en aurais donné sans peine. Enfin

[1] Greg. Tur., *De Glor. Conf.*, c. 82.

il lui en donna un rayon, et le laissa aller, en disant : Prenez garde de recommencer, car le vol est l'argent de Satan. Saint Léonard fut le successeur de saint Eusice dans le gouvernement du monastère de Celle [1].

Les fils de Clovis, Theuderic ou Thierri, roi de Metz, Clotaire, roi de Soissons, et Childebert, roi de Paris, professaient la vraie religion et honoraient généralement ceux qui la pratiquaient; mais ils ne la pratiquaient pas toujours eux-mêmes : leur politique n'avait guère d'autre règle que leur intérêt, et plus d'une fois la férocité et la perfidie du Barbare l'emportèrent sur la justice et l'humanité. En cela, au reste, ils ne différaient pas des rois de leur temps. Ainsi, trois frères s'étaient partagé le royaume de Thuringe : Baderic, Hermanfride et Berthaire. Hermanfride tua Berthaire, qui laissa une jeune orpheline nommée Radegonde. Pour se défaire également de Baderic, il fit dire à Thierri de Metz : Si vous le tuez, vous aurez la moitié du pays. Ravi de cette nouvelle, Thierri joignit Hermanfride avec une armée. Baderic fut défait et tué; mais Hermanfride ne tint pas sa promesse. Pour se venger, Thierri appelle Clotaire à son secours, et rentre en Thuringe, où l'armée d'Hermanfride est complétement défaite. Clotaire eut parmi ses captifs Radegonde, fille de Berthaire. Mais Thierri chercha, sans y réussir, à tuer Clotaire lui-même. De retour dans son domaine, il invita Hermanfride à venir le voir en toute assurance; et de fait il le combla d'honneurs et de présents. Mais un jour qu'ils étaient à causer ensemble sur les remparts de Tolbiac, Hermanfride fut jeté par-dessus la muraille, et mourut de sa chute. Qui le jeta ainsi ? dit Grégoire de Tours, nous l'ignorons; mais plusieurs assurent que c'était une fourberie manifeste de Theuderic; car il était très-rusé à faire de ces tours. Il faillit lui-même perdre l'Auvergne, qu'il avait conquise du vivant de son père. Pendant qu'il était en Thuringe, le bruit ayant couru qu'il était mort, un sénateur d'Auvergne, nommé Arcade, invita Childebert, roi de Paris, à venir s'emparer du pays, et de fait lui ouvrit par trahison une porte de la ville. Mais à peine Childebert y fut-il entré, qu'il apprit que son frère Theuderic était revenu bien vivant de Thuringe : il quitta donc l'Auvergne, et marcha contre Amalaric, au secours de sa sœur Clotilde, ainsi que nous l'avons vu [2].

Peu après, Childebert et Clotaire entreprirent de reconquérir la Bourgogne, dont Gondemare, frère de saint Sigismond, avait repris et occupait la meilleure partie; et ils allèrent mettre le siége devant

1 Greg. Tur. *De Glor. conf.*, c. 82. Isid. *Hist. Hist. Goth.* — 2 Greg. Tur., l. 3, c. 4, 7, 8 et 9.

Autun. Thierri de Metz, qu'ils avaient appelé à leur secours, refusa d'y aller. Mais les Francs qui étaient de son côté lui dirent : Si tu ne veux pas aller avec tes frères en Bourgogne, nous t'abandonnons, et nous aimons mieux les suivre. Les voyant si peu fidèles, il leur répondit : Suivez-moi en Auvergne ; c'est là que je vous ferai avoir de l'or et de l'argent, et tout ce que vous pouvez désirer : seulement n'allez pas avec eux. Gagnés par ces promesses, ils promirent de faire sa volonté. Ainsi, pendant que ses deux frères s'emparent de toute la Bourgogne, après avoir mis en fuite Gondemare, il entra en Auvergne, ravagea tout le pays, et mit le siége devant la capitale, avec la résolution d'en raser les murailles, et de bannir l'évêque, qui était saint Quintien. Ce bon pasteur, plus alarmé du danger de son troupeau que de la disgrâce dont il était menacé lui-même, eut recours aux jeûnes et à la prière. Il passait les nuits avec son clergé à faire des processions autour des remparts en chantant des psaumes. On reconnut bientôt l'effet de son intercession. Le roi Thierri fut tellement épouvanté d'un songe, qu'il sauta de son lit et courut tout éperdu le long du grand chemin. Hilpingue, un de ses officiers, en prit occasion de le porter à la clémence, et lui dit : Prince, les murailles de cette ville sont bien fortes ; elles sont défendues de tous côtés par des boulevards inexpugnables ; je veux dire les églises des saints qui les entourent : de plus, l'évêque de cette ville passe pour avoir un grand pouvoir auprès de Dieu. Changez de résolution, et promettez de ne point faire d'injure à l'évêque ni de renverser la ville. Le roi suivit ce conseil, et publia une défense de faire aucun mal à personne dans un rayon de près de trois lieues.

Dans le cours de ces guerres et de ces révolutions, Theuderic et Childebert, ayant fait alliance, se donnèrent réciproquement des otages. C'étaient des fils de sénateurs. La mésintelligence ayant éclaté de nouveau entre les deux rois, les jeunes hommes furent retenus comme esclaves par ceux qui les avaient en leur garde. Plusieurs s'échappèrent, mais plusieurs aussi ne le purent. De ces derniers fut Attale, petit-fils de saint Grégoire, évêque de Langres, car il avait été marié avant son entrée dans le sacerdoce. Après bien des recherches, il apprit que son petit-fils était réduit à garder les chevaux d'un seigneur franc dans le territoire de Trèves. Le Franc, ayant su de quelle race noble il était, demandait une rançon exorbitante.

A cette nouvelle, le cuisinier du saint évêque lui dit : Si vous me laissiez faire, peut-être pourrais-je le tirer de captivité. Léon, c'était le nom du domestique, ayant obtenu sans peine toute permission, s'en alla dans le pays de Trèves, et s'efforça d'enlever secrètement le jeune Attale ; mais en vain. Alors il dit à un particulier : Vendez-

moi comme esclave à ce Barbare; le prix sera pour vous; je ne demande que d'avoir accès dans sa maison. Le Franc, l'ayant acheté, lui demanda ce qu'il savait faire. Je suis excellent cuisinier, dit-il, je n'ai pas mon pareil; eussiez-vous à traiter le roi, nul ne ferait mieux. C'est bien rencontré, dit l'autre, j'ai à traiter dimanche mes parents et mes voisins : fais si bien, que tous en soient dans l'admiration et qu'ils disent n'avoir pas trouvé mieux à la table du roi. Léon le fit, et tous les convives s'extasièrent sur le repas. Dès ce moment le maître le prit en grande affection et lui confia tout ce qui regardait la nourriture de ses gens.

Au bout d'une année, lorsque le maître n'avait plus aucune défiance, il s'en alla dans la prairie avec Attale, se coucha au loin avec lui sur l'herbe, dos contre dos, pour qu'on ne soupçonnât pas qu'ils fussent à se parler, et il dit au jeune homme : Il est temps que nous songions à retourner dans notre patrie. Cette nuit donc, quand vous aurez renfermé les chevaux, gardez-vous bien de vous endormir; mais sitôt que je vous appellerai, soyez prêt, et partons.

Le Barbare avait invité ce jour-là un grand nombre de ses parents, entre autres son gendre. A minuit, quand on se leva de table, Léon reconduisit le gendre de son maître, et lui offrit un dernier coup à boire. Mais, dit le gendre en plaisantant, dis-moi donc, favori de mon beau-père, quand est-ce que tu penses lui prendre quelques chevaux et t'en retourner dans ton pays? Mais, répondit Léon en continuant la plaisanterie, si c'est la volonté de Dieu, je pense le faire cette nuit même. Pourvu, répliqua l'autre, que mes domestiques fassent si bonne garde, que tu ne me prennes rien à moi. Et ils se quittèrent en riant.

Lorsque tout le monde est endormi, Léon appelle Attale, et, après avoir sellé les chevaux, il lui demande s'il a une épée. Attale ayant répondu qu'il n'a qu'une petite lance, Léon entre dans l'appartement de son maître, et prend son bouclier avec sa framée. Le maître demanda : Qui est-ce? et que veut-on? Je suis votre serviteur Léon, répondit l'autre, et je réveille Attale pour qu'il mène promptement les chevaux au pâturage; car il dort comme s'il était ivre. C'est bien, dit le maître; fais comme tu voudras.

Étant donc montés à cheval, ils arrivèrent à la Meuse, qu'ils passèrent à la nage sur des boucliers, laissant à l'autre bord les chevaux et leur équipage. Ils s'enfoncèrent dans la forêt. C'était la troisième nuit qu'ils étaient en route, sans avoir mangé. Ils trouvèrent heureusement un arbre chargé de prunes. S'étant un peu restaurés, ils prirent la route de Champagne.

Bientôt ils entendirent des pas de chevaux. Pour n'être pas vus

des passants, ils se couchèrent derrière un buisson d'épines, l'épée nue, résolus à se défendre si l'on venait à les découvrir. Près du buisson, les chevaux s'étant arrêtés, un des cavaliers dit : Quel malheur que ces scélérats nous échappent! Si je les trouve, sur mon âme, je ferai pendre l'un et je hacherai l'autre en morceaux. Celui qui parlait était leur maître même, qui venait de Reims, et qui les cherchait. Il allait infailliblement les découvrir, si la nuit n'y eût mis obstacle. Les cavaliers étant partis, les deux fugitifs entrèrent cette nuit-là même dans Reims.

On sonnait les matines du dimanche, quand ils frappèrent à la porte du prêtre Paulet, ancien ami de saint Grégoire. Ce prêtre, ayant entendu le récit de leurs aventures, dit : Elle est donc véritable la vision que j'ai eue ; car cette nuit même j'ai vu deux colombes voler vers moi et se reposer sur ma main. Les jeunes hommes le prièrent de leur donner quelque chose à manger, quoique ce fût avant l'office du dimanche, parce qu'ils n'avaient pas goûté de pain depuis quatre jours. Il leur donna du pain trempé dans du vin, et, les ayant cachés avec soin, il s'en alla à matines. En sortant, il rencontra le maître qui les cherchait, et qui lui en demanda des nouvelles. Le prêtre lui donna le change, en sorte qu'il repartit. Les jeunes gens s'étant restaurés chez le prêtre pendant deux jours, s'en allèrent à Langres. Quand saint Grégoire les vit, il pleura de joie. Il donna la liberté à Léon, ainsi qu'à toute sa famille, avec une terre en propriété [1].

A la suite de la guerre d'Auvergne, le sénateur Hortensius, qui gouvernait la ville au nom du roi, fit arrêter arbitrairement sur la place publique un parent du saint évêque Quintien. Celui-ci le pria d'abord, par des amis, de le rendre à la liberté, après lui avoir donné audience. N'ayant rien obtenu, il se fit porter lui-même sur la place, ne pouvant plus marcher à cause de sa vieillesse, et pria les soldats de relâcher le détenu ; mais ils n'osèrent obéir au pontife. Aussitôt il se fit porter à la maison d'Hortensius même, et, secouant contre elle la poussière de sa chaussure, il dit : Maudite soit cette maison, et maudits soient à jamais ses habitants! qu'elle devienne déserte, et qu'il n'y ait personne à y demeurer! Et tout le peuple répondit : Amen! L'évêque ajouta : Je vous prie, Seigneur, que de cette race qui n'a point écouté un évêque, jamais personne ne soit élevé à l'épiscopat! A peine fut-il parti, que tous ceux qui demeuraient dans la maison furent saisis de la fièvre, et commencèrent à expirer l'un après l'autre. Le troisième jour, Hortensius, voyant qu'il ne lui restait bientôt plus de serviteurs et craignant pour lui-même, vint se jeter en larmes aux

[1] Greg. Tur., l. 3, c. 15.

pieds du saint évêque et lui demander pardon. L'évêque lui pardonna de grand cœur, et fit porter à la maison de l'eau bénite, dont l'aspersion ayant été faite sur les murs, on vit cesser aussitôt toute espèce de maladie. Autant le saint évêque de Clermont était sans respect humain pour les grands, autant il était plein de charité pour les petits. Dès qu'il entendait crier un pauvre, il disait à ses clercs : Allez vite lui porter à manger; c'est peut-être celui-là même qui nous dit dans l'Évangile que c'est lui qu'on nourrit dans les plus petits [1].

Saint Gal fut le successeur de saint Quintien. Il était issu d'une des plus nobles familles de l'Auvergne et même de la Gaule, et il descendait, par sa mère Léocadie, de saint Épagathe, cet illustre martyr de Lyon de qui nous avons parlé. Les parents de Gal, qui fondaient sur lui l'espérance de leur maison, voulurent le marier à la fille d'un sénateur ; mais les charmes et les avantages du monde ne purent le toucher. Il triompha de l'amour de son père, des caresses de sa mère, et se réfugia dans le monastère de Cournon, proche de la ville d'Auvergne, suppliant l'abbé de lui couper les cheveux. L'abbé, ayant appris son nom et sa naissance, ne crut pas devoir l'admettre sans le consentement de Georges, son père. Ce vertueux sénateur fut un peu attristé à la proposition qu'on lui en fit : C'était mon premier-né, dit-il; c'est pourquoi je voulais le marier. Mais si le Seigneur daigne l'appeler à son service, que sa volonté soit faite plutôt que la nôtre. Accomplissez tout ce que Dieu inspirera à l'enfant. Ainsi l'abbé reçut Gal et le fit clerc, suivant l'expression de Grégoire ; c'est-à-dire, qu'il lui donna la tonsure cléricale ou monacale, qui était alors la même.

Gal se distingua dans le monastère par sa régularité et par la beauté singulière de sa voix. Saint Quintien, l'ayant entendu chanter, l'attacha à son église ; et comme sa voix devenait de jour en jour plus belle, on en parla au roi Thierri, qui le fit venir à sa cour, et l'aima comme son fils, aussi bien que la reine. Gal accompagna ce prince dans un voyage de Cologne, et il eut occasion d'y exercer son zèle. Il y avait encore dans cette ville un temple des idoles, où l'on venait offrir des vœux et des figures de membres affligés de quelque maladie. Gal y mit le feu et le brûla. Les idolâtres en furent outrés, et le poursuivirent pour le mettre à mort; mais le roi les apaisa. Gal regretta toujours de n'avoir pas eu le bonheur de mourir pour une telle cause, comme il le disait à saint Grégoire de Tours, son neveu, qui rapporte ce fait [2].

[1] Greg. Tur., *De Vitis PP.*, c. 4. — [2] *Ibid.*, c. 6.

Il était revenu en Auvergne, lorsque saint Quintien mourut. Voyant les mouvements que l'on se donnait pour l'élection d'un évêque : Ils ont beau faire, dit-il à un clerc, c'est moi qui le serai ; c'est à moi que le Seigneur daignera octroyer cet honneur. Grégoire de Tours dit qu'il parlait ainsi par inspiration divine. Le clerc qui l'écoutait ne pensa pas de même ; car il se mit en colère, lui fit beaucoup de reproches, lui donna même un coup dans le côté, et s'en alla brusquement. De son côté, le prêtre Impétrat, chez qui se tenaient les assemblées pour l'élection, conseilla à Gal, qui était son neveu, d'aller promptement donner avis au roi de la mort de l'évêque, disant : Si Dieu lui inspire de vous donner cet évêché, nous en rendrons grâces à Dieu ; sinon, vous vous recommanderez du moins à celui qui l'aura. Comme il arrivait donc à Trèves, saint Apruncule, évêque de cette ville, venait également de mourir. Le clergé, qui avait connu Gal pendant son séjour à la cour, alla en corps prier le roi de le leur donner pour évêque. Le prince répondit : Choisissez-en un autre, j'ai destiné Gal pour occuper un autre siége. Sur ces entrefaites, des clercs d'Auvergne vinrent présenter l'acte d'une élection, qu'ils accompagnèrent de grands présents. Car, dit Grégoire de Tours, cette malheureuse coutume s'était déjà introduite, que les rois vendissent l'épiscopat et que les clercs l'achetassent. Thierri leur annonça que le diacre Gal serait leur évêque ; et le prince, l'ayant fait ordonner prêtre, donna lui-même un festin au peuple en réjouissance de sa nomination. C'est pourquoi Gal disait souvent, en raillant, que l'épiscopat ne lui avait coûté qu'un tiers de sou d'or, qu'il donna au cuisinier qui avait préparé le repas. Le roi le fit accompagner par deux évêques jusqu'à la ville d'Auvergne. Il y fut reçu au chant des psaumes, et ordonné évêque vers l'an 532. Il gouverna cette église avec beaucoup d'humilité et de charité, et se distingua surtout par sa patience à souffrir les injures [1].

La réflexion de Grégoire de Tours sur la manière dont les évêchés se vendaient et s'achetaient quelquefois à la cour du prince, est d'autant plus remarquable, que Grégoire naquit vers ce temps, qu'il était neveu de saint Gal, et qu'il fut lui-même un saint évêque. Cette prédominance de la cour dans les élections épiscopales nous explique comment tant d'évêques de France, pieux et saints d'ailleurs, n'ont pas eu le courage de reprendre les rois de certains scandales, même publics. Ils voyaient trop en eux les auteurs de leur dignité. Cette disposition, qui tient un peu plus du courtisan que de l'évêque, perce déjà dans une lettre de saint Remi à trois de ses

[1] Greg. Tur. *De Vitis PP.*, c. 6.

collègues, au sujet d'un prêtre nommé Claude, qui se conduisait mal, et qu'ils lui reprochaient d'avoir ordonné contre les règles. Je ne me suis pas laissé corrompre par argent, leur dit-il, pour donner la prêtrise à Claude; je l'ai fait sur le témoignage d'un grand roi, qui était non-seulement le prédicateur, mais le protecteur de la foi catholique. Vous écrivez que ce qu'il a ordonné n'était pas canonique: êtes-vous donc revêtus du souverain pontificat? Le chef des provinces, le défenseur de la patrie, le triomphateur des nations l'a ordonné; et vous vous laissez tellement emporter à votre fiel contre moi, que vous ne déférez pas même à l'auteur de votre épiscopat[1]. On conviendra sans doute que ces paroles, principalement les dernières, étonneraient prodigieusement dans la bouche de saint Cyprien ou de saint Ambroise.

On vit toutefois, à cette époque-là même, un pontife comparable à saint Ambroise pour sa fermeté à censurer les désordres des grands. Ce fut saint Nicet ou Nicétius, ordonné évêque de Trèves au même temps que saint Gal le fut d'Auvergne. Nicet parut, dès sa naissance, destiné à la cléricature; car il naquit, dit Grégoire de Tours, avec une couronne de petits cheveux autour de la tête: ce qui fait juger que dans ce temps-là, c'est-à-dire au commencement du sixième siècle, la tonsure des clercs était semblable à celle que portent aujourd'hui la plupart des moines. Ses parents eurent grand soin de le faire élever dans la piété et dans l'étude des lettres. Ils le mirent ensuite sous la conduite d'un abbé, et il y fit de si grands progrès, qu'il fut jugé digne de lui succéder dans le gouvernement du monastère. Il joignit dans l'exercice de cette charge une grande fermeté à une rare prudence. Il reprenait même avec une sainte liberté les vices du roi Thierri, et ce prince, qui, avec de grands défauts, avait de la droiture, ne s'en offensait pas; ce fut, au contraire, ce qui l'engagea à le faire ordonner évêque de Trèves avec le consentement du peuple. Il envoya même des grands de sa cour pour l'amener de son monastère. En revenant, la nuit les ayant surpris à quelque distance de Trèves, ils dressèrent leurs tentes et lâchèrent leurs chevaux dans les moissons des pauvres. A cette vue, Nicétius leur dit: Chassez bien vite vos chevaux de la moisson du pauvre; autrement je vous retrancherai de ma communion. Mais ils lui répondirent en colère: Que dites-vous là? Comment! vous n'avez pas encore la dignité épiscopale, et déjà vous menacez d'excommunication? Il est vrai, dit-il, que c'est le roi qui me tire du monastère pour me faire sacrer évêque. La volonté de Dieu s'accomplira; mais

[1] Labbe, t. 4, 1608.

la volonté du roi, par l'opposition que j'y mettrai, ne s'accomplira point pour toute sorte de mal. Et aussitôt il courut lui-même chasser les chevaux de la moisson. Ce langage et cette conduite inspirèrent l'admiration à toute son escorte. Elle voyait un pontife sans respect humain pour les grands, mais craignant Dieu seul [1].

Le roi Thierri ou Théodoric mourut la vingt-troisième année de son règne, c'est-à-dire l'an 534. Il avait des qualités d'un grand roi, et des vices d'un méchant homme. Quoiqu'il ne pratiquât pas toujours la vertu, il la respecta toujours et la récompensa souvent. Il eut surtout à cœur qu'on rendît une exacte justice à ses sujets. Il fit à ce dessein composer un corps de droit ou une collection des lois des Francs, des Allemands et des Bavarois; car son royaume d'Austrasie s'étendait sur ces peuples au delà du Rhin. Il ajouta à ces lois les articles qu'il jugea nécessaires, et il en retrancha certains usages qui étaient des restes de paganisme ou de barbarie; mais il ne put pas les abolir tous.

Théodebert, son fils, qui lui succéda, parut avoir hérité des vertus et des vices de son père. Avec un cœur susceptible des plus violentes passions, il avait de la grandeur d'âme et de la noblesse dans les sentiments. On espérait tout de son règne : il le commença par une action qui fit tout craindre, et qui scandalisa son peuple et alarma l'Église. Il était fiancé avec Wisigarde, fille de Vacon, roi des Lombards; mais, en faisant la guerre contre les Goths, il fut épris de la beauté d'une dame nommée Deutérie, sa prisonnière de guerre; et dès qu'il fut sur le trône, se croyant tout permis, parce qu'il pouvait tout, il l'épousa, quoiqu'elle fût mariée. Ce mauvais exemple fut suivi par plusieurs seigneurs, qui contractèrent des mariages incestueux. Saint Nicétius employa d'abord les exhortations et les réprimandes, tant à l'égard du roi que des autres coupables. Les voyant sans fruit, il retrancha les seigneurs de la communion des fidèles. Ils méprisèrent la sentence, et prétendirent, malgré l'évêque, se trouver à l'office divin; mais ils furent confondus.

Le roi, accompagné de ces courtisans excommuniés, étant entré dans l'église un jour de dimanche pour y assister à la messe, après qu'on eut récité les leçons marquées par l'ancien rituel et fait l'oblation sur l'autel, saint Nicet se tourna vers le peuple et dit à haute voix : Nous ne célébrerons pas ici la messe aujourd'hui, à moins que les excommuniés ne sortent auparavant de l'église. Le roi Théodebert s'opposait à ce qu'on les fît sortir; mais il eut sa part de la confusion; car un jeune homme, tourmenté du démon, commença à pu-

[1] Greg. Tur. *Vitæ PP.*, c. 17.

blier dans l'église les vertus de l'évêque et les adultères et les autres crimes du roi. Le prince, épouvanté et confus, ordonna qu'on chassât cet énergumène. L'évêque dit au roi qu'il fallait que les incestueux, les homicides et les adultères sortissent auparavant : ce qui fut exécuté par ordre du roi même. Après quoi l'énergumène, que dix hommes ne pouvaient maîtriser, se trouva guéri par le signe de la croix que fit sur lui l'évêque [1].

L'union scandaleuse de Théodebert avec Deutérie dura sept ans. Mais le saint évêque de Trèves ne cessait ses exhortations et ses réprimandes ; et les Francs, s'étant réunis, témoignèrent au roi leur mécontentement de ce qu'il abandonnait ainsi Wisigarde, sa fiancée. Émus de ces sévères leçons, il renvoya Deutérie, quoiqu'il en eût un fils nommé Théodebald, et épousa solennellement Wisigarde. A ces désordres près, qui cessèrent avec le temps, ce prince faisait paraître de grands sentiments de religion et de bonté, dont les habitants de Verdun ressentirent les effets.

Désidérat, évêque de cette ville, avait souffert plusieurs mauvais traitements de la part du roi Thierri, qui l'avait exilé et dépouillé de ses biens. Ayant été rendu à son église après la mort de ce prince, il fut sensiblement affligé de l'extrême indigence où il trouva son peuple réduit. Il s'adressa à Théodebert, et lui demanda à emprunter une somme d'argent qui pût mettre les citoyens de Verdun en état de rétablir leur commerce. Le roi lui donna sept mille pièces d'or, qui reviennent à près de cent cinquante mille francs. Quelques années après, l'évêque étant allé lui reporter cette somme, il refusa de la recevoir, en disant qu'il était assez satisfait d'avoir secouru des pauvres. Au temps où Grégoire de Tours écrivait ces détails, les habitants de Verdun étaient très-renommés par leur richesse et leur bien-être, par suite de cette charité de leur évêque et de cette munificence du roi Théodebert [2].

Nous avons vu un saint Avit, abbé de Mici, prédire au roi d'Orléans, Clodomir, que s'il épargnait son prisonnier, le roi Sigismond, avec sa femme et ses deux enfants, il remporterait la victoire et serait heureux ; mais que, s'il les faisait mourir, lui et sa famille auraient le même sort. Clodomir, les ayant tués, fut tué lui-même peu après dans une bataille. Sa femme fut enlevée par son frère Clotaire, qui en fit sa femme ou plutôt sa concubine, car il était déjà marié à une autre. Clotaire était d'une affreuse luxure, au point qu'il prit pour femmes ou concubines les deux sœurs en même temps. Aussi fut-il excommunié plus d'une fois par le saint évêque de Trèves, Nicet. Il

[1] Greg. Tur. *Vitæ PP.*, c. 17. — [2] *Ibid. Hist.*, l. 3, c. 34.

restait cependant de Clodomir trois fils en bas âge, Théobalde, Gonthaire et Clodoalde, dont leurs deux oncles s'étaient probablement attribué le royaume paternel. La reine Clotilde, leur aïeule, les faisait élever auprès d'elle, à Paris, et les aimait avec une tendresse unique. Leur oncle Childebert, roi de Paris, en fut jaloux, et, craignant qu'elle ne cherchât à leur procurer la royauté et le royaume de leur père, il fit dire secrètement à son frère Clotaire de Soissons : Notre mère retient auprès d'elle les fils de notre frère, et veut leur donner le royaume : il faut que vous veniez promptement à Paris, afin que nous délibérions ensemble ce que nous devons en faire, ou leur couper les cheveux pour les réduire à l'état du peuple, ou bien les mettre à mort pour partager le royaume de notre frère. C'était le privilége de la famille royale de porter les cheveux longs. Clotaire, fort réjoui de ces paroles, vint à Paris, où Childebert avait fait courir le bruit qu'ils s'assemblaient pour élever ces enfants au royaume. Ils firent donc dire à la reine, leur mère, de les leur envoyer pour ce sujet ; et Clotilde, ravie de joie, les fit manger et les envoya, disant : Je ne croirai pas avoir perdu mon fils si je vous vois régner à sa place.

Quand ils furent arrivés, on se saisit d'eux, et on les sépara de leurs gouverneurs et de tous ceux qui étaient à leur service. En même temps, Childebert et Clotaire envoyèrent Arcade, sénateur auvergnat, qui avait soulevé l'Auvergne contre le roi Thierri pour la livrer à Childebert ; ils l'envoyèrent présenter de leur part, à leur mère Clotilde, une paire de ciseaux et une épée nue, et lui dire : Vos fils, nos seigneurs, ô très-glorieuse reine, vous demandent ce qu'il vous plaît que l'on fasse de ces deux enfants : si vous voulez qu'on leur coupe les cheveux et qu'on les laisse vivre, ou bien qu'on les égorge tous deux ? On n'avait pris que les deux aînés ; le troisième, savoir Clodoalde, fut sauvé par quelques braves. Clotilde, saisie d'horreur, répondit, dans le premier mouvement de son indignation, sans savoir ce qu'elle disait : Si on ne les fait pas régner, j'aime mieux les voir morts que tondus. Arcade vint promptement dire aux deux rois : Exécutez votre dessein, la reine y consent. Aussitôt Clotaire, qui non-seulement était l'oncle, mais encore le beau-père des deux enfants, pour avoir épousé leur mère, prit par le bras Théobalde, l'aîné des deux, âgé de dix ans, le jeta par terre, lui enfonça un poignard dans la poitrine et le tua cruellement. Aux cris du jeune Théobalde, Gonthaire, son frère, âgé de sept ans, se jeta aux pieds de son oncle Childebert, lui embrassa les genoux, et lui disait en pleurant : Secourez-moi, très-doux père, pour que je ne sois pas tué comme mon frère. Childebert, le visage baigné de larmes, dit à Clotaire : Frère bien-aimé, je vous en prie, accordez-moi la vie de cet enfant; je vous

donnerai pour son âme tout ce qu'il vous plaira ; seulement ne le tuez point. Mais Clotaire lui répondit en fureur : Tu le laisseras ou tu mourras pour lui. C'est toi qui m'as engagé dans cette affaire, et tu manques sitôt à ta parole ? Childebert lui rejeta l'enfant, et Clotaire lui enfonça le poignard dans le cœur, comme il avait fait au premier. Avec les deux enfants, ils égorgèrent encore tous les gens de leur service. Après quoi Clotaire monta à cheval et s'en retourna, comme s'il n'avait rien fait. Childebert se retira de même à la campagne ; ensuite ils partagèrent ensemble le royaume de Clodomir [1].

La reine Clotilde fit mettre dans un cercueil les corps de ses deux petits-fils, et, au chant lugubre des psaumes, les suivit avec une douleur extrême à l'église de Saint-Pierre, plus tard de Sainte-Geneviève, où ils furent enterrés dans un même sépulcre auprès de Clovis, leur aïeul. Elle se retira ensuite à Tours, près du tombeau de saint Martin. Elle y considéra sans doute de quelle manière Dieu avait su la venger et la punir. Elle avait poussé ses trois fils à venger le meurtre de son père, de sa mère et de ses deux frères, tués par son oncle Gondebaud. Ce meurtre fut vengé et puni par la mort de Sigismond, de sa femme et de ses deux fils. Mais ce meurtre, à son tour, fut vengé et puni par la mort de Clodomir et de ses deux enfants. Elle avait mis le glaive de la vengeance aux mains de ses trois fils : elle finit par en avoir elle-même l'âme transpercée, et par se voir ainsi, tout à la fois, et vengée et punie. La punition du péché de Gondebaud acheva de sanctifier son fils Sigismond ; la punition du péché de Clodomir acheva de sanctifier sa mère Clotilde. Elle passa le reste de sa vie dans les prières, les aumônes, les veilles et l'exercice de toutes sortes de vertus, donnant libéralement des terres aux églises, aux monastères et à tous les lieux de piété ou de charité. Enfin, pleine d'années et de bonnes œuvres, elle mourut à Tours vers l'an 545. Son corps fut transporté à Paris et enterré, par ses fils Childebert et Clotaire, dans le sanctuaire de la même église de Saint-Pierre ou de Sainte-Geneviève, à côté du roi Clovis, son époux.

Le jeune Clodoalde ayant été sauvé du massacre, se coupa les cheveux de sa propre main, et, renonçant au monde, alla trouver saint Severin qui demeurait près de Paris, enfermé dans une cellule, et reçut de lui l'habit religieux. Il pratiqua toutes les austérités de la vie monastique, et donna aux monastères et aux églises ce qui lui restait ou ce qui lui revint d'héritages quand il fut réconcilié avec ses oncles. Ensuite, pour éviter les louanges et vivre inconnu aux hommes, il

[1] Greg. Tur., c. 18.

alla en Provence, y demeura longtemps et y fit plusieurs miracles. Il revint à Paris, où il fut reçu avec une grande joie ; et, à la prière du peuple, l'évêque Eusèbe l'ordonna prêtre vers l'an 551. Enfin saint Cloud, car c'est ainsi que nous nommons Clodoalde, bâtit un monastère en un lieu nommé Nogent, à deux lieues au-dessous de Paris, sur la Seine, où il finit saintement ses jours vers l'an 560 [1]. Le monastère fut changé depuis en église collégiale, et le village de Nogent, ayant pris le nom de Saint-Cloud, est maintenant une résidence royale, qui, par son nom seul, rappelle tout à la fois et ce que la politique offre de plus barbare, le massacre de deux jeunes princes par leurs oncles, et ce que la religion offre de plus consolant pour les affligés, le bonheur du troisième dans la pauvreté volontaire, qui en fait sur la terre le premier saint de la race des rois francs et leur premier protecteur dans le ciel.

Les rois Childebert et Clotaire voulurent, ce semble, en protégeant la religion, réparer en quelque sorte le scandale qu'ils venaient de donner à leurs sujets. Ils ordonnèrent aux évêques de se rendre à Orléans pour y faire des règlements nécessaires au rétablissement de la discipline. Ceux qui ne gardent aucunes lois ont quelquefois du zèle pour les faire observer aux autres. Il se tint donc, au mois de juin 533, un second concile dans cette ville, où l'on fit vingt-un canons contre la simonie et divers autres abus. Il est défendu d'ordonner un prêtre ou un diacre non lettré ou qui ne sait pas la forme du baptême. Il est défendu de donner à l'avenir à des femmes la bénédiction de diaconesse, à cause de la fragilité du sexe. On défend aux abbés, aux reclus et aux prêtres de donner des lettres de communion; les abbés qui méprisent les ordres des évêques seront excommuniés. On excommunie ceux qui retournent à l'idolâtrie ou mangent des viandes immolées, et même ceux qui mangent des animaux tués par les bêtes, étouffés ou morts de maladie. On recevra les oblations de ceux qui ont été tués en quelque crime, pourvu qu'ils ne se soient pas tués eux-mêmes. On défend, sous peine d'anathème, d'épouser sa belle-mère, et, sous peine d'excommunication, les mariages avec les Juifs. L'infirmité, quelle qu'elle soit, qui survient après le mariage contracté, n'est pas une raison de le dissoudre. Défense d'accomplir des vœux dans les églises en chantant, en buvant ou en commettant d'autres immodesties plus propres à irriter Dieu qu'à l'apaiser. Ces excès étaient des restes des superstitions païennes, qu'on eut bien de la peine à extirper entièrement [2].

Vingt-six évêques assistèrent en personne à ce concile, et cinq par

[1] *Acta SS.*, 7 *sept.* — [2] Labbe, t. 4, 1780.

députés. Il paraît qu'Honorat de Bourges, qui souscrivit le premier, y présida. Les autres métropolitains, qui sont saint Flavius ou Flieu de Rouen, successeur de saint Gildard, saint Léon de Sens, Injuriosus de Tours, saint Julien de Vienne, Aspasius d'Eause, ne gardent aucun rang dans les souscriptions. Injuriosus était le quinzième évêque de Tours. Il fit bâtir une église de la Sainte-Vierge, institua dans sa cathédrale l'office de Tierce et de Sexte, et résista avec fermeté au roi Clotaire quand il ordonna que toutes les églises de son royaume payassent au fisc la troisième partie de leurs revenus. Tous les autres évêques s'y étaient soumis, même par écrit, quoiqu'à regret ; mais Injuriosus refusa courageusement de souscrire à cette imposition, et dit au roi : Si vous voulez enlever ce qui est à Dieu, Dieu vous enlèvera bientôt votre royaume. N'est-ce pas une chose inique? Vous, qui devriez nourrir les pauvres de vos greniers, vous voulez remplir vos greniers du bien des pauvres ? Ayant parlé de la sorte, il sortit brusquement de l'assemblée sans prendre congé du roi. Clotaire fut effrayé et craignit de s'attirer l'indignation de saint Martin s'il méprisait les remontrances d'un de ses successeurs. Il condamna son entreprise sur les biens de l'Église, et envoya après Injuriosus des personnes chargées de présents, pour l'engager à implorer pour lui la protection de saint Martin. Ainsi, la fermeté d'un seul évêque mit un frein à la cupidité d'un puissant roi. Cependant, après avoir si bien parlé, l'évêque Injuriosus ne fit peut-être pas aussi bien. Quand il mourut, l'an 548, il laissa dans le trésor de son église plus de vingt mille pièces d'or. Baudin, son successeur, fit mieux : il les distribua aux pauvres [1].

Parmi les autres évêques du second concile d'Orléans, les plus distingués sont saint Lô de Coutances, qui, après la mort de Possesseur, fut ordonné évêque de cette ville par saint Gildard ou Godard de Rouen ; saint Éleuthère d'Auxerre, Eumérius de Nantes, saint Innocent du Mans, saint Agrippin d'Autun, saint Gal d'Auvergne, et saint Léon de Sens. La ville de Sens était du royaume de Théodebert ou d'Austrasie, et Melun de celui de Childebert, qui voulait la distraire du diocèse de Sens, et y établir un évêché. Il en avait écrit à saint Léon, l'invitant à venir ordonner un évêque à Melun, à la prière du peuple, ou du moins à y donner son consentement. Léon répondit : Je m'étonne que vous vouliez m'obliger à le faire sans l'ordre du roi Théodebert, votre fils, dont je suis sujet ; d'autant plus que c'est une nouveauté. Il semble que vous vouliez me reprocher de négliger cette partie de mon diocèse ; c'est pourquoi je proteste qu'aucun évêque

[1] Greg., l. 4, c. 2; l. 10, c. 10, 15 et 16.

n'ait à l'entreprendre contre les canons, sous peine d'en être repris en concile. Vous devez plutôt maintenir pendant votre règne la paix entre les évêques, et entre les peuples et leurs pasteurs. Si ce peuple demande un évêque parce que depuis longtemps je ne l'ai point visité, ni par moi ni par un autre, je réponds que ce n'est pas ma faute, et que ni ma vieillesse ni mes infirmités ne m'en auraient empêché, si les chemins ne m'avaient été fermés de votre part. Que si vous voulez, sans mon consentement, faire ordonner un évêque à Melun, vous devez savoir que celui qui sera ordonné et ceux qui l'ordonneront seront séparés de notre communion jusqu'au jugement du Pape ou du concile. La remontrance de l'évêque eut son effet, et l'entreprise de Childebert n'eut point d'autres suites [1].

Au mois de novembre 535, les évêques du royaume de Théodebert ou d'Austrasie, autrement la France orientale, s'assemblèrent en concile à Clermont en Auvergne. Ils commencèrent par prier à genoux pour la personne du roi, qui leur avait permis de s'assembler, et pour la prospérité de son règne. Ensuite, après s'être fait lire les anciens règlements, ils jugèrent à propos d'en renouveler quelques-uns et d'y en ajouter quelques nouveaux. On fit seize canons. Pour prévenir l'abus qui commençait à s'introduire, d'obtenir les évêchés par la faveur des rois, il est dit : Que celui qui désire l'épiscopat sera ordonné par l'élection des clercs et des citoyens, et le consentement du métropolitain, sans employer la protection des personnes puissantes, sans user d'artifice, ni obliger personne, soit par crainte, soit par présent, à écrire un décret d'élection. Autrement, l'aspirant sera privé de la communion de l'église qu'il veut gouverner. Les clercs ne doivent point être soutenus contre leurs évêques par les puissances séculières. Ceux qui demandent aux rois les biens d'une église au préjudice des pauvres seront privés de la communion de cette église, et la donation sera nulle. Celui-là aussi sera excommunié qui privera l'église, en quelque manière que ce soit, de ce qui lui a été donné par écrit, et ne le rendra pas à la première sommation de l'évêque.

Tous les clercs doivent célébrer Noël, Pâques, la Pentecôte et les autres fêtes solennelles avec l'évêque dans la cité, excepté ceux qui sont attachés à des titres dans la ville ou à la campagne. La même chose est ordonnée aux principaux d'entre les citoyens, sous peine d'être privés de la communion à ces fêtes. Il est défendu d'employer les tapis et les voiles de l'autel pour couvrir les corps des morts, même des prêtres, ni de prêter l'argenterie des églises à des noces. Défense de se marier avec des Juifs ; défense de préposer des Juifs

[1] Labbe, t. 5, 377.

pour juges à des peuples chrétiens. On excommunie ceux qui contractent des mariages incestueux, et nommément celui qui épouse la veuve de son frère et la sœur de sa femme. Cette excommunication désignait clairement le roi Clotaire. Les évêques du concile de Clermont, n'étant pas de son royaume, firent ce qu'ils purent pour remédier au scandale de sa polygamie.

Ces canons furent souscrits par quinze évêques : Honorat de Bourges, saint Gal d'Auvergne, saint Grégoire de Langres, saint Hilaire de Gabale ou de Mende, Rurice II de Limoges, Flavius de Reims, successeur de saint Romain, saint Nicet de Trèves, Deutérius de Lodève, saint Dalmace de Rhodez, Loup de Châlons-sur-Marne, Domitien de Cologne, saint Venant de Viviers, saint Hespérius de Metz, Désidérat de Verdun, Gramace de Vindisch, dont le siége a été transféré à Constance.

Pendant que ces évêques étaient assemblés à Clermont, une foule de particuliers au désespoir recoururent à eux comme aux défenseurs naturels des peuples auprès des princes. Comme il y avait trois ou quatre royaumes parmi les Francs des Gaules, il arrivait bien des fois que les habitants de l'un étaient traités comme étrangers ou comme ennemis dans l'autre. Sur leurs plaintes, les évêques du concile de Clermont écrivirent une lettre commune à Théodebert pour le conjurer de ne pas permettre que les sujets d'un roi fussent dépouillés des biens qu'ils possédaient dans un autre royaume. C'est, lui disent-ils, ce que nous attendons de votre piété et de votre justice. Ce sera un moyen d'attirer de nouvelles prospérités sur votre règne, et votre gouvernement en deviendra une image plus parfaite de celui du Seigneur. Nous vous demandons très-humblement que vos sujets et ceux des rois vos oncles, soit évêques, clercs ou laïques, puissent jouir librement des biens qui leur appartiennent, en payant les tributs ordinaires : ce qui sera même plus profitable à votre trésor [1]. C'est ainsi que les évêques catholiques travaillaient à réunir dans la même justice et la même charité, les peuples et les royaumes que la politique séculière tendait à diviser.

Un des évêques les plus illustres parmi les Francs, et d'origine franque lui-même, était alors saint Médard. Il était né à Salenci, près de Noyon, d'un seigneur franc, nommé Nectard, et d'une dame romaine, c'est-à-dire gauloise, nommée Protagie. Il montra dès son enfance un amour tendre pour les pauvres. Souvent il leur donnait sa nourriture en cachette et jeûnait le reste du jour. On rapporte même que, gardant un jour les chevaux de son père en l'absence des

[1] Labbe, t. 4, 1803-6.

domestiques, il en donna un à un voyageur fatigué. Sa mère lui avait fait une robe comme il allait à l'école dans la ville de Vermandois, depuis nommée Saint-Quentin; un jour elle la lui donna pour y faire accommoder quelque chose par l'ouvrier, mais le saint enfant en revêtit un pauvre. Ses parents, qui connaissaient ses inclinations vertueuses, ne s'y opposaient pas. Son père lui avait dit : Fais comme tu voudras; seulement conserve-nous de quoi vivre. Il avait pour condisciple un jeune homme nommé Éleuthère, avec lequel il lia une étroite amitié. C'est saint Éleuthère, évêque de Tournai.

Les vertus de Médard croissaient avec l'âge, et sa réputation avec ses vertus. Il était déjà connu dans presque toute la Gaule, lorsque, après la mort d'Allomère, il fut ordonné évêque de Vermandois, par saint Remi, vers l'an 530. Il transféra son siége à Noyon, ville plus fortifiée que l'ancienne Auguste des Vermandois, qui avait été ruinée par les courses des Barbares dans le cinquième siècle. Mais rien ne montre mieux l'estime qu'on avait du mérite de ce saint évêque que ce qu'on crut devoir faire en sa faveur contre les règles ordinaires de la discipline. Saint Éleuthère, évêque de Tournai, étant mort quelque temps après, saint Médard fut élu, du consentement du roi Clotaire, du peuple et du clergé, pour gouverner cette église conjointement avec celle de Noyon ; et les deux églises, gouvernées par un même évêque, demeurèrent unies pendant plus de six cents ans.

Saint Éleuthère avait succédé à Théodore dans le siége de Tournai. C'était un des plus grands diocèses de toute la Gaule, s'étendant jusqu'à Gand et Anvers, mais peut-être celui où il restait le plus d'idolâtres. Éleuthère cultiva ce vaste champ avec un zèle infatigable. Il fit beaucoup et souffrit encore plus ; mais ses miracles convainquirent enfin les esprits, en même temps que sa douceur lui gagnait les cœurs. Il ressuscita la fille d'un tribun, laquelle était déjà enterrée, et il ne se vengea des mauvais traitements qu'il avait reçus des habitants de Tournai, la plupart idolâtres, qu'en les délivrant par ses prières d'une maladie contagieuse. Un homme si puissant en œuvres ne pouvait manquer de l'être en paroles. Il convertit un grand nombre de païens par ses prédications, et l'on assure qu'il eut la consolation d'en baptiser onze mille en une semaine. Saint Éleuthère fit plusieurs fois le pèlerinage de Rome pour exposer aux papes saint Symmaque et saint Hormisda la foi qu'il prêchait, et se renouveler dans l'esprit de l'apostolat aux tombeaux des apôtres.

Vers l'an 520, la trente-unième année de son épiscopat, la soixante-onzième année de son âge, il fut affligé d'apprendre que

les enfants de l'Église étaient troublés par les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Il ordonna, par l'autorité du Pontife romain, que tous les hérétiques seraient chassés, s'ils ne confessaient Jésus-Christ conformément à la croyance de l'Église. On prit donc jour pour assembler le synode : les hérétiques y parurent, aussi bien que les catholiques. Après une discussion assez vive de part et d'autre, le saint évêque se leva, et, faisant silence de la main, il dit : Vous tous qui confessez Dieu le Père et son Fils, avec le Saint-Esprit, écoutez. Après quoi, exposant fort bien le mystère de l'Incarnation, il réfute et repousse avec une égale force les hérésies opposées d'Eutychès et de Nestorius, il déclare et prouve en passant que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père [1], et conclut en ces termes : Si quelqu'un contredit ces décrets, qu'il soit anathème de la part du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ayant ainsi parlé, il s'assit; les catholiques en bénissaient Dieu à haute voix, et les hérétiques se retirèrent confus [2].

Saint Éleuthère mourut saintement vers l'an 531, après avoir reçu le corps du Seigneur avec de grands sentiments de piété. Il est honoré le 20 de février [3].

Saint Médard ne s'était rendu à Tournai que pour y faire les funérailles de saint Éleuthère, son ami particulier. Mais la Providence avait sur lui d'autres desseins pour le bien de cette église, dont il fut obligé de prendre le gouvernement sans quitter la sienne. Alors son zèle parut s'accroître avec son troupeau. Saint Médard mourut après quinze ans d'épiscopat, et sa mort ne fut pas moins éclatante que sa vie, par la pompe de ses obsèques et les miracles qui les accompagnèrent. Dès que le roi Clotaire eut appris sa maladie, il alla le visiter et lui demander sa bénédiction. Ce prince n'en demeura pas là. Pour se consoler de la mort de ce saint évêque, qu'il regardait comme un puissant protecteur auprès de Dieu, il fit porter son corps à Soissons, où il tenait sa cour, et promit de faire bâtir une église et un monastère sur son tombeau, dans une de ses terres nommée Crouy. C'est l'origine du célèbre monastère de Saint Médard de Soissons. Les chaînes de plusieurs prisonniers furent brisées pendant le convoi, et saint Grégoire de Tours les avait vues attachées au tombeau du saint en mémoire du miracle [4].

Sainte Radegonde avait encore plus de vénération pour saint Médard que le roi Clotaire, son mari. Elle avait été élevée dans le

[1] *Igitur à Filio similiter, sicut à Patre, Spiritus sanctus procedit.* — [2] Mansi, *Concil.*, t. 8, col. 587-592. — [3] *Acta SS.*, 20 *febr.* — [4] *Ibid.*, 8 *junii.* Greg. Tur., l. 4, c. 19.

diocèse du saint évêque. Clotaire, dont elle était prisonnière, comme nous l'avons dit, l'avait épousée malgré elle. Mais l'horreur qu'elle avait de ses concubines et de ses mariages incestueux la faisait gémir en secret des liens qui l'attachaient à ce prince dissolu. Elle se levait souvent la nuit d'auprès de lui pour vaquer à la prière. Ses plus chères délices étaient d'aller servir les malades dans un hôpital qu'elle avait établi à Athies, où elle avait été élevée ; elle croyait perdu tout ce qu'elle n'avait pas donné aux pauvres. Pendant tout le carême, elle portait un cilice sous ses habits précieux, et elle trouvait le moyen de pratiquer une exacte abstinence à la table même du roi. Clotaire, qui l'aimait passionnément à cause de sa beauté, se plaignait souvent d'avoir épousé, non pas une reine, mais une religieuse, et lui faisait de fréquents reproches de ses dévotions. Elle, de son côté, lui demandait la permission de se retirer pour se consacrer à Dieu. Ce prince ayant fait mourir, sur de vains soupçons, un frère qu'elle aimait tendrement et qui avait été fait prisonnier avec elle, elle redoubla ses instances et obtint enfin le consentement qu'elle désirait. Elle se retira aussitôt à Noyon et pria saint Médard, qui vivait encore, de la consacrer à Dieu en lui donnant le voile. Des seigneurs francs, qui se trouvaient présents, s'y opposaient et retiraient saint Médard de l'autel pour l'empêcher de lui accorder sa demande. Radegonde, voyant ces oppositions, entra dans la sacristie et s'y revêtit elle-même de l'habit de religieuse ; après quoi, revenant à l'autel aux pieds du saint évêque, elle lui dit : Si vous différez davantage de me consacrer à Dieu, vous ferez voir que vous craignez plus les hommes que vous ne craignez le Seigneur. Saint Médard lui imposa donc les mains et l'ordonna diaconesse.

Cette conduite de sainte Radegonde et de saint Médard a fait naître plusieurs questions, auxquelles il n'y a pas encore de solution authentique. Comme le roi Clotaire avait à la fois plusieurs femmes, du moins à une certaine époque, Radegonde était-elle son épouse légitime ? L'était-elle d'une manière indubitable ? Si oui, comment a-t-elle pu se consacrer à Dieu sans que son mari en fît autant de son côté ? Peut-on croire que les règles de l'Église sur ces matières n'étaient point assez bien connues alors parmi les évêques des Francs ? ou bien sainte Radegonde et saint Médard ont-ils eu une inspiration extraordinaire pour faire ce qu'ils ont fait ? Les savants sont fort partagés à cet égard.

Quoi qu'il en soit, Radegonde offrit aussitôt sur l'autel les habits précieux qu'elle venait de quitter, et rompit en morceaux un cercle d'or pour le distribuer aux pauvres. Ensuite elle commença par visiter les plus célèbres solitaires du pays, pour apprendre d'eux les

voies de la perfection. Après s'être édifiée de leurs vertus, elle leur fit des présents de plusieurs de ses joyaux, et elle se rendit ensuite au tombeau de saint Martin, pour lequel elle avait réservé ce qu'elle avait de plus précieux. Quand elle y eut satisfait sa dévotion, elle se retira dans une terre que le roi lui avait donnée sur les confins du Poitou et de la Touraine, et elle y passa plusieurs années dans tous les exercices de la charité chrétienne et de la mortification religieuse, avec de saintes filles qu'elle s'associa. Depuis qu'elle eut été consacrée à Dieu jusqu'à la fin de sa vie, elle ne mangea ni chair, ni poisson, ni œufs, ni fruits ; elle ne but ni vin ni bière. Sa nourriture était du pain bis, des légumes et de l'eau. Pendant le carême elle vivait recluse dans une cellule, et ne prenait sa réfection que de quatre jours en quatre jours, et, à l'exemple de saint Germain d'Auxerre, elle moulait elle-même le grain qui lui était nécessaire pour vivre pendant ce saint temps[1].

Elle eut un vif désir d'avoir une portion de la vraie croix. Pour en obtenir, elle députa plusieurs illustres ecclésiastiques vers l'empereur Justin, qui seconda le vœu de la sainte en lui envoyant un morceau considérable de cette vénérable relique, enchâssé dans l'or et enrichi de pierres fines. Sainte Radegonde reçut avec beaucoup de solennité cet auguste présent et le conserva dans sa communauté, qui dès lors prit le nom de Sainte-Croix.

Après avoir édifié la cour, le monde et le cloître par la pratique des plus insignes vertus, sainte Radegonde fut favorisée d'une apparition de son divin Maître qui lui annonça l'heure prochaine de sa mort. Elle mourut en effet dix jours après en 587, et son corps, ainsi qu'elle l'avait demandé, fut déposé dans une chapelle souterraine de sa paroisse. Poitiers reconnaît cette sainte pour sa patronne et n'a cessé d'entourer son tombeau de toutes les marques de la vénération et de la foi.

Ainsi, à la même époque, on voyait trois personnages de la dynastie royale des Francs se sanctifier dans la retraite par la piété et les bonnes œuvres : sainte Radegonde, sainte Clotilde et saint Clodoalde. Leur exemple humanisait un peu les mœurs publiques, d'autant plus que cet exemple n'était point isolé : une foule de saints en formaient d'autres dans des monastères qui se fondaient de toutes parts, et dont plusieurs ont donné naissance à autant de villes. Saint Ébredulfe ou Évroul, seigneur de la cour du roi Childebert, renonça au monde, distribua ses biens aux pauvres, et, devenu pauvre lui-même, se retira dans la forêt d'Ouche, au diocèse de Lisieux, y

[1] *Acta SS.*, 13 *aug.* Longueval, *Hist. de l'Église gall.*, l. 6.

convertit plusieurs voleurs qui se firent ses disciples : ce qui lui en attira tant d'autres, qu'il y eut jusqu'à quinze cents cellules autour de la sienne, sans compter treize autres monastères qu'il bâtit ailleurs. Saint Marcou en établit non-seulement dans la même province de Neustrie, mais encore dans le reste de la Gaule et même dans la Grande-Bretagne ; saint Fridolin, dans l'Austrasie. En Auvergne saint Pourçain, dans le Maine saint Carilèfe ou saint Calais, dans le Limousin saint Junien et saint Léonard fondèrent entre autres les monastères qui prirent leurs noms, et autour desquels se sont formées les villes de Saint-Léonard, de Saint-Junien, de Saint-Calais et de Saint-Pourçain. En Bourgogne, saint Jean, fils d'un sénateur de Dijon, avait fondé un monastère dans un lieu désert nommé Réomaüs, et qui appartenait à son père. Il eut un grand nombre de disciples, auxquels il donna la règle de saint Macaire d'Égypte, appropriée aux usages des moines d'Occident. Il quitta secrètement son monastère, et vécut dix-huit mois inconnu dans celui de Lérins ; mais, ayant été reconnu, il fut rappelé par saint Grégoire, évêque de Langres. Malgré ses austérités, il vécut jusqu'à l'âge de cent vingt ans.

Saint Seine, en latin Sequanus, fut le plus illustre de ses disciples. Sa vertu éclata de si bonne heure, qu'il fut ordonné diacre à quinze ans, et prêtre à vingt. Après s'être instruit auprès de saint Jean de Réomaüs, il se retira dans une solitude du même diocèse de Langres, près de la source de la Seine, où il fonda un monastère dans un endroit de la forêt de Segustre, qui appartenait à ses parents. C'est le monastère qu'on nomma depuis Saint-Seine, et qui a donné son nom à la ville qui s'y est formée. Saint Seine vécut aussi jusqu'à une extrême vieillesse [1].

Parmi le grand nombre de saints évêques qui honoraient les églises des Gaules, il y eut cependant un scandale, mais qui fut promptement réprimé. Contuméliosus de Riez fut accusé de plusieurs crimes, entre autres d'impudicité. Saint Césaire et les autres évêques de la province instruisirent au plus tôt son procès, et, lui ayant fait confesser ses crimes, ils en envoyèrent la relation au pape Jean II, pour le consulter sur la manière dont ils devaient agir dans cette affaire. Le Pape écrivit trois lettres à ce sujet, dont deux sont datées du 7 d'avril 534. La première est adressée aux évêques des Gaules. Il leur marque qu'ayant lu leur relation, selon laquelle Contuméliosus est atteint et convaincu de plusieurs crimes, il juge qu'il doit être privé de ses fonctions et enfermé dans un monastère ;

[1] Longueval, *Hist. de l'Église gall.*, l. 6.

de plus, qu'il doit présenter une requête aux évêques pour demander la pénitence, et faire par écrit, dans cette requête, l'aveu de ses fautes. Il ordonne aussi d'établir en sa place un évêque visiteur, qui ne pourra cependant pas faire d'ordinations, ni administrer les biens de l'Église. Par la seconde lettre, le Pape mande au clergé de Rièz que leur évêque, étant convaincu, par sa propre confession, de plusieurs crimes, est indigne de son ministère; qu'ainsi, il leur ordonne d'obéir au visiteur, qui sera nommé par Césaire, évêque d'Arles, et qui n'aura de pouvoir que pour régler ce qui concerne les sacrés ministères. La troisième lettre est adressée à saint Césaire même. Le Pape lui marque qu'il est affligé de la perte de Contuméliosus, mais qu'il faut observer la rigueur des canons. C'est pourquoi, dit-il, nous le suspendons, par notre autorité, de l'épiscopat. Ordonnez-lui de se retirer dans un monastère pour y pleurer ses péchés, et établissez un visiteur jusqu'à ce que cette église ait un autre évêque. Le Pape joignit à cette lettre plusieurs autorités tirées des lettres du pape Sirice, des canons des apôtres, des canons d'Antioche et d'autres conciles, touchant la déposition des évêques et des prêtres convaincus de quelques crimes. A quoi se trouve joint un mémoire qui paraît être de saint Césaire, et qui cite d'autres autorités dans le même sens, entre autres l'autorité de Fauste de Rièz, comme d'un saint évêque [1].

Le pape Jean II mourut le 26 avril 535, après avoir tenu le Siége trois ans et quatre mois. Son successeur fut Agapit, Romain de naissance, fils du prêtre Gordien, et archidiacre de l'Église romaine ; il fut ordonné le 4 de mai, et tint le Saint-Siége onze mois et dix-huit jours. Dès le commencement de son pontificat, il fit brûler au milieu de l'Église, en présence de tout le monde, les formules d'anathème que le pape Boniface II avait exigées des évêques et des prêtres contre la mémoire de Dioscore, son compétiteur. De son côté, Contuméliosus de Rièz, quoique jugé par les évêques de Gaule, en conséquence des lettres du pape Jean, ne laissa pas d'appeler de leur jugement au Saint-Siége. Sur quoi le pape saint Agapit écrivit à saint Césaire d'Arles que, comme la cause de Contuméliosus intéressait l'honneur de tout l'épiscopat, il était à souhaiter que cet évêque, qui avait eu recours à l'appel, pût se justifier. C'est pourquoi, dit-il, nous déléguerons, Dieu aidant, pour examiner, selon les canons et la justice, les procédures que vous avez faites dans cette cause. Quoique le défenseur Émérite, que nous avons blâmé, ait, avec votre agrément, rétabli cet évêque dans son église jusqu'à l'en-

[1] Labbe, t. 4. *Joan. pap. II*, *epist.* 4, 5, 6.

tière décision de cette affaire, pour laquelle nous lui déléguerons des juges, nous voulons néanmoins qu'en attendant il demeure suspendu de l'administration des biens de l'église et de la célébration de la messe, et qu'on lui rende seulement ses biens particuliers. Cette lettre est du 18 juillet 535. On ne sait pas quelle fut l'issue de cette affaire. Par une autre lettre du même jour, saint Agapit refuse à saint Césaire la permission d'aliéner les fonds de l'église, même en faveur des pauvres. Nous avons tant d'envie, dit-il, de soulager les pauvres et de vous faire plaisir, que nous vous accorderions volontiers ce que vous demandez ; mais nous en sommes empêchés par les canons des Pères, qui défendent, sous quelque titre que ce soit, d'aliéner les terres de l'Église. Sur quoi il cite un décret du pape Symmaque, porté dans un concile de Rome [1].

L'empereur Justinien, ayant appris l'ordination de saint Agapit, lui envoya sa confession de foi, avec une lettre par laquelle il le priait de conserver dans les dignités ecclésiastiques les ariens convertis, et de faire son vicaire dans l'Illyrie, l'évêque de Justinianée, ville de Dardanie, que ce prince avait fait bâtir auprès du village où il était né [2]. Le Pape répondit à l'empereur par deux lettres différentes. Dans l'une, il approuve sa confession de foi, non pas, dit-il, que nous reconnaissions aux laïques l'autorité de la prédication ; mais nous confirmons le zèle de votre foi, attendu qu'il est conforme aux règles de nos Pères. Cette confession, d'ailleurs, était la même que l'empereur avait déjà envoyée au pape Jean, et qui est insérée au code. Dans l'autre, il remercie Justinien des compliments de congratulation qu'il lui avait faits sur son élévation au pontificat, des présents qu'il avait envoyés à l'Église romaine, et le félicite lui-même sur ses victoires et ses conquêtes. Il loue aussi son zèle pour la réunion des ariens. Mais il lui représente qu'il ne doit ni ne peut rien faire contre les canons des Pères et les décrets du Siége apostolique, qui défend de promouvoir aux ordres les hérétiques réconciliés, et de les conserver dans le rang qu'ils occupaient avant leur réconciliation. Il ajoute que s'ils souhaitent d'embrasser sincèrement la vraie foi, ils doivent se soumettre aux règles de l'Église, et que, s'il leur reste de l'ambition, c'est une preuve que leur conversion n'est pas solide.

Justinien avait demandé que l'affaire d'Étienne de Larisse, qui avait imploré la protection du Saint-Siége, sous le pontificat de Boniface, contre un jugement du patriarche Épiphane, fût terminée par les légats du Pape à Constantinople. Agapit promet d'en commettre

[1] Labbe, t. 4, 1798, *Epist.* 6 et 7. — [2] *Ibid.*, 1788 et 9.

l'exécution à ceux qu'il devait envoyer incessamment en cette ville ; mais il déclare qu'il recevait dès lors à sa communion Achille, pour lequel l'empereur s'était employé. Vous excusez, dit-il, notre frère et coévêque Épiphane de l'avoir ordonné, parce que ç'a été par votre ordre. Mais Épiphane devait vous représenter lui-même ce qui était dû au respect du Siége apostolique, sachant avec quel zèle vous en défendez les priviléges. Il remet à l'envoi de ses nouveaux légats à Constantinople, de faire savoir sa résolution sur l'ordination d'Achille, qui avait été fait évêque de Larisse, à la place d'Étienne, et sur l'évêque de Justinianée, que l'empereur demandait pour vicaire du Saint-Siége dans l'Illyrie. Cette lettre est du 15 octobre 535. Il envoya en effet à Constantinople cinq évêques pour ses légats, savoir : Sabin de Canosse, Épiphane d'Éclane, Astère de Salerne, Rustique de Festule et Léon de Nole [1].

Mais il y eut surtout une lettre qui causa au pape saint Agapit une joie sensible : ce fut la lettre synodale des évêques d'Afrique sur le rétablissement de leurs églises, délivrées enfin de l'oppression des Vandales. Dès le mois d'août 530, leur roi Hildéric avait été détrôné par Gélimer, qui devait lui succéder, comme le plus âgé de sa famille. Justinien, depuis longtemps lié d'amitié avec Hildéric, en entreprit la vengeance, et rompit l'alliance que l'empereur Zénon avait faite avec le roi Genséric. La septième année de son règne, l'an 533, il envoya donc en Afrique une flotte de cinq cents vaisseaux, sous la conduite de Bélisaire. Vers le milieu du mois de juin, la flotte étant sur le point de faire voile, l'empereur fit amener au rivage, devant le palais, le vaisseau amiral. Le patriarche Épiphane y monta ; et après avoir imploré la bénédiction du ciel, il y embarqua un soldat nouvellement baptisé, pour sanctifier cette grande entreprise. L'armée, composée de seize mille hommes choisis, dont six mille cavaliers, débarqua sans obstacle trois mois après son départ de Constantinople. Les Vandales ne s'attendaient à rien. Comme ils avaient démantelé toutes les places fortes, que leur domination ne les avait pas fait aimer des anciens habitants, et que, d'ailleurs, l'armée romaine, qui s'annonçait à ceux-ci comme libératrice, observait une exacte discipline, la conquête de l'Afrique s'opéra presque sans résistance. Au premier bruit du débarquement des Romains, Gélimer avait fait mourir Hildéric, qu'il tenait jusqu'alors en prison : il fit avancer des troupes, donna des ordres qui auraient pu être funestes aux Romains ; mais ils ne furent point exécutés avec assez d'ensemble, ou bien des circonstances imprévues les déconcertèrent ;

[1] Labbe, t. 4. Agap., *Epist.* 1 et 4. *It.*, t. 5, p. 11.

après quelques échecs, il perdit lui-même courage un des premiers. Enfin, l'armée romaine arriva près de Carthage, la veille de la fête de saint Cyprien, c'est-à-dire le 13 de septembre. C'était à l'entrée de la nuit. Ils trouvèrent les portes ouvertes. Les habitants avaient illuminé toutes les rues, pour célébrer leur délivrance, tandis que les Vandales, éperdus, se réfugiaient dans les églises, où, pâles de frayeur, ils tenaient les autels embrassés. Pour recevoir la flotte romaine qu'on commençait à découvrir, on retira la chaîne qui fermait l'entrée du port. Cependant Bélisaire n'entra pas dans la ville, mais passa la nuit avec son armée à quelque distance, auprès d'une église de Saint-Cyprien, dont le lendemain on devait célébrer la fête. Pendant la journée, les prêtres ariens, se tenant assurés de la victoire, avaient paré l'église de ses plus riches ornements. Mais à la nouvelle de la défaite des Vandales, ils avaient pris la fuite, et Bélisaire trouva les catholiques déjà en possession de l'église, et qui achevaient de tout préparer.

Cependant sous le palais de Gélimer était un cachot ténébreux, où il plongeait quiconque lui déplaisait. Là étaient enfermés plusieurs marchands romains, accusés par le tyran d'avoir excité l'empereur à la guerre. Ce jour-là même, il avait prononcé leur sentence de mort. Le geôlier étant donc descendu au cachot, ils s'imaginèrent tous qu'il venait les conduire au supplice. Que me donnerez-vous, leur dit-il, si je vous rends la liberté? Tous lui répondirent qu'ils étaient prêts à lui abandonner ce qu'ils possédaient. Eh bien, ajouta-t-il, je ne vous demande ni or ni argent; jurez-moi seulement que vous m'aiderez de tout votre pouvoir, si je viens moi-même à être en péril. Quand ils lui en eurent fait serment, il leur apprit où en étaient les choses, et, ouvrant une fenêtre, leur fit voir au clair de la lune les vaisseaux romains qui entraient dans le port. Après quoi, il sortit du cachot avec eux [1].

Le jour suivant, fête de saint Cyprien, Bélisaire entra dans Carthage avec son armée en ordre de bataille, crainte de quelque embuscade. Ne voyant aucune trace d'hostilité, il marcha au palais de Gélimer et s'assit sur son trône. Depuis longtemps les soldats romains s'étaient tellement habitués à la licence, que leur entrée était à craindre même pour une ville romaine. Bélisaire les avait tellement ramenés à la discipline, qu'ils entrèrent dans Carthage comme ils seraient entrés dans Constantinople : on n'y entendit pas une parole outrageante, pas une plainte. Le commerce ne fut point interrompu; les boutiques demeurèrent ouvertes. Les magistrats de la ville distri-

[1] Procop., *Vandal.*, l. 1, c. 20.

buèrent tranquillement aux soldats des billets de logement, et les soldats payèrent les vivres qu'ils voulurent acheter. Bélisaire leur partagea les richesses qui furent trouvées dans le palais de Gélimer. Il donna parole de sûreté aux Vandales qui s'étaient réfugiés dans les églises. Deux jours auparavant, on avait fait les apprêts d'un grand festin, qui devait couronner la victoire de Gélimer. Bélisaire, s'étant mis à table avec ses principaux capitaines, se fit servir les mêmes viandes, dans la même vaisselle, par les officiers du roi des Vandales : spectacle frappant de la vicissitude des choses humaines. C'était quatre-vingt-quinze ans depuis que Carthage avait été prise par Genséric.

Cependant Gélimer, après quelques nouvelles tentatives infructueuses, où il perdit même son camp avec toutes ses richesses, s'était réfugié sur une montagne escarpée et presque inaccessible, à l'extrémité de la Numidie. Bientôt il s'y vit assiégé et réduit à la dernière misère. Ses compagnons mouraient de faim à côté de lui. Pharas, commandant des troupes romaines, qui était lui-même d'origine barbare et de la race royale des Hérules, lui écrivit avec politesse pour l'engager à se soumettre, lui assurant, au nom de Bélisaire, non-seulement la vie sauve, mais encore une existence honorable. Gélimer le remercia de ses conseils, sans les accepter toutefois; seulement, à la fin de sa réponse, il le priait de lui envoyer un pain, une éponge et une guitare : un pain, parce que depuis longtemps il n'en avait ni vu ni goûté; une éponge, pour essuyer ses larmes; une guitare, pour chanter ses malheurs. Pharas lui envoya ce qu'il demandait, mais n'en fut pas moins attentif à garder toutes les avenues de la montagne. Gélimer, agité de continuelles alarmes, croyait à tout moment entendre les Romains qui grimpaient sur les roches. Ses neveux expiraient autour de lui de faim et de misère. Ce qui acheva de l'accabler, fut de voir un enfant de sa sœur se battre avec un jeune Maure des plus misérables pour un morceau de pâte à moitié cuite et pleine de cendre. Il se rendit donc sur la parole de Bélisaire, et vint le trouver à Carthage. A l'aspect du général romain, il poussa un grand éclat de rire, que les uns attribuèrent au dérangement de son esprit, accablé par l'infortune, les autres à une autre cause.

De retour à Constantinople, Bélisaire reçut de l'empereur les honneurs du triomphe. Entouré de sa garde, il traversa la ville depuis sa maison jusqu'au cirque, où l'attendait l'empereur sur un trône élevé. Il marchait à pied, mais tout le reste de la pompe ressemblait à celle des anciens triomphateurs. On portait devant lui les dépouilles des rois vandales. C'étaient en grande partie les richesses que Genséric avait enlevées dans le pillage de Rome. Les vases du temple de

Jérusalem attiraient surtout les regards. Un Juif, les ayant vus, dit à un des officiers de l'empereur : Il n'est pas avantageux, à mon avis, de mettre ces trésors dans le palais de Byzance ; ils ne peuvent être qu'au lieu où le roi des Juifs, Salomon, les avait placés d'abord. C'est pour cela que Genséric prit la capitale de l'empire romain, et que les Romains viennent de prendre celle des Vandales. Ce discours ayant été rapporté à Justinien, il fut saisi de crainte, et envoya promptement tous ces vases aux églises de Jérusalem.

A la suite de Bélisaire marchaient les prisonniers, et à leur tête Gélimer, vêtu d'une robe de pourpre, environné de ses parents, et suivi des autres Vandales, dont on avait choisi les plus grands et les mieux faits. Lorsque le roi captif entra dans le cirque et qu'il vit devant lui l'empereur, à droite et à gauche une foule immense, il ne laissa échapper ni une larme ni un soupir, mais répéta plusieurs fois ces paroles de l'Ecclésiaste : « Vanité des vanités, et tout est vanité. » Dès qu'il fut arrivé aux degrés du trône, on lui ôta sa robe de pourpre, et on l'obligea de se prosterner devant l'empereur et l'impératrice, ce que Bélisaire, par un effet de sa bonté naturelle, voulut bien faire avec lui. A la suite des anciens triomphes, la hache du licteur tranchait la tête aux principaux captifs. Gélimer reçut un grand domaine en Galatie, où il vécut dans l'abondance avec sa famille ; les autres prisonniers vandales furent incorporés dans l'armée romaine. Justinien et Théodora comblèrent en particulier de richesses les filles d'Hildéric et tous les descendants d'Eudocie, femme d'Hunéric, fille de Valentinien III et petite-fille du grand Théodose [1].

Après cette conquête, Justinien divisa l'Afrique en sept provinces, la Tingitane, la Mauritanie, la Numidie, la province de Carthage, la Byzacène, la Tripolitaine et la Sardaigne, qui fut jointe aux autres parce qu'elle avait appartenu aux Vandales. Il établit un préfet du prétoire résidant à Carthage, et ayant sous lui les gouverneurs particuliers de chaque province. Justinien leur recommandait de veiller à la conservation du pays, de traiter les habitants avec douceur, et de leur faire sentir la différence de l'humanité romaine et de la dureté vandale. Il répara plusieurs villes, et fit un grand nombre d'édifices considérables, entre autres des églises. Il en bâtit cinq dans la seule ville de Leptis, dont la plus belle était dédiée à la sainte Vierge. Il lui en bâtit aussi une à Septa, aujourd'hui Ceuta, sur le détroit de Gibraltar ; une à Carthage, et un monastère dans la même ville, à laquelle il donna le nom de Justinienne [2].

Cependant Réparat, qui avait succédé à Boniface dans le siége

[1] Procop., l. 1, c. 9. — [2] *Id.*, *Edif.*, l. 6.

épiscopal de Carthage, convoqua un concile général d'Afrique, où l'on n'en avait point vu depuis cent ans, à cause que la plupart des évêques avaient été réduits en servitude par la violence des persécuteurs. Deux cent dix-sept évêques s'y rendirent, et s'assemblèrent dans la basilique de Fauste, où reposaient les reliques de plusieurs martyrs. Ils voulurent ainsi consacrer les prémices de leur liberté au Seigneur et au rétablissement de la discipline, qui avait beaucoup souffert pendant ces temps de trouble. Ils rendirent à Dieu de grandes actions de grâces ; il n'y avait pas un de ces évêques qui ne pleurât de joie et de se voir enfin délivrés de l'oppression, et de voir un grand nombre d'hérétiques se convertir. On fit lire ensuite publiquement les canons de Nicée, et l'on examina de quelle manière on devait recevoir les évêques ariens qui embrassaient la foi catholique, s'il fallait les conserver dans leur rang d'honneur, ou leur accorder seulement la communion laïque. L'avis du concile était de ne pas les recevoir comme évêques; toutefois, avant de rien décider, les deux cent dix-sept Pères de cette vénérable assemblée résolurent, unanimement et sans discussion, de consulter d'abord le Siége apostolique. On députa pour cet effet deux évêques, Caïus et Pierre, avec un diacre nommé Libérat, qui avait déjà été à Rome du temps de l'affaire des moines acémètes. On les chargea d'une lettre synodale, adressée au pape Jean, qui vivait encore, et dont elle fait un grand éloge. Le concile y demande de plus si l'on peut élever à la cléricature ceux qui, dans leur enfance, ont été baptisés par les ariens. Enfin, comme plusieurs évêques, pendant la domination des Vandales, avaient passé la mer, le concile prie le Pape de ne point recevoir à sa communion ceux qui ne prouveront point par les lettres des évêques d'Afrique qu'ils ont été envoyés pour l'utilité des églises [1].

Cette lettre était écrite, les députés attendaient que l'hiver leur permît de s'embarquer, lorsqu'on apprit la mort de Jean II et l'ordination de saint Agapit. Réparat de Carthage joignit alors à la lettre synodale une seconde lettre particulière au nouveau Pontife, pour le féliciter de son élévation et lui recommander les intérêts de son église. Le pape saint Agapit répondit à l'une et à l'autre le 9 septembre 535. Il témoigna au concile la part que le Siége apostolique avait prise à leurs tribulations. Comme l'Église est partout un seul et même corps, les principaux membres y compatissaient chez nous. Votre affliction a toujours été la nôtre, et nous avons soupiré de vos gémissements. Il les loue ensuite de ce que, comme il convenait à de sages et doctes pontifes, ils n'avaient pas oublié la principauté apostolique, mais,

[1] Labbe, t. 4, 1755.

pour avoir la solution des difficultés, s'étaient adressés à la Chaire de celui qui a reçu le pouvoir de lier et de délier. Quant au premier article de leurs demandes, qui regardait les évêques ariens convertis, il dit qu'il ne fallait point permettre qu'ils demeurassent dans les dignités ecclésiastiques, mais qu'il trouvait bon qu'on leur fît part des revenus de l'Église, établis pour la subsistance des clercs. Il répondit, sur le second article, qu'on ne devait élever à aucune dignité du clergé ceux qui quittaient l'arianisme pour s'unir à l'Église catholique, en quelque âge qu'ils aient été infectés des erreurs de cette secte. Il trouve bon encore qu'on les aide à subsister des revenus de l'Église, et qu'on exerce une prompte miséricorde envers tous ceux qui quittent l'erreur pour embrasser la foi véritable. A l'égard des clercs qui avaient passé la mer, il dit que la précaution du concile devait être observée, comme nécessaire, afin de les obliger de demeurer dans leurs églises et de les empêcher d'être vagabonds. Il fit à Réparat une réponse particulière, où il le remercie affectueusement de ses félicitations, et lui rend tous les droits de métropolitain que la méchanceté de ses ennemis avait envahis : c'est pourquoi, en attendant qu'il puisse envoyer des légats, il lui enjoint de notifier à tous les rescrits de la Chaire apostolique sur l'observation des canons, afin que personne n'en pût ignorer [1]. Ces paroles sont remarquables, et méritaient bien d'être consignées dans une histoire de l'Église.

Pendant que le concile de Carthage était assemblé, Félicien, évêque de Ruspe, demanda comment il devait se comporter à l'égard du monastère fondé par saint Fulgence, son prédécesseur, et dont Fortunat était alors abbé. Félix, évêque de Zactare, répondit, au nom de l'assemblée, qu'il ne fallait rien changer à ce qui avait été ordonné dans un concile général sous l'archevêque Boniface de sainte mémoire, et que les monastères devaient jouir d'une pleine liberté aux conditions prescrites par les conciles, savoir : que les moines s'adresseraient à l'évêque diocésain pour l'ordination des clercs et la consécration des oratoires, sans qu'il puisse les assujettir à aucune charge ni servitude ecclésiastique, n'étant pas convenable que l'évêque établisse sa chaire dans aucun monastère; que les moines devaient être sous la conduite et l'autorité de leur abbé; que l'abbé étant mort, ils en éliraient un autre eux-mêmes, sans que l'évêque puisse s'en attribuer le choix; et que, s'il arrivait quelque difficulté à ce sujet, elle serait terminée par le conseil ou le jugement des autres abbés [2].

Labbe, t. 4, 1791 et 2. — [2] *Ibid.*, t. 4, 1785.

Le même concile envoya à Constantinople un diacre nommé Théodore, pour demander à l'empereur la restitution des biens et des droits des églises d'Afrique, que les Vandales avaient usurpés. Justinien donna, à cet effet, une loi du 1er août 535, adressée à Salomon, préfet du prétoire d'Afrique, qui porte : que toutes les terres usurpées sur les églises d'Afrique leur seraient restituées, à condition de payer les tributs, et que l'on rendra aussi les maisons et les ornements des églises; que l'église de Carthage jouira de tous les droits accordés par les lois précédentes aux églises métropolitaines, et qu'il ne sera permis ni aux ariens ni aux donatistes de tenir des assemblées, d'ordonner des évêques ou des clercs, de baptiser et de pervertir personne, ni d'exercer aucune charge publique.

La même année 535, Justinien fit encore plusieurs autres lois pour l'Église, sous le titre de Novelles, parce qu'elles étaient postérieures à la publication de son code. Il semblait qu'il voulût transformer en lois impériales tous les règlements des conciles et des Papes. Il y a des lois sur les ordinations et les devoirs des évêques, sur le nombre des clercs, sur les biens des églises, sur les fondations et le gouvernement des monastères, sur le noviciat et la profession des moines ; enfin, après une loi sur la levée des tributs, il charge les évêques de veiller à son exécution, de signaler les magistrats qui feraient leur devoir et ceux qui ne le feraient pas, voulant que quand cette loi aurait été publiée, elle fût gardée dans l'église avec les vases sacrés, et gravée sur des pierres pour être affichée aux portes des églises, afin que tout le monde en eût connaissance [1]. Une chose qui valait mieux que tant de lois nouvelles, les unes dignes de louange, les autres d'excuse, les autres de blâme, eût été de faire observer les anciennes. Ces nouvelles sans nombre sont une preuve qu'on n'en observait bien aucune, et que les abus allaient se multipliant. On pourrait dire aussi que Justinien avait une telle manie de faire des lois, qu'il en faisait souvent, uniquement pour en faire.

Une preuve de tout cela, c'est qu'au milieu de ses professions de foi, au milieu de ses lois contre les hérétiques, Justinien laissait placer un hérétique sur le siége de Constantinople. Le patriarche Épiphane étant mort en 535, l'impératrice Théodora lui fit donner pour successeur Anthime, évêque de Trébizonde. Quoiqu'il passât pour catholique, il était, aussi bien que l'impératrice, ennemi du concile de Chalcédoine. Il trompa l'empereur et les patriarches, en assurant qu'il suivait en tout le Siége apostolique, et qu'il se soumettait d'avance à tout ce qu'ordonnerait le Pape [2]. Son ordination ranima tel-

[1] Novelle 8. — [2] Labbe, t. 5, p. 87.

lement les acéphales, ou demi-eutychiens, que les principaux de cette secte, savoir : Sévère, faux patriarche d'Antioche, Pierre, chassé d'Apamée, et le moine Zoaras vinrent à Constantinople, où ils tinrent des assemblées particulières et baptisèrent quelques personnes. Les abbés catholiques de cette ville envoyèrent à Rome avertir le pape Agapit de tous ces désordres, ayant parole de l'empereur qu'il ferait exécuter fidèlement ce que le Pape aurait ordonné canoniquement contre les schismatiques [1]. Une révolution d'Italie obligea le Pape de se rendre lui-même à Constantinople, et lui donna ainsi occasion de remédier, sur les lieux mêmes, aux maux de cette église.

Les Goths d'Italie n'avaient pas moins dégénéré que les Vandales d'Afrique. Leur roi Athalaric mourut de débauche, le 2 octobre 534, à l'âge de seize ans. Sa mère Amalasonte fille de Théodoric, lui donna pour successeur son parent Théodat, qui la fit jeter en prison et étrangler l'année suivante. Justinien, avec qui Amalasonte et Théodat négociaient secrètement l'un contre l'autre, s'annonça comme le vengeur de ce meurtre, et Bélisaire, ayant reçu le commandement d'une flotte, s'empara de la Sicile. Théodat avait la perfidie et la rapacité du Barbare, mais non la valeur ; de l'étude indigeste de Platon et de Cicéron, il n'avait retenu que des rêveries philosophiques. Quand il apprit que la Sicile était au pouvoir de Bélisaire, il montra la peur la plus abjecte. Ayant fait venir en secret l'ambassadeur impérial, il promit de céder à Justinien toute la Sicile, de payer tous les ans trois cents livres d'or, d'envoyer, toutes les fois qu'il en serait requis, un corps de trois mille Goths ; de ne jamais condamner à mort, ni même à la confiscation des biens, aucun évêque, aucun sénateur, sans en avoir obtenu la permission ; il renonçait au droit de conférer la dignité de patrice ou de sénateur : ce que l'empereur seul pourrait faire à sa requête ; dans les acclamations publiques, on devait toujours nommer l'empereur avant Théodat, auquel on n'élèverait jamais de statue sans en ériger une à l'empereur, qui serait placée à la droite.

Ce ne fut point assez de bassesse pour l'indigne roi des Goths. A peine l'ambassadeur eut-il quitté Ravenne, qu'il le fit revenir et eut avec lui l'entretien suivant. — Pensez-vous que l'empereur ratifie le traité ? — Peut-être. — S'il ne veut pas le ratifier, qu'en arrivera-t-il ? — La guerre. — Mais une guerre pareille serait-elle juste et raisonnable ? — Assurément, chacun agirait d'après son caractère. — Que voulez-vous dire ? — Vous, vous aimez beaucoup à philosopher,

[1] Labbe, t. 5, p. 22-31.

et Justinien à faire l'empereur romain ; or, il siérait mal à un philosophe, surtout à un disciple de Platon, de causer la mort de tant d'hommes, au lieu de mener une vie pure d'homicide. Mais rien n'empêche que l'empereur des Romains ne revendique par les armes les anciennes provinces de son empire.

Vaincu par ce raisonnement, Théodat promit avec serment, lui et sa femme, de céder à Justinien le royaume d'Italie, moyennant un revenu en terres de douze cents livres pesant d'or. Il en fit même pour Justinien la lettre suivante :

Je ne suis pas étranger à la cour, ô empereur ! étant né dans celle de mon oncle, et y ayant reçu une éducation digne de ma naissance ; mais je ne suis pas tout à fait expérimenté à la guerre et à ses tracas. Amoureux des lettres dès mon jeune âge, je n'ai eu de commerce qu'avec elles, et je me suis jusqu'alors éloigné du tumulte des batailles. L'envie de régner ne saurait donc me faire embrasser une vie pleine de périls, lorsque je puis me débarrasser de l'une et de l'autre ; car aucune n'a pour moi de charmes : ni la royauté, parce que la jouissance de tous les plaisirs engendre la satiété et le dégoût ; ni la guerre, parce que de n'y être pas habitué occasionne du trouble. Pourvu donc que j'aie des propriétés rurales qui me rapportent au moins douze cents livres d'or par an, je les estimerai plus que la royauté, et je vous céderai aussitôt l'empire des Goths et des Italiens. J'aime mieux être un paisible laboureur que de vivre dans des sollicitudes royales, qui me jetteraient d'un péril dans un autre. Envoyez donc au plus tôt un homme de confiance pour que je lui remette l'Italie et la souveraineté. Telle fut la lettre philosophiquement niaise de l'Ostrogoth Théodat. Il prit toutefois la vaine précaution de faire jurer à l'ambassadeur de ne la montrer à l'empereur que dans le cas où il refuserait le premier traité.

Justinien en fut ravi et lui répondit en ces termes : Je savais déjà par la renommée que vous étiez un homme d'esprit ; mais maintenant je le vois par expérience. Vous n'attendez pas l'issue de la guerre, comme quelques-uns qui, par là, ont manqué les affaires les plus importantes. Vous ne vous repentirez pas d'avoir mieux aimé nous avoir pour ami que pour ennemi. Outre ce que vous avez demandé et que nous vous accordons, vous serez inscrit parmi les premières dignités romaines. Pour le moment, j'envoie deux hommes qui arrangeront l'affaire de manière qu'il y ait satisfaction de part et d'autre. Ensuite Bélisaire viendra vous trouver sous peu pour mettre la dernière main à nos conventions [1].

[1] Procop., *Goth.*, l. 1, c. 6.

Tandis que le roi des Ostrogoths se montrait si bas avec l'empereur de Constantinople, il faisait le fier et le tyran avec le Pape et le sénat de Rome. Il les menaça par ses lettres, que, s'ils ne détournaient l'empereur de porter la guerre en Italie, il ferait mourir par le glaive, non-seulement les sénateurs, mais encore leurs femmes, leurs fils et leurs filles. Le pape saint Agapit fut donc obligé de se charger de cette négociation. Comme il n'avait pas le moyen de faire son voyage, il engagea les vases sacrés de l'église de Saint-Pierre pour une certaine somme d'argent que lui prêtèrent les trésoriers du prince, et dont il leur donna sa promesse. Cassiodore obtint toutefois, plus tard, de l'avarice de Théodat, que les vases sacrés fussent rendus à l'église et le Pape défrayé de son ambassade : ce qu'il veut bien relever en ce prince comme une merveille de générosité. Le saint Pontife partit donc au milieu de l'hiver avec l'ambassadeur impérial. Or l'ambassadeur portait sur lui l'abdication secrète et honteuse de ce même Théodat qui menaçait de mort les sénateurs et leurs familles, si l'empereur songeait à reprendre l'Italie, que dans ce moment-là même il lui cédait avec tant de lâcheté [1].

Quand le Pape fut arrivé dans la Grèce, on lui présenta un homme muet et perclus, qui ne pouvait ni proférer une parole, ni jamais se lever de terre. Ses parents l'environnaient en pleurs. Agapit leur demanda s'ils croyaient qu'il pût guérir. Ils répondirent qu'ils l'espéraient fermement de la puissance de Dieu, par l'autorité de saint Pierre. Le saint Pape, voyant leur confiance, dit la messe, prit ensuite le malade par la main et le fit marcher en présence de tout le monde; puis, lui ayant mis dans la bouche le corps de Notre-Seigneur, il lui rendit l'usage de la parole. Ce miracle, qui fit pleurer de joie tous les assistants, augmenta singulièrement leur vénération pour le successeur de saint Pierre [2].

Le Pape fit son entrée à Constantinople le 2 février 536, accompagné des cinq évêques, ses légats, qu'il avait envoyés l'année précédente, et de quelques clercs de l'Église romaine, qu'il avait amenés avec lui. Il reçut avec honneur les personnages que l'empereur avait envoyés au-devant de lui, mais il ne voulut point voir le nouveau patriarche Anthime, qui était du nombre. Le voyage du Pape ne changea rien aux affaires politiques de l'Italie, arrangées d'avance entre Théodat et Justinien; mais il eut un résultat mémorable pour les affaires de l'Église.

[1] Anast. Liberat., c. 21. Procop., *Goth.*, l. 1, c. 6. — [2] S. Greg., *Dial.*, l. 3, c. 3.

L'empereur et l'impératrice pressèrent le Pape de recevoir la visite d'Anthime. Il y consentit, à condition que cet évêque donnerait une confession de foi catholique par écrit, et qu'il retournerait à l'église de Trébizonde, étant impossible, disait-il, qu'un évêque transféré demeurât dans le siége de Constantinople. Ce n'était pas ce que voulaient Anthime ni l'impératrice, qui, le plus souvent, menait l'empereur. On revint donc à la charge. L'empereur et l'impératrice employèrent auprès du Pape, des promesses, des menaces et jusqu'à des offres d'argent. Agapit, qui cependant avait été obligé d'emprunter pour faire le voyage, demeura inflexible. Comme les discussions traînaient en longueur, l'empereur lui dit un jour : Accordez-vous avec nous, ou bien je vous ferai déporter en exil. Le bienheureux Pape répondit aussitôt avec joie : Moi, pécheur, j'ai désiré venir à Justinien comme à un très-chrétien empereur, et voilà que je trouve un Dioclétien ! mais je n'en crains pas plus vos menaces. Toutefois, pour vous convaincre que votre évêque n'est pas digne de l'être, faites-le venir, pour qu'il confesse les deux natures dans le Christ. Anthime fut appelé ; mais jamais il ne voulut répondre d'une manière catholique aux interrogations du Pape, ni confesser deux natures en un seul Seigneur Jésus-Christ. L'empereur reconnut ses torts et se prosterna humblement devant le successeur de saint Pierre. Et le Pape, ayant ainsi convaincu Anthime, le condamna avec ses complices, Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée et le moine Zoaras, les dépouillant de toute dignité et fonction sacerdotales, de tout épiscopat, du nom même de catholique, jusqu'à ce qu'ils eussent fait pénitence. Ensuite, à la demande de l'empereur, du clergé et du peuple, il préposa à l'église de Constantinople Mennas, supérieur du grand hôpital de cette ville, connu par sa science et l'intégrité de ses mœurs ; et, après en avoir exigé une profession de foi par écrit, pour la présenter lui-même à Rome, à l'apôtre saint Pierre, il le sacra de sa propre main dans l'église de Sainte-Marie.

Le Pontife romain, dit à ce sujet un des plus doctes théologiens de France, ne pouvait exercer plus glorieusement sa primauté, qu'en déposant un patriarche hérétique et en ordonnant un autre à sa place, sans convoquer aucun concile [1].

D'après d'anciens auteurs, il paraîtrait que, dans leurs entretiens, le pape saint Agapit trouva l'empereur Justinien lui-même infecté des erreurs d'Eutychès, et qu'il le ramena à la saine doctrine. Cet

[1] Anast., *in Agapet.* Liberat., c. 21. Labbe, t. 5, p. 14 et 47. Nat. Alex., *Hist. sæc.* 6, c. 2, art. 3. *Acta SS.*, 20 *sept. De S. Agapet. appendix.*

égarement de Justinien n'étonne pas quand on sait jusqu'à quel point il était dominé par sa femme, qui ne travaillait que pour cette hérésie. Ce fut sans doute pour dissiper tous les soupçons du Pape, que Justinien lui présenta jusqu'à deux professions de foi : une première, que nous avons rapportée à l'année précédente, mais que d'autres rapportent à cette année et à cette occasion-ci ; une seconde, du mois d'avril 536, qui est la même que celle prescrite à tous les évêques par le pape saint Hormisda. L'empereur la termine par ces mots : Suivant donc en tout le Siége apostolique, nous publions ce qu'il a statué. Et nous reconnaissons que ce qu'il a statué est inébranlable, et que nous obligerons tous les évêques à faire suivant ce formulaire ; en sorte que les patriarches l'adressent à Votre Sainteté, les métropolitains aux patriarches, et les autres aux métropolitains, et que notre sainte Église catholique ait sa fermeté partout [1].

Le pape saint Agapit écrivit une lettre encyclique aux évêques, particulièrement à Pierre, patriarche de Jérusalem, pour leur donner avis de ce qu'il avait fait. Étant arrivé, dit-il, à la cour de l'empereur, nous avons trouvé le siége de Constantinople usurpé, contre les canons, par Anthime, évêque de Trébizonde. Il a même refusé de quitter l'erreur d'Eutychès. C'est pourquoi, après l'avoir attendu à pénitence, nous le déclarons indigne du nom de catholique et d'évêque, jusqu'à ce qu'il reçoive pleinement la doctrine des Pères. Vous devez rejeter de même les autres que la Chaire apostolique a condamnés. Nous nous sommes étonné qu'au lieu de nous avertir de cette injure faite au siége de Constantinople, vous l'ayez approuvée. Pour nous, avec l'aide de Dieu, par l'autorité apostolique et le secours de l'empereur, nous l'avons réparée par l'ordination de Mennas, qui est le premier de l'église orientale ordonné par les mains de notre Siége [2].

Les évêques d'Orient et de Palestine, qui se trouvaient alors à Constantinople, présentèrent ensuite une requête au Pape, qu'ils qualifient de Père des pères et de patriarche, où ils accusent Sévère d'avoir été initié aux mystères des païens, d'avoir enseigné la doctrine d'Eutychès et de Manès, et d'avoir répandu en Orient le sang des saints par les mains des Juifs séditieux. Ils se plaignent aussi de Pierre d'Apamée et de Zoaras, qu'ils accusent en particulier d'ignorance et de dissolution, et concluent par prier le Pape de les délivrer de ces méchants, de recommander à l'empereur l'exécution des

[1] *Acta SS.*, 20 *sept. De S. Agapet.*, n. 75 et seqq. Paul. diac., l. 17. Aimoin, l. 11, c. 6. Labbe, t. 4, 1801 et 2. — [2] Labbe, t. 5, p. 47.

sentences prononcées contre eux par le trône apostolique ; ils le prient également d'exécuter complétement la sentence qu'il avait portée lui-même contre Anthime. Cette requête est souscrite par onze évêques, dont les premiers sont : Thalassius de Béryte, Mégas de Bérée et Jean de Gabale. Il y a aussi les signatures de trente-trois prêtres, diacres ou lecteurs, députés de diverses églises, dont les premiers sont ceux d'Antioche [1].

Le Pape reçut une autre requête présentée par Marien, prêtre et exarque des monastères de Constantinople, tant en son nom qu'au nom des autres archimandrites de la même ville, et de ceux de Jérusalem et d'Orient qui se trouvaient présents. Ils donnent au Pape le titre d'archevêque de l'ancienne Rome, et de patriarche œcuménique. Ils se plaignent que les schismatiques acéphales, sectateurs de Dioscore et d'Eutychès, tiennent des assemblées. Ils entrent, disent-ils, en plusieurs maisons de personnes constituées en dignité, et y séduisent des femmes par leurs erreurs. Ils élèvent des autels et des baptistères dans des maisons seigneuriales et particulières de la ville et des faubourgs, et méprisent tout le monde à cause de la protection qu'ils reçoivent du palais. Nonobstant les lois de l'empereur, qui défendent aux hérétiques de s'assembler et de baptiser, Zoaras a baptisé, le jour de Pâques, plusieurs personnes, entre lesquelles sont des enfants de ceux qui demeurent dans le palais même. Usez donc, très-saint Père, de votre courage accoutumé. Comme vous vous êtes élevé contre Anthime, que vous avez démasqué et chassé ce loup du bercail, veillez de nouveau et faites comprendre à l'empereur que son zèle pour les églises ne servira de rien, si l'on permet à ceux-ci de se cacher dans les palais et dans les maisons. Ces maux intolérables, nous les avons supportés jusqu'alors, dans l'espoir que Dieu nous enverrait pour déposer et chasser Sévère, Pierre Zoaras et leurs complices, comme il envoya jadis à Rome le prince des apôtres, Pierre, pour confondre les prestiges de Simon le Magicien.

Ensuite, après avoir rappelé l'affaire d'Anthime, ils ajoutent : Comme il a été justement condamné par vous, qu'il a été chassé du siége de cette capitale, que l'empereur approuve votre juste indignation, que cependant vous ne voulez pas qu'il se perde entièrement, mais qu'il se convertisse pour l'accueillir dans vos entrailles paternelles, nous conjurons Votre Béatitude, par la sainte et consubstantielle Trinité, par le prince des apôtres, Pierre, et par le salut de notre empereur, de ne pas négliger les saints canons qu'il foule aux

[1] Labbe, t. 5, p. 38.

pieds, ni l'église qui lui a été confiée et qu'il dédaigne, mais de suivre en tout vos illustres prédécesseurs et de faire contre lui ce que saint Célestin a fait contre Nestorius, lui assignant un terme au delà duquel, s'il n'a présenté le formulaire voulu à Votre Béatitude et à l'archevêque de la capitale, et n'est retourné à son église de Trébizonde, vous le déclarerez définitivement déchu de toutes dignité et puissance pontificales, condamné avec les hérétiques, et ferez ordonner un autre à sa place à Trébisonde. Quant aux autres évêques, clercs et archimandrites qui demeurent dans cette ville, uniquement pour troubler les églises, nous demandons qu'on les amène tous devant vous et qu'ils subissent les peines portées par les canons. Accueillant donc notre supplique et déployant contre eux la puissance que Dieu vous a donnée, purifiez l'Église de Dieu et délivrez-la des loups, en leur faisant sentir, non plus la houlette du pasteur, mais la verge de la discipline. C'est pour cela que nous vous avons envoyé des députés à Rome, et que nous avons annoncé et vu votre arrivée avec tant de joie. Quant à l'empereur, il nous a promis d'exécuter tout ce que vous aurez décrété canoniquement, et de délivrer enfin l'univers de leurs trop longues cabales et séditions [1]. Cette requête est souscrite par quatre-vingt-seize archimandrites, la plupart de Constantinople et des environs, les autres de Palestine et de Syrie, dont plusieurs souscrivirent en syriaque.

Le pape saint Agapit envoya ces requêtes à l'empereur et convoqua un concile pour terminer toutes ces affaires. Mais avant que le concile fût assemblé, ce grand et saint Pontife tomba soudain malade, et mourut le 17 avril 536. Ce fut une fête pour lui, dit un témoin oculaire, mais un immense deuil pour nous. Il n'avait pas encore remis à Dieu son âme, que déjà la renommée appelait tous les peuples de l'univers à ses funérailles. Des évêques en grand nombre de diverses provinces, des chœurs de prêtres et de moines qui remplissaient presque la ville : toute la population de Byzance y était réunie. Les psaumes, les alleluia retentissaient jusqu'aux nues. Là se voyaient des chœurs de jeunes hommes, ici des chœurs de vieillards. Que de poëmes célébraient les louanges et les œuvres du Pontife ! Jamais évêque ni empereur n'eut des funérailles pareilles; ni les places, ni les portiques, ni les toits mêmes ne suffisaient pour contenir la multitude. La capitale vit alors tous ses peuples réunis. Et tous se félicitaient les uns les autres de la gloire du Pontife défunt. Ce qu'il y avait de merveilleux, c'est que la pâleur n'avait point altéré son

[1] Labbe, t. 5, p. 11.

visage : il respirait encore une certaine dignité et gravité ; on l'eût dit, non pas mort, mais endormi [1]. C'est ainsi que le pape saint Agapit, enseveli pour ainsi dire dans son triomphe, revint de Constantinople, à Rome, où il fut enterré dans l'église de son prédécesseur Pierre, le prince des apôtres.

[1] *Acta SS. De S. Agapet. appendix. Acta SS.*, 20 *septemb.*

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

DE L'AN 536 A L'AN 574 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Le vieux monde s'écroule tout à fait en Occident, avec la vieille Rome, sous les coups de Totila ; le monde nouveau s'y forme et s'y propage par l'Église romaine et les moines, entre autres par le consul romain Cassiodore, l'un d'eux. — Justinien et les Grecs, par leur manie incurable d'innover et de brouiller, entravent l'Occident dans sa régénération, et préparent l'Orient à une irremédiable décadence.

Nous avons vu passer sur la terre un empire universel du glaive. Les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains en furent successivement les maîtres. Babylone en fut la première capitale, Rome en fut la dernière. Les prophètes annoncèrent d'avance les successions et les destinées de cet empire qui devait préparer les voies et puis faire place à un autre empire universel, non plus du glaive, mais de la parole et de la foi. Isaïe, en particulier, annonça le châtiment et la ruine de Babylone ; saint Jean, le prophète de la nouvelle alliance, annonce, à peu près dans les mêmes termes, le châtiment et la ruine de Rome. Nous en avons déjà vu l'accomplissement pour le fond ; nous allons le voir pour les moindres détails.

Le prophète de Patmos a dit de cette grande ville qui était assise sur sept montagnes, qui s'enivrait du sang des martyrs et enivrait les peuples du vin de sa prostitution, c'est-à-dire du scandale de son idolâtrie : « Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone ! et elle est devenue la demeure des démons et la retraite de tout esprit impur et de tout oiseau impur, et qui donne de l'horreur. Et la voix des joueurs de harpes, des musiciens, des joueurs de flûtes et de trompettes ne s'entendra plus en toi ; nul artisan, nul métier ne se trouvera plus en toi, et le bruit de la meule ne s'y entendra plus. Et la lumière des lampes ne luira plus en toi, et la voix de l'époux et de l'épouse ne s'y entendra plus. Et on a trouvé dans cette ville le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été tués sur la terre [1]. »

[1] Apoc., 18.

Les détails de cette prédiction sont étranges ; nous les verrons s'accomplir avec une exactitude non moins étonnante. Nous verrons cette ville superbe, dans le moment qu'elle se flattait de reconquérir son ancienne splendeur, perdre entièrement le peu qui lui en restait ; nous la verrons, dans l'espace de peu d'années, au milieu de la guerre, de la peste et de la famine, prise et reprise cinq fois ; nous la verrons privée de ses portes et d'une partie de ses murs, et sur le point d'être rasée tout entière ; nous la verrons dépouillée de la gloire de ses fastes, de la dignité du consulat, qui sera pour jamais abolie ; nous verrons son sénat tout entier emmené captif et égorgé en grande partie ; nous la verrons enfin dépouillée de toute sa population, qui sera emmenée captive comme le sénat ; en sorte que, pendant bien des jours, il ne lui restera pas un seul habitant, si ce n'est les animaux sauvages et les oiseaux de nuit. Sa désolation sera si complète, qu'on demandera à un prophète de ce temps-là, saint Benoît, si jamais elle devait être réhabitée.

Nous avons vu Théodat, roi des Ostrogoths, faire lâchement, à Justinien, cession de la royauté et de l'Italie. Justinien envoya des ambassadeurs pour l'exécution de cette promesse. Les ambassadeurs venus, Théodat se moqua d'eux et les mit en prison. Ses troupes avaient eu un petit avantage en Dalmatie. C'est ce qui le fit passer si promptement de la bassesse à l'insolence. Mais bientôt Bélisaire, déjà maître de la Sicile, assiégea et prit Naples, où ses soldats exercèrent de telles cruautés, non-seulement contre les Goths, mais encore contre les habitants, qu'ils n'épargnèrent ni âge, ni sexe, ni religieuses, ni prêtres, ni églises, égorgeant les hommes en présence de leurs femmes, et réduisant en esclavage les mères et les enfants. Tel fut le prélude de la domination des Grecs en Italie. Plus tard, le pape saint Silvère, qui avait succédé à saint Agapit, en ayant fait d'amers reproches à Bélisaire, celui-ci, pour réparer sa faute, retourna à Naples, et tâcha de la repeupler en y faisant venir des habitants de toutes les villes voisines [1]. A la nouvelle de la prise et du sac de Naples, les Goths accusent leur roi Théodat d'être l'auteur de la guerre, et proclament roi le général Vitigès, qui le fait tuer, et ensuite, pour s'assurer le secours ou du moins la neutralité des Francs, leur cède tout ce que les Goths possédaient encore dans les Gaules. Sur ces entrefaites, Bélisaire entra dans Rome ; mais bientôt il s'y vit assiégé par l'armée de Vitigès. Il y eut des combats fréquents et meurtriers au pied des murs ; au milieu de ces combats, les Goths respectent

[1] Muratori, *Annali d'Italia an.* 536. *Historia Miscella*, l. 16. Anast., *in Silver.* Procop., *De Bell. goth.*

les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, quoique hors des murs, et les ecclésiastiques continuent de s'y rendre sans crainte pour l'office divin : c'est le témoignage que leur rend Procope, secrétaire de Bélisaire. Mais la famine se fait sentir dans la ville; Bélisaire renvoie les femmes, les enfants, les vieillards, c'est-à-dire plus de la moitié de la population; malgré cela, bientôt il ne se trouve plus de pain pour ceux qui restent; les païens de Rome essayent de rouvrir le temple de Janus pour se rendre ce dieu favorable; par où l'on voit que l'idolâtrie n'y était pas encore morte. Les Goths lèvent le siége pour éviter la peste et pour secourir Ravenne, que voulait livrer aux Grecs Matasonte, fille d'Amalasonte, que Vitigès avait épousée malgré elle après avoir répudié sa première femme. On ne voit partout que villes assiégées, prises et reprises tour à tour. La famine devient horrible dans toute l'Italie; plusieurs se mangent les uns les autres; cinquante mille périssent de faim dans la seule province d'Ancône. Milan, dont l'évêque Datius avait invoqué le secours de Bélisaire pour se soustraire à la domination des Goths, est reprise et saccagée par ceux-ci en 539; les femmes sont données en esclaves aux Bourguignons, qui étaient venus au secours des Goths; le reste des habitants est passé au fil de l'épée, les prêtres sont égorgés dans les églises et sur les autels; la ville enfin est réduite en un monceau de ruines.

Narsès avait été envoyé de Constantinople au secours de Bélisaire; mais ils ne purent s'accorder l'un avec l'autre. Théodebert, roi d'Austrasie, qui avait accepté l'alliance des Goths et des Grecs, entre en Italie avec une puissante armée, tombe inopinément sur les uns et sur les autres, pille les villes et les provinces, et ne se retire que devant les maladies et la famine. Vitigès implore le secours des Lombards, mais surtout de Chosroès, roi de Perse, qui, après avoir tué toute sa famille, commença dès lors contre l'empire d'Orient une longue guerre d'extermination. Bélisaire, à qui les Goths avaient offert secrètement la royauté et l'Italie, surprend Vitigès pendant les négociations de la paix, et l'envoie à Constantinople. Ildibad, successeur de Vitigès, après avoir remporté quelques succès, est tué dans un festin par suite d'une querelle de femme. Éraric, Ruge de nation, qui succède à Ildibad, est également tué; enfin les Goths proclament roi un neveu d'Ildibad, nommé Baduilla et surnommé Totila ou immortel, et déjà, malgré sa jeunesse, renommé pour sa valeur et pour sa prudence.

L'année 541 peut être regardée comme la dernière des consulats ordinaires de l'empire romain. Justinien abolit alors cette dignité suprême. Il ne voulait pas qu'un autre que lui eût l'air de com-

mander. Ses successeurs prirent le titre de consuls perpétuels.

Cependant les pauvres Italiens, qui s'étaient peut-être réjouis de l'arrivée des Grecs, s'en virent traités un peu plus mal que par les Goths. Bélisaire avait été rappelé en Orient contre les Perses. Les généraux et les soldats grecs laissés en Italie ne songeaient qu'à dévorer la substance des habitants, à se plonger dans la débauche et à commettre toutes sortes d'insolences. C'est le portrait qu'en fait Procope, Grec lui-même [1]. Totila, de son côté, reprenait un grand nombre de villes et relevait la puissance des Goths en Italie. Au milieu de ses combats et de ses marches, il voulut voir saint Benoît, ayant ouï dire qu'il avait le don de prophétie. Il vint donc à son monastère, et, s'étant arrêté assez loin, il manda qu'il allait venir. Rusé comme il était, il voulut éprouver le saint, et envoya un de ses gardes, nommé Riggon, auquel il fit prendre sa chaussure et ses habits de roi, le faisant accompagner de trois seigneurs qui étaient le plus ordinairement auprès de sa personne, avec des gardes et un grand cortége. Riggon étant ainsi entré dans le monastère, saint Benoît, qui était assis, le vit de loin, et lui cria dès qu'il put en être entendu : Mon fils, quittez l'habit que vous portez ; il ne vous appartient pas. Riggon se jeta par terre, épouvanté d'avoir voulu tromper un si grand saint. Tous ceux qui l'accompagnaient en firent autant; et, sans oser approcher de saint Benoît, ils retournèrent trouver le roi, et lui racontèrent en tremblant combien vite ils avaient été découverts. Alors Totila vint lui-même trouver le saint, et, dès qu'il le vit, il se jeta par terre sans oser en approcher. Saint Benoît, qui était assis, lui dit par trois fois de se lever ; et comme il n'osait, il vint le relever lui-même et lui dit: Vous faites beaucoup de mal, vous en avez beaucoup fait ; cessez de commettre des injustices. Vous entrerez dans Rome, vous passerez la mer, et, après avoir régné neuf ans, vous mourrez le dixième. Tout cela fut accompli dans la suite. Le roi, fort épouvanté, se recommanda à ses prières et se retira ; et depuis ce temps il fut beaucoup moins cruel [2].

On en vit une preuve à la prise de Naples. Cette ville fut obligée de se rendre par la famine. Totila avait promis aux habitants de les traiter comme des amis et des frères, et à la garnison qu'elle pourrait sortir de la ville. Il fit beaucoup plus qu'il n'avait promis. Voyant les soldats de la garnison épuisés par la faim, il craignit qu'ils ne se fissent périr eux-mêmes en mangeant trop à la fois. Il mit donc des gardes aux portes pour les empêcher de sortir, et leur distribua d'abord une ration légère, qu'il augmenta chaque jour. Après avoir

[1] Procop., *De Bell. goth.*, l. 3, c. 9. — [2] *Vita S. Benedicti*, c. 14 et 15.

rétabli leurs forces par ce sage ménagement, il leur ouvrit les portes et leur fournit des vaisseaux pour se retirer où ils jugeraient à propos. Plusieurs d'entre eux demeurèrent au service d'un Barbare si humain. Ce n'est pas tout. Un habitant de Calabre vint lui demander justice contre un de ses gardes, l'accusant d'avoir fait violence à sa fille. Le coupable, sur son propre aveu, fut condamné à mort. Comme c'était un guerrier renommé pour sa valeur, les principaux officiers se réunirent pour demander sa grâce. Le roi, les ayant écoutés avec calme, leur dit entre autres choses : Prenez garde, vous avez à choisir de deux choses l'une : ou bien de laisser impuni un criminel, ou bien de sauver la nation des Goths et de lui assurer la victoire. Au commencement de la guerre, nous étions puissants et fortunés ; toutes les forteresses de l'Italie étaient entre nos mains. Sous le règne de Théodat, qui aimait plus la richesse que la justice, nous avons irrité Dieu par notre mauvaise vie ; vous n'ignorez pas par quels hommes, par quel petit nombre, et à quelle calamité nous avons été réduits. Maintenant, ayant puni nos crimes, Dieu nous est de nouveau favorable ; il seconde nos entreprises au delà de nos espérances. C'est l'observation de la justice qui nous a rendus vainqueurs ; ne la violons pas, pour ne pas détruire nous-mêmes notre bonheur. Car la fortune de la guerre se règle sur la vie de chacun. Les chefs des Goths, ayant entendu ces réflexions, y applaudirent ; ils abandonnèrent le coupable, qui fut exécuté, et ses biens donnés à la fille qu'il avait outragée. Tels sont les traits d'humanité et de justice que l'historien Procope rapporte de ce roi barbare [1]. Le même historien dit encore qu'au milieu de ces guerres, loin de désoler les campagnes, Totila protégeait et encourageait l'agriculture, obligeant seulement les laboureurs de lui payer les impôts ; en sorte qu'il ne manqua jamais de vivres.

Cette humanité cependant se démentit plus d'une fois. Ainsi, ayant pris par trahison la ville de Tibur ou Tivoli, proche de Rome, il massacra tous les habitants, y compris l'évêque, avec des circonstances si cruelles, que Procope n'a pas voulu les rapporter. Peut-être que, par cet exemple, il voulait épouvanter Rome et l'obliger de se rendre. Après la prise de Naples, il avait écrit au sénat romain pour lui rappeler les bienfaits du gouvernement des Goths, les maux du gouvernement des Grecs, et l'engager à lui donner quelque motif d'oublier le passé et d'épargner la ville. Peut-être aussi que le retour de Bélisaire l'inquiétait ; car, après avoir eu peu de succès en Orient contre les Perses, Bélisaire fut renvoyé l'an 544 en Italie, où

[1] Procop., l. 3, c. 8.

il eut encore moins de succès contre les Goths. En effet, il ne put empêcher Totila d'assiéger Rome, de la réduire à la dernière extrémité, et enfin de la prendre. La famine fut bientôt excessive parmi les Romains. Deux causes y contribuaient. Au dehors, les Goths interceptaient tous les convois; au dedans, les généraux grecs qui commandaient la garnison avaient accaparé d'immenses amas de vivres dans des souterrains; mais ils n'en vendaient qu'au poids de l'or. Dans cette situation déplorable, les Romains députèrent à Totila le diacre Pélage, pour lui demander une trêve de peu de jours, sous condition qu'ils rendraient la ville si, dans cet intervalle, elle ne recevait aucun secours.

Pélage était en grande estime dans toute l'Italie. Revenu depuis peu de Constantinople, où il s'était fait aimer de l'empereur, il en avait rapporté de grandes richesses, que, pendant le siége, il répandit dans le sein des pauvres. Totila le reçut avec honneur, l'embrassa d'une manière amicale, et lui dit qu'il obtiendrait tout ce qu'il demanderait, excepté trois choses : qu'il pardonnât aux Siciliens, qu'il laissât subsister les murs de Rome, ni qu'il rendît aux Romains les esclaves qui étaient venus se ranger sous ses étendards. Les Siciliens s'étaient rendus indignes de toute grâce en recevant au premier signal la flotte de Bélisaire sans avertir les Goths, leurs maîtres, qui les avaient tellement favorisés jusqu'alors, qu'à la prière des Romains, ils n'avaient pas même laissé de garnison dans leur île. La destruction des murs de Rome sera surtout utile aux Romains mêmes. Ils ne seront plus exposés à subir les horreurs d'un siége. On se battra en rase campagne, et Rome sera le prix du vainqueur. Le diacre Pélage répondit au roi des Goths que les effets répondaient mal à ses démonstrations d'honneur et d'amitié. Car n'est-ce pas outrager un ambassadeur, que de lui refuser précisément ce qu'il vient demander, et de le lui refuser avant de l'avoir entendu ? Je ne vous supplierai donc point, mais je supplierai Dieu, qui a coutume de punir ceux qui méprisent les suppliants [1].

Le compte que Pélage rendit de son ambassade mit les Romains au désespoir. Ils s'attroupèrent autour des généraux grecs et leur dirent : Oubliez, si vous voulez, que nous sommes Romains, que nous sommes vos semblables, et que nous avons reçu spontanément dans notre ville les troupes de l'empereur ; mais regardez-nous comme des ennemis que vous avez vaincus à la guerre et faits esclaves. Du moins donnez-nous de quoi vivre, comme à des captifs, ou bien tuez-nous, ou bien ouvrez-nous les portes. Le général grec

[1] Procop., l. 3, c. 16.

Bessas répondit : Vous donner des vivres est impossible ; vous tuer est impie ; vous laisser partir est périlleux. La famine augmenta donc de plus en plus. Heureux qui trouvait un cheval mort et qui pouvait s'en emparer. De chiens et de rats, il n'y en avait plus. La plupart des habitants ne se nourrissaient que d'orties, qu'ils arrachaient au pied des murailles et dans les masures. Rome n'était plus peuplée que de fantômes décharnés et livides, qui tombaient morts dans les rues ou se tuaient eux-mêmes. Un jour cinq petits enfants, entourant leur père, le tiraient par ses habits, en lui demandant du pain. Il leur dit : Suivez-moi. Eux le suivirent avec empressement, persuadés qu'ils allaient avoir de quoi manger. Il les conduisit sur un pont du Tibre, et là, s'enveloppant le visage de son manteau, il se précipita dans le fleuve, à la vue de ses enfants et du peuple. Après ce funeste événement, les généraux grecs eurent enfin l'humanité d'accorder, je me trompe, de vendre à prix d'argent, à qui en voulait, la permission de sortir de la ville. Parmi le grand nombre de ceux qui en profitèrent, plusieurs périrent d'inanition en route, d'autres furent pris et tués par les Goths. Voilà où en étaient réduits le sénat et le peuple romains [1].

Enfin, dans la nuit du 16 au 17 décembre 546, d'intelligence avec quelques soldats isauriens de la garnison, Totila entra dans Rome. Pendant toute la nuit il tint ses troupes sous les armes et fit sonner de la trompette. Les Grecs se sauvèrent avec quelques-uns des principaux habitants qui avaient encore des chevaux ; de ce nombre furent les patriciens Décius et Basilius. Les autres, tels que Maximus, Olybrius et Oreste, se réfugièrent dans l'église de Saint-Pierre. Des personnes du peuple, il ne restait que cinq cents. Le lendemain, 17 décembre, Totila se rendit à l'église de Saint-Pierre pour remercier Dieu du succès de ses armes. Le diacre Pélage, tenant entre ses mains le livre des Évangiles, alla au-devant de lui et le lui présenta de la manière la plus suppliante, en disant : Seigneur, épargnez les vôtres ! Ah ! lui dit en raillant Totila, vous voilà devenu suppliant ! C'est, répliqua Pélage, c'est que Dieu m'a rendu votre serviteur. Mais vous, seigneur, épargnez ceux qui sont désormais les vôtres. Totila se rendit à cette prière, et défendit aux Goths de tuer aucun Romain. Ainsi, à l'exception de vingt-six soldats et de soixante habitants qui avaient déjà été massacrés, nul autre ne perdit la vie. Il permit le pillage, avec ordre de lui réserver les choses les plus précieuses. On trouva des monceaux d'or et d'argent dans les maisons des généraux grecs. C'était pour enrichir Totila qu'ils

[1] Procop., l. 3, c. 17.

avaient sucé le sang de tant de misérables. On vit alors des sénateurs, couverts de haillons, réduits à mendier leur pain de porte en porte et à vivre des aumônes qu'ils recevaient des Barbares. Mais personne ne méritait plus de compassion que Rusticiana, fille de Symmaque et veuve de Boëce. Cette dame, plus illustre encore par sa vertu que par sa naissance, après avoir épuisé ses grandes richesses à soulager ses compatriotes pendant le siége, ne rougissait pas de se voir dans le même état que ceux qu'elle avait secourus. Les Goths, au lieu de l'assister, demandaient son supplice, l'accusant d'avoir engagé les commandants impériaux à détruire les statues de Théodoric pour venger la mort de son père et de son mari. Mais Totila ne souffrit pas qu'on lui fît aucune insulte, non-seulement à elle, mais à aucune fille ni femme. Ce procédé lui fit beaucoup d'honneur [1].

Le lendemain, ayant assemblé tous les Goths, il leur rappela que, dans le temps où ils avaient deux cent mille hommes sous les armes, ils avaient été vaincus par sept mille Grecs, et que, depuis, réduits à un petit nombre et à la misère, ils en avaient vaincu vingt mille. C'est que, précédemment, foulant aux pieds la justice, ils avaient commis des crimes entre eux et contre les Romains. Dieu combattit alors contre eux avec leurs ennemis. Il dépend donc de vous de conserver les biens que vous avez acquis ; c'est d'observer la justice : sinon, vous aurez aussitôt Dieu pour adversaire. Après avoir ainsi parlé aux Goths, il fit venir les sénateurs romains, et leur reprocha leur ingratitude. Les Goths les avaient comblés de bienfaits, leur avaient confié toutes les magistratures ; puis, pour toute reconnaissance, traîtres à eux-mêmes, ils avaient introduit les Grecs dans leur patrie. Quel mal, leur demanda-t-il avec d'amères railleries, quel mal les Goths vous ont-ils fait ? quel bien avez-vous reçu de Justinien ? Ses logothètes, comme il les appelle, ne vous ont-ils pas obligés à coups de fouet de rendre compte des malversations que vous avez commises contre les Goths dans vos magistratures ? au plus fort de la guerre n'ont-ils pas exigé les impôts comme en pleine paix ? Leur montrant alors les Isauriens qui lui avaient livré Rome : Ceux-ci, ajouta-t-il, nous ont mis en possession de Rome et de Spolète ; mais vous, élevés avec les Goths, vous nous avez refusé jusqu'à présent la plus chétive retraite. Soyez donc désormais esclaves, tandis qu'eux, devenus amis et alliés des Goths, occuperont vos magistratures. Les sénateurs restèrent muets ; mais Pélage intercéda pour eux avec tant d'instances, que Totila promit

[1] Procop., c. 20.

de leur pardonner. C'est ainsi qu'un diacre de l'Église romaine sauva les derniers débris du sénat romain.

Totila, pendant le siége de Rome, avait déjà dépêché à Justinien, Aventius, évêque d'Assise, pour lui porter des propositions de paix, et n'en avait reçu aucune réponse. Il députa de nouveau Pélage et Théodore, avocat de Rome, et leur fit promettre avec serment qu'ils agiraient de bonne foi, et qu'ils reviendraient au plus tôt en Italie. Il leur recommanda de faire tous leurs efforts pour obtenir un accommodement, afin qu'il ne se vît pas obligé de raser toute la ville de Rome, de faire périr le sénat et de porter la guerre en Illyrie. Les envoyés remirent à l'empereur la lettre de Totila conçue en ces termes : Je ne vous parle pas de ce qui s'est passé en Italie ; vous en êtes sans doute informé. Je vous envoie ces députés pour vous demander la paix. Vous devez la désirer autant que je la désire. Jetez les yeux sur les règnes d'Anastase et de Théodoric. C'est un exemple de prospérité produite par la concorde. Si vous consentez à ce bonheur réciproque, je vous honorerai comme mon père, et mes armes seront toujours prêtes à seconder les vôtres. Justinien répondit en deux mots : J'ai donné pouvoir à Bélisaire de faire la guerre et la paix ; c'est à lui que vous devez vous adresser [1].

Rome, cette ancienne dominatrice de l'univers, allait donc être détruite de fond en comble. Le roi des Goths avait donné ses ordres. On abattait les murs de toutes parts : déjà la troisième partie était par terre ; déjà un certain nombre de maisons et de palais avaient été livrés aux flammes. Totila voulait faire de Rome un lieu de pâturage, lorsqu'il reçut de Bélisaire une lettre qui le détourna de ce dessein barbare. Mais, s'il épargna ce qui était encore debout des murailles et des maisons, il en fit sortir tous les habitants avec leurs femmes et leurs enfants, qu'il dispersa dans la Campanie, et laissa la ville entièrement déserte. En sorte que, suivant l'expression d'un auteur du temps, pendant quarante jours et plus, il ne demeura pas à Rome une seule personne humaine, mais seulement des bêtes sauvages. A la nouvelle de l'entrée de Totila à Rome, l'évêque de Canosse dit à saint Benoît : Ce roi détruira cette ville, de manière qu'elle ne sera plus habitée à jamais. Le saint lui répondit : Rome ne sera point détruite par les nations; mais elle sera battue de tempêtes, de foudres et de tremblements de terre; elle s'affaiblira comme un arbre qui sèche sur sa racine. Le pape saint Grégoire, qui rapporte cette prédiction, ajoute que, de son temps, on en voyait l'accomplissement plus clair que le jour : Rome présen-

[1] Procop., c. 20.

tait partout des murs détruits, des maisons renversées, des églises ruinées par les ouragans, des palais croulants de vétusté [1]. Voilà comme les prophéties de saint Jean s'accomplissaient sur cette reine des nations, assise sur sept montagnes.

Mais Rome et l'Italie n'étaient pas à la fin de leurs malheurs. Bélisaire rentra dans Rome déserte pour y être assiégé par Totila. Mal secouru de Constantinople, mal obéi par ses troupes, Bélisaire quitte l'Italie après cinq ans; il la quitte sans beaucoup de gloire, mais non sans beaucoup d'argent. Car, suivant le témoignage de Procope, son secrétaire, il amassa d'immenses richesses en dépouillant les peuples qu'il était venu défendre [2]. Totila reprend la ville de Rome en 549, et, pour la peupler, y établit plusieurs familles de sa nation, et y fait revenir les sénateurs et les autres Romains qu'il avait dispersés en Campanie. Il ravage ensuite la Sicile, s'empare de la Sardaigne et de la Corse; mais, en 552, il meurt dans une bataille qu'il perd contre l'eunuque Narsès, nouveau général grec envoyé de Constantinople. Narsès prit Rome la même année. C'était la quinzième fois que cette ville était prise ou reprise depuis seize ans. Cette victoire de Narsès fut plus funeste au sénat et au peuple romains que la plus sanglante défaite. Les Goths, fuyant de toutes parts, désespérés de ne pouvoir conserver l'Italie, massacraient tout ce qu'ils rencontraient de Romains, sans épargner ni âge ni sexe. Les Barbares mêmes qui servaient dans l'armée impériale, comme s'ils eussent conspiré avec les Goths, se dispersant autour de Rome, tuaient et dépouillaient tous ceux qui revenaient pour rentrer dans leurs anciennes demeures. Un grand nombre de patrices et de sénateurs étaient encore répandus dans la Campanie, où Totila les avait relégués : les Goths en firent une exacte recherche, et pas un ne fut épargné. Lorsque Totila s'était mis en marche pour aller au-devant de Narsès, il s'était fait amener, dans toutes les villes de son passage, les fils des principaux habitants; et, choisissant les mieux faits, il les avait emmenés avec lui, sous prétexte de les attacher à sa personne, mais, en effet, pour avoir autant d'otages de la fidélité de leurs pères. On les gardait à Pavie au nombre de trois cents. Téias, successeur de Totila, dans un accès de fureur, les fit tous égorger [3].

Téias meurt dans une bataille l'an 553; mais les malheurs de l'Italie ne finissent point. Après la défaite des Goths, une armée de Francs et d'Allemands fond sur la péninsule comme un torrent, et

[1] Procop., l. 3, c. 22. Marcellin., *Chronic.* S. Greg., *Vita S. Bened.*, c. 15. — [2] Procop., *Anecd.*, c. 5. — [3] Procop., l. 4, c. 34.

la ravage d'un bout à l'autre. Enfin, l'an 567, lorsqu'elle commençait à se remettre sous le gouvernement de Narsès, commence pour elle une nouvelle ère de calamités. Narsès s'était prodigieusement enrichi des dépouilles de l'Italie : ses richesses excitèrent l'envie des sénateurs de Rome et des courtisans de Constantinople. L'empereur Justin II, successeur de Justinien, lui ordonne de lui envoyer les revenus de l'Italie. Narsès fait des observations en sens contraire. On lui envoie l'ordre de revenir lui-même. L'impératrice Sophie y ajoute une quenouille avec un fuseau, et lui mande comme à son eunuque : Revenez incessamment à Constantinople ; je vous donne la surintendance des ouvrages de mes femmes. C'est la place qui vous convient : il faut être homme pour avoir droit de manier les armes et de gouverner les provinces. A la lecture de ce billet, Narsès lance sur le courrier des regards étincelants, et lui dit : Va dire à ta maîtresse que je lui file une fusée qu'elle ne pourra jamais dévider. Aussitôt il mande à Alboin, roi des Lombards, d'abandonner les pauvres campagnes de la Pannonie, et de venir occuper l'Italie avec toutes ses richesses ; et quelques jours après il meurt [1].

Alboin, qui méditait depuis longtemps la conquête de l'Italie, et qui n'y voyait d'obstacle que Narsès, se mit en marche le 2 avril, lundi de Pâques, l'an 568, avec toute sa nation, hommes, femmes, enfants et vieillards. Le 5 septembre de l'année suivante, il entra à Milan et se fit proclamer roi d'Italie. A la fin de 572, il se vit maître de tout le pays, à l'exception de Rome, de Ravenne et de quelques places maritimes. Les villes qu'il avait conquises se félicitaient de sa domination : quoique arien, il protégeait les évêques et les églises. Quand il entra dans Pavie, après un long siége, son cheval s'abattit sous la porte de Saint-Jean, et, malgré les coups d'éperon, ne voulut jamais se relever. Un de ses officiers, craignant Dieu, lui dit alors : Seigneur, souvenez-vous du serment que vous avez fait. Révoquez-le, et vous entrerez dans la ville. Car ce pauvre peuple est un peuple chrétien. Le serment qu'Alboin avait fait auparavant dans la colère, c'était de passer au fil de l'épée tous les habitants de Pavie, pour avoir refusé si longtemps de se rendre. Alboin l'ayant révoqué, son cheval se redressa aussitôt de lui-même, et il entra dans la ville sans faire de mal à personne. Le cœur des habitants se trouva en même temps changé : ils accoururent tous au palais pour lui rendre grâces, et le reconnurent pour leur prince [2]. Toutefois les campagnes eurent horriblement à souffrir des courses des Lom-

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 50. — [2] Paul. diac., *De Gest. Longobard.*, l. 2, c. 27.

bards, surtout les campagnes autour des villes qui faisaient résistance.

Le caractère de cette nation tenait de la férocité. Qu'on en juge par cet exemple. Le roi Alboin ayant tué dans une bataille Cunimond, roi des Gépides, en prit le crâne, le fit enchâsser dans de l'or, et s'en servit de coupe dans les festins ; en même temps il épousa Rosemonde, fille du même Cunimond. Au mois de mars 573, dans un grand festin qu'il donna aux seigneurs de sa cour, après avoir largement bu dans cette coupe exécrable, il la fit présenter à la reine, en l'invitant à boire joyeusement avec son père. Peu de jours après, Rosemonde le fit égorger en sa présence, épousa un des complices, et tenta de le faire roi. Mais les Lombards les ayant soupçonnés du meurtre l'un et l'autre, ils se sauvèrent à Ravenne, où le commandant grec ou exarque Longin, devenu amoureux de Rosemonde, qui était aussi belle que méchante, la pressa de se défaire de son nouveau mari pour l'épouser lui-même. Elle n'eut pas de peine à y consentir. Comme son mari sortait du bain, elle lui présenta un breuvage empoisonné. A peine en eut-il bu une partie, que, sentant la mort dans ses entrailles, il força Rosemonde, l'épée sur la gorge, de boire le reste, et ils expirèrent tous deux en même temps [1].

Cinq mois après la mort d'Alboin, les seigneurs lombards lui donnèrent pour successeur Cleph, des plus nobles de la nation, aussi guerrier qu'Alboin, mais avare et sanguinaire. Il traita cruellement les vaincus, chassant les nobles de leur patrie, faisant mourir les riches pour s'emparer de leurs biens. S'étant rendu odieux à ses propres sujets, il fut tué par un de ses pages, après dix-huit mois de règne. Les Lombards restèrent alors dix ans sans roi. Trente-six ducs régnaient dans les villes dont ils étaient maîtres. Ils tuèrent un grand nombre de nobles romains pour s'emparer de leurs richesses : les autres habitants, partagés entre les vainqueurs, furent obligés de leur abandonner le tiers de leurs revenus. Quatre ans après la mort d'Alboin, ces trente-six ducs eurent subjugué la plus grande partie de l'Italie, dépouillant les églises, tuant les prêtres, ruinant les villes, exterminant les populations, hormis les contrées qu'Alboin avait conquises d'abord. C'est ce que disent l'historien des Lombards, Paul Warnefride, diacre d'Aquilée, et Lombard lui-même [2]. Un témoin oculaire, le pape saint Grégoire, nous montre également les villes dépeuplées, les forteresses abattues, les églises en cendres, les monastères détruits, les campagnes abandonnées sans culture, le pays réduit en solitude, et les bêtes féroces occupant les lieux qui regor-

[1] Paul. diac., l. 2, c. 28. — [2] Paul., *De Gest. Longob.*, l. 2, c. 32.

geaient auparavant d'une multitude d'hommes [1]. Tel fut pour les Italiens le résultat final de l'entrée des Grecs en Italie.

L'Orient ne s'en trouvait pas mieux. Poussé par Vitigès, roi des Goths d'Italie, Chosroès, roi de Perse, fit aux Romains une guerre de vingt ans. Faux et cruel, il rançonnait, il pillait les villes de Syrie et de Mésopotamie dans le temps même de la trêve et contre sa parole donnée. La petite ville de Sura sur l'Euphrate, qu'il assiégeait depuis quelques jours, lui envoya son évêque pour capituler et lui abandonner pour leur rançon tout ce qu'ils possédaient. Il traita l'évêque avec bonté, et lui fit espérer sa demande, dès qu'il aurait l'avis de son conseil. A son retour, il le fit accompagner par une troupe de ses meilleurs soldats, comme pour honorer sa personne. Les habitants, voyant revenir leur pasteur avec une escorte qui ne montrait que de l'amitié et de la joie, ouvrirent leurs portes pour le recevoir. Les Perses, s'étant arrêtés au dehors, se séparèrent de lui avec de grandes démonstrations de respect. Mais lorsqu'on voulut fermer les portes, ils l'empêchèrent en jetant dans l'ouverture une grosse pierre ou une pièce de bois, selon l'ordre secret qu'ils avaient reçu de Chosroès, qui, à l'instant même, survint avec toutes ses troupes, força l'entrée, pilla les maisons, passa au fil de l'épée une partie des habitants, fit l'autre prisonnière, mit le feu à la ville et la détruisit de fond en comble.

Parmi ces prisonniers se trouvait une femme, nommée Euphémie, d'une beauté extraordinaire. Chosroès, l'ayant vue, en fut tellement épris, qu'il l'épousa solennellement dans son camp. Aussitôt il voulut montrer sa royale générosité envers les malheureux compatriotes de sa nouvelle épouse. Ils étaient au nombre de douze mille captifs. Il proposa donc à Candidus, évêque de Sergiopolis, de les lui vendre pour deux cents livres d'or. Candidus s'excusa sur ce qu'il manquait d'argent. Chosroès lui fit dire qu'il se contenterait de sa promesse par écrit, pourvu qu'il jurât d'acquitter cette somme dans l'espace d'une année. L'évêque donna sa promesse, ajoutant même que, s'il manquait à sa parole, il consentait à payer le double et à quitter son évêché. Les prisonniers lui furent délivrés ; mais la plupart moururent en peu de jours des blessures et des mauvais traitements qu'ils avaient reçus à la prise de leur ville [2]. Telle fut la générosité de Chosroès, le jour de ses noces, envers les compatriotes de sa femme.

L'année d'après, l'évêque Candidus, n'ayant pu remplir la promesse qu'il lui avait faite, alla se jeter à ses pieds, s'excusant sur son indigence et sur la dureté de l'empereur Justinien, qui avait refusé

[1] S. Greg., *Dialog.*, l. 3, c. 38. — [2] Procop., *De Bello persico*, l. 2, c. 5.

de le secourir. Chosroès le fit mettre aux fers, déchirer à coups de fouet, et le condamna à fournir le double de la somme promise. Candidus le supplia d'envoyer à Sergiopolis pour y prendre tout ce qu'il y avait de richesses dans l'église de cette ville. Chosroès pilla volontiers l'église, mais il n'en retint pas moins l'évêque dans les fers [1].

Au mois de juin 540, il assiégea et prit la capitale de l'Orient, la grande Antioche, la pilla et la réduisit en cendres. Une partie de la population périt dans le siége, et, à la prise de la ville, plusieurs parvinrent à s'échapper; mais une multitude innombrable resta prisonnière. Le traité de paix entre les deux empires ayant été renouvelé peu après, Chosroès annonça qu'il allait vendre comme esclaves tous ces captifs. Les habitants d'Édesse, qui tous étaient chrétiens, montrèrent alors une charité vraiment chrétienne. Quoique peu auparavant ils eussent payé deux cents livres d'or à Chosroès pour sauver leurs terres du pillage, ils entreprirent de racheter tous les captifs d'Antioche. Chacun y contribua selon sa fortune, et même au delà : chacun portait son offrande à la grande église, qui fut bientôt remplie. Même les personnes de mauvaise vie y consacraient leurs parures. Les paysans les plus pauvres, qui n'avaient qu'une chèvre ou qu'une brebis, la donnaient avec joie. Cette charité héroïque produisit une rançon suffisante pour tous les prisonniers. Cependant pas un ne fut racheté. Un Grec, le commandant impérial de la ville, il se nommait Buzès, se saisit de toutes ces richesses, sous prétexte de les employer à des besoins plus pressants. Chosroès emmena donc les captifs, et leur bâtit, à quelques lieues de Ctésiphon et de l'ancienne Babylone, une ville nouvelle qu'il nomma l'Antioche de Chosroès [2].

Au milieu de ces traités de paix, qu'on renouvelait de temps en temps, et qui n'étaient jamais officiellement rompus, Chosroès continuait presque toujours à rançonner les villes. Enfin, l'an 561, on conclut un traité définitif pour cinquante ans. Justinien s'engageait à payer une pension annuelle à Chosroès. Il y avait un article séparé en faveur des chrétiens habitants de la Perse : il était stipulé qu'il leur serait permis d'y bâtir des églises et d'y célébrer sans trouble l'office divin; qu'ils ne seraient point forcés à pratiquer aucune cérémonie du culte des mages, ni à révérer ce que les Perses regardaient comme des dieux; qu'ils n'entreprendraient pas non plus de détourner les mages de leur religion pour leur faire embrasser le christianisme; qu'ils pourraient enterrer leurs morts selon l'usage

[1] Procop., *De Bello pers.*, c. 20. — [2] *Ibid.*, l. 2, c. 13 et 14.

établi parmi eux, sans les laisser dévorer par les chiens et les oiseaux, comme les Perses. Les historiens orientaux rapportent qu'Euphémie, cette femme de Sura qu'épousa Chosroès, demeura chrétienne [1].

La guerre n'était pas le seul fléau qui affligeât l'Orient : vers l'an 550, l'air fut agité par de fréquents orages. D'affreux tonnerres effrayèrent Constantinople, abattirent des colonnes, et tuèrent plusieurs habitants dans leurs lits. Les tremblements de terre firent périr des milliers d'hommes, et ruinèrent des villes entières en Phénicie, en Palestine, en Syrie, en Arabie, en Mésopotamie. Tyr, Sidon, Béryte, Tripoli, Byblos, Sarepta, Antaradus en souffrirent beaucoup. A Botrys, ville maritime de Phénicie, mais qui n'avait point de port, une masse énorme de rochers se détacha du promontoire voisin, et, tombant dans la mer, forma un port propre à recevoir de grands vaisseaux. Le long de cette côte, la mer se retira avec violence l'espace de mille pas, engloutit plusieurs navires, et revint ensuite au rivage. L'empereur Justinien fit de grandes dépenses pour réparer ces malheurs; mais à peine Béryte était-elle rétablie, qu'un incendie la détruisit de nouveau. A ces fléaux se joignait la rage des factions du cirque, dont les jalousies s'armèrent de fer et de feu. Il y eut des massacres à Constantinople, et quantité d'édifices furent la proie des flammes.

Sur la fin de l'année 551, l'automne amena des chaleurs pareilles à celles du fort de l'été. On vit dans cette saison éclore des roses; les arbres portèrent des fruits pour la seconde fois, et, peu de jours après la vendange, la vigne se chargea encore de raisins. Il y eut en Grèce d'horribles tremblements de terre, qui détruisirent une infinité de villages et huit villes entières, entre autres Chéronée, Coronée, Naupacte et Patras. La plupart des habitants furent ensevelis sous les ruines. En plusieurs endroits, la terre ouvrit des abîmes, dont les uns se refermèrent aussitôt, les autres formèrent de profondes vallées.

Le 15 décembre 556, au milieu de la nuit, Constantinople entière fut tout à coup si violemment ébranlée, que les habitants, croyant que leurs maisons étaient près de fondre sur eux, se jetèrent dans les rues et se réfugièrent au centre des places, de peur d'être écrasés par la chute des édifices. Chaque secousse était précédée d'un bruit sourd, qui semblait être l'explosion d'un tonnerre souterrain. Dans l'air s'élevait une vapeur noire, semblable à un nuage de fumée. Il tombait en même temps une neige fort menue; et les hommes, les

[1] Menand, *Exc. leg.*, p. 92. *Coll. Byzant.*, edit. Venet. *Hist. du Bas-Empire*, l. 49, avec les notes de Saint-Martin.

femmes, les vieillards, mêlés ensemble, demi-nus et transis de froid, n'osaient cependant rentrer dans leurs habitations, et ne cherchaient d'asile que dans les églises, invoquant la miséricorde divine. Le fracas des édifices qui tombaient de toutes parts redoublait leurs cris. Les églises mêmes n'étaient pas un lieu de sûreté, et plusieurs s'écroulèrent. Un quartier de la ville fut renversé de fond en comble, en sorte qu'il n'y resta pas pierre sur pierre. Les secousses recommencèrent pendant dix jours. Les désordres cessèrent ; les magistrats jugeaient suivant les lois; les plus puissants devenaient modestes. Tout retentissait de sanglots, de soupirs et de prières. On accourait en foule aux monastères pour y renoncer au monde. Les plus riches répandaient leurs trésors dans le sein des pauvres. Et cette grande ville, remplie de corruption et de débauche, devint, comme dans une agonie universelle, une ville pénitente. Mais, le danger passé, on vit reparaître tous les vices.

L'année suivante, 557, la peste cruelle qui, depuis vingt-six ans, parcourait toutes les régions du monde, et qui ne cessa pendant un demi-siècle, revint à Constantinople avec plus de fureur que jamais. Elle dura dans toute sa force depuis le mois de février jusqu'à la fin du mois d'août, et emporta un nombre infini de peuple. Les litières publiques employées aux funérailles ne suffisant plus, l'empereur en fit faire encore mille, et donna quantité de chariots et de chevaux pour transporter les corps au bord de la mer. On en chargeait des barques qui les allaient porter loin de la ville; on les enterrait dans des fosses profondes. Malgré ces soins, les rues de Constantinople furent longtemps jonchées de cadavres, les vivants n'étant ni assez vigoureux, ni en assez grand nombre pour enlever les morts. Justinien, effrayé de tant de malheurs, s'efforça de les détourner à l'avenir en publiant une nouvelle loi contre deux affreux désordres qui régnaient alors dans la capitale, les abominations de Sodome et les blasphèmes [1].

Pendant que le vieux monde romain et politique achevait de crouler sous les coups des Barbares et sous les autres fléaux de la vengeance divine, le monde chrétien ou l'Église préparait des asiles à la piété et à l'étude, dans le calme des cloîtres.

Saint Benoît, dont les disciples devaient contribuer si puissamment à illustrer ce monde nouveau, achevait tranquillement ses jours au milieu des guerres et des révolutions d'Italie. Il avait une sœur nommée Scholastique, consacrée à Dieu dès l'enfance, et qui vivait à quelque distance du mont Cassin. Elle venait le voir une fois tous les

[1] *Agathias*, l. 5. *Novell.* 77.

ans; et lui allait la recevoir assez près du monastère, dans une métairie qui en dépendait. Il y vint donc un jour avec ses disciples; et après avoir passé la journée à louer Dieu et à s'entretenir de choses saintes, ils mangèrent ensemble sur le soir. Comme ils étaient encore à table et qu'il se faisait tard, Scholastique lui fit cette prière : De grâce, ne me quittez point cette nuit, afin que nous parlions de la joie céleste jusqu'à demain matin. Il répondit : Que dites-vous, ma sœur? Je ne puis en aucune façon demeurer hors du monastère. Le temps était fort serein. La sainte, affligée de ce refus, mit ses mains jointes sur la table et appuya sa tête dessus; puis, fondant en larmes, elle pria le ciel de s'intéresser en sa faveur. Sa prière était à peine finie, qu'il survint une pluie d'orage accompagnée d'éclairs et de grands coups de tonnerre; en sorte que ni saint Benoît ni ses religieux ne purent sortir de la maison. L'homme de Dieu s'en plaignit, en disant : Que Dieu vous le pardonne, ma sœur! qu'avez-vous fait? Elle répondit : Voilà que je vous ai prié, et vous n'avez pas voulu m'entendre; j'ai prié mon Seigneur, et il m'a exaucée. Maintenant, quittez-moi si vous pouvez, et retournez à votre monastère. Saint Benoît fut donc obligé de rester avec sa sœur. Ils veillèrent toute la nuit, uniquement occupés à s'entretenir de la félicité des saints. Ils se séparèrent le lendemain matin, et, trois jours après, notre sainte mourut dans sa retraite. Saint Benoît, qui était alors dans sa cellule, ayant levé les yeux, vit l'âme de sa sœur entrer au ciel en forme de colombe. Ravi de sa gloire, il rendit grâces à Dieu, déclara sa mort aux frères, et les envoya pour apporter le corps à son monastère et le mettre dans le tombeau qu'il avait préparé pour lui-même, afin, dit saint Grégoire, de qui nous tenons ces détails, que la mort ne séparât point les corps de ceux dont les esprits avaient toujours été unis en Dieu [1].

Saint Benoît ne survécut pas longtemps à sa sœur. L'année même de sa mort, qui fut 543, il la prédit à quelques-uns de ses disciples qui demeuraient avec lui, en leur recommandant le secret, et à d'autres plus éloignés, leur donnant des signes pour la connaître. Six jours avant qu'elle arrivât, il fit ouvrir son sépulcre. Aussitôt il fut saisi d'une fièvre violente; et comme elle allait tous les jours en augmentant, le sixième, il se fit porter à l'oratoire, y assura son passage en recevant le corps et le sang du Seigneur, et, levant les yeux et les mains au ciel, entre les bras de ses disciples qui le soutenaient, il rendit l'esprit en priant, le samedi vingt-unième de mars 543, environ la soixante-troisième année de son âge. Il fut enterré dans l'oratoire

[1] S. Greg., *Dial.*, l. 2, c. 33 et 34.

de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait bâti à la place de l'autel d'Apollon, et il se fit plusieurs miracles dans la caverne de Sublac, qu'il avait habitée [1].

Un autre zélé propagateur de la vie monastique, saint Césaire d'Arles, était mort l'année précédente, après avoir gouverné cette église pendant quarante ans. Il en vécut plus de soixante-douze ; et ses infirmités le faisaient souvent paraître demi-mort. Voyant que sa fin était proche, au milieu des grandes douleurs qu'il souffrait, il demanda combien il y avait jusqu'à la fête de saint Augustin. Ayant appris qu'elle n'était pas éloignée, il dit : J'espère en Notre-Seigneur que mon passage ne sera pas éloigné du sien ; car vous savez combien j'ai toujours aimé sa doctrine très-catholique. Il se fit donc porter sur une chaise dans le monastère des religieuses, qu'il avait fondé trente ans auparavant, sachant que la crainte de sa mort leur faisait perdre la nourriture et le sommeil, et qu'elles ne faisaient que gémir, au lieu de chanter les psaumes. Mais ce qu'il leur dit pour les consoler ne fit qu'augmenter leur affliction ; car il était aisé de voir qu'il allait mourir. Elles étaient plus de deux cents, et leur supérieure se nommait Césarie, comme la sœur de saint Césaire, à qui elle avait succédé. Le saint les exhorta à garder fidèlement la règle qu'il leur avait donnée ; et par son testament et par ses lettres, il les recommanda aux évêques ses successeurs, au clergé, aux gouverneurs et aux citoyens de la ville d'Arles, afin qu'à l'avenir elles ne fussent inquiétées par personne. Leur ayant donné sa bénédiction et dit le dernier adieu, il retourna à l'église métropolitaine, et mourut entre les mains des évêques, des prêtres et des diacres, le 27 août 542, la veille de la fête de saint Augustin. Le peuple en pleurs se jeta sur ses vêtements pour les emporter par une pieuse violence ; à peine les prêtres et les diacres purent-ils l'empêcher de les mettre en pièces. Ses reliques guérirent un grand nombre de malades. Ses vertus le firent regretter de tout le monde, des bons et des mauvais chrétiens, et même des Juifs. Sa vie fut aussitôt après écrite en deux livres, dont le premier, qui est adressé à l'abbesse Césarie la jeune, eut pour auteur Cyprien, évêque de Toulon, avec deux autres évêques, Firmin et Viventius. Le prêtre Messien et le diacre Étienne écrivirent le second. Ils avaient tous été disciples de saint Césaire, et témoins de ses vertus et de ses miracles [2].

A l'époque où saint Benoît mourut, âgé d'environ soixante-trois ans, et saint Césaire d'environ soixante-treize, un illustre sénateur romain, consul, préfet du prétoire, après cinquante ans de travaux dans

[1] S. Greg., c. 37. — — [2] *Acta SS.*, 27 *aug.*

le gouvernement du royaume d'Italie, venait d'embrasser la vie monastique à l'âge de soixante-dix ans, et en passa encore près de trente à léguer aux siècles futurs les trésors de l'antiquité littéraire. Nous voulons parler de Cassiodore. Après avoir été longtemps le principal ministre du roi Théodoric, et ensuite préfet du prétoire sous les rois Athalaric, Théodat et Vitigès, il quitta le monde vers l'an 539, et se retira dans un monastère qu'il avait fait bâtir dans une de ses terres, près de Squillace, en Calabre, lieu de sa naissance. Ce monastère en contenait deux : l'un, nommé Viviers, au bas de la montagne, pour les cénobites; l'autre, nommé Castel, sur le sommet, pour les anachorètes ou ermites. Cassiodore y établit parmi ses moines un ensemble d'études divines et humaines, que, dans les siècles suivants, l'on a nommé université.

Ces projets de science et de religion l'occupaient depuis longtemps. Sous le roi Théodoric, quoique chargé de l'administration du royaume, il avait composé une chronique universelle depuis le commencement du monde jusqu'à son temps; de plus, une histoire des Goths, dont nous n'avons que l'abrégé dans Jornandès. Étant préfet du prétoire, et sur les instances de ses amis, il recueillit et publia en douze livres les lettres qu'il avait écrites depuis le commencement de sa carrière politique. Sur les instances réitérées de ces mêmes amis, et au milieu de ses innombrables occupations, il composa encore un *Traité de l'âme*, de sa nature, de son origine, de ses facultés, de ses destinées futures; il y réunit la substance de ce qu'en disent les philosophes et l'Écriture sainte. C'est tout ensemble un traité de philosophie et de haute piété, qui finit par une belle et fervente prière à Jésus-Christ. A Rome, il voyait avec peine qu'il n'y avait point de maîtres publics pour enseigner les divines Écritures, pendant que les auteurs profanes y étaient expliqués par des maîtres très-célèbres. Il fit tout son possible, avec le saint pape Agapit, pour y établir à ses frais des chaires de lettres chrétiennes, à l'imitation de ce qui s'était pratiqué autrefois à Alexandrie, et de ce qui se pratiquait encore à Nisibe pour les Juifs; mais les révolutions et les guerres d'Italie ne lui permirent pas d'exécuter ce dessein. Ce qu'il ne put faire à Rome comme préfet du prétoire, il le fit à Viviers comme supérieur de moines.

A cet effet, il composa un livre *De l'Institution aux lettres divines*. C'est le plan d'une université chrétienne et catholique. Ce qui domine, c'est la science de Dieu et des choses divines : toutes les sciences humaines et les arts y servent et y conduisent, et méritent pour cela d'être cultivés. Dans cette vue, il assembla une immense bibliothèque dans son monastère ; sans cesse il faisait venir des livres de

toutes parts, de l'Afrique même et de l'Orient ; il veillait à ce qu'on les transcrivît d'une manière correcte ; plusieurs de ses amis, notamment l'avocat Épiphane et le prêtre Bellator, traduisaient en latin les ouvrages grecs, pour la facilité de ceux qui n'entendaient pas cette dernière langue ; le tout était classé dans un ordre facile à saisir, avec des indications sommaires de ce que contenait chaque partie.

L'Écriture sainte, avec les principaux commentaires, formait neuf volumes, que Cassiodore eut soin de faire relier. Le premier renfermait les cinq livres de Moïse, et les trois de Josué, des Juges et de Ruth, avec les homélies de saint Basile sur la Genèse, traduites par Eustathe, les ouvrages de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Prosper sur les mêmes livres. Cassiodore y joignit les homélies d'Origène, qu'il dit être très-éloquentes; mais parce que ce Père avait été condamné depuis peu par le pape Vigile, ainsi que nous le verrons, il marqua les endroits dangereux et tous ceux qui lui paraissaient suspects, afin que ses religieux ne fussent point exposés à s'égarer en les lisant. N'ayant pu se procurer de commentaire sur le livre de Ruth, il pria le prêtre Bellator d'en composer un, qu'il joignit aux autres. Le second volume contenait les livres des Rois et des Paralipomènes, avec les homélies d'Origène, et les ouvrages correspondants de saint Augustin, de saint Jérôme et de saint Ambroise. Cassiodore ayant trouvé les livres des Rois et des Paralipomènes écrits de suite et sans distinction, les divisa lui-même par chapitres, et mit un titre à chacun. Le troisième volume renfermait tous les prophètes avec les courtes notes de saint Jérôme, que Cassiodore dit être très-utiles pour les commençants ; elles étaient suivies de dix-huit livres du même Père sur Isaïe, de six sur Jérémie, de quatorze sur Ézéchiel, de trois sur Daniel, et de vingt sur les petits prophètes. Cassiodore y joignit quatorze homélies d'Origène, sur Jérémie, traduites par saint Jérôme, sur quarante-cinq qu'Origène avait faites. Il dit que saint Jérôme lui-même avait composé vingt livres sur le même prophète, mais que jusqu'alors il n'en avait pu recouvrer que six, quoiqu'il eût fait chercher les autres avec beaucoup de soin. Il ne s'en donna pas moins pour avoir les commentaires qu'on lui assurait que saint Ambroise avait faits sur les prophètes; et, n'ayant pu les découvrir, il recommande à ses frères de les chercher.

Le quatrième volume était composé du psautier et des commentaires de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Athanase. Mais de tous ces Pères, il n'y avait que saint Augustin qui eût expliqué tous les psaumes. Cassiodore lui-même, depuis sa retraite, avait fait, sur tout le psautier, un

excellent commentaire, où il réunit ce qu'il trouva de mieux, non-seulement dans les écrits de saint Augustin, son principal guide, mais encore dans ceux d'Origène, de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de Didyme, de saint Jérôme, de saint Léon et de quelques autres, y ajoutant ce que la grâce de Dieu lui fit découvrir à lui-même. Il se servit pour ce travail de la version de saint Jérôme. Il eut recours, de plus, aux exemplaires hébreux, et consulta les personnes savantes dans la langue hébraïque, surtout pour régler les versets. Il dédia son commentaire à un personnage, qu'il nomme Père apostolique : ce qui semble indiquer le Pape. Quoique ce commentaire fût renfermé dans un seul volume, Cassiodore le partagea en trois pour la commodité de ses religieux ; et il voulut que l'on en conservât toujours un exemplaire fort correct dans la bibliothèque, afin que, s'il s'était glissé quelques fautes dans les autres, on pût recourir à celui-ci pour les corriger.

Dans le cinquième volume étaient les ouvrages de Salomon : Les *Proverbes*, avec le commentaire de Didyme, traduit par l'avocat Épiphane ; l'*Ecclésiaste*, avec les commentaires de saint Jérôme et ceux de Victorin, qui d'orateur devint évêque ; le *Cantique des Cantiques*, avec deux homélies d'Origène traduites par saint Jérôme, les explications de Rufin sur les deux premiers chapitres, celles de saint Épiphane sur tout le livre traduites par l'avocat Épiphane ; le livre de la *Sagesse*, avec le commentaire du prêtre Bellator ; enfin l'*Ecclésiastique* de Jésus, fils de Sirach, qui est si clair, suivant Cassiodore, qu'on n'a pas besoin d'interprète pour l'entendre. Plaise à Dieu, ajoute-t-il, que les œuvres le reproduisent aussi facilement que l'esprit le comprend vite !

Le sixième volume était intitulé : *Des Hagiographes*. On y trouvait d'abord le livre de Job, traduit en latin par saint Jérôme sur l'hébreu. Cassiodore remarque, après ce Père, que la poésie, devenue le langage de l'Esprit-Saint, et la dialectique la plus exacte sont employées dans ce livre. Il en rapporte un passage pour prouver la résurrection, dans les mêmes termes que nous lisons dans la Vulgate. On avait, de son temps, un commentaire anonyme sur Job, qu'il juge, par la ressemblance du style, être de saint Hilaire ; il y avait aussi des notes de saint Augustin sur le même livre. Le prêtre Bellator fit des commentaires sur les livres de Tobie, d'Esther, de Judith, d'Esdras et des Machabées, savoir : cinq livres sur Tobie, six sur Esther, sept sur Judith et dix sur les deux livres des Machabées ; il se contenta de joindre aux deux d'Esdras, deux homélies d'Origène, qu'il traduisit en latin. Dans le septième volume, qui contenait les quatre Évangiles, Cassiodore indiquait les auteurs qui les avaient expliqués

avec le plus de succès. Il nomme, sur saint Matthieu, saint Jérôme, saint Hilaire et Victorin, le même qu'il dit avoir commenté le livre de l'*Ecclésiaste;* sur saint Luc, saint Ambroise; sur saint Jean, saint Augustin, qui, outre ses traités sur cet évangéliste, a fait une concorde des quatre Évangiles. Avant lui, Eusèbe de Césarée avait fait quelque chose de semblable dans un ouvrage intitulé : *De la différence ou des variantes des Évangiles.* Cassiodore ne désigne aucun interprète sur saint Marc.

Le huitième volume contenait les Épîtres des apôtres. Cassiodore avait trouvé des notes sur treize Épîtres de saint Paul, notes si estimées, qu'on les attribuait au pape saint Gélase. Mais, les ayant lui-même examinées, il remarqua qu'elles étaient infectées de l'hérésie pélagienne. Pour ne point priver ses frères de ce qu'elles avaient de bon, il retrancha tout ce qui lui parut de mauvais dans l'explication de l'Épître aux Romains, laissant aux plus habiles de ses religieux le soin de corriger l'explication des autres Épîtres sur un autre commentaire anonyme qu'il avait trouvé, et qui n'était également que sur treize Épîtres de saint Paul. Quant à l'Épître aux Hébreux, il ne trouva rien de mieux, pour en faciliter l'intelligence, que de faire traduire les trente-quatre homélies de saint Chrysostome. Il employa à cette traduction son ami Mucien, qui paraît le même contre qui nous verrons Facundus, évêque d'Hermiane, écrire sur l'affaire des trois chapitres.

Cassiodore fit aussi traduire en latin les explications de Clément d'Alexandrie sur la première Épître de saint Pierre, sur les deux premières de saint Jean, et sur celle de saint Jacques. Il y joignit un manuscrit qui contenait ce que saint Augustin a écrit sur la même Épître de saint Jacques, et ce qu'il a dit sur la première de saint Jean dans dix sermons où il s'étend particulièrement sur la charité. Ayant trouvé presque en même temps un exemplaire du commentaire de Didyme sur les sept Épîtres canoniques, il les fit encore traduire en latin par l'avocat Épiphane. Il donna encore à ses frères des notes fort courtes sur toutes les Épîtres de saint Paul. On attribuait ces notes à saint Jérôme. Il fit venir d'Afrique un autre commentaire sur les mêmes Épîtres, que Pierre, abbé dans la province de Tripoli, avait composé des seuls passages de saint Augustin, sans y rien ajouter du sien, mais avec une si grande liaison des passages les uns avec les autres, qu'il semblait que ce fût un ouvrage suivi de ce Père. Il se donna beaucoup de mouvement pour trouver de petites remarques qu'on disait que saint Ambroise avait faites sur ces mêmes Épîtres; mais il paraît qu'il ne put les découvrir. Comme toutes ces explications n'étaient pas fort étendues, il en fit ramasser de plus

amples, savoir : celles qu'Origène avait faites sur l'Épître aux Romains, en vingt livres que Rufin réduisit à dix en les traduisant ; celles de saint Augustin sur la même Épître, mais qui ne sont point achevées ; ses questions à Simplicien sur cette Épître ; ses commentaires sur celle aux Galates, et ceux de saint Jérôme sur la même Épître et sur celle à Philémon. Il fit chercher partout les commentaires qu'on disait que saint Jérôme avait faits sur les autres épîtres de saint Paul, sans pouvoir les déterrer. Il en trouva un de saint Chrysostome sur ces mêmes épîtres, qu'il mit dans une même armoire avec les autres manuscrits grecs, afin qu'on pût y avoir recours lorsque les explications des Latins ne seraient pas assez étendues. Il conseille à ses frères de ne pas négliger les ouvrages des modernes lorsqu'ils ne trouveront pas de quoi se satisfaire dans ceux des anciens. Telles sont les remarques de Cassiodore sur le huitième volume.

Le neuvième et dernier volume de la Bible, selon le partage qu'il en avait fait, contenait les Actes des apôtres et l'Apocalypse de saint Jean. Pour avoir un commentaire sur les Actes, il avait fait traduire en latin, par ses amis, les cinquante-cinq homélies de saint Chrysostome sur ce livre, qu'il avait trouvées en grec. Il paraît qu'il avait aussi sur l'Apocalypse un commentaire de saint Jérôme et une explication courte des endroits les plus difficiles, par Victorin. Il remarque que Vigile, évêque africain, avait écrit sur le règne de mille ans dont il est parlé dans l'Apocalypse, et que Ticonius, donatiste, n'avait pas mal réussi à expliquer certains endroits de ce livre ; mais, parce qu'il y avait d'autres endroits de son commentaire infectés de ses erreurs, Cassiodore mit des marques dans cet ouvrage pour distinguer ce qu'il y avait de bon d'avec ce qui en était mauvais. Il dit aussi que saint Augustin a expliqué plusieurs endroits de l'Apocalypse dans ses livres *de la Cité de Dieu*, et que, depuis peu, Primase, évêque d'Adrumète en Afrique, l'avait expliquée en cinq livres, avec exactitude, et qu'il y en avait joint un sixième où il faisait voir ce qui rendait un homme hérétique.

A la suite de l'Écriture et des Pères, venaient les actes des quatre conciles généraux, savoir : de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, avec le recueil des lettres que les évêques, consultés par l'empereur Léon, avaient écrites en confirmation de ce dernier. Ce recueil avait été traduit par Épiphane. Cassiodore conseille aussi à ses moines la lecture de diverses histoires qui ont du rapport à la religion, comme sont les *Antiquités judaïques*, par Josèphe, que l'on peut regarder comme un second Tite-Live ; celles qu'il a écrites sur la captivité ou la guerre de Juifs ; l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, avec la continuation de Rufin ; celles de Socrate,

de Sozomène, de Théodoret, d'Orose et de Marcellin ; les *Chroniques* d'Eusèbe, de saint Jérôme et de saint Prosper, avec celle de Marcellin d'Illyrie ; les *Catalogues des hommes illustres,* de saint Jérôme et de Gennade de Marseille. Cassiodore avait mis tous ces livres dans sa bibliothèque, avec les traductions latines de ceux qui avaient été écrits originairement en grec. Il reconnaît que ce fut par ses soins que l'on traduisit les *Antiquités judaïques* de Josèphe. Il est encore l'auteur de l'*Histoire tripartite,* ainsi appelée parce qu'elle est composée de celles des trois auteurs grecs, Socrate, Sozomène et Théodoret. Cassiodore les fit traduire toutes les trois en latin par son ami Épiphane, afin que la Grèce ne se vantât pas de posséder seule un ouvrage si admirable et si nécessaire à tous les chrétiens. Lorsqu'elles furent traduites, il en forma un seul corps d'histoire, en douze livres, choisissant des trois ce qui lui paraissait de meilleur, se servant tantôt de l'une, tantôt de l'autre, sans répéter ce qui est rapporté par plusieurs de ces historiens, mais indiquant au commencement de chaque chapitre d'où il l'avait tiré.

La cosmographie ou la géographie pouvant être très-utile à ceux qui étudient l'Écriture sainte, parce qu'elle leur donne la facilité de connaître la situation des lieux dont il est parlé dans les livres sacrés, Cassiodore recommande à ses frères de lire les meilleurs géographes, dont il leur avait laissé les écrits. Il nomme l'orateur Julius, le même apparemment qui fut précepteur du fils de l'empereur Maximin. L'ouvrage que Cassiodore avait de lui, sur la cosmographie, était si exact, qu'il ne laissait rien à désirer sur cette matière. Les mers, les îles, les montagnes les plus fameuses, les provinces, les villes, les fleuves, les peuples, tout cela y était détaillé. Il nomme encore la description que le comte Marcellin avait faite de Constantinople et de Jérusalem ; la table de Denys et la géographie de Ptolémée, qui parle si clairement de tous les lieux du monde, qu'il semble, en la lisant, qu'on n'est étranger nulle part. Ainsi, demeurant toujours dans un même lieu, ce qui est convenable aux moines, comme il est dit par Cassiodore, vous parcourrez en esprit ce que tant de différents auteurs ont recueilli de leurs longs voyages.

Comme la plupart des saints Pères avaient étudié les lettres humaines, et que plusieurs d'entre eux, tels que saint Cyprien, Lactance, Victorin, saint Optat, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, en avaient tiré de grands avantages ; que Moïse même était très-instruit dans toutes les sciences des Égyptiens ; il conseille l'étude des lettres profanes à ses religieux, pourvu qu'ils le fassent avec modération et dans la vue d'en tirer du secours pour l'intelligence des livres saints. Il ajoute que, si un tempérament

froid, qui glace le sang dans les veines, comme parle Virgile, empêche quelques-uns des frères de devenir parfaitement savants dans les lettres sacrées ou dans les sciences humaines, il faut qu'après y avoir fait un progrès médiocre qui leur serve de fondement, ils prennent, selon que le dit le même poëte, leur plaisir dans les champs et dans les ruisseaux qui arrosent les plaines. A ces sortes de religieux, il indique les auteurs qui leur conviennent : Gargilius Martial, qui a écrit fort élégamment sur les jardins, en particulier sur la culture et les propriétés des légumes ; Columelle, qui, dans seize livres, traite éloquemment toutes les espèces d'agriculture, y compris la manière d'élever des abeilles, de nourrir des pigeons et même des poissons ; enfin Émilianus, qui avait écrit douze livres d'une élégante simplicité sur les jardins, sur la manière d'élever des troupeaux, et autres sujets de cette nature. Cassiodore avait mis tous ces ouvrages dans sa bibliothèque. Ce sont des fruits de la terre, dit-il ; mais si on les prépare pour les pèlerins et les malades, ils deviennent des fruits du ciel. Un verre d'eau froide donné au nom du Seigneur n'est point sans récompense. Que sera-ce donc de procurer aux pauvres une nourriture succulente ? de ranimer avec la douceur de la pomme ou du miel les malades qui languissent ? de les restaurer avec du poisson ou avec les petits de la colombe ?

La situation du monastère de Viviers invitait naturellement les religieux à préparer ainsi beaucoup de choses pour les étrangers et les pauvres. Il y avait des jardins arrosés de plusieurs canaux, et le voisinage du petit fleuve Pellène fournissait du poisson en abondance. Il était très-facile d'en pêcher dans la mer qui était au bas du monastère, et de les conserver dans des viviers que Cassiodore avait fait creuser dans les cavités de la montagne. Il avait aussi fait faire des bains pour l'usage des infirmes, et conduire à cet effet des fontaines d'une eau excellente à boire et salutaire à tous ceux qui usaient de ces bains. Il trouva le moyen de tirer assez d'eau du fleuve pour faire tourner les moulins du monastère sans les exposer aux inondations. En sorte que les religieux, ne manquant d'aucune commodité dans l'enceinte de la maison, ne devaient point être tentés d'en sortir.

Aux moines qui étaient chargés du soin des malades, il dit qu'ils doivent les servir avec beaucoup de zèle et d'affection, sachant qu'ils en recevraient la récompense de celui qui donne les biens éternels pour des biens temporels ; qu'il est donc à propos qu'ils se rendent habiles dans la médecine et dans la pharmacie, en étudiant la nature des plantes médicinales et la manière de les mélanger. Il veut néanmoins qu'ils ne mettent pas toute leur confiance dans la vertu des herbes ni dans les conseils humains ; car, encore que la méde-

cine soit établie de Dieu, c'est lui qui donne la vie. Il leur conseille de lire l'herbier de Dioscore, où toutes les herbes étaient peintes avec une propreté admirable, et ensuite les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, d'Aurélius Cælius et de plusieurs autres, qu'il leur avait laissés dans sa bibliothèque.

Entre tous les travaux manuels, Cassiodore avoue qu'il donne la préférence à la transcription des livres, pourvu qu'on les transcrive lisiblement et avec exactitude. C'est que les moines, en lisant et en relisant si souvent les saintes Écritures pour les transcrire, s'en remplissaient l'esprit et s'en instruisaient eux-mêmes, en même temps qu'ils répandaient partout la doctrine sacrée, comme une semence céleste qui fructifie dans les âmes. L'antiquaire, c'est ainsi qu'on nommait les copistes, prêche aux hommes de la main seule, et leur annonce le salut en silence ; il fait la guerre au démon par la plume et par l'encre, et Satan reçoit autant de blessures qu'un habile copiste écrit de paroles du Seigneur. Sans sortir de sa place, il court diverses provinces par le moyen de ses ouvrages. Son travail est lu dans les lieux saints. Les peuples en entendent la lecture, et, par là, ils apprennent à se convertir et à servir Dieu avec une conscience pure. L'homme, par le moyen de cet art, multiplie la divine parole.

Mais, afin que les religieux occupés à ce travail s'en acquittassent avec exactitude, et qu'ils pussent même corriger les fautes d'orthographe qui se seraient glissées dans les originaux, il les renvoie à plusieurs anciens auteurs qui avaient écrit sur l'orthographe, et dont il avait ramassé les ouvrages dans sa bibliothèque. De ce nombre étaient Velléius Longus, Curtius Valérianus, Papirianus, Adamantius, Martyrius, Eutychès, Phocas, Diomède et Théoctistus. Cassiodore avait cet article si fort à cœur, qu'à l'âge de nonante-trois ans il composa lui-même un *Traité de l'orthographe*, où il résume ce que douze auteurs anciens avaient écrit de mieux là-dessus ; ce sont, avec les précédents, Cnéius Cornutus, Cæsellius, Cæcilius Vindex et Priscien. Ils entraient dans les détails les plus minutieux. Par exemple, Adamantius Martyrius avait écrit sur l'emploi du V et du B. Cassiodore ne néglige aucun de ces détails, et dit que, comme la voix articulée nous distingue des animaux, ainsi l'orthographe nous distingue des ignorants, et que l'homme parfait doit avoir l'une et l'autre.

Il ne s'en tint pas là. Il donna encore à ses religieux d'habiles ouvriers pour leur apprendre à relier, à couvrir les livres, à enrichir la couverture, afin que le dehors répondît à la beauté inestimable des sacrés écrits qui étaient renfermés au dedans. Il se donna lui-même la peine de dessiner les différentes manières des couver-

tures de livres, pour que chacun pût choisir celle qui lui plairait davantage. Il pourvut aussi son monastère de lampes perpétuelles, qui conservaient toujours leur lumière, et se nourrissaient d'elles-mêmes, sans qu'on y touchât ou qu'on les remplît d'huile ; et de diverses horloges, dont les unes marquaient les heures au soleil, les autres par le moyen de l'eau, qui indiquait le cours du soleil et servait pour la nuit aussi bien que pour le jour.

Après l'*Institution aux lettres divines,* Cassiodore composa son *Traité des sept Arts libéraux,* savoir : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. Sur ces arts ou sciences diverses, il ne donne que les principes généraux, et renvoie, pour le développement et l'application, aux auteurs anciens qu'il avait réunis dans sa bibliothèque, et dont plusieurs, notamment la géométrie d'Euclide, avaient été traduits par l'illustre sénateur Boëce. Entre ceux qui ont écrit le mieux sur la grammaire, il cite Hélénus et Priscien, auteurs grecs ; Palémon, Phocas, Probus, Censorin et Donat, grammairiens latins. Il s'arrête à ce dernier comme plus méthodique et plus propre pour aider les commençants. Il dit qu'il avait fait lui-même deux livres de commentaires sur Donat, et que saint Augustin avait aussi écrit sur la même matière. Ce qui nous reste de Cassiodore est imparfait, et nous n'avons plus le traité de saint Augustin. Cassiodore parle aussi d'un recueil des figures de rhétorique au nombre de quatre-vingt-dix-huit, fait par un nommé Sacerdoce. Ce recueil n'est pas venu jusqu'à nous.

La dialectique de Cassiodore, qu'il appelle aussi logique, n'est autre que la logique ou l'art de raisonner d'Aristote, qui, le premier, en constata les règles, et les rassembla dans un système scientifique, par différents traités compris sous le nom collectif d'*Organum.* Le premier est le traité des catégories ou des notions générales, qui a pour but de faire connaître les principes généraux de l'intelligence ou les formes de la pensée. Il en reconnaît dix : la substance, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la situation, la possession, l'action et la passion. Le second est le traité de l'interprétation, autrement de la proposition, où sont exposées les règles générales et les formes du langage, comme expression de l'intelligence. Il définit la parole, le symbole de la pensée. Cassiodore dit que, pour écrire ce livre, Aristote trempait sa plume dans l'esprit, tant il est subtil. Le troisième traité est de la démonstration, sous le nom d'*Analytiques,* où l'on trouve toutes les règles et les formes du syllogisme, ainsi que les principes de la démonstration proprement dite. Le quatrième, sous le nom de *Topiques,*

traite de la discussion ou dialectique, autrement l'art d'interroger et de répondre. Le cinquième traité est des arguments sophistiques, où il indique à la fois, et les principaux sophismes et les moyens de les résoudre. Tel est l'ensemble de la logique d'Aristote : tout y est si précis et en même temps si complet, qu'après vingt-deux siècles, considérée dans la sphère où se plaçait Aristote, on ne trouve rien à y reprendre. Cassiodore la résume pour ses moines, les renvoyant, pour les développements, aux traités entiers du philosophe grec, que son ami Boëce avait presque tous traduits et commentés. Ce sont ces travaux de Boëce et de Cassiodore qui feront connaître Aristote aux écoles du moyen âge, et imprimeront à leur enseignement cette marche sévère et rationnelle, nommée de là méthode scolastique.

Dans cette espèce d'université ou d'académie de Cassiodore, l'étude ne nuisait point à la piété. Il exhorte ses religieux à lire assidûment les conférences de Cassien. Cet auteur, dit-il, dépeint si naturellement les mouvements déréglés de l'âme, qu'il force pour ainsi dire les hommes à voir leurs propres défauts et à s'en donner de garde, au lieu qu'auparavant les ténèbres qui les environnent les empêchent de s'en apercevoir. Toutefois, il a été justement blâmé par saint Prosper, touchant le libre arbitre. Il faut donc le lire avec précaution dans ces endroits. Un évêque africain, Victor le Martyrite, en a donné une édition corrigée. Nous espérons la recevoir bientôt d'Afrique, avec d'autres ouvrages. A la fin de son *Institution aux lettres divines*, il avertit les abbés de ses deux monastères, Chalcédonius et Géronce, de disposer toutes choses avec tant de prudence, qu'ils puissent, avec la grâce de Dieu, conduire leurs religieux à la vie éternelle ; d'exercer sur toute chose l'hospitalité ; de soulager les pauvres dans tous leurs besoins ; d'instruire dans les bonnes mœurs les gens de la campagne ; d'éviter eux-mêmes l'oisiveté ; de s'appliquer à lire l'Écriture et les plus célèbres commentaires ; de lire aussi les vies des Pères et les actes des martyrs, afin de s'exciter, par leur exemple, à la pratique de la vertu. Il termine enfin tout l'ouvrage *De l'Institution* par cette prière à Jésus-Christ : Donnez, Seigneur, à ceux qui lisent et qui étudient l'avancement et le progrès. Accordez à ceux qui cherchent l'intelligence de votre loi la rémission de toutes leurs fautes, afin que, désirant avec une vive ardeur de parvenir à la lumière de vos Écritures, nous n'en soyons pas empêchés par les ténèbres de nos iniquités [1].

Cassiodore était comme le dernier débris du sénat romain, qui,

[1] Cassiod., *De Inst. divin. litter.*, c. 29, 32 et 33.

après treize siècles d'existence, disparut avec le consulat, que Justinien venait d'abolir. Cassiodore lui-même vécut peut-être plus d'un siècle. Ce qu'il y a surtout d'admirable en lui et en son ami Boëce, c'est cette puissance de génie qui d'un regard embrasse tout l'ensemble des sciences divines et humaines et en éclaircit les moindres détails. Ce qui est peut-être plus admirable encore, c'est cette sagesse de génie qui ne donne dans aucune exagération. Ainsi, au lieu de se passionner pour ou contre l'ancienne philosophie, Boëce et Cassiodore la résument dans ce qu'elle a de substantiel, et la font servir à la foi chrétienne. Ainsi, au lieu de se passionner pour ou contre Origène, Cassiodore y signale ce qui est suspect, et emploie tout le reste au bien de la foi catholique. A ce bon sens du génie, on sent les héritiers légitimes du sénat de l'antique Rome.

Les empereurs de Constantinople auraient eu bien besoin de cette sagesse pratique ; mais il paraît qu'en expirant, le sénat romain la légua tout entière à l'Église romaine, en qui seule, perfectionnée par la grâce divine, elle continue de se manifester depuis dix-huit siècles. La sagesse lui était particulièrement nécessaire alors ; car, pas plus que l'Italie, l'Église n'eut à se féliciter de la conquête et de la domination des Grecs.

Le pape saint Agapit, malgré les efforts de l'empereur et de l'impératrice, avait déposé Anthime du siége de Constantinople, et mis à sa place le patriarche Mennas. Il l'avait même déposé de son évêché de Trébisonde, jusqu'à ce qu'il vînt à pénitence. Ces derniers mots étaient une invitation au coupable à réparer sa faute. Il n'en profita point, et les évêques d'Orient et de Palestine, ainsi que les archimandrites d'Orient, de Palestine et de Constantinople, supplièrent le Pape, dans leurs requêtes, de prononcer, tant contre lui que contre ses complices, une sentence définitive. Le pape saint Agapit indiqua pour cet effet un concile, mais mourut peu après. Le patriarche Mennas présida donc au concile indiqué par le Pape, et qui tint sa première séance le 2 mai 536.

On y lut entre autres la requête que les archimandrites et les moines avaient présentée à l'empereur après la mort du pape saint Agapit. Ils y disent à Justinien : Quoique vous eussiez pu chasser Anthime et les siens, à cause des réclamations de tous les catholiques contre leur intrusion inique et violente, vous avez cependant bien fait de vouloir entendre le jugement canonique du Pontife romain contre ledit Anthime et les autres hérétiques ; écoutant, comme vous faites, celui qui dit : Interrogez votre père, et il vous enseignera ; et l'Apôtre : Obéissez à vos supérieurs, et soyez-leur soumis. Dieu envoya donc

à cette ville Agapit, vraiment Agapet ou chéri de Dieu et des hommes, Pontife de l'ancienne Rome, pour déposer Anthime et les autres hérétiques, comme il envoya autrefois le grand apôtre Pierre aux Romains pour déposer Simon le Magicien. Cet homme si vénérable, ayant été instruit par les requêtes que nous lui adressâmes, ne voulut pas même voir Anthime ; mais il le déposa justement du trône pontifical de cette ville, et Votre Piété, concourant et s'unissant à la foi catholique et aux règles divines, préposa à cette église le très-saint Mennas. Nous demandâmes de plus que, si Anthime se soumettait au Siége apostolique et se justifiait de toute hérésie, il retournât à son siége de Trébisonde ; sinon, qu'il fût condamné définitivement et dépouillé de toute dignité sacerdotale. Le très-saint Pape, prévenant nos justes demandes, voyant Anthime ouvertement opiniâtre, le condamna avec les susdits hérétiques, le dépouilla de toute dignité et de tout pouvoir sacerdotal, de tout épiscopat et nom orthodoxe, jusqu'à ce qu'il fît pénitence de ses crimes ; puis il envoya nos requêtes à Votre Piété, afin qu'elle exécute ce qui y est contenu. Nous conjurons donc Votre Majesté, par le grand Dieu et Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ne pas mépriser le juste jugement dudit saint homme, mais de l'exécuter, et de délivrer l'Église et le monde de la peste d'Anthime et des hérétiques en question [1].

On voit par cet exposé public, présenté à l'empereur et lu dans le concile, que c'est le Pape qui déposa Anthime et qui mit Mennas à sa place, et que l'empereur ne fit qu'exécuter la sentence du Pape.

Enfin, le 21 mai, dans la session quatrième, et après trois citations, Anthime fut définitivement dépouillé de l'évêché de Trébisonde et du nom de catholique. Le patriarche Mennas prononça la sentence. Les évêques, dans leurs acclamations, demandaient qu'avec Anthime on anathématisât en même temps Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée et le moine Zoaras. Mennas les pria de prendre patience jusqu'à ce qu'il eût informé l'empereur. Car, pour nous, comme Votre Charité le sait, nous suivons le Siége apostolique et nous lui obéissons; ceux qu'il reçoit à sa communion, nous les recevons à la nôtre; ceux qu'il condamne, nous les condamnons [2].

Dans la session cinquième, le concile prononça solennellement anathème contre Sévère, Pierre et Zoaras, comme déjà condamnés par le pape saint Hormisda, dont on avait lu deux lettres à ce sujet [3]. Enfin, pour l'exécution civile des jugements du concile, l'empereur Justinien rendit, le 6 août de la même année 536, une constitution

[1] Labbe, t. 5, col. 11. — [2] *Ibid.*, col. 61. — [3] *Ibid.*, col. 255.

où il dit : Par cette loi, nous ne faisons rien d'insolite ; car chaque fois que le jugement des Pontifes a déposé quelqu'un du trône sacerdotal, l'empire a joint son suffrage à la sentence juridique des Pontifes. De cette manière, la puissance divine et la puissance humaine, étant d'accord, prononcent une même sentence. Ainsi est-il arrivé récemment au sujet d'Anthime, qui a été chassé du trône de cette ville impériale par le Pontife de la très-sainte Église de l'ancienne Rome, Agapit, de sainte et glorieuse mémoire. En conséquence, il confirme la sentence du concile, et défend à Anthime, à Sévère, à Pierre et à Zoaras, d'entrer dans Constantinople ni dans aucune ville considérable. Il veut que les écrits de Sévère soient brûlés, et défend, sous de grandes peines, de les transcrire [1].

Anthime était ainsi condamné par le Pape, par le concile et par l'empereur. Mais il était protégé par une femme, l'impératrice Théodora ; et parmi les ecclésiastiques que le pape saint Agapit avait amenés à Constantinople, se trouvait l'archidiacre Vigile, que le pape Boniface II avait déjà précédemment déclaré son successeur, et qui de fait avait grande envie d'être Pape. L'impératrice le fit venir et lui dit en secret, que, s'il voulait promettre, au cas qu'il devînt Pape, d'abolir le concile qui venait de déposer Anthime, d'écrire des lettres de communion à Anthime, à Sévère et à Théodose d'Alexandrie, et d'approuver leur foi par écrit, elle donnerait ordre à Bélisaire de le faire ordonner Pape, avec sept cents livres d'or. Vigile, qui aimait à la fois et l'or et l'épiscopat, fit volontiers la promesse, et partit pour Rome. Mais il se vit trompé dans son attente ; car il y trouva un Pape tout fait [2]. C'était le sous-diacre Silvère, fils du pape Hormisda, qui avait été marié avant d'entrer dans l'état clérical.

Nous avons vu comment Théodat, roi des Goths, avait lâchement promis à l'empereur Justinien de lui céder l'Italie ; comment ensuite, ayant eu quelque succès, il se moqua de sa promesse et de l'empereur ; comment enfin Bélisaire, sur les ordres de Justinien, entra en Italie et y prit Naples. Ce fut dans ces circonstances que l'on apprit à Rome la mort du pape saint Agapit à Constantinople. Aussitôt Théodat, qui craignait de voir élire un Pape moins favorable aux Goths qu'aux Grecs, fit ordonner, de son autorité, Silvère, sans aucune liberté de suffrages. Il menaça même de mort tout clerc qui n'y consentirait point. Cependant, avant l'ordination, les prêtres ne souscrivirent point au décret, suivant l'ancien usage. Toutefois, après l'ordination tyrannique de Silvère, ils souscrivirent pour ne point diviser l'Église et la religion. C'est ce qui est dit dans la vie du pape

[1] Labbe, t. 5, col. 263. — [2] Liberat., *Brev.*, c. 22.

Silvère par Anastase. Le diacre Vigile, le trouvant ainsi ordonné Pape, retourna à Constantinople, comme son apocrisiaire ou nonce, après avoir vu Bélisaire à Naples. Sur ces entrefaites, Bélisaire entra dans Rome, dont les habitants lui ouvrirent les portes, à la persuasion du pape Silvère; ils craignaient pour Rome le sort cruel de Naples. Cette conduite du Pape empêcha Bélisaire de rien entreprendre contre ui pour le moment.

Mais, quand on sut à Constantinople les succès d'Italie, l'impératrice, de concert avec le diacre Vigile, écrivit des lettres au pape Silvère, où elle le priait de venir à Constantinople, ou du moins de rétablir Anthime. Ayant lu ces lettres, Silvère dit en gémissant : Je le vois bien, cette affaire va mettre fin à ma vie. Toutefois, se confiant en Dieu, il répondit à l'impératrice : Jamais, madame, je ne ferai ce dont vous parlez, de rappeler un homme hérétique, justement condamné pour son opiniâtre malice. Dans l'intervalle, Bélisaire se vit assiégé dans Rome par l'armée de Vitigès. L'impératrice, irritée de la réponse du Pape, envoya à Bélisaire, par le diacre Vigile, des ordres conçus en ces termes : Cherchez quelque occasion contre le pape Silvère pour le déposer de l'épiscopat, ou du moins envoyez-le-nous promptement. Vous avez près de vous l'archidiacre Vigile, notre bien-aimé apocrisiaire, qui nous a promis de rappeler le patriarche Anthime. En recevant cet ordre, Bélisaire dit : Je ferai ce qui m'est commandé; mais celui qui poursuit la mort du pape Silvère en rendra compte à Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'après des ordres secrets, il se présenta de faux témoins qui dirent : Nous avons trouvé bien des fois le pape Silvère qui écrivait au roi des Goths : Venez à la porte près du palais de Latran, et je vous livre la ville et le patrice Bélisaire. On forgea même des lettres en ce sens. Bélisaire, qui savait bien que c'était une calomnie, mais qui craignait de déplaire à l'impératrice, dont sa femme Antonine était la confidente, manda au Pape de venir le trouver au palais de Pincius, où il faisait sa demeure. Silvère, prévoyant l'orage près de fondre sur sa tête, se réfugia dans l'église de Sainte-Sabine. Mais Bélisaire lui ayant promis avec serment qu'on n'attenterait ni à sa vie ni à sa liberté, il vint au palais. Antonine, feignant d'être malade, s'était fait mettre au lit, et Bélisaire était assis à ses pieds. En voyant entrer le Pape, elle s'écria : Dites-moi, pape Silvère, quel mal vous avons-nous fait, nous et les Romains, pour vouloir nous livrer aux Goths? Le Pape demandant une information juridique sur cette affaire, et offrant de confondre la calomnie, Bélisaire changea de discours, et exhorta le Pape à condamner le concile de Chalcédoine pour apaiser l'impératrice. Voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur son esprit, il le laissa re-

tourner dans son asile, à cause du serment qu'il lui avait fait.

Antonine, femme de Bélisaire, était d'une naissance pareille à celle de Théodora, femme de Justinien. Son père était un cocher du cirque, sa mère une prostituée du théâtre. Elle mena d'abord la vie de sa mère. Plus tard, mariée à Bélisaire en secondes noces, elle le déshonora par ses adultères. Bélisaire la prit un jour sur le fait ; ses domestiques lui en donnèrent d'autres preuves ; un fils, nommé Photius ou Photin, qu'Antonine avait eu de son premier mariage, le suppliait de réprimer de pareils scandales ; Bélisaire, après leur avoir promis avec serment qu'il ne leur en arriverait aucun mal, finit par les abandonner bientôt à la vengeance de sa femme : les domestiques eurent la langue coupée et furent jetés dans la mer ; Photius, qui s'était distingué dans les armes, languit trois ans dans un profond cachot, d'où enfin il se sauva à Jérusalem, où il se fit moine. Telle était Antonine, qui menait Bélisaire, comme Théodora menait Justinien [1].

Bélisaire avait donc laissé le pape Silvère retourner à son église, à cause du serment qu'il lui avait fait qu'on n'attenterait ni à sa liberté ni à sa vie. Le lendemain, il le rappela une seconde fois ; et, comme si le serment de la veille ne l'obligeait plus, il se saisit de sa personne, et le fit embarquer secrètement pour être conduit à Patare en Lycie, où Théodora avait fixé son exil. Anastase le Bibliothécaire ajoute que le Pape, étant dans le cabinet de Bélisaire, un sous-diacre le dépouilla de son pallium et de ses habits pontificaux, et le revêtit de l'habit monastique ; qu'ensuite un autre alla dire au clergé, qui avait été retenu dans les premiers appartements, que le pape était déposé et devenu moine. Sur quoi, tout le monde s'enfuit. D'après cet indice, on peut croire qu'il y eut une apparence de jugement pour sa déposition, à laquelle son ordination violente offrait quelque prétexte. Mais s'il y eut de sa faute dans son entrée au pontificat, il l'expia bien par le reste de sa vie. Le lendemain, Bélisaire assembla les prêtres, les diacres et tout le clergé de Rome, et leur ordonna d'élire un autre Pape. Ils doutaient de ce qu'ils devaient faire, et quelques-uns résistaient. Aux uns, la déposition de Silvère pouvait paraître juste, à cause de l'irrégularité de son élection ; d'autres, sans doute, pensaient différemment. Enfin, par l'autorité de Bélisaire, l'archidiacre Vigile, né à Rome d'un père consul, fut ordonné Pape le 22 novembre 537.

Quand le pape Silvère fut arrivé à Patare, l'évêque de cette ville alla trouver Justinien et le menaça du jugement de Dieu, pour avoir

[1] Anastase, Libérat. — Procop., *Hist. Arcan.*, c. 2 et 3.

ainsi expulsé l'évêque d'un si grand siége, disant que dans ce monde il y a bien des rois, mais qu'il n'y a qu'un Pape sur l'Église du monde entier. L'empereur, qui ne savait rien ou feignait de ne rien savoir des ordres que l'impératrice avait donnés, commanda que Silvère fût reconduit à Rome, et que l'on informât de la réalité des lettres qu'on l'accusait d'avoir écrites aux Goths ; et que s'il était prouvé qu'elles fussent de lui, il demeurât évêque dans quelque autre ville; et si elles étaient trouvées fausses, il fût rétabli dans son siége. Si l'on s'en rapporte à l'Africain Libérat, dont nous verrons que le témoignage peut être suspect, le diacre Pélage, que saint Agapit avait laissé son légat à Constantinople, étant gagné par l'impératrice et chargé de ses ordres, courut en diligence pour empêcher que l'ordre de l'empereur ne fût exécuté et que Silvère ne retournât à Rome ; mais l'ordre de l'empereur l'emporta. Vigile, épouvanté du retour de Silvère et craignant d'être chassé, manda à Bélisaire : Donnez-moi Silvère, autrement je ne puis exécuter ce que vous me demandez. Silvère fut donc livré à deux défenseurs et à d'autres serviteurs de Vigile, qui le menèrent dans l'île Palmaria, où ils le gardèrent et où il mourut de faim le 20 juillet 538. Ainsi se termina la vie du pape saint Silvère, s'il faut en croire Libérat. Procope, au contraire, qui était sur les lieux, dit qu'il fut assassiné par un nommé Eugène, que la femme de Bélisaire envoya pour ce dessein [1]. Il se fit beaucoup de miracles à son tombeau.

Vigile étant ainsi devenu Pape, l'impératrice Théodora lui écrivit : Venez, accomplissez-nous ce que vous avez promis de bon cœur touchant notre père Anthime, et rétablissez-le dans sa dignité. Vigile répondit : A Dieu ne plaise que je fasse une chose pareille ! Précédemment, j'ai parlé mal et comme un insensé ; mais, à cette heure, je ne vous accorderai nullement de rappeler un homme hérétique et anathématisé. Quoique je sois le vicaire indigne de l'apôtre saint Pierre, mes très-saints prédécesseurs Agapit et Silvère l'étaient-ils indignement comme moi, eux qui ont condamné Anthime ? Telle est la réponse inattendue que le pape Vigile fit à l'impératrice Théodora, d'après le témoignage d'Anastase le Bibliothécaire, qui raconte ensuite tout ce que ce Pape eut à souffrir par suite de cette généreuse rétractation.

Vigile tient le même langage dans ses lettres à Justinien. Dans la position équivoque où il se trouvait, surtout pendant la vie du pape Silvère, il avait différé de lui écrire. L'empereur, qui probablement avait appris quelque chose de la promesse secrète que Vigile avait

[1] Liberat., c. 22. Procop., *Hist. Arcan.*, c. 1.

faite à l'impératrice de rappeler Anthime, trouva fort mauvais ce retard. Il envoya donc à Rome le patrice Dominique avec des lettres qui se ressentaient un peu de ces dispositions, et contenaient sa profession de foi. Le Pape, dans sa réponse, loue hautement la piété de l'empereur et son attachement à la foi établie dans les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine. Ensuite il déclare que lui-même n'en avait point d'autre que celle que ces quatre conciles ont professée, et que ses prédécesseurs, Célestin, Léon, Hormisda, Jean, Agapit, ont autorisée par leurs lettres et leurs décrets. En conséquence, il anathématise tous ceux qui tiennent une doctrine contraire, nommément Sévère l'eutychien, Pierre d'Apamée, Anthime, intrus dans l'église de Constantinople, Zoaras, Théodose d'Alexandrie, Constantin de Laodicée et autres défenseurs de l'hérésie d'Eutychès, en promettant toutefois d'accorder la pénitence et la communion à ceux d'entre eux qui, se repentant de leurs égarements, embrasseraient la foi établie tant dans ces conciles que dans les lettres des Pontifes de la Chaire apostolique. Il ajoute que, tous ces hérétiques ayant déjà été suffisamment condamnés, il avait cru pouvoir se dispenser de répondre à la déclaration que le patriarche Mennas lui en avait donnée dans sa lettre ; déclaration que, du reste, il confirme par l'autorité du Siége apostolique. Comme son silence avait été interprété en mauvaise part, il défie les malveillants, si rusés qu'ils soient, de trouver qu'il ait jamais rien fait ni tenté contre les décrets, soit des conciles, soit des Papes ses prédécesseurs. Enfin, il supplie l'empereur de ne point souffrir que les priviléges de la Chaire de saint Pierre soient diminués en rien par les artifices des méchants, et de ne lui envoyer que des personnes irréprochables dans leur foi et dans leurs mœurs. Vigile chargea le patrice et consul Dominique, porteur de sa lettre, de quelques commissions secrètes pour Justinien, et qui, ce semble, regardaient les moyens de pacifier l'Église.

Le Pape le chargea également d'une lettre pour le patriarche Mennas, où il le félicite de ce qu'en recevant les quatre conciles généraux, il s'était acquitté de la promesse qu'il avait faite au pape Agapit le jour de son ordination, et de ce qu'il avait reçu de même les lettres de saint Léon, disant que rien ne pouvait lui faire plus d'honneur que de ne s'écarter point de la doctrine des Pontifes romains. Il marque que les archives de l'église de Constantinople étaient remplies des lettres que saint Léon avait écrites à ses évêques, qui, de leur côté, en avaient écrit aux Papes. Ensuite il confirme l'anathème que Mennas avait prononcé contre Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée, Anthime et les autres schismatiques, en

offrant néanmoins la pénitence et la communion à ceux qui prendraient le parti de se réunir ; attendu que notre Sauveur n'est pas venu pour perdre quelqu'un, mais pour sauver par sa bonté tous les hommes. Ces deux lettres, qui sont datées du 17 septembre 540, étaient souscrites de la main du pape Vigile et de celle du patrice Dominique [1].

La souscription de ce dernier était peut-être pour garantir mieux l'authenticité de cette lettre ; précaution qui n'était pas inutile dans ces conjonctures, spécialement envers les Grecs. Nous trouvons deux lettres, supposées à Silvère, contre Vigile ; nous en verrons plusieurs, supposées à Vigile, comme adressées à l'empereur Justinien, à l'impératrice Théodora et au patriarche Mennas; nous verrons même qu'on sollicita le fils d'un de ses domestiques, dont l'écriture ressemblait à la sienne, d'en écrire sous son nom. Outre les fâcheuses circonstances de son élection, Vigile se trouvera impliqué dans des affaires très-embarrassantes, où, même en faisant de son mieux, il indisposera contre lui successivement tout le monde, mais particulièrement les défenseurs de ce qu'on appelle les trois chapitres.

Au nombre de ces pièces fausses, ou du moins très-suspectes, nous mettons la lettre que le diacre Libérat de Carthage et l'évêque Victor de Tunnone citent comme écrite par Vigile aux hérétiques Anthime, Sévère et autres, pour leur dire que leur foi est la sienne et qu'il condamne, comme eux, le concile de Chalcédoine, ainsi que les lettres de saint Léon; mais en leur recommandant de tenir sa lettre secrète, afin qu'il pût exécuter plus facilement son entreprise. D'abord, les deux auteurs africains, défenseurs opiniâtres et même schismatiques des trois chapitres condamnés par le pape Vigile et un concile œcuménique, ont pu facilement adopter pour vraies, dès qu'elles étaient favorables à leur cause, les pièces et les rumeurs défavorables à Vigile, que ses ennemis ne cessaient d'inventer et de répandre au milieu de ces disputes. Leur témoignage n'est donc pas hors de suspicion. Ensuite, comment supposer que Vigile écrivît à l'hérétique Anthime que sa foi était la sienne, dans le temps même qu'il écrivait à l'impératrice : Quand je vous ai promis de le rappeler, j'ai eu tort, j'ai parlé comme un insensé ; mais à cette heure je ne vous accorderai nullement de rappeler un homme hérétique et anathématisé. Comment supposer que Vigile, après avoir écrit à Anthime et Sévère qu'il condamnait avec eux le concile de Chalcédoine et les lettres de saint Léon, écrivît publiquement à l'empereur

[1] Labbe, t. 5, col. 313-319.

Justinien qu'il n'avait d'autre foi que celle de saint Léon et du concile de Chalcédoine, qu'il anathématisait les hérétiques Sévère et Anthime, et qu'il défiait les plus malveillants de ses adversaires de prouver qu'il eût jamais rien fait ou même tenté contre les décrets des conciles et des Pontifes ses prédécesseurs; et cela, sans qu'au milieu des vives contestations qu'il aura successivement avec l'empereur, avec l'impératrice, avec le patriarche, avec le concile même, personne lui objecte jamais une pièce aussi accablante, que l'on ne pouvait pas ignorer à Constantinople, puisque deux Africains en ont eu connaissance? Enfin, l'inspection seule de la pièce en démontre la nullité. Libérat et Victor, qui la donnent chacun textuellement, la donnent chacun d'une manière différente. Dans l'exemplaire de Libérat, qui est le plus long et par conséquent le plus complet, on lit cette inscription : *Vigile, à ses seigneurs et à ses christs* [1]. Or, à qui persuadera-t-on que jamais Pape écrivît de ce style à des évêques quelconques, encore moins à des évêques décriés ?

Nous avons vu comment, en peu de mots, Cassiodore sut rendre la lecture d'Origène, non-seulement sans danger, mais encore utile à ses moines; il lui suffit de leur signaler, d'après les décisions de l'Église, les principales erreurs et les principaux endroits contre lesquels ils devaient être en garde. Avec une précaution aussi simple, jamais la lecture d'Origène n'a causé de trouble ni d'hérésie parmi les moines d'Occident. Il n'en fut pas de même de ceux d'Orient.

A l'époque où Cassiodore écrivait son *Institution aux divines Écritures*, les moines de Palestine se divisèrent au sujet d'Origène avec une telle animosité, que les origénistes attaquaient les catholiques avec des piques, des crocs, des leviers de fer et autres arguments de ce genre. La principale erreur des origénistes de ce temps paraît avoir été la préexistence des âmes dans une autre vie. Quelques moines catholiques vinrent, de Jérusalem à Constantinople, trouver le diacre Pélage, légat du pape Vigile. Pélage avait été naguère en Palestine, avec les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, pour déposer Paul d'Alexandrie, exilé à Gaza, accusé, mais non convaincu, d'un meurtre, et lui donner pour successeur le patriarche Zoïle, orthodoxe, aussi bien que son prédécesseur. Ces moines apportaient des articles tirés des livres d'Origène, pour en poursuivre la condamnation auprès de l'empereur. Le légat Pélage et le patriarche Mennas appuyèrent leur requête [2]. Justinien, qui ne demandait pas mieux que de trancher du théologien et du

[1] Liberat., c. 22. — [2] Voir les remarques de Mansi, *Concil.*, t. 9, p. 703, *De synodis in Origenistas dissertatio.*

docteur, les écouta volontiers et fit dresser un fort long édit où, premièrement, il expose les erreurs attribuées à Origène, les rapportant à six chefs : la Trinité, la création, la préexistence des âmes, l'animation des astres, la résurrection des corps, les peines éternelles des damnés. Ensuite il les réfute très au long par les autorités de l'Écriture et des Pères, particulièrement la troisième, qui établit la préexistence des âmes dans une autre vie, et la sixième, qui nie l'éternité des peines. Viennent enfin neuf anathèmes contre les erreurs précédentes, avec un dixième contre la personne d'Origène et ses sectateurs.

Si donc, conclut l'empereur, dans sa longue thèse, presque tous les hérétiques ont été chassés de la très-sainte Église et frappés d'anathème pour une erreur ou deux, quel chrétien pourra soutenir Origène et ses écrits pervers, lui qui a proféré tant de blasphèmes, qui a fourni des matériaux à presque tous les hérétiques, et que, pour cela, les saints Pères ont anathématisé avec ses dogmes impies [1] ? A cette argumentation, il était facile de répondre, comme l'observe le savant évêque d'Avranches, Huet : Si l'erreur seule fait l'hérétique, j'avoue qu'Origène l'est ; mais s'il faut l'opiniâtreté, qui osera dire qu'Origène a été attaché opiniâtrément à ses erreurs [2] ?

Cet édit fut envoyé au patriarche Mennas et aux évêques qui se trouvaient à Constantinople ; ensuite à Zoïle, patriarche d'Alexandrie ; à Éphrem d'Antioche et à Pierre de Jérusalem, qui tous y souscrivirent. Il fut aussi envoyé au pape Vigile, qui condamna également Origène, mais on ne sait au juste en quels termes. Porté en Palestine, cet édit causa parmi les moines un peu plus de trouble qu'il n'y en avait déjà. Plusieurs y souscrivirent. Les autres devinrent furieux, persécutèrent les premiers à toute outrance, les firent battre par les séculiers, et finirent par les chasser de tous les monastères ; en sorte qu'à la fin, généralement tous les moines se déclarèrent pour l'origénisme, les uns cédant à la nécessité ou aux flatteries, les autres par ignorance et par crainte.

Ce qui donnait tant de hardiesse aux moines origénistes de Palestine, c'est que deux d'entre eux avaient beaucoup de crédit à la cour. Ils se nommaient Domitien et Théodore. Étant allés à Constantinople quelques années auparavant, ils firent semblant de défendre le concile de Chalcédoine, quoiqu'ils y fussent opposés ; ils souscrivirent à la requête que les archimandrites présentèrent au pape saint Agapit ; mais surtout ils trouvèrent le moyen de s'insinuer dans les bonnes

[1] Labbe, t. 5, col. 639. — [2] Origen., *Opera*, t. 4, édit. Delarue. P. D. Huetii *Origeniana*, p. 280, sect. 3.

grâces de l'empereur, et acquirent tant de crédit à la cour, qu'avec le temps ils devinrent tous deux archevêques : Domitien, d'Ancyre en Galatie ; Théodore, de Césarée en Cappadoce.

Théodore, qui demeura peu dans son diocèse, mais beaucoup à Constantinople, n'ayant pu empêcher la condamnation d'Origène, à cause de l'influence du légat Pélage, profita du départ de celui-ci pour y faire diversion et sauver en même temps le parti des acéphales ou demi-eutychiens, qui, généralement, condamnaient Eutychès et Dioscore, du moins de parole, mais ne voulaient point admettre le concile de Chalcédoine. Théodore, ainsi que l'impératrice Théodora, tenaient secrètement, mais vivement à ce parti. L'empereur, au contraire, écrivait contre, pour la défense du concile de Chalcédoine; et les acéphales allaient se voir condamner par un long édit, comme les origénistes. Pour détourner ce coup, Théodore, appuyé par l'impératrice, alla trouver l'empereur avec ses partisans, et lui dit : Il est inutile de vous donner la peine d'écrire, puisque vous avez un moyen bien plus court de ramener tous les acéphales. Ce qui les choque dans le concile de Chalcédoine, c'est qu'il a reçu l'éloge de Théodore de Mopsueste, et qu'il a déclaré orthodoxe la lettre d'Ibas, qui est entièrement nestorienne. Si on condamne Théodore avec ses écrits et la lettre d'Ibas, le concile leur paraîtra corrigé et justifié, et ils le recevront entièrement. Votre piété les réconciliera sans peine à l'Église et en acquerra une gloire immortelle. Le but de Théodore était de faire condamner indirectement le concile de Chalcédoine en faisant condamner des écrits qu'il semblait avoir approuvés; de semer la division parmi les catholiques, et de faire oublier ainsi la condamnation des origénistes, et encore plus celle des acéphales [1].

Justinien ne s'aperçut point de l'artifice, et promit volontiers de faire ce que l'on désirait. Sa grande occupation était dès lors, non pas de répondre aux dépêches de ses généraux et de leur envoyer à temps les secours nécessaires, mais d'argumenter avec des évêques et d'écrire, sous le nom d'édits ou de lois, de longues dissertations théologiques. Il quitta donc celle qu'il avait commencée contre les acéphales ; et, d'après ce qu'on lui suggéra, en composa une autre pour la condamnation des trois chapitres, c'est-à-dire des écrits de Théodore de Mopsueste, de la lettre d'Ibas et de l'écrit de Théodoret contre les douze anathèmes de saint Cyrille. Cette loi ou cette dissertation a pour titre : *Profession de foi de l'empereur Justinien contre les trois chapitres,* et elle est adressée à toute l'Église catholique. Il y expose en effet sa croyance sur la Trinité et l'Incarnation, déclare

[1] Liberat., c. 24.

qu'il reçoit les quatre conciles généraux, et ajoute treize anathèmes, dont les trois derniers portent la condamnation expresse des trois chapitres, en ces termes : Si quelqu'un défend Théodore de Mopsueste et ne l'anathématise pas, lui, ses écrits et ses sectateurs, qu'il soit anathème ! Si quelqu'un défend les écrits de Théodoret, faits pour Nestorius, contre saint Cyrille et contre ses douze articles ; si quelqu'un les loue et ne les anathématise pas, qu'il soit anathème ! Si quelqu'un défend la lettre impie que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris, Persan hérétique ; si quelqu'un la défend en tout ou en partie et ne l'anathématise pas, qu'il soit anathème [1].

Après avoir publié sa nouvelle thèse de théologie, l'empereur obligea tous les évêques d'y souscrire. Mennas de Constantinople en fit d'abord difficulté, disant que c'était contrevenir au concile de Chalcédoine ; il souscrivit toutefois. Le diacre Étienne, légat ou nonce du pape Vigile à Constantinople, après le départ de Pélage, fit des reproches à Mennas d'avoir ainsi varié, après avoir promis de ne rien faire sans le Siége apostolique. Mennas lui répondit qu'il n'avait cédé que parce qu'on lui avait promis avec serment de lui rendre sa souscription, si l'évêque de Rome ne l'approuvait pas. Toutefois, le légat Étienne se retira de la communion de Mennas, et ne reçut ceux qui avaient communiqué avec lui qu'après qu'ils en eurent fait satisfaction. Dacius de Milan et plusieurs autres évêques qui se trouvaient à Constantinople, ainsi qu'un grand nombre de catholiques, se séparèrent également de sa communion. Les patriarches Zoïle d'Alexandrie, Éphrem d'Antioche, Pierre de Jérusalem finirent par souscrire comme Mennas. Les évêques des autres villes protestèrent contre les souscriptions que Mennas les contraignait de donner, comme contraires au concile de Chalcédoine, et adressèrent leurs protestations au légat Étienne, pour les transmettre au Siége apostolique. C'est ce que nous apprend Facundus, évêque d'Hermiane en Afrique, dans son ouvrage pour la défense des trois chapitres [2]. Il était alors à Constantinople. Ces réserves et ces protestations sont remarquables : elles nous montrent quel était dans tout l'Orient le respect pour l'autorité du Saint-Siége. Aussi Justinien, sentant que dans cette affaire, qui intéressait l'état des églises, il ferait d'inutiles efforts sans le jugement du Pontife romain, appela Vigile à Constantinople. A son départ de Rome, toute l'Église romaine, les provinces d'Afrique, de Sardaigne, de Grèce et d'Illyrie le conjurèrent, suivant le témoignage de Facundus, de n'acquiescer aucunement à la nouveauté.

[1] Labbe, t. 5, p. 683. — [2] Facund., l. 4, c. 3 et 4.

Il est bon d'observer ici, avec les papes Vigile, Pélage et saint Grégoire, que, dans cette controverse, on ne disputa point sur la foi, mais sur des personnes. Sur la foi, l'on était d'accord de part et d'autre ; mais l'on se divisait sur les personnes de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret. Leurs écrits méritaient-ils une condamnation posthume? Était-il nécessaire, était-il prudent de les condamner avec tant d'éclat? N'était-ce pas donner atteinte au concile de Chalcédoine, qui ne les avait pas flétris? Pouvait-on condamner la personne de Théodore de Mopsueste, si longtemps après sa mort? Quelle conduite la paix et l'unité de l'Église demandaient-elles de son chef dans ces conjonctures critiques? Fallait-il s'en tenir toujours à la rigueur du droit, ou bien en relâcher parfois quelque chose, pour concilier plus facilement les esprits? Questions difficiles, dont les premières n'étaient pas encore bien éclaircies, et dont la dernière dépendait des circonstances, qui pouvaient varier d'un moment à l'autre. Quand on considère toutes ces difficultés, conclut le savant de Marca, on trouve avec les érudits, que ce qui paraissait inconstance ou légèreté dans Vigile, était, au contraire, de la prudence et de la maturité de conseil [1].

Parti de Rome pour Constantinople, le pape Vigile s'arrêta longtemps en Sicile. Dacius, évêque de Milan, y vint de Constantinople, lui apprit ce qui se passait dans cette capitale et le scandale que causait la condamnation des trois chapitres. Zoïle, patriarche d'Alexandrie, ayant appris que le Pape était en route, envoya au-devant de lui jusqu'en Sicile, pour se plaindre qu'on l'avait contraint de souscrire à cette condamnation. Pendant ce séjour, Vigile donna des preuves de sa charité pour les Romains ; il envoya de Sicile un grand nombre de navires chargés de blés, pour secourir Rome assiégée par Totila : malheureusement les navires furent capturés par les Goths, et Rome fut réduite à une famine extrême. Mais si le Pape lui-même n'eut pas la consolation, son archidiacre Pélage le suppléa dignement, ainsi que nous l'avons vu. C'était vers la fin de l'année 546.

Le pape Vigile était encore en route quand il reçut une lettre de l'empereur, qui l'exhortait à garder la paix avec Mennas et les autres évêques. Ce qui lui donna occasion d'écrire à Mennas, qu'il était prêt à maintenir la paix, pourvu qu'elle fût véritable et utile à l'Église ; mais, en attendant, il blâma la condamnation des trois chapitres, et pria Justinien, par ses légats envoyés d'avance, de souffrir qu'on l'annulât. Enfin, le 25 janvier 547, il fit son entrée

[1] Labbe, t. 5, *Dissert. de Vigilii decreto*, col. 603 et 4.

à Constantinople. L'empereur Justinien le reçut avec de grands honneurs ; il alla au-devant de lui ; ils s'embrassèrent tous deux en pleurant ; le peuple marcha devant eux jusqu'à la grande église de Sainte-Sophie, en chantant un cantique qui commençait par ces mots : Voici qu'arrive le dominateur, le seigneur. Toutefois, le Pape suspendit pour cinq mois de sa communion le patriarche Mennas, pour avoir souscrit la condamnation des trois chapitres. Il publia même une sentence de condamnation contre l'impératrice Théodora et les acéphales. Cependant il s'apaisa dans la suite, et, à la prière de l'impératrice, il reçut Mennas à sa communion, le 29 de juin, fête des saints apôtres Pierre et Paul. On passa plus avant, et on le pressa de condamner lui-même les trois chapitres ; on le pressa même avec tant de violence, qu'il s'écria publiquement dans une assemblée : Je vous déclare que, quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas saint Pierre. Sa répugnance à condamner les trois chapitres venait de la peur qu'il avait qu'en revenant ainsi sur quelque chose de ce qui s'était fait dans un concile œcuménique, on ne donnât lieu aux novateurs de revenir successivement sur tout le reste [1].

Cependant, quoique Vigile ne pût être amené par aucune violence à souscrire, il consentit enfin, l'an 548, à ce que cette cause fût discutée à Constantinople, dans une assemblée de soixante-dix évêques. Ayant reçu par écrit l'avis de chacun, il donna lui-même son avis sous le nom de jugement ou judicatum, le 11 avril de cette année 548. Il y condamne les trois chapitres, sans préjudice du concile de Chalcédoine, et à la charge que personne ne parlera plus de cette question ni de vive voix ni par écrit. Il crut devoir user de cette condescendance canonique, pour conserver la paix avec les Orientaux. Lui-même s'en explique ainsi dans la sentence qu'il porta depuis contre Théodore de Césarée en Cappadoce. D'ailleurs, il s'agissait d'une question de fait, où la foi n'était point intéressée. Mais Vigile ne put obtenir des évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie, qu'ils consentissent à son jugement ; au contraire, ils suspendirent la communion avec lui. Il fut même abandonné par deux de ses diacres, en qui il avait le plus de confiance, Rustique et Sébastien, qui l'avaient vivement engagé à publier son *judicatum*, qui l'avaient hautement approuvé, et depuis avaient assisté le Pape à l'autel et mangé avec lui à table. Vers le commencement de l'an 549, ils se déclarèrent contre le judicatum, qu'ils avaient provoqué et applaudi et mandèrent, dans les provinces, que le pape Vigile avait abandonné

[1] De Marca, *De Vigilii decreto*, Labbe, t. 5.

le concile de Chalcédoine. Ils écrivirent entre autres à Aurélien, évêque d'Arles, qui, pour s'éclaircir de la vérité, envoya à Constantinople un nommé Anastase, avec des lettres au Pape.

Saint Aurélien avait un motif particulier d'écrire au pape Vigile : il était son vicaire dans les Gaules. Ses deux prédécesseurs l'avaient été de même. Ainsi, Vigile, ayant été consulté par le roi Théodebert d'Austrasie sur la pénitence que devait faire celui qui avait épousé la sœur de sa femme, écrivit à saint Césaire d'Arles, le 6 mars 538, que c'était aux évêques des lieux à régler la pénitence et à l'abréger, selon que la ferveur du pénitent paraissait le mériter. Il recommande surtout qu'on prenne des mesures pour empêcher les coupables de retomber. C'est pourquoi il ordonne qu'on sépare ceux qui ont contracté ces mariages incestueux, et charge saint Césaire de prier le roi de tenir la main à ce que rien de semblable n'arrive dans la suite[1].

Auxanius, successeur de saint Césaire en 543, ayant sollicité le pallium et les autres priviléges accordés à ses prédécesseurs, Vigile les lui accorda volontiers, mais après avoir jugé à propos de demander à cet égard l'agrément de l'empereur Justinien, à qui Rome obéissait alors. Il établit Auxanius son vicaire dans les Gaules, et lui donna pouvoir d'examiner et de terminer les différends des évêques, en se faisant assister d'autres évêques en nombre compétent, à la charge toutefois de renvoyer au Siége apostolique les questions de foi et les causes majeures, après les avoir instruites sur les lieux. Enfin, il lui accorda l'usage du pallium, en lui recommandant de prier pour l'empereur, pour l'impératrice, pour Bélisaire, et surtout d'employer son crédit pour entretenir la paix entre Justinien et le roi de Paris, Childebert. Il écrivit en même temps aux évêques des Gaules, qui étaient soumis à Childebert, et à ceux qui avaient accoutumé d'être ordonnés par l'évêque d'Arles, pour les avertir qu'il avait établi Auxanius son vicaire, et qu'ainsi tous étaient obligés de se rendre aux conciles qu'il indiquerait, et de prendre de lui des lettres formées, quand ils feraient des voyages un peu longs [2]. Ces deux lettres sont du 22 mai 545. Auxanius mourut peu de temps après ; et saint Aurélien ayant été ordonné à sa place, le pape Vigile lui accorda le même pouvoir, aux mêmes conditions, sur le témoignage du roi Childebert, et de l'agrément de l'empereur. On le voit par les lettres que le Pape lui en écrit, ainsi qu'aux évêques des Gaules, en date du 23 août 546 [3]. Lorsque, dans l'état déplorable où se trouvait l'Italie, ce Pape juge à propos de demander l'agrément de l'empereur

[1] Labbe, t. 5, 344. — [2] *Ibid.*, t. 5, 314, *Epist.* 6, 7, 8 et 9. — [3] *Epist.* 10 et 11.

pour établir un vicaire du Saint-Siége dans les Gaules, on peut croire que c'était pour maintenir, autant que possible, la bonne harmonie entre les Grecs et les Francs, et éviter ainsi à l'Italie de plus grands malheurs.

Le pape Vigile ayant donc reçu à Constantinople la lettre de saint Aurélien d'Arles, le 14 juillet 549, lui répondit qu'il n'avait rien fait contre les décrets des Papes ses prédécesseurs, ni contre les quatre conciles. Vous donc, continue-t-il, qui êtes vicaire du Siége apostolique, avertissez tous les évêques de ne se troubler ni des fausses lettres, ni des fausses nouvelles qu'ils pourront recevoir, et d'être assurés que nous gardons inviolablement la foi de nos pères. Quand l'empereur, notre fils, nous aura congédiés, nous vous enverrons un homme, pour vous instruire exactement de tout ce que nous n'avons pu faire encore, tant pour la rigueur de l'hiver, que pour l'état où est l'Italie, et que vous n'ignorez pas. Comme nous savons que le roi Childebert a une parfaite vénération pour le Siége apostolique, priez-le instamment de prendre soin de l'Église dans une si grande nécessité ; et comme on dit que les Goths sont entrés dans Rome avec leur roi (il parle de la reprise de cette ville par Totila, l'an 549), qu'il lui écrive de ne rien faire au préjudice de notre Église, sous prétexte qu'il est d'une autre religion ; car il est digne d'un roi catholique, comme le vôtre, de défendre de tout son pouvoir la foi de l'Église, dans laquelle il a été baptisé. Cette lettre est du 29 avril 550. Le 18 du mois précédent, le Pape avait écrit à Valentinien, évêque de Tomi en Scythie, sur le même sujet, pour se justifier des calomnies de Rustique et de Sébastien, dont il le prie de ne plus recevoir de lettres, parce qu'il les a déjà séparés de sa communion ; et il menace de les juger canoniquement, s'ils ne viennent bientôt à résipiscence. Il tint parole, et condamna Rustique et Sébastien, par une sentence conçue en forme de lettre et adressée à eux-mêmes Il y rappelle en détail, mais avec calme, leur conduite coupable, et enfin les dépose du diaconat, ainsi que plusieurs autres clercs, leurs complices [1].

Cependant le pape Vigile, voyant que le moyen terme qu'il avait pris dans l'affaire des trois chapitres lui avait aliéné une partie des Occidentaux, sans contenter tout à fait tous les Orientaux, convint avec l'empereur, en présence de Mennas, de beaucoup d'évêques et du sénat, que, sans avoir égard à tout ce qui avait été dit de part et d'autre, on assemblerait un concile, où assisteraient spécialement les évêques d'Afrique et d'Illyrie qui avaient été scandalisés ; et que,

[1] *Epist.* 12, 13, 14.

jusqu'à la décision du concile universel, personne n'entreprendrait rien au sujet des trois chapitres, sous peine d'être séparé de la communion du Siége apostolique. Le Pape retira donc son *judicatum* d'entre les mains de l'empereur, ainsi que les souscriptions des évêques grecs ; et l'empereur, de son côté, envoya en Afrique et en Illyrie, pour faire venir les évêques. Mais ces évêques eurent peine à venir.

Enfin, les évêques africains, entre autres Réparat de Carthage, étant arrivés, les évêques grecs, par caresses et par menaces, voulurent les obliger à condamner les trois chapitres. Comme ils s'y refusaient, on accusa Réparat d'une conspiration politique, et on l'envoya, sous ce prétexte, en exil. Ce que voyant deux de ses collègues, ils se réfugièrent dans l'église de Sainte-Euphémie à Chalcédoine, où ils eurent beaucoup à souffrir de la maladie, ne pouvant pas même obtenir de médecin [1]. Après cela, au mépris de la parole qu'on lui avait donnée d'attendre au concile universel, on recommença à Constantinople à presser le Pape de condamner les trois chapitres, lui seul avec les Grecs, si les évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie n'en voulaient rien faire. Comme il s'y refusa, on afficha publiquement l'édit de Justinien touchant la condamnation des trois chapitres. Théodore de Cappadoce était l'instigateur de cet éclat. Vigile menaça les Grecs de les suspendre de sa communion s'ils acquiesçaient à l'édit : Dacius de Milan parla dans le même sens au nom de tous les Occidentaux. Comme on vint dans le palais de Placidie, où demeurait le Pape et où se trouvèrent aussi plusieurs évêques grecs et latins, avec les prêtres et les diacres de Constantinople, le pape Vigile dit à haute voix : Priez l'empereur qu'il fasse ôter les édits qu'il a fait afficher, et qu'il attende, ainsi qu'il a été convenu, que les évêques de la langue latine, qui ont été scandalisés, viennent au concile ; ou que du moins ils donnent leur avis par écrit, sans aucune violence. Que s'il n'écoute pas nos prières, ne consentez à rien qui tende à la division de l'Église, et ne faites rien contre la convention. Autrement, sachez que dès à présent vous êtes suspendus de la communion du Siége de saint Pierre, par le ministère de ma voix, comme prévaricateurs. Ceci se passait vers la mi-juillet 551. Malgré ces protestations solennelles, Théodore de Césarée, le premier auteur de tous ces maux, avec les évêques de son parti, alla dans l'église où les édits étaient affichés, y célébra la messe, ôta des diptyques le nom de Zoïle, patriarche d'Alexandrie, et mit à sa place le nom d'Apollinaire, intrus dans ce siége. Alors le Pape ne voulut plus communiquer avec les Orientaux ni même les voir.

[1] Victor Tunnon.

Cette fermeté du pape Vigile irrita tellement l'empereur contre lui et contre Dacius de Milan, que, pour mettre leur vie en sûreté, ils furent obligés de se réfugier dans des églises. Le Pape se retira à Saint-Pierre, dans le palais d'Hormisda. L'empereur voulut l'en tirer de force, et envoya pour cet effet le préteur destiné à rechercher les voleurs et les meurtriers. On vit alors à Constantinople une scène de barbarie qu'on n'avait pas vue à la prise de Rome par les Goths. Le préteur entra dans l'église, avec quantité de soldats, les épées nues à la main, les arcs bandés. Le Pape se réfugia sous l'autel et embrassa les colonnes qui le soutenaient. A cette vue, le préteur en furie fit d'abord saisir par les cheveux les diacres et les autres clercs, pour les éloigner de l'autel sacré. Ensuite, pour en arracher le Pontife lui-même, ses satellites se mirent à le tirer, les uns par les pieds, les autres par la barbe, les autres par les cheveux. Comme le Pontife, qui était grand et robuste, ne lâchait point les colonnes, plusieurs se rompirent, et l'autel allait tomber sur lui s'il n'avait été retenu par les clercs. A cet étrange spectacle, le peuple qui était accouru, quelques-uns même des soldats, poussèrent des cris d'indignation : et le préteur, épouvanté, s'enfuit avec ses satellites [1]. C'est ainsi que Justinien, tandis que par sa négligence il laissait dépérir ses armées, l'Italie et Rome, s'occupait à brutaliser le Pontife romain.

Vigile n'en devint que plus ferme. Dans cette espèce de prison, il dressa une sentence contre Théodore de Cappadoce et Mennas de Constantinople, en leur adressant à eux-mêmes la parole. Le premier n'avait pas résidé un an dans son église de Césarée depuis qu'il en était évêque ; il avait employé tout son temps et son crédit à former des cabales et à exciter des troubles ; averti, réprimandé plus d'une fois par le Pape, il s'était confondu en excuses, en promesses de se corriger ; excuses, promesses, après lesquelles il faisait pis que devant ; séparé depuis trente jours de la communion du Siége apostolique, il n'était point venu à résipiscence. C'est pourquoi, en la personne et de l'autorité de l'apôtre saint Pierre, dont nous tenons la place, bien que nous en soyons indignes, par la promulgation de cette sentence, nous le déclarons dépouillé, tant de l'honneur sacerdotal et de la communion catholique, que de tout office et pouvoir épiscopal, vous ordonnant de ne plus vaquer qu'à faire pénitence. A l'égard de Mennas de Constantinople et des autres évêques complices de Théodore, comme ils étaient moins coupables, le Pape les suspend seulement de sa communion, jusqu'à ce qu'ils satisfassent. Cette sentence fut écrite le 14 d'août. Le Pape y dit qu'il l'a portée

[1] Labbe, t. 5, p. 407 et seqq.

de concert avec treize évêques qui l'accompagnaient, et dont les principaux étaient Dacius de Milan et Primase d'Adrumète [1]. Mais, joignant le calme à la fermeté, il ne voulut point la publier encore, pour donner le temps à l'empereur de révoquer ce qu'il avait fait, et aux évêques condamnés de se repentir. Seulement il déposa cette sentence entre les mains d'une personne fidèle, avec ordre, au cas qu'on lui fît violence ou qu'il vînt à mourir, de la publier partout.

Justinien était loin de cette conduite noble et mesurée. Au lieu d'un empereur romain, il semblait un demi-barbare capricieux et tyrannique. Pendant la vie de sa femme Théodora, on pouvait rejeter beaucoup de ses fautes sur elle ; mais elle était morte d'un chancre, au mois de juin 548. Ainsi les violences brutales exercées depuis contre la personne du chef de l'Église, appartiennent à Justinien seul. Il y joignit la profanation du serment. Pour tirer le Pape de l'église de Saint-Pierre, il lui envoya offrir des sûretés, avec menace, s'il ne s'en contentait, de l'en tirer de force. Vigile proposa une formule de serment. Justinien en voulut une différente. Les magistrats la mirent sur l'autel, et ensuite jurèrent eux-mêmes sur la vraie croix et sur les clefs de saint Pierre, qu'il ne serait fait au Pape aucun mal. Après ce serment, Vigile retourna au palais de Placidie. On promit de même à Dacius de Milan et à tous ceux qui s'étaient retirés aux lieux saints, qu'on ne leur ferait aucune violence. Mais ces serments si solennels n'en furent pas mieux observés. Le Pape, en particulier, eut à souffrir plusieurs mauvais traitements. Il s'en plaignit aux officiers que l'empereur lui envoyait d'ordinaire, et il les somma, non-seulement de vive voix, mais encore par écrit, et jusqu'à trois fois, d'observer les serments qu'ils lui avaient faits. Mais il se vit plus maltraité de jour en jour. Enfin, deux jours avant Noël, il s'aperçut qu'on gardait toutes les entrées du palais de Placidie, où il demeurait ; en sorte qu'il entendait de sa chambre les cris de ses gardes. Dans cette extrémité, il se sauva de nuit souffrant et malade, avec beaucoup de peine et de périls, par-dessus une petite muraille que l'on bâtissait. Il s'enfuit même de Constantinople et se réfugia dans l'église de Sainte-Euphémie à Chalcédoine [2].

Le bruit de ces persécutions et de ces violences, étant parvenu en Occident, y causa une profonde émotion. On le voit par une lettre du clergé d'Italie. L'empereur Justinien avait envoyé un ambassadeur nommé Léonce à Théodebalde, roi d'Austrasie, pour l'exciter à joindre ses armes à celles des Grecs contre les Goths. Théodebalde renvoya de

[1] Labbe, t. 5, p. 334. — [2] *Ibid.*, p. 328, *Epist.* 15.

son côté, avec Léonce, un Franc de nation, nommé Leudard, et trois autres ambassadeurs. Le clergé d'Italie profita de la circonstance, et leur écrivit un long mémoire de tout ce que l'on faisait souffrir à Constantinople au Pape et aux évêques catholiques. Il compte six ans depuis que le Pape est à Constantinople, ce qui montre qu'ils écrivaient en 552. Voici comme ils parlent des Orientaux : Il y a des évêques grecs, qui, ayant des églises riches et opulentes, ne supportent pas d'être suspendus deux mois de la domination des choses ecclésiastiques. C'est pourquoi, suivant le temps et la volonté de l'empereur, ils consentent sans difficulté à tout ce qu'on leur demande. Ensuite, après avoir rapporté tout ce qu'on avait fait contre le Pape et les autres Occidentaux, jusqu'au temps où il sortit de l'église de Saint-Pierre, le clergé d'Italie ajoute : On a aussi envoyé des gens dans les provinces d'Italie, pour tâcher de rendre odieux le bienheureux Pape et le saint évêque Dacius, et faire ordonner à leur place d'autres évêques. On a été jusqu'à solliciter un notaire d'entre les serviteurs du saint Pape, dont on dit qu'il imite l'écriture, d'écrire des lettres en son nom ; et de fait, on a fait écrire en son nom de fausses lettres qu'on a envoyées en Italie par un nommé Étienne, afin d'aigrir les esprits contre le bienheureux Pape, ce qu'à Dieu ne plaise. C'est pourquoi nous vous conjurons de faire savoir promptement tout ceci à vos provinces, de peur que quelqu'un n'y soit surpris par ces émissaires ou par un nommé Anastase, que le saint évêque d'Arles, Aurélien, envoya au bienheureux Pape il y a deux ans. Car, ne pouvant autrement sortir de Constantinople et gagné par présents, il a promis avec serment de persuader à tous les évêques des Gaules de condamner les trois chapitres ; mais on n'a pas permis au bienheureux Pape d'écrire par lui à ses frères les évêques des Gaules ce qui se passe. On ne permet pas même aux Romains de le voir. Avertissez donc les évêques de vos quartiers d'écrire au bienheureux Pape et au saint évêque Dacius, pour les consoler et les encourager à ne recevoir aucune nouveauté. Et à Constantinople, secourez-les selon votre pouvoir, principalement le saint évêque Dacius ; et demandez qu'on lui permette de revenir à son église, après quinze ou seize ans. Car presque tous les évêques qu'il a coutume d'ordonner sont morts, comme vous savez ; en sorte qu'une multitude innombrable de peuple meurt sans baptême. Demandez à le voir et à savoir de lui-même pourquoi, depuis si longtemps, il n'est pas revenu à son église [1]. On voit par ce monument comme les Grecs de cette époque joignaient la fourberie à la

[1] Labbe, t. 5, col. 407.

violence. Malheureusement, à peu d'exceptions près, les Grecs ont toujours été les mêmes.

Cependant le pape Vigile, réfugié à Sainte-Euphémie de Chalcédoine, y était grièvement malade. L'empereur Justinien, qui avait si mal observé ses premiers serments, lui en fit offrir de nouveaux. Le dimanche 28 janvier 552, il lui envoya les patrices Bélisaire, Céthégus et Pierre, Justin, curopalate et depuis empereur, avec le questeur Marcellin, pour lui dire qu'il reçût leurs serments, et qu'il sortît de Sainte-Euphémie pour revenir à Constantinople. Le Pape répondit : Nous ne sommes réfugiés ici pour aucune cause particulière, mais seulement pour le scandale qui règne dans l'Église, et que tout le monde connaît. C'est pourquoi, si l'empereur veut rendre dès maintenant la paix à l'Église, comme il a fait du temps de son oncle, je n'ai que faire de serment ; je sortirai tout à l'heure. Mais si la cause de l'Église n'est pas finie, je n'ai que faire non plus de serments ; car je suis résolu à ne sortir de Sainte-Euphémie que quand on aura retranché ce scandale de l'Église de Dieu. Là-dessus il reprit ce qui s'était passé depuis que l'empereur avait fait afficher ses édits contre les trois chapitres, et conclut en conjurant ces magistrats par le jugement de Dieu, de dire de sa part à l'empereur : Vous vous chargez d'un grand péché si vous communiquez avec ceux que j'ai excommuniés, particulièrement avec Théodore de Césarée.

Enfin, le dimanche 4 février, le référendaire Pierre, qui, dès le 27 janvier, avait apporté au Pape un papier rempli d'injures, sans signature de l'empereur, et que lui-même ne voulut pas signer, vint de nouveau avec des ordres de Justinien, en disant : Quand voulez-vous que les juges viennent vous prêter serment, afin que vous sortiez de cette église et que vous retourniez en sûreté à Constantinople ? Le Pape le chargea de dire à l'empereur : Nous sommes sortis de Rome, il y a sept ans, pour venir trouver Votre Piété, sans avoir aucune affaire particulière. Nous vous prions seulement de ne point souffrir que la paix, que Dieu a rendue précédemment à l'Église par vous, soit troublée par qui que ce soit, notamment par Théodore, auteur de tout ce scandale ; car il y a six mois que nous l'avons excommunié et déposé. Mais nous avons différé de publier la sentence, par respect pour vous et dans l'espérance de sa conversion. Le Pape offrit encore d'envoyer à l'empereur, sous sauf-conduit, Dacius de Milan et quelques autres, pour traiter l'affaire de l'Église, et conclut par ces paroles : Que si l'on diffère davantage, nous serons dans la nécessité de définir la cause absolument ; car il n'y a ni parents ni biens que nous préférions à notre âme et à la réputation du prince.

Il publia tout cela dans un manifeste daté du lendemain, 5 février 552, où il raconte toutes les vexations qu'il a souffertes, et insère sa confession de foi contre les calomnies que ses ennemis travaillaient à répandre [1]. Ce manifeste a pour inscription : Vigile, évêque de l'Église catholique, à tout le peuple de Dieu.

Cette constance du pape Vigile eut le résultat suivant. L'empereur Justinien révoqua ses édits, et consentit à laisser en son entier au concile futur la discussion des trois chapitres. Les principaux évêques adressèrent au Pape, qui demeurait toujours à Sainte-Euphémie, une lettre où ils déclarent qu'ils reçoivent les quatre conciles généraux, avec les lettres des Papes, et promettent de suivre inviolablement tout ce qui y a été décidé, du consentement des légats et des vicaires du Siége apostolique, par lesquels les papes y ont présidé, chacun en leur temps. Ce sont les expressions mêmes des évêques grecs. Enfin, ils demandent pardon au pape Vigile en ces termes : Quant aux injures qui ont été faites à Votre Béatitude ou à votre Siége, je ne les ai pas faites ; mais, pour la paix de l'Église, j'en demande pardon comme si je les avais faites. Et comme, au temps de la discorde, j'ai reçu à la communion ceux que Votre Béatitude avait excommuniés ou ne recevait point, j'en demande également pardon. C'est ainsi que firent leur soumission au Pape Mennas de Constantinople, Théodore de Césarée en Cappadoce, André d'Éphèse, Théodore d'Antioche en Pisidie, Pierre de Tarse, et beaucoup d'autres évêques. Mennas étant mort peu après, son successeur Eutychius donna au Pape une profession de foi à peu près semblable. Il y déclare de même qu'il reçoit les quatre conciles généraux, avec les lettres des Pontifes romains, particulièrement de saint Léon, et il ajoute : Puisque nous sommes d'accord sur tout cela, nous demandons que, Votre Sainteté nous présidant, et en la présence des saints Évangiles, les trois chapitres soient examinés et la question terminée, pour confirmer la paix des églises. Cette profession de foi fut donnée à Vigile le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 553, par le nouveau patriarche de Constantinople, Eutychius ; par Apollinaire d'Alexandrie, Domnin d'Antioche, Élie de Thessalonique, et les autres qui n'avaient pas fait la profession de foi précédente [2].

Le pape Vigile était sorti de Sainte-Euphémie de Chalcédoine et revenu à Constantinople dès qu'on l'eut satisfait pour la première profession de foi. Il répondit à la seconde le septième de janvier, la déclara digne de toute sorte d'éloges, et approuva particulièrement le projet de se réunir dans un concile canonique, avec les

[1] *Epist.* 15. Labbe, t. 5, 328. — [2] Labbe, t. 5, 337 et 8.

frères qui lui étaient unis, pour décider la question des trois chapitres. Mais il demanda à l'empereur que le concile fût tenu en Italie ou du moins en Sicile, et que les évêques d'Afrique et des autres provinces latines y fussent appelés. Rien n'était plus raisonnable ; aussi ne put-il l'obtenir. On convint seulement que le Pape donnerait à l'empereur les noms des évêques latins qui délibéreraient avec lui. Enfin, quelques jours avant Pâques, qui, cette année 553, était le vingtième d'avril, il y eut un nouvel arrangement : on convint que les évêques, tant grecs que latins, qui se trouvaient à Constantinople, conféreraient ensemble, en nombre égal, sur les trois chapitres [1].

De toutes ces conventions, l'empereur Justinien n'en respecta aucune; mais, au mépris de toutes, il convoqua subitement un concile, par un édit adressé aux patriarches et aux évêques qui se rencontraient dans la capitale, pour entreprendre la controverse des trois chapitres. Dans cet édit, il faisait mention du *Judicatum* de Vigile, mais en dissimulant que Vigile l'avait révoqué, et qu'on était convenu avec lui d'autres conditions: conduite plus digne d'un sophiste grec que d'un empereur romain.

Le concile s'assembla donc le 4 mai 553. Il s'y trouva cent cinquante et un évêques, entre lesquels cinq africains, dont l'un, Sextilius, évêque de Tunis, représentait Primase de Carthage, ordonné l'année précédente, malgré le clergé et le peuple, et intronisé, avec grande effusion de sang, à la place de l'archevêque Réparat, envoyé en exil sur une accusation calomnieuse, mais réellement parce qu'il n'avait pas voulu souscrire à la dissertation théologique de Justinien sur les trois chapitres. Telle était la liberté que l'empereur théologue laissait aux évêques pour décider du dogme. D'après ses ordres, le gouverneur d'Afrique envoya, pour soutenir le parti de la cour, les évêques les plus intéressés et les plus ignorants qu'il put réunir ; l'un d'eux avait été convaincu d'adultère six ans auparavant à Constantinople. C'est ce que dit le clergé d'Italie dans son mémoire aux ambassadeurs de Théodebalde d'Austrasie [2]. Tels étaient donc les évêques d'Afrique, qui, seuls de tout l'Occident, assistèrent au concile de Constantinople.

Le concile étant donc assemblé, on lut d'abord l'édit impérial de convocation; ensuite la profession de foi que le patriarche Eutychius avait présentée au pape Vigile, et la réponse approbative que le Pape y avait faite. Après quoi, lui envoyant une députation solennelle, composée des trois patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, et de seize métropolitains, le concile pria le très-saint

[1] Labbe, t. 5, col. 340 et 605. — [2] *Ibid.*, 408.

pape Vigile, ce sont ses termes, de vouloir bien discuter l'affaire des trois chapitres avec les autres évêques, comme il avait promis dans ses lettres à Eutychius. Le Pape répondit qu'il ne pouvait répondre pour le moment, à cause d'une indisposition, mais que le lendemain il ferait connaître sa résolution touchant l'assemblée. Ainsi finit la première conférence ou séance de ce concile.

Pour bien apprécier la conduite du pape Vigile, il est nécessaire de bien se rappeler l'état des choses. C'était lui principalement qui avait provoqué la convocation d'un concile, pour guérir les esprits des évêques occidentaux qui avaient été scandalisés de la condescendance dont il avait usé pour se concilier les Orientaux. Le but et les conditions avaient été approuvés par l'empereur. D'après cela, une assemblée des seuls Orientaux ne pouvait être regardée par Vigile comme un concile légitime et universel, contraire à ce qui avait été reconnu, savoir : qu'on serait en nombre égal de part et d'autre, elle manquait à la fois et les moyens et le but : au lieu d'apaiser les Occidentaux, elle n'était propre qu'à les aigrir davantage. Aussi, la seconde fois, le Pape répondit nettement aux députés du concile qu'il ne pouvait se rendre à leur assemblée, parce qu'il s'y trouvait beaucoup d'évêques orientaux, tandis qu'avec lui il y en avait très-peu d'Occident; mais qu'il mettrait son avis par écrit, et le donnerait à l'empereur. Les députés insistèrent sur la promesse qu'il leur avait faite de délibérer en commun avec eux; mais ils omettaient de dire à quelle condition, savoir : que les Occidentaux s'y trouveraient en même nombre que ceux d'Orient. Ils citèrent l'exemple des premiers conciles œcuméniques, où assistèrent très-peu d'Occidentaux ; mais ils omettaient de dire que tous y avaient été convoqués, que ceux qui y assistèrent étaient députés du Pontife romain et de tout l'Occident; ils oubliaient surtout que le principal de la difficulté actuelle était de guérir les esprits aigris des Occidentaux, et que, pour cela, il ne fallait pas commencer par leur manquer de parole et faire tout sans eux. C'est pour cette raison que le pape Vigile avait protesté plusieurs fois que, sans le consentement de tous, jamais il ne consentirait à faire seul des choses qui répandaient des doutes sur le concile de Chalcédoine et scandalisaient ses frères. Aussi, pressé de nouveau de venir au concile, et par les patrices que l'empereur lui envoya, et par les évêques de l'assemblée, il promit simplement de transmettre à l'empereur, dans quelques jours, ce qu'il pensait de cette affaire. Les patrices lui répliquèrent : Vous avez seul condamné plusieurs fois les trois chapitres par écrit et de vive voix; mais l'empereur veut que vous en traitiez avec les autres. Cette dernière raison pouvait paraître décisive à des courtisans; mais il

n'est pas dit qu'il dût en être de même pour un évêque, encore moins pour un Pape. D'ailleurs, le principal de l'affaire était, non pas précisément de condamner les trois chapitres, mais d'apaiser les Occidentaux. C'est pour cela que Vigile avait demandé, et qu'on lui avait accordé, qu'on fût en égal nombre de part et d'autre. Manquer à cet accord pour plaire au capricieux Justinien, décider l'affaire sans la participation de ceux qu'il importait le plus d'y voir présents, c'était le moyen d'empirer le mal, et de séparer peut-être entièrement une partie de l'Église d'avec l'autre. Le pape Vigile fit donc bien de tenir ferme. Primase, évêque d'Adrumet en Afrique, auteur d'un commentaire remarquable sur l'Apocalypse et les Épîtres de saint Paul, répondit aux députés du concile : Si le Pape n'y est pas, je n'irai pas non plus. Trois évêques d'Illyrie déclarèrent qu'ils n'avaient à répondre qu'à leur archevêque, et qu'ils se joindraient à lui. Tel fut l'objet de la deuxième conférence.

Le 9 mai, les évêques de l'assemblée tinrent la troisième, où ils ne firent que déclarer qu'ils tenaient la foi des quatre conciles généraux, et condamnaient tout ce qui pourrait leur être contraire ou injurieux, et qu'ils suivaient aussi tous les Pères orthodoxes, nommément saint Athanase, saint Hilaire, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Augustin, Théophile, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille, saint Léon et Proclus. Quant aux trois chapitres, ils en remirent l'examen à un autre jour.

Ce fut le douzième de mai, à la quatrième conférence, où ils commencèrent l'examen de la doctrine de Théodore de Mopsueste. On fit lire divers extraits de ses écrits, réduits à soixante-onze articles, marquant l'ouvrage d'où chacun était tiré. Le 17 mai, à la cinquième conférence, on examina ce que les Pères, les lois et les histoires avaient dit contre lui. On traita la fameuse question, s'il est permis de condamner les morts. On cita, pour l'affirmative, plusieurs passages des Pères et quelques exemples, en particulier l'exemple récent d'Origène. On vint ensuite au second des trois chapitres touchant Théodoret, et on lut plusieurs extraits de ses ouvrages, pour montrer qu'il avait combattu saint Cyrille et défendu Théodore et Nestorius. La lettre d'Ibas, ou le troisième chapitre, fut examinée dans la sixième conférence, qui se tint le dix-neuvième de mai.

Dans l'intervalle de la sixième conférence à la septième, qui ne se tint que le 26 du même mois, il se passa un incident assez grave qu'on n'a point assez remarqué jusqu'à présent. Le pape Vigile avait souvent été pressé, par les magistrats que lui envoyait

l'empereur, de se réunir aux évêques de l'assemblée pour décider des trois chapitres, ou bien de se déclarer ouvertement le défenseur de leur impiété. Ce sont les expressions d'un de ces magistrats, le questeur Constantin [1]. Mais, on ne saurait assez le redire, la difficulté n'était pas là ; elle était à trouver le moyen d'examiner et de condamner les trois chapitres, de manière à ne pas indisposer de plus en plus les évêques d'Occident, mais à les rassurer pleinement sur leurs inquiétudes, en particulier sur l'autorité du concile de Chalcédoine. L'inconstance et la précipitation de Justinien, la complaisance servile des évêques grecs pouvaient tout perdre et rendre le mal sans remède. Vigile seul cherchait sérieusement à le guérir. Dans cette vue, il rédigea une nouvelle constitution, conçue de telle sorte, qu'elle pouvait raisonnablement satisfaire les uns et les autres; car il y prenait le sage tempérament de condamner les erreurs en épargnant les personnes.

Cette constitution est adressée à l'empereur même, avec cette inscription : A notre très-glorieux et très-clément fils Justinien Auguste, Vigile, évêque. Après un préambule à la louange de l'empereur, elle commence par les deux professions de foi, qui avaient été données au Pape par le patriarche Mennas et par Eutychius, son successeur. Cela étant, continue-t-il, nous vous avons supplié bien des fois, ô vénérable empereur, que le concile (demandé par les patriarches et les évêques dans leur profession de foi) se tînt en Italie ou du moins en Sicile, et qu'on y appelât avec nous les pontifes d'Afrique et des provinces latines, afin de rendre réponse à Votre Piété après une pleine délibération. Votre Sérénité n'y consentit point. Il fut ensuite convenu que nous présenterions à Votre Mansuétude les noms des évêques de ces provinces que nous désirions pour conférer avec nous, et que Votre Clémence les ferait venir ; nous consentîmes encore à cet arrangement pour l'amour de la paix de l'Église. Bientôt après, du consentement de nos frères les évêques qui sont avec nous, Votre Piété a réglé que les pontifes qui se trouvent à Constantinople étant pris en nombre égal de part et d'autre, nous traiterions ensemble des trois chapitres, suivant les professions de foi relatées plus haut. Mais pendant que nous nous empressions de tout préparer pour l'heureux succès de cette conférence et pour la pacification de l'Église, Votre Piété nous fit demander subitement par le décurion du palais, Théodore, de donner notre réponse sur les trois chapitres ; elle nous pressa, par les grands de l'empire, de donner cette réponse au plus tôt. Même alors nous ne cessâmes de vouloir obéir à Votre

[1] Baluz. *Nova Collect.*, col. 1538 et 9.

Clémence; seulement nous demandâmes un délai de vingt jours, à cause de notre indisposition, que personne n'ignore, afin que, Dieu aidant, nous pussions prononcer la sentence de notre définition avec maturité au jour convenu. Et comme vous nous informâtes que vous demandiez une réponse semblable à nos frères et coévêques, nous leur envoyâmes notre fils, le diacre Pélage, avec ce mandement : que, puisqu'on avait abandonné le mode de conférence adopté précédemment, ils devaient, à cause de notre indisposition bien connue, attendre au moins vingt jours notre réponse définitive sur les trois chapitres; et qu'en conséquence, suivant l'ordre ancien et canonique, avant la promulgation de notre sentence, c'est-à-dire de la sentence du Siége apostolique auquel nous présidons par la grâce de Dieu, ils ne tentassent point de rien proférer qui donnât de nouveau occasion au scandale qu'on venait d'assoupir [1].

Après un exposé des faits si calme et si plein d'égards pour l'empereur, le pape Vigile, arrivant à sa constitution, continue : Nous avons donc examiné les actes des conciles, les décrets de nos prédécesseurs dans le Siége apostolique, et ce que les Pères approuvés ont dit sur la question. Nous avons aussi vu un volume en papier qui nous a été présenté de votre part par notre frère Bénigne, évêque d'Héraclée, plein de blasphèmes exécrables, de dogmes contraires à la foi catholique, que nous avons condamné comme il s'ensuit. Il rapporte soixante articles tirés des écrits de Théodore de Mopsueste, et qui sont à peu près les mêmes que les soixante-un premiers qui furent proposés dans le concile. Sur chacun de ces articles, le Pape en explique le mauvais sens et le condamne avec anathème.

Après avoir ainsi rejeté les erreurs attribuées à Théodore, il défend, sous peine d'anathème, d'en prendre occasion d'injurier les Pères et les docteurs de l'Église. Et parce que ces articles, ajoute-t-il, portent le nom de Théodore de Mopsueste, nous avons examiné ce que les Pères ont dit de lui, et nous avons trouvé que saint Cyrille écrit à Jean d'Antioche que le concile d'Éphèse, en condamnant le symbole attribué à Théodore, n'a point fait mention de lui par discrétion : ce que nous avons vérifié dans le concile même. Sur quoi saint Cyrille ajoute qu'il ne faut point insulter aux morts. Proclus de Constantinople a parlé de même au sujet de Théodore, et a condamné ses erreurs sans le nommer. Nous ne trouvons rien non plus dans le concile de Chalcédoine contre la mémoire de Théodore de Mopsueste, quoique ce concile fasse mention de la lettre de Jean

[1] Labbe, t. 5, col. 340.

d'Antioche à l'empereur Théodose, où il dit qu'il ne faut point condamner Théodore après sa mort. Ensuite nous avons examiné si nos prédécesseurs dans le Siége apostolique ont ordonné quelque chose contre les morts qui n'ont point été condamnés de leur vivant, et nous avons trouvé des autorités contraires de Léon et Gélase. On a aussi observé la même règle à l'égard des saints Jean Chrysostome et Flavien de Constantinople, qui, bien que chassés par la violence, n'ont point été tenus pour condamnés, parce que les Pontifes romains en ont toujours gardé la communion d'une manière inviolable, et que ceux-là n'ont pu ni ne pourront être dits retranchés de l'Église que l'autorité apostolique a jugés inviolablement unis à elle. Eusèbe rapporte dans son histoire, que Denys d'Alexandrie ne voulut point condamner Népos, bien que millénaire, parce qu'il était mort. Tout cela considéré, nous n'osons condamner Théodore de Mopsueste, et ne permettons à personne de le condamner.

Quant aux écrits que l'on profère sous le nom de Théodoret, nous nous étonnons que l'on puisse avancer quelque reproche contre un évêque qui, s'étant présenté il y a plus de cent ans au jugement de Chalcédoine, y souscrivit sans hésiter, ainsi qu'aux lettres de saint Léon. Quoique Dioscore et les Égyptiens dissent alors qu'il était hérétique, nos Pères toutefois, après l'avoir soigneusement examiné, n'exigèrent autre chose de lui, sinon qu'il anathématisât Nestorius et sa doctrine : ce qu'il fit tout haut en présence de tout le concile. Après quoi on ne peut condamner sous son nom des dogmes nestoriens sans accuser de mensonge ou de dissimulation les Pères de Chalcédoine. Et il ne faut pas croire qu'ils aient ignoré l'injustice qu'il avait faite à saint Cyrille en attaquant ses douze chapitres; mais ils ont suivi l'exemple de saint Cyrille même, qui, pour l'amour de la paix, passa sous silence tout ce que les Orientaux avaient écrit contre lui; vu principalement que Théodoret, ayant reconnu les vrais sentiments de saint Cyrille par ses lettres, lues dans le concile de Chalcédoine, loua la doctrine de celui qu'il avait faussement soupçonné de se tromper. C'est pourquoi nous défendons à qui que ce soit de rien avancer au préjudice de la mémoire de Théodoret. Mais, en conservant le respect dû à sa personne, nous condamnons tous les écrits qui portent son nom, et les écrits de qui que ce soit, qui sont conformes aux erreurs de Nestorius ou de quelque autre hérétique. Ensuite le pape Vigile met cinq anathèmes contre les erreurs qu'on relevait dans les écrits de Théodoret; puis il continue :

Quant à la lettre d'Ibas, nous voyons, par les actes du concile de Chalcédoine, que, sur la lecture des pièces et particulièrement de cette lettre, Ibas fut déclaré innocent et orthodoxe. La lettre même fut

déclarée orthodoxe, parce qu'elle embrasse la foi sur laquelle saint Cyrille se réconcilia avec Jean d'Antioche et les Orientaux. Mais les Pères n'approuvèrent pas pour cela ce que cette lettre contient d'injurieux pour saint Cyrille. Ibas lui-même le rétracta, ayant mieux compris le sens des chapitres de saint Cyrille ; et c'est sur cette rétractation qu'il fut jugé orthodoxe, car il déclara nettement qu'il recevait la décision du concile d'Éphèse. Il avait rejeté les douze chapitres de saint Cyrille, parce que, les entendant mal, il croyait qu'ils ôtaient la distinction des natures ; quand il en a compris l'explication, il les a reçus. Dioscore et Eutychès louaient saint Cyrille, parce qu'en le prenant mal, ils croyaient y trouver leur hérésie ; au contraire, Ibas le blâmait en croyant y trouver la même erreur : en cela il était catholique, et c'est pour cela qu'il fut déposé par Dioscore au faux concile d'Éphèse, et rétabli au concile de Chalcédoine. C'est pourquoi nous ordonnons que le jugement de ce saint concile demeure en son entier à l'égard de la lettre d'Ibas, comme à l'égard de tout le reste.

Enfin, pour montrer en général combien inviolable doit être l'autorité du concile de Chalcédoine, le pape Vigile rapporte plusieurs extraits des lettres de saint Léon et de saint Simplicius, même de son *Judicatum*, qu'il avait retiré, et qu'il révoque, au reste, en ce qui regarde les trois chapitres. Il conclut en défendant à qui que ce soit, en quelque dignité ecclésiastique qu'il soit constitué, de rien décider au contraire, sans cependant ajouter à sa défense aucune peine. Telle est la constitution que le pape Vigile dressa sous le nom de *Constitutum*, pour satisfaire aux demandes réitérées et pressantes de l'empereur. Elle est datée du 14 mai 553 [1].

Le 25 du même mois, le Pape envoya un sous-diacre de l'Église romaine inviter les patrices Bélisaire et Céthégus, les consulaires Justin et Constantin, et les évêques Théodore, Bénigne et Phocas à venir le trouver. Quand ils furent venus, il leur dit qu'il avait fait, touchant les trois chapitres, un écrit adressé à l'empereur, et les pria de le lire et de le lui porter. Eux, en ayant pris connaissance, répondirent : Nous ne pouvons le recevoir sans ordre de l'empereur. Vous avez vos diacres, par qui vous pouvez l'envoyer. Le Pape envoya donc le même sous-diacre ; mais l'empereur, après avoir entendu les magistrats, lui fit faire cette réponse pour le Pape : Nous vous avons invité à venir à l'assemblée des évêques, vous l'avez refusé ; et maintenant vous dites que vous avez écrit séparément sur les trois chapitres. Si c'est pour les condamner, nous n'avons pas besoin d'autre écrit que ceux que nous avons déjà de vous. S'il est différent,

[1] Labbe, t. 5, col. 337-377.

comment pouvons-nous recevoir un écrit où vous vous condamnez vous-même ? Telle fut la réponse de Justinien [1].

Quand on pense à la suite des faits, que le pape Vigile rappelle avec tant de calme dans sa constitution, savoir : qu'il s'agissait principalement d'apaiser et de satisfaire les Occidentaux ; que les moyens que l'on avait concertés à cet effet avec l'empereur, toujours l'empereur les avait fait avorter par sa capricieuse inconstance ; que cette même constitution, qu'il refusait d'une manière si insultante de recevoir, il l'avait demandée plusieurs fois : quand on pense à tout cela, on reste stupéfait de ce mélange de violence, de caprices, de sophisme et de mauvaise foi. Aussi le Pape, ayant reçu une réponse pareille de l'empereur, n'envoya point son écrit.

La septième conférence du concile, qui se tint le lendemain 26 mai, ne fut pas moins étrange. Le questeur Constantin, commissaire de l'empereur, après le récit de ce qui précède, ajouta : L'empereur a donc cru nécessaire, avant que vous décidiez sur les trois chapitres, de montrer au concile des écrits que nous avons en main : l'un adressé à l'empereur, de la main de Vigile ; un autre à l'impératrice Théodora, d'heureuse mémoire, d'une autre main, mais souscrit par Vigile. De plus, la condamnation de Rustique, son parent, et de Sébastien, sous-diacre de l'Église romaine ; les lettres à Valentinien de Scythie et Aurélien d'Arles. Vous savez aussi qu'il a fait un *Judicatum* adressé à l'archevêque Mennas, où il condamne les trois chapitres. Depuis, il l'a retiré, mais sous de terribles serments de les condamner purement et simplement. L'empereur vous envoie donc encore ce serment, mais à la charge de me le rendre après qu'il aura été lu. Au reste, l'acte en a été reconnu par les évêques occidentaux, les clercs de l'Église romaine, et Vincent, évêque de Claudiopolis, qui, étant sous-diacre de Rome, y avait travaillé.

On lut donc toutes ces pièces, dont plusieurs, d'après la promesse de l'empereur, devaient rester secrètes. Mais Justinien avait comme le privilége de manquer à sa parole. Une de ces pièces confidentielles, que lui avait adressée Vigile, était conçue en ces termes : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Vigile, évêque de la sainte Église catholique de Rome, écrivant cet acte tout entier de ma main, je dis que, par la vertu de la sainte Trinité, jamais nous n'avons été hérétiques ni ne le sommes ; mais je réclame les droits accordés de Dieu à mon siége. Cela ne doit donc pas faire croire à Votre Piété que je défends les hérétiques. Car voici que, pour satisfaire Votre Majesté impériale, j'anathématise la lettre d'Ibas, les

[1] Baluz., 1539.

dogmes de Théodoret et la personne de Théodore de Mopsueste. Le serment confidentiel, qui est du 15 août 550, contenait la promesse de seconder l'empereur de tout son pouvoir pour que les trois chapitres fussent condamnés en ce sens, mais à la condition que l'empereur garderait le secret, qu'il défendrait la personne et l'honneur du Pape, maintiendrait les priviléges de son Église, et ne montrerait cet acte à personne [1].

Ces pièces secrètes font voir quelle était la conviction personnelle du pape Vigile sur les trois chapitres. Mais, encore une fois, ce n'était pas la question principale. Il s'agissait de les condamner de manière à éviter un schisme dans l'Église. C'est pour cela qu'en dernier lieu l'empereur lui-même était convenu que les évêques d'Orient et d'Occident délibéreraient ensemble, en nombre égal, sur cette affaire ; et si son impatience lui eût permis de tenir sa parole, l'affaire s'expliquait à l'amiable. Mais il procédait à tort et à travers, sans suite ni dignité. Par exemple, le serment confidentiel du Pape est sous certaines conditions ; il date du mois d'août 550. Or, depuis cette époque, l'empereur n'avait cessé de manquer à toutes les conditions : au lieu de défendre la personne et l'honneur du Pape, il l'avait outragé d'une manière brutale ; au lieu de maintenir les priviléges de son Église, il les violait ; au lieu de ne montrer ce serment à personne, il le fait lire publiquement pour déshonorer le Pape. En vérité, nous ne voyons de honte et de déshonneur dans tout cela que pour le capricieux Justinien et ses ministres.

La lecture de ces pièces avait pour but de montrer aux évêques de l'assemblée que l'absence du Pape ne devait pas les empêcher de condamner les trois chapitres, puisqu'il les avait déjà condamnés. Mais pourquoi refuser alors, d'une manière si insultante, la dernière constitution qu'on lui avait demandée, et dans laquelle il les condamnait de même ? Voici, selon nous, le vrai motif. C'est que, dans cette constitution, le Pape rappelait, bien que d'une manière très-douce et très-humble, les variations continuelles et capricieuses de l'empereur, qui au fond causaient tout le mal. Mais voici qui est plus étrange encore.

Après que le questeur Constantin eut fait lire, de la part de l'empereur, jusqu'aux écrits confidentiels du pape Vigile, pour montrer aux évêques que, même en l'absence du Pape, ils pouvaient condamner les trois chapitres, puisque le Pape n'avait cessé de les condamner, le même questeur, de la part du même empereur, fit lire un édit impérial qui ordonnait d'effacer des diptyques le nom du

[1] Baluz., *Nova Collect.*, col. 1541.

même pape Vigile, parce qu'au lieu de condamner les trois chapitres, il s'en faisait le défenseur. Voici cette pièce curieuse : Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'empereur César Flavius Justinien, alamanique, gothique, francique, germanique, antique, alanique, vandalique, africain, pieux, fortuné, illustre, vainqueur et triomphateur, toujours auguste, aux bienheureux patriarches, archevêques et évêques de diverses provinces, qui se trouvent dans cette cité royale.

Après ce début, il parle contre les trois chapitres et rappelle que le Pape les a condamnés pendant sept ans. *Ensuite*, continue-t-il, *vous êtes convenus avec lui de vous réunir pour les condamner en concile ;* mais il n'ajoute pas à quelles conditions, savoir, que les Occidentaux y seraient en nombre égal avec ceux d'Orient. *Après cela*, ajoute l'empereur, *invité tant par nous que par votre religieux synode d'y venir, il a refusé*, sans doute, mais parce que l'empereur manquait aux conditions convenues. *Enfin*, reprend l'édit, *devenu contraire à ce qu'il a voulu si longtemps, il soutient les sentiments des partisans de Nestorius et de Théodore.* Mais d'abord cela est dit sans aucune preuve, puisqu'on avait refusé de recevoir la constitution sur laquelle seule on semble vouloir le fonder. En second lieu, c'est absolument faux, puisque, dans cette constitution même, il continue d'improuver les trois chapitres en épargnant seulement les personnes. Après cet exposé sophistique et calomnieux, Justinien conclut : En soutenant ainsi l'impiété des trois chapitres, il s'est rendu étranger à l'Église catholique et s'est séparé lui-même de votre communion. Nous avons donc jugé que son nom ne doit point être récité dans les sacrés diptyques, de peur que nous ne participions à l'impiété de Nestorius et de Théodore. Déjà nous vous l'avons notifié de vive voix. Aujourd'hui, par l'intermédiaire de nos préfets, nous vous notifions par écrit que vous ayez à ôter son nom des sacrés diptyques. Toutefois, nous conservons l'unité avec le Siége apostolique, et nous sommes assurés que vous ferez de même ; car la perversion de Vigile, non plus que celle de tout autre, ne saurait nuire à la paix des églises. Cet édit est daté du 14 juillet 553 [1].

Fleury fait là-dessus cette remarque : « Cette distinction entre le Saint-Siége et la personne du Pape est remarquable. » Sans doute. Mais ce qui est plus remarquable encore, et que Fleury n'a pas remarqué, c'est que cette distinction est faite par un souverain qui a tort contre un Pape qui a raison ; qu'elle est faite par un despote capricieux à des prélats courtisans et serviles. Car voici leur réponse : Ce que vient d'ordonner le très-pieux empereur répond aux travaux

[1] Baluz., 1545.

qu'il a soutenus pour l'unité des églises. Conservons donc l'unité avec le Siége apostolique de la très-sainte Église de l'ancienne Rome, et faisons tout suivant la teneur de ce qui vient d'être lu [1].

On tint la huitième conférence le 2 juin. Mais, sans prendre les voix des évêques en particulier, comme c'était l'ancien usage, on y lut la sentence qui était toute dressée, et qui porte en substance : Voyant que les sectateurs de Nestorius s'efforçaient d'attribuer à l'Église leur impiété par Théodore de Mopsueste et ses écrits, par les écrits impies de Théodoret et par la détestable lettre que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris le Persan, nous nous sommes assemblés pour réprimer cet abus, par la volonté de Dieu et le commandement de l'empereur.

Le très-pieux Vigile, se trouvant en cette ville, a assisté à tout ce qui a été agité touchant les trois chapitres, et les a condamnés plusieurs fois de vive voix et par écrit. Ensuite, il est convenu par écrit de venir au concile et de les y examiner avec nous, afin d'en faire une définition commune. L'empereur, suivant nos conventions, nous ayant exhortés à nous assembler, nous avons été obligés de prier Vigile d'accomplir sa promesse, lui représentant les exemples des apôtres, qui, bien que remplis du Saint-Esprit, chacun en particulier, en sorte qu'ils n'avaient pas besoin de conseil, ne voulurent toutefois définir la question, s'il fallait circoncire les Gentils, qu'après s'être assemblés et avoir autorisé leurs avis par des passages de l'Écriture. Les Pères, qui ont tenu en leur temps les quatre conciles, ont suivi les anciens exemples et ont décidé en commun les questions des hérétiques ; car il n'y a pas d'autre moyen de connaître la vérité dans les questions de foi. Chacun a besoin du secours de son prochain, suivant l'Écriture ; et quand deux ou trois sont assemblés au nom de Jésus-Christ, il est au milieu d'eux. Après donc que nous eûmes souvent invité le pape Vigile, et que l'empereur lui eut envoyé des magistrats, il promit de donner en particulier son jugement sur les trois chapitres. Ayant ouï cette réponse, nous avons considéré ce que dit l'Apôtre : Que chacun rendra compte à Dieu pour soi ; et, d'un autre côté, nous avons craint le jugement dont sont menacés ceux qui scandalisent leurs frères.

Ce préambule et ces raisonnements font voir combien les évêques de l'assemblée jugeaient nécessaire la présence ou du moins le consentement du Pontife romain ; car ce qu'ils disent tendait uniquement à le faire venir au milieu d'eux. Cette intention est sans doute très-louable. Ce qui ne l'est pas, c'est de dissimuler le véritable état

[1] Baluz., *Nova Collect.*, col. 1545.

des choses. On engage le Pape à tenir sa promesse, après lui avoir manqué plus d'une fois de parole et violé les conditions convenues ; on parle du péril de ceux qui scandalisent leurs frères, et c'est précisément pour ne pas scandaliser davantage ses frères d'Occident que le Pape refuse de décider seul avec ses frères d'Orient. Une pareille dissimulation sied mal à des évêques, surtout à des évêques qui parlent à leur chef.

Ils rapportent ensuite ce qu'ils ont fait pour l'examen des trois chapitres, et réfutent sommairement ce que l'on disait pour les soutenir ; puis ils concluent en ces termes : Nous recevons les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine ; nous enseignons ce qu'ils ont défini sur la foi, qui est la même en tous les quatre, et nous jugeons séparés de l'Église catholique ceux qui ne les reçoivent pas. Mais nous condamnons Théodore de Mopsueste et ses écrits impies, ainsi que les impiétés écrites par Théodoret contre la vraie foi, contre les douze chapitres de saint Cyrille, contre le concile d'Éphèse, et pour la défense de Théodore et de Nestorius. Nous anathématisons aussi la lettre impie que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris le Persan, qui nie que le Verbe se soit incarné et fait homme de la Vierge Marie, qui accuse saint Cyrille d'être hérétique et apollinariste, qui blâme le concile d'Éphèse d'avoir déposé Nestorius sans examen, et défend Théodore et Nestorius avec leurs écrits impies. Nous anathématisons donc ces trois chapitres et leurs défenseurs, qui prétendent les soutenir par l'autorité des Pères ou du concile de Chalcédoine. A cette sentence, le concile ajoute quatorze anathèmes qui renferment sommairement toute la doctrine de l'Incarnation, par rapport aux erreurs de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Ensuite sont les souscriptions des évêques, au nombre de cent soixante-cinq. La première est celle d'Eutychius de Constantinople, qui contient le sommaire de la sentence. Ainsi finit cette assemblée d'évêques [1].

La marche qu'ils avaient suivie ou dans laquelle ils avaient été entraînés, au lieu de leur réconcilier les évêques d'Occident, ne pouvait que les aigrir davantage ; car, après leur avoir promis qu'on se réunirait en nombre égal de part et d'autre pour terminer l'affaire en commun, les Grecs l'avaient décidée seuls. Et l'empereur, après avoir sollicité une dernière constitution du Pape, avait ensuite injurieusement refusé de la recevoir ; enfin, pour mettre le comble à l'outrage, il avait fait ôter des diptyques le nom du Pontife romain, comme d'un excommunié, sans que l'assemblée des évêques arti-

[1] Labbe, t. 5, col. 562.

culât un mot de réclamation. Aussi le pape Vigile refusa-t-il courageusement d'approuver leur sentence. Il fut jeté en prison, réduit à un peu de pain et d'eau, et puis envoyé en exil avec les ecclésiastiques romains, qu'on dispersa en divers lieux, notamment dans l'île de Proconnèse. C'est ce que dit formellement Anastase le Bibliothécaire dans sa biographie de Vigile. Le comte Marcellin mentionne également cet exil du Pape. Et Victor de Tunnone nous apprend en particulier que le diacre Pélage, depuis pape, fut du nombre des exilés.

Cependant l'eunuque Narsès, après la défaite et la mort de Totila, ayant repris Rome et pacifié l'Italie, le clergé romain le supplia d'intercéder auprès de l'empereur pour qu'il laissât revenir le pape Vigile, supposé qu'il vécût encore, ainsi que les prêtres, les diacres et les clercs qui avaient été exilés avec lui. L'empereur, ravi du succès de ses armes, consentit volontiers à la demande de Narsès et de tout le clergé de Rome. Il rappela les exilés, et leur dit : Si vous voulez recevoir Vigile pour votre Pape, j'en serai bien aise ; sinon, vous avez ici Pierre et l'archidiacre Pélage, pour lesquels je vous seconderai. Ils répondirent tous : Dieu veuille lui-même l'ordonner à Votre Piété ! Rendez-nous Vigile ! Et quand Dieu voudra qu'il sorte de cette vie, alors nous demanderons l'archidiacre Pélage. Après cette réponse, il les congédia tous avec Vigile. Tel est le récit d'Anastase [1].

C'était environ six mois après le concile de Constantinople. La constance du pape Vigile à souffrir les plus mauvais traitements, l'exil même, en refusant de donner son approbation à une chose qu'il approuvait pour le fond, mais dont le mode et l'inopportunité pouvaient blesser ses frères d'Occident ; cette constance généreuse dut produire, en Occident surtout, une favorable impression. Peu à peu les esprits se calmèrent. On se convainquit avec le temps qu'on pouvait condamner les trois chapitres sans blesser aucunement l'autorité du concile de Chalcédoine. Ce fut alors que Vigile rendit sur toute cette affaire un jugement définitif, qui peut être regardé comme un modèle de dignité, de modestie et de prudence. Il l'adressa au patriarche de Constantinople en ces termes :

Au bien-aimé frère Eutychius, Vigile. Personne n'ignore les scandales que l'ennemi du genre humain a excités dans l'univers. Les malintentionnés qui travaillent à renverser l'Église de Dieu, non-seulement il les a encouragés par lui-même, mais encore par nous et par les autres, qui avons parlé et écrit diversement. Ainsi, nous-

[1] *Liber Pontif.*, *seu Anast.*

même et les frères nos coévêques, qui soutenons avec le même respect les quatre conciles, qui persévérons sincèrement dans leur seule et même foi, il s'est efforcé de nous diviser les uns des autres par des chicanes, des ruses et des tromperies. En sorte que, d'accord ensemble sur la foi, nous avons oublié la charité fraternelle et nous sommes laissés aller à la discorde ; mais le Christ, notre Dieu, qui est la lumière véritable, dissipant les nuages de nos esprits, a rappelé àl a paix l'univers et l'Église. Par la révélation du Seigneur et par les recherches pour connaître la vérité, les choses qui doivent être définies par nous sont salutairement accomplies. Toute Votre Fraternité saura donc que nous recevons en tout, que nous vénérons pieusement et gardons unanimement avec nos frères les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine. Et si quelqu'un ne les suit pas dans tout ce qu'ils ont défini touchant la foi, nous le tenons séparé de la sainte Église catholique. Désirant donc que Votre Fraternité sache ce que nous avons fait, nous vous le notifions par ces lettres.

Il n'est personne qui ne sache combien de mouvements il y a eu touchant les trois chapitres, c'est-à-dire Théodore, autrefois évêque de Mopsueste, et ses écrits, ainsi que les écrits de Théodoret, et la lettre dite d'Ibas à Maris le Persan, et combien on a parlé et écrit diversement sur ces trois chapitres. Or, si dans toute affaire, la raison veut qu'on revienne sur ce qu'on examine, et qu'on ne doit pas rougir de trouver plus tard et de rendre public, par zèle pour la vérité, ce qui nous avait échappé d'abord, combien plus ne doit-on pas le faire dans des discussions ecclésiastiques ! surtout qu'il est notoire que nos Pères, principalement saint Augustin, est revenu sur ses propres écrits, a corrigé ce qu'il avait dit, et ajouté ce qu'il avait omis d'abord et trouvé ensuite. Guidés par ses exemples dans la controverse des trois chapitres, nous n'avons jamais cessé de chercher ce que nos pères pouvaient en avoir dit de plus vrai. Par là, il est devenu manifeste que lesdits écrits de Théodore de Mopsueste, contre lesquels on s'élève partout, renferment des choses contraires à la foi orthodoxe et aux enseignements des saints Pères, et que les saints Pères ont écrit contre lui et laissé des traités pour l'instruction de la sainte Église. En effet, entre autres blasphèmes, nous trouvons qu'il a dit qu'un autre est le Verbe-Dieu, un autre le Christ passible, qui s'est amélioré peu à peu, jusqu'à devenir irréprochable. Qu'il a été baptisé comme un pur homme, et a reçu, par le baptême, la grâce du Saint-Esprit et mérité l'adoption. Qu'on l'adore en vue du Dieu-Verbe, comme, en vue de l'empereur, on adore son image. Qu'après la résurrection, il est devenu immuable et impeccable. Que

l'union du Verbe avec le Christ est pareille à celle de l'homme et de la femme. Que, quand, après sa résurrection, il souffla sur ses disciples, en disant : Recevez le Saint-Esprit, il ne le leur donna point. Que, quand Thomas, après avoir touché ses mains et son côté, s'écria : Mon Seigneur et mon Dieu, il ne rapporta point ces paroles au Christ, mais à Dieu en général, pour le louer du miracle de la résurrection. Enfin, ce qui est pire, dans son Commentaire sur les Actes des apôtres, Théodore assimile le Christ à Platon, à Manichée, à Épicure et à Marcion, en disant : Comme chacun d'eux, à raison de la doctrine particulière dont il était l'inventeur, appela ses disciples platoniciens, manichéens, épicuriens, marcionites, ainsi le Christ, ayant inventé une doctrine, appela ses disciples chrétiens. Que toute l'Église catholique connaisse donc que c'est justement et irrépréhensiblement que nous en sommes venus à cette constitution.

En conséquence, nous condamnons et anathématisons, avec les autres hérétiques condamnés par les quatre conciles et par l'Église catholique, Théodore, jadis évêque de Mopsueste, et ses écrits impies ; de plus, ce que Théodoret a écrit contre la foi orthodoxe, contre les douze chapitres de saint Cyrille, contre le concile d'Éphèse, et pour la défense de Théodore et de Nestorius. En outre, nous anathématisons et condamnons la lettre à Maris, Persan hérétique, qu'on dit avoir été écrite par Ibas ; lettre qui nie que le Christ-Verbe, incarné de sainte Marie, mère de Dieu et toujours vierge, se soit fait homme, mais qu'il est né d'elle un pur homme, qu'il appelle un temple ; de manière à faire conclure qu'un autre est Dieu le Verbe, un autre le Christ. Avec cela, elle accuse calomnieusement saint Cyrille, le docteur et le héraut de l'orthodoxie, d'être un hérétique et d'avoir écrit dans le sens d'Apollinaire ; elle blâme le concile d'Éphèse, comme s'il avait condamné Nestorius sans jugement ni examen ; elle appelle impies et contraires à la vraie foi les douze chapitres de saint Cyrille, et défend, au contraire, Théodore et Nestorius, avec leurs écrits et leurs dogmes impies. Nous anathématisons donc et nous condamnons ces trois impies chapitres, savoir : l'impie Théodore de Mopsueste, avec ses impies écrits ; tout ce que Théodoret a écrit d'impie ; enfin la lettre qu'on dit avoir été écrite par Ibas, et dans laquelle se trouvent les blasphèmes mentionnés plus haut. Nous soumettons de plus au même anathème quiconque croira que jamais on doive recevoir ou soutenir ces chapitres, ou tentera de renverser la présente constitution. Tous ceux, au contraire, qui, gardant la foi orthodoxe prêchée par lesdits conciles, ont condamné ou condamnent ces trois chapitres, nous les déclarons frères et col-

lègues. Quant à ce qui a été fait par moi ou par d'autres pour la défense des trois chapitres, nous l'annulons par la présente définition. Car loin à jamais de l'Église catholique, que quelqu'un prétende que les quatre conciles ou l'un d'entre eux ait reçu les blasphèmes en question, ou ceux qui pensent de même ! Il est, au contraire, très-manifeste que lesdits saints Pères, mais surtout le concile de Chalcédoine, n'ont jamais reçu personne de suspect, à moins qu'il n'eût rejeté les blasphèmes mentionnés plus haut, ou condamné l'hérésie dont il était soupçonné. Que Dieu vous conserve en bonne santé, très-honoré frère [1]. Telle est la constitution que donna le pape Vigile, le 8 décembre 553.

Cette constitution est bien remarquable, moins encore par ce qu'elle dit que par ce qu'elle ne dit pas. Le Pape avait à se plaindre et de l'empereur, et des évêques grecs ; le Pape n'en dit pas un mot. L'empereur avait porté des édits, les évêques une définition synodale ; le Pape n'en dit pas un mot Le concile est pour lui comme n'étant pas. Seul, il décide l'affaire, condamne définitivement les trois chapitres, approuve quiconque les condamne avec lui ; par là, il approuve indirectement la définition du concile, et cette approbation indirecte suffit pour transformer en concile œcuménique une assemblée d'ailleurs assez peu régulière. Et le pape Vigile, naguère exilé, s'élève ainsi au-dessus du concile et de l'empereur sans blesser ni l'un ni l'autre. Au fond, lui seul avait à se plaindre ; et il veut partager les torts communs, ou plutôt il les rejette tous sur l'esprit de ténèbres. A l'égard des Occidentaux, sa charité n'est pas moins ingénieuse. Pour guérir leurs préventions et calmer leurs inquiétudes, il se met à leur place ; il leur montre, par son exemple, à bien saisir l'état de la question, et à reconnaître peu à peu qu'on pouvait condamner les trois chapitres sans blesser l'autorité du concile de Chalcédoine. Comme c'était une querelle de Grecs, les Latins s'y connaissaient peu ; plusieurs entendaient parler des trois chapitres pour la première fois, mais tous respectaient souverainement le concile de Chalcédoine, et craignaient qu'on n'y donnât atteinte. De part et d'autre on était d'accord sur la foi ; il s'agissait seulement de s'entendre sur trois personnages morts et sur leurs écrits, écrits très-peu connus en Occident. Justinien croyait qu'il fallait les condamner, pour faciliter le retour des demi-eutychiens ou des acéphales ; Vigile pensait qu'il fallait les condamner, de manière à ne pas scandaliser et éloigner une partie des catholiques mêmes. Mais il fallait trouver ce juste milieu ; ce qui était difficile en soi, mais surtout avec un

[1] Labbe, t. 5, col. 595.

homme aussi capricieux que Justinien, et qui savait aussi peu garder de mesure[1].

Les Grecs joignirent cette constitution pontificale aux actes du concile, comme en étant le complément et la confirmation. Dans les manuscrits grecs, elle est suivie de ces mots : Fin du livre huit du saint concile de Constantinople. Le patriarche Photius, si hostile aux Papes, avoue toutefois que Vigile, quoique peu disposé pour le concile, confirma néanmoins la foi des Pères par un écrit. Outre cette constitution du 8 décembre 553, qui ne se trouve plus qu'en grec, nous en avons une autre plus ample du 23 février 554, où le Pape décide au fond la même chose et à peu près dans les mêmes termes. Mais il y examine fort au long l'affaire d'Ibas, et cherche à prouver historiquement qu'il n'a jamais reconnu la lettre justement condamnable adressée sous son nom au Persan Maris ; qu'effectivement elle n'est pas de lui, mais a été fabriquée par les eutychiens pour le calomnier. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que, ni dans l'une ni dans l'autre constitution, non plus que dans les actes du concile, il n'est dit un mot de la condamnation d'Origène. On sait cependant, d'ailleurs, qu'il y fut condamné à la poursuite de l'empereur, à qui des moines catholiques de Palestine avaient présenté une nouvelle requête contre les moines origénistes du même pays. Cela montre que les actes que nous avons ne sont pas complets. Quant au pape Vigile, s'il n'en parle point dans ses constitutions de 553 et 554, c'est que pour lui c'était une chose faite depuis plusieurs années. Dès le commencement de ses *Institutions aux Écritures divines*, Cassiodore dit : Il est constant qu'Origène, déjà attaqué par tant de Pères, vient d'être condamné à présent par le bienheureux pape Vigile.

Ce Pape était encore à Constantinople vers la mi-août, lorsqu'il obtint de l'empereur une grande constitution adressée à Narsès, pour régler le gouvernement de Rome et de l'Italie si longtemps agitées. Il partit ensuite pour revenir à Rome ; mais il demeura en chemin, et mourut de la pierre à Syracuse en Sicile, l'année suivante, 555, le 10 de janvier suivant les uns, le 7 de juin suivant d'autres, après avoir tenu le Saint-Siége environ dix-sept ans, et avoir expié son entrée peu régulière par bien des années de tribulations, de patience, et de courage. Son corps fut rapporté à Rome et enterré dans l'église de Saint-Marcel.

Le Saint-Siége ayant vaqué trois mois, on élut Pélage, Romain de naissance, fils de Jean, qui avait été vicaire du préfet du prétoire.

[1] Balluz, 1551.

Pélage était archidiacre de l'Église romaine, et avait accompagné Vigile à Constantinople et au retour. Mais, suivant sa biographie dans Anastase, il était soupçonné d'avoir eu part aux mauvais traitements que ce Pape avait soufferts, et d'être complice de sa mort. C'est pourquoi il ne se trouva point d'évêques qui voulussent l'ordonner, excepté Jean de Pérouse et Bonus de Férentin, avec André, prêtre d'Ostie. Ils l'ordonnèrent évêque le 16 d'avril de la même année 555. Mais plusieurs des plus gens de bien, des plus sages et des plus nobles, s'étaient séparés de sa communion pour le soupçon de la mort de Vigile. Pour s'en purger, Pélage, de l'avis du patrice Narsès, qui commandait pour l'empereur en Italie, ordonna une procession solennelle de l'église de Saint-Pancrace à celle de Saint-Pierre, où, étant arrivé au chant des psaumes et des cantiques spirituels, il monta sur l'ambon, et, tenant les saints Évangiles et la croix de Notre-Seigneur sur sa tête, il jura publiquement qu'il n'était point coupable du crime dont on le soupçonnait, et qu'il n'avait fait aucun mal au pape Vigile. Le peuple parut satisfait. Après quoi, Pélage pria les assistants de concourir avec lui pour bannir la simonie des ordinations, depuis le dernier degré du ministère ecclésiastique jusqu'au premier, afin qu'on ne promût à l'avenir que des personnes de probité, connues et instruites dans le service de Dieu. Il donna en même temps l'intendance des biens de l'Église à Valentin, son secrétaire, homme craignant Dieu, qui fit restituer à toutes les églises les vases d'or et d'argent et les voiles qu'on leur avait enlevés.

L'affaire des trois chapitres était canoniquement terminée par la sentence définitive du pape Vigile, jointe à celle du concile de Constantinople ; mais la division que cette affaire avait excitée, surtout en Occident, ne l'était pas. Dès auparavant, l'empereur Justinien avait employé la force pour amener les évêques à condamner ces trois chapitres. Tant que la question n'avait pas été définitivement jugée par l'Église, seule autorité compétente en cela, cet emploi de la force par Justinien était une persécution, c'est-à-dire une poursuite injuste et violente. Mais l'Église ayant rendu son jugement définitif, l'emploi de la puissance séculière pour en assurer l'exécution cessait d'être une poursuite injuste et violente, c'est-à-dire une persécution, et devenait une poursuite légitime que l'Église pouvait réclamer et que l'empereur devait accorder. Mais dans une affaire aussi embrouillée, ceux qui avaient d'abord été persécutés, c'est-à-dire poursuivis injustement avant la sentence définitive, pouvaient facilement, même après la sentence, se croire persécutés encore, lorsqu'ils n'étaient plus que poursuivis légitimement pour leur désobéissance schismatique, et pressés salutairement de remplir leur devoir.

De ce nombre furent plusieurs évêques africains, entre autres, Victor de Tunes ou Tunnone, auteur d'une chronique qui finit à cette époque ; Facundus d'Hermiane, auteur de douze livres pour la défense des trois chapitres, et qui poussa l'opiniâtreté jusqu'à rompre formellement la communion avec ceux qui les avaient condamnés. Ces deux auteurs, ainsi que leurs semblables, à raison de leurs préventions schismatiques, doivent être lus et consultés avec précaution. Facundus, en particulier, dans la chaleur de la dispute, pour excuser et expliquer une locution au moins impropre de Théodore de Mopsueste, tire du sacrement de l'Eucharistie une comparaison qui elle-même a besoin d'explication et d'excuse [1]. Primase d'Adrumète, auteur d'un commentaire sur l'Apocalypse, fut plus sage et plus heureux ; après avoir résisté quelque temps, il se soumit à la décision du Pape et du concile, condamna avec eux les trois chapitres, devint primat de la Byzacène, et eut même beaucoup à souffrir des schismatiques de cette province. Il y eut des récalcitrants en Italie, en Gaule, en Hibernie même, mais particulièrement en Illyrie. Ceux de la dernière province exercèrent la sollicitude et la patience des Pontifes romains pendant cent ans.

Le pape Pélage s'appliqua fortement à réprimer les schismatiques d'Italie par l'autorité de Narsès. Il le prie, dans une première lettre, de prêter secours à deux de ses légats, Pierre, prêtre, et Project, notaire de l'Église romaine, qu'il envoyait pour procéder contre deux évêques qui troublaient l'union des églises et s'en appropriaient les revenus [2]. Comme ce patrice était pieux et craignait de pécher contre la religion, Pélage lui fait ces importantes réflexions dans une de ses lettres :

Ne vous arrêtez point aux vains discours de ceux qui disent que l'Église suscite une persécution quand elle réprime les crimes et cherche le salut des âmes. C'est une erreur que de parler de la sorte. On ne persécute que quand on contraint à faire le mal ; mais quand on punit le mal déjà fait, ou qu'on empêche de le faire, on ne persécute pas, on aime. Autrement, si, comme ils supposent, il ne faut point réprimer le mal ni en retirer personne pour le porter au bien, il faut abolir toutes les lois divines et humaines qui ordonnent de punir les méchants et de récompenser les bons. Or, que le schisme soit un mal et qu'il doive être réprimé, même par la puissance séculière, l'Écriture et les canons nous l'enseignent. Et quiconque est séparé des Siéges apostoliques, il n'y a pas de doute qu'il est dans le schisme. Faites donc ce que nous vous avons souvent demandé, et envoyez à

[1] L. 9, c. 5. — [2] Labbe, t. 5, 791.

l'empereur, sous bonne garde, ceux qui font ces entreprises. Car vous devez vous souvenir de ce que Dieu a fait pour vous lorsque le tyran Totila possédait l'Istrie et la Vénétie, et que les Francs ravageaient tout. Nonobstant ces hostilités, vous ne souffrîtes point que l'on ordonnât l'évêque de Milan, jusqu'à ce que vous en eussiez écrit à l'empereur et reçu ses ordres; et au milieu des ennemis, vous fîtes conduire à Ravenne l'évêque élu et celui qui devait l'ordonner. Que dirai-je des évêques de Ligurie, de Vénétie et d'Istrie, que vous pouvez réprimer, et que vous laissez se glorifier de leur rusticité, au mépris des Siéges apostoliques ? S'ils avaient quelque difficulté touchant le jugement du concile universel qui vient d'être tenu à Constantinople, ils devaient, suivant l'usage, choisir quelques-uns d'entre eux capables de proposer leurs raisons et d'entendre les nôtres, et les envoyer au Siége apostolique, et non pas fermer les yeux pour déchirer l'Église, qui est le corps de Jésus-Christ. Ne craignez donc rien. Il y a mille exemples et mille constitutions qui montrent que les puissances publiques doivent punir les schismatiques, non-seulement par l'exil, mais par la confiscation des biens et par de rudes prisons. Une grande partie de cette lettre se trouve répétée dans une au patrice Valérien, écrite par conséquent dans le même temps [1].

Narsès fit ce que le Pape avait demandé. Mais les schismatiques l'excommunièrent. Il en écrivit au Pape, qui lui témoigna dans sa réponse combien il était sensible à l'injure qu'on lui avait faite, et d'un autre côté le félicite de ce que la Providence l'avait permis, afin de le préserver de leur schisme. Mais en même temps, il l'exhorte à punir cet attentat et à envoyer les coupables à l'empereur, nommément l'évêque Euphrasius, qui avait commis un homicide et un adultère incestueux ; et Paulin, évêque d'Aquilée, qu'il traite d'usurpateur, et qu'il dit devoir être privé du nom et du rang d'évêque à cause de son schisme. C'était l'évêque de Milan qui avait ordonné Paulin. Comme cette ordination était contraire aux canons, Pélage presse Narsès, dans une autre lettre, de les envoyer tous deux sous bonne garde à l'empereur, parce que celui-ci ne pouvait être évêque, ayant été ordonné contre l'ancienne coutume, et que celui-là devait être puni pour avoir fait une ordination contre les règles. Pélage s'explique plus clairement dans une autre lettre, où il dit que l'évêque de Milan n'avait pu ordonner Paulin, à cause qu'il était lui-même schismatique, et que d'ailleurs, pour l'ordonner légitimement, il aurait fallu qu'il l'ordonnât dans sa propre église, c'est-à-dire dans

[1] Labbe, t. 5, col. 792 et 807.

celle d'Aquilée. Car, encore que l'évêque de Milan et celui d'Aquilée eussent dû se faire ordonner par le Pape, néanmoins, à cause de la longueur du chemin, l'ancien usage était qu'ils s'ordonnassent mutuellement ; mais à condition que le consécrateur viendrait dans la ville du consacré, soit afin qu'il fût plus assuré du consentement de l'église vacante, soit pour montrer que l'évêque qu'il consacrait ne lui serait point soumis. Le pape Pélage dit encore dans ces lettres qu'il n'a jamais été permis d'assembler un concile particulier pour examiner un concile universel ; mais que, si l'on a sur ce sujet quelque difficulté, on doit consulter le Siége apostolique. Il écrivit sur le même sujet à Viator et à Pancrace, hommes illustres, pour les éloigner de la communion des schismatiques, dont l'opiniâtreté ne venait que d'ignorance et d'une crainte mal fondée de contrevenir au concile de Chalcédoine. Dans ces lettres, le Pape allègue souvent l'autorité de saint Augustin [1].

Sept évêques de Toscane écrivirent au Pape pour lui faire approuver leur schisme à lui-même. Il en fut très-surpris ; mais leur répondit néanmoins avec beaucoup de douceur, en les appelant ses bien-aimés frères. Comment, leur dit-il, ne croyez-vous pas être séparés de la communion de tout l'univers, si vous ne récitez pas mon nom, suivant la coutume, dans les saints mystères ? puisque, tout indigne que j'en suis, c'est en moi que subsiste à présent la fermeté du Siége apostolique par la succession de l'épiscopat. Mais, de peur qu'il ne vous reste, à vous ou à vos peuples, quelque soupçon touchant notre foi, tenez pour très-assuré que, par la grâce du Seigneur, je conserve la foi établie par l'enseignement des apôtres, confirmée par le concile de Nicée, expliquée par ceux de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, et que j'anathématise quiconque veut affaiblir en partie ou révoquer en doute la foi de ces quatre conciles, ou le tome du bienheureux pape Léon, confirmé dans le concile de Chalcédoine. Munie de cette profession de notre foi, que Votre Dilection enseigne donc avec un esprit de mansuétude, comme il sied à des pontifes, les hommes qui sont dans l'ignorance, et employez tous les moyens pour les retirer de l'erreur et les rendre à l'unité de l'Église. Si après cela il reste encore du scrupule à quelqu'un, qu'il se hâte de venir à nous, afin qu'ayant connu la vérité par nos instructions, il se réunisse à l'Église universelle [2]. Cette lettre est datée du 16 février 556. Le pape Pélage fit une pareille profession de foi, adressée à tout le peuple de Dieu, afin que ceux qui avaient le zèle et la science pussent détromper ceux qui n'avaient que le zèle. Après avoir

[1] Col. 793 et 805. — [2] Col. 794.

parlé des quatre conciles, il ajoute qu'il reçoit avec respect les canons reçus par le Siége apostolique et les lettres des papes ses prédécesseurs, qu'il énumère depuis Célestin jusqu'à Agapit inclusivement ; enfin, qu'il honore comme catholiques les vénérables évêques Théodoret et Ibas. Cette lettre, qu'il adresse à toute la chrétienté, le Pape la termine par ces mots : Que Dieu vous conserve sains et saufs, mes bien-aimés fils. Amen [1].

Il envoya une autre confession de foi plus ample à Childebert, roi de Paris, qui, ayant reçu une lettre de lui avec quelques reliques, par des moines de Lérins, lui envoya des ambassadeurs et lui demanda encore des reliques de saint Pierre et de saint Paul, et d'autres martyrs. Le chef de cette ambassade, nommé Rufin, dit au Pape qu'en Gaule quelques-uns se plaignaient que l'on avait donné atteinte à la foi catholique, et le pria de témoigner qu'il recevait en tout la lettre de saint Léon, ou d'envoyer lui-même sa confession de foi. Ces mêmes ambassadeurs demandèrent pour Sapaudus, évêque d'Arles, la qualité de vicaire du Pape dans les Gaules, avec le pallium. Le pape Pélage satisfit aussitôt à la première demande de Rufin, touchant la lettre de saint Léon, et écrivit au roi Childebert en ces termes :

Au très-glorieux et très-excellent seigneur, notre fils le roi Childebert, Pélage, évêque. Rufin, l'ambassadeur de Votre Excellence, nous a représenté qu'il s'est répandu des semences de scandale dans les provinces des Gaules par les discours de ceux qui publient qu'on a donné quelque atteinte à la foi catholique. Quoique, depuis la mort de l'impératrice Théodora, l'Église n'ait plus à craindre qu'on agite dans l'Orient des questions nuisibles à la foi, et qu'on y ait seulement traité de quelques articles où la foi n'est point intéressée, et qu'il serait trop long de vous expliquer dans une lettre, nous avons cru, suivant l'avis dudit seigneur Rufin, pour calmer votre inquiétude et celle des évêques des Gaules, devoir vous déclarer en peu de mots que nous anathématisons et jugeons indigne de la vie éternelle quiconque s'est écarté ou s'écartera dans la moindre chose, ne fût-ce que dans une syllabe, de la foi que le pape Léon, d'heureuse mémoire, a prêchée dans ses lettres, et que le concile de Chalcédoine a suivie dans sa définition. Cela étant, que Votre Excellence et nos frères les évêques n'écoutent aucunement les fables de ceux qui aiment les scandales. Voici pourquoi. Votre père, le très-clément empereur, a détruit toutes les hérésies qui, jusqu'à son règne, avaient à Constantinople leurs évêques et leurs églises, avec de grands revenus et

[1] Labbe, t. 5, col. 795.

quantité de vases précieux, qu'il a donnés aux catholiques. Ceux donc qui sont demeurés dans leurs erreurs s'unissent entre eux et font de grands efforts pour troubler et diviser l'Église. Tant que nous avons été à Constantinople, ils envoyaient ici, en Italie, des lettres sous notre nom, comme si nous avions dit qu'on avait altéré la foi catholique ; à présent encore ils font courir ici des lettres anonymes contre nous, sans qu'on en puisse connaître les auteurs. Ce sont principalement les nestoriens, qui prétendent n'être pas éloignés du sentiment du concile de Chalcédoine et du pape Léon, quoiqu'il ait condamné Nestorius en ce qu'il soutenait deux natures séparées. Ici même ils ont alarmé quelques évêques simples, qui ne savaient pas les premiers éléments de la foi, qui n'entendent pas l'état de la question et ne comprennent pas quel grand bien c'est de ne point s'écarter de la foi catholique. Ce qui nous a fait longtemps souffrir des persécutions à Constantinople, c'est, ce que nous avons marqué, que, du vivant de l'impératrice, tout ce que l'on agitait dans les affaires de l'Église nous était suspect. Car pour votre père, le très-clément empereur, il ne souffre pas qu'on donne aucune atteinte à la décision du pape Léon ni à la foi du concile de Chalcédoine. Quant aux reliques qu'ont demandées vos ambassadeurs, nous les envoyons par le sous-diacre Homobon, de notre Église, qui les portera, Dieu aidant, à notre frère et coévêque Sapaudus. Cette lettre est du 11 décembre 556 [1].

Dès le 4 juillet, en écrivant dès lors au roi Childebert, sans doute quand il lui envoya les premières reliques par les moines de Lérins, le pape Pélage avait adressé à Sapaudus une lettre de civilité, en lui faisant sentir toutefois qu'il aurait dû le prévenir et l'envoyer complimenter au sujet de son exaltation sur le Saint-Siége. Sapaudus le fit dans l'intervalle, par une lettre pleine d'éloges de la personne de Pélage, dont il connaissait le mérite et l'érudition. Le Pape reçut ces louanges avec beaucoup de modestie, et lui répondit, dans une lettre du 16 septembre : Ne connaissant rien en nous de ce que vous y trouvez, nous n'avons pu nous empêcher de rougir des éloges que vous nous donnez, et nous nous sommes rappelé ce qu'a dit un savant homme, que la louange qui est vraie est un éloge, mais que celle qui est fausse est une réprimande. Nous souhaitons toutefois que, par les prières des saints et par les vôtres, Dieu nous rende tel que vous nous dépeignez dans votre bienveillance. Le 14 décembre suivant, Pélage lui écrivit, touchant le pallium et le vicariat apostolique dont le roi avait fait pour lui la demande, qu'il était disposé à

[1] Col. 798, *Epist.* 10.

les lui accorder; mais qu'il convenait que, suivant la coutume de ses prédécesseurs, il écrivît lui-même et envoyât quelques personnes de son clergé pour demander ces grâces en son nom. Il lui recommandait en même temps le sous-diacre Homobon, qui portait les reliques des saints apôtres, et il priait Sapaudus de dire au patrice Placide, son père, d'envoyer à Rome ce qu'il pourrait ramasser des revenus de l'Église romaine dans les Gaules, parce que les terres d'Italie étaient tellement désolées, qu'on ne pouvait rien recueillir. Le Pape demande qu'on emploie l'argent à acheter des tuniques blanches, des cuculles, des saies et d'autres habits à l'usage des pauvres, et qu'on les envoie par le premier navire à Rome, où le pillage de la ville par Totila avait réduit les personnes les plus aisées à une extrême indigence [1].

Sapaudus envoya aussitôt à Rome un diacre et un sous-diacre avec des lettres de sa part, et de nouvelles lettres de Childebert pour demander le pallium. Le Pape le lui accorda par une lettre du 3 février 557, et le déclara vicaire du Saint-Siége dans les Gaules, avec les mêmes prérogatives que ses prédécesseurs. Il ne paraît pas que Pélage, pour accorder cette grâce, ait demandé le consentement de Justinien, comme le pape Vigile avait cru devoir faire. Il écrivit en même temps à Childebert une lettre où il lui recommande de faire respecter, dans la personne de Sapaudus, la qualité de vicaire du Saint-Siége, qu'il avait accordée à sa recommandation. Il y ajouta une confession de foi très-ample, où il explique les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, par rapport aux dernières hérésies, et la doctrine de la résurrection des morts, apparemment à cause des origénistes. Le roi ne lui avait demandé par l'ambassadeur Rufin que l'une de ces deux choses : une adhésion par écrit aux lettres de saint Léon, ou bien une confession de foi proprement dite. Le Pape lui envoya successivement l'une et l'autre. Peu de temps après, savoir le 13 avril de la même année 557, il écrivit par occasion à Sapaudus pour savoir si le roi et les évêques des Gaules étaient contents de sa profession de foi. Il lui recommande en même temps, ainsi qu'à son père le patrice Placide, les Romains que le malheur des guerres avait obligés de se réfugier en Provence, et il les prie d'envoyer au plus tôt, pour les pauvres, les habits qu'il les avait chargés d'acheter des revenus de l'Église de Rome. Car, dit-il, la pauvreté et la nudité sont telles dans cette ville, que nous ne pouvons regarder des personnes d'une naissance honnête sans avoir le cœur navré de douleur [2].

[1] *Epist.* 8, 9, 11. — [2] *Ibid.*, 12-16.

Dans sa première lettre au roi Childebert, le Pape lui dit jusqu'à deux fois, en parlant de Justinien, *votre père*. C'est que Justinien l'avait adopté pour son fils. Il avait déjà fait le même honneur à Théodebert, roi d'Austrasie, comme nous le voyons par deux lettres où ce roi franc l'appelle son père [1]. Cette adoption n'empêcha point Théodebert, dont le royaume s'étendait jusqu'en Pannonie, la Hongrie actuelle, de préparer une formidable expédition contre Justinien pour lui demander raison de ce que, dans ses titres fastueux, il prenait celui de *francique*, comme s'il avait vaincu les Francs; mais il mourut au milieu de ses préparatifs, l'an 548. Son fils Théodebalde, qui n'avait que treize ans, lui succéda; il envoya des ambassadeurs à Justinien, qui conclurent la paix; ce fut à eux que le clergé d'Italie donna le mémoire sur les maux que souffrait le pape Vigile à Constantinople. Théodebalde mourut de langueur en 555, et laissa pour héritiers de son vaste royaume ses deux grands-oncles, Childebert, roi de Paris, et Clotaire, roi de Soissons. Mais Childebert était vieux, malade et sans enfants mâles qui, d'après la loi du pays, pussent lui succéder après sa mort, tandis que Clotaire, encore robuste, avait quatre fils vigoureux et braves. Ce dernier pensa donc qu'il ne valait pas la peine que Childebert prît sa part de l'héritage de Théodebalde, puisque son propre royaume devait, dans peu de temps, passer à lui Clotaire et à ses fils [2]. Childebert lui céda volontairement ses droits. Clotaire joignit donc à son royaume de Soissons le vaste royaume d'Austrasie, qui s'étendait depuis l'Auvergne jusqu'en Pannonie. Avec le royaume de son petit-neveu Théodebalde, Clotaire prit aussi sa femme Valdetrade; mais les évêques lui en ayant fait des reproches, il la quitta et la fit épouser au duc Garivalde, qu'il donna pour ministre à Chramne, son fils aîné, en l'envoyant gouverner l'Auvergne [3].

Childebert était sincèrement pieux : ce qui le rendait humain et charitable, quelquefois même au milieu des guerres. L'an 542, accompagné de Clotaire, il porta la guerre en Espagne contre les Visigoths. Il entra sans résistance dans ces provinces et alla mettre le siége devant Saragosse. Les habitants, ne comptant pas sur leurs forces pour résister à l'armée franque, s'appliquèrent, par le conseil de leur évêque, à attirer sur eux le secours du ciel. Ils jeûnèrent, se revêtirent du cilice, et firent porter en procession, autour de leurs murailles, la tunique de saint Vincent, diacre, célèbre martyr et patron de la ville. Les femmes, en habits de deuil et les cheveux épars, comme si elles avaient assisté aux funérailles de leurs maris, sui-

[1] Duchesne, t. 1, p. 862. — [2] Agath., l. 2. — [3] Greg. Tur., l. 4, c. 9.

vaient la procession en se frappant la poitrine. Les assiégeants, qui de loin ne distinguaient point assez ce qui se passait sur les murailles de la ville, se persuadèrent d'abord qu'on faisait des maléfices contre eux. Ils surprirent un des habitants et lui demandèrent ce que l'on faisait. On porte la tunique de saint Vincent, dit-il, et avec elle on implore la miséricorde du Seigneur. A cette nouvelle, les assiégeants furent saisis de crainte. Childebert demanda l'évêque, qui vint avec de riches présents. Mais le roi le pria de lui donner des reliques du saint martyr; et l'évêque lui donna l'étole, gardant la tunique. Ainsi les Francs levèrent le siége; et Childebert, étant de retour à Paris, fit bâtir une église de Saint-Vincent, où il mit son étole, avec quantité de vases précieux, de calices, de croix, de couvertures d'Evangiles qu'il avait apportés de son expédition, entre autres une croix d'or, ornée de pierreries, à cause de laquelle il fit bâtir cette église en forme de croix [1].

L'an 541, trentième du règne de Childebert, s'était tenu le quatrième concile d'Orléans. On y fit trente-huit canons. Le premier ordonne que la Pâque sera célébrée suivant la table de Victorius; que l'évêque l'annoncera tous les ans au peuple le jour de l'Épiphanie; et que, s'il y trouve quelque difficulté, les métropolitains consulteront le Siége apostolique. Tous les évêques feront observer le carême également, sans le commencer plus tôt ni ôter le jeûne du samedi. L'évêque sera ordonné dans l'église qu'il doit gouverner, du moins en présence du métropolitain et dans la province. Les seigneurs ne mettront dans les oratoires de leurs terres que des clercs approuvés par l'évêque, et ne les empêcheront point de rendre le service qu'ils doivent à l'Église. Celui qui voudra avoir une paroisse dans sa terre doit premièrement lui donner un revenu suffisant et des clercs pour la desservir. Il y a plusieurs canons dans ce concile pour défendre aux laïques d'ôter les biens donnés à l'Église, et aux ecclésiastiques de les aliéner : ce qui montre que ces abus devenaient fréquents. On révoquera les aliénations faites par l'évêque contre les canons; toutefois, les serfs de l'Église qu'il aurait affranchis conserveront leur liberté. Les serfs des églises ou des évêques ne doivent point piller ni faire de captifs, puisque leurs maîtres ont accoutumé de les racheter. Les asiles seront conservés, mais ils ne doivent point servir de prétexte aux serfs pour contracter des mariages illégitimes. Il est défendu aux juges d'imposer aux clercs des charges publiques, particulièrement des tutelles, aux évêques, aux prêtres et aux diacres. Les juges séculiers ne doivent

[1] Greg. Tur., l. 3, c. 29.

point connaître les causes des clercs, même contre les laïques, ni exercer aucun acte de juridiction sur eux sans la permission de l'évêque ou du supérieur. Mais les clercs, de leur côté, étant cités par leur supérieur ecclésiastique, ne doivent user d'aucune chicane. Si des évêques ont un différend pour quelque intérêt temporel, leurs collègues les avertiront par lettres de s'accommoder ou de choisir des arbitres; que si le différend dure plus d'un an, celui qui sera en demeure sera privé de la communion de ses collègues. On défend les restes d'idolâtrie, comme de manger des viandes immolées ou de jurer par la tête de certains animaux. Le meurtrier qui s'est mis à couvert de la vengeance publique ne doit pas moins être mis en pénitence [1].

Léonce de Bordeaux présida ce concile, où se trouvèrent trente-huit évêques présents et les députés de douze absents. Les métropolitains Aspais d'Eauze, Flavius de Rouen et Injuriosus de Tours souscrivirent les premiers après Léonce. Saint Gallican d'Embrun souscrivit au rang des simples évêques. Il était successeur de Catulin, qui assista au concile d'Épaone, et il fut prédécesseur de saint Pelade. Les plus célèbres des autres évêques sont : saint Cyprien de Toulon, Rurice de Limoges, saint Gal d'Auvergne, saint Dalmace de Rodez, saint Agricole de Châlon-sur-Saône, saint Firmin d'Uzès, saint Innocent du Mans, saint Éleuthère d'Auxerre, Eumérius de Nantes, saint Arcade de Bourges et saint Lô de Coutances. Ces deux derniers n'y assistèrent que par députés.

On ne convient pas si Léonce de Bordeaux, qui présida au concile, fut le premier ou le second évêque de ce nom qui gouverna cette église. L'un et l'autre illustrèrent l'épiscopat par leurs talents et leurs vertus. Le premier est honoré comme saint le 21 d'août. Le second l'est, dans son église, le 15 de novembre ; et, quoique les anciens martyrologes n'en fassent pas mention, il fut un des plus grands et des plus pieux évêques de son temps. Une illustre naissance dont il ne se glorifiait pas, et de grands biens dont il était libéral, donnèrent un nouvel éclat au mérite personnel qui le distinguait. Il épousa dans sa jeunesse Placidine, qui comptait parmi ses aïeux saint Sidoine et l'empereur Avitus, et il acquit de la gloire par sa bravoure dans les guerres contre les Visigoths d'Espagne. Mais dès lors, ce qu'il y avait de plus distingué dans le siècle par la noblesse et le mérite se croyait honoré par les dignités ecclésiastiques. Léonce fut élu évêque de Bordeaux, le treizième de cette église et le second du nom. Il ne regarda plus Placidine, son épouse,

[1] Labbe, t. 5, p. 380.

que comme sa sœur. C'était une dame d'une grande piété, et qui avait des sentiments dignes de sa naissance. Elle ne se sépara pas de son mari pour ce qui concernait les bonnes œuvres, où elle voulait avoir sa part. Léonce n'était pas entré dans l'épiscopat pour s'enrichir des biens de l'Église : il voulait plutôt enrichir l'Église de ses biens propres. Il employa, du consentement de sa femme, ses grandes richesses à construire et à doter un grand nombre d'églises, non-seulement dans son diocèse, mais encore ailleurs. Le poëte Fortunat, qui florissait à cette époque a fait l'éloge des deux Léonce de Bordeaux [1].

Saint Firmin d'Uzès n'était pas moins distingué par sa piété et sa noblesse. On le dispensa, en considération de son mérite, des règles ordinaires; et après la mort de son oncle Rorice, évêque d'Uzès, qui l'avait élevé, il fut placé sur ce siége âgé seulement de vingt-deux ans; mais la prudence et la sainteté furent un heureux supplément au défaut des années. La réputation de Firmin ne fut pas renfermée dans la Gaule ; la renommée publia ses talents au delà des Alpes, et le poëte Arator, qui était si célèbre en Italie, en fit un bel éloge. Il dit que parmi un grand nombre de bons évêques qui faisaient la gloire de l'Église gallicane, Firmin se distinguait par son éloquence, et que l'éclat de son mérite se répandait au loin hors de sa patrie.

Arator avait été capitaine des gardes et intendant des domaines de l'empereur; mais, ayant renoncé au monde, il avait embrassé l'état ecclésiastique, et était sous-diacre de l'Église romaine, lorsqu'en 544, le 6 d'avril, il présenta au pape Vigile son poëme des Actes des apôtres en deux livres, dans le sanctuaire de l'église du Vatican, en présence de la plus grande partie du clergé de Rome. Le Pape, en ayant fait lire une partie sur-le-champ, le donna au primicier des notaires pour le mettre dans les archives de l'église. Mais tout ce qu'il y avait à Rome de gens de lettres prièrent le Pape de le faire réciter publiquement. Il ordonna qu'on le fît dans l'église de Saint-Pierre aux liens, et il s'y trouva une grande assemblée d'ecclésiastiques et de laïques, de noblesse et de peuple. Arator récita lui-même son ouvrage en quatre jours différents, parce que les auditeurs y prenaient tant de plaisir, qu'ils l'obligeaient à répéter souvent les mêmes endroits; en sorte que chaque fois il ne put lire que la moitié d'un livre. Plus tard il en envoya un exemplaire dans les Gaules, au patrice Parthénius, avec une épître en vers, où il fait l'éloge de saint Firmin [2].

[1] Fortunat, l. 1, *carm.* 15; l. 4, *carm.* 9, 10. — [2] *Bibl. PP.*, t. 10. Galland, t. 12.

Saint Innocent du Mans, successeur de saint Principe, soutint la réputation de son église, qui était en possession depuis son établissement d'avoir de saints évêques. Il se montra surtout le père et le protecteur des moines. On croit que ce fut à sa prière que saint Benoît envoya dans les Gaules son disciple saint Maur, qui fonda le monastère de Glanfeuil, en Anjou. Eumérius de Nantes, qui avait d'abord exercé avec une grande intégrité l'office de juge dans le siècle, était aussi un prélat distingué par sa naissance, son éloquence et sa charité envers les pauvres [1].

L'an 549, trente-huitième du règne de Childebert, au mois d'octobre, il se tint dans la même ville d'Orléans un cinquième concile. Il devait juger l'évêque de cette église, nommé Marc, accusé de plusieurs crimes, et provisoirement exilé. L'accusation ayant été trouvée calomnieuse, il fut rétabli dans son siége. Une autre cause avait porté Childebert à convoquer cette assemblée. De concert avec sa femme, la reine Ultrogothe, il avait fondé un hôpital à Lyon pour loger les étrangers et soigner les pauvres malades. Ils souhaitèrent que les évêques du concile autorisassent de leurs souscriptions cet établissement, et les règlements qui avaient été dressés pour le maintenir. Le concile le fit, et ordonna par un canon exprès que l'évêque de Lyon et ses successeurs ne pourraient rien attribuer à leur église des biens qui avaient été donnés ou qui pourraient être donnés dans la suite à cet hôpital, ni rien changer dans les règlements qu'on y avait établis : qu'ils auraient seulement inspection sur la maison, pour qu'il y eût toujours des supérieurs et des administrateurs soigneux et craignant Dieu. On excommunie comme meurtriers des pauvres ceux qui contreviennent à ce canon, ou qui usurperaient les biens de cet hôpital.

Parmi les autres vingt-trois canons de ce concile, le premier condamne également les erreurs d'Eutychès et de Nestorius, comme condamnées par le Siége apostolique. Ce qui fut ordonné sans doute à cause de la dispute des trois chapitres, dont les accusateurs et les défenseurs se reprochaient mutuellement ces hérésies. Pour la discipline : Pendant la vacance du siége, aucun évêque ne pourra ordonner des clercs, ni consacrer des autels, ou rien prendre des biens de l'église vacante, sous peine d'interdiction pour un an. Il n'est permis à personne d'acheter l'épiscopat; mais celui qui a été élu par le clergé et le peuple, suivant les anciens canons, sera ordonné, avec l'agrément du roi, par le métropolitain et les comprovinciaux. Celui qui aura été ordonné pour de l'argent sera déposé. On n'ordonnera

[1] *Hist. de l'Église gallic.*, l. 6.

aucun évêque pour une ville malgré les clercs et les citoyens, et on n'emploiera pas l'autorité des personnes puissantes pour extorquer leur consentement, sous peine de déposition contre ceux qui auront obtenu l'épiscopat par ces voies. Ces canons font voir que la liberté des élections diminuait depuis la domination des Barbares ; les évêques tâchent de la rétablir le mieux qu'ils peuvent.

Les causes des évêques devaient être jugées ainsi : Si quelqu'un a quelque affaire contre l'évêque ou contre les agents de l'Église, il s'adressera d'abord à l'évêque, afin que le différend soit terminé à l'amiable. Si cette démarche ne réussit pas, il aura recours au métropolitain qui en écrira à l'évêque, pour faire terminer la cause par arbitrage. Si l'évêque ne veut pas entendre à un accommodement, et que le métropolitain soit obligé de lui écrire une seconde fois, il demeurera privé de la communion du métropolitain jusqu'à ce qu'il soit venu lui rendre compte de l'affaire. Mais s'il est évident que c'est une affaire injuste qu'on suscite à l'évêque, celui qui la lui aura suscitée sera excommunié un an. Si le métropolitain interpellé deux fois par un évêque diffère de lui rendre justice, l'évêque se pourvoira au concile prochain.

L'évêque qui ordonnera sciemment un esclave ou un affranchi sans la permission de son maître, sera six mois suspendu de la célébration des saints mystères, et le nouveau clerc demeurera sous la puissance de son maître, qui n'en exigera que des services honnêtes. Si le maître en exige des services qui puissent déshonorer l'ordre sacré, l'évêque qui l'a ordonné donnera, selon les anciens canons, deux esclaves à sa place. Défense de remettre en servitude les esclaves qui ont été affranchis dans l'Église, à moins qu'ils ne se soient rendus indignes de ce bienfait par les fautes marquées dans la loi : les églises doivent y tenir la main. Tous les dimanches, l'archidiacre ou le prévôt de l'église visitera les détenus en prison, afin de soulager leurs misères. L'évêque nommera une personne fidèle et soigneuse, qui pourvoira à leur nourriture et à leurs autres besoins aux dépens de l'église. Les évêques auront un soin particulier des lépreux de leur diocèse[1]. On voit ici que les biens de l'Église étaient les biens de tous les malheureux, et l'on en doit d'autant moins s'étonner de la libéralité des peuples à l'enrichir.

Ces canons furent arrêtés et souscrits par cinquante évêques présents, et par les députés de vingt et un absents. Sept métropolitains souscrivirent les premiers : saint Sacerdos de Lyon, qui présida, saint Aurélien d'Arles, saint Hésychius de Vienne, saint Nicet de

[1] Labbe, t. 5, col. 390 et 1849.

Trèves, saint Désidérat de Bourges, Aspais d'Eauze, et Constitut de Sens, successeur de saint Léon. On y voit aussi, mais hors de rang, les souscriptions d'Urbique de Besançon, d'Avole d'Aix et de Mappinius de Reims, qui n'assista au concile que par un député, aussi bien que saint Léonce de Bordeaux, et saint Gallican d'Embrun. Les plus célèbres des autres évêques sont : Saint Firmin d'Uzès, saint Agricole de Châlon-sur-Saône, saint Gal d'Auvergne, saint Éleuthère d'Auxerre, Désidérat de Verdun, Alodius de Toul, saint Tétric de Langres, saint Nectaire d'Autun, saint Domitien de Tongres, saint Arège de Nevers, saint Lo de Coutances, saint Lubin de Chartres, saint Aubin d'Angers, saint Genebaud, premier évêque de Laon. Ces trois derniers n'assistèrent au concile que par députés.

Saint Agricole de Châlon était issu d'une famille de sénateurs : il se rendit recommandable par sa prudence, sa politesse, son abstinence, son rare génie et son éloquence. Saint Aubin d'Angers était originaire du territoire de Vannes. Il quitta ses parents dès sa jeunesse, pour entrer dans un monastère, dont il fut élu abbé à l'âge de trente-cinq ans. Pendant vingt-cinq qu'il le gouverna, il y fit fleurir toutes les vertus religieuses. Mais il en fut tiré malgré son humilité, pour remplir le siége d'Angers. Dans cette nouvelle dignité, il s'appliqua à soulager les pauvres par ses aumônes, à défendre ses concitoyens, à visiter les malades et à racheter les captifs. Il ressuscita un mort et rendit la vue à trois aveugles, en faisant le signe de la croix sur leurs yeux. Fortunat, qui vivait dans le temps et dans le pays, raconte les circonstances de ces miracles. Il exalte surtout le zèle de ce saint évêque contre les mariages incestueux, et il nous apprend qu'il travailla dans plusieurs conciles à corriger cet abus [1].

Saint Lubin ou Léobin de Chartres était originaire de Poitiers : ses parents étaient laboureurs. Jeune encore et gardant les bœufs de son père, il avait une telle envie de s'instruire, qu'il pria un moine du voisinage qui vint à passer, de lui écrire les lettres, pour qu'il pût les apprendre. Comme il n'avait ni livres ni tablettes, le moine les lui écrivit sur sa ceinture. Son père, en ayant eu connaissance, lui procura des tablettes à écrire, et, dès ce moment, il s'appliquait tout ensemble et à la lecture et à l'agriculture. Ensuite il fut reçu dans un monastère, où il passa huit ans. Il en sortit pour aller prendre les leçons des personnes les plus consommées dans la vertu et dans les exercices de la vie monastique. A ce dessein, il alla visiter saint Avit dans les solitudes du Perche, saint Hilaire, évêque de Mende, et saint Loup, depuis évêque de Lyon, et alors abbé de l'Ile-

[1] *Acta SS.*, 1 *mart. Vita Albini.*

Barbe. Il passa cinq ans dans ce monastère, et il y fut mis à une rude question par les Francs, qui faisaient alors la guerre aux Bourguignons, et qui voulaient lui faire déclarer où était l'argent du monastère. Il revint ensuite auprès de saint Avit, qui lui donna la charge de cellérier. Comme cette fonction l'occupait tout le jour, il employait la nuit à l'étude. Après la mort du saint abbé, il mena la vie érémitique. Éthérius, évêque de Chartres, le promut à la prêtrise, sur la réputation de ses vertus et de ses miracles ; et l'ayant établi abbé du monastère de Brou, il lui ordonna, pour s'instruire plus parfaitement, d'aller consulter saint Césaire d'Arles, qui vivait encore. Lubin fit ce voyage avec saint Aubin d'Angers. Césaire leur en ayant demandé le sujet, saint Aubin lui répondit que, pour lui-même, il n'était venu de si loin que pour avoir la consolation de le voir et prendre ses avis sur quelques points de discipline; mais que Lubin avait résolu de quitter le monastère dont il était abbé, pour se faire le dernier de tous à Lérins. Saint Césaire ayant blâmé ce dessein, Lubin retourna prendre le gouvernement de son monastère. Il ne pensait qu'à s'y faire oublier, et qu'à cacher ses vertus dans la retraite, lorsque, Éthérius de Chartres étant mort, le roi Childebert rendit un décret pour le faire élire. Le clergé et le peuple de Chartres y consentirent avec joie; et malgré la résistance de Lubin et la jalousie de quelques évêques, il fut ordonné pontife de cette église, on ne sait précisément en quelle année [1].

Saffarac, évêque de Paris, qui assista au cinquième concile d'Orléans, avec saint Agricole, saint Aubin et saint Lubin, ne leur ressemblait guère. Quelque temps après, il fut accusé de quelques crimes considérables; et après les informations juridiques, il les confessa devant les évêques Médovée de Meaux, Lubin de Chartres, Aridius de Nevers, et d'autres membres du clergé. Il fut en conséquence renfermé dans un monastère. Mais pour le déposer canoniquement, Childebert convoqua vers l'an 553 un concile de vingt-sept évêques à Paris, où présida Sapaudus d'Arles. On y examina les procédures faites contre Saffarac; et les commissaires devant lesquels il avait fait l'aveu de ses crimes en rendirent compte au concile, qui les jugea capitaux et suffisamment prouvés. On trouva que les trois évêques avaient bien fait de mettre Saffarac dans un monastère. On chargea le métropolitain, qui était Constitut de Sens, de le déposer suivant les canons. Ce qui fut exécuté [2]. A sa place, on ordonna évêque de Paris, Eusèbe, le même qui ordonna prêtre saint Cloud ou Clodoalde, petit-fils de Clovis, ainsi qu'il a été dit.

[1] *Acta SS.*, 14 *mart.* — [2] Labbe, t. 5, p. 811.

Eusèbe étant mort après quelque temps, on élut pour évêque de Paris, un homme semblable aux apôtres en vertus et en miracles. C'était saint Germain, alors abbé de Saint-Symphorien d'Autun. Il était issu d'une honnête famille du territoire d'Autun même. Son père se nommait Éleuthère, sa mère Eusébie. Il faillit mourir avant de naître. Sa mère, honteuse d'avoir sitôt un autre enfant, chercha à le faire périr dans son sein : Dieu ne permit pas qu'elle réussît. Élevé dans son enfance à Avalon, chez une de ses parentes, il courut un danger semblable. Cette méchante femme, pour s'emparer de son héritage, résolut de lui donner du poison. En ayant préparé, elle dit à sa domestique de le donner à Germain, lorsqu'il reviendrait de l'école avec son fils, nommé Stratidius, à qui elle devait donner en même temps un verre de vin. Mais la domestique se méprit, donna le verre de vin à Germain, et le verre de poison à Stratidius, qui n'en mourut pas, mais en contracta une longue maladie.

Germain, échappé de ces périls, se retira à Lazi, chez un saint prêtre de ses parents, qui versa dans son âme les premières semences de la vertu. Il y avait demeuré quinze ans, lorsque saint Agrippin, évêque d'Autun, l'ordonna diacre, et l'éleva à la prêtrise trois ans après. Enfin saint Nectaire, évêque de la même ville, par estime pour sa sagesse et sa piété, le fit abbé du monastère de Saint-Symphorien. Son abstinence était grande : il passait souvent les nuits en prières; mais sa vertu principale était la compassion pour les malheureux. Un jour, il donna aux pauvres tout ce qu'il y avait de pain dans le monastère. Les moines, n'en trouvant plus pour eux-mêmes, se mirent à murmurer contre lui. Il s'enferma dans sa cellule, et pleura amèrement. Sa prière n'était point achevée, quand on vit arriver à la porte du monastère deux chevaux chargés de pains, qu'une pieuse dame envoyait en aumône, et qu'elle fit suivre le lendemain d'une voiture de provisions. Dieu lui communiqua dès lors les dons de prophétie et de miracles. A Châlon, où il était allé trouver le roi Théodebert d'Austrasie, en faveur des villages de l'église d'Autun, il prédit à ce prince qu'il mourrait dans peu et lui en marqua le jour. Et le roi mourut peu après, en s'en retournant à Reims.

Germain se rendait auprès du roi Childebert pour une cause semblable, lorsqu'il fut élu évêque de Paris, vers l'an 555. Dans cette nouvelle dignité, ses miracles augmentèrent ainsi que ses vertus. Les uns et les autres sont attestés par un auteur contemporain, Fortunat, évêque de Poitiers, témoin oculaire d'un grand nombre, et qui a écrit la vie du saint en vers et en prose. Voici comme il parle de sa charité. Quand même les voix de tout le peuple se réuniraient

en une seule, on ne saurait dire combien il était prodigue en aumônes : bien des fois, se contentant d'une tunique, il couvrait du reste de ses vêtements quelque pauvre nu, de manière que, tandis que l'indigent avait chaud, le bienfaiteur avait froid. Nul ne peut dénombrer en combien de lieux ni en quelle quantité il a racheté des captifs. Les nations voisines, les Espagnols, les Scots, les Bretons, les Gascons, les Saxons, les Bourguignons, peuvent attester de quelle sorte on recourait de toutes parts au nom du bienheureux pour être délivré du joug de l'esclavage. Lorsqu'il ne lui restait plus rien, il demeurait assis, triste et inquiet, d'un visage plus grave et d'une conversation plus sévère. Si par hasard quelqu'un l'invitait alors à un repas, il excitait ses convives ou ses propres serviteurs à se concerter de manière à délivrer un captif, et l'âme de l'évêque sortait un peu de son abattement. Que si le Seigneur envoyait de quelque façon, entre les mains du saint, quelque chose à dépenser, aussitôt, cherchant dans son esprit, il avait coutume de dire : Rendons grâces à la clémence divine, car il nous arrive de quoi effectuer des rachats ; et sur-le-champ, sans hésiter, l'effet suivait les paroles. Lors donc qu'il avait ainsi reçu quelque chose, les rides de son front se dissipaient, son visage était plus serein, il marchait d'un pas plus léger, ses discours étaient plus abondants et plus gais ; si bien qu'on eût cru qu'en rachetant les autres, cet homme se délivrait lui-même du joug de l'esclavage.

Le saint évêque, revenant de Saint-Symphorien par Avalon, trouva en ce dernier lieu un grand nombre d'individus en prison. Invité à dîner par le comte Nicaise, l'homme de Dieu lui parla d'abord de la miséricorde, l'exhortant à leur remettre une partie de la faute, et à recevoir des cautions pour le payement du reste. Le comte s'y refusa obstinément. Avant la fin du repas, le saint se leva de table, alla se prosterner sur la prison qui était sous terre, y pria longtemps avec larmes, pour obtenir de Dieu ce que lui avait refusé le juge temporel, et exhorta les détenus à prendre confiance. Peu après son départ, les chaînes se rompent, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes, la prison est éclairée, les prisonniers en sortent et entrent avec le saint pontife à Paris. Pour achever la bonne œuvre, il leur obtint du roi la remise de ce qu'ils devaient au fisc. Le comte Nicaise ayant fait lui-même une chute mortelle, en fut guéri par le saint, et lui donna aussitôt en présent son baudrier et son épée, qu'il racheta ensuite.

Le roi Childebert secondait dignement la charité de l'évêque. Il lui envoya un jour six mille pièces d'or pour les pauvres. Après en avoir distribué trois mille, Germain vint au palais. Interrogé par le roi s'il avait encore quelque chose, il répondit qu'il en avait encore la moitié, parce qu'il n'avait pas trouvé assez de pauvres. Seigneur,

lui dit le roi, donnez le reste : par la faveur du Christ, nous ne manquerons pas de quoi donner. Et aussitôt il fit rompre sa vaisselle d'or et d'argent, et la donna au pontife. Il y avait comme une lutte entre l'évêque et le prince ; c'était à qui serait le plus charitable.

Childebert reçut même dès cette vie la récompense des libéralités que Germain lui inspirait de faire aux pauvres et aux églises. Ce prince étant tombé dangereusement malade, le saint évêque lui rendit miraculeusement la santé ; et le roi, par reconnaissance, donna à l'église de Paris la terre où il avait été guéri. Voici comme il en parle dans l'acte de la donation, que les savants regardent comme authentique. Notre père et seigneur Germain, évêque de Paris, homme vraiment apostolique, nous a fait connaître par ses prédications que, tandis que nous sommes en ce monde, nous devons penser à l'autre vie ; et il nous a recommandé d'augmenter de plus en plus les biens des églises et de soulager la misère des pauvres, comme il nous en a donné lui-même l'exemple. Or, ce saint évêque m'ayant trouvé dangereusement malade dans ma maison de Celles, qui est située dans le territoire de Melun, et voyant que la médecine avait épuisé en vain tous les secrets de son art, eut recours à la prière, qui fut plus efficace que tous les remèdes. Car, ayant passé la nuit en oraison, il m'imposa les mains le lendemain matin, et aussitôt je recouvrai la santé, que les plus habiles médecins n'avaient pu me rendre. C'est pourquoi, en reconnaissance de ce miracle que Dieu a opéré par son moyen, pour l'affermissement de notre règne et pour notre salut éternel, nous donnons à notre mère, l'église de Paris, dont le seigneur Germain est évêque, notre dite maison de Celles avec toutes ses appartenances, situées dans le territoire de Melun, sur le bord de la Seine, au confluent de l'Yonne [1].

A la même époque, les Gaules, la Germanie, l'Italie, l'univers entier, comme dit Fortunat, parlait avec admiration de la bonté et de la piété d'un personnage illustre, le duc Chrodin. C'était le père des pauvres, le bienfaiteur des églises et des clercs. Souvent il fondait de nouvelles métairies, faisait cultiver des terres, planter des vignes, bâtir des maisons ; puis, il appelait les évêques qui n'étaient pas riches, leur donnait un repas et ensuite la maison même, avec la vaisselle d'argent, les tapisseries, les meubles, les domestiques, les terres et les hommes qui les cultivaient, en disant : Ceci est à l'Église, pour nourrir les pauvres et m'obtenir miséricorde auprès de Dieu [2].

Sans doute, les seigneurs francs ne ressemblaient point tous à cet

[1] *Acta SS.*, 28 *maii. Vita S. Germ. comment. præv.*, n. 11, 12 et 13. — [2] Greg. Tur., l. 6, c. 20. Fortunat., l. 9, carm. 16.

excellent duc, comme les princes francs ne ressemblaient pas tous à Childebert, qui ne s'était pas toujours ressemblé à lui-même. Mais toujours est-ce une chose miraculeuse, que des actes et des mœurs pareils chez les chefs d'une nation naguère idolâtre et barbare, et toujours remuante et guerrière.

Il y eut, après l'année 555, une guerre entre les Francs eux-mêmes. Le roi Clotaire avait envoyé Chramne, son fils aîné, gouverner l'Auvergne. N'ayant pas gouverné au gré de son père, celui-ci fut rappelé. Mais il refusa d'obéir, épousa la fille du seigneur du pays, leva des troupes, repoussa ses deux frères Charibert et Gontram, sur le bruit que leur père était mort en combattant les Saxons. Childebert soutenait secrètement son neveu rebelle, et, sur le bruit que Clotaire était mort, il voulut se mettre en possession d'une partie de son royaume. Cet état de guerre et de révolutions favorisait les entreprises sur les biens et les droits ecclésiastiques, à quoi, d'ailleurs, il y a toujours des gens très-disposés. La paix s'étant momentanément rétablie, l'an 557, entre le roi Clotaire et le roi Chramne, son fils, il s'assembla un concile à Paris, pour remédier aux différents désordres. On y fit dix canons. En voici les dispositions principales :

On excommunie ceux qui retiennent les legs pieux, ceux qui usurpent les biens de l'Église, ou les biens appartenant aux évêques, ceux qui obtiennent des princes les biens des églises, ou qui les envahissent sous prétexte de les défendre. Le concile veut que les biens qui ont été aliénés du temps de Clovis soient restitués, quand même ils auraient passé aux héritiers de ceux qui les avaient obtenus. Si l'usurpateur est d'un autre diocèse, l'évêque de l'église dont les biens ont été usurpés en écrira à son collègue, qui admonestera l'usurpateur ; et, s'il ne se corrige pas, on emploiera contre lui les censures. Il n'est pas juste, disent les évêques, que nous soyons les gardiens des papiers de l'Église, et que nous ne soyons pas, comme nous le devons, les défendeurs des biens que ces papiers lui donnent. Enfin, l'on excommunie en général quiconque oserait demander au roi le bien d'autrui.

On abusait aussi de l'autorité du prince pour épouser des veuves ou des filles, malgré elles et leurs parents ; le concile défend, sous peine d'excommunication, et renouvelle les défenses contre toutes les conjonctions illicites, soit entre parents et alliés, soit avec les personnes consacrées à Dieu. Mais il y avait un abus plus important de l'autorité des rois : c'était pour forcer les élections des évêques. Le concile dit donc à cet égard : Puisqu'en certains points on néglige de se conformer aux anciens usages, et que même on viole les ca-

nons, nous avons jugé à propos d'ordonner que ces canons soient observés selon l'ancienne coutume. Ainsi, que personne ne soit ordonné évêque d'une église malgré les citoyens, et sans avoir été élu par les suffrages libres du clergé et du peuple. Que personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du prince ou par quelque autre moyen que ce soit, contre la volonté du métropolitain et des autres évêques de la province. Si quelqu'un ose usurper cette dignité en vertu d'un ordre du roi, qu'il ne soit pas reçu des évêques comprovinciaux, qui connaissent l'irrégularité de son ordination. Celui qui, malgré cette défense, oserait le recevoir, demeurera séparé de la communion des autres. Pour les ordinations qui ont déjà été faites, il est à propos que le métropolitain assemble ses comprovinciaux et tels autres évêques qu'il voudra, pour en juger selon les anciens canons [1].

Il se trouva quinze évêques à ce concile. Les plus connus sont : Probien de Bourges, qui présida, saint Prétextat de Rouen, saint Léonce de Bordeaux, saint Germain de Paris, saint Euphrone de Tours, Félix d'Orléans, saint Paterne d'Avranches, saint Chalétric de Chartres et saint Samson de Dol en Bretagne. Presque tous souscrivirent avec cette formule du saint évêque de Paris : Germain pécheur, évêque, j'ai consenti et souscrit.

Euphrone avait été élu évêque de Tours l'année précédente, 556, d'une façon assez singulière. Gonthaire, son prédécesseur, qui avait été universellement estimé comme moine, mais qui ensuite s'était abruti par le vin dans l'épiscopat même, étant mort, le roi Clotaire ordonna d'élire à sa place un prêtre d'Auvergne, nommé Caton. Le clergé de Tours, l'ayant donc élu, lui envoya des députés en Auvergne pour le prier de consentir à son élection. Caton les tint quelques jours sans leur rendre de réponse précise ; après quoi, ces députés étant venus savoir sa dernière résolution, il fit assembler à sa porte une troupe de pauvres à qui il fit dire sous main de crier : Père charitable, pourquoi abandonnez-vous vos enfants? Si vous nous quittez, qui nous nourrira, comme vous avez fait jusqu'à présent ? Alors, se tournant vers les députés, il leur dit : Vous voyez, mes chers frères, combien je suis aimé de ces pauvres ; je ne puis me résoudre à les abandonner. Il parlait ainsi, parce qu'il ambitionnait d'être évêque d'Auvergne même, à la place de Cautin, qui n'en était pas plus digne. Le clergé et le peuple de Tours, voyant son refus, élurent Euphrone, issu d'une famille de sénateurs, et députèrent à Clotaire pour avoir son agrément. Le roi répondit : J'avais commandé qu'on ordonnât le prêtre Caton ; pourquoi a-t-on

[1] Labbe, t. 5, p. 814.

méprisé mes ordres ? Les députés répondirent qu'il avait refusé ce siége ; et ils étaient encore avec le roi, lorsque Caton arriva lui-même pour le prier de le mettre plutôt à la place de Cautin. Clotaire rejeta sa demande avec mépris. Alors Caton dit qu'il acceptait le siége de Tours ; mais le roi lui répondit que, puisqu'il avait méprisé cette église, il n'aurait jamais l'honneur de la gouverner. Le prince s'informa ensuite de ce que c'était qu'Euphrone, qu'on avait élu au refus de Caton ; et ayant appris qu'il était neveu de saint Grégoire de Langres, il dit : C'est une grande et illustre famille. Que la volonté de Dieu et de saint Martin soit faite ! Qu'on accomplisse l'élection ! Euphrone fut ainsi ordonné le dix-huitième évêque après saint Martin[1].

La vaine gloire qui fit manquer au prêtre Caton l'évêché de Tours, lui avait déjà fait manquer celui d'Auvergne. En effet, aussitôt que saint Gal, le dernier évêque, eut été enterré, le clergé de la ville alla faire compliment au prêtre Caton sur l'épiscopat, qu'on regardait comme ne pouvant lui échapper. Il se porta lui-même pour évêque, mit sous sa main les biens de l'église, chassa les administrateurs et régla tout avec autorité. Les évêques qui s'étaient assemblés pour les funérailles de saint Gal, lui dirent : Nous voyons que la plus grande partie du peuple vous a élu ; venez, nous vous ordonnerons évêque. Le roi est enfant : ils parlaient du jeune Théodebalde d'Austrasie ; si l'on vous en fait un crime, nous prendrons la faute sur nous et nous vous soutiendrons. Caton leur répondit avec un superbe contentement de lui-même : La renommée ne vous a pas laissé ignorer avec quelle piété j'ai vécu depuis mon enfance. Le jeûne, l'aumône, la prière, la psalmodie font toutes mes délices et toutes mes occupations. Le Seigneur, que j'ai bien servi, ne permettra pas que je sois privé de cet évêché. J'ai été dix ans lecteur, cinq ans sous-diacre, quinze ans diacre, et il y a vingt ans que je suis prêtre. Que me reste-t-il maintenant, sinon d'être élevé à l'épiscopat que j'ai mérité par mes services ? Retournez dans vos diocèses et faites vos affaires ; quant à moi, je ne veux recevoir cette dignité que selon les canons. Il entendait l'élection du clergé et le consentement du roi. Ayant donc été élu, il menaça l'archidiacre Cautin de le déposer. Celui-ci eut beau lui demander humblement ses bonnes grâces et s'offrir même d'aller solliciter pour lui le consentement du roi, Caton se moqua de lui. L'autre, pour se venger, feignant d'être malade, alla secrètement trouver le roi Théodebalde et lui apprit la mort de saint Gal. Le jeune prince, sans autre examen,

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 11 et 15.

lui donna l'évêché d'Auvergne, et le fit aussitôt ordonner à Metz : en sorte qu'il était déjà sacré, quand arrivèrent les députés de Caton. Ce prêtre superbe fut si outré de cette préférence, qu'il ne put se résoudre à se soumettre à Cautin, et il fit un schisme dans l'église d'Auvergne : ce qui obligea le nouvel évêque de lui ôter, à lui et à ses adhérents, tout ce qu'il possédait de biens de l'église. Mais Cautin lui-même n'en fut pas moins, par son ivrognerie et sa cruauté fantasque, un monstre dans l'épiscopat, tandis que Caton, s'il n'avait eu cette impertinente vanité, eût été un évêque passable ou même excellent [1]; car dans une peste effroyable qui désola l'Auvergne, plusieurs s'étant enfuis, notamment l'évêque, il resta constamment à ensevelir les gens du peuple et à dire des messes pour chacun, et il mourut dans cette œuvre de charité [2].

Samson, évêque de Dol, qui souscrivit le dernier au troisième concile de Paris, rappelle des idées bien différentes. L'invasion des Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne avait fait refluer beaucoup de Bretons dans l'Armorique, qui prit d'eux le nom de Petite-Bretagne ou de Bretagne simplement. Parmi eux étaient plusieurs saints, qui achevèrent de convertir ce qu'il y avait encore d'idolâtres et d'affermir les autres dans la foi. Ce qui était un malheur temporel pour un pays, devint ainsi un avantage spirituel pour un autre. Dans cette sainte colonie de missionnaires, on distingue principalement saint Samson, saint Malo, saint Magloire et saint Méen. Ils étaient parents, d'une famille noble, et s'étaient sanctifiés les uns et les autres, pendant plusieurs années, dans des monastères. Ils avaient été instruits en même temps dans les saintes lettres par saint Eltut, célèbre abbé dans le Clamorgan. Ils abordèrent dans l'île d'Aaron, ainsi nommée d'un saint ermite qui y vivait alors et qui était venu comme eux de la Grande-Bretagne. C'est l'île où a été bâtie depuis la ville de Saint-Malo. Saint Samson convertit un grand nombre d'idolâtres par ses prédications et ses miracles, fonda une abbaye qu'il appela Dol, et y fixa un siége épiscopal. Saint Malo fit la même chose dans la ville d'Aleth, aujourd'hui remplacée par Saint-Servant, qu'il gouverna pendant quarante ans comme évêque, ainsi que le monastère de Saint-Aaron, après la mort de son fondateur. Samson fit plusieurs voyages à Paris et s'employa auprès du roi Childebert en faveur de Judual, prince breton, chassé de ses États par Commore. Ce fut dans un de ces voyages qu'il assista au concile dont nous avons parlé [3].

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 5, 6 et 7; l. 10, c. 16. — [2] *Ibid.*, l. 4, c. 31. — [3] *Acta SS.* 28 *julii.* Godescard, 15 novemb.

Saint Magloire prêcha de même l'Évangile aux Bretons qui habitaient sur les côtes. Il ne quittait point le cilice, mais il le couvrait d'un vêtement fait avec une étoffe honnête, pour ne point rebuter les personnes du monde. Il ne se nourrissait que de pain d'orge et de légumes ; il mangeait cependant un peu de poisson les dimanches et les fêtes. Son zèle et sa charité ne lui laissaient presque aucun moment de repos, et il était quelquefois des jours entiers sans pouvoir prendre de nourriture. Saint Méen s'avança dans l'intérieur du pays et y bâtit un monastère, dont il fut établi abbé par saint Samson, vers l'an 550, et autour duquel s'est formée la ville de Saint-Méen. Ses exemples et ses exhortations inspirèrent l'amour de la solitude à un grand nombre de personnes. Ce fut lui qui donna l'habit religieux à saint Judicaël, roi d'une partie de la Bretagne, lorsqu'il quitta le monde dans la vingt-deuxième année de son âge [1].

Vers les mêmes temps, d'autres saints, également partis de la Grande-Bretagne, s'établissaient sur les côtes de l'Armorique, y fondaient des monastères, et achevaient de convertir les habitants. Tel fut saint Brieuc, qui bâtit entre autres un monastère dans le lieu où s'est formée la ville de son nom. Tel fut encore saint Paul, de la même famille que saint Samson, qui vécut d'abord dans une petite île, où, caché aux yeux des hommes, il menait une vie vraiment angélique. Du pain et de l'eau faisaient sa nourriture ordinaire ; il y ajoutait un peu de poisson les jours de grande fête. Touché enfin de l'état déplorable où il voyait les habitants de la côte, encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, il passa sur le continent pour leur prêcher la foi. Ses prédications eurent le plus heureux succès. Pour assurer tant de bien, le comte ou gouverneur du pays fit en sorte que saint Paul, bien malgré lui, fût ordonné évêque. Il l'envoya, sous un autre prétexte, porter une lettre au roi Childebert, qui, en ayant pris connaissance, lui fit donner aussitôt la consécration épiscopale. Paul fixa son siége dans la ville de Léon, laquelle a pris son nom. Il établit encore dans l'île de Bas un monastère qu'il remplit de fervents religieux sortis avec lui de la Grande-Bretagne [2].

En 527, un autre saint breton arriva sur la côte opposée de l'Armorique, et choisit pour le lieu de sa retraite la petite île d'Houat. C'était saint Gildas, surnommé le Sage. Tout son vêtement consistait en un rude cilice et une robe faite d'une étoffe très-grossière. Il couchait sur la terre nue, n'ayant qu'une pierre pour chevet. Enfin sa vie était un martyre prolongé. Dans sa nouvelle solitude, dont le seul aspect faisait horreur, il comptait devoir être totalement in-

[1] Godescard, 24 octob. et 21 juin. — [2] *Id.*, 1er mai et 12 mars.

connu; son espérance fut trompée. Des pêcheurs, édifiés de son genre de vie et de ses discours tout célestes, en parlèrent avec admiration et découvrirent aux habitants des côtes voisines le trésor qu'ils avaient trouvé. On courut de toutes parts à la demeure du saint anachorète, qui expliquait la loi de Dieu avec une onction dont les cœurs les plus endurcis ne pouvaient se défendre. Le nombre de ses disciples augmentait de jour en jour, ainsi que les instances qu'on lui faisait de venir sur le continent; il sortit enfin de sa retraite et bâtit un monastère dans la presqu'île de Rhuis, non loin de Vannes. Il écrivit même deux petits livres, qu'on a encore, pour faire sentir aux Bretons que les malheurs qu'ils avaient éprouvés par l'invasion des Anglo-Saxons, étaient une juste punition de leurs péchés, notamment des péchés des princes et des prêtres. Dans ces livres, saint Gildas est comme le Jérémie de la Bretagne [1].

Cependant le roi Childebert, que nous voyons si bien seconder les apôtres de l'Armorique, achevait, à Paris, de bâtir l'église qu'il avait commencée en l'honneur de saint Vincent, martyr, et que l'on a nommée depuis Saint-Germain des Prés. Elle était en forme de croix, soutenue de colonnes de marbre, la voûte ornée de lambris dorés, les murailles de peintures à fond d'or, le pavé de pièces de rapport de différentes couleurs, qui formaient diverses figures. Le tout était couvert de lames de cuivre doré : ce qui donna occasion dans la suite de nommer cette église *Saint-Germain le Doré*. Fortunat en loue particulièrement le vitrage. Comme elle était en forme de croix, il y avait quatre autels. Le principal, qui était à l'orient, fut dédié en l'honneur de la sainte croix et de saint Vincent; celui du côté du septentrion, aux saints Ferréol et Ferrution; celui du midi, à saint Julien de Brioude; et celui d'occident, aux saints Gervais et Protais, à saint Celse et à saint Georges. A l'entrée de l'église, au midi, on avait bâti un oratoire en l'honneur de saint Symphorien, et de l'autre côté, au septentrion, un autre en l'honneur de saint Pierre. Il y a lieu de croire qu'on mit à tous ces autels des reliques des saints martyrs en l'honneur desquels ils furent dédiés; et il paraît que ce fut à ce dessein que Childebert en envoya demander au Pape, ainsi qu'il a été dit.

Ce prince donna à la nouvelle église un grand nombre de riches terres et de précieux ornements, et il pria saint Germain d'y établir une communauté de moines. Le saint évêque l'exécuta, donnant lui-même plusieurs terres de son patrimoine, afin de fournir abondamment de l'huile et de la cire pour le luminaire. Il y mit pour

[1] *Acta SS.*, 29 *jan. Bibl. PP.*, t. 8.

abbé saint Droctovée, qui avait été son disciple à Saint-Symphorien d'Autun, et qu'il avait instruit selon la règle de saint Antoine et de saint Basile.

Tout était prêt pour la dédicace de l'église, lorsque Childebert tomba dangereusement malade. C'était vers la fête de Noël, et plusieurs évêques s'étaient déjà rendus à Paris pour la célébrer avec le roi. Mais ce prince mourut le 23 décembre, l'an 558, la quarante-huitième année de son règne. Comme saint Germain voulait inhumer Childebert dans la nouvelle église, et qu'il s'était fait à Paris une grande affluence de personnes de toutes conditions, tant pour la fête que pour les funérailles du roi, il crut devoir profiter de l'occasion. Il fit la dédicace, assisté de saint Nicet de Lyon et de cinq autres évêques, et, le même jour, il fit les obsèques de Childebert avec un appareil digne de la grandeur et de la magnificence de ce prince. Il fut enterré dans le chœur de cette église, qu'il sembla n'avoir bâtie que pour lui servir de tombeau [1].

C'est le jour même de la mort de Childebert que saint Germain donna à la nouvelle église le nom de Sainte-Croix et de Saint-Vincent. Quand le saint évêque mourut, on l'inhuma dans l'oratoire de Saint-Symphorien, au bas de la grande église. Il se fit en peu de temps tant de miracles à son tombeau que l'édifice religieux devint très-célèbre. L'Église abbatiale perdit bientôt son ancien titre et le nom de Saint-Germain lui est resté jusqu'à nos jours.

Childebert étant mort sans enfants mâles, Clotaire devint maître de tout l'empire franc, et commença ce nouveau règne par exiler la reine Ultrogothe et ses deux filles, Crodesinde et Crotberge. Cependant, après quelque temps, la reine et les deux princesses furent rappelées de leur exil et remises en possession des beaux jardins que Fortunat décrit dans ses vers, et où Childebert prenait plaisir à cultiver des arbres fruitiers qu'il avait plantés de sa main. Ultrogothe fut enterrée auprès de son mari dans l'église de Saint-Vincent, dite aujourd'hui Saint-Germain des Prés.

Dès que Clotaire se vit en possession de toute la monarchie franque, il voulut rassurer les évêques, qui paraissaient craindre le règne d'un prince débauché jusqu'à s'être fait excommunier par saint Nicet de Trèves. C'est pourquoi il publia une constitution très-favorable à la religion, et qui confirme la plupart des canons du dernier concile de Paris, sans parler néanmoins de ce qu'on y avait décerné touchant les élections des évêques. Clotaire règle d'abord quelques articles touchant le civil. Pour les successions, dit-il, on suivra la

[1] *Vita Droctovei*, 10 mart. Fort., l. 2, c. 11. Aimoin, l. 2, c. 20.

disposition des lois, et toutes les grâces obtenues à leur préjudice seront réputées nulles par les juges. Si quelqu'un est accusé d'un crime, qu'il ne soit pas condamné sans être entendu ; mais s'il est convaincu, qu'il soit puni selon la nature du crime. Les causes des Romains seront terminées suivant les lois romaines. Une grâce obtenue de nous par subreption sera nulle. Si quelque juge condamne quelqu'un injustement, et contre la loi, il sera corrigé en notre absence par les évêques, et obligé de réformer ce qu'il a mal jugé. Personne ne se servira de notre autorité pour épouser une veuve ou une fille malgré elles, ou pour les enlever. Que personne n'ait la hardiesse d'épouser une religieuse. Les oblations faites aux églises ne pourront leur être enlevées. On voit ici quelle était, au fond, la constitution de la monarchie des Francs. Les évêques faisaient proprement les lois dans leurs conciles ; le prince confirmait ces lois, et, pour les faire observer, il établit les évêques à sa place, surveillants et juges des juges mêmes.

Clotaire continue : Nous remettons à l'Église, par dévotion, les tributs imposés sur les terres et les pâturages, et les dîmes des porcs. C'était un tribut en usage parmi les Francs. Il paraît même que d'autres tributs se levaient en espèces sur les fruits des terres ; c'est pourquoi le roi défend à ceux qui levaient les dîmes, d'aller sur les terres de l'Église. Il déclare exempts de toutes charges publiques les clercs et les églises, à qui Clovis et Childebert en ont accordé l'immunité, et il confirme toutes les donations faites aux églises par ces princes et par quelque autre personne que ce soit. Enfin, il ordonne qu'on ne soit point reçu à revendiquer des biens que les églises, les clercs et ses autres sujets possèdent depuis trente ans, pourvu cependant que le commencement de la possession ait été juste. Ces dernières paroles paraissent avoir été ajoutées en faveur du canon du dernier concile de Paris, qui ordonne de répéter les biens ecclésiastiques usurpés même sous Clovis [1].

Clotaire ne goûta pas longtemps le plaisir de se voir maître absolu de tant de royaumes. Son fils Chramne se révolta une seconde fois et se réfugia, avec sa femme et ses filles, auprès de Conobert, comte de Bretagne. Villiacaire, beau-père de Chramne, se réfugia à Tours, dans l'église de Saint-Martin ; et, comme il s'y vit gardé, il y mit le feu pour s'échapper à la faveur de l'incendie, qui consuma cette belle église bâtie par saint Perpétue. Clotaire la fit aussitôt réparer et couvrir d'étain ; et marcha, à la tête de son armée, contre son fils rebelle, que le comte de Bretagne se mettait en état de soutenir de

[1] Labbe, t. 5, p. 827.

toutes ses forces. Les armées étant en présence, le comte dit à Chramne : Je ne crois pas qu'il convienne que vous marchiez contre votre père. Laissez-moi tomber sur lui cette nuit, et je me tiens assuré de la victoire. Chramne, que la justice divine semblait poursuivre, n'y voulut point entendre. La bataille se donna le lendemain. Clotaire, qui marchait comme un autre David contre un autre Absalom, disait tout haut : Seigneur, voyez du haut du ciel les outrages que me fait mon fils, et jugez ma cause, comme vous avez jugé autrefois entre Absalom et David son père. Ayant ainsi parlé, il donna le signal de la bataille, qui fut très-sanglante. Le comte de Bretagne y fut tué. Chramne prit la fuite vers les vaisseaux qu'il avait fait tenir prêts. Il pouvait se sauver sans peine. Il revint sur ses pas pour retirer du péril ses filles et sa femme. Il fut pris avec elles. Son père l'ayant su, ordonna de les brûler, lui, sa femme et ses filles ; et l'ordre fut exécuté. Clotaire s'était comparé à David ; mais David avait commandé d'épargner son fils Absalom ; mais David pleura son fils, tué malgré ses ordres. Clotaire ne ressemblait à David que par ses adultères : encore David n'y tomba-t-il que par surprise, au lieu que Clotaire paraît s'y être plongé presque toute sa vie [1].

Après cette tragique expédition, le roi des Francs, les mains encore teintes, pour ainsi dire, du sang de son fils, alla à Tours offrir de riches présents au tombeau de saint Martin, dans l'église qu'il venait de faire réparer. La sainteté du lieu lui inspira des sentiments de pénitence. Il y repassa, dans l'amertume de son cœur, les désordres de sa vie passée, et pria saint Martin avec larmes de lui obtenir de la divine miséricorde le pardon de tant de crimes dont il se reconnaissait coupable. Il séjourna quelque temps à Tours avec saint Germain de Paris et quelques autres saints évêques, qui tâchèrent de profiter pour son salut des heureuses dispositions de son cœur [2].

Une circonstance, qui semblait faite pour achever sa conversion, faillit la faire manquer ; c'était le voisinage de sainte Radegonde, autrefois sa femme. Après avoir passé plusieurs années à Saix, sur les confins du Poitou et de la Touraine, dans une sainte solitude, elle avait obtenu permission de Clotaire de bâtir un monastère à Poitiers : ce qui fut exécuté en peu de temps par le zèle de Pientius, alors évêque de cette ville, et par les soins du duc Austrapius. La naissance et la vertu de la pieuse reine y attirèrent bientôt un grand nombre de filles de la première qualité, qui vinrent pour s'y consacrer à Dieu sous sa conduite. Mais Radegonde n'avait pas renoncé aux grandeurs du siècle, pour se faire une domination dans le cloître.

[1] Greg. Tur., l. 4, n. 20. — [2] *Ibid.*, n. 21.

Elle fit élire abbesse une de ses disciples, nommée Agnès, à qui elle fut en tout soumise comme la dernière des religieuses. Le voisinage de Poitiers rappela le souvenir de Radegonde dans le cœur de Clotaire. Les courtisans, qui s'en aperçurent bien vite, lui conseillèrent de la rappeler à la cour, et d'aller même à Poitiers pour la tirer du monastère. Alarmée au premier bruit qui s'en répandit, Radegonde écrivit secrètement à saint Germain, qui accompagnait le roi dans ce voyage, et le conjura instamment de détourner le coup dont elle était menacée. Germain, pour mieux toucher le roi, se jeta à ses pieds devant le tombeau de saint Martin, et le supplia avec larmes de ne pas aller à Poitiers. Clotaire reconnut aisément que c'était Radegonde qui lui faisait faire cette prière. Il fut attendri; il imputa la résolution qu'il avait prise aux mauvais conseils; et, se jetant lui-même aux pieds de Germain, il le conjura de prier la sainte reine de lui pardonner. Il l'envoya même pour ce sujet à Poitiers, et ce fut sans doute en cette occasion que ce saint évêque bénit l'abbesse Agnès [1].

Il sembla que Dieu, par ces sentiments de piété qu'il inspirait à Clotaire, voulût le disposer à la mort et le porter à faire de dignes fruits de pénitence. Car à peine fut-il de retour de ce voyage, qu'il fut pris de la fièvre, étant à la chasse auprès de Compiègne. Il se retira dans la maison royale de cette ville pour rétablir sa santé; mais le mal, plus fort que tous les remèdes, augmentant tous les jours, il sentit bientôt que sa fin était proche. Maître de la France et d'une partie de l'Allemagne, il se voyait contraint de tout quitter. Eh bien, disait-il à ses courtisans, qu'en pensez-vous? quel est ce roi céleste qui fait ainsi mourir de si grands rois? Il mourut de cette sorte à Compiègne, l'an 561, après en avoir régné cinquante [2]. Ses quatre fils firent porter son corps à Soissons, où il fut enterré avec un magnifique appareil dans l'église qu'il avait commencé de faire bâtir sur le tombeau de saint Médard. Ensuite ils partagèrent entre eux la monarchie des Francs. Charibert eut le royaume de Paris, Gontram celui de Bourgogne, Chilpéric celui de Soissons, et Sigebert celui d'Austrasie.

A Rome, le pape Pélage était mort le 2 mars 559, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans et dix mois. Son successeur fut Jean III, surnommé Catellin, fils d'Anastase, du rang des illustres. Il acheva l'église des apôtres Saint-Philippe et Saint-Jacques, que son prédécesseur avait commencée, et y fit peindre diverses histoires et de saintes images, partie en mosaïque, partie avec des couleurs, et en fit la dédicace. Il augmenta et rétablit les cimetières des martyrs, et

[1] *Acta SS.*, 13 *aug.* — [2] Greg. Tur., l. 4, n. 21.

donna ordre que tous les dimanches l'église de Latran y fournirait le pain, le vin et le luminaire [1].

En Orient, Justinien aussi approchait de la tombe. Bélisaire l'y précéda de huit mois. Pour dernier exploit, ce vieux général avait battu les Huns et sauvé Constantinople, l'an 559. Le 5 décembre 563, il se vit accusé de trahison, dépouillé de ses biens et de ses dignités, jeté en prison, où, pendant sept mois, il attendait le bourreau d'un jour à l'autre. Au mois de juillet 564, on reconnut son innocence, on lui rendit ses dignités et ses biens ; mais au mois de mars 565 la mort lui enleva la vie même. Justinien fut de moitié avec la mort : la tombe eut le cadavre de Bélisaire, Justinien confisqua ses trésors. Antonine, femme du défunt, fonda un monastère avec les débris de sa fortune. Que Bélisaire ait eu les yeux crevés, qu'il ait été réduit à mendier son pain, c'est un conte grec du douzième siècle, dont on a fait un roman philosophique au dix-huitième. Philosophique ou grec, ce n'en est pas moins un conte [2].

Justinien suivit Bélisaire au mois de novembre de la même année 565. Il mourut, comme il avait vécu, dans des querelles théologiques. Après avoir si longtemps argumenté contre les eutychiens et les origénistes, il finit par prendre une de leurs erreurs. Il publia donc, sous le nom d'édit, une longue dissertation, où il disait que le corps de Jésus-Christ avait toujours été incorruptible ; c'est-à-dire que, dès qu'il fut formé dans les entrailles de sa sainte mère, il n'était susceptible d'aucun changement ni altération, pas même des sensations naturelles et innocentes, comme la faim et la soif. En sorte qu'avant sa mort même, il mangeait sans besoin comme après sa résurrection : d'où suivait naturellement que les souffrances de sa passion et de sa mort n'avaient point été réelles, mais seulement apparentes. Justinien voulut que tous les évêques approuvassent cette théologie impériale. Le patriarche de Constantinople, saint Eutychius, s'y refusa des premiers, en lui remontrant que ce n'était point la doctrine des apôtres. De cette opinion, disait-il, s'ensuit nécessairement que l'Incarnation n'a été qu'imaginaire. Car, comment un corps incorruptible a-t-il été circoncis ? comment a-t-il pu, sur la croix, être percé par les clous et par la lance ? On ne peut le nommer incorruptible qu'en ce qu'il n'était souillé d'aucune tache du péché et ne fut point corrompu dans le sépulcre.

Pour réfuter le patriarche, Justinien le fit arrêter par des soldats; et, avant même de l'avoir fait déposer, le remplaça par un autre, Jean le Scolastique, Syrien et apocrisiaire d'Antioche : seulement

[1] Labbe, t. 5, 788. — [2] *Hist. du Bas-Empire*, l. 49.

huit jours après, il traduisit saint Eutychius devant une assemblée d'évêques courtisans, où il fut accusé de manger des viandes délicates, de prier longtemps à genoux, et d'autres crimes semblables. Il fut cité trois fois, pour observer les règles, et répondit toujours : Si l'on me juge canoniquement, si l'on me rend mon clergé et ma dignité, je prendrai mes accusateurs pour témoins. Ils le condamnèrent par défaut ; mais lui, de son côté, les prévint, en déclarant qu'ils avaient encouru les peines canoniques. Il fut exilé dans une île de la Propontide, ensuite à Amasée, métropole du Pont, dans le monastère qu'il avait autrefois gouverné. Son exil dura douze ans, et il y fit beaucoup de miracles [1].

Comme saint Eutychius, tous les patriarches et un grand nombre d'évêques refusèrent de souscrire à l'édit de l'empereur, et lui résistèrent dans les conciles et par des écrits particuliers. Du fond des Gaules, saint Nicet de Trèves l'exhorta fortement à revenir de son erreur. Il lui déclare nettement dans sa lettre, que toute l'Italie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules anathématisaient son nom [2]. Quant aux évêques d'Orient, lorsque l'empereur demanda leur souscription, ils s'en défendirent, en disant qu'ils suivaient l'exemple d'Anastase, évêque d'Antioche. C'était un saint pontife, non moins recommandable par sa vertu que par sa doctrine, qui avait succédé peu de temps auparavant à Domnin. Justinien fit donc tous ses efforts pour le gagner, persuadé qu'il attirerait tous les autres. Le saint patriarche fut inébranlable, réfuta avec force l'hérésie impériale, et se prépara à l'exil. Et de fait, Justinien recourut bientôt à son grand argument, la violence : déjà il dictait la sentence de déportation contre saint Anastase et les autres évêques fidèles, lorsqu'il fut frappé de mort le 14 novembre 566, la quarantième année de son règne, et la quatre-vingt-quatrième de son âge [3].

Il eut pour successeur à l'empire, Justin, son neveu, fils de sa sœur Vigilance. Justin avait épousé Sophie, nièce de l'impératrice Théodora. Ils furent couronnés l'un et l'autre par le patriarche Jean le Scolastique. Revêtu des ornements impériaux, le nouvel empereur se rendit à l'hippodrome, fit le signe de la croix, dont il portait l'image sur le front, et harangua le peuple, qui était innombrable. A peine eut-il cessé de parler, qu'il se vit environné d'une foule de femmes, qui demandaient à grands cris la délivrance de leurs maris ou de leurs enfants détenus dans les prisons. Touché de leurs larmes, il fit grâce aux criminels, et relâcha tous les prisonniers. Cette action

[1] Evagr., l. 4, c. 38 et 39. *Vita S. Eutych.* *Acta SS.*, 6 *april.* — [2] Labbe, t. 5, p. 832. — [3] Evagr., l. 4, c. 41.

de bonté fit espérer un soulagement général. Aux acclamations de joie se mêlaient de toutes parts des gémissements et des plaintes. Justinien, pour fournir aux frais immenses de ses bâtiments, avait sucé le sang de ses peuples, et ne s'était fait aucun scrupule des exactions les plus injustes. Après avoir épuisé toutes les ressources des impositions, il avait emprunté de grandes sommes à des particuliers sur des obligations signées de sa main. Tout le peuple, tendant les bras vers le nouvel empereur, lui présentait ces billets dont il demandait le payement. Justin, ayant fait faire silence, excusa son prédécesseur sur sa vieillesse, dont ses ministres avaient abusé. Il fit aussitôt dresser des comptoirs et ouvrir le trésor : on vit en un moment dans tout le cirque briller des monceaux d'or et d'argent. L'empereur écoutait les plaintes et recevait les billets, qu'on acquittait sur-le-champ et qu'on jetait dans un grand feu. Les héritiers furent payés de ce qui était dû à leurs pères, et, dès le premier jour, il y eut un grand nombre de torts redressés et de dettes payées ; ce qui fut continué les jours suivants, jusqu'à ce que les injustices du règne précédent eussent été pleinement réparées.

Justin songea ensuite à rétablir la paix dans l'Église. Il rappela les évêques exilés, à la réserve toutefois de saint Eutychius de Constantinople. Il publia un édit adressé à tous les chrétiens de l'empire, où il les exhorte à se réunir à l'Église, et où il expose sa croyance contre les dernières hérésies. Cet édit, étant orthodoxe, fut bien reçu des catholiques et ne contribua pas peu à réunir les esprits. Enfin il envoya en Égypte l'abbé Photin ou Photius, beau-fils de Bélisaire, avec plein pouvoir de pacifier les églises de ces quartiers.

Mais ces beaux commencements ne se soutinrent pas. Justin s'abandonna bientôt aux débauches les plus extravagantes. Par suite de ses mœurs dépravées, dès la première année de son règne il rétablit la liberté du divorce, que Justinien venait d'abolir, et remit aux habitants de plusieurs provinces orientales les peines pécuniaires encourues pour des mariages illicites. Il devint avare et rapace, méprisant les pauvres, dépouillant les riches, vendant tout, jusqu'aux dignités de l'Église, dont il faisait publiquement un trafic sacrilége. Il avait un parent, nommé Justin comme lui, grand capitaine et homme de mérite, avec lequel il était convenu que celui des deux qui parviendrait à l'empire, donnerait à l'autre le second rang. Il lui témoigna d'abord beaucoup d'amitié ; mais ensuite, à l'instigation de sa femme, il lui ôta ses gardes, l'envoya comme gouverneur d'Égypte à Alexandrie, l'y fit tuer de nuit dans son lit et s'en fit apporter la tête, que lui et sa femme Sophie considérèrent avec satisfaction et frappèrent à coups de pied. Vers le même temps, cette même femme

ou impératrice, par ses paroles outrageantes, poussa à bout un autre grand capitaine, le fameux Narsès, et ouvrit l'Italie aux Lombards. L'empereur, de son côté, chassa d'Antioche le patriarche saint Anastase, sous prétexte qu'il dissipait les biens de l'Église, mais en effet parce qu'il le haïssait. Quand Anastase fut élu patriarche, il refusa à Justin l'argent que celui-ci lui demandait pour lui procurer l'agrément de l'empereur Justinien. Étant devenu empereur, il apprit que, comme on demandait à Anastase pourquoi il prodiguait les biens de l'Église, il avait répondu : De peur que Justin, la peste du genre humain, ne les enlève [1].

Pour comble de malheur, Justin II, qui avait si peu de bon sens, tomba tout à fait dans la démence, du moins par intervalles, l'an 574. Beaucoup de grands et de magistrats en abusèrent pour opprimer le peuple. Chaque fois que l'empereur sortait, il se voyait entouré d'une foule de malheureux qui lui demandaient justice. Bien des fois, dans ses moments lucides, il assembla les principaux personnages de l'empire pour trouver le remède. A la fin, un sénateur lui dit que, s'il voulait l'établir préfet de la ville, avec l'autorité nécessaire, il y mettrait ordre dans l'espace d'un mois. L'empereur le fit volontiers. Le nouveau préfet étant sur son tribunal, une pauvre veuve porta plainte contre un officier général qui l'avait dépouillée de tous ses biens. Le général, sommé de comparaître, ne répond que par des outrages et s'en va dîner chez l'empereur, qui l'avait invité. Le préfet s'y rend de son côté, et dit à l'empereur devant tous les convives : Seigneur, si vous me maintenez dans la charge de poursuivre ceux qui oppriment les pauvres, j'accomplirai ma promesse ; si, au contraire, vous les admettez à votre table, comme vos amis, recevez ma démission. L'empereur répondit : Fussé-je moi-même le coupable, tirez-moi du trône. Aussitôt le préfet fait emmener de force l'officier général ; et, l'ayant convaincu juridiquement, le fait battre de verges et promener sur un âne par toute la ville, et confisque tous ses biens au profit de la veuve. Avant la fin des trente jours, on n'entendit plus ni plainte ni procès [2].

La même année 574, au mois de décembre, l'empereur fit quelque chose de non moins glorieux. Voyant l'état déplorable où il était réduit, il chercha un successeur, non dans sa famille, mais dans l'empire. Il avait pour commandant de la garde impériale un officier vaillant, pieux, modeste, de grande taille et de bonne mine. Son nom était Tibère, sa patrie la Thrace, sa naissance inconnue. Justin

[1] Evagr., l. 5, c. 1-5. *Hist. du Bas-Empire*, l. 50. — [2] Zonar., l. 14, t. 2. Cedr., t. 1.

l'adopta pour son fils et le déclara césar. Ayant assemblé le sénat et le clergé, avec le patriarche, dans le portique du palais, il revêtit Tibère des insignes de l'empire, et lui dit : Vous voyez les marques du pouvoir souverain ; ce n'est pas de ma main que vous les recevez, mais de la main de Dieu. Rendez-les honorables, et elles vous honoreront. Respectez l'impératrice, votre mère ; vous étiez hier son serviteur, vous êtes aujourd'hui son fils. Ne prenez pas plaisir à verser le sang des hommes ; ne rendez pas le mal pour le mal ; évitez les actions qui ont attiré sur moi la haine publique ; et, au lieu d'imiter votre prédécesseur, profitez de son expérience. Homme, j'ai péché ; pécheur, j'en ai été puni dès cette vie même. Mais ceux qui ont abusé de ma confiance et échauffé mes passions, paraîtront avec moi devant le tribunal de Jésus-Christ. Ne vous laissez pas éblouir, comme moi, par cet éclat extérieur. Occupez-vous de tous comme de vous-même. N'oubliez pas ce que vous étiez naguère et ce que vous êtes maintenant. Ne soyez point superbe, et vous ne pécherez pas. Vous voyez ce que j'ai été et ce que je suis devenu. Tous ceux-ci sont vos enfants et vos serviteurs. Vous savez que je vous ai aimé plus que mes propres entrailles. En voyant ceux-ci, vous voyez toute la république. Veillez sur vos soldats; fermez l'oreille aux délateurs ; ne permettez pas qu'on vous séduise en vous citant l'exemple de votre prédécesseur : je vous le dis, instruit à mes dépens. Ceux qui ont quelque chose, laissez-les en jouir, et donnez à ceux qui n'ont pas.

Lorsque l'empereur eut cessé de parler, le patriarche prononça une formule de prière à laquelle tous les assistants répondirent : Amen. Alors le césar Tibère se prosterna aux pieds de l'empereur, qui lui dit en le relevant : Si vous le voulez, je serai encore ; si vous ne le voulez pas, je ne serai plus. Que le Dieu du ciel et de la terre mette lui-même dans votre cœur tout ce que j'ai oublié de vous dire ! Ces touchantes paroles furent suivies des plus vives acclamations [1].

Dans le temps même que Constantinople voyait ainsi avec joie monter sur le trône impérial un homme qui en était digne, Rome contemplait avec amour un autre homme qui devait monter bientôt sur la Chaire apostolique pour le salut commun de l'Église et du monde.

[1] *Theophylact. Simoc.*, l. 3, c. 11.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

DE L'AN 574 A L'AN 590 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Commencement de saint Grégoire le Grand. — Conversion des Visigoths d'Espagne. — État de la religion parmi les Francs des Gaules, où fleurit saint Grégoire de Tours.

Un moine traversait un jour le marché de Rome. Il y voit, exposés en vente, des esclaves d'une grande beauté. Il s'informe de leur pays : on lui dit qu'ils sont Anglais et de la Grande-Bretagne. — Les Anglais sont-ils chrétiens ou plongés encore dans les ténèbres du paganisme ? — Ils sont encore païens. — Quel malheur, reprit-il, que des créatures aussi belles soient sous la puissance du démon, et qu'un tel extérieur ne soit pas accompagné de la grâce de Dieu ! — Aussitôt il va trouver le pape Benoît Ier, successeur de Jean III, le conjure d'envoyer des prédicateurs de l'Évangile dans la Bretagne : il s'offre lui-même, et part.

Que les voies de Dieu sont admirables ! C'est à la pitié d'un moine romain pour des esclaves anglais, que l'Angleterre devra sa conversion au christianisme, et, par suite, les lumières et la civilisation dont elle est si glorieuse.

Mais à peine ce moine était-il parti, que le peuple romain s'attroupe autour du Pontife, et lui crie tout d'une voix : Saint Père, qu'avez-vous fait ? Vous avez détruit Rome, vous avez offensé saint Pierre en laissant partir Grégoire. Le Pontife, étonné de ces cris, envoie des courriers après le missionnaire et le ramène dans la ville. Mais ce que ne peut Grégoire encore moine, il l'exécutera devenu Pape [1].

Le moine Grégoire, à qui le peuple romain tenait comme à sa vie, était le fils d'un sénateur, et, avant d'embrasser l'humilité du cloître, avait rempli lui-même avec distinction la première magistrature judiciaire de Rome, celle de préteur. Il était né à Rome même, vers l'an 540. Il comptait parmi ses ancêtres le pape saint Félix IV. Son

[1] Beda, *Hist.*, l. 2, c. 1.

père, le sénateur Gordien, jouissait d'une fortune considérable ; mais il renonça au monde après la naissance de son fils, entra dans le clergé, et mourut un des sept diacres qui avaient soin, chacun dans son quartier, des pauvres et des hôpitaux. Sa mère Sylvie, honorée elle-même comme sainte, suivit l'exemple de son mari, et se consacra au service de Dieu dans un petit oratoire. Grégoire, par un effet de sa piété filiale, fit tirer les portraits de son père et de sa mère, que l'on conserve encore à Rome, avec le sien, dans une petite chapelle de Saint-André. Deux de ses tantes paternelles, qui avaient consacré leur virginité à Jésus-Christ, sont également honorées par l'église : sainte Tharsille, le 24 décembre, et sainte Émilienne, le 5 janvier, jours de leur bienheureuse mort.

Grégoire s'appliqua de bonne heure aux études convenables à son rang, entre autres à la philosophie. Le succès fut tel, qu'il ne le cédait en érudition à aucun de ses compatriotes. Jeune encore, il écoutait avec attention les paroles sentencieuses et anciennes, et les gravait profondément dans sa mémoire. Sa conversation la plus agréable était avec les vieillards, pour profiter de leur sagesse. Il n'avait qu'une trentaine d'années lorsqu'il fut nommé préteur ou premier magistrat judiciaire de Rome. En cette qualité, il avait pouvoir de faire des lois. Quelque éloigné qu'il fût du luxe et du faste, il se crut obligé, pour honorer sa charge, de porter des vêtements de soie tout brillants d'or et de pierreries. Il avait résolu dès lors de se donner entièrement à Dieu. La renommée de saint Benoît et de son institut l'avait ébranlé en sa jeunesse ; il en avait conféré avec les abbés du mont Cassin, Constantin et Simplicius, qui avaient succédé au saint patriarche, et qui lui en avaient appris la vie et les miracles. Cependant il différait de jour en jour. Il s'imaginait pouvoir mieux, sous l'habit du siècle, donner à Dieu tout son cœur, et au monde les seules apparences. Mais il s'aperçut à la fin que la sollicitude des affaires l'attachait insensiblement au monde, non plus par les dehors seuls, mais par le cœur même. Dès lors il ne songea plus qu'aux moyens de se réfugier dans la vie monastique, comme dans le port du salut et de la paix.

La Providence lui facilita l'accomplissement de ses désirs, par la mort du sénateur Gordien, son père. Avec les biens qu'il en hérita, il bâtit et dota six monastères en Sicile, où était une grande partie de son patrimoine, et un septième à Rome, dans sa propre maison, sous le nom de Saint-André, qui existe encore. Il se démit ensuite de sa charge, vendit tout le reste de ses biens, qui étaient fort considérables, en distribua le prix aux pauvres, et se retira dans son monastère de Saint-André. Il prit l'habit monastique vers l'an 575,

et vécut premièrement sous la discipline de l'abbé Valentin, puis sous l'abbé Maximien, qui devint quelque temps après évêque de Syracuse. Grégoire s'y appliqua tellement au jeûne et à l'étude des livres saints, qu'il s'affaiblit l'estomac, de manière à tomber en syncope lorsqu'il ne prenait pas fréquemment de la nourriture. Ce qui l'affligeait le plus, était de ne pouvoir jeûner le samedi saint, jour auquel tout le monde jeûnait, même les petits enfants. D'accord avec un saint moine nommé Éleuthère, il demanda à Dieu, avec larmes, de pouvoir jeûner au moins ce saint jour. Quelque temps après, il se sentit fortifié, et ne pensa plus ni à la nourriture ni à la maladie. Nonobstant ses infirmités, il était continuellement occupé à prier, à lire, à écrire ou à dicter. Sa nourriture ordinaire était des légumes crus, que lui fournissait sainte Sylvie, sa mère : elle les lui envoyait trempés dans une écuelle d'argent, qu'il fit un jour donner à un pauvre, n'ayant plus autre chose dont il pût disposer.

Il avait un grand zèle pour la perfection religieuse. Ayant été élu abbé de son monastère en 584, il veillait avec un soin extrême à l'observation de la règle. Un de ses moines, nommé Juste, avait amassé trois pièces d'or et les avait soigneusement cachées ; mais il révéla sa faute quand il se vit au lit de la mort. Grégoire, pour punir d'une manière exemplaire cette infraction de la règle, qui proscrivait l'esprit de propriété, défendit à la communauté de visiter le malade et d'aller prier autour de lui, comme cela se pratiquait ordinairement. Il ne lui envoya qu'un prêtre pour l'assister et l'exhorter à la pénitence. Juste détesta sa faute, et mourut dans les sentiments de la plus vive componction. Le saint abbé ne s'en tint pas là ; son zèle pour maintenir la discipline monastique lui fit faire ce que saint Macaire avait fait dans une semblable circonstance. Il ordonna que Juste fût enterré avec ses trois pièces d'or sous un fumier, et que chaque religieux lui criât sur sa fosse : Que ton argent périsse avec toi ! Mais comme il était mort pénitent, il ne voulut pas qu'il fût privé des prières de l'Église, et il ordonna qu'on offrît pour lui le saint sacrifice de la messe durant trente jours consécutifs. Et saint Grégoire nous apprend, qu'après la messe du trentième jour, Juste apparut à un de ses frères, et lui apprit qu'il venait d'être délivré des peines qu'il avait endurées depuis sa mort [1].

Ce fut vers l'an 576 que Grégoire, encore simple moine, partit pour convertir les Anglais, et fut rappelé aussitôt par le pape Benoît, surnommé Bonose. Il rentra dans son monastère. Mais peu après, ce Pape, considérant ses progrès dans la vertu, l'ordonna un des

[1] *Dialog.*, l. 4, c. 54.

sept diacres de l'Église romaine, tant pour le servir à l'autel, que pour l'aider dans le gouvernement de l'Église. Le pape Benoît étant mort, on lui donna pour successeur Pélage II, aussi Romain de naissance et fils de Vinigilde, et on le consacra sans attendre l'agrément de l'empereur, parce que Rome était assiégée alors par les Lombards. Le nouveau Pape envoya Grégoire à Constantinople, en qualité d'apocrisiaire ou de nonce apostolique. C'était vers l'an 578, lorsque Tibère, après la mort de Justin, gouvernait seul l'empire.

Logé dans le palais de l'empereur, au milieu des courtisans et des affaires, Grégoire continua la même manière de vie. Il avait emmené plusieurs moines de sa communauté ; l'abbé même de son monastère, Maximien, depuis évêque de Syracuse, le rejoignit à Constantinople, accompagné de quelques autres moines. Grégoire se remettait, en leur compagnie, de l'agitation des affaires temporelles ; il priait avec eux, conférait avec eux des choses saintes, et par ce moyen il vécut dans le palais de l'empereur comme il aurait fait dans son monastère.

Maximien, ayant été rappelé à Rome par le pape Pélage en 584, fut battu d'une furieuse tempête sur la mer Adriatique. Par la violence de l'ouragan, le navire perdit son gouvernail, son mât et ses voiles ; puis, crevassé de toutes parts, se remplit d'eau jusqu'au plancher supérieur. Ceux qui se trouvaient avec Maximien, n'attendant plus que la mort, se donnèrent le baiser de paix, reçurent le corps et le sang du Rédempteur, et se recommandèrent chacun à Dieu, afin qu'il reçût leurs âmes dans sa miséricorde, pendant qu'il livrait leurs corps à une mort si épouvantable. Mais, par sa toute-puissance, pas un d'eux ne périt. Le navire, quoique rempli d'eau, continua sa route pendant huit jours. Le neuvième, il entra dans le port de Crotone. Maximien en étant sorti le dernier, aussitôt le navire s'engloutit dans le port même. C'est ce que saint Grégoire lui-même atteste dans le troisième livre de ses *Dialogues* [1].

D'après la voix unanime de tous les historiens anciens et modernes, l'empereur Tibère-Constantin fut un prince accompli. D'une taille haute et majestueuse, d'une physionomie pleine de douceur et de noblesse, il passait pour le plus bel homme de l'univers. Humain et affable, il accueillait avec bienveillance tout le monde. Cette bienveillance était non-seulement dans les paroles et dans les manières, mais dans le cœur : il aimait tous ses peuples comme un père, et comptait leur félicité pour son trésor. Quand il devint maître de

[1] L. 3, c. 36. Voir les trois *Vies de S. Grég.*, t. 4 de ses Œuvres, édit. des Bénéd. Dom Ceillier, t. 17.

l'empire, il leur remit les tributs d'une année entière. Il était surtout le père des pauvres et des malheureux ; et se montrait si charitable à leur égard, que l'impératrice Sophie, femme de Justin, lui en fit souvent des reproches. Ce que nous avons amassé pendant bien des années, disait-elle, vous le dissipez en un moment et réduisez l'empire à l'indigence. Tibère, aussi pieux que charitable, lui répondait : Notre fisc ne manquera de rien, pourvu que nous soulagions les pauvres et que nous rachetions les captifs. Car le Seigneur a dit : Amassez-vous des trésors dans le ciel, où ni la rouille ni les vers ne les corrompent, ni les voleurs ne les déterrent et les dérobent. C'est pourquoi, avec ce que Dieu nous a donné, faisons-nous, par les pauvres, des trésors dans le ciel, afin que le Seigneur daigne nous en donner encore plus dans ce monde. Cette confiance filiale en la providence divine fut si abondamment récompensée, que le bruit courut jusque dans les Gaules, qu'il avait trouvé des trésors immenses.

Voici ce qu'en dit Grégoire de Tours, qui écrivait à cette époque : Se promenant un jour dans son palais, il aperçut un pavé de marbre sur lequel était sculptée une croix. Seigneur, s'écria-t-il, c'est avec votre croix que nous munissons notre front et notre poitrine, et voilà que nous la foulons aux pieds ! Aussitôt il fit enlever la plaque ou la table de marbre, sous laquelle on en trouva une seconde et une troisième ayant le même signe. Quand il eut fait enlever la dernière, on découvrit un amas de plus de cent mille pièces d'or. Après quoi il fut encore plus libéral envers les pauvres que précédemment [1].

Voilà ce que dit Grégoire de Tours. Un autre trésor de cet excellent prince était la noble simplicité de sa table, de son cortége, de ses équipages ; mais surtout sa vigilance et sa fermeté à réprimer les concussions des magistrats, qui, ayant acheté leurs charges, s'en dédommageaient volontiers sur les peuples.

Quelques jours après qu'il eut été couronné empereur, Tibère ayant paru en public pendant les jeux du cirque, le peuple dit entre autres acclamations : De grâce, faites-nous voir l'impératrice ! Tibère fit répondre par un héraut : L'impératrice s'appelle comme l'église du quartier de Dagistée. Aussitôt le peuple cria tout d'une voix : Vive l'impératrice Anastasie ! Seigneur, conservez ceux que vous avez appelés à l'empire ! Tibère fit donc venir sa femme Anastasie, dont il avait deux filles, Carito et Constantine ; la couronna impératrice, et fit des largesses au peuple. L'impératrice Sophie, veuve de Justin, était présente. Ignorant que Tibère fût marié, elle comptait l'épouser. Elle fut donc bien surprise quand elle lui vit une

[1] Greg. Tur., l. 5, c. 20.

femme et des enfants. Voilà ce que disent les historiens grecs [1].

D'après Grégoire de Tours, elle ne s'en serait point tenue à la surprise, mais aurait été jusqu'à la vengeance. Car il rapporte qu'elle trama un complot pour ôter l'empire à Tibère et le donner au général Justinien, neveu de Justin. Le complot devait éclater pendant que l'empereur se délassait à la campagne. Tibère, en ayant été averti, revint sur-le-champ à Constantinople, entra tout droit à l'église pour remercier Dieu de cette découverte, assembla le patriarche et le sénat, et les instruisit de la conjuration. Toute la punition qu'il en fit, fut d'ôter à l'impératrice Sophie une partie de ses trésors et de lui donner d'autres domestiques. Le général Justinien, qui, sous un autre empereur, eût péri du dernier supplice, vint se jeter aux pieds de Tibère et lui offrit une somme considérable pour sa grâce. Tibère, après lui avoir fait quelques reproches, lui rendit son amitié et l'admit dans son palais comme de coutume [2]. Voilà ce que Grégoire de Tours écrivit dans le temps même, et, après lui, Paul Diacre, dans son *Histoire mêlée*. Mais les historiens grecs n'en parlent pas.

Tibère fut couronné empereur, le 26 septembre 578, par le patriarche saint Eutychius, qui avait été rappelé de son exil et rétabli sur le siége de Constantinople, après la mort de Jean le Scolastique, arrivée le 31 d'août 577. Jean était surnommé le Scolastique ou Avocat, parce qu'il avait d'abord fréquenté le barreau comme avocat à Antioche. Devenu prêtre, il fut apocrisiaire ou correspondant du patriarche d'Antioche à Constantinople. Pendant qu'il remplissait ses fonctions d'apocrisiaire, il fit une collection de canons que nous avons encore. Mais au lieu de ranger de suite les décrets de chaque concile, il réduisit sous un même titre ceux des divers conciles qui appartenaient à la même matière, et disposa ainsi presque tous les canons sous cinquante titres. Ce qui mérite surtout d'être remarqué, c'est qu'il emploie les vingt et un canons du concile de Sardique; notamment, dans son titre XVI, il cite tout au long les canons de ce concile, qui reconnaissent le droit d'appel au Pape, le droit du Pape d'ordonner un nouveau jugement par les évêques des provinces voisines, d'envoyer un légat pour les présider, et la défense d'ordonner un évêque à la place de celui qui appelle, jusqu'à ce que le Pape ait décidé de son appellation [3]. Jean le Scolastique fit, depuis, un abrégé de cet ouvrage, intitulé : *Nomocanon*, auquel il ajoute sur chaque titre les *Novelles* correspondantes de l'empereur Justinien. Sur le chapitre XVI, il remarque que la trente-

[1] Theophan., Cedr., Zon. — [2] Greg. Tur., l. 5, c. 31. Paul. Diac., *Hist. miscella*. — [3] *Biblioth. juris canonici*, t. 2, p. 537 et 538.

unième constitution de cet empereur, qui taxe ce que le nouvel évêque devait donner à son ordination, est contraire aux canonssde apôtres et des conciles. C'était en effet prescrire la simonie, au lieu de la proscrire [1].

Jean le Scolastique étant mort le 31 août 577, aussitôt le peuple de Constantinople demanda aux empereurs, avec de grands cris, le retour de saint Eutychius. Justin et Tibère, qui aimaient ce patriarche non moins que le peuple, y consentirent volontiers. Il y avait douze ans qu'il était retiré dans son monastère d'Amasée, métropole du Pont, et il y avait opéré, principalement sur les malades, un grand nombre de miracles, dont plusieurs sont rapportés dans sa vie, écrite par un témoin oculaire, le prêtre Eustache, compagnon de son exil et de sa vie entière. Il soulagea aussi dans la famine le peuple des provinces environnantes, ravagées par les Perses ; et la farine de son monastère se multiplia miraculeusement. Son retour d'Amasée à Constantinople fut comme une marche triomphale. Partout les peuples allaient à sa rencontre et lui présentaient des malades ; car Dieu honora son voyage par plusieurs miracles. A Nicomédie, les Juifs mêmes criaient : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! vive la foi des chrétiens ! De Chalcédoine à Constantinople, la mer était couverte de barques qui l'attendaient. A son entrée dans la capitale, les rues étaient tapissées et jonchées de fleurs ; on brûlait des parfums sur son passage ; ce n'étaient partout que festins et que réjouissances ; la nuit même fut transformée en plein jour par les illuminations et les feux de joie. Il revint le même jour qu'il était parti, à la fête de saint Timothée. Il logea dans le même palais d'Hormisdas, d'où il avait été envoyé en exil. Le lendemain, qui était un dimanche, il alla, revêtu de ses ornements pontificaux et accompagné de tout son clergé, à l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où les empereurs Justin et Tibère le reçurent avec beaucoup d'affection et d'honneur. De là il passa dans la grande église de Sainte-Sophie, où, après avoir célébré le saint sacrifice, il distribua la communion au peuple depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, parce que tout le monde voulait la recevoir desa main [2].

Cependant ce saint homme tomba dans une erreur, mais dont il fut désabusé par un autre saint. Il avait composé sur la résurrection un écrit, où il prétendait qu'après la résurrection notre corps cessant d'être palpable, deviendrait plus subtil que l'air et le vent. Saint Grégoire, nonce apostolique à Constantinople, eut avec lui des conférences

[1] *Biblioth. juris canonici*, p. 624. — [2] *Vita S. Eutych. Acta SS.*, 6 *april.*

sur ce sujet, et lui objecta ces paroles de Jésus-Christ dans l'Évangile : Palpez et voyez, parce qu'un esprit n'a point de chair et d'os, comme vous voyez que j'en ai. Eutychius répondit : Notre-Seigneur le fit pour ôter à ses disciples le doute de sa résurrection. Voilà qui est bien étrange, dit Grégoire, que pour ôter le doute à ses disciples, il nous ait donné sujet de douter ; car, s'il n'avait pas réellement ce qu'il leur a montré, en confirmant leur foi, il détruit la nôtre. Eutychius ajouta : Son corps était palpable quand il le montra à ses disciples ; mais, après avoir confirmé leur foi, il devint plus subtil. Grégoire opposa ce passage de saint Paul : Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus, d'où il conclut qu'il ne lui est arrivé aucun changement après sa résurrection. Eutychius lui objecta ce qui est dit : Que la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu. A quoi saint Grégoire répondit : Que la chair et le sang se prennent, dans l'Écriture, en deux manières, ou pour la nature humaine en elle-même, ou pour la corruption du péché, et il en apporta les preuves, concluant que, dans la gloire céleste, la nature de la chair restera, mais délivrée des infirmités de cette vie. Eutychius en convint aussitôt ; mais il ne voulait pas encore convenir que le corps pût ressusciter palpable.

Par suite de cette contestation, ils cessèrent de se voir. L'empereur Tibère, en ayant eu connaissance, les fit venir en particulier l'un et l'autre, écouta leurs raisons, réfuta lui-même le sentiment d'Eutychius, et jugea que son écrit devait être jeté au feu. En sortant de cette dernière conférence, Eutychius et Grégoire tombèrent tous deux dangereusement malades ; Eutychius même en mourut, mais complétement revenu de son erreur. Car les amis de Grégoire étant allés le saluer de sa part, peu avant sa mort, il se prit la peau en leur présence, et dit ces paroles de Job : Je confesse que nous ressusciterons tous dans cette chair. Aussi saint Grégoire cessa-t-il de poursuivre cette erreur, d'autant plus qu'il n'y avait personne qui la suivît [1]. Eutychius mourut le 5 avril 582, et, six jours après, il eut pour successeur Jean, diacre de la grande église de Constantinople, surnommé le Jeûneur, qui tint le siége treize ans.

Une des affaires principales que devait négocier saint Grégoire, comme nonce apostolique, était d'obtenir de l'empereur qu'il envoyât des troupes contre les Lombards, qui ravageaient l'Italie et assiégeaient Rome. Mais Tibère, occupé en Orient de la longue guerre des Perses, ne put envoyer que des secours insignifiants. Il finit même par conseiller aux Romains de gagner, à force d'argent, les Lombards et de les envoyer contre les Perses ; ou bien, s'ils ne pou-

[1] Greg., *Moral.*, l. 14, c. 56, *aliàs* 29.

vaient y réussir, de prendre à leur solde quelques chefs des Francs pour combattre les Lombards. C'était, dans le fond, abandonner le Pape et l'Italie à eux-mêmes, et leur dire à peu près : Tirez-vous-en comme vous pourrez [1].

La guerre entre les Romains et les Perses avait recommencé depuis l'an 571 ; elle se faisait avec des alternatives de succès et de revers pour les uns et pour les autres : d'une bataille à l'autre, et pendant les suspensions d'armes, on négociait la paix sans pouvoir s'entendre ; à la fin, le roi de Perse, Chosroès, ayant éprouvé de suite plusieurs défaites et voyant une partie de ses provinces ravagées par Maurice, nouveau général des troupes romaines, consentait à toutes les conditions d'une paix durable, lorsqu'il mourut en 579, après quarante-huit ans de règne. Son fils Hormisdas recommence la guerre avec fureur ; mais Maurice ravage la Perse, et en défait les armées dans deux batailles sanglantes. De son côté, l'excellent empereur Tibère ne négligeait aucun moyen de faciliter la paix. Afin de se concilier l'amitié d'Hormisdas, il lui renvoya une multitude considérable de prisonniers persans, qu'il avait rassemblés à Constantinople. Il porta la libéralité jusqu'à leur fournir des habits et toutes les commodités du voyage. Les Perses, surtout les parents des prisonniers, furent émerveillés de cette générosité romaine ; Hormisdas la méprisa comme une faiblesse. C'est qu'au lieu d'aimer ses peuples, il fut toujours pour eux un cruel tyran.

Tibère aima les siens jusqu'à la mort ; sa dernière pensée fut pour leur bonheur. Comme sa santé dépérissait de jour en jour, il cherchait de tous côtés un successeur digne de l'empire. Après de longues et sérieuses réflexions, il fixa son choix sur Maurice, le vainqueur des Perses, et le nomma césar le 5 août 582. Il lui fiança en même temps Constantine, sa fille aînée, et donna en mariage la seconde nommée Carito, au patrice Germain, le plus distingué des sénateurs. Huit jours après, sentant qu'il n'avait plus que peu de moments à vivre, il assembla dans son palais le patriarche avec son clergé, le sénat avec les principaux du peuple, et se fit porter en litière sur le trône. Comme sa faiblesse le mettait hors d'état de se faire entendre, un de ses ministres prononça en son nom une allocution fort touchante, avec les avis les plus sages et les plus paternels pour le nouvel empereur. Ensuite, au milieu des larmes et des bénédictions des assistants, Tibère, rappelant ce qui lui restait de force, posa lui-même, de ses mains défaillantes, la couronne sur la tête de Maurice, et le revêtit de la pourpre impériale. Après quoi, s'étant fait reporter

[1] Menand., *Ex leg.*, p. 124, *aliàs* 83.

dans son lit, il y mourut le lendemain 14 août, regretté et pleuré de tout le monde [1]. Il avait régné, et comme césar et comme empereur, sept ans sept mois et neuf jours.

Maurice, d'une famille originaire de Rome, était né à Arabisse en Cappadoce, dont son oncle maternel, Adelphius, était évêque. Il était capitaine des gardes, quand il fut envoyé pour commander les armées d'Orient. Paul, son père, vivait encore, ainsi que Joanna, sa mère, quand il fut élevé à l'empire. Il avait d'excellentes qualités, mais il n'égalait pas Tibère. Il était pieux, chaste, appliqué à ses devoirs, protégeait les sciences; mais il était enclin à l'avarice. Il fut lié d'amitié avec saint Grégoire, le nonce apostolique, au point qu'il le fit parrain d'un de ses enfants.

Au milieu des affaires de sa nonciature, saint Grégoire s'occupait d'un ouvrage de piété : son *Commentaire sur Job.* Il ne l'entreprit pas de lui-même, mais à la prière de saint Léandre, évêque de Séville, et aux instances réitérées des religieux de son monastère de Saint-André, qui l'avaient suivi à Constantinople. Ils le prièrent de leur expliquer ce livre ; de leur en découvrir les profonds mystères, le sens allégorique et les applications morales à la vie chrétienne. Il commença par leur expliquer de vive voix les premiers chapitres, puis il dicta des homélies sur le reste. Ayant eu depuis plus de loisir, il repassa tout l'ouvrage, et en fit un commentaire suivi en trente-cinq livres, qu'il partagea en six volumes. Voici comme il expose sa méthode : Nous établissons d'abord l'histoire comme le fondement de notre discours ; ensuite, par le sens allégorique, nous élevons l'édifice de la foi ; et, par la moralité, nous embellissons cet édifice comme avec des ornements et des peintures. Il suit ordinairement la version de saint Jérôme, qu'il appelle la nouvelle ; mais lorsqu'il en est besoin, il cite aussi l'ancienne. La raison qu'il en donne, c'est que le Siége apostolique se servait de l'une et de l'autre. Ce commentaire de saint Grégoire fut reçu avec un applaudissement universel. De son vivant, bien des évêques le faisaient lire publiquement dans leurs églises pendant les offices divins.

Saint Léandre, avec qui saint Grégoire se lia d'une amitié intime à Constantinople, était d'une famille illustre de Carthagène en Espagne. Son père se nommait Sévérien, et sa mère Turture ou Théodore. Il était l'aîné d'une famille de saints. Son frère puîné fut saint Isidore, son disciple et son successeur dans le siége épiscopal de Séville. Il avait un autre frère, qui était saint Fulgence, évêque d'Écija et de Carthagène, et une sœur consacrée à Dieu, qui était

[1] *Theophyl. Simoc.*, l. 1, c. 1 et 2.

sainte Florentine. Plusieurs auteurs supposent qu'une autre sœur de saint Léandre, nommée Théodosie, épousa Lévigilde, roi des Visigoths, et fut mère de saint Herménigilde et du roi Reccarède. Léandre, étant encore fort jeune, se retira dans un monastère, où il passa plusieurs années dans les exercices de la pénitence, dans l'étude des saintes Écritures et des sciences ecclésiastiques. La renommée de sa vertu, de sa doctrine et de son éloquence le fit élever sur le siége métropolitain de Séville. Cette haute dignité ne changea rien à sa manière de vivre. Il ne diminua rien de ses austérités, quoiqu'il eût à gouverner un grand peuple et à pourvoir aux besoins de presque toutes les églises d'Espagne.

L'Espagne était alors divisée entre trois puissances. Les Romains ou les empereurs y possédaient encore quelques villes : la plus grande partie du pays était occupée par les Visigoths ; quelques provinces, en particulier la Galice, par les Suèves. Les Suèves et les Visigoths étaient généralement ariens ; mais le temps approchait où ils allaient se réunir à l'Église catholique. L'hérésie leur était venue originairement de Constantinople : la foi orthodoxe leur viendra de France. Les Suèves furent les premiers à y revenir.

C'était vers l'an 562, cent cinquante ans depuis que les Suèves étaient établis en Galice. Leur roi, que Grégoire de Tours nomme Chararic, et d'autres historiens Théodemir ou même Ariamir, avait un fils dangereusement malade et qui respirait à peine. Le roi, le voyant donc à l'extrémité, dit aux siens : Mais ce Martin, que l'on dit qui fit tant de miracles dans les Gaules, dites-moi, je vous prie, de quelle religion était-il ? Ils lui répondirent : De son vivant, il gouvernait comme évêque un peuple catholique ; il enseignait qu'il faut adorer le Fils avec le Père et le Saint-Esprit, comme étant d'une même substance ; et maintenant, élevé au ciel, il ne cesse de combler son peuple de bienfaits. S'il en est ainsi, reprit le roi, que quelques-uns de mes fidèles amis aillent jusqu'à son temple avec des présents considérables ; et s'ils obtiennent la guérison de mon fils, je m'informerai de la foi catholique, et je croirai ce que Martin a cru. Il fit donc peser de l'or et de l'argent autant que pesait son fils, et l'envoya au sépulcre du saint, à Tours. Les envoyés, étant revenus, rapportèrent au roi qu'ils y avaient vu faire plusieurs miracles, et ajoutèrent : Nous ignorons pourquoi votre fils n'est pas guéri. Le roi comprit que son fils ne guérirait point qu'il ne crût Jésus-Christ égal à son Père. C'est pourquoi il commença à bâtir une église magnifique en l'honneur de saint Martin ; et, quand elle fut achevée, il dit : Si je suis assez heureux de recevoir des reliques de cet homme juste, je croirai tout ce qu'enseignent les évêques.

Il envoya donc les siens une seconde fois, avec des présents encore plus considérables que la première. Les députés, étant arrivés à Tours, demandèrent des reliques. On offrit de leur en donner suivant la coutume, c'est-à-dire des linges ou des pièces d'étoffe qui eussent été quelque temps sur le tombeau ; mais ils dirent : Permettez-nous d'y mettre nous-mêmes ce que nous voulons emporter. Alors ils y mirent un drap de soie après l'avoir pesé, et dirent : Si nous trouvons grâce devant notre saint patron, ce que nous avons mis pèsera demain davantage, et nous le garderons comme une bénédiction. Ils passèrent la nuit en prières au pied du tombeau ; et le lendemain, l'étoffe ayant été mise une seconde fois dans la balance, elle enleva entièrement le poids qui auparavant lui faisait équilibre. Ils emportèrent alors ces reliques en triomphe et partirent en chantant des psaumes dans les rues de Tours. Les prisonniers de la ville demandèrent ce que c'était ; on leur dit : Ce sont les reliques du seigneur Martin que l'on envoie en Galice : c'est pour cela qu'on chante. Aussitôt les prisonniers invoquent le saint avec larmes : leurs chaînes se rompent, la prison s'ouvre d'elle-même, et ils courent, à la vue de tout le peuple, se prosterner devant les reliques et remercier leur libérateur. L'évêque obtint du juge qu'il ratifiât la grâce que saint Martin venait de leur faire.

Les députés de Galice en eurent une extrême joie, ne doutant pas que le saint ne leur fût favorable ; et, après une heureuse navigation, ils arrivèrent chez eux. Les reliques furent reçues avec une extrême vénération : le fils du roi, parfaitement guéri, vint au-devant ; le roi reconnut l'unité du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et fut oint du saint chrême, avec toute sa maison ; et les lépreux, qui étaient en grand nombre dans son peuple, furent tous guéris. Il se fit une multitude de miracles en la nouvelle église de Saint-Martin, et le peuple était si zélé pour la religion catholique, qu'il eût souffert le martyre s'il en avait eu l'occasion. C'est ainsi que cet événement est rapporté par Grégoire, qui fut évêque de Tours environ douze ans après[1].

Cette conversion se fit principalement par les travaux d'un autre saint Martin, que la Providence fit arriver en Galice en même temps que les reliques y arrivaient. Il était de Pannonie, aussi bien que saint Martin de Tours. Étant encore jeune, il fit un voyage en Orient, dans le dessein de visiter les saints lieux. Il se rendit si habile dans les sciences, qu'au jugement de Grégoire de Tours, il surpassait tous ceux de son siècle. Ce fut donc lui qui donna aux Suèves de Galice la règle de la foi, qui affermit les églises, fonda des monastères,

[1] Greg. Tur., *De mir. S. Mart.*, l. 1, c. 11.

composa des livres de piété et écrivit un grand nombre de lettres pour exhorter les nouveaux convertis à la pratique de toutes les vertus. Saint Martin fonda entre autres le monastère de Dume, dont il porta depuis le nom; c'est un lieu non loin de Brague, où, par le secours du roi, il établit une communauté sous la règle de Saint-Benoît, qu'il introduisit par conséquent en Espagne.

Peu de temps après, savoir le 26 décembre 562, le roi Théodemir fit tenir un concile dans la ville de Lugo, pour confirmer la foi catholique et pour les diverses affaires de l'Église. Après que les évêques eurent achevé ce qu'ils avaient à régler, le roi leur envoya une lettre par laquelle il leur représentait qu'il y avait trop peu d'évêques dans la Galice ; en sorte qu'il y avait des églises que leur évêque ne pouvait visiter chaque année, et qu'il était difficile, n'y ayant qu'un métropolitain, que le concile pût s'assembler tous les ans. Pour y remédier, les évêques érigèrent Lugo en métropole, comme Brague l'était déjà, et firent de nouveaux évêchés, l'un desquels fut le monastère de Dume, dont saint Martin, qui en était abbé, fut le premier évêque. Ils déterminèrent aussi les paroisses de chaque diocèse, pour éviter les disputes entre les évêques voisins.

L'année suivante 563, troisième du règne d'Ariamir ou de Théodemir, il se tint, le 1er de mai, un concile à Brague, où assistèrent huit évêques, entre autres Martin, que l'on croit être l'évêque de Dume. Lucrétius, archevêque de Brague, y présidait. D'abord il proposa d'assurer la foi, particulièrement contre les restes des priscillianistes, et pour cela de faire lire les lettres du pape saint Léon aux évêques de Galice, ainsi que les décrets des conciles que tinrent ces évêques par son ordre. Tous les évêques dirent : Il est très-nécessaire de lire ces monuments, afin que les plus simples, entendant les décrets des saints Pères, apprennent que l'hérésie de Priscillien est condamnée depuis longtemps par le Siége du bienheureux apôtre Pierre. Après avoir, sur ce principe, assuré la foi, Lucrétius proposa de régler l'unité de la discipline et de la liturgie. Les évêques rappelèrent avant tout le même principe général, savoir, la forme que Profuturus, prédécesseur de Lucrétius, avait reçue de Rome ; et il fut statué, dans un quatrième et un cinquième canon, qu'on suivrait partout, dans la célébration de la messe et l'administration du baptême, non pas la forme établie par Profuturus, archevêque de Brague, comme dit Fleury, mais l'ordre que Profuturus, ci-devant métropolitain de Brague, avait reçu par écrit de l'autorité même du Siége apostolique [1]. Telles sont les

[1] Labbe, t. 5, col. 839 et 840.

propres paroles du concile, qui les répète même jusqu'à cinq fois.

Le 1er juin 572, deuxième année du roi Miron ou Ariamir, que l'on croit être le fils de Théodemir, saint Martin de Dume, devenu archevêque de Brague, tint un concile des deux provinces de Galice, c'est-à-dire de Brague et de Lugo. On le compte pour le second de Brague. Les actes portent en tête cette formule : Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant, ère 610, deuxième année du roi Miron. Saint Martin présida au concile, qui était composé de douze évêques, six de chaque province. Il fit lire d'abord ce qui avait été réglé au concile précédent, où il avait assisté en 563, et proposa d'achever ce qu'on n'avait pu faire alors. Cela ne regardait point la foi, n'y ayant à ce sujet aucune difficulté dans ces deux provinces, mais seulement la discipline ecclésiastique, qui devait être réglée suivant l'Écriture et les canons. De son avis et de celui des évêques, on lut ces paroles de saint Pierre sur les devoirs des pasteurs : Paissez le troupeau de Dieu, qui vous est commis, le surveillant, non par une espèce de contrainte, mais par une affection volontaire qui soit selon Dieu; non par un honteux désir de gain, mais par une charité désintéressée; non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau, afin que, quand le prince des pasteurs paraîtra, vous remportiez une couronne de gloire qui ne se flétrira pas [1]. Tous les évêques promirent, avec la grâce de Dieu, d'obéir à ce divin précepte. Après quoi ils dressèrent dix canons pour en faire l'application aux détails de la discipline.

Il est dit dans le premier : Que les évêques, en visitant leurs églises, examineront premièrement les clercs, pour savoir comment ils administrent le baptême, comment ils célèbrent la messe et les autres offices de l'Église ; qu'après l'examen des clercs, ils assembleront leurs peuples un autre jour pour leur apprendre à fuir les erreurs des païens, l'homicide, l'adultère, le parjure, le faux témoignage et les autres péchés mortels, et à croire la résurrection et le jour du jugement, où chacun recevra selon ses œuvres. Le second porte : Que l'évêque ne prendra en sa visite, pour son droit honoraire nommé cathédratique, que deux sous d'or, et qu'il n'exigera point la troisième partie des offrandes, qui doit être employée pour le luminaire et les réparations ; qu'il ne pourra non plus exiger aucune œuvre servile des clercs des paroisses. Il leur est enjoint, par le troisième, de faire gratuitement les ordinations, et de n'ordonner les clercs qu'après un soigneux

[1] 1 Pet. 5.

examen et sur le témoignage de plusieurs. Le quatrième défend aux évêques de prendre à l'avenir le tiers du sou d'or que l'on avait exigé jusqu'alors pour le saint chrême, sous prétexte du peu de baume qui y entre, de peur qu'ils ne paraissent vendre les dons du Saint-Esprit. Le cinquième défend aussi d'exiger quoi que ce soit des fondateurs pour la consécration des églises ; seulement il les charge de prendre garde qu'elles soient suffisamment dotées et par écrit, n'étant pas raisonnable qu'il n'y ait point de revenus, soit pour ceux qui desservent cette église, soit pour le luminaire.

Il est dit dans le sixième : Que si quelqu'un prétend fonder une église, à condition de partager les offrandes avec les clercs, aucun évêque ne la consacrera, comme étant fondée plutôt par intérêt que par dévotion ; cet abus avait lieu en quelques endroits. Il en régnait un autre. Souvent les pauvres n'ayant pas de quoi donner aux ministres pour baptiser leurs enfants, différaient leur baptême, ou ne le leur procuraient point du tout. Pour remédier à un si grand mal, dont la suite était la perte éternelle de ces enfants, le concile déclare, par le septième canon, qu'il sera permis aux prêtres de prendre ce qui sera offert volontairement pour le baptême ; mais il leur défend de rien exiger. Le huitième soumet à la peine d'excommunication celui qui aura accusé de fornication un clerc, et qui n'aura pu le prouver. Le neuvième charge le métropolitain d'annoncer aux évêques le jour de la Pâque à la fin du concile, et chaque évêque de l'annoncer au peuple le jour de Noël après l'Évangile, afin que personne n'ignore le commencement du carême. Quelques prêtres infectés de l'erreur des priscillianistes disaient des messes pour les morts, après avoir déjeuné. Le dixième canon condamne cet abus, et ordonne que si quelque prêtre, à l'avenir, fait quelque chose de semblable, il sera privé de son office et déposé par son évêque.

La même année 572, il se tint à Lugo un concile des évêques de cette province. Le roi y confirma la division des diocèses, établie au concile de 562. Nitigius, archevêque de Lugo, présidait à l'assemblée, où se trouvèrent des légats du Saint-Siége. Nous n'en avons point les actes, mais nous avons une collection de canons, que saint Martin de Dume adresse à Nitigius et à son concile, et qui est comme un manuel canonique à l'usage des évêques. Il remarque, dans la préface, que les canons faits par les anciens Pères dans les conciles d'Orient, ayant d'abord été écrits en grec, ont été altérés dans la suite, tant par la faute des traducteurs latins que par la négligence des copistes : en conséquence, il a travaillé à les rendre plus cor-

rects, soit en mettant dans une grande clarté ce que les traducteurs ont rendu obscurément, soit en rétablissant les textes qu'ils avaient changés avec trop peu de précaution. Son recueil est divisé en deux parties, dont la première regarde les évêques et tout le clergé ; la seconde, les laïques. Son dessein dans cette division était de mettre les lecteurs en état de trouver sans peine les canons qui les intéressaient. Ils sont en tout au nombre de quatre-vingt-quatre. On trouve à la tête de chacun l'indication du concile d'où il a été tiré [1].

Miron, roi de Galice, dans le désir qu'il avait de s'instruire de la véritable sagesse, pressait saint Martin, par ses lettres, de lui écrire souvent, soit pour le consoler, soit pour l'exhorter, soit sur un sujet quelconque. Le saint évêque lui adressa un petit traité fort élégant, des quatre vertus cardinales, qu'il intitula : *Forme d'une vie honnête.* Il l'accompagna d'une épître dédicatoire, où l'on voit les relations les plus amicales entre le prince et l'évêque. Ce n'était pas uniquement pour le roi qu'il avait composé cet opuscule, mais plutôt pour ses officiers : ce n'était pas un manuel de piété pour les chrétiens qui aspiraient à la perfection, mais un abrégé de la morale naturelle pour les laïques qui voulaient vivre honnêtement. Il est écrit avec une élégante simplicité, et avec la concision propre à des maximes. Les instructions qu'il donne au roi sont remarquables. Il lui recommande de ne jamais laisser sortir de sa bouche aucune parole déshonnête, et de mêler de telle sorte l'enjouement au sérieux, qu'il n'en résulte aucun détriment ni pour sa dignité ni pour la pudeur. Il veut aussi que le sel de ses discours n'ait rien de mordant. Soyez gracieux à tous, flatteur à personne, familier à peu, équitable à tout le monde. Il lui fait remarquer que la justice est une loi divine et le lien de la société humaine ; que pour la pratiquer, il faut non-seulement ne rien prendre à autrui, mais encore lui restituer ce qu'on lui aurait ôté. Il ne met point de différence entre assurer une chose et jurer qu'elle est véritable ; mais il ne s'exprime ainsi que par rapport au roi, dont en effet la parole doit tenir lieu de serment. Il semble encore approuver le mensonge dans des occasions pressantes, pourvu qu'on s'en serve, non pour assurer une chose fausse, mais pour mettre à couvert la vérité. On voit néanmoins, par la suite, qu'il ne veut dire autre chose, sinon qu'il est permis quelquefois de taire la vérité. Lorsqu'il y a, dit-il, une cause honnête, le juste ne publie point son secret ; il tait ce qu'il faut taire, il dit ce qu'il faut dire [2].

L'on a encore de saint Martin un autre opuscule, intitulé : *Des*

[1] Labbe, t. 5, col. 903. — [2] *Bibl. PP.*, t. 8. D'Acheri, *Spicil.*, t. 3, p. 312.

Mœurs. C'est un tissu de maximes morales, également propres à former l'homme à la vertu et aux devoirs de la société civile. En voici quelques-unes : Avertissez vos amis en secret ; faites leur éloge en public. Ne demandez point ce que vous refuseriez à un autre ; ne refusez point ce que vous demanderiez vous-même. Servez-vous plus souvent des oreilles que de la langue. Lorsque vous voulez dire quelque chose, dites-la d'abord à vous-même, avant de la dire aux autres [1]. Saint Martin de Dume mourut vers l'an 580.

Pendant que la foi catholique florissait chez les Suèves d'Espagne, elle éprouvait chez les Visigoths une persécution, mais qui devait être la dernière. La royauté des Visigoths était élective ; la plupart de leurs rois périssaient de mort violente. Amalaric avait été tué en 531 ; son successeur, Theudis, le fut en 548 ; Theudisèle, qui remplaça Theudis, fut égorgé dans un festin, après dix-huit mois de règne ; Agila, que les grands lui donnèrent pour successeur, se vit bientôt abandonné d'une partie d'entre eux, qui avaient à leur tête Athanagilde, et fut poignardé par ceux mêmes qui lui étaient demeurés fidèles. Athanagilde, pour l'emporter contre Agila, avait appelé à son secours les Romains, qu'il s'efforça ensuite, pendant tout son règne, de chasser d'Espagne. Il avait de sa femme Gosvinde deux filles, Galsuinde et Brunichilde ou Brunehaut, qu'il maria, Galsuinde à Chilpéric, roi de Paris, et Brunichilde à Sigebert, roi d'Austrasie. Athanagilde mourut, l'an 567, de mort naturelle, après quinze ans et demi de règne. On lui donna pour successeur Liuva, qui, au bout de deux ans, s'associa son frère Lévigilde, et mourut l'an 572. Lévigilde avait épousé Théodosie, sœur de saint Léandre, et en avait deux fils, Herménigilde et Reccarède. Théodosie étant morte, il épousa Gosvinde, veuve d'Athanagilde. Pour perpétuer la royauté dans sa famille et d'élective la rendre peu à peu héréditaire, Lévigilde déclara rois ses deux fils Herménigilde et Reccarède, et partagea le royaume en trois. Lévigilde garda Tolède pour sa capitale, Herménigilde eut Séville pour la sienne, et Reccarède une ville nouvelle, qui fut appelée de son nom Reccopolis.

Herménigilde avait épousé Ingonde, fille de Sigebert d'Austrasie et de Brunehaut, par conséquent petite-fille de Gosvinde, seconde femme de Lévigilde. Gosvinde reçut donc Ingonde avec une grande joie ; mais cette joie ne dura guère. La religion les divisa bientôt ; car Ingonde était catholique très-fidèle, et Gosvinde arienne très-passionnée. Elle voulut persuader à sa petite-fille de se faire rebaptiser ;

[1] *Bibl. PP.*, t. 10.

mais Ingonde résista courageusement, et dit : Il me suffit d'avoir été purifiée une fois du péché originel par le baptême, et d'avoir confessé la sainte Trinité dans une égalité parfaite. Je proteste croire ce mystère de tout mon cœur, et jamais je ne m'écarterai de cette croyance. A ces mots, Gosvinde entra en fureur, la prit par les cheveux, la jeta par terre, la frappa longtemps à coups de pied ; puis, l'ayant mise en sang, la fit plonger dans une pièce d'eau, pour la rebaptiser par force ; mais Ingonde demeura toujours catholique.

Après avoir résisté avec tant de courage aux caresses et aux violences de son aïeule, elle entreprit de convertir le roi son mari. Herménigilde résista longtemps. Mais à la fin, instruit et persuadé par saint Léandre, évêque de Séville, sa capitale, et de plus son oncle maternel, il abjura l'hérésie arienne, fut réconcilié à l'Église par l'onction du saint chrême, et reçut le nom de Jean, quoiqu'il ne soit connu que sous celui d'Herménigilde.

Cette glorieuse conquête coûta aux catholiques d'Espagne bien des travaux et même bien du sang. Lévigilde, ayant appris la conversion de son fils, entra dans une étrange colère, et commença contre les catholiques une violente persécution. Plusieurs furent bannis ou dépouillés de leurs biens ; d'autres, battus, emprisonnés, mis à mort par la faim ou par divers supplices. Plusieurs évêques furent relégués, les églises privées de leurs revenus et de leurs priviléges. Grand nombre de catholiques furent pervertis par la crainte ou par les libéralités du roi : il en fit rebaptiser quelques-uns, et des évêques mêmes, comme Vincent de Saragosse, qui d'évêque devint apostat. C'était l'an 580, onzième du règne de Lévigilde. Mais voyant que le plus grand obstacle à l'apostasie des catholiques était l'usage de les rebaptiser, il assembla, l'année suivante 581, à Tolède, un concile de ses évêques ariens, où il fut résolu qu'on ne rebaptiserait plus ceux qui se convertiraient de la religion romaine, mais qu'on se contenterait de leur imposer les mains et de leur donner la communion, et que l'on dirait : Gloire au Père par le Fils dans le Saint-Esprit. Ces décisions furent cause que plusieurs catholiques se pervertirent.

Trois auteurs contemporains parlent de cette persécution : saint Isidore de Séville, Jean de Biclar, dans leurs chroniques, et saint Grégoire de Tours dans plusieurs de ses ouvrages. Ce dernier en cite plusieurs faits particuliers. Un clerc. amené devant le roi, confessa généreusement que le Fils et le Saint-Esprit sont égaux au Père. Le roi lui offrit beaucoup de présents pour qu'il consentît à dire que le Fils était moindre que le Père. Le confesseur ayant repoussé cette proposition avec horreur, le roi dit : Tu as l'esprit roide et le corps

faible; si les dons n'ont pu te fléchir, les tourments te soumettront. Plût à Dieu, répondit l'ecclésiastique, que je fusse trouvé digne de mourir dans cette confession ; car, pour vos présents, je les abhorre comme une immondice. Le roi, en colère, ordonna de le mettre à la torture et de le battre. Avant d'en venir aux coups, il lui demanda : Que crois-tu ? Je vous l'ai déjà dit, répondit le confesseur : je crois en Dieu le Père tout-puissant et en son Fils Jésus-Christ. Il fut donc battu cruellement; mais, d'après ce qu'il raconta lui-même, il ne sentit que les trois premiers coups, et prêcha la foi catholique au milieu des tortures avec plus de hardiesse qu'auparavant. Le roi le bannit ensuite de l'Espagne, et il vint dans les Gaules, où il raconta lui-même son histoire à la personne de qui l'apprit saint Grégoire de Tours [1].

Mais la colère de Lévigilde et de la reine Gosvinde s'emportait surtout contre Herménigilde et contre sa femme Ingonde, qu'ils avaient résolu de perdre ou de faire apostasier. A cet effet, le vieux roi ne tarda guère à rassembler une armée contre son fils, qui en fit autant pour sa défense : bien des villes prirent le parti d'Herménigilde, dans la crainte qu'on ne les forçât d'abandonner la foi de leurs pères. Fleury dit à ce propos : Ainsi Herménigilde se révolta ouvertement. Cette expression n'est point exacte. La révolte est un soulèvement des sujets contre le souverain, ou d'un inférieur contre son supérieur. Or, Herménigilde, déclaré roi depuis plusieurs années, ayant sa capitale et son royaume, n'était plus le sujet ni l'inférieur de son père, mais son égal. Il y avait donc, non point révolte, mais guerre entre deux rois. Encore n'est-ce pas le fils qui commence; il ne fait que se défendre, et se défendre légitimement. Le succès ne change rien à la nature même de la chose; et Grégoire de Tours raisonne mal, quand il conclut de la non-réussite, que l'entreprise n'était pas légitime. D'ailleurs, le résultat final sera la conversion des Visigoths.

Or, pendant que Lévigilde marchait contre son fils, ses troupes, composées peut-être entièrement d'ariens, saccageaient les lieux sacrés et leurs habitants. Sur leur passage se trouvait un monastère de Saint-Martin, entre Sagonte et Carthagène. A leur approche, les moines se sauvèrent dans une île de la mer : il ne demeura que l'abbé, retenu par la vieillesse. Les Goths pillèrent le monastère. Un d'entre eux tira le glaive pour tuer le vieillard ; mais aussitôt il tomba à la renverse et fut frappé de mort. Les autres s'enfuirent d'épouvante. Le roi, l'ayant appris, fit reporter au monastère tout

[1] Greg. Tur., *De gl. mart.*, l. 1, c. 82.

ce qu'on avait enlevé. Ensuite il demanda secrètement à un de ses évêques ariens : Pourquoi vous autres ne faites-vous pas de miracles, pour confirmer votre foi parmi les peuples ? L'évêque lui répondit : Quant à moi, j'ai rendu bien des fois la vue à des aveugles et l'ouïe à des sourds, et je puis faire ce que vous dites. Alors, appelant un des hérétiques, il lui dit à l'oreille : Recevez ces quarante pièces d'or, et asseyez-vous, les yeux fermés, à l'endroit où je passerai avec le roi ; demandez alors tout haut que je vous rende la vue en vertu de ma croyance. L'autre exécuta la chose comme elle était convenue. L'évêque, qui marchait à la droite du roi, mit les mains sur les yeux du prétendu aveugle, et dit avec un grand air d'assurance : Qu'il vous soit fait suivant ma foi ! Aussitôt le soi-disant aveugle perdit réellement la vue, et la perdit avec des douleurs si grandes, qu'il dévoila la tromperie devant tout le monde. Grégoire de Tours, qui en écrivait l'histoire dans le temps même, rappelle que pareille aventure était déjà arrivée à Cyrola, évêque arien des Vandales d'Afrique [1].

Herménigilde, dont l'armée était de beaucoup inférieure à celle de son père, implora l'assistance des troupes romaines que les empereurs grecs entretenaient encore en Espagne, pour conserver le peu qui y restait à l'empire. Il envoya dans le même but à Constantinople son oncle maternel saint Léandre, qui s'y lia d'amitié avec le nonce apostolique saint Grégoire. Herménigilde sollicita aussi les secours des rois de France, tous proches parents de sa femme Ingonde. Mais ces rois étaient presque toujours divisés l'un contre l'autre. Lévigilde envoya des ambassades en sens contraire. Il en fut de même pour Miron, roi catholique des Suèves. Il fut sollicité et par le père et par le fils. Grégoire de Tours suppose qu'il se déclara pour le fils ; Jean de Biclar suppose qu'il se déclara pour le père. Les chefs des troupes grecques ou romaines en Espagne promirent avec serment à Herménigilde de le soutenir, et reçurent en otage sa femme Ingonde et un jeune fils qui venait de lui naître ; mais ensuite, au mépris de leur serment, ils se laissèrent corrompre par l'or de Lévigilde, et lui promirent secrètement d'abandonner son fils au moment du péril. Le père l'assiégea donc dans Séville pendant plus d'un an, et envoya en exil saint Léandre, à son retour de Constantinople, avec ce qui restait d'évêques catholiques.

Herménigilde, ne pouvant espérer de se défendre plus longtemps sans secours, sortit secrètement de la place et alla se réfugier dans le camp des Grecs, dont il n'avait pas encore appris la trahison. S'en

[1] Greg., *De glor. confess.*, c. 12 et 13.

étant aperçu, il se sauva dans Cordoue, et de là, suivi de trois cents hommes d'élite, dans la ville d'Osset, où il y avait une église célèbre par la dévotion des peuples. La ville fut prise par les troupes de Lévigilde, qui y mirent le feu. Herménigilde, dépourvu de toute autre ressource, se réfugia dans l'église pour ne pas s'exposer à périr de la main de son père ou à le faire périr de la sienne. Lévigilde, l'ayant su, lui envoya son frère Reccarède, qui lui promit avec serment qu'il ne lui serait fait aucune humiliation, et lui dit : Viens te prosterner aux pieds de notre père, et il te pardonnera tout. Herménigilde demanda que le père lui-même vînt dans l'église. A son entrée, il se prosterna à ses pieds. Lévigilde le releva, lui donna le baiser, lui dit des paroles de tendresse et l'emmena dans son camp. Ensuite, oubliant le serment qu'on lui avait fait en son nom, il le fit dépouiller des vêtements royaux et affubler de haillons, et l'envoya en prison. C'était l'année 583.

La prison acheva de sanctifier le roi Herménigilde. Chargé de fers, il apprit de plus en plus à reconnaître la vanité des grandeurs de la terre et à n'aspirer qu'au royaume céleste. Il couchait sur un cilice, et demandait à Dieu, par des prières ferventes, la force qui lui était nécessaire. La fête de Pâques étant venue, son père lui envoya de nuit un évêque arien, offrant de le recevoir en ses bonnes grâces s'il prenait la communion de la main de ce prélat. Mais Herménigilde le repoussa avec indignation et lui reprocha son hérésie, comme s'il eût été en pleine liberté. L'évêque retourna vers le roi Lévigilde, qui, frémissant de colère, envoya des officiers pour tuer son fils. Ils entrèrent dans la prison ; et l'un d'eux, nommé Sisbert, lui fendit la tête d'un coup de hache. Ainsi mourut le roi Herménigilde, l'an 586, le samedi saint, 13 d'avril, jour auquel on l'honore comme martyr [1].

Cependant saint Léandre ne demeurait point oisif dans son exil. Il y composa deux livres contre les ariens, que nous n'avons plus ; mais nous en avons un troisième, écrit avec beaucoup d'élégance et de piété à sa sœur Florentine, et ayant pour titre : *Institution des vierges et du mépris du monde*. Sainte Florentine avait demandé à son frère quelle succession il lui laisserait en mourant. Léandre, y ayant fait réflexion, ne trouva rien qui fût digne d'elle dans les biens de la terre, parce qu'ils sont tous périssables. Il fallut donc chercher par-dessus les cieux, d'où lui était venue la grâce de la virginité ; et il lui parut que ce qu'il pouvait lui laisser de meilleur, était de lui apprendre à s'attacher entièrement à celui qui est l'héritage des

[1] Greg. Mag., *Dial.*, l. 3, c. 31.

justes et l'époux des vierges. Ce n'est pas penser sagement, lui dit-il, de préférer le monde qui a été racheté du sang de Jésus-Christ, à Jésus-Christ même ; celui qui rachète est plus estimable que ce qu'il rachète. Les vierges ont cet avantage, qu'elles sont telles qu'elles ont été formées des mains de Dieu. Le premier homme ne s'est perdu, et avec lui le genre humain, qu'en ne voulant plus être ce que Dieu l'avait fait. Les vierges sont les prémices de l'Église. Quelle gloire n'ont-elles point à espérer dans le siècle futur, pour n'avoir pris conseil ni de la chair ni du sang, et pour s'être conservées pures de toute corruption ! Saint Léandre signale en détail les avantages de la virginité, et les dangers où s'exposent celles qui, par de vains ornements, cherchent à plaire aux hommes. Il convient que le mariage a aussi ses prérogatives, ne fût-ce que d'engendrer des vierges et de faire naître des enfants pour le ciel ; mais il soutient que les dangers en sont très-grands et en grand nombre, soit pour cette vie, soit pour l'autre. Il en fait la description, après quoi il donne à Florentine, et aux vierges qui vivaient avec elle en communauté, une règle de vie qu'il distribue en vingt et un chapitres, dont voici le précis :

Fuyez la conversation des femmes engagées dans le mariage ; elles ne vous parleront que des choses qu'elles aiment et qu'elles désirent : en vain paraîtront-elles approuver votre institut ; ce ne sera qu'une feinte de leur part pour vous séduire plus aisément, comme des sirènes. Si vous devez fuir les femmes du siècle, combien plus les hommes ! N'ayez donc de familiarité avec aucun, fût-il un saint. De fréquentes visites diffameraient la sainteté de l'un et de l'autre, ou même la feraient périr. C'est un mal de donner lieu aux autres d'en penser de nous. Deux personnes de différent sexe ne sont point ensemble sans péril : c'est mettre le feu près des étoupes. Que si la vierge doit fuir la familiarité même des saints, combien plus celle des jeunes gens dont la vue ne peut faire sur elle que des impressions dangereuses ! A l'égard du boire et du manger, il faut en user modérément et non au delà du besoin, ni rechercher des mets sans lesquels on peut vivre. Si la faiblesse de la santé exige des soulagements, que l'esprit ne se relâche en rien. Daniel n'eut que du mépris pour les mets qu'on lui servit à la table du roi : il vécut de légumes. Quand vous aurez à parler à un homme, que ce soit en présence de deux ou trois de vos sœurs. Jésus-Christ n'eût pas parlé seul à la Samaritaine, si les apôtres n'avaient été obligés de s'absenter pour acheter de quoi manger ; ils n'eussent pas été non plus surpris de le voir seul avec une femme, si la coutume n'avait été contraire.

Partagez votre temps entre la prière et la lecture. Si vous travaillez des mains ou si vous prenez votre repas, qu'un autre vous

lise pendant ce temps. Cherchez dans la lecture de l'Ancien Testament un sens spirituel, surtout dans le *Cantique des cantiques*, qui est une figure de l'amour de Jésus-Christ pour son Église, et dans l'Heptateuque, c'est-à-dire dans les cinq livres de Moïse, et dans ceux de Josué, et des Juges et de Ruth, que l'on défendait autrefois aux personnes trop charnelles, comme pouvant leur être plus nuisibles qu'utiles. Proportionnez le jeûne à la force du tempérament et à la violence des passions ; le jeûne est un moyen de dompter la chair et de la soumettre à l'esprit. Si vos infirmités ne vous permettent point d'observer un jeûne si rigoureux, vous ne pécherez point, mais vous regarderez comme au-dessus de vous celles que l'infirmité ne dispensera pas de cette loi. Au reste, que celle qui par sa santé est en état de la suivre, ne se scandalise point des égards que l'on doit avoir pour celles qui se portent moins bien ; que celles-ci, au contraire, s'humilient de leur infirmité et qu'elles aient de la douleur de ne pouvoir faire ce que font les autres. L'excès dans le vin est un crime mortel : une vierge donc qui est en santé fera bien de s'en abstenir ; celle qui est d'une santé faible ou malade, peut en user avec la modération que saint Paul prescrit à Timothée ; elle doit aussi user du bain uniquement pour le rétablissement de sa santé : tout autre motif le rend dangereux, surtout quand on le prend pour avoir la chair plus belle. La joie que donne une bonne conscience, voilà celle qu'elle doit chercher ; nulle joie mondaine ne doit être de son goût ; la tristesse qui est selon Dieu y est préférable : c'est celle-là qui rend heureux et qui mérite des consolations.

Saint Léandre veut que sa sœur ait un amour égal pour toutes ses sœurs, sans distinction de personnes, la qualité de servantes de Jésus-Christ étant commune à toutes, toutes étant baptisées et recevant ensemble le corps et le sang de Jésus-Christ ; mais à l'égard des besoins, il lui conseille de les proportionner aux infirmités de chacune, donnant plus à celle qui a de plus grandes infirmités, les biens demeurant en commun à toutes. La mère de Jésus-Christ n'était riche que dans le Seigneur, et Joseph, son époux, réduit à gagner sa vie en travaillant à des ouvrages en fer. Il ne permet ni ne défend à Florentine l'usage de la viande, sachant qu'elle était d'une santé faible, mais il ordonne à celles qui se portent bien de s'en abstenir ; il est d'avis qu'elle passe le reste de ses jours dans le monastère où elle était entrée, parce que, encore qu'elle y rencontrât quelque sujet de tristesse par la discorde ou les murmures qui pouvaient y naître, elle y trouvait toujours des exemples de vertu à imiter. La vie commune des monastères a pris son origine dans les premiers fidèles, qui avaient

tout en commun ; cette vie est préférable à la vie privée que mènent certaines vierges qui demeurent seules dans les villes, où elles ne laissent pas d'être occupées de plaire par la propreté de leurs habits et des soins de leur ménage, qui les détournent des choses de Dieu. Il appelle vol ce qu'une religieuse possède en propre à l'insu de la communauté, parce que, tout devant être en commun, une ne doit pas s'approprier ce qui appartient également aux autres. S'il est permis aux hommes charnels de jurer pour ôter tout soupçon de fraude, il ne l'est pas aux personnes spirituelles, lors même qu'elles sont assurées de dire vrai ; elles doivent se contenter de dire : cela est, ou cela n'est pas ; tout ce qu'elles ajouteraient de plus ne pourrait venir que du malin esprit. N'affectez point de parler à une de vos sœurs en particulier, à l'exclusion des autres ; ce qu'il est utile à l'une de savoir, ne l'est pas moins à toutes ; si ce que vous lui dites est bon, pourquoi ne pas le communiquer aux autres ? si c'est mauvais, vous ne devez ni le penser ni le dire à personne. Saint Léandre finit sa règle en conjurant sa sœur de persévérer dans l'état qu'elle avait embrassé ; et, après être sortie de sa famille et de son pays, à l'imitation d'Abraham, de ne pas regarder en arrière, à l'exemple de la femme de Lot, de peur que ses sœurs ne voient en elle ce qu'elles doivent éviter [1].

Jean de Biclar eut part, comme saint Léandre, à la persécution de Lévigilde. Il était de la nation des Goths, né à Scalabe ou Santarem, dans la province de Lusitanie. Étant jeune, il alla à Constantinople, d'où, après s'être rendu habile dans les lettres grecques et latines, il revint en Espagne, au bout de dix-sept ans, dans le fort de cette persécution. Lévigilde voulut l'obliger à embrasser l'hérésie arienne ; et, le trouvant ferme dans la foi catholique, il le relégua à Barcelone. Jean y passa dix années, pendant lesquelles il eut beaucoup à souffrir des artifices et de la violence des ariens. Ensuite il fonda un monastère dans les vallées des Pyrénées, nommé Biclar, où, ayant assemblé une communauté, il lui donna une règle très-utile, non-seulement à ses moines, mais à toutes les personnes qui craignent Dieu. Nous n'avons plus cette règle. L'abbé Jean fut depuis élu évêque de Girone. L'année de sa mort est incertaine. Il nous reste de lui une chronique abrégée, qu'il composa pour continuer celle de Victor de Tunnone, commençant à la première année de Justin le jeune, qui est l'an 566, et finissant à la huitième de l'empereur Maurice, c'est-à-dire à l'an 589 [2].

Les Suèves qui habitaient la Galice furent aussi persécutés par

[1] *Bibl. PP.*, t. 12. — [2] Canisii *Lect. antiq.*, t. 1.

Lévigilde. Car leur roi Éboric, fils de Miron, ayant été dépouillé et mis dans un monastère par Andeca, Lévigilde fit la guerre à celui-ci, le prit, le fit tonsurer et ordonner prêtre. Étant ainsi maître de la Galice, il voulut que les Suèves, depuis peu catholiques, revinssent à l'arianisme, et il en pervertit un grand nombre. En sorte que, dans toute l'Espagne, l'hérésie triomphait et semblait affermie pour des siècles. Et toutefois elle approchait de sa fin.

Le roi Lévigilde, qui persécutait si fort les catholiques, ne survécut pas longtemps à son fils saint Herménigilde. Il se repentit bientôt de l'avoir fait mourir, et reconnut la vérité de la religion catholique; toutefois, la crainte de sa nation l'empêcha de la professer publiquement. Étant tombé malade et se voyant à l'extrémité, il fit venir saint Léandre, qu'il avait tant persécuté, et lui recommanda son fils Reccarède, qu'il laissait pour successeur, le priant de lui faire ce qu'il avait fait à son frère par ses exhortations, c'est-à-dire de le rendre catholique. Quelques-uns disaient même que Lévigilde avait passé sept jours dans les larmes à regretter les maux qu'il avait faits contre Dieu, et qu'il était mort catholique. Quoi qu'il en soit, il mourut la dix-huitième année de son règne, 587 de Jésus-Christ.

Son fils Reccarède lui succéda, et suivit l'exemple de son frère saint Herménigilde ; car s'étant fait instruire et ayant reconnu la vérité de la religion catholique, il reçut le signe de la croix avec l'onction du saint chrême. Le dixième mois de la première année de son règne, il parla avec tant de sagesse aux évêques ariens, qu'il les obligea de se faire catholiques, par raison plutôt que par autorité. En un mot, il convertit toute la nation des Visigoths, ne souffrant pas qu'aucun hérétique servît dans ses armées ou dans les charges. Il ramena aussi tous les Suèves à la religion catholique. Ainsi, le commencement de son règne fut la fin de l'hérésie en Espagne, où elle avait dominé depuis l'entrée des Barbares, c'est-à-dire depuis le commencement du cinquième siècle, pendant environ cent quatre-vingts ans. Le roi Reccarède envoya porter les nouvelles de sa conversion dans la province narbonnaise, qui était de son obéissance. Les hérétiques qui y demeuraient se convertirent à son exemple ; mais un évêque arien, nommé Athalocus, en mourut de dépit.

La conversion de Reccarède occasionna toutefois quelques mouvements, qu'il fut obligé de réprimer. Dès la seconde année de son règne, un évêque arien, nommé Sunna, avec Seggon et quelques autres d'entre les seigneurs, voulurent se révolter ; mais ils furent découverts. On envoya Sunna en exil et on bannit Seggon en Galice, après lui avoir coupé les mains. La troisième année, on découvrit une autre conjuration de l'évêque Uldila et de la reine Gosvinde,

belle-mère de Reccarède. Elle avait feint de se joindre à ses intérêts et même d'être catholique, aussi bien qu'Uldila; mais on reconnut qu'à la communion ils faisaient semblant de prendre l'eucharistie et la jetaient par terre. Uldila fut envoyé en exil; et Gosvinde, toujours ennemie des catholiques, mourut dans le même temps.

Pour affermir la conversion des Goths, le roi Reccarède assembla un concile de tous les pays de son obéissance. Il le convoqua à Tolède pour le sixième jour de mai de l'an 589, quatrième de son règne. Il s'y trouva soixante-quatre évêques et huit députés pour autant d'évêques absents. Avant que de tenir leurs séances, le roi, qui était présent, les exhorta à s'y préparer par les jeûnes, les veilles et les prières. Ils passèrent trois jours entiers dans ces exercices de piété. Quand ils furent assemblés de nouveau, le roi leur demanda de faire lire, d'examiner synodalement, et puis de garder sa profession de foi sur la Trinité, souscrite de sa main et de celle de la reine, son épouse. Les évêques la reçurent de la main du roi et la firent lire par un notaire. Le roi y dit entre autres choses, que, par la grâce de Dieu, il travaillait à ramener tous ses sujets à l'unité de la foi et de l'Église catholique. Vous avez ici, dit-il, toute l'illustre nation des Goths, qui, bien qu'elle ait été jusqu'à présent séparée de l'Église universelle par la malice de ses docteurs, y revient maintenant avec moi de tout son cœur. Vous avez aussi la nation très-nombreuse des Suèves, qui, ayant été entraînée par d'autres dans l'hérésie, a été ramenée à la vérité par nos soins. J'offre ces peuples, par vos mains, comme un sacrifice agréable à Dieu; c'est à vous à les instruire dans la doctrine catholique. Ensuite il reprend sa confession de foi, en déclarant qu'il anathématise Arius, sa doctrine et ses complices; qu'il reçoit le concile de Nicée, le concile de Constantinople contre Macédonius, le premier concile d'Éphèse contre Nestorius, le concile de Chalcédoine contre Eutychès et Dioscore, et généralement tous les conciles orthodoxes qui s'accordent avec ces quatre. Recevez en conséquence cette déclaration de nous et de notre nation, écrite et confirmée par nos signatures, et gardez-la parmi les monuments canoniques, pour être un témoignage devant Dieu et devant les hommes, que les peuples, sur lesquels nous avons, au nom de Dieu, la puissance royale, ayant quitté leur ancienne erreur, ont reçu dans l'église le Saint-Esprit par l'onction du saint chrême et par l'imposition des mains, en confessant que cet Esprit consolateur est un et égal en puissance avec le Père et le Fils. Si à l'avenir quelqu'un d'entre eux veut se dédire de cette sainte et vraie foi, que Dieu le frappe d'anathème dans sa colère, et que sa perte soit un sujet de joie aux fidèles et un exemple aux infidèles. Le roi avait ajouté à sa profession de foi les

définitions des quatre conciles généraux, et l'avait souscrite avec la reine Baddo, son épouse.

A la fin de cette lecture, tout le concile s'écria : Gloire à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, qui a daigné procurer la paix et l'unité à sa sainte Église catholique! gloire à notre Dieu Jésus-Christ, qui, au prix de son sang, a rassemblé l'Église catholique de toutes les nations! gloire à notre Dieu Jésus-Christ, qui a ramené une nation aussi illustre à l'unité de la vraie foi, et n'a fait de tous qu'un troupeau et qu'un pasteur! Qui a mérité de Dieu une récompense éternelle, sinon le roi vraiment catholique Reccarède? A qui Dieu réserve-t-il une éternelle couronne, si ce n'est au roi vraiment orthodoxe Reccarède? A qui est due la gloire dans le temps et dans l'éternité, si ce n'est au roi Reccarède, qui vraiment aime Dieu? C'est lui qui a conquis à l'Église de nouveaux peuples. Il a fait l'office d'apôtre, il en mérite la récompense. Qu'il soit à toujours chéri de Dieu et des hommes, celui qui a si merveilleusement glorifié Dieu sur la terre!

Après ces acclamations, et par ordre du concile, un des évêques catholiques, adressant la parole aux évêques, aux prêtres et aux plus considérables des Goths convertis, leur demanda ce qu'ils condamnaient dans l'hérésie qu'ils venaient de quitter, et ce qu'ils croyaient dans l'Église catholique à laquelle ils s'étaient réunis, afin qu'on vît, par leur confession, qu'ils anathématisaient sincèrement la perfidie arienne, avec tous ses dogmes, ses offices, sa communion, ses livres, et qu'il ne restât aucun doute qu'ils ne fussent de véritables membres du corps de Jésus-Christ. Alors tous les évêques, avec les clercs et les autres principaux de cette nation, déclarèrent que bien qu'ils eussent déjà fait dans le temps de leur conversion ce que l'on exigeait d'eux, ils étaient prêts à le réitérer et à confesser tout ce que les évêques catholiques leur avaient montré être le meilleur.

Là-dessus on prononça vingt-trois articles avec anathème contre les principales erreurs des ariens, et contre tous ceux qui en prenaient la défense. On dit nommément anathème à qui ne croit pas que le Fils soit engendré sans commencement, de la substance du Père, ou qu'il lui soit égal et consubstantiel; anathème à qui nie que le Saint-Esprit soit coéternel et égal au Père et au Fils, et qu'il procède de l'un et de l'autre; anathème à qui reconnaît une autre foi et une autre communion catholique, que celle qui fait profession de suivre les décrets des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine; anathème à qui ne condamne pas de tout son cœur le concile de Rimini. Les évêques goths convertis protestèrent qu'ils abandonnaient de tout leur cœur l'hérésie arienne; qu'ils ne doutaient pas qu'en la suivant, eux et leurs prédécesseurs n'eussent

erré; qu'ils venaient d'apprendre dans l'Église catholique, la foi de l'Évangile et des apôtres; qu'ainsi ils promettaient de tenir et de prêcher celle dont leur roi et leur seigneur avait fait profession en plein concile, avec anathème à qui cette doctrine ne plairait point, étant la seule vraie foi que tient l'Église de Dieu répandue par tout le monde, et la seule catholique. Ensuite ils souscrivirent, au nombre de huit, tant aux vingt-trois articles, qu'aux formules de foi de Nicée et de Constantinople, ainsi qu'à la définition de Chalcédoine; après eux, les prêtres et les diacres ; puis les grands seigneurs et les anciens des Goths.

Cela fait, le roi Reccarède proposa aux évêques de faire des statuts pour le règlement de la discipline ecclésiastique, et pour réparer les brèches que l'hérésie y avait faites. Il demanda en particulier que, dans toutes les églises d'Espagne et de Galice, l'on récitât à voix claire et intelligible le symbole dans le sacrifice de la messe, avant la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, suivant la coutume des Orientaux, afin que les peuples sussent auparavant ce qu'ils devaient croire, et qu'ayant purifié leurs cœurs par la foi, ils s'approchassent pour recevoir ces divins mystères. On fit donc vingt-trois canons, dont voici la teneur.

Tous les décrets des anciens conciles et les lettres synodiques des Pontifes romains demeureront en vigueur; aucun ne sera promu aux degrés du ministère ecclésiastique, qui n'en soit digne, et on ne fera rien de ce que les saints Pères ont défendu. Pour affermir la foi des peuples, on leur fera chanter à la messe le symbole du concile de Constantinople avant l'oraison dominicale, afin qu'après avoir rendu témoignage à la vraie foi ils soient plus purs pour recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ. Il ne sera pas permis aux évêques d'aliéner les biens de l'Église; mais ce qu'ils auront donné aux monastères ou aux églises de leur diocèse, sans un préjudice notable à leur église propre, demeurera ferme et stable. Ils pourront encore pourvoir aux nécessités des étrangers et des pauvres. Si un évêque veut même destiner une église de son diocèse pour y établir un monastère, il le pourra du consentement de son concile, fallût-il donner à ce monastère quelque partie des biens de l'Église pour sa subsistance. Les évêques, les prêtres et les diacres qui s'étaient convertis de l'arianisme, vivaient maritalement avec leurs femmes : le concile veut qu'à l'avenir ils vivent dans la continence, et qu'à cet effet ils se séparent de chambre et de maison, s'il se peut. Quant aux évêques qui ont toujours été catholiques, il leur est défendu, sous les peines canoniques, d'avoir aucune communication avec des femmes d'une conduite suspecte. Ceux qui ont été affranchis par les évêques jouiront de la li-

berté, sans être privés de la protection particulière de l'Église, eux et leurs enfants ; et il en sera de même de ceux qui ont été affranchis par d'autres personnes, mais recommandés aux églises.

Pour ôter lieu aux discours inutiles et fabuleux, on fera toujours la lecture de l'Écriture sainte à la table de l'évêque, afin d'édifier ceux qui y mangent. Les clercs tirés des familles fiscales demeureront attachés à l'église où ils sont immatriculés, sans que personne puisse les revendiquer sous prétexte de donation du prince. Les églises qui d'ariennes sont devenues catholiques, appartiendront aux évêques diocésains. On ne contraindra ni les veuves ni les filles à se marier ; et quiconque empêchera une veuve ou une fille de garder le vœu de chasteté, sera privé de la sainte communion et de l'entrée de l'Église. En quelques églises d'Espagne, les pécheurs faisaient pénitence, non selon les canons, mais d'une manière honteuse, demandant au prêtre de les réconcilier toutes les fois qu'il leur plaisait de pécher. Le concile, pour remédier à cette présomption, qu'il appelle exécrable, ordonne que celui qui se repent de son péché soit premièrement suspendu de la communion, et vienne souvent recevoir l'imposition des mains avec les autres pénitents ; et qu'après avoir accompli le temps de la satisfaction, il soit rétabli à la communion, suivant le jugement de l'évêque. Il ajoute que ceux qui retombent dans leurs péchés pendant le temps de la pénitence ou après la réconciliation, seront condamnés selon la sévérité des anciens canons : paroles un peu vagues, que l'on suppose communément signifier que les pénitents relaps ne seront plus reçus à la pénitence publique, qui ne s'accordait qu'une fois. L'évêque ou le prêtre, avant d'accorder la pénitence à qui la demande, soit en santé, soit en maladie, commençait par lui couper les cheveux, si c'était un homme, ou lui faire changer d'habit, si c'était une femme. Cette précaution paraissait nécessaire pour empêcher les rechutes.

La licence était parvenue à un tel degré, que les clercs, sans s'être adressés à leurs évêques, traduisaient leurs confrères devant les tribunaux séculiers. Le concile défend cet abus, sous peine, à l'agresseur, de perdre son procès et d'être privé de la communion. Défense aux Juifs d'avoir des femmes ou des concubines chrétiennes, ni des esclaves chrétiens pour les servir, et d'exercer des charges publiques : les enfants qui pourraient être nés de semblables mariages, seront baptisés ; et s'il était arrivé aux Juifs de circoncire leurs esclaves chrétiens ou de les initier à leurs rites, on les leur ôtera sans leur en payer le prix, et on les rétablira dans la profession de la religion chrétienne. Si un serf du fisc a fondé et doté une église de sa pauvreté, l'évêque en procurera la confirmation de la part du prince. Il

aura aussi recours à la puissance séculière pour abolir par toute l'Espagne et la Galice tous les restes d'idolâtrie. Il est défendu aux pères et mères de faire mourir les enfants qui sont le fruit de leur débauche, et dont ils se trouvent surchargés. Ce crime, fréquent dans quelques parties de l'Espagne, était un reste des mœurs et des lois païennes, qui non-seulement autorisaient l'infanticide, mais même le commandaient quelquefois.

Sans préjudice des anciens canons qui ordonnent deux conciles chaque année, celui de Tolède veut que, attendu la longueur du chemin et la pauvreté des églises d'Espagne, les évêques s'assemblent seulement une fois l'an, au lieu choisi par le métropolitain, et que les juges des lieux et les intendants des domaines du roi se trouvent à ce concile le 1er de novembre, pour apprendre la manière dont ils doivent gouverner les peuples, de la bouche des évêques qui leur sont donnés pour inspecteurs. Ces paroles sont bien remarquables. Plusieurs personnes demandaient que l'on consacrât les églises qu'ils avaient fait bâtir, à la charge de retenir l'administration du bien dont ils les avaient dotées. Cette disposition étant contraire aux anciens canons, il est ordonné que dans la suite cette administration appartiendra à l'évêque ; mais en même temps on lui défend de charger les prêtres et les diacres de corvées ou d'impositions nouvelles, au delà des anciens droits des évêques sur les paroisses. Il fut résolu dans le concile que l'on supplierait le roi d'empêcher que les officiers de son domaine ne chargeassent de corvées les serfs des églises, des évêques et des autres clercs, afin qu'ils pussent s'acquitter plus aisément de leurs devoirs envers leurs maîtres. Il fut défendu de chanter des cantiques funèbres ou de se frapper la poitrine aux enterrements des chrétiens, parce que ces marques de deuil sentaient trop le paganisme, et qu'il suffisait de chanter des psaumes pour marquer l'espérance de la résurrection. On défendit encore les danses et les chansons déshonnêtes dans les solennités des saints, ces jours devant être sanctifiés par l'attention aux offices divins. Comme l'abus était commun dans toute l'Espagne, le concile charge les évêques et les juges séculiers de l'abolir chacun dans sa juridiction.

Le roi Reccarède, en la même année 589, quatrième de son règne, donna une ordonnance portant confirmation de tout ce qui avait été fait et arrêté dans ce concile, que l'on compte pour le troisième de Tolède, sous peine, aux clercs, d'encourir l'excommunication de la part de tout le concile ; aux laïques, de confiscation de leurs biens, ou même d'exil, suivant la qualité des personnes. Il souscrivit le premier, et soixante-douze évêques après lui, y compris les députés

des absents. Cinq étaient métropolitains, savoir : Euphémius de Tolède, saint Léandre de Séville, Migetius de Narbonne, Pantard de Brague, Massona d'Émérite ou de Mérida, qui souscrivit le premier [1].

On voit ici pour la première fois, d'une manière bien expresse, la constitution naturelle d'une nation chrétienne. Chez les Goths d'Espagne, la première loi fondamentale de l'État, c'est la foi catholique ; les décrets des conciles et les décrétales des Pontifes romains sont la règle applicative de la croyance et des mœurs ; l'Église, outre son gouvernement propre, exerce une puissance directive sur le gouvernement temporel : c'est de l'assemblée des évêques que les magistrats apprendront à bien gouverner les peuples ; les évêques sont les inspecteurs constitutionnels des magistrats ; les pauvres, les affranchis sont sous la protection spéciale de l'Église, qui doit veiller à leur subsistance et à leur liberté. Enfin, la nation des Goths, toujours une en soi et distincte des autres, est néanmoins unie à toutes les autres dans un magnifique ensemble ; elle est une province de l'Église catholique, qui embrasse toutes les nations de la terre, comme les branches diverses d'une même famille, l'humanité chrétienne, dont elle est la mère et le Christ le père.

Saint Léandre célébra dès lors ces merveilles dans un discours qu'il prononça à la fin du concile. Il invite l'Église de Dieu à se réjouir, ses douleurs étant changées en allégresse. Il lui dit entre autres choses : Sachant combien douce est la charité, combien délectable est l'unité, vous ne prêchez que l'alliance des nations, vous ne soupirez qu'après l'union des peuples, vous ne répandez partout que les biens de la charité et de la paix. Réjouissez-vous dans le Seigneur ; vos désirs n'ont pas été trompés ; car ceux que depuis longtemps vous avez conçus dans la douleur, voilà que tout d'un coup vous les avez enfantés dans la joie. Et nous aussi, mes frères, réjouissons-nous en Dieu de toute la charité de notre âme. Ce qui est accompli déjà, nous assure ce qui reste à s'accomplir. Le Seigneur a dit : J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail ; il faut que celles-là aussi je les amène, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur. Or, cela, nous le voyons accompli sous nos yeux. C'est pourquoi ne doutons pas que le monde entier ne puisse croire au Christ et se réunir à la même église. L'orgueil a divisé les peuples par la diversité des langues, il faut que la charité les réunisse. Le possesseur de l'univers est un, suivant ces paroles : Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et pour ta possession les confins de la terre : la possession elle-même doit aussi être une. Issues d'un

[1] Labbe, t. 5, col. 997-1017.

même homme, unies par l'origine, l'ordre naturel veut que toutes les nations soient pareillement unies par la foi et la charité. L'hérésie, qui ne fait que diviser, est une chose contre nature.

C'est de cette Église qui réunit toutes les nations dans le Christ, que le prophète a dit : Et dans les derniers jours sera fondée sur le sommet des monts, la montagne de la maison du Seigneur, et elle sera élevée par-dessus les collines, et toutes les nations afflueront vers elles. Et les peuples iront en foule, et diront : Venez, montons à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob [1]. Car cette montagne, c'est le Christ ; cette maison du Dieu de Jacob, c'est son Église, qui est une. C'est encore de cette Église que le prophète dit ailleurs : Lève-toi, Jérusalem, sois éclairée ; car ta lumière est venue, et la gloire du Seigneur s'est levée sur toi. Et les nations marcheront à ta lumière, et les rois à la splendeur de ton lever. Lève les yeux et regarde autour de toi : tous ceux que tu vois ici se sont assemblés pour venir à toi. Les fils des étrangers bâtiront tes murailles, et leurs rois seront tes ministres. La nation et le royaume qui ne te seront point assujettis périront, et j'en ferai un effroyable désert [2].

Disons donc tous, conclut saint Léandre, gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Devenus tous un même royaume par l'union de nos âmes, il ne nous reste qu'à prier Dieu, tant pour la stabilité du royaume terrestre, que pour la félicité du royaume céleste, afin que ce royaume et cette nation qui ont glorifié le Christ sur la terre, en soient glorifiés, non-seulement sur la terre, mais encore dans les cieux. Ainsi soit-il [3].

Voilà comme la nation des Visigoths, c'est-à-dire des Goths de l'ouest ou occidentaux, se réunit à l'Église catholique. Identifiée par la religion avec les anciens habitants du pays, elle est devenue la nation espagnole, dont la Providence a bien voulu se servir pour faire connaître la vraie foi dans un nouveau monde et dans les îles lointaines du Grand Océan.

La nation des Francs, religieusement unie à l'Église catholique depuis bientôt un siècle, était alors politiquement divisée d'avec elle-même par le partage de la royauté. Il y avait quatre rois ou chefs, fils de Clotaire Ier, qui tirèrent au sort : Charibert eut Paris et l'Aquitaine ; Gontram eut Orléans, la Bourgogne, et fit sa capitale de Châlon-sur-Saône ; Chilpéric eut la Neustrie, et fut appelé roi de Soissons ; Sigebert, le plus jeune, eut l'Austrasie ou la France de l'est, et fit de Metz sa capitale. Ces quatre royaumes, bornés un peu au ha-

[1] Is., 2. — [2] *Id.*, 60. — [3] Labbe, t. 5, col. 1018.

sard, avaient une infinité d'enclaves les uns dans les autres ; souvent la même ville appartenait à deux princes, quelquefois même à trois ; de sorte que, quand ils étaient en guerre, ce qui arrivait souvent, la guerre se trouvait à peu près partout ; et la guerre consistait alors principalement à piller. Ces quatre princes étaient frères ; ils étaient chrétiens, mais l'élément barbare l'emportait souvent encore sur leurs sentiments religieux. Charibert et Chilpéric, en particulier, semblent n'avoir regardé la royauté que comme un moyen de satisfaire leurs passions. La reine Ingoberge, femme de Charibert, avait deux servantes, Marcovèfe et Méroflède, filles d'un cardeur de laine. Charibert devint amoureux des deux servantes. Pour le guérir de sa passion, la reine lui montra leur père occupé à carder de la laine. Le roi, en colère, répudia la reine et épousa sa servante Méroflède. Quelque temps après, il épousa encore la fille d'un berger, nommée Théodechilde. Enfin, pour mettre le comble au scandale, il mit aussi au nombre de ses femmes la servante Marcovèfe, quoiqu'elle portât encore l'habit de religieuse et qu'il eût déjà épousé sa sœur Méroflède. Saint Germain, évêque de Paris, employa tous les moyens de persuasion pour faire cesser de pareils excès. N'y ayant pu réussir, il excommunia le roi et la religieuse Marcovèfe. Comme le roi ne voulut pas la quitter, elle mourut, et le roi lui-même peu après elle, l'an 567, après six ans de règne [1].

Un roi de cette espèce ne songeait guère à soutenir la discipline de l'Église. Saint Léonce de Bordeaux ayant assemblé à Saintes le concile de sa province, y déposa Émérius de Saintes, attendu que son ordination n'était pas légitime, parce qu'elle n'avait été faite qu'en vertu d'un décret de Clotaire, et sans la participation du métropolitain : ce qui était manifestement contre les canons du dernier concile de Paris, où Léonce s'était trouvé. On élut à sa place Héraclius, prêtre de Bordeaux, et l'on envoya le prêtre Nuncupat porter l'acte d'élection à Charibert, de qui dépendait la ville de Saintes, pour obtenir son consentement. Nuncupat s'étant présenté devant le roi, lui dit : Glorieux prince, le Siége apostolique vous salue. Charibert répondit : Êtes-vous allé à Rome pour m'apporter des compliments du Pape ? C'est votre père Léonce, répondit Nuncupat, et les évêques de sa province qui m'envoient pour vous faire savoir qu'Émérius a été déposé du siége de Saintes, qu'il avait obtenu contre les canons, et voici le décret d'une autre élection qu'ils vous prient de confirmer. A ces paroles, le roi, frémissant de colère contre cet envoyé : Quoi ! penses-tu donc, lui dit-il, qu'il ne reste plus d'enfants

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 26.

de Clotaire pour soutenir ce qu'il a fait ? Et aussitôt, le chassant de sa présence, il le fit mettre sur un chariot plein d'épines et conduire en exil. Il envoya en même temps à Saintes, pour faire rétablir Émérius, et condamna saint Léonce à mille sous d'or, et les autres évêques à proportion. Le prétexte à ces violences était le respect pour son père. Mais ce n'était qu'un prétexte. Le duc Austrapius, qui avait rendu à Clotaire les plus éminents services, ayant renoncé au monde et embrassé l'état ecclésiastique, Clotaire le fit ordonner évêque de Selle, au diocèse de Poitiers, avec promesse de l'évêché de Poitiers, dès qu'il vaquerait par la mort de Pientius. Mais Charibert, oubliant les services d'Austrapius et les promesses de son père, qu'Austrapius toutefois lui rappelait, fit un autre choix [1].

Charibert étant mort sans enfants mâles, ses trois frères partagèrent entre eux son royaume, mais de manière à multiplier encore les enclaves, et, par là même, les occasions de guerre et de pillage. Paris, entre autres, fut partagé entre tous les trois, avec cette clause qu'aucun n'y entrerait sans la permission des deux autres, sous peine de perdre la part qu'il y avait. Théodechilde, cette fille de berger, que Charibert avait prise pour une de ses femmes, offrit à Gontram de devenir la sienne. Il répondit qu'elle n'avait qu'à venir avec ses trésors, et qu'il la comblerait de plus d'honneurs que n'avait fait son frère défunt. Quand elle fut venue, il lui ôta presque toutes ses richesses et l'envoya avec le reste dans le monastère d'Arles, où, bien malgré elle, elle se vit retenue, obligée aux veilles et aux jeûnes jusqu'à la fin de sa vie [2]. Gontram lui-même avait d'abord pris pour concubine une nommée Vénérande, servante d'un des siens, dont il eut un fils nommé Gondebad. Il épousa ensuite, en mariage légitime, Marcatrude, fille d'un de ses sujets, laquelle, ayant eu un fils, empoisonna Gondebad. Mais en punition de ce crime, elle perdit le sien et mourut elle-même bientôt après. Gontram épousa en secondes noces Austréchilde, dont il eut deux fils, Clotaire et Clodomir [3].

Son frère Chilpéric eut une première femme nommée Audovère, dont il eut trois fils, Théodebert, Mérovée et Clovis. Elle accoucha d'une fille pendant que le roi était à une expédition militaire. Elle avait en même temps une servante de très-basse extraction, nommée Frédégonde, qui lui dit à dessein : Madame, voilà que le roi revient victorieux ; embrassera-t-il votre fille avec plaisir, si elle n'est pas baptisée ? A cette réflexion, la reine fit préparer le baptistère, et appela un évêque pour donner le baptême. Comme il n'y avait pas de mar-

[1] Greg., l. 4, c. 18. — [2] *Ibid.*, c. 26. — [3] *Ibid.*, c. 25.

raine convenable, Frédégonde ajouta : Mais pouvons-nous en trouver une pareille à vous ? Servez-lui en vous-même. La reine, sans penser plus loin, servit de marraine à sa propre enfant. A l'arrivée du roi, Frédégonde courut à sa rencontre, et lui dit : Grâce à Dieu, le roi revient victorieux et il lui est né une fille ; mais avec qui dormira-t-il cette nuit ? car la reine est votre commère, étant la marraine de votre enfant. Chilpéric répondit : Si ce n'est avec elle, ce sera avec toi. La reine s'étant présentée avec sa fille, il lui dit : Par votre simplicité, vous avez fait une chose exécrable ; vous ne pouvez plus être ma femme. Et il lui fit prendre le voile dans un monastère, ainsi qu'à sa fille. L'évêque fut exilé, et la servante Frédégonde devint, par cette intrigue, la femme de Chilpéric [1].

Des quatre rois des Francs, Sigebert d'Austrasie, le plus jeune, se montra le plus sage et le plus digne. Voyant que ses frères se déshonoraient par des femmes indignes d'eux, et même par des servantes, il envoya une ambassade en Espagne, demander Brunihilde, autrement Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths. Car, dit Grégoire de Tours, qui écrivait à cette époque, c'était une jeune personne fort belle et gracieuse, de mœurs honnêtes et bienséantes, prudente dans le conseil, et d'une éloquence insinuante. Son père ne la refusa pas, mais l'envoya au roi d'Austrasie avec de grands trésors. Sigebert, entouré des seigneurs de son royaume, la reçut avec une joie inexprimable, au milieu des festins et des réjouissances publiques. Elle était arienne. Mais par les instructions des évêques et les remontrances du roi, elle crut à la sainte Trinité, fut réconciliée à l'Église par l'onction du saint chrême, et depuis ce temps, ajoute saint Grégoire de Tours, elle persévère, au nom du Christ, à être catholique [2].

Chilpéric, voyant combien cette alliance faisait d'honneur à son frère, envoya lui-même aussi en Espagne, pour demander Galsuinde, sœur aînée de Brunehaut. Il avait déjà plusieurs femmes, dit Grégoire de Tours ; mais il promit, par ses ambassadeurs, de les renvoyer toutes, s'il pouvait obtenir une épouse de son rang et fille de roi. Le père, se fiant à ces promesses, la lui accorda pareillement. Chilpéric la reçut avec beaucoup d'honneur et l'épousa. Il la chérissait même beaucoup ; car, dit Grégoire de Tours, elle lui avait apporté de grands trésors. Elle s'était également convertie à la foi catholique. Mais la passion de Chilpéric pour Frédégonde le brouilla bientôt avec sa nouvelle épouse. Galsuinde se plaignit des affronts auxquels elle était continuellement exposée, et lui demanda la permission de

[1] *Gesta reg. Franc.*, n. 31. — [2] Greg. Tur., l. 4, c. 27.

s'en retourner en Espagne, en lui laissant tous ses trésors. Chilpéric l'amusa quelque temps avec de belles paroles. A la fin, il la fit étrangler par un page, et on la trouva morte dans son lit. Il la pleura; et, peu après, il reprit publiquement Frédégonde, qui alors joua la femme pieuse de manière à s'attirer les louanges du poëte Fortunat[1].

Sigebert et Gontram, persuadés que Chilpéric avait ordonné le meurtre de la reine Galsuinde, entreprennent de le dépouiller de son royaume. Il y eut des guerres, il y eut des accommodements suivis de guerres nouvelles. Pendant la guerre, les provinces de l'un étaient ravagées par les troupes de l'autre, avec non moins de cruauté que par les Barbares. Enfin, l'an 575, Sigebert marcha contre Chilpéric, qui venait de rompre subitement la paix et de mettre à feu et à sang une de ses provinces. Théodebert, fils aîné de Chilpéric, est tué dans une bataille. Sigebert remporte partout la victoire ; il se rend maître de Paris et de Rouen ; sa femme Brunehaut vient le rejoindre dans la première de ces deux villes, avec son jeune fils Childebert et ses deux jeunes filles. Le saint évêque Germain écrit à Brunehaut une lettre suppliante, pour lui inspirer des sentiments de paix. « Comme je vous aime sincèrement, dit-il, je ne puis vous dissimuler les discours du peuple. Si l'on en croit les bruits publics, c'est par votre conseil et à votre instigation, que le très-glorieux seigneur, le roi Sigebert, a résolu de porter la désolation dans cette province. Ce n'est pas que nous ajoutions foi à ces bruits; mais nous vous supplions de n'y donner aucun prétexte. Je vous écris ceci les larmes aux yeux, parce que je vois comment les rois et les peuples courent à leur perte, en s'engageant dans les voies de l'iniquité. Le juge éternel, qui ne se laisse point corrompre par argent, et qui rendra à chacun selon ses œuvres, exerce déjà son jugement. N'est-ce pas en effet une victoire bien funeste que de vaincre son frère, que de ruiner sa propre famille et de détruire l'héritage de ses pères ? » Saint Germain rappelle ensuite à Brunehaut les châtiments dont Dieu a puni avec éclat, dans l'Écriture, ceux qui se sont élevés contre leurs propres frères, à commencer par Caïn, et il la conjure de faire, dans la conjoncture présente, l'office de la pieuse Esther qui sauva son peuple condamné à périr [2].

Le saint évêque ne s'en tint pas là. Il s'adressa au roi Sigebert lui-même, dans le moment qu'il partait pour assiéger son frère Chilpéric dans Tournay, et il lui dit : Si vous partez pour cette expédition sans avoir le dessein de tuer votre frère, vous reviendrez vivant et victorieux ; mais si vous avez d'autres pensées, vous mour-

[1] Greg., l. 4, c. 28. — [2] Labbe, t. 5, col. 923.

rez vous-même. Car le Seigneur l'a dit par Salomon : Vous tomberez dans la fosse que vous aurez creusée pour votre frère. Sigebert n'y fit aucune attention. Les Francs du parti de Chilpéric venaient de lui envoyer des députés, pour le presser de venir parmi eux et recevoir leur hommage. Et de fait, quand Sigebert fut arrivé au bourg de Vitry, entre Douai et Arras, toute leur armée l'éleva sur le bouclier et le proclama son roi. Dans ce moment-là même, deux pages, envoyés par Frédégonde, lui enfoncent de chaque côté des couteaux empoisonnés : il pousse un cri, tombe et meurt [1].

Son fils Childebert, à peine âgé de cinq ans, fut enlevé secrètement de Paris par Gondebaud, général de ses troupes, qui le fit proclamer roi d'Austrasie. Pour Brunehaut, elle tomba entre les mains de Chilpéric, qui l'envoya en exil à Rouen, et ses deux filles à Meaux. Mérovée, deuxième fils de Chilpéric, qu'il envoya s'emparer du Poitou, et dont l'armée ne fit que ravager la Touraine, se rendit à Rouen, sous prétexte d'aller voir sa mère enfermée dans un cloître ; il vit sa tante Brunehaut, en fut épris, et l'épousa solennellement. Chilpéric accourut aussitôt pour faire rompre ce mariage. Les deux époux se réfugièrent dans une église de Saint-Martin, et ils n'en sortirent que quand le roi leur eut fait serment de ne pas les séparer, si telle était la volonté de Dieu. Il laissa retourner Brunehaut en Austrasie, et emmena Mérovée avec lui à Soissons. Quelque temps après, l'ayant soupçonné de tramer quelque révolte, il le fit tonsurer et ordonner prêtre, et le confina dans le monastère de Saint-Calais, pour s'y instruire des devoirs d'un ecclésiastique. Le prince se sauva bientôt du monastère et se réfugia dans l'église de Saint-Martin de Tours, où l'avait invité un grand seigneur, le duc Gontram Boson, qui s'y était également réfugié pour échapper à la vengeance de Chilpéric, son père. A cette nouvelle, Chilpéric fit dire à l'évêque de Tours, qui était Grégoire : Chassez de l'église cet apostat, sinon je mettrai toute la province en feu. Il appelait apostat son fils Mérovée, parce qu'il s'était enfui du monastère.

L'évêque lui répondit qu'on demandait une chose impossible, et qu'il n'était pas croyable que, sous des princes catholiques, on entreprît ce qu'on n'avait jamais osé faire sous le règne des hérétiques, c'est-à-dire des Visigoths. Chilpéric, poussé par Frédégonde, fit aussitôt marcher une armée vers la Touraine. Mérovée dit alors : A Dieu ne plaise que pour moi l'église et les terres de Saint-Martin souffrent aucun dommage. Il résolut de se retirer ailleurs avec le duc Boson. Celui-ci consulta une pythonisse qui leur promit monts et

[1] Greg. Tur., l. 4, c. 52.

merveilles. Mérovée consulta le sort des saints, qui ne lui annonça que des malheurs. Mérovée racontait de son père et de sa marâtre beaucoup de crimes, qui généralement étaient vrais ; mais, observe Grégoire de Tours, je pense que Dieu n'avait point pour agréable qu'ils fussent divulgués par le fils. Car, un jour qu'il m'avait invité à un repas et que nous étions assis ensemble, il me pria instamment de lui lire quelque chose pour l'instruction de son âme. J'ouvris le livre de Salomon, et voici le premier verset qui se présenta : Que les corbeaux du torrent arrachent l'œil qui a élevé ses regards contre son père. Il ne comprit pas; mais moi, je considérai ce verset comme préparé de Dieu.

Enfin Mérovée se sauva de Tours, se réfugia auprès de Brunehaut, en Austrasie ; mais les seigneurs du pays ne voulurent pas le recevoir. Il se cacha quelque temps en Champagne. Les habitants de Thérouanne lui firent dire qu'il n'avait qu'à venir chez eux, et qu'ils se donneraient à lui ; mais c'était pour le livrer à son père. Quand il s'aperçut de la trahison, il se fit tuer, suivant les uns, par un vieil ami; d'autres assuraient qu'il fut tué par des gens de Frédégonde, et que ce fut elle qui répandit le bruit qu'il s'était tué lui-même; quelques-uns ajoutaient qu'il fut trahi par le duc Boson, qui avait déjà tué son frère Théodebert dans une bataille, et qui pour cela jouissait secrètement des bonnes grâces de Frédégonde. Le duc Boson fut condamné plus tard au dernier supplice [1].

Cruel envers ses propres enfants, Chilpéric ne le fut pas moins envers ses peuples. Il en voulait à tout le clergé. Les pauvres, nourris aux dépens de l'Église, et les clercs des ordres inférieurs étaient exempts des charges publiques. Il ne laissa pas de les condamner à une amende, pour n'être pas venus servir dans ses troupes en une expédition contre les Bretons. La haine qu'il témoignait contre les ecclésiastiques ne le rendait pas plus favorable aux laïques. Il fit mourir plusieurs seigneurs, et, entre autres, un nommé Daccon qui, se voyant condamné à mort, reçut secrètement la pénitence d'un prêtre, à l'insu du roi. Pour le peuple, Chilpéric le surchargea de tant de nouveaux impôts, qu'il y eut en plusieurs provinces des révoltes contre ses officiers, et qu'une grande partie de la population émigra dans d'autres royaumes. On en fit un nouveau crime au clergé, et l'on appliqua à de cruelles tortures des prêtres et des abbés, accusés calomnieusement d'avoir soufflé le feu de la sédition [2].

L'an 580, il y eut des tempêtes, des inondations, des incendies, des tremblements de terre, qui furent suivis d'une dyssenterie con-

[1] Greg. Tur., l. 5, c. 14 et 19. — [2] *Id.*, c. 26 et 29.

tagieuse. Chilpéric en fut malade à l'extrémité. Dans ce moment-là même, saint Arédius ou Iriez, abbé d'un monastère près de Limoges, vint lui demander la diminution des impôts pour le pauvre peuple. Le roi se trouvait hors de danger, lorsque le plus jeune de ses fils, qui n'avait pas encore reçu le baptême, fut pris du même mal et baptisé à cause du péril. Il paraissait se porter un peu mieux, lorsque Clodobert, l'aîné des enfants de Chilpéric et de Frédégonde, fut frappé de la même maladie.

Alors Frédégonde, voyant ses deux fils en si grand danger, fut enfin touchée de quelque repentir, et dit au roi : Voilà bien longtemps que la bonté divine nous supporte à faire le mal ; car bien des fois elle nous a châtiés par des fièvres et d'autres maladies, et il n'y a pas eu d'amendement. Aussi voilà que nous allons perdre nos enfants; ce qui les tue, ce sont les larmes des pauvres, les plaintes des veuves, les gémissements des orphelins. Nous thésaurisons, et ne savons pour qui. Voilà qu'il ne reste personne pour posséder nos trésors remplis de rapines et de malédictions. Est-ce que nos celliers ne regorgeront pas toujours de vin? nos greniers, de blé? nos trésors d'or, d'argent, de pierres précieuses et de bijoux? Voilà que nous perdons ce que nous avions de plus beau et de plus précieux ; mais allons, croyez-moi, brûlons tous les édits injustes que nous avons faits pour lever des taxes, et contentons-nous des revenus qui ont suffi à votre père le roi Clotaire. En même temps, se frappant la poitrine à grands coups, elle se fit apporter les registres des nouvelles taxes qu'elle avait imposées sur les villes de son apanage, et les jeta au feu en disant au roi : Qu'attendez-vous? Faites ce que vous me voyez faire, afin que, si nous perdons nos enfants, nous évitions au moins les peines éternelles.

Le roi, pénétré de douleur, se fit apporter tous les édits et les rôles des nouveaux impôts, les jeta au feu et envoya défense d'en faire d'autres. Cependant Dagobert, le plus jeune des deux princes, mourut le premier; le père et la mère le firent porter, avec un grand deuil, du château de Braine à Paris, pour être enterré dans l'église de Saint-Denis. Ensuite ils mirent sur un brancard Clodobert, qui était l'aîné, et le transportèrent tout mourant à Soissons, au tombeau de saint Médard, où ils firent pour lui les vœux les plus ardents. Mais il expira la nuit même, âgé de quinze ans, et fut enterré dans l'église des saints martyrs Crépin et Crépinien. Tout le peuple le pleura. Le poëte Fortunat adressa une élégie chrétienne au roi et à la reine. Et après cela, Chilpéric fit de grandes aumônes aux églises et aux pauvres [1].

[1] Greg., l. 5, c. 35.

Il lui restait un fils de sa première femme Audovère, nommé Clovis. A l'instigation de Frédégonde, il l'envoya au château de Braine, où régnait la contagion. Frédégonde espérait l'en voir périr, comme ses deux enfants. Il n'en fut pas même attaqué. Dès lors il ne se gêna pas de dire : Voici que, par la mort de mes frères, tout le royaume me revient ; je saurai me venger de mes ennemis. Il ne se gênait pas plus sur l'article de sa marâtre Frédégonde. Celle-ci, l'ayant su, trama une intrigue infernale, où il était accusé d'avoir tué, par des maléfices, les deux jeunes princes qu'on pleurait encore. Elle porta cette accusation à Chilpéric, qui fit mettre son fils aux fers et le livra à sa marâtre. Frédégonde le retint quelque temps en prison, et puis le fit poignarder et porter le poignard à son père, en lui disant qu'il s'était tué lui-même. Chilpéric ne donna pas une larme à son malheureux fils. La mère du jeune prince, la reine Audovère, fut égorgée au même temps d'une manière cruelle, sa sœur Basine confinée dans un monastère, et les biens de l'une et de l'autre confisqués au profit de Frédégonde [1].

En partageant le royaume de Charibert, ses trois frères Gontram, Sigebert et Chilpéric avaient juré solennellement qu'aucun d'eux n'entrerait dans Paris sans le consentement des deux autres ; et que, si quelqu'un osait violer ce serment, saint Polyeucte, saint Hilaire et saint Martin seraient les vengeurs du parjure. Chilpéric, voulant célébrer les fêtes de Pâques à Paris, s'avisa de ce stratagème. Il fit porter devant lui, en procession, les reliques de beaucoup de saints, et il entra à leur suite dans la ville, se flattant que ces reliques détourneraient la malédiction du parjure. Il passa effectivement les fêtes de Pâques en de grandes réjouissances. Il lui était né un fils qui le consolait de la mort des autres. Il le fit baptiser à Paris. L'évêque en fut le parrain et le nomma Théodoric. Mais le jeune prince mourut quelques mois après de la dyssenterie, comme ses frères, et sa mort replongea Frédégonde dans toutes ses fureurs. Elle l'attribua à des maléfices ; et, sous ce prétexte, elle fit mourir dans les supplices plusieurs femmes de Paris, dont les unes furent brûlées et les autres rouées. Le préfet Mummolus lui-même fut appliqué à de cruelles tortures, pour s'être vanté d'avoir un remède spécifique contre la dyssenterie. On lui fit un crime de ne l'avoir pas donné, et c'était particulièrement à lui que Frédégonde s'en prenait de la mort de son dernier fils [2].

Cependant, au milieu de ce deuil et de ces crimes, Chilpéric s'occupait du mariage de sa fille Rigonthe, que le roi d'Espagne, Lévi-

[1] Greg., l. 5, c. 40. — [2] *Id.*, l. 6, c. 35.

gilde, demandait pour son fils Reccarède, afin de se fortifier par cette alliance contre Childebert d'Austrasie, qui se préparait à la guerre pour venger sa sœur Ingonde, femme de saint Herménigilde. Les ambassadeurs de Lévigilde pressaient la conclusion de l'affaire. Chilpéric leur fit dire : Vous voyez ma maison dans le deuil ; comment célébrerais-je les noces de ma fille? Enfin, aux approches du mois de septembre 584, une nouvelle ambassade du roi des Goths étant survenue, Chilpéric revint à Paris, encore une fois contre son serment, et célébra ainsi ces noces fatales, suivant la description de Grégoire de Tours. Il ordonna qu'on prît un grand nombre de familles dans les maisons qui appartenaient au fisc, et qu'on les mît dans des chariots. Beaucoup pleuraient et ne voulaient pas s'en aller ; il les fit retenir en prison, afin de les contraindre plus facilement à partir avec sa fille. On rapporte que, dans l'amertume de cette douleur et de crainte d'être arrachés à leurs parents, plusieurs s'ôtèrent la vie au moyen d'un lacet. Le fils était séparé de son père, et la mère de sa fille ; ils partaient en sanglotant et en prononçant des malédictions ; tant de personnes étaient en larmes dans Paris, que cela pouvait se comparer à la désolation de l'Égypte. Beaucoup de gens des meilleures familles, contraints à partir de force, firent leur testament, donnèrent leurs biens aux églises, et demandèrent qu'au moment où la fiancée entrerait en Espagne, on ouvrît ces testaments, comme si déjà eux-mêmes eussent été mis en terre.

Ce fut au milieu de cette désolation publique que Chilpéric célébra les noces de sa fille, et qu'il la remit aux ambassadeurs avec de grands trésors. Frédégonde en ajouta de si considérables, qu'elle en remplit cinquante chariots. Elle fit accroire que c'était de son bien particulier. Les principaux d'entre les Francs firent également des dons à la princesse, chacun selon son pouvoir. Enfin, après bien des pleurs, des baisers et des adieux, elle sortait par la porte, lorsque l'essieu de son char se rompit, et fit dire à tout le monde : *A la malheure!* ce que quelques-uns regardèrent comme un présage. Enfin, à huit milles de Paris, elle fit dresser les tentes. Cette première nuit, cinquante hommes enlevèrent cent des meilleurs chevaux, avec autant de freins et de chaînes d'or, et s'enfuirent auprès du roi Childebert d'Austrasie. Il en fut de même par tout le chemin. Chacun se sauvait quand il pouvait, et avec ce qu'il pouvait enlever.

Chilpéric, craignant que son frère Gontram ou son neveu Childebert, avec lesquels il était alors en guerre, ne dressassent des embuscades à sa fille pendant la route, lui avait donné une escorte de plus de quatre mille hommes. Mais il ne leur assigna ni solde ni provision. Ils devaient vivre aux dépens des villes et des provinces qu'ils tra-

versaient. Ce fut par tout le chemin un pillage impossible à décrire. On dévastait les chaumières des pauvres, on ravageait les vignes, on coupait les ceps avec le raisin, on enlevait les troupeaux, on ne laissait après soi qu'un désert [1]. Arrivée ainsi à Toulouse, sur les frontières des Visigoths, la princesse se reposait de ses fatigues, lorsque tout d'un coup, sur une nouvelle de Paris, elle se vit dépouillée de tous ses trésors et réduite à une chétive nourriture dans l'église de Sainte-Marie, où elle se rencontra avec une femme de haut rang, qui s'y était réfugiée pour échapper à la cruauté de son père Chilpéric [2].

Voici la nouvelle qui produisit ce changement inattendu. De Paris, Chilpéric était allé à Chelles, maison royale, où il s'adonnait à la chasse. Un soir qu'il faisait déjà un peu sombre, il revenait de cet amusement et descendait de cheval en s'appuyant sur l'épaule d'un page, lorsqu'un individu lui porte un coup de poignard sous l'aisselle. et un autre dans le ventre, dont il expira sur-le-champ. Frédégonde accusa de ce meurtre un chambellan de Chilpéric, nommé Ébérulfe [3]. Un chroniqueur en accuse Frédégonde même, dont Chilpéric avait découvert le commerce criminel avec un de ses courtisans [4]. Un autre chroniqueur, Frédégaire, le met sur le compte de Brunehaut [5]. Grégoire de Tours, contemporain de l'événement, ne parle de personne; mais il fait le portrait de Chilpéric, qu'il appelle le Néron et l'Hérode de son temps.

Il ravagea, dit-il, par le fer et par le feu bien des provinces, et à plusieurs reprises; et, au lieu d'en avoir de la peine, il en ressentait de la joie, tel que Néron qui déclamait des tragédies pendant l'incendie de Rome. Bien des fois il punit des hommes, non pour des crimes, mais pour leurs richesses. Continuellement il était à chercher de nouveaux moyens d'outrager et d'opprimer le peuple. S'il trouvait quelqu'un en faute, il lui faisait arracher les yeux. Et, dans les instructions qu'il envoyait à ses intendants, il ajoutait : Si quelqu'un méprise nos ordres, qu'on lui arrache les yeux pour le punir. Il haïssait les causes des pauvres. Son dieu, c'était son ventre. Il est impossible d'imaginer un genre de débauche dans lequel il ne se soit plongé. Avec cela, il se disait plus sage et plus savant que personne. Il voulut faire le poëte, et fit deux livres de vers latins, à l'imitation du poëte Sedulius; mais il n'observait pas la quantité des syllabes, mettant des longues pour des brèves, et des brèves pour des longues. Il se mêla de liturgie, composa des hymnes et des messes, qu'il fut impossible d'admettre. Il voulut réformer l'alphabet et y

[1] Greg., l. 6, c. 45. — [2] *Id.*, l. 7, c. 9. — [3] *Id.*, l. 7, c. 21. — [4] *Gesta reg. Franc.*, c. 35. — [5] Fredeg., *Epist.*, c. 93.

ajouter quatre lettres, et il envoya des ordres dans toutes les villes de son royaume, pour faire instruire ainsi les enfants et faire corriger les anciens livres.

Il voulut même faire le théologien et réformer la croyance de l'Église; il fit un écrit pour ordonner que l'on nommât la sainte Trinité simplement Dieu, sans distinction de personnes, et dit à Grégoire de Tours : Je veux que vous croyiez ainsi, vous, et les autres qui enseignent dans les églises. Grégoire l'exhortant à quitter une idée pareille, et à s'en tenir à la croyance qu'il avait confessée au baptême, et que les docteurs nous ont enseignée après les apôtres, comme saint Hilaire et saint Eusèbe de Verceil : Je sais bien, reprit Chilpéric en colère, qu'Hilaire et Eusèbe sont mes plus grands ennemis en cette matière; mais je m'expliquerai à de plus habiles gens que vous, qui seront de mon avis. Enfin, il ne quitta son projet que sur la résistance unanime des évêques. Il s'en dédommageait en médisant sur leur compte, en les tournant en ridicule. C'était, dans l'intimité, son plus doux plaisir. Il taxait celui-ci de frivolité, celui-là de débauche, un autre d'arrogance. Il n'est pas incroyable qu'il n'y en eût quelques-uns de cette espèce; car, méchant comme il était lui-même, il ne dut guère en nommer ou faire nommer de bons. Ce qui le fâchait le plus, c'est qu'il ne lui était pas aussi facile de dépouiller les églises que les particuliers, et que l'autorité des évêques mettait quelque obstacle à sa tyrannie. Voilà, disait-il souvent, que notre fisc est demeuré pauvre, voilà que nos richesses ont passé aux églises; il n'y a plus que les évêques qui règnent : nos honneurs ont passé aux évêques. Et, en répétant ces propos, il cassait presque toujours les testaments en faveur des églises, et foulait aux pieds les ordonnances de son propre père.

Enfin, conclut Grégoire de Tours, il n'aima jamais sincèrement personne, et personne ne l'aima. Aussi, dès qu'il eut expiré, tous les siens l'abandonnèrent. Il n'y eut que le saint évêque Mallulfe de Senlis, qui, depuis trois jours, sollicitait vainement une audience, qui prit soin de ses funérailles. Ayant appris qu'il était tué, il accourut, lava son corps, le revêtit d'habits convenables, passa la nuit à réciter des prières, le fit transporter à Paris sur une barque, et l'enterra dans l'église de Saint-Vincent, autrement Saint-Germain des Prés [1].

De tant de fils que Chilpéric avait eus, il ne restait qu'un jeune enfant de quatre mois, Clotaire II, avec sa mère Frédégonde, laquelle se réfugia dans l'église de Paris, sous la protection de l'évêque Ra-

[1] Greg., l. 6, c. 46; l. 5, c. 45.

gnemode, successeur de saint Germain. De là, elle envoya dire à Gontram, roi de Bourgogne : Que mon seigneur vienne et reçoive le royaume de son frère. J'ai un petit enfant que je veux déposer entre ses bras. Quant à moi-même, je me soumets humblement à son autorité. Gontram, ayant appris la mort de son frère, pleura très-amèrement, et vint à Paris avec une armée. Childebert d'Austrasie envoya lui demander Frédégonde, disant : Livrez-moi cette homicide, qui a étranglé ma tante, tué mon père, mon oncle et mes cousins. Gontram répondit : Dans l'assemblée que nous avons à tenir, nous déciderons ce qui est à faire.

Dans l'intervalle, Gontram s'appliquait à réparer les injustices de son frère défunt. Il fit restituer aux particuliers les biens que Chilpéric leur avait enlevés, ordonna l'exécution des testaments en faveur de l'Église, qu'il avait cassés, et fit de grandes libéralités aux pauvres. On l'avertit, toutefois, qu'on en voulait à sa vie. Cela fut cause que, tant qu'il resta à Paris, il marchait toujours environné de gardes, même quand il allait à l'église. Un jour de dimanche qu'il assistait à la messe, le diacre ayant fait faire silence pour la commencer, Gontram se tourna vers le peuple : Je vous conjure, hommes et femmes qui êtes ici rassemblés, de vouloir bien me garder une fidélité inviolable, et de ne pas me tuer, comme vous avez fait récemment de mes frères. Qu'il me soit permis, au moins pendant trois ans, d'élever mes neveux, qui sont mes fils adoptifs ; de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que si je venais à mourir, vous ne vinssiez à périr avec ces enfants, n'y ayant aucun homme fait dans notre famille pour vous défendre [1]. A ces mots, tout le peuple adressa des prières à Dieu pour le roi. Ce prince ne demandait que trois ans ; car alors son neveu Childebert d'Austrasie en aurait eu dix-huit, et aurait pu se défendre lui-même, ainsi que le jeune Clotaire.

Cependant il était arrivé dans les Gaules un aventurier nommé Gundevald, qui se disait fils de Clotaire Ier, et qui demandait, à ce titre, sa part de la succession. Voici son histoire. Sa mère le présenta dans le temps à Childebert, roi de Paris, comme son neveu et ce prince le fit élever en cette qualité, lui laissant porter les cheveux longs comme les princes de la maison royale. Clotaire, l'ayant appris, déclara qu'il n'était pas son fils, et le fit tondre. Après la mort de Clotaire, Gundevald laissa croître ses cheveux, avec l'agrément de Charibert, qui le reconnut pour son frère ; mais Sigebert les lui fit encore couper, et l'exila à Cologne. Gundevald se réfugia en Italie, et de là à Constantinople, d'où il fut rappelé en France par le duc Bo-

[1] Greg., l. 7, c. 8.

son et quelques autres seigneurs qui voulaient brouiller. Il débarqua à Marseille, et fut reconnu par un nombreux parti où entrèrent plusieurs évêques. Il fut même élevé sur le pavois, et proclamé roi.

L'armée que Gontram fit marcher contre lui commit partout de grands désordres, sans aucun respect pour les lieux saints. On remarque, entre autres faits, qu'une troupe de soldats pilla l'église de Saint-Vincent d'Agenois, et en enleva jusqu'aux vases sacrés; mais le saint martyr ne tarda point à punir ces sacriléges, qui périrent tous misérablement et d'une manière qui ne leur permit pas de méconnaître la justice divine qui les poursuivait. Cette punition des soldats n'inspira pas plus de modération aux généraux. Ayant assiégé Comminges, où Gundevald s'était enfermé, ils le firent mourir avec les chefs de son parti, qui le lui avaient livré par trahison. Ensuite, déchargeant leur colère sur cette malheureuse ville, ils en pillèrent les églises, massacrèrent les prêtres au pied des autels, firent passer au fil de l'épée tous les habitants, même les enfants; après quoi, mettant le feu à la ville, ils la réduisirent en cendres [1].

Au commencement de cette guerre, l'on tint à Paris l'assemblée générale ou le plaid (*placitum*) des Francs. Les députés du royaume d'Austrasie demandèrent à Gontram la restitution de certaines villes et l'extradition de Frédégonde. Gontram refusa l'une et l'autre. Il y eut des altercations vives et piquantes. A la fin, l'un des députés dit au roi : Sire, nous prenons congé de vous. Vous n'avez pas voulu rendre les cités de votre neveu; elle est encore entière, nous le savons, la hache qui a été enfoncée dans les têtes de vos frères : elle vous fera sauter la cervelle plus vite encore. Le roi, irrité de leurs paroles, ordonna de leur jeter à la tête le fumier des chevaux, la paille, le foin pourri et les boues de la ville. Ils se retirèrent donc couverts de saletés et d'affronts [2].

Toutefois cette scène étrange n'eut pas les suites fâcheuses qu'on pouvait craindre. Avant la fin de la guerre contre Gundevald, il y eut de nouveaux plaids, où le jeune roi d'Austrasie, Childebert, parut en personne. Gontram le reçut avec la tendresse d'un père. Lui ayant mis une lance à la main, il lui dit devant tout le monde : C'est ici la marque que je vous donne mon royaume. Désormais, soumettez à votre autorité toutes mes villes comme étant les vôtres. Car, par le fait de nos péchés, il ne reste de notre famille que vous, qui êtes le fils de mon frère. Vous serez donc mon héritier et mon successeur dans tout mon royaume, à l'exclusion des autres. Puis, le prenant à l'écart et lui recommandant le secret le plus inviolable sur ce qu'il

[1] Greg., l. 6, c. 24; l. 7, c. 38. — [2] *Ibid.*, l. 7, c. 14.

allait lui dire, il lui fit connaître en détail les hommes qu'il devait ou non honorer de sa confiance. Après quoi, au moment de se mettre à table, il dit à tous les chefs de l'armée : Vous voyez que mon fils Childebert est devenu un homme fait. Gardez-vous donc de le traiter en enfant. Laissez là vos intrigues et vos cabales. Il est roi ; votre devoir est de le servir. En disant ces choses et d'autres, il le traita joyeusement pendant trois jours, lui rendit tout ce que les députés avaient vainement réclamé, et le renvoya comblé de présents [1].

A la fin de cette guerre, Gontram résolut de faire le procès, selon les règles canoniques, à tous les évêques qui avaient favorisé l'entreprise de Gundevald. Le saint évêque Théodore de Marseille se trouvait le plus impliqué dans cette affaire. Gontram, qui lui faisait un crime d'avoir reçu Gundevald à son débarquement, l'avait fait enlever de son église et le retenait prisonnier. Mais la sainteté de ce prélat était sa défense et sa sauvegarde. Gontram la respecta en effet, et il remit le jugement de sa cause, avec celle des autres évêques accusés, à la décision d'un concile qu'il indiqua à Mâcon, pour le 23 d'octobre de cette même année 585. En attendant, il reprit le chemin de Paris, où il était invité à se rendre, pour être parrain du jeune Clotaire, fils de Chilpéric et de Frédégonde.

Il arriva à Orléans le 4 de juillet, jour de la translation de saint Martin. Une foule innombrable de peuple sortit à sa rencontre avec les bannières, en criant : Vive le roi ! et en lui donnant mille bénédictions. Les Juifs se distinguèrent ; ils disaient à ce prince : Que toutes les nations vous adorent, qu'elles fléchissent le genou devant vous et soient soumises à votre empire ! Ces paroles firent impression sur Gontram. Après avoir assisté à la messe, il dit aux évêques avec lesquels il mangeait : Malheur à la nation toujours perfide des Juifs ! Ils ne m'ont donné des louanges si outrées qu'afin que je rétablisse leur synagogue, que les chrétiens ont abattue depuis longtemps ; mais, avec la grâce de Dieu, je ne le ferai jamais. Vers le milieu du repas, il dit aux évêques : Je vous prie de m'accorder demain votre bénédiction chez moi, afin que votre entrée me soit une cause de salut, en faisant descendre sur moi, humble, les paroles de vos prières.

Le lendemain matin, le roi, allant faire sa prière dans les différentes églises d'Orléans, se dirigea vers la demeure de saint Grégoire de Tours, qui logeait dans l'église de Saint-Avit. Grégoire se leva plein de joie à sa rencontre, et, après lui avoir donné sa bénédiction, le pria de vouloir bien accepter chez lui quelques eulogies de saint

[1] Greg., l. 7, c. 33.

Martin. Gontram ne s'y refusa point; il entra avec beaucoup de bienveillance, but un verre de vin, avertit Grégoire de ne pas manquer au dîner, et se retira joyeux. Ce qu'il faisait pour Grégoire de Tours, il le faisait pour les citoyens d'Orléans. Il acceptait leur invitation, allait dîner chez eux, et les charmait tous par sa bonté. On l'appelait généralement le bon roi [1].

Au moment du festin royal, les évêques Bertram de Bordeaux et Pallade de Saintes y vinrent comme les autres, quoiqu'ils eussent encouru l'indignation de Gontram, pour avoir favorisé le parti de Gundovald. Dès que le roi les aperçut, il leur fit d'assez piquants reproches, aussi bien qu'à Nicaise d'Angoulême et à Antidius d'Agen. Il dit à l'évêque Bertram : Je vous rends grâces de ce que vous avez si bien gardé la fidélité à votre parenté. Car vous deviez savoir, mon cher père, que vous êtes mon parent par ma mère, et vous n'auriez pas dû conspirer pour perdre votre famille. Puis, se tournant vers Pallade : Et vous, évêque Pallade, dit-il, je ne vous ai pas non plus excessivement d'obligation, vous qui vous êtes parjuré trois fois à mon égard : ce qui est bien indigne d'un évêque. Mais Dieu a jugé ma cause. Je vous ai toujours traités en Pères de l'Église; et loin de me traiter en roi, vous n'avez cherché qu'à me tromper par vos artifices. Ces prélats ne répondant rien, le roi se fit donner à laver, reçut la bénédiction des évêques, et se mit à table avec un visage gai et gracieux, comme s'il n'avait pas dit un mot de plainte. Il pouvait avoir été mal informé touchant Pallade, qui était un saint évêque. D'ailleurs les accusations politiques, dans un moment de révolution, ne prouvent pas toujours beaucoup.

Au milieu du repas, le roi fit chanter au diacre de Grégoire de Tours un graduel qu'il lui avait entendu chanter à l'église le jour précédent. Il voulut ensuite que les évêques le chantassent chacun à leur tour : ce qu'ils firent comme ils purent. Leur montrant après cela sa vaisselle d'argent, il leur dit que c'était la dépouille du parjure Mummole ; qu'il ne s'en était réservé que deux plats, que c'était autant qu'il lui en fallait pour le service ordinaire de sa table. Il ajouta qu'il avait fait briser, pour être distribués aux pauvres, les autres vases, qui pesaient cent soixante-dix livres. Le patrice Mummole était un fameux capitaine romain, qui, après avoir servi Gontram pendant bien des années et avec les plus grands succès, notamment contre les Lombards, qu'il défit en plusieurs rencontres, s'était jeté récemment dans le parti de Gundovald [2].

Le roi dit ensuite aux évêques : Pontifes du Seigneur, je ne vous

[1] Greg., l. 8, c. 1 et 2. — [2] *Ibid.*, l. 8, c. 3.

demande qu'une chose, c'est que vous imploriez la miséricorde du Seigneur pour mon fils Childebert; car c'est un homme sage et utile, au point qu'il serait difficile de trouver, parmi les plus âgés, quelqu'un d'aussi prudent et d'aussi ferme. Si Dieu daigne le conserver à la Gaule, il pourra peut-être relever notre famille et notre nation, qui est bien affaiblie. Je l'espère de la miséricorde divine, à cause du présage qui accompagna sa naissance; car mon frère Sigebert étant à l'église le saint jour de Pâques, on y vint, au moment que le diacre commençait l'évangile, lui annoncer qu'il lui était né un fils; en sorte que le peuple répondit en même temps au diacre et à celui qui apportait la nouvelle : *Gloire à Dieu tout-puissant.* De plus, Childebert a reçu le baptême le saint jour de la Pentecôte, et il a été proclamé roi le saint jour de Noël. C'est pourquoi, si vous priez pour lui, il pourra régner par la grâce de Dieu. Les évêques firent aussitôt une prière tous ensemble pour la conservation des deux rois. Je sais, ajouta Gontram, que sa mère Brunehaut en veut à ma vie; mais je ne la crains point, et j'ai confiance que Dieu, qui m'a délivré de mes ennemis, me préservera de ses embûches [1].

Pendant le repas, Gontram parla encore avec vivacité contre Théodore de Marseille, et il l'accusa même de la mort de Chilpéric. Grégoire de Tours lui répondit : Mais qui donc a fait mourir Chilpéric, sinon sa méchanceté et vos prières? car il vous a dressé bien des embûches contre la justice, et c'est là ce qui lui a valu la mort. Sur quoi il rapporta une vision qu'il avait eue. Le roi dit qu'il en avait eu une autre, où il avait vu trois saints évêques, Tétricus de Langres, Agricole de Châlon et Nizier de Lyon, qui tenaient Chilpéric enchaîné. Les deux derniers disaient : Déliez-le, de grâce, et, après l'avoir châtié, laissez-le aller. Tétricus répondait : Il n'en sera point ainsi; mais il brûlera dans le feu pour ses crimes. Ils discutèrent de la sorte pendant longtemps, lorsque j'aperçus une chaudière d'airain, posée sur le feu, qui bouillait avec force. Tandis que je pleurais, on saisit le malheureux Chilpéric, et, les membres brisés, on le jeta dans la chaudière bouillante. Dans un clin d'œil il fut tellement dissous au milieu des vapeurs enflammées, qu'il n'en resta pas le moindre vestige. Voilà ce que raconta à ses convives le roi Gontram [2].

Grégoire lui avait demandé la grâce de quelques seigneurs impliqués dans l'affaire de Gundovald, et qui s'étaient réfugiés dans l'église de Saint-Martin de Tours; mais il n'avait pu rien obtenir. Il ne se rebuta point; il retourna le lendemain, et dit au roi : Écoutez, prince : j'ai été envoyé vers vous en ambassade par mon sei-

[1] Greg., l. 8, c. 4. — [2] *Ibid.*, c. 5.

gneur ; quelle réponse voulez-vous que je lui fasse, puisque vous ne daignez pas m'en faire ? Le roi, surpris, lui demanda : Quel est donc votre seigneur, qui vous envoie ? L'évêque lui dit en souriant : Celui qui m'envoie, c'est saint Martin. A ce nom, Gontram fit venir les coupables, leur reprocha leur perfidie, les appela malins renards, et puis leur rendit ses bonnes grâces, ainsi que les biens qu'on leur avait enlevés [1].

Le dimanche suivant, Gontram étant allé à la messe et ayant entendu l'évêque Pallade y chanter une prophétie, il se mit en colère, et dit qu'il n'assisterait pas à une messe où son ennemi officiait. Il voulut même sortir de l'église ; les évêques l'arrêtèrent, et lui dirent qu'ils avaient cru qu'il verrait sans peine à l'autel un évêque qu'il avait reçu à sa table ; qu'au reste le concile lui ferait justice de Pallade, s'il se trouvait coupable. Le roi demeura, et l'on fit revenir à l'autel cet évêque, qui s'était déjà retiré dans la sacristie, couvert de confusion. Nous apprenons toutes ces particularités de Grégoire de Tours, qui était présent.

On voit par tout cela que Gontram était cordialement bon et pieux. Cela ne veut pas dire qu'il ne fît point de fautes ; car il en fit entre autres deux très-grandes. La reine Austrechilde, sa seconde femme, lui dit en mourant que les médecins l'avaient tuée, et lui fit promettre avec serment de les faire mourir ; il le promit et l'exécuta. Comme il aimait la chasse, il fut outré d'apprendre qu'on eût tué un buffle dans la forêt royale des Vosges. Le garde de la forêt en accusa Chundon, chambellan du roi. Celui-ci s'en défendant, Gontram, pour connaître la vérité, ordonna un duel entre l'accusateur et l'accusé, suivant la loi de Gondebaud. Chundon nomma un de ses neveux pour se battre en sa place. Les deux champions se tuèrent l'un l'autre. Ce que voyant Chundon, il prit la fuite et courut se réfugier dans l'église de Saint-Marcel. Mais Gontram le fit prendre avant qu'il pût y arriver, et le fit lapider. Il se repentit de cet emportement tout le reste de sa vie [2].

Ce qui manquait encore à ce prince, c'était assez de force pour maintenir la discipline dans ses armées. Ainsi, l'an 586, pour venger la cause de la princesse Ingonde et de son mari, saint Herménigilde, il fit marcher des troupes vers la province narbonnaise, autrement le Languedoc, qui appartenait aux Visigoths. Une armée partit de la Bourgogne, une autre de l'Auvergne ; mais l'une et l'autre ne firent que piller et brûler les propres terres des Francs, dépouillant les églises, tuant le peuple et les clercs mêmes jusque sur les autels ; et

[1] Greg., l. 8, c. 6. — [2] *Ibid.*, l. 5, c. 36 ; l. 10, c. 10.

puis se laissèrent battre honteusement par les ennemis. Le roi en fut très-irrité contre les chefs, qui, à leur tour, pour éviter sa colère, assez prompte dans le premier mouvement, se réfugièrent à Autun dans la basilique de Saint-Symphorien.

Gontram s'étant rendu en cette ville pour la fête de ce saint martyr, ils eurent permission de paraître devant lui, mais à la charge de se représenter lorsqu'on examinerait juridiquement leur cause. Le roi ayant donc convoqué à ce sujet quatre évêques et les principaux seigneurs d'entre les laïques, il fit comparaître les généraux coupables, et leur parla ainsi : Comment pourrions-nous à présent remporter la victoire en suivant si mal les exemples de nos pères ? Eux bâtissaient des églises, respectaient les évêques, honoraient les martyrs, et mettaient toute leur espérance en Dieu. Nous, au contraire, non-seulement nous ne craignons pas Dieu, mais nous pillons ses temples, nous tuons ses ministres, nous dispersons les reliques de ses saints. Voilà ce qui rend nos mains faibles et nos armes inutiles. Si la faute en est à moi, que Dieu la fasse retomber sur ma tête ; mais si c'est vous qui méprisez mes ordres, ce sont vos têtes à vous que la hache doit atteindre, pour donner un exemple à toute l'armée. Il vaut mieux faire mourir quelqu'un des chefs que d'exposer tout le pays aux traits de la colère de Dieu.

Les généraux répondirent qu'on ne pouvait assez louer la piété du roi, son respect pour les églises et les évêques, sa charité pour les pauvres et les malheureux. Mais que pouvions-nous faire, ajoutèrent-ils ? Tout le peuple est livré à l'iniquité, personne ne craint le roi, et ne respecte ni duc ni comte. Si quelque seigneur, par zèle pour votre conservation, se met en devoir de corriger les coupables, on excite des séditions contre lui, et sa vie est en péril, s'il ne prend le parti de se taire. Le roi dit : Que celui qui suit la justice vive ; mais que celui qui méprise nos ordres périsse, afin de nous laver du blâme de ces actions. Pendant qu'il parlait ainsi, on apporta la nouvelle que le prince Reccarède avait fait une irruption dans les Gaules, surpris Toulouse et fait un grand nombre de captifs. Il fallut courir au plus pressé et envoyer une armée nouvelle, et Gontram se borna, ce semble, à ôter leurs charges à quelques-uns des généraux [1].

Autant le roi Gontram était bon, autant Frédégonde était cruelle. L'an 587, elle lui envoya des ambassadeurs, sous prétexte de quelques affaires. Or, Gontram, allant la nuit à l'église pour assister à matines, avec un flambeau qu'on portait devant lui, vit comme un homme ivre, mais armé, caché dans un coin de l'église. Il le fit

[1] Greg., l. 8. c. 30.

prendre, et cet homme avoua, à la question, qu'il avait été chargé, par les envoyés de Frédégonde, d'assassiner le roi. La même année, Gontram s'étant rendu à Châlon pour y célébrer la fête de Saint-Marcel, y courut un nouveau danger, dont la Providence le délivra encore. Au moment que ce prince s'approchait de l'autel pour recevoir la communion, un homme, fendant la presse, comme pour lui parler, laissa tomber un poignard. On se saisit aussitôt de lui et on le traîna hors de l'église pour l'appliquer à la question. Il confessa qu'effectivement il avait été envoyé pour poignarder le roi, et qu'il avait cru ne pouvoir y réussir qu'à l'église, le roi étant ailleurs toujours environné de sa garde. Gontram fit mourir les complices; mais, pour le meurtrier, il craignit de violer l'asile des lieux saints s'il le punissait de mort, et il lui accorda la vie, parce qu'il avait été pris dans l'église [1].

Pendant que l'armée de Gontram faisait la guerre contre les Visigoths, dans la Septimanie ou le Languedoc, on intercepta une lettre du roi Lévigilde à Frédégonde, où il lui mandait : Faites mourir mes ennemis Childebert et sa mère, et achetez de Gontram la paix à quelque prix que ce soit. Si vous n'avez point assez d'argent, nous vous en enverrons. Childebert d'Austrasie, à qui Gontram envoya cette lettre, fut sage et heureux d'être sur ses gardes. Car Frédégonde, qui avait reçu la même dépêche par une autre voie, fit déguiser deux clercs en mendiants, et, les ayant armés de poignards empoisonnés, elle leur commanda d'aller tuer le roi Childebert, ou du moins la reine Brunehaut, leur promettant que, s'ils mouraient dans cette entreprise, elle élèverait leurs parents aux premières charges du royaume. Comme elle s'aperçut que, nonobstant ses promesses, ils craignaient une si périlleuse commission, elle leur fit prendre d'un breuvage préparé qui les fortifia contre la crainte, et elle leur en donna pour en boire encore lorsqu'ils seraient sur le point de faire leur coup. Mais ils furent découverts et conduits à Childebert, lequel, après leur avoir fait tout avouer, les fit mourir dans les supplices qu'ils avaient mérités [2].

Frédégonde était encore réfugiée dans l'église de Paris lorsque les domestiques de la princesse Rigonthe, sa fille, vinrent lui apprendre que celle-ci avait été arrêtée à Toulouse et privée de ses trésors. Frédégonde entra en fureur contre ces domestiques, les dépouilla de tout ce qu'ils avaient et les renvoya chargés de coups [3]. Au reste, la fille se montra digne de la mère. Revenue de Toulouse, Rigonthe ne cessait d'insulter à sa mère et de dire : C'est moi qui suis la maî-

[1] Greg., l. 8, c. 44; l. 9, c. 3. — [2] *Ibid.*, l. 8, c. 28 et 29. — [3] *Ibid.*, l. 7, c. 15.

tresse ; quant à elle, qu'elle retourne à son premier état de servante et d'esclave. Par suite de ces propos, comme elles se battaient souvent l'une l'autre à coups de poing, la mère lui dit un jour : Pourquoi me vexer ainsi, ma fille ? Voici les trésors de ton père que j'ai en dépôt; fais-en l'usage que tu voudras. Aussitôt elle ouvrit un coffre rempli de joyaux, et se mit à en tirer pendant longtemps. A la fin, elle dit à sa fille : Mais je suis fatiguée ; tire toi-même ce que tu trouveras. La fille s'étant baissée et y ayant mis la main, la mère lui ferma le couvercle sur le cou, et la serrait avec tant de violence, que déjà les yeux lui sortaient de la tête et qu'elle eût étranglé infailliblement, si une domestique, qui s'en aperçut, n'eût crié au secours. Après cette scène horrible, les querelles entre la mère et la fille allèrent jusqu'à des meurtres [1].

L'évêque de Rouen, séjour ordinaire de Frédégonde, était saint Prétextat, que déjà, du vivant de Chilpéric, elle avait fait envoyer en exil, au sujet du prince Mérovée. Prétextat, parrain du jeune prince, l'avait marié avec sa tante Brunehaut. Chilpéric lui en fit un crime et l'accusa de conspiration. L'évêque nia fortement cette dernière partie, et confondit les faux témoins que Frédégonde avait suscités contre lui dans un concile. Chilpéric, qui faisait le rôle d'accusateur, avoua confidemment à quelques évêques courtisans, que Prétextat avait raison ; mais, pour contenter la reine, il les pria d'engager leur confrère accusé à se déclarer coupable, assuré que le roi lui pardonnerait à l'instant. Prétextat eut la faiblesse de consentir à cette feinte. Le fourbe Chilpéric le prit au mot, et l'envoya en exil. Après la mort de ce prince, Prétextat fut rappelé, à la demande et à la grande satisfaction de son peuple. Frédégonde en fut irritée, et dit qu'un temps viendrait où il reverrait l'exil. Il répondit : Exilé ou non, j'ai été, je suis et je serai évêque ; mais vous ne jouirez pas toujours de la puissance royale. De l'exil nous passerons, nous, au royaume céleste ; vous, au contraire, vous serez, de ce royaume terrestre, précipitée en enfer. Vous feriez mieux d'abandonner ces méchancetés et de vous convertir. Voici comme elle profita de la remontrance.

Le dimanche suivant, Prétextat se rendit de bonne heure à l'église pour l'office, et, après l'avoir commencé, il s'assit. Dans le même moment un esclave de Frédégonde s'approcha de lui, et, ayant tiré un poignard de sa ceinture, l'en frappa sous l'aisselle. Prétextat jeta un cri pour appeler le clergé à son secours; mais personne ne bougea. Il étendit sur l'autel ses mains sanglantes, et, après avoir fait sa

[1] Greg., l. 9, c. 34.

prière et rendu grâces à Dieu, il fut porté dans sa chambre et mis sur son lit. Frédégonde vint aussitôt le voir, et dit : Nous n'avions pas besoin, saint évêque, ni vous ni votre peuple, que cet accident vous arrivât ; mais plût à Dieu qu'on découvrît le coupable, pour lui infliger le supplice qu'il mérite ! Et qui a fait ce coup, dit Prétextat, sinon la main qui a tué les rois et répandu tant de fois le sang innocent ? Frédégonde lui offrit ses médecins ; mais il répondit : Dieu veut me retirer de ce monde ; mais toi, cause de tant de maux, tu seras maudite, et Dieu vengera mon sang. Après qu'elle se fut retirée, il disposa de ses affaires et mourut.

Ce meurtre consterna les habitants de Rouen, mais surtout les seigneurs francs établis dans cette ville. Un de ceux-ci alla trouver Frédégonde, et lui dit : Vous avez déjà commis bien des crimes ; mais vous n'en avez pas commis de plus grand que de faire assassiner le pontife de Dieu. Que le Seigneur venge au plus tôt le sang innocent ! Pour nous, nous prendrons de si bonnes mesures, que vous ne serez plus en état de commettre des attentats pareils. Après ce discours, il voulut se retirer ; mais Frédégonde le pressa de rester à dîner. Sur le refus qu'il en fit, elle le pressa de boire au moins un coup, afin qu'il ne fût pas dit qu'il était sorti à jeun d'une maison royale. Il se rendit à ses instances, et on lui présenta, selon l'usage des anciens Francs, du vin d'absinthe assaisonné de miel. Il s'aperçut aussitôt qu'il avait avalé du poison, et, après avoir averti ses gens de n'en point boire, il monta à cheval pour s'enfuir ; mais le poison était si violent, qu'il mourut avant d'arriver chez lui.

Leudovalde, évêque de Bayeux, premier suffragant de Rouen, écrivit une lettre circulaire à tous les évêques, sur le scandale arrivé par le meurtre de Prétextat, et, ayant pris conseil, il fit fermer toutes les églises de Rouen, et défendit d'y faire l'office, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur du crime. Cet exemple d'un interdit général sur toute une ville est remarquable. Leudovalde fit plus : il fit arrêter quelques personnes suspectes, qui accusèrent Frédégonde, et peu s'en fallut que ce zèle ne lui coûtât la vie à lui-même ; mais la fidélité de son peuple le défendit des embûches qu'on lui dressa [1].

Comme le bruit se répandait par toute la terre que l'évêque Prétextat avait été tué par Frédégonde, celle-ci, pour se justifier de ce crime, fit fouetter son esclave et le livra au neveu de l'évêque. Mis à la question, l'esclave dévoila tout ; il confessa qu'il avait reçu cent sous d'or de Frédégonde pour faire le coup, cinquante d'Amantius, évêque intrus pendant l'exil de saint Prétextat, et cinquante autres

[1] Greg., l. 8, c. 31.

de l'archidiacre de Rouen, et que, de plus, on lui avait promis la liberté ainsi qu'à sa femme. A ces mots, le neveu tira son épée et coupa le criminel en morceaux. Le roi Gontram lui-même envoya des commissaires faire une enquête sur le meurtre de l'évêque ; mais Frédégonde trouva le moyen d'en arrêter les suites, et même de rétablir l'intrus Amantius sur le siége de Rouen [1].

Cependant le roi Reccarède, converti à la foi catholique, envoya une seconde ambassade aux rois des Francs, Gontram et Childebert, pour faire alliance avec eux. Quoique jusqu'alors il eût eu l'avantage dans la guerre, il offrait de payer dix mille sous d'or pour acheter la paix, et de se purger par serment du crime qu'on lui imputait, d'avoir trempé dans la mort d'Herménigilde et dans les mauvais traitements faits à la princesse Ingonde, qui venait de mourir en Afrique. Reccarède demandait aussi en mariage Chlodosinde, sœur de Childebert. Brunehaut et son fils goûtaient fort ces propositions. Mais Gontram croyait de son honneur de venger sa nièce Ingonde ; de plus, il voulait avoir sa revanche des Goths, qui avaient battu son armée. Ainsi, il paraît que la paix ne fut pas conclue avec Reccarède, non plus que le mariage de Chlodosinde.

En effet, Childebert d'Austrasie ou Childebert II ne faisait rien alors sans le conseil du roi Gontram, son oncle, qu'il regardait comme son père, et qui l'avait adopté pour son fils. Ces deux princes vivaient dans une parfaite intelligence depuis le traité qu'ils avaient fait et juré à Andelot, le 28 novembre 587, par la médiation des évêques et des seigneurs, comme il est dit dans l'acte même. Cependant il s'éleva quelques difficultés imprévues sur l'exécution. Gontram voulait assembler un concile de tous les évêques de ses États et de ceux de son neveu Childebert, tant pour y terminer les difficultés en question que pour y traiter plusieurs autres affaires qu'il estimait ne pouvoir être terminées que dans un concile des deux royaumes. Mais Childebert ne jugeait pas cette assemblée nécessaire, et voulait faire agréer ses raisons au roi son oncle.

Sur ces entrefaites, Grégoire de Tours s'étant rendu à la cour d'Austrasie, Childebert l'envoya en ambassade vers Gontram, avec un seigneur nommé Félix. Grégoire trouva Gontram à Châlon-sur-Saône, et lui dit en l'abordant : Votre très-glorieux neveu Childebert, ô illustre roi, vous salue beaucoup et rend à votre piété d'immenses actions de grâces, de ce que vous continuez à l'avertir de faire ce qui est agréable à Dieu et à vous, et utile au peuple. Il promet d'accomplir fidèlement tout ce dont vous êtes convenus. Et

[1] Greg., l. 8, c. 41.

moi, dit Gontram, je ne lui rends pas de pareilles actions de grâces; car on ne garde pas ce qu'on m'a promis : et il cita deux faits dont il avait à se plaindre. Les ambassadeurs répondirent qu'il n'avait qu'à envoyer un commissaire avec une note par écrit, et que tout serait exécuté sans délai. Sur quoi Gontram fit lire le traité d'Andelot, et ajouta : Si jamais je manque à rien de ce qui y est contenu, que j'en sois puni au jugement de Dieu ! Puis, se tournant vers Félix, il lui dit : Eh bien ! êtes-vous venu à bout d'établir une amitié solide entre ma sœur Brunehaut et Frédégonde, l'ennemie de Dieu et des hommes ? Grégoire lui répondit : Ne doutez point que ces deux femmes ne soient amies comme elles l'ont été, je veux dire que la haine qui les anime l'une contre l'autre ne subsiste toujours. Mais nous souhaiterions, nous, que vous eussiez moins d'amitié pour Frédégonde; car vous faites plus d'honneur à ses ambassadeurs qu'aux nôtres. Gontram dit : Sachez que je ne puis donner mon amitié à une femme qui a envoyé des assassins pour m'ôter la vie.

Après quelques autres éclaircissements sur le mariage de Chlodosinde avec Reccarède, et sur la guerre que Childebert voulait faire aux Lombards, et que Félix proposa à Gontram, Grégoire ajouta : Prince, vous avez souhaité que le roi Childebert, votre neveu, fît assembler un concile de tous les évêques de son royaume, avec ceux du vôtre, pour la discussion de plusieurs articles. Mais il lui paraît plus conforme aux canons de faire tenir des conciles provinciaux dans chaque métropole, où le métropolitain, de concert avec ses suffragants, pourrait mieux découvrir et corriger les abus de sa province. Qu'est-il besoin, en effet, de faire assembler en un même lieu tant d'évêques, puisque la foi de l'Église n'est point en péril et qu'il ne s'élève aucune nouvelle hérésie ? Gontram répondit que le concile aurait à discuter bien des injustices qui s'étaient commises, des mariages incestueux qu'on avait contractés, et les différends entre les deux royaumes; mais surtout l'assassinat commis sur la personne de saint Prétextat, qui était l'affaire la plus importante. Ainsi, il persista dans le dessein de faire tenir un concile des deux royaumes, qu'il indiqua pour le premier jour du quatrième mois. Comme on ne trouve point d'acte de ce concile, on doute qu'il se soit tenu.

Après que le roi eut ainsi parlé, dit Grégoire de Tours, nous allâmes à l'église ; car c'était la solennité de la Résurrection du Seigneur. Après la messe, il nous admit à sa table, qui ne fut pas moins riche en mets qu'en propos gracieux. Car toujours le roi parlait de Dieu, de l'édification des églises, de la défense des pauvres. De temps en temps il riait d'une joie spirituelle, et ajoutait des mots

aimables pour nous ; il disait : Plaise à Dieu que mon neveu accomplisse ce qu'il m'a promis ! car tout ce que j'ai est à lui. Que s'il est offusqué de ce que je reçois les ambassadeurs de mon neveu Clotaire, n'ai-je point assez d'intelligence pour faire en sorte que cela ne produise aucune querelle entre eux ? Je m'entends mieux à trancher les affaires qu'à les prolonger. Je donnerai à Clotaire, si je trouve des preuves que c'est mon neveu, deux ou trois villes quelque part, pour n'avoir pas l'air de le déshériter, et afin qu'il ne chicane point Childebert sur ce que je lui laisserai. Après nous avoir ainsi tenu toute sorte de propos gracieux et nous avoir comblés de présents, il nous congédia, en nous recommandant d'insinuer toujours au roi Childebert tout ce qui lui serait avantageux [1].

Un vaisseau venu d'Espagne apporta la peste à Marseille, pendant que Théodore, évêque de cette ville, était à la cour de Childebert. Le saint évêque retourna aussitôt consoler et soulager son peuple affligé. Il n'omit aucun des secours spirituels et temporels qu'il pouvait lui procurer, et quand la maladie et la désertion eurent réduit les habitants de cette grande ville à un assez petit nombre, il s'enferma dans l'enceinte de l'église de Saint-Victor, avec ceux qui restaient. passant les jours et les nuits en prières, pour désarmer la colère de Dieu. Le mal contagieux ayant gagné de Marseille dans le territoire de Lyon, Gontram fit tout à la fois l'office d'un bon roi et d'un pieux évêque. Il ordonna qu'on célébrât des rogations, et que, pendant les trois jours qu'elles dureraient, on jeûnât au pain d'orge et à l'eau. Il montra le premier l'exemple, en redoublant ses austérités, ses prières et ses aumônes accoutumées. Ses sujets le regardaient avec vénération, et respectaient encore plus en lui la qualité de saint que celle de roi. On arrachait les franges de ses vêtements, pour les appliquer aux malades : une femme en guérit son fils d'une fièvre quarte. On lui amenait même des possédés, et Grégoire de Tours dit qu'il avait été témoin du pouvoir qu'il avait sur eux. Gontram était surtout le protecteur de l'innocence opprimée par les grands, comme il le fit voir l'année suivante 589, en prenant la défense d'une jeune vierge, à qui l'amour de la pudeur avait inspiré le courage d'une héroïne [2].

Le duc Amolon, en l'absence de sa femme, s'éprit d'une passion criminelle pour une jeune fille, et se la fit amener de nuit par ses domestiques, étant ivre. Comme elle résistait de toutes ses forces, les domestiques lui donnèrent des coups de poing, et la mirent en sang. Le duc, pris de vin, la reçut dans cet état. Mais aussitôt elle

[1] Greg., l. 9, c. 20. — [2] *Ibid.*, l. 9, c. 21 et 22.

saisit une épée qu'elle aperçut au chevet du lit, et lui en donna un coup vigoureux à la tête, comme autrefois Judith à Holoferne. Aux cris du duc, ses domestiques accourent et veulent la tuer. Mais il leur dit en expirant : N'en faites rien; c'est moi qui ai péché en voulant lui ravir l'honneur : ce qu'elle a fait mérite plutôt qu'on lui conserve la vie. La jeune héroïne, profitant du trouble où était la famille, s'échappa de la maison, arriva la nuit même à Châlon, se réfugia dans l'église de Saint-Marcel, s'y jeta aux pieds du roi Gontram, et lui conta ce qui lui était arrivé. Ce prince la reçut avec bonté, lui accorda non-seulement la vie, mais rendit en sa faveur une ordonnance par laquelle, déclarant qu'il la prenait sous sa protection, il défendit aux parents du duc de l'inquiéter [1].

Nous avons entendu dire à Gontram, parlant du jeune Clotaire : « Si je trouve qu'il est mon neveu... » C'est que, comme on ne le lui avait point encore présenté, il avait conçu des doutes sur sa naissance. Pour les dissiper, Frédégonde assembla les personnages les plus considérables du royaume de Neustrie, savoir : trois évêques et trois cents seigneurs francs, qui prêtèrent serment que Clotaire était réellement fils de Chilpéric [2]. L'an 591, le jeune prince tomba dangereusement malade. Frédégonde, le voyant à l'extrémité, envoya de grosses sommes d'argent à l'église de Saint-Martin, et donna la liberté à tous les prisonniers, pour obtenir la guérison de son fils [3]. Il guérit en effet. Aussitôt elle envoya une ambassade à Gontram pour le prier de se rendre le plus tôt possible à Paris, et d'y tenir son fils sur les fonts sacrés. Le bon roi s'y rendit avec plusieurs seigneurs et évêques, du nombre desquels étaient saint Éthérius de Lyon, successeur de saint Prisque, saint Siagrius d'Autun et saint Flavius de Châlon-sur-Saône. De là s'étant rendu à Rueil, maison de plaisance proche de Paris, il donna ordre qu'on préparât le baptistère de l'église de Nanterre, qui était sans doute la paroisse la moins éloignée.

Pendant qu'on faisait les préparatifs arrivèrent des ambassadeurs de Childebert, qui se plaignirent à Gontram de ce qu'il oubliait le traité conclu avec leur maître pour s'allier avec Frédégonde, son ennemie. Gontram répondit qu'il était toujours dans la résolution de garder inviolablement le traité, mais qu'il n'avait pu refuser de tenir son neveu sur les fonts baptismaux; qu'aucun chrétien ne devait rejeter une pareille demande, et que c'était uniquement la crainte d'offenser le Seigneur qui la lui avait fait accorder. Il présenta donc le jeune roi au baptême, et le nomma Clotaire, ajoutant : Que cet

[1] Greg., l. 9, c. 27. — [2] *Ibid.*, l. 8, c. 9. — [3] *Ibid.*, l. 10, c. 11.

enfant croisse et qu'il égale un jour la puissance de celui dont il porte le nom ! Le jeune Clotaire avait alors sept ans [1].

Enfin, le bon roi Gontram, car ainsi le nommaient ses contemporains, mourut le 28 mars 593, à Châlon-sur-Saône, où il fut enseveli dans l'église de Saint-Marcel, que lui-même avait fondée. Par sa mort, son neveu Childebert, roi d'Austrasie, hérita du royaume de Bourgogne. L'Église a mis le roi Gontram au nombre des saints et en fait mémoire le 28 mars. Cela ne veut pas dire que toutes les actions de sa vie fussent saintes ; car il en est quelques-unes qu'il expia par la pénitence. Mais quand on pense qu'il était le chef des Francs, parmi lesquels le meurtre était comme une habitude et se compensait légalement par quelques pièces de monnaie ; quand on se rappelle les cruautés commises par tous les princes barbares que l'histoire nous a fait connaître un peu en détail, entre autres par son père et par son frère Chilpéric, sa bonté, sa piété, sa charité tiennent du prodige. On y voit comme l'élément chrétien travaillait sans cesse à corriger la barbarie originelle. C'est la crainte de Dieu, c'est le culte des saints qui arrêtent le bras et radoucissent le cœur de Gontram ; ce sont les évêques qui le portent à la clémence.

On voit en particulier, par l'étude attentive de son époque, ainsi que des suivantes, quel bonheur c'était pour l'humanité que les églises et les monastères fussent autant d'asiles où l'on pût se dérober à la vengeance de son ennemi. Les Francs étaient si familiarisés avec le meurtre des rois mêmes, qu'ils dirent en face à Gontram : Elle est encore entière la hache qui a fendu la tête de tes frères, et elle atteindra la tienne plus facilement encore, et que Gontram pria le peuple, dans l'église, de ne pas le tuer, comme ils avaient tué ses frères, mais de le laisser encore vivre au moins trois ans. Quel bonheur n'était-ce donc pas, au milieu d'une nation aussi meurtrière, que chaque monastère, chaque église fût un asile inviolable où pût se réfugier le malheureux qui avait à craindre pour sa vie ! On conçoit le zèle des évêques pour soutenir ces refuges de l'humanité. Aujourd'hui, qu'une justice régulière veille à la sûreté publique, ces mêmes asiles ne sont point nécessaires ; mais alors ils étaient un bienfait immense. Enfin, ce sont ces asiles mêmes de la religion, ce sont les efforts de l'Église et des évêques à les maintenir inviolables, qui peu à peu ont inspiré aux nations modernes plus de respect pour la vie de l'homme.

Le roi Gontram assembla plusieurs conciles, non-seulement pour régler les affaires de l'Église, mais encore pour le bien temporel des

[1] Greg., l. 10, c. 28.

peuples, pour concilier les différends d'un royaume avec l'autre, et prévenir ainsi les guerres civiles entre les Francs. Pour lui, les conciles étaient encore des conseils d'État. Ainsi, l'an 573, il assembla à Paris tous les évêques de son royaume, pour terminer un différend entre les rois ses frères, Chilpéric et Sigebert ; mais pour le malheur des peuples, ils ne voulurent point suivre leurs avis [1]. Comme les royaumes étaient enclavés les uns dans les autres, Égidius, métropolitain de Reims, du royaume de Sigebert, avait établi un évêché et un évêque à Châteaudun, qui, ecclésiastiquement, était du diocèse de Chartres, et Chartres était du royaume de Chilpéric. Pappolus, évêque de Chartres, se plaignait de cette usurpation d'Égidius : Sigebert la soutenait; ce concile, où assistèrent trente-deux évêques, la condamna sous peine d'excommunication et d'anathème, et écrivit au roi Sigebert pour l'exhorter à ne pas la soutenir davantage [2].

L'an 581, Gontram assembla un concile à Mâcon pour les affaires publiques et pour les nécessités des pauvres. Ce concile, où assistèrent vingt-un évêques, songea moins à faire de nouveaux canons qu'à renouveler les anciens, touchant la bonne vie des clercs, des moines et des religieuses. Voici ce qui s'y trouve de plus particulier. Défense aux clercs de porter des sayes, des habits ou des chaussures comme les laïques, sous peine d'être enfermés trente jours, pendant lesquels ils jeûneront au pain et à l'eau. Défense, sous peine d'excommunication, aux juges laïques de faire emprisonner des clercs, si ce n'est pour causes criminelles, comme l'homicide, le larcin et le maléfice. Défense aux clercs d'accuser un autre clerc à un tribunal laïque, sous peine de trente-neuf coups de fouet pour les clercs des ordres inférieurs, et d'un mois de prison pour ceux qui sont dans les ordres supérieurs. Défense aux Juifs d'exercer aucune charge de juges parmi les chrétiens, d'être receveurs des impôts ou de sortir de leurs maisons, depuis le jour de la cène jusqu'à la première Pâque, suivant l'ordonnance du roi Childebert, d'heureuse mémoire. Le troisième concile d'Orléans avait fait la même défense, et Childebert Ier avait appuyé de son autorité ce règlement. On ordonne pareillement aux Juifs de porter respect au clergé, avec défense de s'asseoir en présence des évêques sans en avoir reçu l'ordre. On défend aux chrétiens de manger avec les Juifs, et aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens ; on permet de racheter l'esclave chrétien d'un Juif pour douze sous d'or [3]. Le concile de Mâcon ne marque pas pour quelles affaires publiques on l'avait convoqué ; mais il y a lieu de croire que c'était pour réconcilier entre eux les rois des Francs,

[1] Greg., l. 4, c. 48. — [2] Labbe, t. 5, p. 918. — [3] *Ibid.*, p. 967.

presque toujours divisés. Il est du moins certain que la même année 581, il se tint à Lyon un concile dont les évêques allèrent conférer avec le roi Gontram sur la révolte du duc et patrice Mummol et sur les autres troubles du royaume [1]. L'an 583, un concile de vingt-un évêques, assemblés encore à Lyon, régla entre autres que chaque évêque aurait soin des lépreux de son diocèse, afin que la nécessité ne les rendît pas vagabonds [2].

Le zèle de Gontram soutenait et animait celui des prélats de son royaume. Ayant perdu ses deux fils, qui devaient être ses héritiers, il s'appliqua plus que jamais à toute sorte de bonnes œuvres. Il paraissait, dit Frédégaire, comme un évêque avec les évêques, tant il avait de zèle pour les intérêts de l'Église. Les exemples d'un si bon roi sanctifièrent sa famille. Les deux princesses, ses filles, Clodeberge et Clothilde, renoncèrent aux grandeurs et aux plaisirs du monde pour consacrer à Dieu leur virginité ; et Clodeberge ne tarda pas à en recevoir la récompense dans le ciel.

Gontram se distingua surtout par sa magnificence à fonder et à doter des églises. Il donna plusieurs belles terres au monastère de Saint-Symphorien d'Autun et à celui de Saint-Bénigne de Dijon, et il établit dans ce dernier la psalmodie perpétuelle sur le modèle du monastère d'Agaune, où les moines, divisés en plusieurs troupes, se relevaient les uns les autres pour chanter nuit et jour, sans interruption, les louanges de Dieu. Il fit bâtir une magnifique église et un monastère dans le faubourg de Châlon-sur-Saône, en l'honneur de saint Marcel, martyr, et il y institua aussi un chœur continuel, voulant que l'ordre de la psalmodie fût le même que celui qui était observé dans l'église de Tours. Il fit approuver par quarante évêques les règlements qu'il y établit. Rien n'est plus édifiant que la manière dont ce prince parle dans l'acte de la fondation de ce monastère ; il commence ainsi :

Gontram, par la disposition de la divine Providence, roi sous le règne de Dieu, serviteur des serviteurs du Seigneur, à tous les enfants de notre mère la sainte Église, salut. Je vois avec douleur qu'en punition de nos péchés, des églises, fondées pour le service de Dieu, dépérissent par l'ambition démesurée des princes et par la trop grande négligence des prélats, et je suis pénétré de douleur de ne pouvoir suffire à tout. Cependant, pour ne pas paraître les mains vides devant l'arche du Seigneur, nous avons résolu de doter des plus belles terres la basilique que nous avons fait ériger en l'honneur du glorieux martyr saint Marcel de Châlon. Il marque ensuite plu-

[1] Greg. Tur., l. 6, c. 1. — [2] Labbe, t. 5, p. 974.

sieurs lieux, dont il charge les habitants de bâtir les divers édifices nécessaires aux monastères, et il termine par ces paroles : Si quelqu'un viole ces dispositions, qu'il soit effacé du livre de vie [1].

Mais comme ce prince craignit que dans la suite, quelqu'un des rois, ses successeurs, ou même des évêques, ne s'emparassent des terres qu'il avait données aux églises, il souhaita que ces donations fussent confirmées par l'autorité ecclésiastique, afin que la crainte des censures retînt les usurpateurs. Il fit donc assembler un concile à Valence, le 23 mai 584, dont il nous reste le décret suivant. Nous étant assemblés, disent les Pères, par ordre du très-glorieux roi Gontram, dans la ville de Valence, pour apporter remède à diverses plaintes des pauvres, nous avons cru d'abord devoir ordonner ce qui nous a paru le plus avantageux pour la conservation du roi, pour le salut de son âme et pour le bien de la religion. Car ce prince a fait écrire au saint concile par Asclépiodote, son référendaire, pour nous enjoindre de confirmer, par l'autorité apostolique et par nos souscriptions, toutes les donations que lui, la reine Austrechilde d'heureuse mémoire, les princesses, leurs filles, consacrées à Dieu, Clodoberge d'heureuse mémoire, et Clothilde, ont faites aux églises ou pourront faire dans la suite. C'est pourquoi, comme nous sommes persuadés que les évêques doivent autoriser une si louable dévotion, qui ne peut manquer d'être agréable à Dieu, le saint concile, Dieu présidant au milieu. a ordonné d'un commun consentement, par cette présente constitution, que rien de tout ce que ledit seigneur roi, la reine, son épouse, et leurs filles, on donné ou pourront donner dans la suite à la basilique de Saint-Marcel et de Saint-Symphorien ou autres lieux, ou aux serviteurs de Dieu, en quelque forme et de quelque espèce que soient les donations, ne puisse être usurpé par les évêques des lieux, ou par les rois futurs du consentement des évêques. Si quelqu'un a la témérité de donner atteinte à aucune de ces donations, que, par le jugement de Dieu, il soit frappé d'anathème, comme meurtrier des pauvres et comme sacrilége ! Qu'il soit condamné pour son crime aux feux éternels [2] !

Ce décret fut souscrit par dix-sept évêques, dont les plus connus sont : Sapaudus d'Arles, saint Prisque de Lyon, saint Évance de Vienne, Martien de Tarentaise, saint Flavius de Châlon-sur-Saône, qui succéda à saint Agricole, après avoir été référendaire du roi Gontram ; Urbique de Rièz qui engagea le patrice Dynamius à ajouter à la vie de saint Maxime, évêque de cette ville, plusieurs traits édifiants attestés par d'anciens mémoires, et saint Arige de Gap, qui

[1] *Acta SS.*, 28 *mart.*, n. 2. — [2] Labbe, t. 5, 976.

fut un des plus saints évêques de son temps. Sapaudus, vicaire du Pape dans les Gaules, qui présida ce concile, occupait le siége d'Arles depuis plus de trente ans.

Le 23 octobre 585, Gontram assembla un deuxième concile à Mâcon, où se trouvèrent quarante-six évêques avec les députés de vingt absents. On y introduisit d'abord le procès des évêques qui avaient suivi le parti de Gundevald. On déposa Faustien, qui avait été ordonné évêque d'Acq, à la nomination de ce prétendant, et l'on condamna Bertram de Bordeaux, Oreste de Bazas et Pallade de Saintes, qui l'avaient ordonné, à le nourrir tour à tour et à lui payer chaque année cent pièces d'or. En sa place, on ordonna évêque d'Acq, Nicétius, qui, quoique laïque, avait obtenu auparavant un ordre du roi Chilpéric pour cet effet. Ursicin de Cahors, pour avoir reçu Gundevald, comme il l'avoua publiquement, fut excommunié et condamné à une pénitence de trois ans, pendant laquelle il eut défense de se faire la barbe et les cheveux, de manger de la viande et de boire du vin, de célébrer la messe, d'ordonner des clercs, de bénir le chrême et de donner même des eulogies, conservant toutefois l'administration de son église. Comme ces fautes étaient plus politiques que religieuses, Ursicin ne laissa pas de souscrire au concile, ainsi que Faustien et Théodore de Marseille, chassé deux fois de sa ville par l'ordre du roi Gontram, Saint Prétextat, évêque de Rouen, lut devant les évêques des oraisons qu'il avait composées dans son exil. Quoique le style en fût passable et assez conforme à celui des prières de l'Église, elles ne furent pas du goût de tous les évêques, et l'on trouvait que l'auteur n'avait pas assez observé les règles de l'art. Un autre évêque se leva, et entreprit de prouver, par des syllogismes, que la dénomination d'*homme* ne pouvait convenir à la femme. Mais on lui montra, par l'Écriture, que ce terme est également propre aux deux sexes, puisque le Fils de Dieu est nommé *fils de l'homme*, quoiqu'il ne soit, par son humanité, que le fils de Marie [1].

Le concile fit ensuite vingt canons. Le premier commande l'observation du dimanche, qui était fort négligée, défendant ce jour-là de plaider, sous peine de perdre sa cause, et de se mettre en nécessité d'atteler des bœufs, sous peine, aux paysans et aux esclaves, d'être condamnés à la bastonnade ; aux clercs et aux moines, d'être excommuniés pendant six mois. Le concile ajoute : Passons aussi en saintes veilles la nuit qui précède le dimanche, et ne dormons pas cette nuit, comme font ceux qui ne sont chrétiens que de nom. On doit célébrer la fête de Pâques pendant six jours, et on ne doit bapti-

[1] Greg. Tur., l. 8, c. 20.

ser qu'à cette fête, au lieu qu'on le faisait presque à toutes les fêtes des martyrs, et qu'à peine trouvait-on deux ou trois personnes pour être baptisées à Pâques. Il est ordonné à tous les fidèles, tant hommes que femmes, de faire tous les dimanches leur offrande de pain et de vin à l'autel ; ordonné de payer les dîmes aux ministres de l'Église, suivant la loi de Dieu et la coutume immémoriale des chrétiens, sous peine d'excommunication.

On voit, dans Grégoire de Tours, plusieurs exemples d'évêques et de prêtres tirés de leurs églises, chargés de chaînes, battus et outragés en diverses manières. C'était un effet des mœurs barbares ainsi que des fréquentes révolutions politiques. Pour y remédier, le concile recommande le respect des asiles. Il défend aux juges séculiers de tirer un évêque par la force de l'enceinte de son église. Mais si l'on a un différend avec lui, on s'adressera au métropolitain, qui jugera seul, ou avec un ou deux évêques, ou en plein concile, suivant l'importance de l'affaire. De même, les prêtres et les clercs seront jugés par leur évêque. Les pauvres serfs qui ont été affranchis dans l'Église, et qui étaient opprimés par les magistrats, ne seront plus jugés que par l'évêque, qui pourra cependant appeler à son audience le juge ordinaire ou quelque autre laïque. Défense aux juges séculiers, sous peine d'excommunication, de juger les causes des veuves et des orphelins, sinon en présence de l'évêque, ou de son archidiacre, ou de quelque prêtre de son clergé. L'Église prenait sous sa protection tous ceux qui étaient sans appui, et les regardait comme ses pupilles. Les évêques exhorteront tout le monde à l'hospitalité ; et, pour la mieux pratiquer eux-mêmes, ils n'auront point de chiens dans leur maison, de peur que l'accès en soit moins libre aux pauvres. On défend aussi aux évêques les oiseaux de proie. On excommunie les seigneurs et les courtisans qui s'emparent par force des biens des particuliers, ou qui les obtiennent du prince par flatterie. Les laïques honoreront tous les clercs supérieurs; quand ils se rencontrent, si l'un et l'autre sont à cheval, le laïque ôtera son chapeau ; si le clerc est à pied, le laïque descendra de cheval pour le saluer. Défense aux veuves, même des moindres clercs, de se remarier, et aux clercs d'assister aux jugements de mort et aux exécutions.

Le roi Gontram confirma les canons de ce concile, par une ordonnance adressée à tous les évêques et à tous les juges de son royaume Ayant considéré avec attention, dit-il, ce qui pouvait contribuer à l'affermissement de notre couronne et au bien de nos sujets, nous avons reconnu que ce qui excite la colère de Dieu et attire sur nous tant de guerres et tant de maladies contagieuses, lesquelles enlèvent les hommes et les troupeaux, c'est qu'on commet aujourd'hui impu-

nément tous les crimes que les canons punissaient autrefois. Je m'adresse donc spécialement à vous, saints pontifes, à qui la bonté divine a confié l'office et l'autorité de pères. J'espère que vous vous appliquerez avec tant de soin à gouverner et à corriger, par vos fréquentes prédications, les peuples qui vous sont soumis, que tous s'étudiant à mieux vivre, Dieu par sa bonté fera cesser les fléaux qui nous affligent, et nous donnera des jours plus tranquilles et plus sereins.

Je n'ignore pas que, indépendamment de nos ordres, vous autres pontifes du Seigneur, êtes particulièrement chargés du soin de prêcher sa loi; mais je ne puis me dispenser de vous faire souvenir que vous vous rendez coupables de tous les péchés des autres, si vous gardez un criminel silence et si vous cessez de vous élever contre les fautes de vos enfants; car nous-même, à qui le roi souverain a commis la faculté de régner, nous ne pourrions échapper à sa colère, si nous ne prenions soin de nos sujets. C'est dans cette vue que, par la teneur de ce présent décret, nous faisons très-expresses défenses de vaquer les dimanches et les fêtes à aucun travail corporel, excepté à ce qui est nécessaire pour préparer à manger, et nous défendons spécialement de plaider, ces saints jours.

Secondez-nous, saints évêques; unissez-vous à vos prêtres, aux juges des lieux et aux autres personnes de probité et d'autorité; agissez de concert pour la réforme des mœurs, afin que, tous se portant au bien, l'Église ait la consolation de voir ses enfants se purifier des souillures de leurs péchés. Si quelqu'un, soit ecclésiastique, soit laïque, méprise vos avis, il faut qu'il éprouve la sévérité des canons et même celle des lois civiles. Car il est juste que les magistrats répriment selon les lois, ceux que les évêques ne peuvent corriger. Gontram ordonne ensuite à tous les juges qui sont dans l'étendue de ses États, de rendre la justice avec intégrité, de la rendre par eux-mêmes et non par des substituts qui pourraient se laisser corrompre et la vendre aux pauvres. Il déclare qu'il punira grièvement toutes les malversations en ce genre, même dans les juges ecclésiastiques qui conniveraient aux désordres de ceux qui sont soumis à leur juridiction. Nous voulons, dit-il en finissant, que tous les articles de cet édit soient observés à perpétuité, parce que c'est dans le saint concile de Mâcon que nous les avons arrêtés. Cette ordonnance est du 10 novembre de la vingt-quatrième année du règne de Gontram, c'est-à-dire l'an 585 [1].

Gontram n'était pas la seule personne édifiante dans la royale fa-

[1] Labbe, t. 5, 980-992.

mille des Francs. On peut lui adjoindre la reine Ingonde, première femme de Charibert. Répudiée par son mari, lorsqu'il épousa successivement les filles d'un cardeur de laine et d'un pâtre, elle ne songea plus qu'à se sanctifier dans la retraite. Quand elle sentit sa fin approcher, elle fit prier saint Grégoire de Tours de venir l'y disposer. Il fut édifié des grands sentiments de vertu qu'il lui remarqua. Cette pieuse reine, ayant pris l'avis du saint évêque appela un notaire et fit un testament par lequel elle légua des terres à l'église de Tours, à la basilique de Saint-Martin et à l'église du Mans. Elle mourut saintement l'an 589, dans la soixante-deuxième année de son âge.

Ingoberge avait une fille unique nommée Adelberge ou Berthe, qui fut mariée à Éthelbert, roi de Kent, dans la Grande-Bretagne. C'était un prince encore idolâtre. Mais Berthe, qui avait hérité de la piété de sa mère, n'accepta cette alliance que quand on lui eut donné des assurances qu'elle conserverait le libre exercice de la religion chrétienne [1]. Elle mena pour ce sujet avec elle saint Léthard, évêque de Senlis ; et ce fut elle qui contribua le plus, dans la suite, à la conversion du roi, son époux, et à celle de toute la nation anglaise. Saint Léthard est honoré le 24 février, aussi bien que saint Éthelbert.

C'est dans ce temps, comme nous l'avons indiqué plus haut, que sainte Radegonde menait la vie la plus édifiante dans le monastère qu'elle avait fondé à Poitiers. Elle avait surtout une dévotion particulière pour les reliques des saints ; c'étaient ses plus précieux trésors. Elle envoya un prêtre jusqu'à Jérusalem, pour demander au patriarche des reliques de saint Mammèz ; et elle obtint un doigt de ce saint martyr, qu'elle reçut avec grande solennité. L'amour qu'elle avait pour la croix du Sauveur lui fit souhaiter avec ardeur d'avoir quelque parcelle de cet instrument de notre salut. Nous avons vu qu'elle députa à ce sujet des clercs à Constantinople et que l'empereur Justin II lui envoya un morceau de la vraie croix, orné de pierreries, et plusieurs reliques des saints les plus illustres de l'Orient. C'était vers l'an 570. Saint Euphronius, évêque de Tours, se rendit à Poitiers, pour en faire la translation dans le monastère de Sainte-Radegonde, qui fut nommé, depuis, le monastère de Sainte-Croix. Ajoutons à ce que nous avons dit que ce fut pour cette cérémonie que Fortunat composa la belle hymne *Vexilla regis*, que l'Église chante encore en l'honneur de la croix. Il y cite comme de David, ces paroles : *Dicite in nationibus, Regnavit à ligno Deus.* Ce qui fait juger que ces mots, *à ligno,* que nous ne lisons plus dans la Vulgate

[1] Greg., l. 9, c. 36.

du psaume 95, se trouvaient alors dans le psautier à l'usage des églises gallicanes. Fortunat écrivit aussi une lettre en vers à l'empereur Justin et à l'impératrice Sophie, pour les remercier du précieux don qu'ils avaient fait à sainte Radegonde. Il dit à Justin qu'il mérite de commander à l'empire romain, puisqu'il est uni de créance avec la Chaire de saint Pierre.

Tandis que la trop fameuse Frédégonde, telle que le démon de la discorde, soufflait la haine et la guerre entre les rois et les royaumes, sainte Radegonde, telle que l'ange de la paix, mettait tout en œuvre pour les réconcilier, leur écrivait les lettres les plus pressantes, faisait pour cela des prières et des jeûnes. Si elle ne put pas toujours empêcher la guerre, elle y réussit du moins quelquefois. D'ailleurs, le seul exemple de sa vie dut adoucir quelque peu ces caractères farouches, mais chrétiens. Elle était comme un miracle vivant de pénitence et de mortification. Il n'y avait que l'esprit qui vivait en elle, dit Fortunat; la chair était morte. Elle passait tous les ans le carême, enfermée dans une cellule; et, la première année, elle ne mangea pendant ce temps que le dimanche. Mais elle modéra dans la suite cette austérité, en prenant sa réfection le dimanche et le jeudi. Elle portait le cilice toute l'année, couchait sur la cendre; et, tandis que ses sœurs dormaient, elle se levait pour leur rendre les services les plus abjects, jusqu'à nettoyer leurs souliers, porter pour elles le bois à la cuisine, et faire d'autres choses dont le détail paraîtrait bas, mais qui, faites pour l'amour de Jésus-Christ, n'en sont que plus glorieuses. Quand elle n'était pas occupée à la psalmodie ou à ses œuvres de charité, elle se faisait lire continuellement quelque livre édifiant, même pendant le peu de repos qu'elle prenait la nuit, afin que, si elle s'éveillait alors, elle pût plus aisément s'occuper l'esprit de saintes pensées. Elle expliquait elle-même la lecture à ses sœurs, et leur disait souvent : Cherchons Dieu dans la simplicité de notre cœur, afin que nous puissions dire avec confiance : Seigneur, donnez-nous ce que vous avez promis, puisque nous avons fait ce que vous avez commandé.

Radegonde, voyant sa fin approcher, écrivit, peu de temps avant sa mort, une lettre circulaire à tous les évêques, pour leur recommander ce qu'elle avait au monde de plus cher, c'est-à-dire son monastère. Elle les conjure, eux et leurs successeurs, par le jour terrible du jugement, de traiter comme persécuteurs des pauvres et des servantes de Jésus-Christ, ceux qui s'efforceraient de troubler la communauté, d'en changer la règle, ou d'en déposer l'abbesse. Elle met particulièrement ce monastère sous la protection de saint Hilaire et de saint Martin; et elle supplie de même, dans les termes les plus

pressants, les princes régnants, ou qui régneraient dans la suite, d'en prendre la défense. Enfin, elle prie les évêques, les rois et le peuple chrétien, de la faire enterrer au milieu de ses sœurs, dans l'église qu'elle avait commencé de faire bâtir en l'honneur de la sainte Vierge. Elle ne prend d'autre qualité, dans la souscription de la lettre, que celle de *Radegonde, pécheresse* [1].

Cette lettre fut comme le testament de la sainte, qui mourut l'an 587, un mercredi matin, 13 d'août. Comme Mérovée, évêque de Poitiers, était absent pour la visite de son diocèse, saint Grégoire de Tours, successeur de saint Euphronius, fut invité à venir faire les funérailles. Il trouva le corps de la sainte exposé dans un cercueil ouvert. Son visage surpassait en beauté les lis et les roses. Il assure qu'en la voyant, il n'aurait pu croire qu'elle fût morte s'il n'avait entendu ses religieuses désolées se lamentant comme si chacune d'elles eût perdu sa propre mère. Elles étaient au nombre de deux cents, la plupart filles de la première qualité, plusieurs même d'extraction royale. Elles ne cessaient de verser des larmes à la vue du cercueil qu'elles environnaient, et elles disaient : Notre mère, à qui nous laissez-vous comme des orphelines ? Nous avons quitté, pour nous attacher à vous, nos biens, notre patrie et nos parents : à quoi nous abandonnez-vous, sinon à des regrets éternels ? Quand nous avions le bonheur de vous posséder, l'enceinte de ce monastère nous paraissait plus spacieuse que les villes et les campagnes. Nous ne regrettions pas de ne plus voir les prairies émaillées de fleurs et les champs couverts de moissons : nous trouvions, en vous voyant, un spectacle plus agréable. Que nous sommes infortunées d'avoir perdu notre sainte mère ! et qu'heureuses sont celles qui sont mortes avant vous ! Nous savons, à la vérité, que vous êtes dans le ciel parmi les chœurs des saintes vierges ; mais cette assurance, qui nous console, ne nous empêche pas de sentir notre perte.

Le saint évêque de Tours fut touché de ces tendres regrets, et, ne pouvant lui-même retenir ses larmes, il se tourna vers l'abbesse et lui dit : Interrompez ces cris lamentables, et songez plutôt à ce qui est nécessaire pour les funérailles. Notre frère Mérovée est occupé à la visite de son diocèse : délibérez ce que vous avez à faire, et ne différez pas trop d'inhumer le saint corps. C'était ce qui faisait l'embarras. Sainte Radegonde avait ordonné qu'on l'enterrât dans la basilique de la Sainte-Vierge, qu'elle avait fait bâtir pour la sépulture des religieuses. Mais ce lieu n'était pas encore béni, ni l'autel consacré ; et on ne savait quel parti prendre en l'absence de l'évêque.

[1] Greg. Tur., l. 9, c. 42.

Après l'avoir attendu trois jours, les principaux citoyens de Poitiers dirent à Grégoire : Présumez bien de la charité de votre frère, et consacrez l'autel ; nous sommes persuadés qu'il ne le trouvera pas mauvais. Grégoire consacra l'autel, et il fit ensuite l'enterrement avec un nombreux clergé. Les religieuses, à qui la règle de Césaire, qui était la leur, ne permettait pas de sortir du monastère, montèrent sur les tours et sur les murailles, et accompagnèrent le convoi de leurs yeux et de leurs cris lamentables; en sorte, dit la religieuse qui a écrit la vie de la sainte et qui était présente, qu'on ne pouvait distinguer le chant des psaumes, et qu'on n'entendait que des gémissements au lieu des *alleluia ;* ce qui marque qu'on chantait ces cantiques d'allégresse aux funérailles des fidèles. Elle ajoute qu'un aveugle, qui vivait encore lorsqu'elle écrivait, recouvra la vue en touchant la bière pendant le convoi. Grégoire se contenta de déposer dans la fosse le cercueil ouvert, réservant à l'évêque de le fermer et d'y célébrer la messe des obsèques [1].

La sainte abbesse du monastère de Sainte-Croix, Agnès, ne survécut pas longtemps à sainte Radegonde, qui l'avait élevée. On élut à sa place Leubovère. Parmi les religieuses, il y avait deux filles de rois : Chrodielde, fille de Charibert, et Basine, la fille de Chilpéric, que Frédégonde avait forcée à prendre le voile. Elles furent piquées au vif, Chrodielde surtout, de n'avoir pas été élue abbesse. Ayant formé un parti, elles sortirent du monastère avec une quarantaine de religieuses, en disant : Nous allons trouver les rois, nos parents, pour leur faire connaître les outrages qu'on nous fait. On ne nous traite pas comme des filles de rois, mais comme des filles de misérables esclaves. Elles arrivèrent de Poitiers à Tours, à pied, au milieu de la pluie et par des chemins affreux. C'était pendant l'hiver 589. Grégoire de Tours leur fit vainement des remontrances pour les faire rentrer ; tout ce qu'il put obtenir, c'est que Chrodielde attendît au printemps pour aller trouver le roi Gontram, son oncle, qui la reçut bien et nomma des évêques pour juger de ses accusations contre la nouvelle abbesse. Revenue à Tours, elle trouva qu'un grand nombre de ses religieuses fugitives s'étaient laissé séduire et s'étaient mariées. Comme les évêques tardaient à venir, Chrodielde retourna à Poitiers avec le reste de ces vierges folles, s'installa dans l'église de Saint-Hilaire, et, pour s'y défendre, prit à sa solde une troupe de voleurs et de scélérats. Les évêques engagèrent les religieuses à rentrer dans le monastère, et, sur leurs refus opiniâtre, prononcèrent contre elles l'excommunication. Aussitôt, sur l'ordre de Chrodielde,

[1] Greg., *Lib. de glor. conf.*, c. 106. *Acta SS.*, 13 *aug.*

la troupe de ses satellites tombe sur les évêques, les foule aux pieds, et ensuite va piller les terres du monastère. Cette rébellion dura toute l'année.

Cependant la plupart de ces religieuses, voyant leur affaire traîner en longueur, se dispersèrent en divers lieux ; et il en resta assez peu avec Chrodielde et Basine, qui ne s'accordaient pas elles-mêmes ensemble ; car chacune prétendait l'emporter sur l'autre. Chrodielde n'en devint que plus furieuse. Elle fit enlever l'abbesse par sa troupe de brigands, et la fit garder comme sa prisonnière de guerre, avec ordre de la poignarder au cas qu'on voulût la leur enlever à main armée. Mais un officier du roi vint à bout de la délivrer par adresse. Dès lors ce fut une guerre ouverte entre les gens de Chrodielde et ceux de l'abbesse. Il y eut des meurtres commis jusque sur le tombeau de sainte Radegonde, et même devant la relique de la vraie croix. C'étaient comme deux armées au milieu de la ville, commandées par deux religieuses ; et l'église de Saint-Hilaire et le monastère de Sainte-Croix étaient les champs de bataille. Chrodielde fut victorieuse ; elle fit piller le monastère et s'en rendit ensuite maîtresse, comme d'une place d'armes. Le roi Gontram, sur les instances du roi Childebert d'Austrasie, nomma de nouveaux évêques, entre lesquels Grégoire de Tours, pour juger cette affaire et mettre fin au scandale. Ils acceptèrent, mais à condition qu'on enverrait des troupes pour les soutenir et dissiper la sédition. Chrodielde, l'ayant appris, fit mettre ses sicaires sous les armes à la porte du monastère. Mais le comte ou gouverneur de Poitiers les força avec ses soldats ; ce que voyant Chrodielde, elle prit en main le bois de la vraie croix, et, s'avançant dans la mêlée, elle cria : Ne me faites aucune violence, car je suis reine, fille de roi et cousine de roi. On respecta sa personne ; mais le peuple se jeta sur ses satellites et leur fit souffrir divers supplices. On coupa aux uns le nez, aux autres le poignet, et à quelques-uns les cheveux seulement, marque qu'on les réduisait en esclavage.

Alors les évêques procédèrent au jugement dans l'église de Saint-Hilaire. Chrodielde avança contre l'abbesse plusieurs accusations qu'elle ne put prouver, et dont l'abbesse se justifia, déclarant au reste que, si elle avait fait quelque faute, elle se soumettait à la pénitence qu'on jugerait à propos de lui imposer. Les accusations contre Chrodielde et contre Basine n'étant que trop prouvées, les évêques leur ordonnèrent à toutes deux de demander pardon à leur abbesse, pour réparation des fautes dont elles étaient convaincues. Mais, loin de se soumettre, elles portèrent l'insolence jusqu'à la menacer publiquement de la faire assassiner. C'est pourquoi les évêques rendirent

une sentence définitive, par laquelle ils ordonnèrent que l'abbesse serait rétablie dans son monastère, et que Chrodielde et Basine demeureraient privées de la communion jusqu'à ce qu'elles eussent fait une pénitence convenable. Ils envoyèrent aux deux rois un acte de ce jugement, où ils firent un précis de toute la procédure. Chrodielde et Basine, se voyant définitivement excommuniées, allèrent implorer la clémence de Childebert et le fatiguer de leurs plaintes. Il eut pitié d'elles ; et, ayant fait assembler un concile pour un autre sujet, il pria les évêques de leur être favorables. Basine se jeta à leurs pieds et promit d'obéir dans la suite à son abbesse, avec humilité et charité. Pour Chrodielde, elle protesta qu'elle ne pouvait rentrer dans le monastère tant que Leubovère en serait abbesse. Le concile leva les censures portées contre elles, et Basine retourna à son monastère pour y faire pénitence. Mais le roi donna à Chrodielde une maison de campagne auprès de Poitiers, où elle se retira, ne pouvant plus vivre en princesse et ne voulant plus vivre en religieuse [1].

Saint Grégoire de Tours, à qui nous devons tous ces détails sur l'histoire ecclésiastique des Francs était né en Auvergne, d'une famille sénatoriale. Son bisaïeul paternel et maternel fut le sénateur saint Grégoire, d'abord comte d'Autun et ensuite évêque de Langres, après la mort de sa femme, dont il eut trois enfants : saint Tétricus, son successeur dans l'évêché de Langres ; Georges, grand-père de Grégoire de Tours, et une fille qui en fut la grand'mère maternelle. Georges épousa Léocadie, issue du sénateur Léocadius, qui, le premier de sa famille, embrassa la religion chrétienne, et qui était parent de Vettius-Épagathus, un des illustres martyrs de Lyon sous Marc-Aurèle. Georges eut de Léocadie deux enfants, saint Gal, évêque d'Auvergne, et Florentius, père de notre saint. Florentius épousa sa cousine Armentaria, petite-fille, par sa mère, de saint Grégoire de Langres, et nièce de saint Nicet, évêque de Lyon, et du duc Gondulfe. De Florentius et d'Armentaria naquirent : Pierre, qui fut diacre de l'église de Langres ; une fille dont on ignore le nom, et enfin Grégoire de Tours. Il vint au monde le jour de saint André 539. Ses premiers noms furent Georges et Florentius, qui étaient ceux de son aïeul et de son père ; il y joignit plus tard celui de Grégoire, en l'honneur de son bisaïeul saint Grégoire de Langres. Ayant perdu son père étant encore jeune, il reçut les premiers germes de la vertu et des sciences de son oncle saint Gal, évêque de Clermont. Saint Avit, d'a-

[1] Greg. Tur., l. 9, c. 39-43 ; l. 10, c. 15, 16, 17, 20. *Hist. de l'Église gallic.*, l. 8.

bord archidiacre et plus tard évêque de la même église, cultiva de plus en plus ces heureux commencements. Grégoire fit quelque étude de la grammaire et des auteurs profanes ; mais son étude principale fut celle des saintes lettres.

Étant tombé dangereusement malade dans sa jeunesse, il se fit porter sur le tombeau de saint Illidius ou Allyre, quatrième évêque de Clermont, et revint soulagé. La fièvre le reprit quelque temps après, mais si fort, qu'on craignit pour sa vie. « Mon cher enfant, lui dit sa mère, voilà une bien triste journée pour moi, de vous voir si malade. —Ne vous affligez pas, lui répondit-il, mais renvoyez-moi au tombeau du bienheureux pontife Illidius ; j'ai la confiance qu'il vous rendra la joie et à moi la santé. » Transporté sur le tombeau du saint, il promit d'embrasser l'état ecclésiastique s'il était guéri ; et aussitôt il se sentit délivré de la fièvre [1]. Il accomplit son vœu, et fut promu au diaconat dès qu'il eut atteint l'âge. Il avait une dévotion particulière à saint Martin. L'an 563, dans une contagion, il tomba si malade, qu'il ne songeait plus lui-même qu'à régler ses funérailles. Prêt à rendre l'âme, il invoqua le nom de saint Martin, et sentit à l'instant son mal diminuer. Il lui vint alors un désir extrême d'aller visiter le tombeau du saint. Encore tout languissant, il se mit en route avec ses amis. Après deux ou trois jours de marche, étant au milieu d'une forêt, la maladie lui reprit avec une telle violence, qu'on le crut à sa dernière heure. Alors ses amis lui dirent : Retournons chez nous ; si Dieu vous appelle, vous mourrez au moins dans votre maison ; que si vous réchappez, vous accomplirez plus facilement votre pèlerinage. Il vaut mieux retourner que de mourir dans un désert. Mais moi, dit Grégoire, quand je les entendis ainsi parler, je pleurais à chaudes larmes, et, déplorant mon malheur, je leur disais : Je vous conjure, par le Dieu tout-puissant et par le jour du jugement, si terrible pour tous les coupables, de consentir à ce que je vous demande. N'abandonnons pas le voyage que nous avons commencé. Si je mérite de voir la basilique de Saint-Martin, j'en rends grâces à mon Dieu ; sinon, portez-y au moins mon cadavre pour l'y ensevelir. Car ma résolution est de ne point retourner à la maison, si je ne mérite pas d'arriver à son sépulcre. Alors, pleurant tous ensemble, nous nous remîmes en chemin ; et, par la protection de mon glorieux seigneur, nous arrivâmes à sa basilique.

Dans la compagnie de Grégoire, il y avait un clerc nommé Armentarius, qui lui était très-affectionné et qui, de plus, était très-habile dans les Écritures et dans la musique ; mais une maladie pesti-

[1] *Vit. PP.*. c. 2.

lentielle l'avait réduit à un état complet d'idiotisme, au point qu'il était absolument incapable de rien comprendre ni de rien faire. Quand nous fûmes donc arrivés à la sainte basilique, continue Grégoire, nous résolûmes d'y passer la troisième nuit aux vigiles ou aux matines : ce que nous exécutâmes. Au matin, quand on eut donné le signal pour les laudes, nous rentrâmes au logis et dormîmes jusqu'à huit heures. Me réveillant alors, sans aucune langueur ni amertume de cœur, je me retrouve ma santé d'autrefois, et, tout réjoui, j'appelle mon domestique pour me servir. A l'instant, Armentarius se lève, vient à moi et dit : Seigneur, je préparerai tout, vous n'avez qu'à ordonner. Moi, le croyant encore privé de son bon sens, je lui dis : Va, si tu peux, et appelle le garçon. Il reprit : Moi-même je ferai ce que vous commanderez. Étonné, je lui demande ce que c'était. Il répondit : Ce que je sais, c'est que je me porte très-bien ; mais ce que je ne sais pas, c'est comment et d'où je suis venu ici. Et il se mit à me servir avec la même adresse qu'avant son accident. Alors je me levai, pleurant de joie, et rendis grâces à Dieu, tant pour moi que pour lui, de ce que, par l'intercession de mon protecteur, il m'avait rendu la santé du corps et à lui celle de l'esprit, dans un temps où il n'était pas même capable de la demander. En s'en retournant, Grégoire emporta trois cierges qui avaient brûlé sur le tombeau du saint, et il s'en servit pour opérer plusieurs miracles. C'est Grégoire lui-même qui nous apprend tous ces faits [1].

Saint Euphronius, évêque de Tours, étant mort l'an 537, après dix-sept ans d'épiscopat, le peuple, la noblesse et le clergé de la ville, qui connaissaient les vertus et les talents de Grégoire, l'élurent évêque d'un commun consentement, et ils envoyèrent le décret d'élection au roi Sigebert d'Austrasie, de qui Tours dépendait alors. Grégoire se trouvait précisément à la cour de Sigebert, qui, de concert avec la reine Brunehaut, l'obligea d'accepter, et le fit ordonner à Reims même, par l'évêque Égidius, le vingtième jour après la mort d'Euphrone ; en sorte que le siége de Tours ne fut vacant que dix-neuf jours. Voici comme Grégoire parle de cet événement : Quelque indigne que je fusse d'être évêque, Dieu voulut que, dans la douzième année de Sigebert, je fusse chargé de ce fardeau [2]. Il était âgé d'environ trente-quatre ans. Tous les évêques de Tours, à l'exception de cinq, avaient été alliés à sa famille. S'étant rendu à son église le second mois après son ordination, il tomba malade d'une dyssenterie accompagnée d'une fièvre qui le réduisit en peu de jours à l'extrémité. Alors il appela son médecin et lui dit : Vous

[1] *De mirac. S. Mart.*, l. 1, c. 32 et 33, — [2] *Ibid.*, l. 2, c. 1.

avez épuisé tous les secrets de votre art, et tout est inutile. Mais j'ai une excellente thériaque dont je veux vous donner la recette ; si elle ne me guérit pas, il n'y a plus d'espérance. Allez prendre de la poussière dans le tombeau de mon seigneur saint Martin, et faites-m'en une potion. On le fit, et on délaya cette poussière dans un bouillon qu'il prit à neuf heures du matin. Il se sentit, quelques moments après, si parfaitement guéri, qu'il se leva à midi pour prendre son repas ordinaire. C'est lui-même qui rapporte ce miracle opéré en sa personne [1]. Sa mère étant venue le voir à Tours après son ordination, elle y fut pareillement guérie d'une douleur dans les jambes, qu'elle avait depuis trente-quatre ans, et qu'elle avait contractée en le mettant au monde [2].

En prenant possession de son évêché, il trouva la ville de Tours désolée par un grand incendie arrivé sous son prédécesseur, et par les ravages des guerres civiles. Il s'appliqua dès le commencement à réparer les églises ruinées et nommément la cathédrale, dédiée sous l'invocation des martyrs d'Agaune, saint Maurice et ses compagnons. Sigebert d'Austrasie ayant été assassiné l'an 575, son frère Chilpéric s'empara de la Touraine, au préjudice du fils de Sigebert, Childebert II. Par suite de cette révolution politique, le duc Boson se réfugia dans l'église de Saint-Martin. Chilpéric envoya le duc Roccolin, avec un corps de troupes, dire à l'évêque Grégoire, qu'il eût à livrer Boson, sans quoi il ferait mettre le feu aux faubourgs et à la ville. L'évêque, affligé, alla répandre des larmes devant le tombeau de saint Martin ; et, pendant sa prière, une femme paralytique depuis douze ans fut guérie. Encouragé par ce miracle, il envoya dire le lendemain à Roccolin, qu'il demandait une chose qui ne s'était jamais faite ; qu'on ne pouvait nullement permettre de violer ainsi l'église de Saint-Martin ; que, s'il le faisait de force, ni lui, ni le roi dont il exécuterait les ordres, ne s'en trouveraient bien ; qu'il devrait plutôt craindre la vertu du saint évêque, qui, encore le jour précédent, avait guéri une femme paralytique.

Peu touché de ces remontrances, Roccolin commença à détruire une maison de l'église, dans laquelle il logeait, au delà de la Loire. Mais il fut aussitôt frappé d'une jaunisse. C'était un avertissement du ciel : Roccolin ne l'entendit point. Il menaça, au contraire, de ravager tous les environs de la ville, si l'on ne chassait Boson de l'église ce jour-là même. Son mal ne faisant que redoubler, il monta à cheval le jour de l'Épiphanie ; et, ayant trouvé dans les rues de Tours le clergé qui allait en procession de la cathédrale à l'eglise de Saint-

[1] *De mirac. S. Mart.*, l. 2, c. 1. — [2] *Ibid.*, l. 3, c. 10.

Martin, il suivit la procession à cheval immédiatement après la croix, qui était précédée des bannières, comme il se pratique encore aujourd'hui. Mais, en entrant dans l'église de Saint-Martin, il sentit sa fureur se ralentir et son mal s'augmenter. Il en mourut à la fin du mois suivant [1].

Le roi Chilpéric fut intimidé de cette mort funeste. Il prit le parti d'écrire une lettre à saint Martin même, par laquelle il priait le saint de lui mander s'il lui était permis de faire enlever Boson de son église, et il dépêcha un diacre à Tours pour porter cette lettre. Le diacre la mit respectueusement sur le tombeau de saint Martin, avec du papier blanc pour servir à la réponse. Mais après avoir attendu trois jours, il ne s'en trouva aucune. Chilpéric envoya d'autres députés, qui firent prêter serment à Boson qu'il ne sortirait pas de l'église à son insu ; ce qu'il jura, touchant de la main la nappe qui couvrait l'autel [2]. On le voit, c'est la puissance miraculeuse de saint Martin et la fermeté des évêques qui forçaient les rois des Francs à respecter encore quelque peu la justice et l'humanité au milieu des guerres civiles.

Saint Germain évêque de Paris, y contribuait de son côté. Il mourut la même année 576, le 28 de mai. Sa pompe funèbre fut changée comme en un triomphe, par le nombre et l'éclat des miracles qui s'opérèrent à ses funérailles. Les prisonniers l'ayant invoqué, comme le convoi passait devant la prison, leurs chaînes furent aussitôt brisées et les portes ouvertes, et ils accompagnèrent le corps de leur libérateur jusqu'au lieu de la sépulture. Un paralytique, qui se tenait assis à la porte de l'église de Saint-Vincent, y recouvra la santé par l'intercession de saint Germain. Chilpéric, qui était arrivé à Paris le jour précédent, fut confirmé, par ce miracle, dans la vénération qu'il avait pour ce saint évêque. On prétend même qu'il composa en son honneur, une épitaphe en assez beaux vers latins, où il dit qu'il a été le miroir de l'Église, la force de la patrie, l'asile des coupables, le père et le médecin de son troupeau, et que la mort craint encore celui qu'elle a enlevé. Le saint pontife eut pour successeur Ragnemode, qui, dans quelques circonstances, se montra un peu plus courtisan qu'évêque [3].

Il n'en fut pas ainsi de Grégoire de Tours : il se montra évêque en tout et partout. Au milieu des querelles de Chilpéric avec son fils Mérovée, saint Prétextat évêque de Rouen, et parrain du jeune prince, fut accusé de conspiration dans un concile de quarante

[1] Greg. Tur., l. 5, c. 4. — [2] *Ibid.*, c. 14. — [3] *Acta SS.*, 28 *maii*. Greg. *De gl. conf.*, c. 60. Aimoin, l. 3, c. 16.

évêques assemblés à Paris. Chilpéric même fut l'accusateur; mais Frédégonde le poussait. Le saint évêque de Rouen, nia une partie des faits et expliqua les autres d'une manière plausible. Le roi s'étant retiré du concile, les évêques conféraient ensemble, quand tout à coup Aëtius, archidiacre de l'église de Paris, vint les trouver et leur dit : Pontifes du Seigneur, qui êtes assemblés, écoutez-moi. C'est maintenant que vous allez rendre votre nom illustre, ou vous déshonorer à jamais. Personne ne vous regardera plus comme des évêques, si vous manquez de fermeté et si vous laissez périr votre frère. La remontrance était à propos. Mais la crainte d'une femme, la crainte de Frédégonde ferma la bouche aux évêques ; ils demeurèrent dans le silence et se mirent le doigt sur les lèvres, comme pour faire entendre qu'ils ne voulaient point parler.

Alors Grégoire de Tours, prenant la parole, dit : Très-saints pontifes de Dieu, et vous surtout qui avez le plus de part à la confiance du roi, écoutez-moi. Donnez à ce prince un conseil salutaire et digne des évêques, de peur qu'il ne perde son royaume et ne flétrisse sa gloire en suivant les mouvements de sa colère contre un ministre du Seigneur. Les évêques gardèrent encore le silence ; ce que voyant Grégoire, il reprit : Mes seigneurs les évêques, rappelez-vous la parole du prophète : Si la sentinelle voit l'iniquité de l'homme et ne l'en avertit pas, elle sera coupable de la perte de cette âme. Ne gardez donc point le silence, mais parlez, et représentez au roi ses péchés, de crainte qu'il ne lui arrive malheur et que vous ne soyez coupables de son âme. Ignorez-vous ce qui est arrivé dans ces derniers temps ? Sur quoi il apporte en exemple la punition de Clodomir et celle de l'empereur Maxime, dont l'un avait méprisé les avis de saint Avit d'Orléans, et l'autre ceux de saint Martin. Les évêques demeurèrent interdits et étonnés de ce discours, et personne n'osa répondre. Mais deux évêques adulateurs, Bertram de Bordeaux et Ragnemode de Paris, allèrent de ce pas dire au roi qu'il n'avait pas de plus grand ennemi qui Grégoire.

Mandé aussitôt au palais, Grégoire trouva, entre les deux prélats courtisans, le roi Chilpéric tout irrité, qui lui dit : Évêque, vous devez la justice à tous, et vous me la refusez ! Je vois bien que vous êtes complice de l'iniquité, et vous vérifiez le proverbe, que jamais corbeau n'arrache l'œil du corbeau. Grégoire répondit : Prince, si quelqu'un de nous s'écarte des voies de la justice, vous pouvez le corriger ; mais si vous vous en écartez vous-même, qui vous corrigera ? Nous vous parlons ; il est vrai ; mais vous nous écoutez si vous le voulez ; si vous ne le voulez pas, qui vous condamnera, si ce n'est celui qui dit qu'il est la justice même

Le roi, que les adulateurs avaient aigri contre Grégoire, reprit avec chaleur : Tous me rendent justice, il n'y a que vous de qui je ne puis l'obtenir; mais je sais ce que je ferai pour vous démasquer et faire connaître vos injustices. J'assemblerai le peuple de Tours, et je lui dirai de crier contre vous. J'appuierai ses clameurs, en disant : Tout roi que je suis, je ne puis trouver justice auprès de cet évêque ; comment vous autres la trouveriez-vous ? — Si je suis injuste, repartit Grégoire, vous n'en savez rien ; il n'y a que celui qui pénètre le secret des cœurs qui le sache. Pour les clameurs du peuple, que vous me menacez d'exciter contre moi, elles vous feraient plus de tort qu'à moi, parce qu'on n'ignorerait pas que vous en auriez été l'instigateur. Mais à quoi bon tant de discours ? Vous avez la loi et les canons ; étudiez-les bien, et sachez que si vous n'observez pas ce qu'ils ordonnent, la vengeance de Dieu ne tardera pas à éclater contre vous.

Cette fermeté de Grégoire parut adoucir Chilpéric, qui dès lors lui offrit à manger. Car les premiers rois des Francs ne laissaient pas sortir de leur palais les personnes de quelque considération, sans leur faire prendre quelque chose. Grégoire répondit : Notre nourriture doit être de faire en toutes choses la volonté de Dieu, sans chercher à flatter notre goût par toutes ces délices. Mais vous, prince, qui taxez les autres d'injustice, promettez de ne rien faire contre la loi et les canons, et alors nous croirons que vous ne cherchez que la justice. Le roi étendit la main et jura par le Dieu tout-puissant qu'il s'en tiendrait à ce que les canons ordonnent. Alors Grégoire prit du pain et du vin et se retira.

La nuit suivante, après qu'on eut chanté l'office de matines, Grégoire entendit frapper rudement à sa porte. C'étaient des gens de Frédégonde, lesquels l'ayant salué de sa part, le prièrent de ne s'opposer pas à ses desseins, et lui promirent deux cents livres d'argent, s'il voulait se déclarer contre Prétextat. Ils ajoutèrent qu'ils avaient parole de tous les autres évêques, et qu'ils le conjuraient du moins de n'être pas le seul opposant. Grégoire répondit : Quand vous me donneriez mille livres d'or et d'argent, que pourrais-je faire autre chose que ce que le Seigneur me commande ? Tout ce que je puis vous promettre, c'est que je me conformerai à ce que les autres feront selon les canons. Les gens de Frédégonde ne comprirent pas sa pensée, et se retirèrent en le remerciant. Dès que le jour parut, quelques évêques vinrent de la part de Frédégonde lui faire les mêmes propositions, et ils en reçurent la même réponse.

Le concile s'étant assemblé pour la seconde fois, le roi y vint dès le matin, et accusa Prétextat de vol. L'évêque s'en justifia si bien,

que Chilpéric, étant sorti de l'assemblée, dit à quelques prélats de ses adulateurs : J'avoue que les réponses de l'évêque m'ont confondu, et je sais dans ma conscience qu'il dit vrai. Que ferai-je donc maintenant pour contenter la reine à son sujet? Après y avoir pensé un moment, il ajouta : Allez, et dites-lui comme de vous-mêmes et par manière de conseil : Vous savez que le roi Chilpéric est plein de bonté et se laisse aisément fléchir : humiliez-vous devant lui, et dites que vous avez fait ce dont on vous accuse. Alors nous nous jetterons tous à ses pieds pour lui demander votre grâce. Séduit par les suggestions artificieuses de ses indignes collègues, Prétextat se jeta le lendemain aux pieds de Chilpéric en plein concile, et se confessa coupable. Aussitôt le fourbe Chilpéric se jeta lui même aux pieds des évêques, et leur dit : Écoutez, très-pieux pontifes, écoutez un criminel qui confesse un attentat exécrable. Les évêques, dont le grand nombre ne se doutait point de cette machination d'enfer, furent attendris jusqu'aux larmes, et relevèrent respectueusement le roi, qui s'en retourna à son palais, après avoir donné ordre qu'on fît sortir Prétextat du concile. Chilpéric envoya un recueil de canons, où on lut cet article : Que l'évêque convaincu d'homicide, d'adultère et de parjure, soit déposé.

Prétextat, qui reconnut alors trop tard qu'on l'avait joué, demeurait interdit. Un des arrangeurs de ce jeu satanique, Bertram de Bordeaux, lui dit : Mon frère, puisque vous êtes dans la disgrâce du roi, vous n'aurez pas notre communion qu'il ne vous ait rendu sa bienveillance. Chilpéric ne voulait pas en rester là; il demanda qu'on déchirât la tunique de Prétextat, ce qui était une marque ignominieuse de déposition; ou bien qu'on récitât sur sa tête le psaume 108, contenant les malédictions lancées contre Judas; ou du moins qu'on prononçât contre cet évêque une excommunication perpétuelle. Grégoire de Tours s'y opposa avec courage, et somma le roi de la parole qu'il avait donnée de ne rien faire contre les canons. Mais Prétextat fut enlevé du concile et jeté en prison, d'où ayant voulu s'échapper la nuit, il fut rudement frappé et relégué dans une île près de Coutances, apparemment dans l'île de Jersey. C'est ainsi que Grégoire se montra vraiment évêque. Ce ne fut pas la seule occasion.

L'an 580, il fut accusé lui-même d'avoir parlé mal de la reine Frédégonde. L'auteur de l'accusation était un nommé Leudaste, esclave de naissance, mauvais cuisinier, ensuite mauvais boulanger du roi Charibert, qui lui avait fait couper une oreille pour le punir de ses fréquentes désertions. Après cela, par le crédit d'une des filles du cardeur de laine que Charibert avait épousée, il était devenu comte

des étables, et enfin comte ou gouverneur de la Touraine. Comme il ne gouvernait pas mieux la province qu'il n'avait fait la cuisine, il fut révoqué de sa charge. Il s'en prit à saint Grégoire, et l'accusa, près de Chilpéric, d'avoir dit que la reine, son épouse, était en commerce d'adultère avec l'évêque Bertram. Le roi frappa d'abord Leudaste des pieds et des poings, et le fit mettre en prison, comme calomniateur : ensuite, comme l'autre prétendait avoir des témoins, il fit assembler un concile pour juger l'accusation.

Grégoire, cité pour répondre, s'y rendit des premiers. Le roi, y étant entré, salua les évêques, reçut leur bénédiction et prit séance. Alors Bertram de Bordeaux qui était accusé d'adultère avec Frédégonde, exposa l'affaire et interpella Grégoire, comme auteur de la calomnie. Grégoire répondit qu'il n'avait jamais dit ce qu'on lui imputait, mais qu'il l'avait entendu dire aux autres, qu'il n'était pas l'auteur de ce bruit. Le roi dit alors : Le crime de ma femme est mon déshonneur ; si vous croyez donc qu'on doive ouïr des témoins contre un évêque, les voici ; si vous jugez qu'il faille plutôt s'en rapporter à l'évêque, je suivrai volontiers ce que vous ordonnerez. Tout le monde admira la prudence et la modération du roi ; et l'on s'écria unanimement qu'on ne devait pas admettre contre l'assertion d'un évêque le témoignage d'une personne inférieure. C'est que le seul témoin de Leudaste était un sous-diacre nommé Riculfe, que le délateur avait gagné en lui promettant l'épiscopat. On convint donc que Grégoire, après avoir dit la messe sur trois autels, se purgerait par serment de l'accusation portée contre lui. Cet usage était contre les canons; mais le concile crut devoir passer par-dessus les règles ordinaires pour donner quelque satisfaction au roi.

La chose ayant été accomplie, les Pères du concile allèrent en corps trouver Chilpéric, et lui dire : Prince, l'évêque de Tours a accompli tout ce qui a été ordonné; que reste-t-il maintenant, sinon que vous et Bertram, l'accusateur de son frère, soyez l'un et l'autre séparés de la communion? C'est que, selon les canons, ceux qui intentaient de fausses accusations, surtout contre leurs frères, étaient excommuniés. Cela n'est pas juste, répondit le roi ; je n'ai fait que rapporter ce que j'ai entendu dire ; et il nomma Leudaste, qui avait déjà pris la fuite. Le concile déclara excommunié cet auteur de tout le scandale, et en écrivit une lettre circulaire à tous les évêques absents. Le sous-diacre Riculfe fut condamné à mort comme calomniateur. Grégoire lui obtint la vie avec beaucoup de peine, mais il ne put obtenir qu'il ne fût pas appliqué à de cruelles tortures, où il dévoila toute l'intrigue. Pour Leudaste, après s'être réfugié successivement en diverses églises, il fit sa paix avec le roi et avec la plupart

des évêques. Mais Frédégonde ne put lui pardonner l'éclat qu'il avait fait à son occasion, et elle le fit mourir [1].

Grégoire de Tours était un digne pontife, non-seulement par ses vertus, mais encore par sa doctrine. Agilane, ambassadeur de Lévigilde à Chilpéric, passant à Tours, se mit à chicaner le saint évêque sur la foi. Les anciens évêques ont eu tort, disait-il, de décider que le Fils est égal au Père. Car comment pourra être égal au Père en puissance celui qui dit : Le Père est plus grand que moi, et qui lui recommande son âme en mourant? Grégoire lui demanda : Croyez-vous que Jésus-Christ est le Fils de Dieu ? qu'il en est la sagesse, la lumière, la vérité, la vie, la justice? Agilane dit : Je crois que le Fils de Dieu est tout cela. Dites-moi donc alors, reprit Grégoire, quand est-ce que le Père a été sans sagesse? sans lumière? sans vie? sans vérité? sans justice ? Car, de même que le Père n'a pu être sans tout cela, de même il n'a pu être sans le Fils. Il ne serait pas même Père s'il n'avait un Fils. Quant à ce que vous rappelez qu'il a dit : Le Père est plus grand que moi, il faut savoir qu'il l'a dit selon l'humilité de la chair qu'il a prise, afin que vous connaissiez qu'il vous a racheté, non par la puissance, mais par l'humilité. Vous qui savez si bien ces paroles : Le Père est plus grand que moi, il faut vous rappeler aussi ces autres : Moi et le Père nous sommes une même chose. Pour ce qui est de craindre la mort et de recommander son âme à son Père, cela se rapporte à la faiblesse du corps, afin qu'on le croie vrai homme, aussi bien que vrai Dieu. C'est avec la même justesse que Grégoire réfute les autres objections d'Agilane. La discussion se termina d'une manière assez vive; mais elle ne demeura pas sans fruit. A son retour en Espagne, étant tombé malade, Agilane abjura l'arianisme et se fit catholique [2]. Grégoire eut plus tard une discussion semblable avec un autre ambassadeur de Lévigilde, nommé Oppila, qui se donnait pour catholique et croyait le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit de la même vertu, mais ne voulait pas qu'on leur rendît la même gloire [3].

Un jour Grégoire étant allé voir le roi Chilpéric pour affaire, en fut fort bien reçu. Comme il allait prendre congé de lui avant son départ, il le trouva avec un marchand juif, nommé Prisque. Le roi, voyant venir Grégoire, prit en riant le Juif par la chevelure, et dit à l'évêque : Venez, pontife du Seigneur, imposez-lui les mains. Le Juif faisant de la résistance, le roi s'écria : O cœur endurci ! ô race toujours incrédule, qui s'opiniâtre à ne pas reconnaître le Fils de Dieu, promis par les prophètes, et à ne pas croire les mystères de

[1] Greg., l. 5, c. 48 et 49. — [2] *Ibid.*, l. 5, c. 44. — [3] *Ibid.*, l. 6, c. 40.

notre foi, figurés par les sacrifices ! Le Juif répondit : Le mariage ne convient pas à Dieu, et il n'a point d'enfants ; il ne souffre personne qui partage avec lui son royaume, lui qui dit par Moïse : Voyez que je suis le Seigneur ; et il n'y a pas d'autre Dieu que moi. Le roi dit : Dieu a engendré de son sein spirituel son Fils éternel, aussi ancien et aussi puissant que lui. Je vous ai engendré, lui dit-il, avant l'étoile du matin. Mais ce Fils né avant les siècles, il l'a envoyé dans le monde en ces derniers temps pour remédier à nos maux, comme dit votre prophète : Il a envoyé son Verbe, et il les a guéris. Le Juif répliqua : Est-ce que Dieu a pu se faire homme, naître d'une femme, souffrir les fouets, et être condamné à mort ?

Le roi se taisant, Grégoire prit la parole et parla ainsi : Ce sont nos besoins et non les siens qui ont engagé Dieu à se faire homme ; car s'il n'avait pas pris la nature humaine, il n'aurait pu racheter l'homme de la servitude du démon. Je n'emploierai pas ici l'autorité de l'Évangile et de l'apôtre ; vous n'y croyez pas ; je ne vous citerai que des témoignages de vos livres, pour vous percer de votre propre épée, comme David fit Goliath. Il rapporta ensuite les plus belles prophéties de l'Ancien Testament, qui marquent que Dieu devait se faire homme et souffrir la mort ; celle de Baruch : C'est là notre Dieu, on ne reconnaîtra pas d'autre Dieu que lui. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science ; qui l'a donnée à Jacob, son fils, et à Israël, son bien-aimé. Ensuite il a été vu sur la terre, et il a conversé parmi les hommes. Celle-ci d'Isaïe : Voilà que la Vierge concevra dans son sein, et enfantera un Fils, et il sera nommé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. Celle du psaume 21, sur la passion du Sauveur : Ils ont percé mes pieds et mes mains, et ils ont partagé mes vêtements. Grégoire cita aussi, dans cette dispute, ce texte du psaume 95 : Le Seigneur a régné du haut d'un bois, *Dominus regnavit à ligno,* pour montrer que Jésus-Christ devait être attaché à la croix : ce qui est une nouvelle preuve qu'on lisait ainsi dans la version qui était alors à l'usage des églises gallicanes.

Comme le Juif paraissait scandalisé des souffrances d'un Dieu, Grégoire, pour lui en faire sentir les causes et les fruits, lui cita le beau chapitre d'Isaïe où ce prophète, dévoilant l'avenir, décrit si exactement les circonstances de la passion du Sauveur, qu'il semble plutôt avoir fait le récit d'un fait passé que la prédiction d'un événement futur. Il rapporta aussi la célèbre prophétie de Jacob sur l'avénement du Messie. Grégoire développa ces choses et d'autres ; mais le Juif garda le silence et demeura insensible. Le roi mit fin à la controverse en se tournant vers le saint évêque et en lui disant : Je vous dirai ce que Jacob disait à l'ange : Je ne vous laisserai pas

aller que vous ne m'ayez donné votre bénédiction. Aussitôt il fit donner à laver, et, après la prière qui précède le repas, Grégoire prit du pain, le bénit, en donna au roi et en mangea lui-même, but un verre de vin et prit ensuite congé de ce prince [1].

L'obstination de Prisque ne ralentit pas le zèle de Chilpéric pour la conversion des autres Juifs. Il se flatta d'en avoir converti plusieurs, qu'il fit baptiser à Paris, en 582, avec un grand appareil, voulant lui-même en être le parrain. Ce ne fut néanmoins, de la part de quelques-uns, qu'une conversion simulée. Ce prince ayant fait inutilement de nouveaux efforts pour gagner Prisque au christianisme, le fit mettre en prison. Alors, après avoir demandé quelques délais, il promit de faire selon les désirs du roi. Mais un Juif déjà converti, nommé Phatir, avec lequel il était en inimitié, l'ayant surpris qui observait secrètement les cérémonies judaïques, le tua et fut ensuite lui-même tué par les parents de Prisque [2].

Grégoire de Tours fut non-seulement un saint et docte pontife, mais un écrivain utile, à qui particulièrement la nation des Francs doit une reconnaissance éternelle. Lui-même a fait le catalogue de tous ses écrits. Outre dix livres de l'histoire, j'ai composé, dit-il, sept livres de miracles, un livre de Vies des Pères, un commentaire sur les psaumes, et un traité de l'office divin [3]. Ces deux derniers ouvrages sont perdus. Les sept livres de miracles sont : un livre de la gloire des martyrs, un autre de la gloire des confesseurs, un troisième des miracles de saint Julien, évêque de Brioude, en particulier, et quatre livres des miracles de saint Martin, dont plusieurs s'étaient opérés du temps et sous les yeux de l'auteur. Le livre des Vies des Pères contient, en vingt chapitres, l'histoire d'autant de saints évêques ou moines des Gaules, qui fleurirent la plupart du temps de l'historien, et dont il avait connu plusieurs particulièrement. Ainsi on ne peut guère révoquer en doute ce qu'il en raconte.

Le plus considérable de ses ouvrages est son histoire, divisée en dix livres. Le titre annonce une *Histoire ecclésiastique des Francs ;* mais on y trouve également l'histoire civile mêlée avec celle de l'Église, et l'histoire étrangère avec celle des Gaules. Aussi, dit-il dans la préface, qu'il se propose d'écrire les combats des rois contre les nations ennemies, ceux des martyrs contre les idolâtres, et ceux de l'Église contre les hérétiques. Après avoir demandé pardon au lecteur des fautes de grammaire qui lui seraient échappées, il fait d'abord sa profession de foi, où il confesse que le Saint-Esprit procède

[1] Greg., l. 6, c. 5. — [2] *Ibid.*, l. 6, c. 17. *Hist. de l'Église gall.*, l. 7. — [3] *Ibid.*, l. 10, c. *ultim.*

du Père et du Fils ; ce qui montre que longtemps avant qu'il s'élevât là-dessus des disputes avec les Grecs, on regardait ce dogme dans les Gaules comme un article de foi. Il commence son histoire à la création du monde, et la continue jusqu'à l'an 591 de Jésus-Christ. Le premier livre résume l'histoire sainte, l'histoire ancienne et l'histoire de l'Église, jusqu'à l'entrée des Francs dans les Gaules. Quoique le premier historien de cette nation, il ne mêle à son récit aucune fable [1].

Les chroniqueurs qui vinrent après lui, voulant rattacher l'histoire des Francs à l'histoire poétique des Grecs, diront que Troie ayant été prise par les Grecs, le roi Énée se retira en Italie ; mais que Priam et Anténor, avec douze mille Troyens, entrèrent par le Danube dans la Pannonie. Là, ils battirent les Alains ou les Allemands d'une manière si furieuse, que l'empereur Valentinien leur donna le nom de Francs, c'est-à-dire farouches. A la mort de Priam et d'Anténor, leurs fils, Marcomir et Sunnon, furent leurs deux chefs. Sunnon étant mort, les Francs résolurent de n'avoir plus qu'un chef unique, et élurent le fils de Marcomir, qui se nommait Pharamond, et qui

[1] M. l'abbé Gorini, que nous avons déjà cité et dont nous aurons encore à invoquer le puissant témoignage, s'est appliqué avec beaucoup de zèle et de science à défendre saint Grégoire de Tours contre les imputations graves de quelques historiens. Il résume ainsi le curieux chapitre où il relève les erreurs de l'ignorance ou de la mauvaise foi : « Saint Grégoire, en terminant l'*Histoire des Francs*, conjure les copistes de ne point altérer son livre. Il avait à redouter des ennemis plus dangereux que les copistes, mais il ne les soupçonnait pas ; c'étaient les commentateurs qui, tout en respectant les points, les virgules, les caractères calligraphiques, dénaturent le sens, et revêtent l'auteur lui-même d'un masque hideux. Leur infidélité ne s'est point bornée à nous conter de fabuleuses anecdotes ecclésiastiques et littéraires sur le sixième siècle ; elle s'est attaquée au saint prélat. Elle en a fait un théologien dont tout le savoir se réduisait à deux ou trois des plus triviales injures ; un prélat sacrifiant la discipline ecclésiastique aux caprices les plus tyranniques des rois ; un écrivain, tantôt se vantant de dédaigner l'art d'écrire, tantôt se flattant de continuer les anciens ; un historien qui ne sortait presque pas de l'impassibilité où le laissaient les crimes les plus affreux, que pour applaudir à ces forfaits ou les sanctifier. En fin de compte, hors le mérite d'avoir été, par la barbarie de son style, bien digne d'écrire les annales des siècles barbares, je ne sais trop ce que certaine critique aurait voulu laisser à saint Grégoire. »

« Tous les appréciateurs sérieux n'ont pas eu cependant, il s'en faut bien, un goût si dédaigneux, une équité si farouche à l'égard de l'évêque de Tours. M. Augustin Thierry, par exemple, est l'admirateur enthousiaste du vieux chroniqueur. Pour nous, c'est avec bonheur que, par l'étude attentive de l'*Histoire des Francs*, nous avons vu s'y confirmer à chaque page le mot de M. de Barante sur cet ouvrage de saint Grégoire : « Ce qu'on y remarque, c'est un caractère de bonne foi et un jugement libre et courageux des princes faibles ou féroces qui mêlaient leur nom aux malheurs de la France. »

fut ainsi le premier roi chevelu. A Pharamond succéda son fils Chlodion, à Chlodion son parent Mérovée, à Mérovée son fils Childéric, à Childéric son fils Chlodovée ou Clovis, qui fut le premier roi chrétien. Voilà ce que disent les anciennes chroniques des Francs [1].

Grégoire de Tours, plus ancien que ces chroniques, n'a pas un mot de ces origines fabuleuses. Il ne parle pas même de Pharamond. Le premier roi franc qu'il nomme est Chlodion, qui prit Cambrai. Pour les temps antérieurs, il cite Sulpice Alexandre et René Frigéride, deux historiographes que nous ne connaissons que par lui. Depuis l'époque de Chlodion jusqu'à la fin de son histoire, environ cent soixante-dix ans, il a eu pour guide les écrits de Sidoine Apollinaire, de saint Remi de Reims et autres contemporains, la tradition vivante, et enfin son propre témoignage. Car il a vu par lui-même les événements des cinquante dernières années. Certes, il n'y a peut-être pas de nation qui ait eu un historien si près de son origine.

Grégoire de Tours écrit non pas précisément pour écrire, mais pour être utile et parce qu'il n'y avait personne autre qui songeât à consigner dans l'histoire les événements de son époque. Il a les qualités les plus désirables dans un historien, la bonne foi, la candeur, et ce courage tranquille qui dit des princes le mal comme le bien. Son style n'est point de la belle latinité ; il le reconnaît lui-même. La faute en est à son siècle, où les études dépérissaient, où plutôt avaient péri au milieu de l'invasion des Barbares et des guerres civiles. A cette époque de crise, les personnages les plus capables, les bons évêques, les saints moines, travaillaient bien plus à former des hommes que des phrases. Ils voyaient dans la parole, non pas un vain amusement comme les rhéteurs de la Grèce, mais un instrument de salut pour convertir en peuple chrétien cette multitude confuse de Francs, de Goths, de Burgundes, de Gaulois, de Romains, qui occupaient les Gaules, multitude confuse, qui comprenait assez le langage du paysan, mais fort peu celui du rhéteur, et à qui pourtant il fallait parler un langage qu'elle pût comprendre. Néanmoins, l'histoire de Grégoire de Tours est encore mieux écrite que toutes les biographies impériales de Lampride, de Jules Capitolin, de Trebellius Pollion.

Sous le paganisme, la littérature populaire était l'histoire fabuleuse des dieux et des déesses, leurs querelles, leurs amours, leurs adultères, leurs métamorphoses, chantées par les poëtes, représentées en action sur les théâtres, rappelées sans cesse à tout venant par

[1] *Gesta reg. Franc.*, c. 1-15.

les innombrables statues qui remplissaient les villes, les campagnes, les rues, les places, l'intérieur même des maisons. Voilà quelle était l'instruction religieuse et morale du peuple. Il y trouvait l'enseignement et l'exemple de tous les vices. Sous le christianisme, la littérature populaire fut, dès le commencement, l'Évangile, l'Ancien et le Nouveau Testament, les actes des martyrs qu'on lisait dans les assemblées publiques, les vies des Pères, écrites par saint Athanase, saint Jérôme, Rufin d'Aquilée, Cassien de Marseille, et une foule d'autres. Le peuple y trouvait l'enseignement et l'exemple de toutes les vertus, enseignement et exemple qui lui étaient rappelés sans cesse par les églises des saints, par leurs fêtes, leurs hymnes, par les processions et les pèlerinages à leurs tombeaux, par le récit de leurs miracles. Il en voyait des copies vivantes dans bien des églises et des monastères : saints évêques, saints religieux, dont les vies écrites d'un style simple par quelque pieux contemporain, souvent témoin oculaire, allaient sans cesse augmentant les trésors littéraires du peuple chrétien. C'est ainsi que Grégoire de Tours, au lieu de décrire, comme il dit lui-même, la fuite de Saturne, la colère de Junon, les débauches de Jupiter et les autres fables païennes, écrivit les vertus et les miracles de Jésus-Christ et de ses saints, suivant ce qu'il avait soit appris des autres, soit vu par lui-même. Comme jamais sa candeur et sa bonne foi n'ont été révoquées en doute, son témoignage ne peut être suspecté sous ce rapport.

Dans ce qu'il dit de la sainte Vierge, on voit que dès lors c'était le sentiment commun des chrétiens, qu'après sa mort elle avait été élevée en corps et en âme dans le ciel. Car il raconte sa résurrection et son assomption corporelle comme une chose dont personne ne doutait [1]. Et, de fait, longtemps avant lui, l'Église romaine faisait profession de le croire, comme on le voit par le sacramentaire ou le missel du pape saint Gélase. Car, dans la collecte pour la fête de l'Assomption, cette Église disait dès lors, comme elle dit encore maintenant, que la sainte Mère de Dieu a bien subi la mort temporelle, mais n'a pu être abattue par les liens de la mort. Par ce que Grégoire dit un peu plus loin, on voit pareillement que dès lors c'était l'usage de placer dans les églises l'image de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras. Voici l'histoire qu'il rapporte, et qui peut être la même que celle qu'on lit dans Évagre [2].

C'était la coutume en Orient que, lorsqu'il restait beaucoup de parcelles du corps de Jésus-Christ après la communion, on appelait

[1] *De Gl. mart.*, l. 1, c. 4. — [2] Evag., l. 4, c. 36.

de petits enfants des écoles pour les leur faire consommer. Il arriva qu'un jour où l'on célébrait la messe dans une église de la Sainte-Vierge, on fit venir avec les autres un enfant juif, fils d'un vitrier. Il participa au corps et au sang de Jésus-Christ, s'en retourna fort joyeux, et raconta à son père ce qui s'était passé. Celui-ci, oubliant sa tendresse paternelle, jeta l'enfant dans sa fournaise, qu'il remplit de bois plus qu'à l'ordinaire, afin que le feu en fût plus violent. La mère l'ayant su, courut pour délivrer son fils. Mais la flamme qui s'élançait de la fournaise ne lui permit pas d'en approcher. Alors, jetant à terre les ornements de sa tête, elle courut les cheveux épars, remplissant la ville de ses cris lamentables. Les chrétiens arrivent en foule, écartent le feu de l'entrée du fourneau, aperçoivent l'enfant mollement couché comme sur des plumes, le retirent promptement, s'étonnent et bénissent Dieu de ne lui voir aucun mal. On jette dans la fournaise l'auteur du crime, qui aussitôt y est consumé et réduit en cendres. On demande à l'enfant comment donc il avait été garanti du feu. Il répondit : La femme qui tient un enfant entre ses bras, et qui est assise dans l'église où j'ai mangé du pain, c'est elle qui m'a couvert de son manteau pour me préserver des flammes. On instruisit la mère de l'enfant dans la foi catholique, et tous deux furent baptisés, avec un grand nombre de Juifs de la ville, qui, d'après Évagre, fut celle de Constantinople [1].

On suppose assez volontiers que Grégoire de Tours était crédule, c'est-à-dire qu'il croyait facilement et sans preuves tout ce qu'on lui disait. On en jugera par le fait suivant.

En parlant du bois de la vraie croix, il dit : Sa vertu nous a été manifestée de cette manière. Quelqu'un nous présenta un voile de soie très-vieux, qu'il disait avoir enveloppé la croix du Seigneur à Jérusalem. Dans notre rusticité, la chose nous parut incroyable, et nous cherchions à deviner comment il avait pu mériter une pareille faveur ; car nous savions que, dans les jours où l'on y adore ce bois sacré, non-seulement personne n'en obtient quoi que ce soit, mais que l'on écarte même à coups de fouet ceux qui s'en approchent trop hardiment. L'homme répondit : Quand j'ai été à Jérusalem, j'y trouvai l'abbé Futen, qui jouissait d'une grande faveur auprès de l'impératrice Sophie ; car elle lui avait confié tout l'Orient comme à un préfet. Je m'attachai à lui, et quand je partis de l'Orient, j'en reçus et des reliques de saints, et ce voile qui enveloppait alors la sainte croix. Cet homme m'ayant ainsi raconté la chose, me remit le voile. Je le lavai dans de l'eau, que je donnai ensuite à boire à

[1] Greg. *De Gl. mart.*, l. 1, c. 10.

des malades qui avaient la fièvre, et aussitôt, par un effet de la vertu divine, ils étaient guéris. J'en coupais souvent des parcelles et je les donnais à des religieux comme une bénédiction. J'en donnai une partie à un certain abbé, qui, étant venu me voir après deux ans, m'assura, avec serment, qu'elle avait guéri douze énergumènes, trois aveugles et deux paralytiques. Il mit un jour le voile même dans la bouche d'un muet; mais à peine eut-il touché les dents et la langue, qu'il lui rendit la voix et la parole. Ce que d'ailleurs la promesse même du Seigneur nous porte à croire fidèlement, quand il dit : Tout ce que vous demanderez en mon nom, croyez que vous l'obtiendrez, et il vous sera fait [1].

Voilà comme Grégoire expose lui-même sa manière d'agir. Il nous semble que ce n'est pas là croire à la légère ni sans preuves. Le récit de son pèlerin est confirmé par l'histoire. Cet abbé Futen, que le docte Ruinart avouait ne pas connaître, est l'abbé Photin ou Photius, beau-fils de Bélisaire, qui, comme nous l'avons vu, fut envoyé en Égypte par l'empereur Justin et l'impératrice Sophie, avec de pleins pouvoirs pour pacifier toutes les églises d'Orient.

Tandis que Grégoire de Tours écrivait son *Histoire ecclésiastique des Francs*, Marius, évêque d'Aventique ou Avenche, dont le siége a été transféré depuis à Lausanne, écrivait sa chronique abrégée, pour faire suite à celle de saint Prosper, de l'an 455 à l'an 581. Il s'est particulièrement attaché à ce qui s'est passé dans le royaume de Bourgogne. Un des événements les plus remarquables, est le renversement subit d'une grande montagne au territoire du Valais, de l'an 563. Non-seulement sa chute causa la ruine du bourg et des villages voisins, mais la montagne s'étant jetée dans le lac de Genève, elle le fit si prodigieusement déborder, que plusieurs églises et villages, avec leurs habitants, y trouvèrent leur perte. Le pont de Genève et les moulins furent emportés, et les eaux étant entrées dans la ville, surprirent et noyèrent un grand nombre de personnes [2]. On attribue aussi à Marius une *Vie de saint Sigismond*, roi de Bourgogne. Marius lui-même est compté parmi les saints dans quelques martyrologes.

Dans le même temps, c'est-à-dire à la fin du sixième siècle, florissait dans les lettres divines et humaines un écrivain nommé Rotérius. Il était Gaulois, et apparemment de la ville d'Agde. Il écrivit d'un style noble et coulant les règnes de diverses nations étrangères, où il s'attachait particulièrement à décrire les ravages qu'Attila, roi des

[1] Greg. *De Gl. mart.*, l. 1, c. 6. — [2] Andr. Duch., t. 1, p. 210,

Huns ou des Avares, comme il les nommait, avait causés dans les Gaules, et nommément dans la ville d'Agde, qu'il avait entièrement détruite. Il ne nous reste de son histoire que la mention honorable qui en est faite dans la *Vie de saint Sévère*, abbé d'Agde, qui vécut vers l'an 500 [1].

Un autre contemporain de Grégoire de Tours, mais dont nous avons des écrits en assez grand nombre, c'est son ami Fortunat, longtemps prêtre et à la fin évêque de Poitiers. Venance Fortunat était né vers l'an 530, près de Cédéna, ville du Trévisan en Italie. Ni lui ni ses historiens ne nous apprennent rien sur sa famille ; seulement on conjecture, par ce qu'il en dit lui-même d'une manière aussi modeste que mystérieuse, qu'elle était considérable dans le pays. Il fit ses études à Ravenne, où alors les lettres florissaient. Il y apprit la grammaire, la rhétorique, la poétique et un peu de jurisprudence ; il y cultiva surtout l'éloquence, et s'exerça à la versification, pour laquelle il avait un goût dominant et une grande facilité. On ignore ce qui lui fit quitter l'Italie pour la France. Peut-être fût-ce les ravages dont la première était le théâtre par l'invasion des Barbares, et plus probablement un vœu fait à saint Martin pour avoir été guéri d'un mal d'yeux après se les être frottés de l'huile d'une lampe qui brûlait devant l'image du saint, peinte sur les murs d'une église de Ravenne. Quoi qu'il en soit de la cause de son voyage, partout on accueillit le poëte avec de grands égards. Princes, évêques, grands seigneurs, tout ce qu'il y avait d'hommes de distinction, s'empressèrent de lui donner des témoignages d'estime. Arrivé en France sous le règne de Sigebert, roi d'Austrasie, dont il fut reçu avec bienveillance, il assista à ses noces avec Brunehaut, composa un épithalame pour cette cérémonie, et célébra en beaux vers les grâces et les rares qualités de la nouvelle reine. Ce mariage ayant eu lieu en 566, c'est à ce temps qu'il faut fixer le séjour de Fortunat à la cour de Sigebert. On prétend qu'il donna à ce roi des leçons de politique. L'année suivante, il partit pour Tours, dans le dessein d'accomplir son vœu. Il visita le tombeau de saint Martin, vit saint Euphrone, qui était alors évêque de Tours, et se lia d'amitié avec lui. De là il alla à Poitiers.

Sainte Radegonde ayant appris à connaître son mérite, en fit d'abord son secrétaire et son intendant, et ensuite, quand il eut été ordonné prêtre, son aumônier et son chapelain. Fortunat continua de cultiver les lettres ; il ajouta même de nouvelles connaissances à celles qu'il avait déjà acquises, en étudiant la philosophie et les sciences ecclésiastiques, et passa le reste de sa vie à composer des

[1] *Acta Benedict.*, t. 4, p. 564.

vers et des livres, et à édifier l'Église encore plus par ses vertus que par ses écrits.

Comme sainte Radegonde était en relation avec les plus saints évêques de France, elle envoyait de temps en temps son aumônier les visiter de sa part. Fortunat s'attira bientôt leur estime et leur amitié. Les plus connus d'entre eux sont : saint Germain de Paris, saint Nicet et Magneric de Trèves, saint Ageric de Verdun, saint Grégoire de Tours, saint Félix de Nantes, Willicus de Metz, Égidius de Reims, Charentin de Cologne, saint Avit de Clermont, saint Siagrius d'Autun, saint Léonce de Bordeaux, saint Bertichram du Mans, tous célèbres dans les écrits de notre poëte. Le plus intime de ses amis fut Grégoire de Tours. Ils s'engageaient l'un l'autre à écrire pour la gloire de Dieu et de ses saints. Grégoire ne l'appelle jamais que prêtre. C'est que ce ne fut qu'après la mort de Grégoire qu'il devint évêque de Poitiers, où il est honoré comme saint, le 14 décembre.

Nous avons de Fortunat onze livres de poésies et de prose, dédiés à saint Grégoire de Tours. Les poëmes, dont plusieurs sont assez courts, roulent sur différents sujets. Il y en a près de trente en l'honneur de certaines églises, basiliques, oratoires, objets de piété, composés au moment de la construction ou de la dédicace ; trente épitaphes ; trente-une pièces à Grégoire de Tours ou sur son compte ; vingt-sept à sainte Radegonde, qu'il appelle sa mère, ou à sainte Agnès, abbesse du monastère de Poitiers, qu'il appelle sa sœur. Le cinquième contient presque uniquement des pièces à des évêques, le sixième à des rois, le septième à des seigneurs. Toutes ces pièces respirent l'aménité et la politesse, mais toutes ne sont pas sérieuses. Dans les petites, à sainte Radegonde et à sainte Agnès, il y en a sur un repas, sur des fleurs, sur des châtaignes, sur des œufs et des prunes, sur du lait et d'autres friandises [1]. Quant au style, il décèle de la verve et de la facilité ; châtié un peu plus, il pourrait peut-être servir de modèle en son genre. Des pièces en prose que renferment

[1] Ce sont ces petites pièces qui ont fourni à MM. Ampère, Guizot et A. Thierry l'occasion de calomnier Venance Fortunat. Ces historiens ne voient en notre poëte qu'un homme adonné aux plaisirs de la table. M. Thierry n'hésite pas à l'accuser de « gloutonnerie, » M. Ampère parle de son « grossier penchant » et le traite d'épicurien. « Cette inclination de Fortunat pour les plaisirs de la table, dit-il enfin, qui se produit presque à chaque page de ses poésies et achève d'en caractériser la dégradation grossière, reparait jusque dans ses opuscules théologiques. » Rien n'est plus faux que toutes ces assertions. Quand on lit Fortunat, on sait à quoi s'en tenir sur son goût pour les friandises. Il a plu aux historiens que je viens de citer de donner ce nom au goût que le poëte accuse pour le pain, le lait, le beurre et autres mets du même genre. Ajoutons que le nombre des pièces badines que Fortunat a écrites est extrêmement restreint, comparativement au reste de

ces onze livres, la mieux écrite est une excellente paraphrase sur l'Oraison dominicale. En dehors de ces onze livres de mélanges, nous avons encore de Fortunat quatre livres de la *Vie de saint Martin*, en vers héroïques, composés d'après la prose de Sulpice Sévère. Il témoigne n'avoir employé que deux mois à cet ouvrage, qu'il avoue n'être pas extrêmement poli; et, de fait, la prose de Sulpice Sévère est bien au-dessus de ses vers. Une des principales occupations de Fortunat, à Poitiers, avant son épiscopat, fut d'écrire des vies de saints. Il écrivit ainsi les vies de saint Germain de Paris, de saint Albin ou Aubin d'Angers, de saint Paterne d'Avranches, de saint Amant de Rodez, de saint Remi de Reims, de saint Médard de Noyon, de sainte Radegonde et de plusieurs autres [1].

Un autre saint ami de Grégoire de Tours fut saint Salvius, évêque d'Albi, dont il raconte ainsi la vie merveilleuse. Ayant suivi quelque temps le barreau dans sa jeunesse, sans donner dans les écueils de cette profession ni dans ceux de cet âge, il se retira dans un monastère, où il ne chercha à se distinguer que par son humilité et sa mortification. La grande abstinence et les autres austérités qu'il pratiquait altérèrent tellement sa santé, qu'il disait lui-même avoir changé neuf fois de peau, pour se dépouiller plus parfaitement du vieil homme. L'abbé étant mort, il fut élu en sa place; mais il aimait trop la solitude pour s'accommoder d'une charge qui l'exposait à tant de distractions. Après avoir gouverné quelque temps ses moines, il leur dit adieu et s'enferma dans une cellule, résolu de n'en jamais sortir. C'était comme un tombeau, où il s'ensevelissait tout vivant. Il ne laissait pas de répondre aux étrangers qui venaient le voir de prier pour eux et de leur donner des eulogies, qui souvent guérissaient les malades.

Un jour, épuisé par une grosse fièvre, il était étendu sur son lit. Soudain sa cellule, éclairée d'une grande lumière, se met à trembler; mais lui, élevant les mains vers le ciel, au milieu des actions de

ses poésies. Quoi qu'en disent ses critiques, on chercherait en vain dans ses opuscules théologiques de quoi le charger sur le fait de l'incontinence; on y rencontre quelques métaphores en tout temps permises à tous les écrivains et employées par eux sans qu'ils soient devenus pour cela justiciables d'aucune censure. La malveillance seule a pu entendre au propre ce que Fortunat ne dit qu'au figuré. Enfin, l'erreur capitale de MM. Ampère, Guizot et Thierry est de voir un évêque dans le poëte qui adressa des poésies badines à sainte Radegonde et à sainte Agnès; Fortunat n'était pas même prêtre quand il écrivait ainsi; il ne le devint vraisemblablement qu'en 587, après la mort des deux saintes; mais il était piquant d'accuser un prélat de la légèreté du reste très-innocente d'un intendant, et c'est ce que ces historiens ont fait. — [1] *Biblioth. Patrum*, t. 10.

grâces, rend l'esprit. Les moines et sa mère poussent des cris lamentables ; ils tirent de la cellule le corps du défunt, le lavent et l'habillent, le placent dans un cercueil ouvert, et passent la nuit à pleurer et à dire des psaumes. Le lendemain matin, tout étant prêt pour les funérailles, le corps commença à remuer dans le cercueil. Et voilà que les joues se colorent et que cet homme, comme réveillé d'un profond sommeil, ouvre les yeux, élève les mains et s'écrie : O Seigneur miséricordieux, que m'avez-vous fait, de me renvoyer dans ce séjour de ténèbres ? Votre miséricorde ne me valait-elle pas mieux dans le ciel que la vie coupable de ce monde ? Les assistants, stupéfaits, lui demandèrent quel était ce prodige ; mais il ne leur fit aucune réponse. Seulement il se leva du cercueil, sans qu'il ressentît aucune incommodité de sa maladie précédente, et ensuite il passa trois jours sans boire et sans manger.

Le troisième jour, ayant assemblé les moines et sa mère, il leur dit : Écoutez, mes bien-aimés, et comprenez que tous les biens de ce monde ne sont rien, mais que tout est vanité, comme l'a dit le prophète Salomon. Heureux qui vit tellement sur la terre, qu'il mérite de contempler la gloire du ciel ! Ayant dit cela, il s'arrêta, délibérant s'il en dirait davantage. Mais les frères le supplièrent avec tant d'instance de leur exposer ce qu'il avait vu, qu'il continua en ces termes : Il y a quatre jours, quand vous m'avez vu sans vie dans ma cellule ébranlée, je fus saisi par deux anges et transporté dans les hauteurs des cieux ; de manière qu'il me semblait voir sous mes pieds, non-seulement ce monde misérable, mais encore le soleil et la lune, les nuages et les étoiles. Ensuite, par une porte plus éclatante que cette lumière, je fus introduit dans un séjour dont le pavé reluisait comme l'or et l'argent ; la lumière en est ineffable, l'étendue en est inénarrable : une multitude de l'un et l'autre sexe le remplissait, de telle sorte qu'il était impossible d'apercevoir ni la longueur ni la largeur de la foule. Les anges me précédant et me préparant un passage, nous parvînmes à un lieu que nous contemplions déjà loin, au-dessus duquel était suspendue une nuée plus lumineuse qu'aucune lumière ; on n'y voyait ni soleil, ni lune, ni étoile, mais le lieu était par lui-même plus resplendissant que tout cela ; et une voix sortait de la nuit comme la voix des grandes eaux. Là, moi pécheur, je fus humblement salué par des hommes en habits de prêtres et en habits de séculiers, que mes guides m'apprirent être les martyrs et les confesseurs que nous honorons ici-bas avec une entière dévotion. M'arrêtant où l'ordre m'en fut donné, je fus enveloppé d'une odeur si suave et qui me nourrit tellement de sa suavité, que jusqu'à présent je ne désire ni manger ni boire. Et j'entendis une voix

qui disait : Il faut que celui-ci retourne dans le siècle, parce qu'il est nécessaire à nos églises. On entendait la voix, mais on ne pouvait voir qui parlait. Et moi, prosterné sur le pavé, je disais avec larmes : Hélas ! hélas ! Seigneur, pourquoi m'avez-vous montré ces choses, si je dois en être frustré ? Voilà qu'aujourd'hui vous me repoussez de devant votre face, pour que je retourne à ce siècle fragile, et que je ne puisse plus jamais revenir ici. Ah ! Seigneur, ne m'ôtez pas votre miséricorde, mais, de grâce, permettez-moi d'habiter ici, de peur que je ne périsse en retombant là-bas. Et la voix qui me parlait me dit : Va en paix ; car je suis ton gardien jusqu'à ce que je te ramène en ce lieu. Alors, délaissé de mes compagnons, je descendis en pleurant, et je revins ici par la porte où j'étais entré.

Lorsqu'il eut ainsi parlé et que tous les assistants en étaient stupéfaits, le saint de Dieu recommença à dire avec larmes : Malheur à moi, d'avoir osé révéler un tel mystère ! Car voilà cette odeur si suave, que j'avais aspirée dans le saint lieu, et qui me soutenait depuis trois jours sans manger ni boire, la voilà qui m'a quitté. Ma langue même est couverte de plaies et tellement enflée, qu'elle semble remplir toute ma bouche. Je vois bien qu'il n'a pas été agréable au Seigneur, mon Dieu, que ces secrets aient été divulgués. Mais vous savez, Seigneur, que je l'ai fait dans la simplicité du cœur et sans aucune jactance de l'esprit. Pardonnez-moi, je vous en conjure, et ne m'abandonnez pas suivant votre promesse. Ayant ainsi parlé, il se tut et prit à manger et à boire.

Mais moi, qui écris ces choses, ajoute Grégoire de Tours, je crains que quelque lecteur ne les trouve incroyables, suivant ce mot de l'historien Salluste, lorsque, parlant de la vertu et de la gloire des hommes de bien, il dit : Ce que chacun pense être facile à lui-même, il le croit volontiers ; mais ce qui est au-dessus, il le tient pour une fausseté et une imposture. Toutefois, j'en prends à témoin le Dieu tout-puissant, tout ce que je viens de rapporter, je l'ai entendu de sa propre bouche.

Longtemps après, vers l'an 574, le saint homme fut tiré de sa cellule, élu et ordonné malgré lui évêque d'Albi. Ce fut un pontife d'une grande sainteté, sans la moindre convoitise, ne voulant jamais avoir d'or. Quand il était forcé d'en recevoir, il le distribuait aussitôt aux pauvres. De son temps, au milieu des guerres civiles, le patrice Mummol ayant emmené de sa ville beaucoup de captifs, il les suivit et les racheta tous. Le Seigneur lui concilia une si grande grâce près des vainqueurs, qu'ils lui quittèrent la rançon et qu'ils le comblèrent de présents lui-même. Et il rendit ainsi à la liberté tous les captifs de sa patrie.

Vers la dixième année de son épiscopat, la peste dont nous avons déjà parlé vint à exercer ses ravages dans la ville d'Albi. Déjà la plus grande partie de la population avait péri : il restait très-peu d'habitants. Le bon pasteur ne voulut jamais les abandonner : mais il les exhortait sans cesse à s'appliquer à la prière et aux veilles, à s'occuper de bonnes pensées et de bonnes œuvres, afin, disait-il, que, s'il plaît à Dieu de vous retirer de ce monde, vous n'ayez point à craindre le jugement, mais à espérer le repos. Enfin, averti par une révélation du Seigneur, que le temps de sa vocation était proche, il prépara lui-même son cercueil, lava son corps, se revêtit d'habits funèbres, et rendit au ciel sa bienheureuse âme, qui aussi bien y aspirait toujours. C'est ainsi que saint Grégoire de Tours raconte la vie et la mort de son saint ami Salvius [1].

Il y avait encore à cette époque beaucoup de saints évêques dans les Gaules, entre autres saints Domnole du Mans, saint Félix de Bourges et son successeur Sulpice Sévère, saint Dalmace de Rodez, saint Maurile de Cahors, saint Élaphe de Châlons-sur-Marne, saint Aunaire d'Auxerre, saint Évance de Vienne, saint Ferréol de Limoges, saint Véran de Cavaillon, sans parler de ceux que nous avons déjà vus en détail. Toutefois, il y en avait d'autres qui n'étaient pas des saints. Au milieu des guerres civiles, on en vit deux qui se montrèrent plus propres à être des chefs de bande que des évêques. C'étaient deux frères, Sagittaire et Salonius, le premier évêque de Gap, et l'autre d'Embrun. Ils avaient été élevés ensemble auprès de saint Nicet de Lyon, qui les avait ordonnés diacres. Devenus leurs maîtres par l'épiscopat, ils se livrèrent à toute sorte de brigandages. Ils furent déposés, l'an 567, dans un concile de huit évêques, présidé à Lyon par saint Nicet. Mais comme ils savaient que le roi Gontram ne leur voulait pas de mal, ils lui demandèrent la permission d'aller à Rome s'adresser au pape Jean III, d'où ils rapportèrent des lettres favorables, en vertu desquelles Gontram les rétablit dans leurs sièges, toutefois après leur avoir fait une sévère réprimande. Ils n'en firent guère mieux. Ils portaient les armes contre des laïques, ils se trouvèrent avec le patrice Mummol en un combat contre les Lombards, armés de casques et de cuirasses, et tuèrent plusieurs hommes de leurs propres mains. Étant irrités contre quelques-uns de leurs citoyens, ils leur donnèrent des coups de bâton jusqu'à effusion de sang. Les plaintes en ayant été portées au roi, il les fit venir ; mais il ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent justifiés. Sagittaire fut si outré de ce refus, qu'il s'emporta à des paroles outrageantes contre

[1] Greg. Tur., l. 7, c. 1.

le roi et ses enfants. Gontram, en colère, leur fit enlever tout ce qu'ils avaient, et les enferma dans des monastères éloignés l'un de l'autre, pour faire pénitence, commandant, sous de terribles menaces, aux juges des lieux de les faire garder par des gens armés, de peur que personne ne les visitât.

Le roi Gontram avait alors deux fils ; l'aîné étant tombé malade, ses domestiques lui dirent : Nous vous dirons quelque chose, si vous voulez nous écouter. Parlez, dit le roi. Peut-être, dirent-ils, ces évêques condamnés à l'exil sont innocents, et nous craignons que le prince, votre fils, ne porte la peine de ce péché. Le roi répondit : Allez vite les délivrer et les prier qu'ils prient pour nos enfants. Sagittaire et Salonius étant ainsi sortis des monastères, s'embrassèrent fraternellement, comme ne s'étant vus de longtemps, et retournèrent à leurs villes. Ils étaient si bien convertis, qu'ils jeûnaient, faisaient des aumônes, récitaient le psautier tous les jours et passaient les nuits en prières. Mais cette dévotion ne leur dura pas longtemps. Ils retombèrent dans leurs anciens désordres, passant la plupart des nuits dans le vin et la bonne chère ; en sorte que, quand les clercs chantaient dans l'église les prières du matin, ils étaient encore à table, sans penser à Dieu, ni tenir compte de réciter leur office. Ils se livraient ensuite au sommeil jusqu'à neuf heures, et à peine étaient-ils levés, qu'ils se remettaient à table jusqu'au soir. Ils avaient plus d'une fois en leur compagnie des femmes de débauche. Enfin, l'an 579, Gontram fit assembler un nouveau concile à Châlon-sur-Saône, où ils furent de nouveau déposés. Outre les crimes d'homicide et d'adultère dont ils étaient convaincus, on les y accusa de trahison et de lèse-majesté, et ils furent enfermés dans la basilique de Saint-Marcel, d'où ils trouvèrent encore moyen de s'échapper. Mais ils ne purent recouvrer leurs siéges qu'on avait remplis, celui d'Embrun par Émérit, celui de Gap par Arégius ou Aridius, qui est honoré comme saint dans son église. Le malheureux Sagittaire, s'étant jeté dans le parti politique de Gundovald, fut tué au sortir de Comminge, lorsqu'il venait de se rendre aux généraux de Gontram, sur la promesse d'avoir la vie sauve [1].

L'évêque Égidius ou Gilles de Reims fut pareillement déposé, l'an 590, dans un concile de Metz ; mais uniquement sur des accusations politiques, et sans qu'on lui reprochât rien contre les mœurs. Or, au milieu de trois ou quatre royaumes, bizarrement enclavés les uns dans les autres, et fréquemment en guerre ou en révolution, les condamnations politiques ne prouvent pas beaucoup [2].

[1] Greg., l. 4, c. 43 ; l. 5, c. 21, 28 ; l. 7, c. 39. — [2] *Ibid.*, l. 10, c. 19.

Une histoire plus étrange est celle d'un évêque de Vannes. Un comte de Bretons, nommé Conan, avait fait mourir trois de ses frères. Voulant encore tuer Macliau, le quatrième, il le tenait en prison, chargé de chaînes. Mais le prisonnier fut délivré de la mort par saint Félix, évêque de Nantes, et ensuite fit serment de fidélité à son frère. Quelque temps après, Conan, ayant conçu des soupçons, le poursuivit de nouveau. Macliau, ne sachant comment échapper, se réfugia près d'un autre comte. Celui-ci, sentant que les persécuteurs étaient proche, le mit dans un cercueil et l'enterra vivant, en lui ménageant toutefois une ouverture pour la respiration. Les satellites de son frère étant arrivés, on leur dit : Hélas ! Macliau n'est plus ! voilà où il est enterré ! Les satellites, bien contents, burent et mangèrent sur sa tombe en réjouissance de sa mort, et l'annoncèrent à son frère, qui aussitôt s'empara de tout le royaume paternel. Car, dit Grégoire de Tours, depuis la mort du roi Chlodovée, les Bretons ont toujours été sous la puissance des Francs, et leurs chefs s'appelaient comtes et non pas rois. Macliau, étant sorti de dessous terre, s'en alla dans la ville de Vannes, y reçut la tonsure, et fut ordonné évêque. Mais Conan étant venu à mourir, il se rendit apostat, laissa croître ses cheveux ; et, avec le royaume de son frère, reprit la femme qu'il avait quittée depuis sa cléricature. Les évêques l'excommunièrent vers l'an 567. Il ne paraît pas qu'il s'en inquiétât beaucoup, lorsqu'il fut tué par le fils du comte Bodic, dont il avait usurpé le domaine, après avoir fait serment au père de le défendre comme son propre fils [1].

Saint Félix de Nantes était issu d'une des plus nobles familles d'Aquitaine, et il avait tous les talents que le monde admire et respecte, une illustre naissance, de grandes richesses et une vive éloquence. L'usage qu'une piété sincère lui fit faire de ces dons, rendit son épiscopat aussi glorieux qu'utile à son église. Une colonie de Saxons, reste d'une de ces armées de Barbares qui avaient tant de fois inondé la Gaule, s'était établie dans le territoire de Nantes et y vivait encore dans l'idolâtrie. Félix travailla avec tant de succès a leur conversion, que ces hommes, qui paraissaient comme autant de bêtes féroces, devinrent les ouailles de Jésus-Christ, et le saint évêque eut la consolation de les baptiser à la fête de Pâques. Les grands biens de Félix furent ceux des pauvres, et ses libéralités n'eurent d'autre règle que leurs besoins. Son éloquence fit plus d'une fois ce que des armées n'avaient pu faire ; il arrêta les ravages des Bretons et adoucit l'esprit de leurs comtes. Mais ce qui rendit son nom plus célèbre, ce fut les grands ouvrages qu'il entreprit et acheva pour le bien public.

[1] Greg., l. 4, c. 4 ; l. 5, c. 16.

Il détourna le cours de la rivière : ce qui lui coûta des travaux et des dépenses immenses, comme nous l'apprend, ainsi que tout le reste, son contemporain et ami Fortunat [1] : et on croit communément à Nantes, que le canal de la Loire, qui forme le beau port de la Fosse, est son ouvrage.

A côté de tant de saints évêques, Grégoire de Tours nous fait voir une foule de saints moines, qui, par leurs vertus et leurs miracles, contribuaient pareillement à la propagation de la foi, à l'adoucissement des mœurs, au soulagement des misères humaines. Un des plus célèbres était un reclus nommé Sénoch. Il était né dans une nation barbare dont une colonie s'était établie dans un bourg du Poitou nommé de là Theïfalie, et aujourd'hui Tifauge. S'étant converti au Seigneur, et ayant été admis dans le clergé, il passa dans le diocèse de Tours pour chercher une retraite. Il y trouva de vieilles masures dans un endroit qu'on disait avoir autrefois servi d'oratoire à saint Martin : c'en fut assez pour l'y fixer. Il le fit rétablir, et pria saint Euphrone d'en venir bénir l'autel. Euphrone le fit, et ordonna Sénoch diacre, et ensuite prêtre. Ce fut en ce lieu que ce saint renouvela les austérités des anciens solitaires, avec seulement trois moines qu'il s'associa. Il marchait nu-pieds, même dans les plus grands froids de l'hiver, et portait toujours une chaîne de fer aux pieds, aux mains et au cou. Son jeûne était continuel; mais il redoublait ses mortifications et son abstinence en carême, ne mangeant chaque jour qu'une livre de pain d'orge et ne buvant qu'une livre d'eau. Il se sépara ensuite de ses compagnons, pour vivre reclus dans une cellule. Les fidèles venaient en foule l'y visiter, et lui apportaient des aumônes qu'il employait au soulagement des pauvres. On compta plus de deux cents personnes dont il avait payé les dettes ou la rançon, pour les délivrer de l'esclavage.

Cependant l'éclat de ses vertns et de ses miracles lui donna de la vanité. Il sortit de sa cellule pour aller voir ses parents dans le Poitou : il revint avec des sentiments non équivoques de vaine gloire. Le saint évêque de Tours, qui était alors Grégoire lui-même, s'en étant aperçu, lui en fit une sévère réprimande. Sénoch la reçut avec humilité : il eut honte de son égarement, et, pour s'en punir et ôter l'occasion d'y retomber, il forma la résolution, non-seulement de ne plus sortir de sa cellule, mais encore de ne se laisser voir à personne. Son évêque lui conseilla de ne garder cette exacte réclusion que depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, et pendant le carême, et de se montrer au peuple dans les autres temps pour la consolation des

[1] Fort., l. 3, *carm.* 7, 7, 8.

malades. Il suivit ce conseil, et devint célèbre dans toute la province par l'éclat de ses miracles. Il rendit la vue à plusieurs aveugles et guérit plusieurs paralytiques. Sa charité était surtout compatissante pour les pauvres : non-seulement il leur rendait la santé, mais y ajoutait avec joie la nourriture et le vêtement. Sa sollicitude pour eux alla si loin, qu'il fit faire des ponts sur les rivières, pour n'avoir pas à pleurer leur naufrage dans les inondations.

Il mourut l'an 576, âgé seulement d'environ quarante ans. Dès que Grégoire de Tours eut appris sa maladie, il se rendit à sa cellule, mais il avait dejà perdu l'usage de la parole. Les malades que Sénoch avait guéris, les esclaves qu'il avait rachetés, les pauvres qu'il avait nourris, accoururent de toutes parts à ses obsèques, et disaient en pleurant : Saint Père, à qui nous laissez-vous? Il se fit encore plusieurs miracles à son tombeau [1]. L'Église honore sa mémoire le 24 d'octobre.

Grégoire de Tours donne des détails analogues sur saint Léobard, solitaire de Marmoutier, qu'il assista à la mort; saint Friard et saint Secondel, solitaires dans une petite île de la Loire, près de Nantes; saint Julien, reclus de Limoges; saint Caluppan, solitaire en Auvergne; saint Patrocle, solitaire dans le Berri; saint Éparchius, vulgairement saint Cibar, abbé et reclus dans le diocèse d'Angoulême. Ce dernier surtout se distingua par une compassion tendre pour tous les malheureux. Il racheta, dit Grégoire, une foule de peuples par les aumônes que lui faisaient les personnes pieuses; il guérissait les malades et délivrait les possédés; il obtint souvent des juges la grâce des coupables; car il était d'une éloquence si douce, qu'on ne pouvait rien lui refuser. Un jour qu'on menait à la potence un voleur, il envoya prier le juge, qui avait le titre de comte, de lui accorder la vie. Mais la populace s'y opposa en criant que, si l'on pardonnait à celui-là, il n'y aurait plus de sûreté pour personne. Il fut donc mis à la torture, frappé de verges et pendu au gibet. Le moine qu'il avait envoyé au juge lui ayant rapporté cette triste nouvelle, il lui dit : Retournez sur vos pas et regardez de loin, parce que celui que l'homme n'a pas voulu nous rendre, Dieu nous en fera présent. Lors donc que vous le verrez tomber, apportez-le aussitôt dans le monastère. Le moine étant parti pour exécuter ces ordres, Éparchius se prosterna en oraison et pria le Seigneur avec larmes, jusqu'à ce que le pendu tomba du gibet avec ses chaînes. Le moine le ramassa et le présenta sain et sauf à l'abbé. Celui-ci, ayant rendu grâces à Dieu, fit appeler le comte et lui dit : Vous aviez coutume, très-cher fils, de m'écouter

[1] Greg., *Vitæ PP.*, c. 15. *De Gl. conf.*, c. 25.

toujours avec bienveillance : pourquoi donc aujourd'hui n'avez-vous pas relâché l'homme pour la vie duquel je vous avais prié? — Je vous écoute volontiers, dit le comte ; mais je n'ai pu le faire aujourd'hui par l'opposition du peuple, de la part de qui je craignais une sédition. Eh bien ! reprit le saint abbé, vous ne m'avez pas écouté, mais Dieu a daigné le faire : celui que vous avez livré à la mort, lui l'a rendu à la vie. Le voilà devant vous bien portant. A ces mots, l'autre se prosterna aux pieds du comte, bien stupéfait de voir vivant celui qu'il avait laissé mort. Voilà, conclut Grégoire, ce que nous avons appris de la bouche du comte lui-même [1].

Un autre saint, que connut particulièrement Grégoire de Tours, fut saint Arédius, vulgairement saint Irièz. Il naquit à Limoges d'une famille fort opulente, et fut élevé à la cour de Théodebert, roi d'Austrasie. Saint Nicet de Trèves, qui l'y connut, eut quelque pressentiment des desseins que Dieu avait sur lui, et s'appliqua à le détromper des vanités du siècle. Arédius fut docile à ses leçons, et quitta la cour pour s'engager dans le clergé de Trèves. Il s'y forma pendant quelques années à la vertu. Après quoi, la mort de son père et de son frère l'ayant obligé de retourner à Limoges, pour consoler sa mère Pélagie, il lui abandonna l'administration de tous ses biens, se réservant le soin de faire bâtir des églises en l'honneur des saints. Il fonda un monastère près de Limoges, dans un lieu nommé alors Atane, aujourd'hui Saint-Irièz, où la plupart de ses serviteurs ou esclaves embrassèrent la vie religieuse. Il y établit une règle composée de celles de Cassien, de saint Basile et des plus célèbres instituteurs de la vie monastique.

La vertu du saint abbé, et le don des miracles qu'il avait reçu du ciel, le firent respecter des princes de la terre. Sa charité le rendait auprès d'eux l'avocat et le défenseur des peuples opprimés, et il alla deux fois à la cour de Chilpéric pour demander quelque diminution des impôts, ce que ce prince ne put lui refuser. Arédius avait une dévotion particulière à saint Martin, et il allait souvent la satisfaire à son tombeau. Sentant sa fin approcher, il voulut faire encore ce pèlerinage et se trouver à la fête du saint évêque. C'était celle du mois de juillet ; car, peu de temps après son retour à son monastère, il tomba malade au mois d'août d'une dyssenterie. Il appela aussitôt un serviteur, et lui dit : Allez dire à Astidius qu'il se presse de venir ; car il doit gouverner le monastère après moi. Il fit en même temps assembler ses moines, leur recommanda de se souvenir des avis qu'il leur avait donnés, et surtout de penser souvent aux jugements de

[1] Greg.. l. 6, c. 8.

Dieu. Après quoi, les ayant embrassés tendrement pour leur dire adieu, il leva les yeux au ciel et dit avec larmes : Seigneur, Rédempteur du monde, souvenez-vous de moi, vous qui seul êtes sans péché, et délivrez-moi de ce corps de mort. Vous êtes mon protecteur et mon Dieu; je remets mon âme entre vos mains; recevez-la selon votre grande miséricorde. Il expira en disant ces paroles, âgé de plus de quatre-vingts ans, le 25 d'août 591. Astidius, qui était son neveu, le trouva mort quand il arriva. Les funérailles furent faites par saint Ferréol, évêque de Limoges.

Saint Irièz avait fait, du vivant et avec l'agrément de sa mère Pélagie, un testament daté de 31 d'octobre, et de la onzième année de Sigebert, c'est-à-dire de l'an 572, par lequel il institue ses héritiers saint Martin de Tours et son monastère d'Atane, qu'il soumet à l'église de Saint-Martin. Ce qu'on y remarque de plus singulier, c'est qu'il conjure le prévôt de Saint-Martin et les moines d'Atane, par le corps et le sang de Jésus-Christ et par les mérites de tous les saints, de faire dire tous les jeudis une messe de saint Hilaire et de saint Martin, dans l'oratoire de Saint-Hilaire. On voit, par le nombre des legs, quels grands biens il possédait en terres et en esclaves, dont il affranchit un grand nombre. Pélagie, sa mère, est aussi honorée comme une sainte le second jour d'août. Elle pria son fils de ne la faire enterrer que le quatrième jour après sa mort, afin que tous ceux qui avaient été à son service et à qui elle avait fait du bien eussent le temps de se rendre à ses obsèques. Il s'y fit plusieurs miracles [1].

Saint Iriez eut un disciple qui renouvela dans les Gaules les vertus et les merveilles des stylites de l'Orient. Il se nommait Vulfilaïc, vulgairement saint Oulfroi ou Valfroi. Il était Lombard de naissance, et, dès sa jeunesse, il se sentit une tendre dévotion pour saint Martin. Il veillait souvent en son honneur dans l'église, et donnait aux pauvres ce qu'il pouvait amasser d'argent. Comme le monastère d'Atane était alors fort renommé, il s'y mit sous la conduite de saint Iriez. Ce saint abbé conduisit un jour son nouveau disciple à Tours au tombeau de saint Martin, et en prit un peu de terre qu'il serra dans une boîte : mais, à leur retour au monastère, ils trouvèrent cette terre tellement multipliée, que toute la boîte en était pleine. Ce miracle inspira à Vulfilaïc, une nouvelle confiance en saint Martin. Il quitta Atane quelque temps après, et se retira au diocèse de Trèves pour y mener une vie encore plus parfaite et plus solitaire. Il trouva, environ à une lieue d'Yvois, aujourd'hui nommé Carignan, une montagne con-

[1] Greg., l. 10, c. 29. *De glor. confess.*, c. 104. *Vita S. Aredii et testam.*

sacrée à Diane, et où il y avait une statue colossale de cette déesse. Pour purifier ce lieu souillé par ce culte sacrilége, et réparer par un culte saint l'outrage fait à la majesté de Dieu, il y bâtit une église et un monastère en l'honneur de saint Martin, où il mit quelques-unes de ses reliques.

Mais les austérités de la vie monastique ne pouvant encore satisfaire assez la ferveur de Vulfilaïc, il crut pouvoir retracer la merveilleuse pénitence des styles orientaux. Il érigea donc, au plus haut de la montagne, une colonne sur laquelle il se tint debout, nu-pieds, exposé à toutes les rigueurs de l'hiver, qui est fort rude en ce pays-là ; en sorte que souvent des glaçons pendaient à sa barbe et que le froid lui fit tomber plusieurs fois les ongles des pieds. Sa nourriture n'était qu'un peu de pain et d'eau avec quelques herbes. La nouveauté d'une pénitence si extraordinaire frappa les habitants des environs. Ils accouraient en foule au pied de la colonne de Vulfilaïc, et il leur prêchait, de cette chaire, la vanité des idoles et l'indécence des chansons qu'ils chantaient sans pudeur dans leurs festins. Il leur représentait surtout que la Diane qu'ils adoraient n'était rien qu'une idole sourde à leurs vœux et insensible au culte qu'ils lui rendaient. Dieu bénit une prédication que soutenait une vie si austère, et il détrompa ces pauvres idolâtres

Le nouveau stylite brisa d'abord lui-même les moindres idoles, puis convoqua un certain nombre des nouveaux convertis pour renverser la statue, qui était d'une grandeur prodigieuse ; il ne put d'abord en venir à bout, même avec leur aide ; mais dès qu'il fut allé faire sa prière dans l'église, la statue céda aux premiers efforts, et, à coups de marteaux, il la réduisit en poussière. A l'instant son corps parut tout couvert de petits ulcères, comme si le démon eût voulu se venger sur lui de l'injure qu'il venait de recevoir ; mais le saint s'étant remis en oraison au pied de l'autel, et s'étant frotté avec de l'huile qu'il avait apportée de l'église de Saint-Martin, il s'endormit jusqu'à ce que, sur le minuit, s'étant éveillé pour chanter l'office, il se trouva entièrement guéri ; et il remonta sur sa colonne.

Cependant on parlait diversement de son genre de vie, et quelques-uns craignaient qu'il n'y eût de l'illusion dans une pénitence qui paraissait si fort au-dessus des forces humaines Les évêques voisins vinrent le trouver et lui dirent : La voie que vous suivez n'est pas sûre ; vous n'êtes pas en état d'imiter le célèbre Siméon d'Antioche, et le climat où nous sommes ne le permet pas ; descendez plutôt et demeurez avec les frères que vous avez rassemblés. Il descendit aussitôt et mangea avec les évêques. Quelque temps après, celui de Trèves l'envoya quérir sous quelque prétexte, et, pendant son ab-

sence, il commanda des ouvriers pour aller abattre la colonne. Vulfilaïc, qui n'en vit que les débris à son retour, ne put retenir ses larmes ; mais il n'osa la rétablir par respect pour son évêque. Il demeura depuis ce temps-là avec ses frères dans son monastère, où il raconta lui-même à saint Grégoire de Tours tout ce que nous venons de rapporter ; il lui fit aussi le récit d'un grand nombre de miracles opérés dans l'église de son monastère par la vertu de saint Martin. Ceux qui étaient accusés de quelque crime venaient s'y purger par serment, prenant saint Martin à témoin de leur innocence.

Un homme était accusé d'avoir mis le feu à la maison de son voisin. La chose paraissait manifeste. J'irai à la basilique de Saint-Martin, dit-il, et je me justifierai de ce crime par le serment. Quand il se présenta, Vulfilaïc lui dit : D'après la déposition de vos voisins, vous n'êtes pas innocent de ce crime ; mais Dieu est partout ; sa puissance est la même au dehors qu'au dedans. Si vous avez la vaine confiance que ni Dieu ni ses saints ne punissent le parjure, voici le saint temple : vous pouvez jurer vis-à-vis, mais je ne vous permets pas d'y mettre les pieds. L'autre leva les mains et dit : Par le Dieu tout-puissant et par la vertu de son pontife saint Martin, je ne suis point l'auteur de cet incendie. Au moment qu'il s'en retournait, il parut environné de feu, et, tombant soudain à terre, il se mit à crier que le bienheureux pontife le brûlait d'une manière terrible. Oui, s'écriait-il, j'en atteste Dieu, j'ai vu tomber du ciel un feu qui m'entoure et me consume de ses vapeurs embrasées. Et, en disant ces mots, il expira [1]. Voilà un des faits que Vulfilaïc raconta à Grégoire, comme témoin oculaire.

Dans une autre extrémité de la Gaule, près de Nice en Provence vivait un saint reclus, nomme Hospice, qui était aussi un parfait modèle de la vie solitaire et pénitente. Il était toujours couvert d'un rude cilice, et ceint par-dessous d'une grosse chaîne de fer ; il ne mangeait que du pain avec quelques dattes. En carême, il ne vivait que de racines d'herbes d'Égypte, que les marchands lui apportaient : ce qui peut faire juger qu'il était Égyptien. Il fut doué du don de prophétie, et dit un jour à plusieurs personnes qui entouraient sa cellule : Les Lombards viendront dans les Gaules et y ravageront sept villes, parce que leurs péchés se sont multipliés devant Dieu, et que personne ne cherche à apaiser sa colère. Tout le peuple est infidèle, adonné aux parjures et aux homicides. On ne paye point les dîmes, on ne nourrit point les pauvres, on ne revêt point ceux qui sont nus, on n'exerce point l'hospitalité : c'est ce qui atti-

[1] Greg. Tur., l. 8, c. 15 et 16.

rera sur vous ce fléau. Ainsi, je vous avertis de sauver vos effets dans l'enceinte des places fortes, et de vous y retirer vous-mêmes. Puis, adressant la parole aux moines, ses disciples : Prenez aussi la fuite, vous autres, leur dit-il, car voici cette nation barbare qui approche. Et comme ils ne pouvaient se résoudre à le quitter, il ajouta : Ne craignez pas pour moi ; ils m'outrageront, mais ils ne me feront pas mourir.

A peine les moines s'étaient-ils retirés, que les Lombards arrivèrent à la cellule d'Hospice, cherchant partout du butin. Ils s'adressaient bien mal. Le saint homme se montra à eux par la fenêtre de la tour où il était reclus ; et comme ils ne trouvèrent pas de porte pour y entrer, d'eux d'entre eux grimpèrent sur le toit et le découvrirent. Alors, surpris et effrayés de voir un homme chargé de chaînes et couvert d'un cilice affreux, ils jugèrent que c'était quelque malfaiteur qu'on avait enfermé dans cette espèce de cachot. Ils lui demandèrent donc, par leur interprète, quels crimes il avait commis pour être traité de la sorte. Il répondit avec humilité qu'il était, en effet, coupable de toutes sortes de forfaits. Ils le crurent, et un de ces barbares leva le bras pour lui fendre la tête d'un coup de sabre ; mais le bras demeura levé et immobile dans cette situation, sans qu'il pût décharger le coup. Ses compagnons jetèrent un grand cri, implorant le secours du saint. Hospice fit le signe de la croix sur le bras perclus, et le guérit à l'instant, rendant ainsi la santé à celui qui avait voulu lui ôter la vie. Ce miracle en opéra un autre. Le soldat lombard se convertit, et, par reconnaissance, se fit moine et disciple de son bienfaiteur.

Les Lombards firent une première irruption dans les Gaules, l'an 568, l'année même qu'ils s'établirent en Italie. Ils en firent une seconde l'an 573, et ils demeurèrent plusieurs jours dans le monastère d'Agaune ; mais ils furent entièrement défaits par les généraux du roi Gontram, surtout par le patrice Mummol. Le miracle dont nous venons de parler se rapporte vraisemblablement à la seconde de ces excursions ; car il est dit que deux chefs, qui écoutèrent saint Hospice, retournèrent sains et saufs dans leur patrie ; mais que ceux qui le méprisèrent, périrent misérablement dans la Provence.

Quelque temps après, un diacre du diocèse d'Angers en allant à Rome pour en rapporter des reliques des saints apôtres et des autres saints martyrs les plus célèbres, un citoyen d'Angers, qui était devenu sourd et muet, eut la dévotion de faire ce pèlerinage avec lui. En passant par Nice, ils visitèrent saint Hospice, et le diacre lui découvrit le sujet de son voyage et l'infirmité de son compagnon. Le saint reclus fit approcher le malade, et, par la fenêtre de sa tour, le

frotta, à la bouche et à la tête, d'huile bénite, en disant : Au nom du Seigneur Jésus-Christ, que vos oreilles soient ouvertes, et que la vertu qui a chassé un démon d'un homme sourd et muet vous délie la langue. Hospice, ayant fait cette prière, demanda à l'Angevin quel était son nom, et cet homme, muet auparavant, le prononça aussitôt d'une voix claire et distincte. Alors le diacre s'écria : Je cherchais Pierre, je cherchais Paul, Laurent et les autres saints qui ont illustré Rome de leur sang : je les trouve tous ici. Hospice lui dit : Eh ! mon cher frère, ne parlez pas de la sorte ; ce n'est pas moi qui fais cela, c'est Celui qui, d'une parole, a créé le monde de rien. Il guérit de même un aveugle-né nommé Dominique.

Quand Hospice sentit sa fin approcher, il fit appeler le prévôt de son monastère, et lui dit : Apportez un pic pour enfoncer la muraille, et mandez à l'évêque de la ville qu'il vienne m'ensevelir, parce que dans trois jours j'irai jouir du repos que le Seigneur m'a préparé. Quand son heure fut venue, il quitta les chaînes dont il était chargé, pria longtemps la face contre terre, puis il se coucha sur un banc où il expira. Austadius, évêque de Nice et de Cémèle, vint l'enterrer. C'était vers l'an 580. L'Église honore sa mémoire le 21 de mai. J'ai appris toutes ces choses, dit saint Grégoire de Tours, de la bouche même de l'Angevin, sourd et muet qui avait été guéri. Il m'a encore raconté beaucoup d'autres choses de ses miracles : ce qui m'empêche de les rapporter, c'est que j'ai appris que sa vie a été écrite par un grand nombre [1]. Aucune de ces vies si nombreuses n'est venue jusqu'à nous.

Les Lombards, qui faisaient des incursions passagères dans les Gaules, en faisaient de continuelles dans les contrées d'Italie qui ne leur étaient point soumises, particulièrement dans le voisinage de Rome. Le pape Pélage II implorait contre eux et les empereurs de Constantinople et les rois des Francs. Saint Aunachaire ou Aunaire, évêque d'Auxerre, qui était avec lui en commerce de lettres, lui écrivit, vers l'an 581, de la part du roi Gontram, pour lui demander des reliques, et l'assurer que, sans les troubles dont l'Italie était alors agitée par la nouvelle domination des Lombards, il serait allé lui-même rendre ses respects à Sa Sainteté. Pélage prit cette occasion pour le prier d'intéresser les rois francs aux maux que souffrait l'Italie de la part des Lombards.

Si vous jugez, lui dit-il dans sa réponse, que cette ville soit vénérable à toute la terre, et que toutes les églises doivent souhaiter et procurer la paix du Siége apostolique, pourquoi la compassion de

[1] Greg. Tur., l. 6, c. 6.

la charité ne vous fait-elle pas gémir sur nos tribulations et nos angoisses temporelles, lorsque tant de sang innocent est répandu presque sous vos yeux, que les autels sont violés et que les idolâtres insultent à la foi catholique ? Vous auriez bien dû, vous qui êtes les membres de l'Église catholique, unis à un même corps par le gouvernement du même chef, concourir de toutes vos forces pour nous procurer la tranquillité. Car ce n'est pas en vain et sans un dessein particulier de la divine Providence que vos rois font profession, comme l'empire romain, de la foi catholique. Dieu a voulu par là nous procurer des voisins capables de secourir l'Italie, et surtout la ville de Rome, d'où la foi leur est venue. Il exhorte ensuite Aunaire à se servir de la confiance que les rois francs ont en ses conseils, pour les engager à donner du secours à l'Italie, et pour les détourner de faire aucune alliance avec les Lombards. La lettre est datée du 5 d'octobre de la septième année de Tibère. C'est l'an 584, si Pélage compte les années de Tibère depuis qu'il fut associé à l'empire avec le titre d'empereur ; mais c'est l'an 580, s'il les compte depuis qu'il fut déclaré césar [1].

Aunaire reçut, soit avant, soit après, une autre lettre de Pélage, où ce pape se félicite de son empressement à montrer sa soumission et son respect pour le Saint-Siége, et il lui marque la joie qu'il a d'apprendre, par ses lettres, qu'on bâtit dans toutes les Gaules un grand nombre de nouvelles églises. On voit, en effet, par tous les monuments de l'époque, que les rois, les seigneurs et les évêques en bâtissaient comme à l'envi les uns des autres. Saint Aunaire donna à la sienne son patrimoine, consistant en plusieurs belles terres ; car il était né à Orléans d'une famille distinguée par sa noblesse. Il se distinguait lui-même à la cour du roi Gontram, lorsqu'il fut pressé intérieurement d'aller visiter le tombeau de saint Martin. C'était la grâce qui l'y conduisit pour l'y appeler plus particulièrement au service de Dieu. Aunaire, au pied de ce saint monument, forma la résolution de renoncer au monde, et se coupa les cheveux, après quoi il se retira auprès de saint Siagrius, évêque d'Autun. Il fit, à son école, tant de progrès dans la vertu et dans les sciences divines qu'ayant été élu évêque d'Auxerre, il se montra, par son zele et son érudition, un des plus grands prélats qu'eussent alors les Gaules. Il avait succédé à saint Éthérius, dont le martyrologe romain fait mention le 17 de juillet.

Saint Aunaire eut encore plus soin de bien régler son église que de l'enrichir. Outre les statuts du synode d'Auxerre, tenu en 581, et

[1] Labbe, t. 5, p. 939.

que nous avons encore, il fit plusieurs autres règlements, pour maintenir une exacte discipline parmi son clergé. Il régla aussi des stations et des processions pour tous les jours du mois, aux diverses églises de son diocèse, en sorte que chaque jour il y avait une procession du clergé ou des moines de ces églises. Ces processions étaient plus célèbres les premiers jours de chaque mois. Les calamités publiques purent donner lieu à cette institution ; car la maladie contagieuse dont nous avons parlé avait pénétré dans le royaume de Bourgogne, et y faisait de grands ravages, aussi bien que dans les autres provinces des Gaules [1].

Le pape Pélage II avait envoyé à Constantinople saint Grégoire, diacre de l'Église romaine et depuis Pape, principalement pour demander à l'empereur Tibère du secours contre les Lombards, qui ravageaient l'Italie. Pendant que Gregoire négociait ce secours, Pélage lui écrivit, le 4 octobre 584, que les Lombards continuaient leurs ravages, au mépris du serment qu'ils avaient fait de s'en abstenir ; qu'il fallait donc presser l'empereur de donner, en cette occasion, des marques de sa bonté, et d'envoyer au moins un maître de la milice ou un général d'armée, l'exarque de Ravenne pouvant à peine suffire à la défense du pays qui lui était confié [2]. Tibère envoya des ambassadeurs à Childebert d'Austrasie, lui offrit de grandes sommes d'argent pour l'engager à attaquer les Lombards d'un côté, tandis que les troupes impériales les attaqueraient de l'autre. Childebert entra en Italie avec une puissante armée ; mais les Lombards lui donnèrent encore beaucoup plus d'argent, lui firent encore de bien plus belles promesses que l'empereur, pour obtenir la paix, et ils l'obtinrent ; et Childebert revint en Austrasie avec l'argent et de l'empereur et des Lombards. Tibère s'en étant plaint, Childebert envoya successivement deux ou trois armées en Italie ; mais tantôt elles furent défaites, tantôt, après quelques succès, elles se virent décimées par la peste. Et après de pareils secours, la pauvre Italie n'en était probablement que plus malheureuse.

Ce malheur lui était venu originairement de Constantinople. L'empereur Justin II, mais surtout l'impératrice Sophie, ayant poussé à bout, par des injonctions insultantes, le patrice Narsès, qui commandait en Italie, celui-ci, pour se venger, y appela les Lombards. Un autre malheur était venu de Constatinople à l'Église romaine, savoir : le schisme ou la division au sujet des trois chapitres, occasionnée par l'intempérance théologique et les manques de parole de l'empereur Justinien. Élie, patriarche d'Aquilée, qui faisait sa résidence à

[1] *Acta SS.*, 25 *sept.* — [2] Labbe, t. 5, p. 938.

Grade, et les autres évêques d'Istrie avaient donné dans ce schisme. Pélage II souhaitait ardemment de les en retirer; et il leur aurait écrit sur ce sujet dès le commencement de son pontificat, si les hostilités des Lombards ne l'en eussent empêché. Aussitôt donc que l'exarque Smaragde eut fait la paix et rendu la tranquilité à l'Italie, Pélage écrivit successivement trois lettres à ces évêques, pour les exhorter à se réunir à l'Église et pour éclaircir toutes leurs difficultés. Il se servit, pour les écrire, du diacre Grégoire, qui était revenu de sa légation de Constantinople.

Dans la première, il pose le principe divin de son devoir et du leur. Conformément à la parole de l'Évangile, et autant que le comporte notre fragilité, dit-il, nous nous appliquons, dans la sincérité du cœur, à rappeler humblement à votre fraternité et à votre dilection les choses qui nous ont été commandées. Car vous savez ce que le Seigneur a dit : Simon, Simon, voici que Satan a demandé à vous cribler comme du froment; mais moi j'ai prié le Père pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et toi, étant converti, affermis tes frères. Considérez, mes bien-aimés, que la vérité ne peut mentir, ni la foi de Pierre être jamais ébranlée ou changée. Car Satan ayant demandé à cribler tous les disciples, le Seigneur atteste avoir prié pour Pierre seul, et il a voulu que les autres fussent confirmés par lui. De plus, parce qu'il a aimé le Seigneur plus que les autres, c'est à lui qu'a été commise la sollicitude de paître les brebis. Le Seigneur lui a encore donné les clefs du royaume des cieux ; il a promis de bâtir sur lui son Église avec l'assurance que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Mais jusqu'à la fin du monde, l'ennemi du genre humain ne cesse de semer la zizanie sur le bon grain. C'est pourquoi, de peur que quelqu'un d'entre vous, par l'instigation du démon, ne suspecte l'intégrité de notre foi et ne s'en trouble, nous avons jugé nécessaire, par notre présente épître, de vous exhorter avec larmes à revenir aux entrailles de l'Église, notre mère, et ensuite de vous rassurer pleinement sur l'intégrité de notre foi, afin qu'il ne puisse rester dans vos cœurs aucun soupçon par rapport à nous, et que moi-même je ne puisse être condamné au redoutable jugement de Dieu, pour avoir gardé le silence.

Après cet exorde paternel et affectueux, il déclare qu'il n'a d'autre foi que celle des quatre conciles généraux, auxquels ses prédécesseurs avaient présidé par leurs légats, et qu'il recevait en tout la lettre de saint Léon à Flavien, disant anathème à quiconque enseignait une autre doctrine. Il les presse de lui envoyer des députés de leur part, pour lui exposer leurs doutes, avec promesse de leur témoigner toute sorte de bontés, et de les renvoyer quand ils le désireraient. Cette

lettre fut portée en Istrie par un évêque et un abbé. Tout l'effet qu'elle produisit, fut qu'Élie et ceux de son parti envoyèrent des députés, avec un écrit où ils ne répondaient point à ce que Pélage leur avait dit sur la réunion et sur les moyens d'éclaircir leurs doutes, en sorte qu'il paraît que leurs députés n'avaient d'autre commission que de porter leurs lettres.

Le Pape leur en écrivit une seconde, où il se plaint de leur procédé, principalement de ce que leurs lettres étaient infectées de diverses erreurs, et de ce qu'ils y avaient allégué plusieurs passages des Pères qui ne faisaient rien à la question, et dont on voyait qu'ils n'avaient pas compris le sens. Il s'agissait surtout des passages de saint Léon, où il avait approuvé le concile de Chalcédoine. Ce Pape, disaient les Istriens, a trouvé bon tout ce qui s'est fait dans ce concile; il a donc aussi approuvé tout ce qui s'y est dit en faveur des trois chapitres. Pélage répond que saint Léon n'a approuvé que ce que les Pères de Chalcédoine avaient décidé sur la foi, et qu'il a été persuadé que ce qui regardait les personnes de Théodore, d'Ibas et de Théodoret, pouvait être examiné de nouveau. Il rapporte sur cela un passage de la lettre de ce saint Pape, où il confirme les décrets de Chalcédoine, et un autre de sa lettre à Maxime d'Antioche. Il en allègue ensuite de saint Augustin et de saint Cyprien, pour les convaincre que, étant hors de l'Église par le schisme, ils étaient hors de la voie du salut. C'est pourquoi il les exhorte de revenir au plus tôt à l'unité de l'Église catholique, et d'envoyer à Rome de nouveaux députés pour s'éclaircir et traiter de leur réunion, ou bien de s'assembler à Ravenne, pour y entrer en conférence avec les autres évêques, promettant d'y envoyer quelqu'un de sa part pour y tenir sa place.

Cette seconde lettre n'eut pas plus d'effet que la première. Les évêques d'Istrie prétendirent même imposer leurs préventions au Pape, comme une chose décidée. Pélage, par la plume du diacre Grégoire, leur écrivit, toujours comme à ses bien-aimés frères, une troisième lettre beaucoup plus ample, mais non moins humble et affectueuse que les précédentes. Il leur fait voir que, dans leur réponse, ils étaient continuellement à côté de la question. Dans le grand nombre de phrases qu'ils alléguaient de saint Léon sans aucun ordre, ce Pontife ne parlait que de la question de foi décidée au concile de Chalcédoine, et exceptait formellement de son approbation les affaires particulières; tandis qu'eux voulaient continuellement appliquer cette approbation à des questions particulières de personnes. Les évêques d'Istrie disaient : Nous avons appris du Siége apostolique et des archives de l'Église romaine, à ne point recevoir ce qui s'est fait sous Justi-

nien. Car, dès le commencement, le pape Vigile et les premiers évêques des provinces latines résistèrent fortement à la condamnation des trois chapitres. Pélage répond : Ces Latins, n'entendant pas le grec, ont connu tard les erreurs dont il était question ; mais plus ils ont eu de fermeté à résister jusqu'à ce qu'ils connussent la vérité, plus vous devez avoir de facilité à les croire quand ils se sont rendus. Vous auriez raison de mépriser leur acquiescement, s'ils l'avaient donné précipitamment, avant que d'être bien éclaircis; mais après avoir tant souffert, et combattu jusqu'à se faire maltraiter, vous pouvez croire qu'ils n'auraient pas cédé tout à coup, s'ils n'avaient reconnu la vérité. Il n'est pas blâmable de changer d'avis, mais de le faire par inconstance ; quand on cherche constamment la vérité, aussitôt qu'on cesse de l'ignorer, on doit changer de langage. Le Pape explique ensuite en détail, l'une après l'autre, les affaires de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret, et finit sa lettre par exhorter les évêques schismatiques à se réunir aux orthodoxes. Il leur rappelle que saint Cyprien, encore qu'il fût dans l'erreur sur la rebaptisation, ne s'était point séparé de la communion de toute l'Église, et prie le Seigneur de leur inspirer le désir et l'amour de la paix [1].

On ne sait point au juste quel fut le résultat final de ces lettres. Le diacre Paul Varnefride en parle dans son histoire des Lombards, composée deux siècles après ; mais il s'exprime de manière à faire voir qu'il n'était pas au fait de la question ; car il suppose qu'Élie d'Aquilée ne voulait pas admettre les trois chapitres, et que ce fut pour les lui faire approuver que le pape Pélage lui écrivit sa grande lettre. Il ajoute qu'Élie étant mort et ayant eu pour successeur Sévère, l'exarque Smaragde emmena celui-ci de son église de Grade, ainsi que trois autres évêques d'Istrie, Jean, un autre Sévère et Vindémius ; qu'il les conduisit à Ravenne, et, les ayant menacés de l'exil, les obligea de communiquer avec Jean de Ravenne, qui condamnait les trois chapitres et s'était retiré de la communion de l'Église romaine au temps des papes Vigile et Pélage. Paul Varnefride, par une grossière méprise, suppose constamment que ceux qui condamnaient les trois chapitres étaient les schismatiques, et que ceux qui les approuvaient étaient les orthodoxes. Tout ce qu'on peut conclure d'un récit si peu exact, c'est qu'après les trois lettres du pape Pélage, l'exarque Smaragde obligea quatre évêques d'Istrie de venir à Ravenne, qu'ils y eurent des conférences avec les évêques catholiques, comme le Pape l'avait demandé, qu'ils se réunirent à l'Église ; mais que, de retour dans leur pays, ils y éprouvèrent des oppositions que nous verrons plus tard [2].

[1] Labbe, Mansi. — [2] Paul., *de Gest. Longobard.*, l. 3, c. 20 et 27.

Grégoire, patriarche d'Antioche à la place d'Anastase exilé par l'empereur Justin II, ayant eu une querelle avec Astérius, comte d'Orient, celui-ci l'accusa de plusieurs crimes. Grégoire en appela au jugement de l'empereur et du concile. Le concile se tint à Constantinople, au mois de juin 589. Grégoire fut reconnu innocent, et son accusateur fouetté par la ville et banni. Quatre mois après, le 31 octobre, il arriva un tremblement de terre à Antioche, où il périt environ soixante mille personnes, entre autres le comte Astérius; mais l'évêque Grégoire s'en sauva.

Ce concile de Constantinople servit de prétexte au patriarche de cette capitale, Jean le Jeûneur, pour s'arroger le titre d'évêque universel. Sitôt que le pape Pélage en fut informé, il envoya des lettres par lesquelles, de l'autorité de saint Pierre, il cassa les actes de ce concile et défendit à son nonce près de l'empereur d'assister à la messe avec Jean. Voilà ce qu'atteste saint Grégoire, alors son diacre. Mais il paraît que la lettre que le Pape écrivit en cette occasion s'est perdue; car celle qu'on trouve dans la collection des conciles passe pour apocryphe aux yeux de la plupart des savants. Je dis la plupart, attendu que le savant bénédictin Ceillier la donne comme authentique, ainsi que Baronius. D'ailleurs, elle ne fait que résumer, presque toujours dans leurs propres termes, ce que les saints papes Jules, Célestin, Innocent, Léon, et même les historiens grecs Socrate et Sozomène, ont dit de plus important sur l'autorité du Pontife romain, sur la nécessité de lui réserver les causes majeures et de ne tenir aucun concile ni décider rien de grave sans son aveu [1].

L'année 590, l'Italie, ravagée par les guerres, se vit encore affligée par des pluies excessives et des inondations. Le Tibre débordé inonda Rome, fit crouler un grand nombre d'édifices, corrompit le blé dans les magasins, laissa après lui une multitude de serpents, dont plusieurs d'une grosseur énorme. Cette calamité fut suivie de cette grande peste, que nous avons déjà vue dans les Gaules. Elle emporta une infinité de personnes de tout rang. Le pape Pélage II fut une de ses premières victimes. Il mourut le 8 février, après avoir gouverné l'Église onze ans et dix mois, et fut enterré à Saint-Pierre. Un mot achève de nous faire connaître ce pontife de sainte mémoire, comme l'appelle son successeur : il avait fait de sa maison un hôpital pour les pauvres vieillards [2].

[1] Greg., *Epist.*, l. 4, 36 et 38. *Epist. Pelag. II.* Labbe, t. 5, c. 948. — [1] Greg., l. 4, *Epist.* 36 et 38. Anast. in *Pel. II.*

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

DE L'AN 590 A L'AN 604 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Pontificat du pape saint Grégoire le Grand, l'apôtre et le civilisateur de la nation anglaise.

Le pape Pélage II venait de mourir : la guerre était aux portes de Rome, la peste et la famine au dedans, l'empereur de Constantinople trop loin pour venir au secours. Cependant Rome est tranquille et pleine d'espérance : elle voit dans ses murs le diacre Grégoire ; autrefois son premier magistrat, il sera désormais son premier pasteur, et le premier pasteur du monde. D'une voix unanime, le clergé, le sénat et le peuple romain le choisissent pour leur évêque. Lui seul s'y oppose, mais en vain. Un moyen lui reste d'échapper, il l'emploie.

Les empereurs de Constantinople, continuant l'usurpation des rois goths et ariens d'Italie, s'arrogeaient le droit de confirmer l'élection des Papes. L'empereur Maurice est son ami particulier, Grégoire a tenu un de ses enfants sur les fonts de baptême ; il lui écrit donc secrètement pour le conjurer de ne point approuver son élection. Mais Germain, préfet de Rome, ou, suivant une autre manière de lire le texte de Grégoire de Tours, mais le préfet de Rome, qui était son frère, prévint son courrier, et l'ayant fait arrêter et ouvrir ses lettres, il envoya le décret d'élection à l'empereur. Maurice rendit grâces à Dieu d'avoir trouvé l'occasion d'honorer un homme qu'il aimait, et donna ses ordres pour l'instituer au plus tôt. Nous verrons toutefois que ces ordres ne furent pas gratuits, et que l'Église romaine fut obligée de payer la taxe assez forte que l'empereur Justinien avait fixée en faveur de ses ministres pour les ordinations des principaux évêques.

Avant qu'on eût réponse de Constantinople, il se passa plusieurs mois. Cependant la peste continuait à Rome avec une grande violence. Grégoire, qui était comme l'unique espérance du peuple, lui fit un sermon sur la pénitence, et parla de la sorte : Il faut, bien-aimés frères, craindre au moins les fléaux de Dieu quand nous les sentons, puisque nous n'avons pas su les prévenir. Vous voyez que tout le peuple est frappé du glaive de sa colère ; la mort n'attend pas la ma-

ladie, et enlève le pécheur avant qu'il songe à faire pénitence. Considérez en quel état il paraît devant le juge terrible. Ce n'est pas une partie des habitants qui périt, tout tombe à la fois : les maisons demeurent vides, et les pères voient mourir les enfants. Rappelons donc le souvenir de nos fautes, et expions-les par nos larmes. Que personne ne désespère pour l'énormité de ses crimes : les Ninivites effacèrent les leurs par une pénitence de trois jours, et le larron, à l'heure même de sa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer montre bien qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent. Grégoire conclut ce sermon par indiquer une procession solennelle pendant trois jours consécutifs. Les fidèles, divisés en sept chœurs, devaient sortir au point du jour de sept églises différentes, pour se rendre tous à Sainte-Marie-Majeure. Le premier chœur était composé du clergé, le second des abbés avec leurs moines, le troisième des abbesses avec leurs religieuses, le quatrième des enfants, le cinquième des hommes laïques, le sixième des veuves, le septième des femmes mariées. Chacun de ces chœurs était conduit par les prêtres de l'église d'où il sortait : ils chantaient les litanies en se rendant à la grande basilique. Pendant une de ces processions, il mourut en une heure quatre-vingts personnes ; mais Grégoire ne cessa point d'exhorter le peuple et de prier jusqu'à ce que la maladie fût éteinte [1].

Cependant il apprit que ses lettres avaient été interceptées ; qu'on en avait écrit à l'empereur de toutes contraires, et que son élection était confirmée. Les gardes placés aux portes de la ville ne lui permettant pas de prendre la fuite, comme il l'aurait désiré, il se fit enlever par des marchands, déguisé et enfermé dans un panier d'osier, puis il alla se cacher dans des bois et dans des cavernes. Les Romains, inconsolables de sa fuite, passèrent trois jours dans la prière et dans le jeûne, pour mériter de connaître le lieu de sa retraite. Ils furent exaucés : une colonne de lumière découvrit le lieu où il était caché. Grégoire ne crut pas pouvoir résister davantage, comme il le dit lui-même, lorsqu'il vit la volonté de Dieu se manifester si visiblement ; il se laissa donc mener à Rome, où il fut reçu avec les plus grandes acclamations, et sacré le 3 septembre 590. On le conduisit, selon la coutume, à la confession, c'est-à-dire au tombeau de saint Pierre, où il fit la profession de foi suivante :

Je crois en un Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, trois personnes, une substance : le Père non engendré, le Fils engendré, le Saint-Esprit ni engendré ni non engendré, mais coéternel, procédant du Père et du Fils. Je confesse le Fils unique, consubstan-

[1] Greg. Tur., l. 1, c. 1.

tiel, et né intemporellement du Père : créateur de toutes les choses visibles et invisibles, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, splendeur de la gloire, figure de la substance ; qui, demeurant Verbe avant les siècles, a été créé homme parfait vers la fin des siècles, a été conçu et est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie ; qui a pris notre nature sans le péché, a été crucifié sous Ponce-Pilate, et a été enseveli ; qui est ressuscité des morts le troisième jour, et le quarantième est monté au ciel, où il est assis à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts ; qui manifestera aux yeux de tous les péchés de chacun ; qui donnera aux saints les récompenses éternelles du royaume céleste, mais aux méchants les supplices du feu éternel, et renouvellera l'univers par le feu. Je confesse une foi, un baptême ; une Église, une, apostolique et universelle, dans laquelle seule peuvent être remis les péchés. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit [1].

Après son installation, le nouveau Pape envoya sa lettre synodale à Jean, évêque de Constantinople, et aux autres patriarches, avec cette inscription : Grégoire, à Jean de Constantinople, Euloge d'Alexandrie, Grégoire d'Antioche, Jean de Jérusalem, et Anastase, ex-patriarche d'Antioche. Quand je considère, dit-il, avec combien peu de capacité et combien malgré moi j'ai été forcé de subir le fardeau de la sollicitude pastorale, l'affliction obscurcit mon âme, et mon triste cœur ne voit que des ténèbres qui empêchent de rien voir. Après ce début, il expose la charge formidable du pasteur, les vertus et les talents qu'il doit avoir, les devoirs qu'il doit remplir, et termine par cette profession de foi : Enfin, comme on croit de cœur pour la justice, et que l'on confesse de bouche pour le salut, je proteste recevoir et vénérer les quatre conciles, comme les quatre livres du saint Évangile, savoir : le concile de Nicée, où est détruit le dogme pervers d'Arius ; celui de Constantinople, où est convaincue l'erreur d'Eunomius et de Macédonius ; le premier d'Éphèse, où est jugée l'impiété de Nestorius ; celui de Chalcédoine, où est réprouvée la perversité d'Eutychès et de Dioscore. Je les embrasse tous les quatre avec une entière dévotion, je les garde avec une approbation complète ; car c'est sur eux, comme sur une base quadrangulaire, que s'élève l'édifice de la sainte foi. Quelque vie que l'on mène, quelques œuvres que l'on fasse, si l'on ne tient point à la solidité de ces quatre conciles, parût-on une pierre, on gît hors de l'édifice. Je vénère de même le cinquième, où est réprouvée la lettre pleine d'erreur que l'on dit être d'Ibas ; où Théodore de Mopsueste

[1] Jean, diacre, l. 2, n. 2. Paul Diacre, n. 11.

est convaincu d'être tombé dans la perfidie de l'impiété, en séparant en deux la personne du médiateur de Dieu et des hommes; où sont réfutés les écrits insensément audacieux de Théodoret, par lesquels il blâme la foi du bienheureux Cyrille. Toutes les personnes que rejettent ces vénérables conciles, je les rejette ; toutes celles qu'ils vénèrent, je les embrasse. Car ces conciles ayant été confirmés par le consentement universel, celui-là se détruit lui-même, et non pas eux, qui entreprend d'absoudre ceux qu'ils ont liés, ou de lier ceux qu'ils ont absous. Quiconque pense autrement, qu'il soit anathème ! Mais quiconque tient la foi desdits conciles, que la paix soit sur lui de la part de Dieu le Père, par Jésus-Christ, son Fils, qui vit et règne consubstantiellement, Dieu avec lui dans l'unité de l'Esprit-Saint, pendant tous les siècles des siècles. Amen [1].

Comme on faisait des compliments à Grégoire sur sa nouvelle dignité, il s'en plaignit sérieusement à ses amis. Voici comment il en parle à Paul, gouverneur de Sicile : Que les étrangers me félicitent de l'honneur du sacerdoce, je ne m'en mets pas beaucoup en peine ; mais que ceux qui, comme vous, connaissent parfaitement mon inclination, croient que j'y trouve quelque avantage, voilà de quoi je suis sensiblement affligé. Rien ne m'était plus utile que d'obtenir le repos que je désirais. Et à Jean, patriarche de Constantinople : Je sais avec quelle ardeur vous avez voulu fuir la charge de l'épiscopat, et cependant vous n'avez pas empêché qu'on ne me l'ait imposée. Vous ne m'aimez donc pas comme vous-même, suivant la règle de la charité. Et à Théoctiste, sœur de l'empereur : On m'a ramené dans le siècle, sous prétexte de l'épiscopat. J'y suis chargé de plus de soins temporels que je n'en avais étant laïque. J'ai perdu la joie de mon repos, et en paraissant monter au dehors, je suis tombé au dedans. Je m'efforçais tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, d'éloigner de mon esprit toutes les images corporelles, pour voir spirituellement la joie céleste. Et je disais du fond du cœur : Je cherche, Seigneur, votre visage. Ne désirant et ne craignant rien en ce monde, j'étais, ce me semblait, au-dessus de tout. Mais l'orage de la tentation m'a jeté tout d'un coup dans les alarmes et les frayeurs ; car, encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé. Je suis battu des flots de toutes parts, et quand, après les affaires, je veux rentrer en moi-même, le tumulte des vaines pensées m'en empêche, et je trouve mon intérieur loin de moi. Et ensuite : L'empereur doit s'imputer toutes mes fautes et mes négligences, d'avoir confié un si grand ministère à une personne

[1] S. Greg., l. 1, *Epist.* 25.

si faible. Il dit encore au patrice Narsès : Je suis tellement accablé de douleur, qu'à peine puis-je parler; j'ai l'esprit environné de ténèbres; je ne vois rien que de triste, et tout ce que l'on croit agréable me paraît affligeant; car je pense de quel comble de tranquillité je suis tombé, et en quelles occupations je suis relégué, loin de la face du Seigneur. Et à Anastase, patriarche d'Antioche : Vous qui m'aimiez spirituellement, il me semble que vous ne m'aimez plus que temporellement, en me chargeant d'un fardeau qui m'abat jusqu'à terre, et ne me permet plus de m'élever aux pensées du ciel. Mais quand vous me nommez la bouche et le flambeau du Seigneur, mais quand vous dites que je puis être utile à un grand nombre, c'est le comble de mes iniquités de recevoir des louanges au lieu des châtiments que je mérite. Et à André, du rang des illustres : Sur la nouvelle de mon épiscopat, pleurez, si vous m'aimez; car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve par cette dignité presque séparé de l'amour de Dieu. Et au patrice Jean, qui avait contribué à son élévation : Je me plains de votre amitié, de m'avoir tiré du repos que vous saviez que je cherchais. Dieu vous rende les biens éternels pour votre bonne intention, mais qu'il me délivre, comme il lui plaira, de tant de périls; car, comme mes péchés le méritaient, je suis moins l'évêque des Romains que des Lombards, dont les alliances sont des épées, et la grâce une peine. Voilà où votre protection m'a conduit [1].

Jean, évêque de Ravenne, au milieu de ses compliments, avait repris Grégoire, avec amitié et modestie, de s'être caché pour éviter l'épiscopat, lui qui avait tant de droits à l'accepter. Ce reproche lui donna occasion de composer un ouvrage sur le devoir des évêques, où, en expliquant ce qu'il pensait sur la grandeur et l'importance de sa charge, il justifie sa résistance à l'accepter. C'est la *Règle pastorale*, ou simplement le *Pastoral*, si célèbre depuis dans toutes les églises d'Orient et d'Occident. Saint Léandre, évêque de Séville, à qui Grégoire l'envoya, le baisa en le recevant et le rendit public dans toute l'Espagne. L'empereur Maurice en demanda une copie à Anatolius, diacre de l'Église romaine, nonce à Constantinople, et le fit traduire en grec par Anastase, patriarche d'Antioche : ce qui le rendit commun dans l'Orient. Alfred, roi d'Angleterre, sacré à Rome en 872, le traduisit en langue saxonne pour l'utilité de son royaume. On le proposa dans le concile de Mayence, en 813, après les saintes Écritures et les canons des conciles, à tous les évêques, pour y apprendre la manière de conduire leurs églises et leurs

[1] Greg., l. 1, *Epist.* 3, 4, 5, 6, 7, 27, 30, 31, edit. Bened.

peuples. Celui de Reims, de la même année, fit lire à haute voix plusieurs endroits du *Pastoral,* afin que les pasteurs de l'Église sussent comment ils devaient vivre et avertir ceux qui étaient sous leur conduite. Les évêques du troisième concile de Tours ne croyaient pas qu'il leur fût plus permis d'ignorer le *Pastoral* que les canons. Aussi Hincmar, archevêque de Reims, dit que, de son temps, lorsqu'on ordonnait les évêques, on leur mettait ce livre entre les mains, ainsi que le code des sacrés canons, et qu'on leur faisait promettre de l'observer. Saint Grégoire l'écrivit au commencement de son pontificat, c'est-à-dire en 590.

Il le divise en quatre parties, dont la première est sur la vocation à l'épiscopat, afin que celui qui y est appelé examine avec quelles dispositions il y vient; la seconde, sur les devoirs d'un pasteur appelé légitimement au sacerdoce ; la troisième, sur les instructions qu'il doit donner à son peuple, et la quatrième, sur les fréquentes réflexions qu'il doit faire sur sa propre conduite, pour s'humilier des fautes qu'il peut avoir commises dans le gouvernement des âmes. Voici l'analyse de la première :

S'il n'est point permis à un homme d'enseigner un art qu'il n'a point appris, quelle témérité ne serait-ce point à un ignorant de se charger du ministère pastoral, vu que le gouvernement des âmes est l'art des arts et la science des sciences ! Les pasteurs sont les yeux du peuple. Si ceux qui gouvernent manquent de lumière, ceux qui leur sont soumis ne peuvent que tomber dans l'égarement. Il y en a qui étudient avec pénétration les préceptes spirituels; mais leur vie dément leur doctrine ; ce qu'ils enseignent subitement par leurs paroles, ils le détruisent par leurs mœurs. C'est d'eux que le Seigneur a dit par un prophète : Un piége de ruine pour mon peuple, ce sont les mauvais prêtres ; car personne ne nuit plus dans l'Église que qui, vivant mal, retient le nom et le rang des saints. Jésus-Christ, étant venu, non-seulement pour nous racheter, mais encore pour nous instruire par son exemple, n'a pas voulu devenir roi, mais s'est présenté de lui-même au gibet de la croix ; il a fui la gloire de la souveraineté qui lui était offerte, et a désiré la peine d'une mort ignominieuse, afin que ses membres apprissent à fuir les faveurs du siècle, à ne pas craindre ses terreurs, à aimer les disgrâces pour la vérité et la justice, à redouter et à fuir les prospérités. Dans les unes, l'homme s'oublie ; dans les autres, il revient à lui-même. Saül se juge d'abord indigne d'être roi; à peine l'est-il, qu'il s'enfle d'orgueil. David, si bon, si généreux dans l'affliction, devient ensuite adultère et homicide ; il était effacé du nombre des élus, si le châtiment ne l'eût rappelé à la pénitence et au pardon. Souvent la multitude des

occupations distrait de telle sorte, qu'on se trouve hors d'état d'en bien faire chacune ; trop en dehors, l'on pense à tout, excepté à soi-même : on oublie en chemin le terme où l'on allait, on ne considère plus ni ses pertes ni ses fautes. Nous le disons, non pour blâmer la puissance, mais pour empêcher les faibles de la convoiter, mais pour que les imparfaits, qui chancellent sur le sol le plus uni, n'aillent pas mettre le pied au milieu des précipices.

Mais il y en a d'autres à qui l'amour du repos fait fuir la conduite des âmes, dont toutefois ils sont capables par leurs talents et par la pureté de leur vie. Ceux-là, s'ils s'y refusent quand ils sont appelés, se privent le plus souvent eux-mêmes des dons qu'ils ont reçus, non pour eux seuls, mais encore pour les autres. La Vérité même demande à Pierre, pour preuve de son amour, qu'il paisse ses brebis. Ainsi, quiconque, ayant les vertus nécessaires, refuse de paître le troupeau de Dieu, est convaincu par là même de ne pas aimer le souverain Pasteur. Des personnes de ce caractère se rendent aussi coupables en se refusant au saint ministère qu'elles auraient pu être utiles en l'acceptant. Ceux qui refusent d'y entrer par un sentiment d'humilité, s'ils sont vraiment humbles aux yeux de Dieu, n'iront pas jusqu'à refuser opiniâtrément les charges dont ils peuvent s'acquitter avec succès ; car on ne doit pas regarder comme vraiment humble celui qui, connaissant que Dieu l'appelle à la conduite des âmes, méprise son ordre en refusant de s'y soumettre. Il y en a même qui font bien de désirer le ministère de la prédication, et d'autres que l'on fait bien d'y contraindre : on le voit par deux prophètes. Isaïe, voyant le Seigneur en peine de trouver qui envoyer, se présenta de lui-même en disant : Me voici, envoyez-moi. Jérémie, au contraire, étant envoyé, s'excuse humblement sur sa difficulté de parler et sur ce qu'il n'était encore qu'un enfant. La parole est diverse, mais le principe en est le même, la charité ; car la charité a deux préceptes : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Isaïe, désirant servir ses frères par la vie active, souhaite l'office de la prédication ; Jérémie s'y refuse, désirant s'attacher à l'amour du Créateur par la vie contemplative. Mais il y a ceci de remarquable : celui qui refuse ne résiste pas tout à fait, et celui qui désire être envoyé s'est vu purifié auparavant par le charbon ardent de l'autel. Moïse refuse d'abord la conduite du peuple de Dieu, ne considérant que sa propre faiblesse ; mais, s'appuyant ensuite sur le secours de qui lui commande, il se soumet avec humilité.

La maxime générale, c'est que celui qui a les vertus nécessaires pour le gouvernement des âmes se rende quand on le force d'accepter, et que celui qui ne les a pas ne s'y laisse jamais engager,

quand même on voudrait l'y contraindre. Mais quel est celui que l'on peut forcer à se charger de la conduite des autres ? Il faut que ce soit un homme mort à toutes les passions de la chair, élevé à la vie spirituelle, au-dessus des avantages et des disgrâces du siècle, d'une complexion assez forte pour soutenir le poids de sa charge, libéral envers les pauvres, porté à l'indulgence, sans toutefois passer les bornes, compatissant envers les faibles et exempt de toutes les imperfections figurées par les défauts corporels, qui, suivant la loi de Moïse, excluaient du sacerdoce.

Quant à la seconde partie du *Pastoral*, en voici la substance. Le premier devoir de qui est appelé par des voies légitimes au gouvernement des âmes, est de dégager son cœur et son esprit des créatures. Purifiez-vous, dit un prophète, vous qui portez les vases du Seigneur ; car ceux-là proprement portent les vases du Seigneur qui, en vivant saintement, se chargent de conduire jusqu'aux tabernacles éternels les âmes de leurs frères. Il doit, en second lieu, exceller au-dessus de tous les autres dans la pratique des vertus, afin que sa vie toute sainte soit comme une voix continuelle qui enseigne aux autres à bien vivre. Comme il ne doit se proposer dans ses discours que l'édification et l'utilité des autres, la prudence et la discrétion doivent régler ses paroles et son silence ; non-seulement il ne doit rien dire de mauvais, mais ce qu'il dit de bon, il doit le dire avec ordre et mesure, sans ennuyer ses auditeurs par la longueur indiscrète de ses discours. Proche de chacun par la compassion, il doit être élevé au-dessus de tous par la contemplation. Ainsi Paul, ravi par-dessus les cieux, s'abaisse néanmoins par la charité à régler la conduite secrète des personnes encore charnelles et faibles. Que le pasteur regarde comme ses égaux tous ceux qui font bien, et qu'il s'élève avec le zèle de la justice contre les vices de ceux qui font mal ; qu'il se réjouisse, non pas de présider les hommes, mais de leur profiter. Il doit se faire craindre de ses inférieurs, mais quand il les voit qui ne craignent pas Dieu. Pierre, tenant de Dieu la principauté de la sainte Église, ne permet point à Corneille de se jeter à ses pieds, parce qu'il le savait bon ; mais quand il trouve en faute Ananie et Saphire, il déploie contre eux sa puissance. Le pasteur doit dominer les vices, plutôt que les frères. Mère de son peuple par la tendresse, et son père par la discipline, il doit l'aimer, mais sans mollesse ; il doit le reprendre, mais sans aigreur ; il doit avoir du zèle, mais sans emportement ; il doit avoir de la douceur, mais sans trop d'indulgence.

C'est aux séculiers à régler les affaires du siècle ; l'occupation du pasteur a un objet plus relevé, le salut des âmes. Il peut néanmoins

s'engager quelquefois, par charité et par compassion, dans les affaires séculières, mais ne jamais témoigner d'ardeur pour les rechercher, de peur que cet empressement ne l'emporte de la contemplation des choses les plus relevées à l'affection des plus basses. Il est même certaines occasions où les pasteurs doivent se jeter au dehors, pour procurer à leurs peuples les nécessités de la vie présente : ils travaillent alors avec plus de succès à leur avancement ; au lieu que les peuples auraient quelque droit de se dégoûter de la parole de leur pasteur, s'il négligeait le soin qu'il doit avoir de les secourir. Mais en s'acquittant de ses fonctions, il ne doit pas avoir pour fin dernière de plaire aux hommes, autrement il se portera bientôt à de basses condescendances envers les uns, et à des rigueurs injustes envers les autres. Il doit désirer de leur plaire et d'en être aimé, non pour lui-même, mais pour leur faire aimer plus facilement la vérité. C'est ce qu'insinue saint Paul, quand il dit d'une part : *Je tâche de plaire à tous en toutes choses*, et de l'autre : *Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais plus serviteur du Christ.*

Pour ce qui est de la correction, il y a des fautes qu'il faut dissimuler par prudence, mais en faisant connaître qu'on a bien voulu les dissimuler, afin que ceux qui en sont coupables, se voyant découverts, aient honte d'y retomber. Dieu dissimula ainsi les crimes de la Judée, mais en lui faisant connaître qu'il les avait vus. Il y a d'autres fautes, même toutes visibles, qu'il faut tolérer patiemment, lorsque la correction serait inopportune. Une plaie que l'on ouvre avant qu'elle soit mûre, devient plus dangereuse par l'inflammation que cette incision y cause. Un remède appliqué à contre-temps devient inutile : il perd toute sa force et sa vertu. Il y a des fautes secrètes qu'il faut découvrir avec adresse en jugeant de ce qui est caché dans le cœur par les dehors de la conduite : c'est percer la muraille, suivant le prophète, pour découvrir les abominations qui se commettent au dedans. Il y a d'autres fautes que l'on doit corriger avec douceur, parce qu'elles sont d'ignorance ou de faiblesse. Celles qui sont de malice demandent des corrections rudes et fortes, afin que le coupable comprenne l'énormité de son péché par la véhémence de sa correction ; mais, parce qu'il est difficile de tenir un juste milieu, et que la chaleur de l'invective porte quelquefois à l'excès, il est nécessaire, dans ces occasions, que le pasteur lui-même recoure au remède de la pénitence, pour obtenir de Dieu, par ses larmes, le pardon de ces fautes que le zèle de sa gloire lui a occasionnées. Tous ses devoirs étant marqués en détail dans les livres saints, il ne saurait trop les lire et les méditer.

Dans la troisième partie de son *Pastoral*, saint Grégoire montre,

dans un grand et intéressant détail, comment le pasteur doit proportionner ses instructions à la diversité des personnes, suivant le sexe, l'âge, les conditions, les inclinations, les dispositions permanentes ou passagères. Par exemple, autre est l'instruction qu'il faut donner aux hommes, autre celle qu'il faut donner aux femmes. On doit prescrire aux hommes quelque chose d'assez grand pour exercer leur vertu, et aux femmes quelque chose de facile, pour les gagner à Dieu par la douceur. Une correction sévère remet les jeunes gens dans le bon chemin ; un avis donné avec humilité aux vieillards les fait rentrer dans le devoir. Les pauvres, n'étant que trop affligés de leur misère, méritent d'être consolés ; mais les riches étant ordinairement superbes, il faut les rabaisser, en leur donnant de la crainte et de la frayeur. Ce n'est pas qu'on ne doive user quelquefois de douceur envers eux, pour les faire revenir de leur emportement, comme on emploie les lénitifs pour attendrir une plaie trop dure. On peut encore, lorsqu'on veut les reprendre, commencer par quelques paraboles éloignées ; convaincus souvent par le jugement qu'ils rendent eux-mêmes, ils se trouvent engagés à changer de conduite. Ainsi en usa le prophète Nathan avec David.

La quatrième partie du *Pastoral* expose, en peu de mots, que le pasteur doit surtout veiller avec grand soin sur lui-même, de crainte qu'après avoir instruit et édifié les autres par ses paroles et par ses actions, il n'en prenne sujet de s'élever. Au premier mouvement de vaine complaisance, il doit s'appliquer à considérer ses imperfections et ses faiblesses ; à regarder, non le bien qu'il a fait, mais celui qu'il a négligé de faire. Saint Grégoire termine tout l'ouvrage par ces mots à Jean de Ravenne : Voilà, brave homme, que, forcé par vos reproches à me défendre, pendant que je m'applique à montrer quel doit être le pasteur, j'ai dépeint un beau personnage, étant moi-même un peintre fort laid. Je dirige les autres vers le rivage de la perfection, moi encore ballotté parmi les flots des péchés. Mais dans ce naufrage de la vie, soutenez-moi par votre prière comme par une planche, et tandis que j'enfonce par mon propre poids, que la main de votre mérite me soulève [1].

Voilà comment Grégoire pensait et parlait de lui-même ; mais, dans la réalité, ce qu'il enseignait si bien dans son livre, il le pratiquait encore mieux dans sa vie. Son premier soin fut de réformer la maison du Pape. Il en retrancha les laïques, et ne voulut avoir auprès de lui que des clercs et des moines, soit pour le servir, soit pour en former son conseil. De ce nombre furent : Pierre, diacre, avec lequel

[1] T. 2, edit. Bened.

il composa ses dialogues ; Émilien, notaire ou sténographe, qui transcrivit quarante de ses homélies sur l'Évangile ; saint Patérius, autre notaire, qui fit depuis un résumé de ses ouvrages, que nous avons encore ; Jean, défenseur de l'Église romaine, qu'il envoya en Espagne pour rétablir Janvier dans le siége épiscopal de Malaga ; Maximien, abbé de son monastère, qu'il fit depuis évêque de Syracuse et son légat en Sicile ; Augustin et Mellitus du même monastère, par lesquels il convertit la nation des Anglais ; Marinien, qu'il fit archevêque de Ravenne ; Probus, qu'après l'avoir fait abbé, il envoya à Jérusalem, pour y construire un hôpital pour les étrangers ; Claude, abbé de Classe, et plusieurs autres dont il connaissait la vertu et le savoir. Entouré de ces hommes d'élite, Grégoire ne manquait, dans son palais, à rien de ce qui est de la perfection religieuse, et dans l'Église, à rien de ce qui est de la sollicitude pastorale. Son palais était à la fois un monastère et une académie. Nul de ses serviteurs n'avait rien de barbare ni dans son langage ni dans son vêtement : tous parlaient la langue et portaient la toge des Romains. La sainteté et la sagesse osaient seules paraître devant le Pontife ; la richesse ignorante demeurait à la porte. Ainsi s'exprime un des anciens auteurs de la vie de Grégoire [1].

Les séculiers se voyant ainsi exclus de la maison pontificale et même de l'administration des patrimoines de l'Église, et réduits à la seule profession des armes ou à la culture des terres, plusieurs des plus considérables commencèrent à demander la tonsure cléricale. Saint Grégoire exigea qu'on les mît quelque temps à l'épreuve dans un monastère, et qu'on ne les admît dans le clergé que quand ils s'en seraient montrés dignes par leur fidélité à observer la règle. Celui qui, en déposant l'habit séculier, disait-il, aspire aussitôt aux fonctions ecclésiastiques, ne songe point à quitter le monde, mais à en changer [2].

Les guerres qui désolaient l'Italie avaient fait affluer dans Rome une multitude de personnes sans ressources, entre autres trois mille religieuses. Par suite de ces mêmes guerres, les pauvres habituels de la ville étaient plus nombreux que jamais. La misère était grande ; la charité de Grégoire fut plus grande encore. Outre le blé que l'Église romaine tirait annuellement de ses patrimoines ou terres de Sicile, il en fit encore acheter une quantité considérable. Chaque jour, et dans tous les quartiers de la ville, il faisait porter des aliments cuits aux malades et aux infirmes. Quant à ceux qui auraient eu honte d'en recevoir sous le nom d'aumône, il en envoyait de sa table

[1] Jean, diacre, l. 2, c. 11-14. — [2] *Ibid.*, c. 14 et 15.

sous le nom de Bénédiction apostolique. Le premier jour de chaque mois, il distribuait aux pauvres des choses en nature, sur les revenus de l'Église : un mois c'était du blé, un autre du vin, un autre du fromage, un autre des légumes, un autre du lard, un autre des animaux comestibles, un autre du poisson ou de l'huile. Aux personnes d'un certain rang, il offrait, d'une manière honorable, des choses plus délicates. En sorte que l'Église paraissait le grenier de tout le monde. Quatre fois par an, le jour de Pâques, la fête de saint Pierre et de saint Paul, la fête de saint André, la fête de sa propre ordination, étant assis pour donner le baiser de paix, il distribuait des pièces d'or aux évêques, aux prêtres, aux diacres, et aux autres personnes de dignité ; les trois dernières fêtes, il y ajoutait différentes espèces de vêtements. De plus, chaque jour il invitait à sa table des pèlerins ou étrangers, ordinairement douze, qu'il servait lui-même, et parmi lesquels la tradition rapporte que se trouva une fois Notre-Seigneur en personne, et une autre fois un ange. La même tradition rapporte encore que, les gardes de nuit ayant trouvé une personne morte dans un coin de rue, le charitable Pontife, pensant qu'elle était morte d'inanition, en fut si affligé, qu'il s'abstint de célébrer la messe pendant plusieurs jours, comme s'il l'avait tuée de ses propres mains.

Lorsque, dans le neuvième siècle, Jean, diacre, à la demande du pape Jean VIII, écrivit sa *Vie de saint Grégoire* en quatre livres, sur les archives de l'Église romaine, on conservait encore, dans le palais de Latran, un immense registre, où étaient marqués exactement le nom, l'âge, le sexe, la profession de toutes les personnes que secourait le saint Pontife, non-seulement à Rome et dans les villes du voisinage, mais encore au loin dans les villes maritimes, avec l'indication précise de l'époque et de la quantité qu'il fallait les secourir [1]. Et de fait, parmi les lettres de Grégoire, il en est au moins une vingtaine où il entre à cet égard dans les plus petits détails. Il y en a particulièrement deux, dont une très-longue, où il ordonne aux ecclésiastiques qui régissent les patrimoines de saint Pierre d'en protéger les paysans et les colons, de leur faire rendre ce que les entrepreneurs et les collecteurs avaient exigé de trop, indiquant pour cela les lieux, les personnes, la quantité, les circonstances. Un marchand de Syrie ne pouvant plus payer ses dettes, les créanciers retinrent son fils. Grégoire écrit à un de ses clercs de donner au père soixante sous d'or, de faire en sorte que les créanciers le quittent à moins, afin qu'il ait le reste avec son fils, qu'ils retenaient contre les lois. Au prêtre Phi-

[1] Jean, diacre, n. 23-30.

lippe de Jérusalem, il envoie cinquante sous d'or, pour achever l'hôpital que l'abbé Probus y avait commencé par son ordre. A Jean, abbé du mont Sinaï, il envoie, port payé, les couchages qui manquaient à l'hospice qu'on venait d'y construire pour les vieillards [1].

La manière dont il faisait ces aumônes y ajoutait un nouveau prix. Élie, prêtre et abbé dans la province d'Isaurie, lui demanda des Évangiles pour son monastère, avec cinquante sous d'or, qu'il réduisit de dix et puis de vingt, pensant en avoir demandé trop. Grégoire lui répondit : Nous vous envoyons les Évangiles comme vous avez mandé. Quant aux cinquante sous d'or que vous avez voulu qu'on vous envoyât pour les besoins de votre monastère, croyant que c'était beaucoup, vous nous avez fait cadeau de dix, et vous vous êtes contenté de quarante. Ensuite, de peur que cela même ne fût encore trop, vous avez daigné nous gratifier de dix autres. Puisque vous êtes si généreux, nous le serons de même. Nous vous envoyons donc les cinquante, et, de crainte que ce ne soit trop peu, nous y en ajoutons dix. Et, de peur que cela même ne soit encore trop peu, nous y en avons fait ajouter douze autres. Ce qui nous a fait connaître votre charité, c'est que vous avez en nous une confiance telle que vous devez l'avoir [2].

A un ancien préteur tombé dans l'infortune, il disait, après plusieurs paroles de consolation : Je vous prie de ne point prendre à injure si nous avons écrit à Romain, défenseur de notre Église, de fournir vingt habillements pour vos jeunes gens ; car ce qui est offert des biens du bienheureux apôtre Pierre, quelque peu que cela soit, doit être reçu comme une grande bénédiction, attendu qu'il pourra vous donner encore plus dès ici-bas, et vous procurer auprès de Dieu les biens éternels [3]. A un autre personnage également considérable, mais qui pendant longtemps n'avait osé lui faire connaître son état de gêne, il écrivait : J'ai été affligé outre mesure de voir que j'étais moins aimé de vous que je ne pensais ; car, de n'oser pas, c'est aimer moins. Je viens, en conséquence, d'ordonner au régisseur du patrimoine de Catane de donner annuellement dix sous d'or au monastère que vous avez fondé dans cette ville. Nous vous prions de les recevoir sans vous offenser, car ce n'est pas une offrande que moi je vous fais, mais une bénédiction de saint Pierre, prince des apôtres [4].

Les patrimoines ou domaines de saint Pierre, qui fournissaient à ces immenses charités, étaient nombreux et considérables. Par les

[1] Jean, diacre, n. 55, etc. — [2] L. 5, *Epist.* 33. — [3] L. 10, *Epist.* 31. — [4] L. 13, *Epist.* 19.

lettres et la vie de Grégoire, on en compte vingt-trois, à savoir : trois en Sicile, onze en Italie ; un dans l'Istrie, dans la Dalmatie, dans l'Illyrie, dans la Sardaigne, dans la Corse, dans la Ligurie ; un qui comprenait les Alpes Cottiennes, c'est-à-dire la ville de Gênes et la côte maritime jusqu'à la frontière des Gaules; un de Germanicie, peut-être en Afrique ; un dans les Gaules, mais qui paraît avoir été peu de chose en comparaison des autres, puisque saint Grégoire l'appelle un patrimoniole[1]. Nous avons vu que l'empereur Constantin seul donna au pape saint Silvestre, pour neuf églises de Rome, des patrimoines en fonds de terres d'un revenu annuel de plus de cinq cent mille francs. Comme plusieurs de ces anciens patrimoines étaient situés en Afrique, en Égypte, en Phénicie, à Antioche et même dans la province de l'Euphrate; que l'administration et la perception en étaient difficiles, surtout depuis l'invasion des Barbares, les empereurs de Constantinople payèrent annuellement à l'Église romaine, sous le titre de patrimoines des princes des apôtres, comme nous l'apprend l'historien grec Théophane[2], la somme ronde d'un talent et demi d'or, autrement trois cent cinquante livres ou quatre mille deux cents onces d'or, qui reviennent à quatre cent mille francs de notre monnaie.

Saint Grégoire ne voulait pas que les évêques confiassent à des séculiers l'administration de ces domaines ecclésiastiques. L'expérience lui avait fait sentir plus d'un inconvénient. Presque toujours les séculiers opprimaient les colons, fraudaient l'Église, refusaient de rendre compte à l'évêque, et finissaient par se regarder comme propriétaires[3]. Pour administrer les patrimoines de l'Église romaine, le saint Pape ne nommait que des ecclésiastiques, avec le titre de recteurs ou de défenseurs. Il leur enjoignait dans leur diplôme, et leur faisait promettre devant le tombeau de saint Pierre, d'avoir un soin particulier des pauvres.

Mais avec la défense des pauvres et de leur patrimoine, le saint Pape confiait aux défenseurs un nombre infini d'autres causes qui se rencontraient dans leurs provinces. Ils étaient les ministres et les exécuteurs universels de ses ordres. En voici quelques exemples. Basile, évêque sicilien, s'embarrassait de procès, perdait le temps et laissait avilir sa dignité dans les tribunaux des magistrats séculiers. Grégoire écrit à Romain, défenseur en Sicile, de l'obliger à retourner dans son diocèse, sans lui donner seulement cinq jours de répit, sous peine de se rendre lui-même coupable[4]. Dans une autre lettre

[1] Orsi et Cenni. *Del Dominio Romano*, 1754, p. 306 et seqq. — [2] Theophan. *In Leon. Is.*, p. 273. — [3] L. 9, *Epist.* 65. — [4] L. 8, *Epist.* 11.

à Boniface, défenseur en l'île de Corse, il le blâme d'avoir souffert qu'il y eût dans cette île deux évêchés vacants, lui ordonne de faire élire au plus tôt des évêques et de les envoyer à Rome. Il lui commande encore de s'opposer vigoureusement à ceux qui oppriment les pauvres et à ceux qui traînent les ecclésiastiques devant les juges séculiers, de ne plus souffrir cet abus, de forcer ceux qui ont quelque différend avec les clercs de recourir au jugement de l'évêque, ou, si l'évêque leur est suspect, à l'arbitre que l'évêque ou que lui-même nommera, du jugement duquel l'évêque et lui seront exécuteurs [1].

Mais voici un fait qui montre encore mieux de quelle importance était la dignité des défenseurs de l'Église romaine. Les évêques d'Espagne avaient déposé l'évêque de Malaga, qui en fit ses plaintes à Rome. Grégoire y envoya le défenseur Jean, qui, ayant jugé de nouveau la chose, rétablit l'évêque déposé, déposa celui qu'on avait mis à sa place, et condamna les premiers juges à faire pénitence dans un monastère [2]. Nous avons trois pièces sur cette dernière cause : une instruction détaillée du Pape à Jean, sur la manière dont il doit conduire la procédure ; un recueil des lois d'après lesquelles il doit juger ; enfin la sentence même que le défenseur prononça comme délégué du Seigneur apostolique, le pape Grégoire [3].

L'an 590, le quatrième de novembre, il se tint à Séville un concile de huit évêques, dont saint Léandre, ami particulier du pape Grégoire, était le premier. Comme ils furent assemblés dans l'église, les diacres de Pégase, évêque d'Astigi, leur présentèrent un état des esclaves de la même église, que Gaudence, son prédécesseur, avait affranchis ou donnés à ses parents. Ils consultèrent les canons et trouvèrent que les donations ou aliénations des biens de l'Église faites par l'évêque, étaient nulles, à moins qu'il n'eût donné ses biens propres à l'Église ; car alors on faisait compensation. Ils décidèrent donc que, hors ce cas, les aliénations et les affranchissements faits par Gaudence ne devaient point subsister. Toutefois, par un sentiment d'humanité, ils ordonnèrent que les serfs ainsi affranchis demeureraient libres, mais sujets de l'Église, et qu'ils ne pourraient laisser leur pécule qu'à leurs enfants, qui demeureraient à perpétuité sujets de l'Église comme eux et aux mêmes conditions. Ils déclarèrent que cette décision aurait lieu dans toute la province Bétique. Ils ordonnèrent encore, en exécution du concile de Tolède, que, si les prêtres et les autres clercs, étant avertis par leur évêque, n'éloignaient pas d'avec eux les femmes étrangères, les juges, avec la permission des évêques, s'attribueraient ces femmes comme es-

[1] L. 9, *Epist.* 74. — [2] Jean, diacre, l. 2, c. 11. — [3] L. 13, *Epist.* 45 et seqq.

claves, avec serment de ne point les rendre aux clercs, sous peine d'être eux-mêmes excommuniés [1].

Saint Léandre, ayant appris l'élection de Grégoire, lui écrivit pour le féliciter. Il lui mandait la solide conversion et la piété du roi Reccarède. Il le consultait en même temps sur les trois immersions du baptême, dont les ariens abusaient, pour savoir si on devait les continuer, puisque les coutumes des églises étaient diverses, sans préjudice de la foi. De plus il lui demandait plusieurs livres, et entre autres ses *Expositions sur Job.*

Saint Grégoire ne put répondre que longtemps après, au mois de mai de l'année suivante 591. J'aurais voulu de tout mon cœur, dit-il, répondre à vos lettres, mais le travail de la sollicitude pastorale m'accable de telle sorte, que j'ai plus envie de pleurer que de parler. Vous le voyez vous-même, puisque je mets tant de négligence à vous écrire, à vous que j'aime si ardemment. Je ne saurais exprimer ma joie, d'apprendre que notre commun fils, le très-glorieux roi Reccarède, s'est converti avec une entière dévotion à la foi catholique. Ce que vous me dites de ses mœurs me le fait aimer sans le connaître. Mais vous savez les ruses de l'antique ennemi et l'acharnement avec lequel il attaque les vainqueurs. Que Votre Sainteté veille donc sur lui avec plus de sollicitude, afin qu'il achève ce qu'il a bien commencé, qu'il ne s'élève point de ses bonnes œuvres, que la pureté de sa vie réponde à la pureté de sa foi; qu'il se montre par les œuvres citoyen du royaume éternel, afin qu'après une longue carrière, il passe d'un royaume à un autre. Quant aux trois immersions du baptême, on ne peut rien dire de mieux que ce que vous avez pensé vous-même. Nous les pratiquons pour exprimer les trois jours de sépulture, ou, si l'on veut, les trois personnes de la Trinité, comme l'immersion unique peut signifier l'unité de la nature divine. Mais parce que jusqu'à présent les hérétiques plongeaient trois fois, je suis d'avis qu'on ne le fasse point chez vous, de peur qu'il ne leur semble que nous divisons comme eux la Divinité, et qu'ils ne se vantent que leur coutume l'a emporté sur la nôtre. J'envoie à votre très-chérie fraternité les livres dont le mémoire est ci-joint. Quant à l'*Explication sur Job*, que j'avais faite par homélies, j'ai tâché de la transformer en livres continus, et les libraires sont à les transcrire. Si le porteur des présentes n'avait pas été si pressé, j'aurais voulu vous envoyer le tout sans délai, pour montrer à celui que j'aime par-dessus les autres que j'y ai travaillé de ma personne [2].

Licinien, évêque de Carthagène, ayant lu le *Pastoral* de saint

[1] Labbe, t. 5, p. 1588. — [2] L. 1, *Epist.* 43.

Grégoire, lui écrivit pour l'en remercier avec une grande effusion de cœur, et en même temps pour le consulter à ce sujet. Je vous supplie, par la grâce de Dieu qui surabonde en vous, de ne point rejeter ma prière, mais de vouloir bien m'apprendre ce que je confesse ignorer. Car ce que vous enseignez, nous sommes dans la nécessité de le faire. Lorsqu'on ne trouve point d'homme savant et expérimenté pour l'office sacerdotal, que reste-t-il à faire, sinon d'ordonner un ignorant comme moi? Or, vous ne voulez pas qu'on ordonne d'ignorant. Licinien expose avec la même modestie filiale des cas embarrassants sur les bigames, et ajoute : Consolez-nous par votre réponse, afin que nous n'ayons lieu d'être punis, ni de notre péché ni de celui des autres; car nous craignons beaucoup de faire par nécessité ce que nous ne devons pas faire. Ensuite, après avoir parlé de sa lettre à saint Léandre, il conclut : Daigne Votre Béatitude envoyer à notre exiguïté, et l'ouvrage sur Job, et les autres livres que vous rappelez dans votre *Pastoral;* car nous sommes à vous, et nous aimons à lire ce qui vient de vous. Mon bonheur serait, comme dit celui dont vous portez le nom, d'apprendre jusqu'à la dernière vieillesse. Nous faisons des vœux, bienheureux Père, pour que la Trinité sainte conserve en bonne santé votre Couronne, pour l'instruction de son Église [1]. La réponse du Pape à cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous.

Le roi Reccarède régnait paisible et glorieux, après avoir ramené son peuple à la religion catholique. Il était doux et humain, et l'aménité de son visage attirait l'affection même des méchants. Il rendit aux églises et aux particuliers les terres que son père avait usurpées et appliquées au fisc, et remit souvent les tributs au peuple, outre ses libéralités et ses aumônes. Dès le premier temps de sa conversion, il désirait en donner une connaissance officielle au Pape. Les affaires de son royaume l'empêchèrent pendant trois ans. La quatrième année, il envoya trois ambassadeurs, avec des présents pour saint Pierre. Ils approchaient des côtes d'Italie, lorsqu'une tempête les rejeta du côté de Marseille, où ils firent naufrage et sauvèrent à peine leurs personnes. Alors il envoya par le légat Jean un calice d'or orné de pierreries, en priant le Pape, dans sa lettre, de vouloir bien l'offrir au prince des apôtres. Nous prions aussi Votre Altesse, ajoute-t-il, de nous honorer de ses saintes lettres, quand vous en aurez l'occasion. Car, comme le Seigneur inspire votre cœur, vous n'ignorez pas, je le pense, avec quelle sincérité je vous aime. Ceux que les distances séparent, la grâce du Christ les unit, comme s'ils

1 L. 2, *Epist.* 54.

se voyaient. Ceux-là mêmes qui ne vous contemplent pas de près, savent par la renommée combien vous êtes bon. Nous recommandons beaucoup à Votre Sainteté le pontife Léandre de Séville, parce que c'est lui qui nous a fait connaître votre bienveillance. Je vous conjure enfin, très-saint homme, de nous recommander souvent au Seigneur dans vos oraisons, nous et nos peuples [1].

Le Pape répondit au roi en ces termes : Je ne saurais exprimer en paroles, très-excellent fils, combien je suis charmé de vos actions et de votre vie. Lorsqu'on apprend que, de nos jours, par un miracle nouveau, toute la nation des Goths a été convertie par Votre Excellence, de l'hérésie arienne à la foi sainte, on s'écrie volontiers avec le prophète : Ce changement est de la droite du Très-Haut. Quel est le cœur, fût-il de pierre, qui, en apprenant ces choses, ne s'attendrisse aussitôt de reconnaissance pour Dieu et d'amour pour Votre Excellence? Voilà, je l'avoue, ce que je dis souvent à mes fils, quand ils s'assemblent autour de moi; voilà ce que j'aime à admirer avec eux. Mais voilà ce qui bien souvent aussi m'anime contre moi-même; paresseux et inutile, je croupis dans une inerte oisiveté, tandis que des rois travaillent à rassembler des multitudes d'âmes pour gagner la patrie céleste. Que dirai-je donc dans cet examen redoutable au Juge à venir, si je m'y présente les mains vides, tandis que Votre Excellence y paraîtra suivie de ces troupes de fidèles qu'elle vient d'attirer à la grâce de la foi par une fervente et continuelle prédication? Toutefois, par la miséricorde de Dieu, une chose me console grandement, c'est que l'œuvre sainte que je n'ai point en moi, je l'aime en vous. Et, pendant que je me réjouis de vos actions avec une grande allégresse, ce qui est à vous par le travail, devient à moi par la charité. Quant au bienheureux Pierre, prince des apôtres, qu'il ait agréé les présents de Votre Excellence, votre vie l'atteste clairement à tout le monde. Car il est écrit : Les vœux des justes sont agréables. En effet, au jugement de Dieu, on ne regarde point à ce qui est donné, mais à qui donne. Aussi est-il écrit : Le Seigneur regarde Abel et son offrande; Abel d'abord, l'offrande ensuite, pour bien faire entendre que ce n'est point à cause des présents que Dieu agrée celui qui les offre, mais que c'est à cause de celui qui les offre qu'il agrée les présents. Vous montrez donc vous-même combien votre offrande est agréable, puisque, avant de donner de l'or, vous avez présenté une offrande d'âmes, en convertissant la nation qui vous est soumise.

Il bénit ensuite Dieu et félicite le roi, de ce qu'ayant fait une con-

[1] L. 9, *Epist.* 61.

stitution contre les Juifs, il avait refusé une grande somme d'argent, qu'ils offraient pour en obtenir la révocation. Mais, ajoute-t-il, au milieu de ces grandes choses, il faut se précautionner avec soin contre les embûches de l'antique ennemi, qui cherche d'autant plus insidieusement à dépouiller les hommes, qu'il voit en eux des dons plus excellents. Les voleurs n'en veulent guère aux voyageurs qui n'ont rien, mais à ceux qui portent des trésors. Le voyage est la vie présente. Il faut donc que Votre Excellence, après avoir reçu un don si grand par la conversion de ses sujets, conserve d'abord l'humilité du cœur et ensuite la pureté du corps. Car il est écrit : Quiconque s'élève sera humilié ; et quiconque s'humilie sera élevé. D'où il suit que celui-là aime l'élévation véritable, qui ne retranche point son âme de la racine de l'humilité. Lors donc que, pour nous élever l'âme, le malin esprit nous rappelle le bien que nous avons fait, qu'y a-t-il à faire, si ce n'est de nous rappeler sans cesse nos fautes, afin de bien reconnaître que c'est à nous le mal que nous avons fait, et que, si nous l'avons évité, nous le devons à la grâce de Dieu seul? Il faut aussi conserver la pureté du corps ; car, suivant la parole de l'Apôtre : Le temple de Dieu est saint, et c'est vous-mêmes. Et encore : La volonté de Dieu, c'est votre sanctification. Ce qu'il explique en ajoutant aussitôt : En sorte que vous vous absteniez de la fornication, et que chacun de vous sache posséder le vase de son corps dans la sainteté et dans l'honneur, et non point dans les passions de la convoitise.

Il faut aussi qu'à l'égard de vos sujets, votre gouvernement soit tempéré par une grande modération, de peur que la puissance n'aveugle l'esprit. Car alors un royaume est bien gouverné, quand la gloire de gouverner ne domine point l'âme. Il faut encore se précautionner contre la colère, et ne pas faire promptement tout ce qui est permis ; car la colère, lors même qu'elle punit les fautes des coupables, ne doit point précéder la raison comme la maîtresse, mais la suivre comme la servante, et ne se présenter en face que quand elle en reçoit l'ordre. Et de fait, si elle s'empare une fois de l'âme, elle tient pour juste cela même qu'elle fait de cruel. Aussi est-il écrit : La colère de l'homme n'opère point la justice de Dieu. Et encore : Que tout homme soit prompt à écouter, mais lent à parler et lent à se mettre en colère. Je ne doute pas que, par la grâce de Dieu, vous n'observiez tout cela. Mais, ayant l'occasion de vous présenter quelques avis, je m'associe furtivement à vos bonnes actions, afin que dorénavant vous ne soyez plus seul à les faire.

Nous vous envoyons d'auprès du très-saint corps du bienheureux

apôtre Pierre, et comme une bénédiction de sa part, une petite clef contenant du fer de ses chaînes, afin que ce qui enchaîna autrefois son cou pour le martyre, délie le vôtre de tous ses péchés. Nous y joignons une croix où il y a du bois de la croix du Seigneur, et des cheveux de saint Jean-Baptiste, afin que vous sentiez toujours l'aide du Sauveur, par l'intercession de son précurseur. Nous transmettons enfin à notre frère et coévêque Léandre, le pallium, de la part du Siége du bienheureux apôtre Pierre, chose que nous devons tout à la fois et à l'ancienne coutume, et à vos mœurs, et à son mérite [1].

Hincmar de Reims trouvait cette lettre si belle, qu'il l'envoya à l'empereur Charles le Chauve, comme un digne présent, avec un ample commentaire que nous avons encore [1].

Le Pape répondit en même temps à Léandre de Séville : J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, écrite avec la plume de la charité seule. C'est que la langue puisait dans le cœur ce qu'elle répandait sur le papier. Les hommes de bien qui l'ont entendu lire étaient attendris. Il leur semblait, non pas entendre la douceur de votre âme, mais la voir. Aussi chacun vous mettait-il dans son cœur. Grégoire se plaint ensuite d'avoir perdu le repos délicieux qu'il goûtait autrefois dans la contemplation et dans l'humilité du cloître, et d'être accablé d'une infinité de soins temporels qui ne lui laissent plus le temps de reprendre haleine. Votre Sainteté écrit, ajoute-t-il, qu'elle est affligée de la goutte aux pieds; moi aussi, j'en suis continuellement et violemment meurtri. Mais la consolation sera facile, si, au milieu de ce que nous souffrons, nous nous rappelons les fautes que nous avons commises; car nous verrons alors que c'est, non pas un châtiment, mais une grâce, de pouvoir expier par les douleurs de la chair ce que nous avons péché par les délices de la chair. Enfin, de la bénédiction du bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous vous envoyons le pallium, pour vous en servir dans les messes solennelles. Je devais y joindre une instruction sur la manière dont vous avez à vivre; mais je la supprime, parce que vous avez prévenu mes paroles par vos mœurs [3]. Le Pape écrivit d'un style semblable à Claude, grand capitaine et confident du roi Reccarède, pour lui recommander le légat Cyriaque. Et voilà de quelle manière cordiale s'établit l'union intime entre l'Église romaine et la nation des Visigoths, devenue depuis la nation espagnole.

La sollicitude pastorale de saint Grégoire n'était pas moins active pour le bien des églises d'Afrique. Parmi ses lettres, il y en a qua-

[1] L. 9, *Epist.* 122. — [2] Hincm., t. 2. — [3] Hincm., *Epist.* 120, 121.

rante pour les intérêts de ce pays : sept à Gennade, exarque, ou gouverneur d'Afrique ; huit à Dominique, évêque de Carthage ; neuf à Columbus, évêque de Numidie. Le patrice Gennade se distinguait par ses succès militaires, par son zèle pour la religion et pour les pauvres. Ayant trouvé le patrimoine ou domaine que l'Église romaine avait en Afrique, dépeuplé par suite des guerres, il le repeupla de son propre mouvement. Le Pape l'en remercia affectueusement, quand il envoya, pour gouverner ce patrimoine, le cartulaire ou archiviste Hilarius. Il lui écrit avec beaucoup de confiance, et lui recommande successivement plusieurs affaires. Une lettre de Grégoire à Pierre, évêque de Barca, entre l'Égypte et la grande Syrte, fait connaître de plus en plus à quoi servaient les grandes richesses de l'Église romaine. Grégoire lui recommande le prêtre Valérien, qui s'y rendait pour la rédemption des captifs [1] ; car la ville de Barca était un marché d'esclaves.

Dominique, évêque de Carthage, ayant appris l'élection de saint Grégoire, lui envoya une députation de deux évêques, d'un diacre et d'un notaire, avec une lettre de félicitation très-affectueuse, où il le priait à la fin de confirmer les priviléges de son église. Le Pape lui répondit avec une égale affection, et dit en finissant : Quant aux priviléges ecclésiastiques, dont votre fraternité m'écrit, tenez pour certain que, comme nous défendons les nôtres, nous conservons aussi à chaque église les siens [2]. Ces deux lettres furent le commencement d'une correspondance et d'une amitié toujours plus intimes. Une amitié pareille unissait Grégoire à Colombe, simple évêque de Numidie, mais distingué par ses vertus et par son dévouement apostolique.

Ce qui excitait particulièrement la sollicitude du Pape, c'est que, d'après une foule de relations écrites ou verbales qu'il recevait d'Afrique, les donatistes y reprenaient des forces ; on n'exécutait plus les lois à leur égard ; ils y agissaient avec autant de hardiesse que s'il n'y avait pas eu d'épiscopat pour leur tenir tête, ils chassaient les prêtres catholiques de leurs églises ; ils rebaptisaient les enfants des catholiques mêmes ; enfin l'on accusait un évêque catholique de leur avoir permis, pour de l'argent, d'ordonner un évêque de leur secte dans sa ville. Là-dessus, Grégoire écrivit à Colombe d'assembler un concile à l'arrivée du cartulaire Hilarius, et de déposer l'évêque accusé, s'il était convaincu. Il écrivit à l'exarque Gennade et au préfet Pantaléon de seconder les efforts du concile et de réprimer l'audace des donatistes. Nul ne montra plus de zèle que

[1] L. 3, *Epist.* 36. — [2] L. 2, *Epist.* 47.

l'évêque de Carthage. Il tint un concile de sa province, qui décréta privation de biens et de dignités contre les évêques qui négligeraient de résister à ces hérétiques. Le Pape, auquel il envoya les actes, approuva son zèle, mais non pas le décret; il le regardait comme propre à offenser les primats des autres provinces. Il lui paraissait plus important de conserver la charité entre les évêques, afin de les mettre plus en état, par leur union, de s'opposer à l'erreur [1].

Ce qui ne contribuait pas peu à énerver la vigueur du gouvernement de l'Église en Afrique, c'était le système de primatie dans les provinces autres que celle de Carthage. L'autorité de primat, au lieu d'être attachée à tel ou tel siége principal, passait à l'évêque le plus ancien d'ordination. En sorte que le centre de la province ecclésiastique, ou la métropole, voyageait sans cesse d'un lieu à un autre, et que les rênes de son gouvernement tombaient très-souvent, au hasard, entre les mains d'un vieillard impotent ou incapable. Le pape Pélage II avait entrepris de remédier à ce fâcheux inconvénient. Saint Grégoire fit des efforts dans le même but. Il écrivit au patrice Gennade de recommander au concile de chaque province de ne plus prendre ainsi leur primat à l'aventure, mais de le choisir pour sa capacité et son mérite, et de faire en sorte qu'il résidât, non plus dans des villages ou des hameaux, comme il arrivait le plus souvent, mais dans une ville à leur choix, afin qu'il fût plus en état de résister aux donatistes [2]. Toutefois, les évêques de Numidie ayant demandé au pape Pélage de conserver leurs anciennes coutumes, établies dès le temps de saint Pierre, le pape saint Grégoire le leur accorda; mais il leur défendit en même temps d'élever à la dignité de primat les évêques qui avaient été donatistes [3]. Il avait aussi recommandé à l'exarque Gennade de veiller à ce que les évêques de Numidie qui voudraient venir vers le Siége apostolique n'en fussent point empêchés.

Adéodat, primat de Numidie, aurait fait volontiers le voyage de Rome, si son âge et ses forces le lui eussent permis, comme il le témoigna au Pape dans une lettre affectueuse, dont Victorin, diacre de l'évêque Colombe, fut le porteur. Dans sa réponse, saint Grégoire, après une salutation très-amicale et très-pieuse, l'exhorte à bien remplir ses devoirs de primat, surtout à n'admettre aux ordres que des hommes d'un âge mûr et de bonne vie, et à ne souffrir dans les ordinations aucune vénalité. Il l'exhorte en particulier à consulter sur toutes choses l'évêque Colombe. Car ce que vous ferez avec son conseil nous sera aussi agréable que si vous l'aviez fait avec le nôtre, et

[1] L. 5, *Epist.* 5. — [2] L. 1, *Epist.* 73. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 77.

j'ai la confiance que nul ne trouvera à redire à ce que vous aurez fait. Enfin il lui recommande de lui faire connaître le résultat du concile qu'ils allaient tenir [1]. Adéodat se montra digne de sa place. Malgré son grand âge, il déploya de la vigilance et de la fermeté. Le Pape l'en félicita par une autre lettre, où il lui recommande instamment l'évêque Paul, qui en était le porteur [2].

Paul était un vertueux évêque de Numidie; mais il avait beaucoup à souffrir des donatistes et même de quelques catholiques. On répandit contre lui des plaintes et des accusations calomnieuses. Comme il ne trouvait point en Afrique de soutien assez puissant pour déjouer ces complots, il désira d'aller à Rome, pour exposer au Pape l'état des choses. Grégoire écrivit donc à Pantaléon, préfet d'Afrique, ainsi qu'aux évêques Victor et Colombe, de le lui envoyer sans délai, afin que, connaissant à fond l'état des affaires, il pût y apporter un remède efficace [3].

Pendant deux ans, l'on empêcha Paul, sous divers prétextes, de faire sans danger ce voyage. L'exarque Gennade s'était laissé prévenir, et écrivit au Pape, entre autres choses, que Paul avait été excommunié. Le Pape, qui était dans ce moment très-malade, témoigna sa surprise à l'exarque, d'apprendre une nouvelle pareille, non du primat ecclésiastique, mais du gouverneur civil; il se plaignit des obstacles qu'on avait mis si longtemps au voyage de Paul, qui alors était à Rome; il dit que cet évêque assurait tout le contraire de la lettre de Son Excellence, et promet d'examiner cette affaire avec toute l'attention possible, dès que Dieu lui aura redonné assez de santé [4]. L'exarque Gennade envoya au Pape son chancelier, avec trois personnes du diocèse de l'évêque Paul, pour témoigner contre lui. Mais le chancelier, interpellé par le Pape, refusa de se porter pour accusateur : les témoins n'étaient point de caractère à pouvoir canoniquement déposer contre un évêque. Dans cet état de choses, Paul demanda plusieurs fois au Pape la permission d'aller à Constantinople, pour se justifier devant l'empereur. Grégoire lui permit enfin d'y aller, accompagné de deux autres évêques. Ils étaient partis, lorsque Colombe de Numidie envoya les actes du concile de sa province touchant cette affaire : le Pape lui reprocha paternellement ce retard [5]. Enfin, l'évêque Paul, revenu de Constantinople à Rome, demanda et obtint du Pape que son affaire fût juridiquement examinée au concile de Numidie, où il espérait faire voir clairement la fausseté des accusations et des plaintes qu'on avait formées contre lui. C'est sur quoi

[1] L. 3, *Epist.* 49. — [2] L. 8, *Epist.* 12. — [3] L. 4, *Epist.* 34 et 35. — [4] L. 6, *Epist.* 63. — [5] L. 7, *Epist.* 2.

le Pape le recommanda vivement au primat de sa province, Adéodat, et aux évêques Maurentius et Colombe [1].

Un autre évêque de Numidie, Crisconius, étant venu se plaindre à Rome que son coévêque, Valention, lui avait enlevé depuis quinze ans plusieurs églises de son diocèse, et s'était approprié les biens de son prédécesseur, saint Grégoire écrivit aux évêques Victor et Colombe, de prendre connaissance de la plainte et d'obliger Valention à restituer, si l'accusation est trouvée vraie [2].

Ce n'étaient pas les évêques seuls qui d'Afrique recourussent à Rome pour y trouver justice et protection. Un prêtre, nommé Adéodat, avait obtenu de Quintien, son évêque, de s'absenter de son église pour régler quelques affaires ; il tomba malade et fut absent deux mois : l'évêque ordonna dans l'intervalle un autre prêtre à sa place. Adéodat vint à Rome et se plaignit au Pape, qui écrivit à l'évêque Clémentius, primat de la Byzacène, de prendre connaissance de cette affaire et rétablir Adéodat dans son église, si ce qu'il disait était vrai ; ensuite, de procurer une église vacante au prêtre qu'on avait mis en sa place, si toutefois son ordination était trouvée canonique et qu'il n'y eût pas eu de simonie [3]. Le primat Clémentius ayant été lui-même accusé d'un crime, l'empereur ordonna jusqu'à deux fois que, suivant les canons, il fût jugé par le Pape. Mais Théodore, maître de la milice, gagné par dix livres d'or, empêcha l'exécution de cet ordre. Cependant le primat protestait qu'il était soumis au Saint-Siége. Sur quoi saint Grégoire fait cette réflexion : Quant à ce qu'il dit qu'il est soumis au Siége apostolique, je ne sais quel évêque n'y est pas soumis, lorsqu'il se trouve en faute ; quoique, hors de ce cas, tous les évêques soient égaux selon les lois de l'humilité [4]. Ces belles paroles signalent merveilleusement bien le caractère de la puissance pontificale et l'esprit de son gouvernement. Le saint Pape, voyant l'opposition de Théodore et de quelques autres personnes, ne voulut point terminer cette affaire lui-même ; mais il écrivit au concile de la Byzacène de l'examiner sans délai, afin de punir canoniquement le primat, s'il était trouvé coupable, ou bien de le justifier contre la calomnie, s'il était innocent [5].

Un évêque de Numidie, Paulin de Tégessis, ayant été accusé à Rome, par son clergé, d'user de sévices corporels envers ses ecclésiastiques et de vendre les ordinations, Grégoire écrivit à l'évêque Colombe et à Victor, alors primat, d'examiner ces deux chefs d'accusation, et d'appeler à leur aide le cartulaire Hilarius, s'il en était

[1] L. 8, *Epist.* 12 et 13. — [2] *Ibid.*, c. 28. — [3] L. 4, *Epist.* 13. — [4] L. 9, *Epist.* 59. — [5] L. 12, *Epist.* 32.

besoin, afin d'apporter au mal un remède canonique [1]. Un diacre de la province de Numidie, Donadieu, porta plainte au Pape contre son évêque; mais on disait, d'un autre côté, qu'il avait été déposé pour un péché corporel. Saint Grégoire renvoya la plainte et le plaignant à l'évêque Colombe, pour examiner la chose en concile : si Donadieu était coupable de ce dont on l'accusait, il fallait l'enfermer pour faire pénitence; si l'évêque était coupable, il fallait l'obliger, suivant les canons, à réparer sa faute [2]. Telles étaient, à la fin du sixième siècle, les relations assidues de l'Afrique avec l'Église romaine.

Quant à la Sardaigne et à la Corse, qui dépendaient du gouverneur d'Afrique, le saint pape Grégoire en fut le père et le sauveur, et au spirituel et au temporel. L'un n'y était pas mieux soigné que l'autre. En Sardaigne, les nobles et les propriétaires étaient chrétiens; mais la masse du peuple, les paysans étaient idolâtres, même ceux des terres de l'Église, tant les évêques s'en mettaient peu en peine. Les magistrats civils, les juges impériaux étaient souvent plus à craindre pour les pauvres habitants que les Barbares. A mesure que le saint Pape vint à connaître l'état déplorable de ces îles, il travailla de tout son pouvoir à y porter remède. Pour convertir et civiliser le pauvre peuple de Sardaigne, il y envoya Félix, évêque en Italie, et Cyriaque, abbé de Saint-André de Rome. Ils en convertirent un grand nombre; mais ils découvrirent en même temps des abus si énormes, que le pape saint Grégoire en écrivit à l'impératrice Constantine en ces termes :

« Comme je sais que Votre Sérénissime Seigneurie pense à la patrie céleste et à la vie de son âme, je croirais commettre un crime de taire des choses que la crainte de Dieu doit faire connaître. Ayant appris que dans l'île de Sardaigne il y avait un grand nombre de païens qui sacrifiaient encore aux idoles, et que les évêques du pays négligeaient de leur prêcher notre Rédempteur, j'y ai envoyé un évêque d'Italie, qui, par la coopération du Seigneur, en a amené un grand nombre à la foi. Mais il m'annonce un fait bien sacrilége. Ceux qui, dans cette île, immolent aux idoles, payent au juge un prix pour en avoir la permission. Quelques-uns ayant reçu le baptême et cessé de sacrifier aux idôles, le juge de l'île n'en continue pas moins d'exiger d'eux ce prix d'idolâtrie. Ledit évêque lui en ayant fait des reproches, il répondit qu'il avait promis tant d'argent pour sa charge, que, sans des revenus pareils, il ne pourrait y suffire. Dans l'île de Corse, les habitants sont tellement écrasés par l'énormité des impôts

[1] L. 12, *Epist.* 28 et 29. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 8.

et par la dureté de ceux qui les exigent, qu'ils peuvent à peine les acquitter en vendant leurs propres enfants. D'où il arrive que les propriétaires de cette île, abandonnant les terres de l'empire où se professe la vraie religion, se réfugient forcément auprès de l'abominable nation des Lombards. Car, que peuvent-ils souffrir de plus cruel des Barbares, si ce n'est d'être contraints à vendre leurs enfants? Dans la Sicile, on dit qu'un certain Stéphanus, receveur des impôts maritimes, commet tant d'injustices et d'oppressions, en confisquant sans forme de procès les biens des particuliers, que si je voulais énumérer tous les faits qui sont venus à ma connaissance, un grand volume y suffirait à peine.

« Que Votre Sérénissime Seigneurie considère bien tout cela, et qu'elle apaise les gémissements des opprimés. Car je ne soupçonne pas que ces choses soient parvenues à vos pieuses oreilles. Si elles avaient pu y parvenir, elles n'auraient pas duré jusqu'à présent. Il faut, en temps convenable, les suggérer au très-pieux empereur, afin qu'il détourne de son âme, de son empire et de ses enfants, ce poids épouvantable d'iniquité. Je sais qu'il dira que tout ce qui provient de ces îles est dépensé en Italie. J'y répondrai par cette observation : Qu'il donne moins à l'Italie, mais avant tout qu'il empêche les larmes des opprimés d'accuser son empire. Peut-être que si ces dépenses profitent si peu, c'est qu'on les recueille mêlées au crime. Que les sérénissimes seigneurs défendent donc de rien amasser d'une manière coupable. Peu d'impôts justes profiteront plus à la république. En fût-il autrement, il vaudrait encore mieux perdre la vie temporelle que de vous exposer à ne pas trouver la vie éternelle. Car, songez-y bien, quelles peuvent être les âmes, quelles peuvent être les entrailles des parents, lorsqu'ils vendent leurs enfants pour n'être pas mis à la torture? Comment il faut avoir pitié des enfants des autres, ceux-là le savent bien qui en ont de propres. C'est pourquoi il me suffit d'avoir brièvement indiqué ces choses, de peur que, si Votre Piété ne connaissait point ce qui se passe dans nos quartiers, mon silence ne me rendît coupable au tribunal du souverain Juge [1]. »

Par cette lettre confidentielle du pape saint Grégoire, et par d'autres semblables, l'on entrevoit le vrai caractère de l'empereur Maurice et de son gouvernement. Comme particulier, Maurice était pieux et charitable, au moins d'une charité intermittente ; mais il n'avait pas cette piété et cette charité magnanimes qui conviennent à un souverain, et dont son prédécesseur lui avait donné l'exemple. Comme empereur, il était mesquin et avare. Ses ministres, soit prin-

[1] L. 5, *Epist.* 41.

cipaux, soit subalternes, le prenaient naturellement pour modèle. De là l'oppression et la ruine des provinces, surtout des provinces occidentales, que la cupidité des fonctionnaires impériaux regardait comme une proie prête à échapper, et qu'il fallait exploiter au plus vite. Maurice ne devait ni ne pouvait ignorer ces calamités. Le Pape ne le suppose point dans sa lettre; au contraire, puisqu'il connaissait d'avance sa réponse, il le savait donc instruit. Et de fait, avant d'écrire les choses en détail à l'impératrice, saint Grégoire en avait déjà écrit le fond au diacre Honorat, nonce apostolique à Constantinople, avec ordre d'en instruire l'empereur [1].

D'ailleurs, puisque nous voyons le préfet d'Afrique, Innocentius, en écrire au Pape, à plus forte raison en écrivait-il à l'empereur même [2]. Mais dans le moment que le Pape mandait à l'impératrice l'oppression de la Sardaigne et de la Corse, Maurice traitait le Pape d'homme simple, qui n'entendait rien au gouvernement; et cela, parce qu'il était venu à bout, comme nous le verrons, de faire la paix avec les Lombards, tandis que les gouverneurs impériaux d'Italie ne savaient faire ni la guerre ni la paix [3]. Toutefois, cet homme, qu'il appelait simple, lui faisait une terrible prédiction, lorsqu'il l'exhortait à détourner de son âme, de son empire et de ses enfants ce poids épouvantable d'iniquités qui se commettaient dans les provinces; car, pour avoir négligé cet avertissement, nous le verrons perdre et l'empire, et ses enfants, et la vie.

Au milieu de ce déplorable état des choses, le pape saint Grégoire fit tout ce qu'il put. Le principal auteur de l'oppression de la Sardaigne était son duc ou gouverneur Théodore, ce maître de la milice, dont il a déjà été question. Le Pape lui écrivit, non pour lui reprocher ses propres injustices, mais simplement pour le prier de réprimer les usurpations d'un de ses officiers, qui, fier de sa protection, refusait même de paraître en justice. Pour réprimer les vexations de Théodore même, il écrivit à son nonce à Constantinople d'en informer l'empereur [4]; il écrivit à l'exarque d'Afrique, Gennade, dont la Sardaigne dépendait, les maux qu'y souffraient les pauvres et les églises de la part de Théodore et de ses gens, et le pria d'y faire régner la justice avec la liberté [5].

Il réussit dans ses efforts. La Sardaigne reçut un duc ou gouverneur plus humain, nommé Zabardas. Les anciens habitants de cette île, nommés Barbaricins, étaient encore idolâtres. Le nouveau gouverneur leur offrit la paix, en cas qu'ils voulussent se faire chrétiens.

[1] L. 1, *Epist.* 49. — [2] L. 10, *Epist.* 38. — [3] L. 5, *Epist.* 40. — [4] L. 1, *Epist.* 48. — [5] *Ibid.*, *Epist.* 49 et 61.

Leur chef, nommé Hospiton, l'était déjà. Saint Grégoire lui écrivit pour l'exhorter à procurer le même bonheur à toute sa nation et à seconder dans cette vue les missionnaires apostoliques, l'évêque Félix, et l'abbé Cyriaque ; il joignit à sa lettre une bénédiction, c'est-à-dire un présent de saint Pierre. Il écrivit également au duc Zabardas, pour le féliciter de son zèle et l'assurer qu'il en rendrait bon témoignage à l'empereur. Il écrivit à tous les nobles propriétaires de l'île, pour leur témoigner sa douleur de ce qu'ils avaient encore presque tous des idolâtres dans leurs terres, et pour les presser instamment de travailler à les convertir. Je prie donc Votre Grandeur, conclut-il, de vous animer de zèle pour Dieu et de m'écrire combien chacun en aura amenés au Christ; que si, par hasard, vous ne pouvez y travailler vous-mêmes, secondez au moins, dans l'œuvre de Dieu, mon frère Félix et mon fils Cyriaque, afin que vous puissiez un jour participer à la récompense, après avoir contribué à la bonne œuvre [1].

Il écrivit surtout à Janvier, évêque de Cagliari, métropolitain de la Sardaigne. C'était un prélat peu zélé, mais faible, colère et déjà vieux. Il y avait dans les terres de son église des paysans idolâtres, sans qu'il pensât à les convertir ; il y avait des hôpitaux, aux administrateurs desquels il négligeait de faire rendre des comptes ; il se laissait aller quelquefois à des actes d'avarice et de violence, par suite de mauvais conseils : d'un côté il se rendait méprisable à son clergé par son peu de tenue, et de l'autre, il excommuniait un laïque pour une offense personnelle ; un dimanche, il se laissa tellement aller à la colère, qu'avant de célébrer la messe solennelle, il fit renverser par la charrue la moisson d'un particulier contre lequel il avait de la rancune, et qu'après avoir célébré la messe, il alla lui-même arracher les bornes du champ; enfin, au milieu des inégalités de sa conduite, il fut même accusé de crimes. Sur ces causes et d'autres, le Pape écrivit un grand nombre de lettres, dont vingt à Janvier même. Au sujet des paysans idolâtres qui se trouvaient encore dans les terres de l'église, il lui dit : Que me sert de vous exhorter à convertir les étrangers, si vous négligez de convertir les vôtres? Il faut absolument vous y appliquer; car si je puis trouver que quelque évêque de Sardaigne ait un paysan idolâtre, je punirai cet évêque sévèrement; que si le paysan s'obstine dans son infidélité, il faut le charger d'une imposition si forte, qu'elle l'oblige à entendre raison [2]. Quant à l'accusation de crimes, il ordonne à Sabin, défenseur de la Sardaigne, d'envoyer sans délai l'évêque Janvier à Rome, afin que

[1] L. 4, *Epist.* 23, 24 et 25. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 26.

l'accusation soit examinée en sa présence ; il lui ordonne d'y envoyer également, avec les témoins nécessaires, le prêtre Épiphane, pareillement accusé [1]. On ne sait si l'évêque y alla effectivement.

Pour ce qui est du prêtre Épiphane, le Pape, ayant examiné sa cause, ne trouva point de preuve convaincante et le renvoya à son poste, avec une lettre où il enjoint à l'évêque Janvier de citer les accusateurs et de les excommunier, s'ils ne donnent des preuves canoniques de leur accusation. Dans la même lettre, il recommande à l'évêque de faire rendre compte aux administrateurs des hôpitaux, et de ne mettre dans ces places que des hommes de mérite, et seulement des religieux, que les juges n'aient aucun pouvoir de vexer ; car, si l'on y met des personnes justiciables de leur tribunal, ils en prendront occasion de piller le bien des pauvres [2].

L'évêque Janvier était incapable de l'énergie nécessaire en pareil cas. Aussi le Pape écrivit-il plus tard à Vital, défenseur de Sardaigne : D'après ce que vous avez fait connaître, les hôpitaux de Sardaigne sont extrêmement négligés. C'est pourquoi notre révérendissime frère et coévêque mériterait de vifs reproches, s'il n'en était exempté par sa vieillesse, sa simplicité et la maladie qui lui est survenue. Comme dans sa position il est hors d'état d'y mettre quelque ordre, avertissez, de notre part et de notre expresse autorité, l'économe de son église et l'archiprêtre Épiphane, qu'ils ont à répondre des hôpitaux et qu'ils doivent y veiller avec grand soin ; car s'il s'y trouve désormais encore quelque négligence, ils n'auront aucune excuse auprès de nous. Le Pape ajoute : Les propriétaires de la Sardaigne, accablés de diverses charges, nous ont prié de vous envoyer à Constantinople pour agir en leur faveur. Nous vous permettons d'y aller. Déjà même nous avons écrit à notre bien-aimé fils Boniface (c'était un défenseur de l'Église romaine, qui se trouvait à Constantinople) d'unir ses efforts aux vôtres pour remédier aux maux de cette province [3].

Quant à l'étrange équipée de l'évêque, faisant labourer une moisson avant la messe du dimanche et arracher les bornes après, le Pape, qui avait eu de la peine à y croire, le réprimanda vivement. Nous épargnons encore vos cheveux blancs, dit-il ; mais nous vous exhortons, vieillard que vous êtes, à rentrer enfin en vous-même et à vous corriger d'une pareille légèreté. Plus vous êtes près de la mort, plus vous devez craindre. Vous méritiez une sévère condamnation, si la connaissance que nous avons de votre simplicité et de votre vieillesse ne nous faisait dissimuler quant à présent ; mais pour

[1] L. 3, *Epist.* 36. — [2] L. 4, *Epist.* 27. — [3] L. 14, *Epist.* 2.

ceux dont vous avez suivi le conseil, nous les déclarons excommuniés pour deux mois. Le Pape, par une autre lettre, chargea le défenseur Vital de l'exécution de la sentence [1].

Dans le fond, l'évêque Janvier n'était pas mauvais, mais faible. Il écrivit au Pape qu'on portait bien des plaintes à Rome contre lui, et qu'il le priait en conséquence d'envoyer un légat *à latere*, pour qu'il pût lui expliquer toutes ses affaires, afin d'en informer ensuite exactement Sa Sainteté. Grégoire lui répondit, qu'effectivement on lui portait bien des plaintes, mais que rien ne l'avait si fort affligé que la moisson labourée et les bornes arrachées le dimanche. Puis, remontant à la source du mal, il lui dit : Je vous exhorte à bien considérer la charge que vous avez à remplir, et à ne jamais rien faire, à l'instigation de qui que ce soit, qui puisse blesser votre réputation ou votre âme. Souvenez-vous que vous êtes chargé, non du soin des choses terrestres, mais de la conduite des âmes. C'est là qu'il faut attacher votre cœur et appliquer votre sollicitude. Sachez bien, au reste, que ces reproches ne viennent d'aucune aigreur, mais de la charité fraternelle ; car je désire que vous ne portiez pas devant Dieu le seul nom d'évêque, qui ne servirait qu'à votre condamnation, mais que vous soyez évêque par vos mérites, afin d'avoir part à la récompense. Quant à ce que vous voulez que nous députions une personne d'auprès de nous, pour lui expliquer toutes vos affaires, et ensuite nous en informer exactement, écrivez tout ce que vous jugez à propos à notre bien-aimé fils Pierre et au conseiller Théodore, pour qu'ils nous en rendent compte, et que nous décidions ce que Dieu nous inspirera [2].

Dans la même lettre, le saint Pape témoigne sa compassion des maux qu'une incursion des Lombards avait causés en Sardaigne. Il ajoute : Si, d'après l'avis que nous avions donné d'avance, tant à vous qu'à notre fils Gennade, que cette incursion aurait lieu, on avait pris des précautions, ou les ennemis ne seraient point descendus dans l'île, ou bien ils y auraient souffert le mal qu'ils y ont fait. Que du moins l'expérience du passé aiguise votre vigilance pour l'avenir. Quant à nous, par la grâce de Dieu, nous n'omettons rien de ce qui peut être utile. Il lui annonce ensuite qu'il est sur le point de conclure la paix avec les Lombards ; mais que, pour prévenir une nouvelle surprise, il fera bien de veiller à ce qu'il y ait des sentinelles sur les murailles, et à ce que partout on soit sur ses gardes [3]. Dans une lettre suivante, prévoyant que cette paix ne serait qu'une trêve, il lui recommande de profiter du moment pour fortifier davantage sa ville

[1] L. 9, *Epist.* 1 et 2. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 4. — [3] *Ibid.*

épiscopale et les autres lieux, et d'insister pour qu'on y amassât d'abondantes provisions, afin que, si par malheur l'ennemi y revenait, il ne trouvât rien à détruire, mais qu'il fût obligé de se retirer avec honte. Quant à ce qui nous regarde, nous songeons à vous autant que possible, et nous insistons près de ceux que cela intéresse, pour qu'ils préparent les moyens de résister avec l'aide de Dieu ; car, comme vous partagez nos tribulations, ainsi nous partageons les vôtres [1].

Dans cette même lettre, qui est de l'an 598, le Pape donne des éloges à Janvier sur sa conduite dans la conjoncture suivante. Un des Juifs de Cagliari, nommé Pierre; s'était fait chrétien. Le lendemain de son baptême, c'est-à-dire le jour de Pâques, il s'empara de leur synagogue par violence, s'étant fait accompagner d'une troupe d'insolents, et y mit une image de la sainte Vierge, avec une croix, ainsi que l'habit blanc qu'il avait reçu au baptême. Les Juifs portèrent leurs plaintes à Rome. Saint Grégoire en écrivit à l'évêque Janvier, le louant beaucoup de ce que comme un vrai pontife, il n'avait point consenti à cette violence, et l'exhortant à faire ôter l'image et la croix, avec la vénération qui leur est due, et à rétablir les choses comme auparavant. Car, ajoute-t-il, comme les lois ne permettent pas aux Juifs de bâtir de nouvelles synagogues, aussi leur permettent-elles de posséder sans trouble les anciennes. Il faut user avec eux d'une telle modération, qu'ils ne nous résistent pas ; mais il ne faut pas les amener malgré eux, puisqu'il est écrit : Je vous offrirai un sacrifice volontaire. Votre Sainteté, s'entourant de ses fils à qui ces choses déplaisent, doit donc faire en sorte, par ses exhortations sacerdotales, de rétablir l'union parmi les habitants de sa ville ; car c'est surtout dans un temps où l'on a un ennemi à craindre, qu'il importe de n'avoir point de division parmi le peuple [2]. C'est ainsi que le pape saint Grégoire veillait au salut spirituel et temporel de la Sardaigne.

La Corse n'avait pas une moindre part à sa paternelle sollicitude. Nous l'avons déjà vu par sa lettre à l'impératrice Constantine. Il y avait aussi dans cette île plusieurs moines, mais point de monastère. Il leur envoya l'abbé Horose avec une lettre où il leur ordonnait de lui obéir et d'observer la règle qu'il leur prescrirait. En même temps, il écrivit au défenseur Symmaque d'y faire bâtir un monastère sur le bord de la mer, dans un endroit naturellement fortifié ou qui pût l'être facilement, afin que les moines que l'on y enverrait fussent à l'abri des incursions des Lombards, et que leur bon exemple contri-

[1] L. 9, *Epist.* 6. — [2] *Ibid.*

buât à rendre meilleure toute l'île. Il l'autorise à faire pour cela les dépenses nécessaires. Il lui ordonne de défendre aux prêtres de Corse d'avoir chez eux des femmes suspectes. Et, comme trois d'entre eux se trouvaient dans une grande pénurie, il l'autorise à leur donner ce qu'il croirait leur suffire [1]. Il écrivit à l'évêque Pierre pour le féliciter de son zèle et de ses succès dans la conversion des âmes, et l'exhorter à continuer ses travaux apostoliques. Il avait ramené plusieurs fidèles, qui, par le malheur des temps, étaient retombés dans le paganisme, et convertissait un grand nombre qui avaient toujours été idolâtres. Le Pape lui recommande de mettre les premiers, quelques jours en pénitence, pour leur faire pleurer leur faute, et lui envoie cinquante sous d'or pour procurer aux seconds des vêtements convenables à leur baptême [2]. A Boniface, défenseur de la Corse, il enjoint d'avertir de sa part le clergé et le peuple des villes d'Alérie et d'Ajaccio d'élire au plus tôt des évêques, et de les envoyer à Rome, afin que leurs églises ne restent pas plus longtemps sans pasteur. Il lui ordonne d'avoir soin que les pauvres ne fussent plus opprimés, comme on disait qu'ils l'étaient, ni les clercs arrêtés et jugés par des laïques. Si vous étiez un homme, dit-il, cela n'aurait pas eu lieu [3].

En voyant la charité de Grégoire pour les régions les plus lointaines, on sent combien elle dut être grande pour ce qui le touchait encore de plus près, l'Italie et la Sicile. Nous avons au moins deux cents lettres écrites en ce dernier pays seul. La première de toutes est aux évêques de Sicile, pour leur annoncer qu'il a nommé le sous-diacre Pierre son vicaire dans leur province, et que tous les ans ils doivent s'assembler avec lui en concile, soit à Syracuse, soit à Catane, afin de pourvoir au soulagement des pauvres et au secours des opprimés, avertir et corriger les coupables [4]. Il conjure le préteur de Sicile, son ami Justin, de conserver la bonne intelligence avec les ecclésiastiques, et d'envoyer exactement à Rome les provisions de blé nécessaires ; car si l'on y manque, ce n'est pas un individu quelconque que l'on tue, mais tout un peuple [5]. Au sous-diacre Pierre, il donne des instructions pleines de sagesse sur la conduite qu'il doit tenir et les avis qu'il doit donner [6]. Il lui signale, dans une longue lettre, diverses injustices qu'on avait faites aux paysans de l'Église, et lui enjoint de les réparer. Relisez assidûment tout cela, et mettez de côté cette négligence qui vous est familière. Faites relire dans toutes les métairies les écrits que j'ai adressés aux paysans, afin qu'ils sachent ce que

[1] L. 1, *Epist.* 51 et 52. — [2] L. 8, *Epist.* 1. — [3] L. 11, *Epist.* 77. — [4] L. 1, *Epist.* 1. — [5] *Epist.* 2. — [6] *Epist.* 36.

d'après notre autorité ils doivent défendre contre les violences ; qu'on leur en donne soit l'original, soit une copie. Prenez garde de tout accomplir sans manquer à rien ; quant à ce que je vous écris touchant l'observation de la justice, j'en suis chargé : c'est vous qui en répondez, si vous êtes négligent. Considérez le terrible Juge à venir, et que votre conscience tremble dès maintenant, de peur qu'elle ne tremble sans fruit, lorsque le ciel et la terre trembleront en sa présence. Vous savez ce que je veux, voyez ce que vous avez à faire [1].

Dans une autre lettre au même, parmi une foule d'affaires qu'il lui enjoint de terminer, et d'aumônes qu'il lui ordonne de distribuer, il dit : J'ai appris que vous connaissez des fonds de terre qui appartiennent à autrui, mais que, par respect humain, vous n'osez les rendre à leurs propriétaires. Si vous étiez vraiment chrétien, vous craindriez plus le jugement de Dieu que les discours des hommes. Faites attention que je vous avertis continuellement à cet égard. Si vous négligez de le faire, mes paroles mêmes rendront témoignage contre vous. Au milieu des affaires aussi graves que rappelle le saint Pontife, il en est une qui l'est un peu moins. Vous nous avez envoyé, dit-il, un mauvais cheval et cinq bons ânes. Je ne puis monter le cheval, parce qu'il est mauvais ; ni les ânes, parce que ce sont des ânes. Si vous voulez nous faire plaisir, envoyez-nous quelque chose qui vaille la peine [2].

Saint Maximien, abbé du monastère de Saint-Grégoire de Rome, étant devenu évêque de Syracuse, le Pape qui l'aimait beaucoup, l'établit son vicaire dans toute la Sicile, au mois de décembre 592, lui donnant pouvoir de terminer sur les lieux les moindres causes, et se réservant la connaissance des plus difficiles ; mais il déclare que cette prérogative est attachée à sa personne et non à sa place [3]. Les évêques de Sicile étaient dans l'usage de venir chaque année à Rome pour la fête du Pape. Dès le 1er d'avril 591, Grégoire avait écrit au sous-diacre Pierre : Empêchez-les de venir à l'anniversaire de mon ordination, parce que je n'aime point une sotte et vaine superfluité. Mais, s'il faut qu'ils s'assemblent, qu'ils viennent à la fête du bienheureux Pierre, prince des apôtres, afin de rendre leurs actions de grâces à celui par la grâce duquel ils sont pasteurs [4]. Les mêmes évêques étaient obligés par la coutume, de se présenter à Rome tous les trois ans. Saint Grégoire, pour leur épargner les fatigues du voyage, surtout dans un temps de révolutions politiques, ne les oblige à se présenter que tous les cinq ans [5].

[1] L. 1, *Epist.* 44. — [2] L. 2, *Epist.* 32. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 7. — [4] L, 1, *Epist.* 36. — [5] L. 7, *Epist.* 22.

Maximien mourut le 9 juin 594, au grand regret de saint Grégoire, qui en fait partout un grand éloge. Les nobles de Syracuse prièrent le Pape de leur donner un pasteur semblable. Grégoire leur répondit qu'il n'en avait point de pareil, et commanda de lui envoyer les deux candidats entre lesquels s'étaient partagés les suffrages du clergé et du peuple, afin d'ordonner lui-même celui qu'il croirait le plus utile [1]. Il ordonna effectivement évêque de Syracuse Jean, archidiacre de Catane, qui imita les vertus de son prédécesseur. Sa charité était si grande, qu'il envoya des aumônes considérables aux pauvres de Rome, quoiqu'il eût lui-même à Syracuse des pauvres sans nombre. Il faisait lire à sa table, même devant les étrangers, les écrits de saint Grégoire. Il ne me semble pas que vous deviez le faire, lui dit le Pape ; car ce que vous faites par affection, d'autres pourraient me l'imputer en vaine gloire [2]. Jean mourut saintement, l'an 609. L'église de Syracuse en célèbre la fête le 28 octobre [3].

Dans les nombreuses lettres que ce saint Pape lui écrivit, il en est une qui peut surprendre. Grégoire, ayant appris que les diacres de l'église de Catane osaient officier avec des sandales d'une certaine forme, que les Papes, ses prédécesseurs, n'avaient accordées dans toute la Sicile qu'aux seuls diacres de l'église de Messine, charge l'évêque de s'en informer et de lui en faire le rapport, afin qu'il prît des mesures convenables. Car, si nous dissimulons les usurpations de cette nature, nous ouvrons la porte à d'autres [4]. On voit jusqu'où se portait la vigilance du saint Pontife.

Dans les autres lettres, relatives à la Sicile, il ordonne d'enfermer dans des monastères, les clercs, les prêtres et même les évêques déposés [5]. Le pape Pélage II avait obligé des sous-diacres de Sicile à s'abstenir de leurs femmes, suivant l'usage de l'église romaine. Saint Grégoire jugea trop dur d'imposer la continence à des hommes qui ne l'avaient point promise. Il modéra donc ainsi la constitution de son prédécesseur : il défendit aux évêques d'ordonner, à l'avenir, aucun sous-diacre, qu'il n'eût promis la chasteté ; mais il n'y obligea point ceux qui avaient été faits sous-diacres jusqu'alors sans cette promesse ; seulement, il défendit de les promouvoir à aucun ordre supérieur [6]. Par suite de la guerre des Lombards, plusieurs moines s'étaient réfugiés d'Italie en Sicile, où ils vivaient isolés et sans règle. Grégoire ordonne de les réunir dans des monastères [7]. Comme il y avait des Juifs dans les terres mêmes de l'Église, le saint Pape pro-

[1] L. 5, *Epist.* 22. — [2] L. 7, *Epist.* 9. — [3] L. 6, *Epist.* 18, note. — [4] L. 8, *Epist.* 27. — [5] L. 1, *Epist.* 4 ; l. 3, *Epist.* 27 et 50 ; l. 9, *Epist.* 63. — [6] *Ibid.*, *Epist* 44. — [7] *Ibid.*, *Epist.* 41.

mit, par écrit, une diminution de leurs redevances à ceux qui se convertiraient. Nous n'y perdrons pas, disait-il, si, par cette diminution, nous les attirons au christianisme. Car, y vinssent-ils, eux, avec une foi imparfaite, leurs enfants recevront le baptême avec une foi plus entière. Ainsi nous les gagnons, soit eux, soit leurs enfants [1]. Il ne voulait pas que les Juifs eussent des esclaves chrétiens, surtout dans leurs maisons. Cependant il ne souffrait pas qu'on usât envers les Juifs d'aucune violence. Ainsi, l'évêque de Palerme leur ayant enlevé leur synagogue pour en faire une église, il l'obligea non point à la leur rendre, attendu qu'elle était déjà consacrée, mais à leur payer une indemnité suivant l'estimation de deux experts [2].

La charité et la justice étaient le fond de son âme. Libertinus, préfet de Sicile, étant tombé dans la disgrâce au point d'être mis à la torture par l'ex-consul Léonce, Grégoire lui envoya des secours de la part de saint Pierre, avec les attentions délicates que nous avons vues ; d'un autre côté, il s'intéressa pour lui près de Léonce, qui lui envoya les chefs d'accusation. A quoi le Pape répondit : Vous devez vous souvenir que jamais je ne vous ai demandé pour qui que ce soit, sinon de lui accorder votre protection suivant la justice. Je vous ai marqué, de plus, que toute la province rendait grâces à l'administration de Libertinus. J'ignore s'il est coupable sur le chef que vous dites ; j'ignore ce qu'il allègue sur les autres ; mais il est une chose que je sais fort bien, c'est que s'il a commis quelque fraude dans les deniers publics, il fallait donner atteinte à son avoir, non à sa liberté. Car, quand on frappe des hommes libres, outre que Dieu est offensé, outre que votre renommée en souffre, cela ternit le gouvernement de notre très-pieux empereur. Telle est en effet la différence entre les rois des nations et les empereurs des Romains : les rois des nations sont des maîtres d'esclaves, l'empereur des Romains est le souverain d'hommes libres. Par conséquent, quoi que vous fassiez, il faut d'abord observer la justice, ensuite respecter en tout la liberté. Il est écrit : Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, prends garde de ne le faire à autrui. Et la vérité dit par elle-même : Ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites cela même à eux. Lors donc qu'on vous renvoie quelqu'un à juger, vous devez respecter sa liberté comme la vôtre ; si vous ne voulez pas que votre liberté soit outragée par vos supérieurs, honorez et gardez vous-même celle de vos inférieurs. Nous savons qui a dit : Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. Puis donc que ses paroles ne doivent point passer, mais s'accomplir en tout, craignons ce qu'il dit en-

[1] L. 5, *Epist.* 8. — [2] L. 9, *Epist.* 55.

core : On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres. Pensez-vous donc qu'en agissant avec orgueil et cruauté, au mépris de Dieu, nous nous concilierons la faveur de l'homme ? Nullement. Car Dieu, qu'on méprise, irrite contre nous l'homme que nous voulons gagner par là. Ayons donc soin en toutes choses de plaire à Dieu, qui peut ramener à la douceur les hommes même irrités ; tandis que quand Dieu s'irrite, les hommes même les plus doux sont portés à la colère [1]. C'est ainsi que Grégoire, par les principes les plus élevés, défendait, parmi les grands et les petits, les droits de la justice et de la liberté.

Enfin, sachant que les Lombards se préparaient à envahir et à ravager la Sicile, comme ils faisaient l'Italie, il écrivit à tous les évêques siciliens, pour les exhorter à détourner cette calamité par leurs prières et leurs larmes. Il leur recommande de faire deux fois chaque semaine, le mercredi et le vendredi, des litanies ou des processions pour implorer le secours du ciel, et d'engager leurs peuples à une conversion sincère. Car ce que vous avez à prévenir et à craindre, vous le voyez par la désolation de notre province [2].

En effet, l'Italie était ravagée par les Lombards, épuisée par les Grecs, auxquels se joignaient souvent la peste et la famine. Voici comme le saint Pontife en parle dans une lettre à Sébastien, évêque de Sirmium, ami particulier de Romanus, exarque impérial de Ravenne : Ce que nous souffrons dans ce pays de la part de votre ami Romanus, il est impossible de le dire. Je dirai seulement que sa méchanceté envers nous l'emporte sur le glaive des Lombards, au point que les ennemis qui nous égorgent paraissent plus humains que les juges de la république, qui, par leur malice, leurs rapines et leurs fraudes, nous consument d'inquiétudes. Prendre soin tout à la fois des évêques et des clercs, des monastères et du peuple, veiller avec sollicitude contre les embûches des ennemis, être toujours en garde contre les tromperies et les malices des commandants, quelle occupation, quelle douleur c'est, Votre Fraternité le comprendra d'autant mieux qu'elle m'aime plus purement, moi qui endure tout cela [3].

L'an 594, le saint Pape eut occasion de proclamer l'innocence d'un saint évêque de Sicile, et de le renvoyer à son siége.

Nous voulons parler de saint Grégoire d'Agrigente. Il était né près de cette ville, l'an 559. Son père s'appelait Chariton et sa mère Théodote. Ils étaient très-riches, mais non moins charitables. A l'âge de huit ans, son père le conduisit à la ville, et l'offrit au saint évêque Potamion, comme à son père spirituel. L'évêque, en pré-

[1] L. 10, *Epist.* 51. — [2] L. 11, *Epist.* 51. — [3] L. 5, *Epist.* 42.

sence de ses parents mêmes, le mit sous la direction d'un pieux et savant prêtre, nommé Damien, pour l'instruire dans les saintes lettres. Le jeune Grégoire y fit tant de progrès, qu'il surpassait tous ses condisciples et semblait même égaler son maître. A l'âge de douze ans, sur la demande de son père et de sa mère, l'évêque Potamion lui conféra la tonsure cléricale, et le remit à l'archidiacre Donat, préfet de la bibliothèque, afin de le perfectionner dans la littérature ecclésiastique et sacrée.

Grégoire demandait continuellement à Dieu la grâce de connaître et de faire son bon plaisir, et de mériter son royaume. Ayant lu la vie de saint Basile, il conçut un grand désir de mener une vie semblable et de visiter les saints lieux de Jérusalem. A l'âge de dix-huit ans, il lui fut révélé que Dieu avait exaucé sa prière. Aussitôt il s'embarqua secrètement. Le maître du navire, qui allait à Carthage, le reçut très-volontiers, espérant le vendre comme esclave. Mais lorsque, pendant la traversée, il le vit si appliqué à la prière et à la lecture, il changea de sentiment, et le fit connaître à l'évêque de Carthage, qui, ayant appris de lui-même son dessein d'aller à Jérusalem, l'y encouragea avec beaucoup de bienveillance.

Il y alla effectivement avec trois religieux d'un monastère de Rome, visita les monastères de Palestine, et embrassa la vie religieuse près de la ville sainte. Tout le monde était merveilleusement édifié de sa piété tendre, de sa science et de son humilité. Les trois religieux, retournant de Jérusalem à Rome, passèrent fortuitement par Agrigente, et allèrent saluer le saint évêque Potamion, qui les reçut avec beaucoup de charité. Pendant qu'ils étaient là, ils entendirent un homme et une femme, parlant à de jeunes ecclésiastiques, pleurer à haute voix. En ayant demandé la cause, l'évêque leur dit que c'étaient le père et la mère d'un pieux jeune homme qui avait disparu depuis deux ans, et dont ils pleuraient la mort. Les religieux, ayant demandé à les voir, reconnurent sans peine à leurs traits les parents de leur pieux compagnon qu'ils avaient laissé à Jérusalem. Ils leur annoncèrent donc que leur fils vivait encore, qu'il était dans la cité sainte et priait sans cesse pour eux. Leur joie fut extrême, aussi bien que la joie de toute la ville.

La même année 579, il fut ordonné diacre par l'archevêque de Jérusalem, qui l'avait pris en affection, et dont il s'étudiait à retracer toutes les vertus. Il passa ensuite quatre ans dans un désert avec un saint moine, qui lui apprit la grammaire, la rhétorique, la philosophie et l'astronomie. Il séjourna une année dans Antioche, deux à Constantinople, où le patriarche et l'empereur le firent assister et parler dans un concile. Venu à Rome en 590, il y demeura un an,

inconnu, dans le monastère grec de Saint-Sabas. Les nonces du pape saint Grégoire le Grand, qui avaient assisté à ce concile, étant revenus à leur tour, lui parlèrent du diacre Grégoire qu'ils y avaient entendu avec admiration.

Cependant l'évêché d'Agrigente vint à vaquer. Il y eut une double élection. Les deux compétiteurs vinrent à Rome devant le Pape, avec une députation de leur parti respectif. Chariton, père de Grégoire, était du nombre. Le Pape, n'ayant pu les mettre d'accord, demanda à Chariton et aux autres députés ce qu'en conscience ils pensaient de cette affaire. Ils se prosternèrent à ses pieds et dirent : Très-saint Père, nous pensons que nul ne doit s'attribuer cet honneur, s'il n'est appelé de Dieu. Celui donc que, de sa part, vous nous donnerez pour évêque, nous le recevrons avec reconnaissance.

Le Pape étant fortement occupé de cette affaire, il lui fut révélé en songe que, dans le monastère de Saint-Sabas, il y avait un certain Grégoire qui était l'homme choisi de Dieu pour cette place, quoiqu'il se fût sauvé de ce monastère dans un autre. Le Pape ayant raconté cette vision aux principaux de son clergé, on fit venir le diacre Grégoire. Les nonces, qui l'avaient vu à Constantinople, le reconnurent; l'abbé Marc, un de ces trois religieux qui l'avaient conduit à Jérusalem, raconta toute son histoire. Le Pape le déclara donc évêque d'Agrigente, et le sacra lui-même dans l'église de Saint-Pierre, en présence de son père, Chariton, qui ne le reconnut qu'après. C'était en 590, treize ans depuis qu'il avait disparu.

Le nouvel évêque fut reçu dans Agrigente avec la joie la plus vive. Il guérit un sourd-muet en entrant dans son église, et fit d'autres miracles. Il servait lui-même les pauvres et les malades. Sa pieuse mère suivait son exemple. Son père s'appliquait nuit et jour au jeûne et à la prière, ainsi qu'à la méditation des saintes Écritures, que son fils lui expliquait verset par verset.

Cependant un des compétiteurs déchus, jaloux des succès du nouvel évêque, trama contre lui un complot, dans lequel il fit entrer quelques clercs et même le gouverneur du pays. Saint Grégoire d'Agrigente fut accusé d'un commerce criminel avec une personne de mauvaise vie, que les conspirateurs avaient introduite clandestinement dans sa maison. Il fut mis en prison, et, sur son appel, conduit à Rome, pour être jugé par le Pape. Comme ses accusateurs tardaient à se présenter, le Pape saint Grégoire écrivit à saint Maximien de Syracuse de les faire venir [1]. Enfin, l'année 594, son innocence fut reconnue, ses accusateurs condamnés, et lui-même comblé

[1] L. 3, *Epist.* 12.

de faveurs par le Pape. Il fit alors un voyage à Constantinople, dont l'empereur et le patriarche, qui le connaissaient et l'affectionnaient, le comblèrent d'honneurs. Il revint par Rome à Agrigente, où il transforma un vieux temple d'idoles en église, sous l'invocation de sait Pierre et de saint Paul. L'an 598, le pape Grégoire lui envoya le défenseur Fantin, pour lui parler de plusieurs Juifs d'Agrigente qui voulaient devenir chrétiens [1].

Saint Grégoire d'Agrigente laissa plusieurs écrits. Un seul a vu le jour : c'est un *Commentaire sur l'Ecclésiaste.* L'époque même de sa vie était assez incertaine jusqu'en 1791, où Étienne-Antoine Morcel publia à Venise son commentaire et sa vie, avec de savantes notes, qui mettent à peu près hors de doute les époques que nous avons suivies [2].

Après un interrègne de dix ans, pendant lequel ils avaient été gouvernés par trente ducs, les Lombards élurent roi Autharis, fils de leur dernier roi Cleph. En 589, il épousa Théodelinde, princesse catholique, fille de Garibald, duc de Bavière. Ce qui détermina les Lombards à se donner un roi, l'an 584, fut une invasion des Francs d'Austrasie, qui la recommencèrent en 588. L'empereur Maurice avait fait alliance avec le roi d'Austrasie, Childebert, pour chasser les Lombards d'Italie. L'an 590, Childebert envoya contre eux une nouvelle armée par l'Helvétie, tandis que les Grecs les attaquaient du côté de l'Adriatique. Autharis, trop faible pour tenir tête à deux ennemis si puissants, prit le parti de se renfermer dans les villes fortes. Romanus, exarque de Ravenne, en prit quelques-unes. Les Francs s'emparèrent de plusieurs autres, dont ils emmenèrent en captivité tous les habitants, à l'exception de ceux d'une forteresse, qui, au nombre de six cents, par l'intervention des évêques de Brixen et de Trente, obtinrent de se racheter, un sou d'or par tête. Ils avaient cependant stipulé dans le traité d'alliance qu'ils épargneraient les habitants. C'en était fait de la puissance des Lombards en Italie, si les Francs s'étaient entendus avec les Grecs jusqu'à la fin. Mais la dyssenterie s'étant mise parmi eux, ils firent une trêve de dix mois avec les Lombards, et repassèrent les monts avec la multitude de leurs captifs. Autharis profita de cet intervalle pour envoyer des ambassadeurs aux rois des Francs, afin de les détacher de l'alliance des Grecs. Mais il mourut pendant les négociations, le 5 septembre 590. Il était arien. Vers le temps de Pâques de la même année, il avait défendu de baptiser les enfants des Lombards

[1] L. 8, *Epist.* 23. — [2] *S. Gregorii II pontificis Agrigentinorum*, etc. Venetiis, 1791, in-folio.

dans la foi catholique. Saint Grégoire regarda sa mort comme une punition divine de cette faute.

Sa femme Théodelinde, nonobstant qu'elle fût étrangère et catholique, s'était tellement concilié le respect et la confiance des Lombards, par sa sagesse, sa piété et ses autres vertus, qu'ils lui permirent de choisir pour son époux et pour leur roi celui des Lombards qu'elle voudrait. Après y avoir pensé quelque temps, elle manda le duc de Turin, Agilulfe, se fit apporter une coupe de vin, en but la moitié et lui donna à boire le reste. Agilulfe ayant vidé la coupe, la lui rendit en lui baisant respectueusement la main. La reine, souriant avec une modeste rougeur, lui dit que celui qui avait droit de la baiser au visage ne devait pas se borner à lui baiser la main. En même temps elle lui apprit qu'elle le choisissait pour son époux et pour le roi des Lombards. Les noces se célébrèrent avec une grande joie au mois de novembre de la même année 590. Cependant Agilulfe, qui se nommait aussi Ago, et qui était parent d'Autharis, ne fut solennellement proclamé roi qu'au mois de mai 591 [1]. Un de ses premiers soins fut d'envoyer en France, au roi Childebert d'Austrasie, l'évêque Agnellus de Trente, pour délivrer les Italiens que les Francs y avaient emmenés esclaves : pensée vraiment digne d'un roi, père de son peuple. L'évêque trouva que Brunichilde ou Brunehaut, mère du roi d'Austrasie, avait déjà racheté de ses propres deniers un grand nombre de ces malheureux ; il en racheta lui-même beaucoup d'autres avec l'argent d'Agilulfe, et les ramena tous en Italie. Agilulfe conclut en même temps la paix avec les Francs d'une part, et de l'autre avec les Avares, qui pénétraient du côté de la Pannonie [2]. Il paraît même qu'il avait conclu une trêve avec les Grecs.

Mais il eut à dompter plusieurs de ses propres ducs, qui se révoltèrent au commencement de son règne. L'exarque Romanus de Ravenne, ayant gagné le duc de Pérouse, surprit cette ville, ainsi que plusieurs autres. Sur ces fâcheuses nouvelles, Agilulfe manda au duc de Spolète, Ariulfe, vaillant homme de guerre, de se mettre en campagne. Saint Grégoire, l'ayant su, écrivit aux généraux Vélox, Maurilius et Vitalien, de surveiller ses mouvements et de l'attaquer en queue, soit qu'il tournât du côté de Rome ou de Ravenne [3]. C'était dans le mois de juin 592, et le bruit courait qu'Ariulfe serait sous les murs de Rome pour la fête de saint Pierre. Il y vint en effet, tua beaucoup de monde, en mutila beaucoup d'autres. Le saint Pontife en tomba malade de chagrin. Il aurait pu faire la paix avec Ariulfe à force d'argent ; mais l'exarque Romanus ne voulait ni combattre les Lombards ni per-

[1] Paul, diac., l. 3, c. 34. — [2] *Ibid.*, l. 4, c. 1 et 4. — [3] L. 2, *Epist.* 3, 29 et 30.

mettre qu'on fît la paix avec eux. C'est de quoi le Pape se plaint amèrement dans une lettre à l'évêque Jean de Ravenne, qu'il prie d'engager l'exarque à permettre qu'on fît la paix, attendu qu'il avait dégarni Rome pour occuper Pérouse, et que le peu de troupes qui s'y trouvaient encore, n'étant pas payées, consentaient à peine à monter la garde sur les murailles. De plus, à l'instigation d'Ariulfe, le duc de Bénévent Arigis, rompant les capitulations précédentes, marchait sur Naples et menaçait cette ville ; en sorte que, si l'on n'allait promptement à son secours, on pouvait dès lors la regarder comme perdue [1]. Le saint Pontife la secourut suivant son pouvoir. Il envoya pour y commander le tribun Constantius, et écrivit la lettre suivante aux troupes de la garnison :

Grégoire, à tous les militaires de Naples. La gloire de l'armée, entre autres mérites excellents, c'est d'obéir pour le bien de la sainte république, et d'exécuter ce qui lui est utilement commandé [2]. C'est ce que vous avez fait avec un dévouement digne de vrais guerriers, en obéissant aux lettres par lesquelles nous avons nommé le tribun Constantius au commandement et à la défense de la ville. C'est pourquoi nous vous engageons, par le présent écrit, de lui témoigner, comme vous avez fait, une entière obéissance pour le bien de nos sérénissimes seigneurs et pour la conservation de la cité, afin que, par votre vigilance et votre sollicitude actuelles, vous augmentiez tout ce que l'on sait que vous avez déjà montré de bravoure [3].

Plus tard, écrivant au clergé et à la noblesse de Naples, touchant le candidat qu'ils lui présentaient pour l'évêché de cette ville, il fait cette réflexion : On dit qu'il est trop simple ; car vous savez que, dans le temps où nous sommes, celui qu'on met à la tête du gouvernement doit savoir veiller non-seulement au salut des âmes, mais encore à l'utilité et à la défense extérieure de ceux qui lui sont soumis [4]. On voit dans ces paroles quel motif portait ce grand Pontife à se mêler du gouvernement temporel : le salut du pauvre peuple, qui n'avait d'autre défenseur. C'est le même motif qui lui faisait écrire à l'évêque de Terracine : Nous avons appris qu'un grand nombre s'excusent de monter la garde sur les murailles. Votre Fraternité aura soin que pas un ne soit dispensé de veiller à son tour, sous prétexte qu'il est de notre Église ou d'une autre, ni sous un autre prétexte quelconque, mais que tous y soient obligés généralement, afin que, tous

[1] L. 2, *Epist.* 46. — [2] Summa militiæ laus inter alia bona merita hæc est obedientiam sanctæ reipublicæ utilitatibus exhibere, quodque sibi utiliter imperatum fuerit obtemperare. — [3] L. 2, *Epist.* 31. — [4] L. 10, *Epist.* 62.

veillant à leur tour, on puisse mieux garder la ville avec l'aide du Seigneur [1].

Outre ce motif général d'utilité, ou plutôt de nécessité publique, il y en avait encore de particuliers. Dès lors il y avait des villes mêmes qui appartenaient en propre à l'Église romaine. Ainsi saint Grégoire écrivit à Sibien, évêque de Gallipolis, dans l'Italie méridionale : On nous informe que les hommes du fort de Gallipolis, où, par la grâce du Seigneur, nous vous avons institué évêque, sont affligés par plusieurs graves vexations, et ruinés par des corvées lointaines et par de grandes dépenses. Comme ce lieu est à notre Église, ainsi que tout le monde sait, nous exhortons Votre Fraternité à prendre avec zèle leur défense et à ne pas permettre qu'on leur impose des charges auxquelles ils ne sont pas tenus. Nous vous faisons expédier de nos archives une copie des priviléges de votre église, afin que vous sachiez comment défendre les habitants de ce lieu [2]. Il écrivit en même temps à Occilien, tribun d'Otrante, de réparer judiciairement les torts que son prédécesseur Viator était accusé d'avoir faits aux citoyens de cette ville. Car vous savez que ce lieu appartient en propre à notre Église : si donc le peu de paysans qui y restent sont affligés par des corvées indues ou des oppressions, ils abandonneront ce lieu, et donneront occasion aux ennemis de l'envahir, ce que nous ne souhaitons pas. En conséquence, nous vous recommandons d'une manière spéciale l'évêque et les habitants de cet endroit, de telle sorte que non-seulement ils ne soient point chargés d'impositions illicites, mais qu'ils sentent que notre recommandation leur est en tout profitable, afin que le bienheureux Pierre, prince des apôtres, de qui c'est la propriété, vous en récompense, et que nous songions nous-mêmes avec plus de plaisir à vos intérêts [3].

D'une autre part, le roi des Lombards, Agilulfe ou Ago, s'étant mis en campagne avec une armée puissante, reprit Pérouse, fit trancher la tête au duc qui l'avait livrée aux Grecs et s'avança sur Rome. Le bruit seul de sa marche y avait jeté l'épouvante, et ôtait à saint Grégoire le calme nécessaire pour expliquer à son peuple les prophéties d'Ézéchiel. Il en était au quarantième chapitre, quand il apprit qu'Agilulfe avait passé le Pô pour venir assiéger Rome [4].

Il vint en effet, et les Romains en eurent beaucoup à souffrir, comme on le voit par ces paroles du saint Pontife : Partout nous voyons le deuil, partout nous entendons des gémissements. Les villes sont ruinées, les forteresses détruites, les campagnes dépeu-

[1] L. 8, *Epist* 18. — [2] L. 9, *Epist.* 100. — [3] L. 9, *Epist.* 99. — [4] *Præf.*, l. 2, *in Ezech.*

plées, la terre réduite en solitude. Nul laboureur dans les champs, presque nul habitant dans les villes; et encore ce petit reste du genre humain est-il frappé chaque jour et sans relâche. Les fléaux de la justice céleste n'ont point de fin, parce que, au milieu des fléaux mêmes, on ne se corrige point. Nous voyons les uns emmenés captifs, les autres mutilés, les autres mis à mort. Qu'y a-t-il donc encore dans la vie qui puisse nous plaire ? En vérité, si nous aimons encore un monde pareil, ce ne sont plus les joies mais les plaies que nous aimons. Rome elle-même, qui paraissait autrefois la maîtresse du monde, nous voyons à quel état elle est réduite. Accablée par d'immenses et innombrables douleurs, la désolation des citoyens, l'oppression des ennemis, la fréquence des ruines, nous voyons accompli en elle ce que notre prophète a prédit contre Samarie. Il n'y a plus de sénat, le peuple a péri; et encore, dans le peu qui reste, les douleurs et les gémissements se multiplient chaque jour. Telle qu'une victime consumée dans la chaudière, au point qu'il ne lui demeure ni chair ni os, Rome est brûlée à vide. Et ce que nous disons du dépérissement de la ville de Rome, nous le voyons dans toutes les villes du monde. Car les unes sont désolées par la peste, les autres consumées par le glaive, les autres tourmentées par la faim, les autres englouties par la terre entr'ouverte [1]. Que personne ne me blâme donc, si après ce discours, je cesse de parler ; car, comme vous le voyez tous, nos tribulations se sont accrues ; de toutes parts nous sommes environnés de glaives, de toutes parts nous sommes menacés de la mort. Les uns reviennent à nous les mains coupées, et nous annoncent que les autres ont été tués ou emmenés captifs. Je suis forcé de suspendre l'explication du prophète, parce que mon âme est ennuyée de ma vie [2].

Au milieu de ces calamités, saint Grégoire insinue plusieurs fois dans ses écrits que la fin du monde, ou du moins une fin du monde, était proche. En quoi il y avait du vrai. La fin du vieux monde, du monde de Babylone et de Rome païenne, était proche, elle était même venue; de ses débris devait sortir un monde nouveau, l'univers chrétien, avec des nations constituées chrétiennement et ayant pour centre spirituel Rome chrétienne : transformation difficile qui était comme une nouvelle création ; et, dans les vues de la Providence, Grégoire devait y contribuer puissamment.

Cependant Rome, avec sa faible garnison, se défendit vaillamment, dans cette extrémité, contre Agilulfe. Le roi lombard, voyant la difficulté de l'entreprise, touché peut-être des prières et des présents

[1] *Præf.* l. 2, *Homil.* 6. — [2] L. 2, *Hom.* 10.

que le généreux Pontife savait employer à propos pour le bien de son peuple, se retira de la contrée et laissa les Romains en paix. Au milieu de ces guerres, le saint Pape entretenait un commerce pacifique de lettres avec la pieuse reine Théodelinde ; ce qui ne servit pas peu à rendre son époux Agilulfe, bien qu'il fût arien, favorable aux catholiques de ses États, et à lui faire embrasser finalement la foi orthodoxe. L'an 593, leur évêque Laurent étant mort, le clergé et le peuple de Milan, d'une voix unanime, choisirent pour lui succéder le prêtre Constantius. Le Pape, qui le connaissait et l'aimait beaucoup, approuva son choix. Mais trois évêques de la province en prirent occasion de se séparer du nouveau métropolitain, et entraînèrent dans leur parti la reine Théodelinde. Leur prétexte était que Constantius avait souscrit à la condamnation des trois chapitres, et, par là donné atteinte au concile de Chalcédoine. Le Pape adressa plusieurs lettres à Constantius, tant pour lui que pour les trois évêques et la reine, afin de les tranquilliser sur l'autorité inviolable des quatre premiers conciles, notamment de celui de Chalcédoine, et les exhorter à se réunir à leur métropolitain. Il était persuadé que tel serait le résultat de ses lettres [1].

Et de fait, d'autres lettres nous font voir que la bonne princesse s'était rendue à ses exhortations. Le Pape lui envoya ses dialogues, qu'il écrivit vers l'an 593 ou 594. Théodelinde s'en servit pour persuader la foi catholique tant au roi qu'à ses sujets. Les Lombards, encore païens, avaient dépouillé les églises de presque tout ce qu'elles possédaient. Mais le roi, touché des salutaires supplications de la reine, embrassa la foi catholique, donna beaucoup de propriétés aux églises du Christ, et fit rendre l'honneur convenable aux évêques, qui étaient dans la dépression et l'abjection. C'est ce que dit Paul, diacre, lui-même Lombard d'origine [2].

Les dialogues de saint Grégoire sont un recueil en quatre livres des Vies et des miracles des Pères d'Italie. Il n'y rapporte que des faits qui avaient pour eux des témoignages certains et respectables. Il en avait vu quelques-uns lui-même ; il avait appris les autres ou de saints évêques, ou de saints religieux, ou de supérieurs de monastères, ou de gens de condition : il n'en raconte point sur des bruits populaires. La plupart des miracles qu'il rapporte avaient été opérés ou sur des Lombards ou en leur présence. Comme cette nation n'était entrée en Italie que depuis vingt-cinq à trente ans, il leur était facile de savoir si ces faits étaient véritables. Certes, il fallait que Grégoire en fût bien sûr pour les leur rappeler ainsi publiquement.

[1] L, 4, *Epist.* 1, 2, 3, 4, 38, 39. — [2] *De Gest. Longob.*, l. 4, c. 5 et 6.

Ce qu'il avait surtout en vue, spécialement dans le quatrième livre, c'était de fortifier la foi des faibles à l'immortalité de l'âme et à la résurrection des corps. Plusieurs en doutaient, même dans le sein de l'Église. Il avoue, dans un de ses sermons, qu'il avait eu lui-même autrefois des doutes sur la résurrection [1]. Or, pour fortifier la foi sur l'une et l'autre vérité, il n'y avait rien de plus propre que les miracles opérés aux tombeaux des saints, d'autant plus que les païens qui restaient à convertir, surtout en Italie, n'étaient, pour la plupart, que des serfs rustiques ou des soldats barbares. A ces âmes simples et grossières, Dieu envoyait plus volontiers qu'à d'autres des miracles, comme moyen plus court et plus efficace pour les convertir.

Saint Grégoire explique lui-même en ces termes l'occasion :

Un jour, étant accablé de l'importunité de quelques gens du monde, qui exigent de nous en leurs affaires ce que nous ne leur devons point, je me retirai dans un lieu écarté, où je pusse considérer librement tout ce qui me déplaisait dans mes occupations. Ce lieu de retraite était son monastère de Saint-André. Comme j'y étais assis, très-affligé et gardant un long silence, j'avais auprès de moi le diacre Pierre, mon ami depuis la première jeunesse et le compagnon de mes études sur l'Écriture sainte. Me voyant dans cette affliction, il me demande si j'en avais quelque nouveau sujet. Je lui répondis : Ma douleur est vieille par l'habitude que j'en ai formée, et nouvelle en ce qu'elle augmente tous les jours. Je me souviens de ce que mon âme était dans le monastère, au-dessus de toutes les choses périssables, uniquement occupée des biens célestes, sortant de cette prison de son corps par la contemplation, désirant la mort que la plupart regardent comme un supplice, et l'aimant comme l'entrée de la vie et la récompense de son travail. Maintenant, à l'occasion du soin des âmes, je suis chargé des affaires séculières; et, après m'être répandu au dehors par condescendance, je reviens plus faible à mon intérieur. Le poids de mes souffrances augmente par le souvenir de ce que j'ai perdu ; mais à peine m'en souvient-il; car, à force de déchoir, l'âme en vient jusqu'à oublier le bien qu'elle pratiquait auparavant. Pour surcroît de douleur, je me souviens de la vie de quelques saints personnages qui ont entièrement quitté le monde, et leur élévation me fait mieux connaître la profondeur de ma chute.

Je ne sais, répondit Pierre, de qui vous voulez parler; car je n'ai pas ouï dire qu'il y ait eu en Italie des hommes d'une vertu extraordinaire, du moins qui aient fait des miracles. Grégoire dit : Si je vou-

[1] *Hom.* 26, *in Ev.*

lais raconter seulement ce que j'en sais, soit par moi-même, soit par des témoins d'une probité et d'une fidélité reconnues, le jour ne me suffirait pas. Pierre le pria de lui raconter quelques-uns de ces faits, pour l'édification de ceux qui sont plus touchés des exemples que de la doctrine. Grégoire y consentit, et ajouta : Pour ôter tout sujet de doute, je marquerai sur chaque fait, de qui je l'ai appris : en quelques-uns, je rapporterai leurs propres paroles; en d'autres, je me contenterai d'en rendre le sens, parce que leur langage serait par trop rustique [1].

Les dialogues de saint Grégoire furent reçus avec tant d'applaudissement dans l'Église, que le pape saint Zacharie les traduisit en grec avant l'année 752, pour que les églises d'Orient n'en fussent pas plus longtemps privées. Cette version fut traduite en arabe avant l'an 800. Au neuvième siècle, Alfred le Grand, roi d'Angleterre, les fit traduire en saxon [2].

Une des choses que l'infatigable Pontife avait le plus à cœur au milieu de ses immenses travaux, c'était d'établir la paix avec les Lombards. Dans une lettre de l'an 594, il remercie l'évêque de Milan, Constantius, des nouvelles qu'il lui avait données du roi Ago ou Agilulfe et des rois des Francs, et il le prie de l'informer bien exactement de tout ce qu'il pourrait encore apprendre. Il ajoute ces paroles, qui méritent attention : Si vous voyez que le roi des Lombards ne fait rien avec le patrice, c'est-à-dire avec l'exarque Romanus, promettez-lui mieux de notre part; car je suis prêt à faire pour lui des sacrifices, s'il veut s'entendre à un arrangement utile avec la république [3]. Grégoire désirait une paix générale, et, pour y parvenir, s'offrait à payer; mais au cas qu'elle ne pût se conclure, il proposait de la faire au moins avec le duché de Rome, afin de ne plus voir exposé aux calamités de la guerre le peuple qu'il était tenu d'aimer par-dessus les autres.

Un évêque de Dalmatie, nommé Malchus, ayant longtemps régi le patrimoine de l'Église romaine en cette province, fut mandé à Rome pour rendre ses comptes. L'affaire terminée au jour convenu, il dîna tranquillement chez le notaire Boniface, qui l'avait invité au sortir de l'audience; mais il mourut subitement la nuit suivante. Un évêque schismatique de Dalmatie fit répandre le bruit à Constantinople, que Malchus avait été mis à mort, en prison, pour dettes. Pour démentir cette calomnie, le Pape écrivit au diacre Sabinien, nonce apostolique à Constantinople, de quelle manière les choses s'étaient passées. Il ajouta ces paroles mémorables : Il est à ce propos une chose que je

[1] *Prolog. in Dial.* — [2] Ceillier, *Greg.*, t. 17. — [3] L. 4, *Epist.* 2.

vous prie de faire entendre brièvement à nos sérénissimes seigneurs : c'est que, si moi, leur serviteur, j'avais voulu me mêler de la mort des Lombards, la nation des Lombards n'aurait aujourd'hui ni roi, ni ducs, ni comtes, et que, divisée contre elle-même, elle serait dans la plus grande confusion ; mais, parce que je crains Dieu, je redoute de me mêler de la mort d'aucun homme [1].

En ce peu de mots, on voit quel était le gouvernement des Lombards et combien il était peu solide ; on y voit surtout la sainteté de Grégoire et de sa politique ou de sa manière de gouverner. Par la crainte de Dieu, il fait le plus grand bien, il conserve l'existence à la nation qui lui faisait le plus de mal.

Le saint Pontife ne cessait d'insister pour la paix entre l'empire et les Lombards. Dans cette vue, il écrivit, l'an 595, à Sévère, scolastique ou conseiller de l'exarque, pour lui faire savoir qu'Agilulfe, roi des Lombards, ne refusait pas de faire une paix générale, pourvu que l'exarque voulût réparer les torts qu'on lui avait faits avant la dernière rupture, se montrant prêt à faire la même chose, si les siens, pendant la paix, avaient causé des dégâts sur les terres de l'empire. Il le priait donc de faire en sorte que l'exarque consentît à la paix ; laquelle, au reste, Agilulfe était disposé à faire avec le Pape et les Romains seuls. Il devait en outre avertir l'exarque que bien des lieux et des îles seraient infailliblement perdus si on ne se hâtait d'embrasser la paix proposée, pour pouvoir prendre un peu de repos et se préparer à résister mieux [2]. Mais l'exarque Romanus était de la race de ceux qui préfèrent leur propre avantage à celui du public. Si la guerre ruinait la pauvre Italie, elle remplissait sa bourse, à lui. C'est pourquoi non-seulement il repoussait la paix, mais il alla jusqu'à calomnier le saint Pontife à la cour de Constantinople : de manière que, vers le mois de juin, l'empereur Maurice, écrivant au Pape même et à d'autres, le traita d'homme simple et peu avisé, comme s'il s'était laissé duper aux fallacieuses promesses de paix d'Ariulfe, duc de Spolète, et comme s'il avait représenté à la cour et à l'exarque des choses qui n'étaient pas vraies. L'incomparable Pontife répondit à l'empereur par la lettre suivante, où l'on ne peut qu'admirer son humilité singulière, ainsi que l'adresse avec laquelle il sait soutenir sa dignité sans manquer de respect à qui était le prince temporel de Rome :

Grégoire, à Maurice Auguste. Dans leurs ordres sérénissimes, la piété de mes seigneurs (c'était l'empereur Maurice et son fils Théodose, associé à l'empire), tout en m'épargnant, ne m'a pas

[1] L. 4, *Epist.* 47. — [2] L. 5, *Epist.* 36.

épargné du tout ; car sous le nom de simplicité, elle m'y appelle poliment un sot. Dans l'Écriture sainte, quand la simplicité se prend en bonne part, elle est presque toujours associée à la prudence et à la droiture. Il est écrit de Job : C'était un homme simple et droit. Saint Paul nous donne cet avis : Soyez simples dans le mal et prudents dans le bien. La Vérité elle-même nous dit : Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes, nous faisant entendre que c'est une chose très-inutile que la simplicité sans la prudence, ou la prudence sans la simplicité. Lors donc que, dans les ordres sérénissimes de mes seigneurs, l'on me représente comme la dupe d'Ariulfe et qu'on m'appelle simple, sans y joindre la prudence, il est hors de doute que c'est m'appeler un sot : ce qu'au reste moi-même j'avoue être ; car, lors même que Votre Piété ne le dirait pas, les choses mêmes le crient tout haut. En effet, si je n'avais été un sot, jamais je ne me serais exposé à souffrir tout ce que j'endure en ce lieu parmi les glaives des Lombards. Quant au témoignage que j'ai rendu d'Ariulfe, qu'il a été prêt à s'arranger de tout cœur avec la république, ne pas m'en croire, c'est me reprocher d'avoir menti ; mais, ne fussé-je pas Pontife, je sais que c'est faire à un Pontife une grave injure de le croire menteur quand il dit la vérité. Au reste, je sais depuis longtemps qu'on en croit plus Nordulphe que moi (c'était un Lombard qui avait passé du côté des Grecs). On a plus de confiance dans le premier venu que dans mes assertions.

Si encore la captivité de mon pays n'augmentait pas chaque jour et chaque instant, je tairais le mépris et les risées que l'on fait de moi ; mais ce qui m'afflige sensiblement, c'est que ce qui me fait imputer le crime de fausseté est précisément ce qui jette tous les jours l'Italie captive sous le joug des Lombards. Faute d'en croire mes avis, on laisse augmenter successivement les forces des ennemis. Je dirai toutefois au très-pieux seigneur : Pensez de moi tout le mal qu'il vous plaira, mais ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le monde sur l'intérêt de la république et la perte de l'Italie, et croyez aux effets plus qu'aux paroles.

Il insiste ensuite sur le respect dû aux évêques, même par les princes qui sont leurs maîtres temporels, et se plaint des afflictions qu'il venait d'éprouver de sa part coup sur coup. D'abord, on m'a dérobé la paix que j'avais faite avec les Lombards de la Toscane sans qu'il en coûtât rien à la république ; ensuite, la paix rompue, on a dégarni Rome de soldats. Les uns ont été tués par les ennemis, les autres ont été placés à Narni et à Pérouse ; pour garder Pérouse, on abandonna Rome. Une affliction plus grande, fut l'arrivée d'Agilulfe : de mes yeux je voyais des Romains, liés avec des cordes par le cou,

comme des chiens, conduits en France pour être vendus. Et parce que nous avons échappé à ses mains par la protection de Dieu, nous qui étions dans la ville, on a cherché à nous faire paraître coupables, sous prétexte que le blé y avait manqué ; comme si, dans cette ville, on pouvait en garder longtemps une quantité considérable, ainsi que je l'ai marqué en détail dans un autre mémoire. Quant à moi, je ne suis nullement troublé ; car, ma conscience m'en est témoin, je suis prêt à souffrir toutes les adversités, pourvu que ce soit avec le salut de mon âme. Mais je n'ai pas été médiocrement affligé pour le préfet Grégoire et pour le maître de la milice, Castorius, qui ont fait avec zèle tout ce qui était possible, et ont enduré des fatigues excessives pour veiller à la garde de la ville, et qui, après tout cela, se sont vu punir grièvement par l'indignation des maîtres. Je vois clairement en ceci que ce n'est pas leur conduite, mais ma personne, qui leur fait tort. Ayant travaillé avec moi dans l'affliction, ils sont affligés avec moi après le travail.

Quant à ce que la piété de nos maîtres me menace du redoutable jugement de Dieu, je les prie, par ce même Seigneur tout-puissant, de ne pas faire ceci davantage ; car nous ignorons encore ce que chacun y sera. Et l'Apôtre nous dit : Ne jugez pas avant le temps, mais attendez que le Seigneur vienne, qui illuminera les secrets des ténèbres et manifestera les pensées des cœurs. Je vous dirai cependant que moi, pécheur et indigne, je présume plus de la miséricorde de Jésus à venir que de la justice de Votre Piété. Il y a bien des choses que les hommes ignorent sur son jugement : peut-être qu'il blâmera ce que vous louez, et qu'il louera ce que vous blâmez. Dans cette complète incertitude, je retourne aux seules larmes, et je prie ce Dieu tout-puissant qu'il vous régisse lui-même de telle sorte qu'à ce terrible jugement il vous trouve exempt de tous péchés, et qu'il me donne à moi de plaire aux hommes, si cela est nécessaire, de manière à ne pas perdre son éternelle grâce [1].

Voilà comment se conduisaient les affaires d'Italie sous un prince qui vendait les charges, qui en croyait les mauvais conseillers plus que les bons, et choisissait de mauvais ministres, lesquels venaient en Italie non pour le bien des peuples, mais pour les opprimer. Nous en avons la preuve dans une lettre de saint Grégoire même à l'impératrice Constantine, où il signale les vexations criantes que les gouverneurs impériaux commettaient en Sicile, en Sardaigne, en Corse ; au point que, dans la dernière de ces îles, les habitants étaient réduits, comme nous l'avons déjà vu, à vendre leurs enfants pour

[1] L. 5, *Epist.* 40.

payer les impôts, et qu'un grand nombre se réfugiaient sous la domination des Lombards [1]. Romanus, exarque de Ravenne, était encore pire; car, comme nous l'avons déjà vu, sa malveillance envers le Pape et les Romains l'emportait sur les glaives des Lombards mêmes [2]. Dans une autre lettre de la même année 595, à la même impératrice, sur l'ambition de Jean le Jeûneur, évêque de Constantinople, qui s'arrogeait le titre fastueux de patriarche œcuménique, Grégoire dit encore : Voici déjà vingt-sept ans que nous vivons à Rome parmi les glaives des Lombards. De dire combien chaque jour cette église leur donne pour que nous puissions vivre parmi eux, c'est chose impossible. Je dirai seulement que, comme les empereurs ont à Ravenne un trésorier pour payer l'armée, je suis leur trésorier à Rome pour payer les Lombards, sans compter que cette église sustente en même temps les clercs, les monastères, les pauvres et le peuple [3].

La paix se négociait toujours entre le roi Agilulfe et l'exarque de Ravenne. Mais, comme il ne manquait pas de personnes qui, pour des intérêts privés, traversaient le bien public, saint Grégoire donna ordre à Castorius, son notaire, résidant à Ravenne, de presser cet arrangement, sans lequel de grands dangers menaçaient Rome et différentes îles, nommément la Sardaigne. Mais à Ravenne même, on afficha de nuit un libelle diffamatoire, non-seulement contre Castorius, mais même contre le Pape, comme si l'un et l'autre ils ne sollicitaient la paix que par de mauvais motifs. Saint Grégoire en écrivit à Martinien, archevêque, au clergé, à la noblesse, aux soldats et au peuple de cette ville, ordonnant de publier l'excommunication contre l'auteur et le complice du libelle, à moins qu'il ne se fît connaître et ne donnât des preuves de ce qu'il avançait. Que, si l'auteur ou le complice était du nombre des personnes auxquelles il écrivait, le Pape retranchait, à son égard, les vœux et les prières qu'il faisait pour tous. La lettre est du mois d'avril 596 [4].

La guerre continuait en Campanie, et beaucoup de Napolitains furent pris par les Lombards. Le charitable Pontife s'empressa d'écrire au sous-diacre Anthémius, son agent à Naples, et de lui envoyer une bonne somme d'argent pour racheter tous ceux qui ne pouvaient pas d'eux-mêmes récupérer leur liberté [5]. La même année, les Lombards, conduits par Arigis, duc de Bénévent, prirent la ville de Crotone, et firent un grand nombre de captifs, séparant les enfants des parents et les maris des femmes. Saint Grégoire mit

[1] L. 5, *Epist.* 41. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 42. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 21. — [4] L. 6, *Epist.* 31. — [5] *Ibid.*, *Epist.* 35.

encore tout en œuvre pour briser leurs fers [1]. Comme l'exarque Romanus s'obstinait à ne pas vouloir la paix, Rome elle-même eut beaucoup à souffrir; chaque jour son saint Pontife voyait quelques-uns de ses citoyens pillés, mutilés ou tués par les Lombards [2].

Enfin on ne sait si ce fut l'an 597 ou 598, l'exarque Romanus eut pour successeur Callinique, qui avait des maximes plus saines et aussi plus de respect pour le chef de l'Église. La paix devenait dès lors possible. Les courses des Lombards continuaient toujours. Ce fut l'an 598 que le Pape écrivit à l'évêque de Terracine de n'exempter personne de monter la garde sur les murailles. Ce fut encore la même année qu'il écrivit à l'évêque Janvier de Cagliari de veiller à ce que les Lombards, qui venaient de faire une descente en Sardaigne, n'y en fissent pas une seconde, en attendant la ratification du traité de paix [3]. Car l'abbé Probus, que le Pape avait envoyé depuis longtemps au roi Agilulfe, en avait enfin réglé avec lui les conditions. La paix, si longtemps désirée, qui au fond n'était qu'une trêve, ayant donc été conclue et ratifiée, l'an 599, entre le roi des Lombards et l'exarque de Ravenne, Callinicus, le pape saint Grégoire écrivit au roi Agilulfe et à la reine Théodelinde, pour les remercier l'un et l'autre de l'avoir procurée, et pour prier le roi d'ordonner à ses ducs de la bien observer et de ne pas chercher de prétexte pour la rompre [4].

Le Pape écrivit vers le même temps à Théodore, curateur de Ravenne, pour le remercier du zèle qu'il avait mis à seconder l'abbé Probus dans la conclusion du traité. Il l'avertit qu'Ariulfe, duc de Spolète, n'avait pas voulu y souscrire purement et simplement, comme le roi Agilulfe, mais avait mis pour condition à son serment que les Romains ne lui feraient aucune insulte et n'enverraient personne contre l'armée d'Arigis, duc de Bénévent, son collègue. Cette manière de jurer la paix avec de telles réserves parut suspecte et insidieuse à saint Grégoire; il y voyait une porte toujours ouverte à de nouvelles ruptures, les prétextes pour faire la guerre ne manquant jamais à qui n'aime point la paix. Le saint Pape s'en défiait d'autant plus que Warnilfride, d'après les conseils de qui Ariulfe se conduisait en tout, n'avait voulu jurer la paix d'aucune manière. D'un autre côté, les envoyés du roi Agilulfe insistaient pour que le Pape y souscrivît lui-même. Grégoire répugnait à le faire. D'abord, l'on rapportait qu'Agilulfe avait dit à un homme du rang des clarissimes des paroles injurieuses contre le Pape et contre le Siége apostolique, quoique Agilulfe niât, sur son épée, de les avoir dites. Mais surtout, comme le saint Pontife avait été médiateur entre le roi et l'exarque,

[1] L. 7, *Epist.* 26.— [2] L. 6, *Epist.* 60.— [3] L. 9, *Epist.* 4.— [4] *Ibid.*, *Epist.* 42 et 43.

il craignait que, s'il souscrivait lui-même, on ne s'en prît ensuite à lui, si l'une ou l'autre partie venait à manquer au traité. Il pria donc Théodore de faire en sorte qu'il fût dispensé de souscrire ; que, si l'on y tenait absolument, il ferait souscrire son frère, ou un évêque, ou bien l'archidiacre de l'Église romaine [1].

Et pourtant cette paix, si lentement et si péniblement élaborée, n'était qu'une trêve ; car le même Pontife manda, l'an 600, à Innocentius, préfet d'Afrique, que la paix que l'on venait de conclure avec le roi des Lombards devait durer jusqu'au mois de mars de la quatrième indiction prochaine, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars de l'année suivante, 601. Encore doutait-il dans ce moment qu'elle pût durer jusque-là, parce qu'on annonçait que le roi venait de mourir : ce qui heureusement se trouva faux [2].

Voilà ce que fit le pape saint Grégoire pour le salut temporel de l'Italie ; il n'en fit pas moins pour son salut spirituel. Par suite des guerres et des révolutions, bien des églises étaient sans évêque, et quelquefois sans prêtre. Il y en faisait mettre, ou bien il unissait ces églises à d'autres, soit pour un temps, soit pour toujours. Quelquefois il transportait le siége épiscopal d'une ville ruinée ou trop ouverte dans une autre fermée de murs, où le pasteur et le troupeau fussent à l'abri des Lombards. Il en agit de même avec quelques monastères. Sa charité savait découvrir et soulager toutes les souffrances. Ayant appris que l'évêque de Clusium avait été très-malade et qu'il était encore bien faible, il lui écrivit, pour compatir à ses peines, et lui envoya un cheval de la part de saint Pierre, pour qu'il s'en aidât dans sa convalescence [3]. Apprenant qu'un autre évêque manquait de vêtements d'hiver dans la froide saison, il lui en envoya, sans délai, par l'évêque de Pérouse, auquel il recommande de l'informer bien vite, par ses lettres, quand la commission serait faite [4].

Dans ces temps de révolutions, il n'était pas rare de voir les plus hauts personnages tomber dans l'infortune. Ainsi Maurilion, préfet de Ravenne, fut réduit, en sortant de charge, à se réfugier dans l'église, quoiqu'il fût très-innocent. Le Pape, l'ayant su, écrivit à l'évêque Jean, de cette ville, de le protéger de tout son pouvoir, non qu'il se défiât de la justice du préfet actuel, nommé George, mais afin que Maurilion pût rendre ses comptes sans aucune crainte d'être opprimé, et l'autre les recevoir sans s'exposer à aucun blâme [5].

C'est à Jean de Ravenne, comme nous l'avons vu, que saint Grégoire adressa son *Pastoral*. Il avait pour cet évêque de l'amitié et de

[1] L. 9, *Epist.* 98. — [2] L. 10, *Epist.* 37. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 45. — [4] L. 12, *Epist.* 47. — [5] L. 1, *Epist.* 37.

la confiance : il le chargea de plusieurs affaires. Mais, comme il l'aimait en chrétien et en pontife, il ne manquait pas de le reprendre de ses défauts. Sous prétexte du séjour que les empereurs avaient fait à Ravenne, et de la résidence que les exarques y faisaient encore, Jean voulut se distinguer, non-seulement des autres évêques, mais des métropolitains ; il portait aussi le pallium, non-seulement aux messes solennelles, suivant l'usage général, mais encore dans les processions, au milieu des places publiques, ou bien assis dans le secrétariat ou la sacristie. Le Pape, l'ayant su, lui en fit des observations par Castorius, notaire de l'Église romaine. Jean les reçut avec humeur, et écrivit au Pape que, s'il portait le pallium dans le secrétariat et dans les processions, c'était par un privilége du pape Jean, dont il envoya copie. Mais ce privilége n'était qu'une confirmation générale des anciens priviléges et usages octroyés par les Pontifes romains à l'église de Ravenne. Saint Grégoire, dans sa réponse, fait sentir à Jean qu'il aurait dû recevoir ses observations avec plus de calme, et même avec reconnaissance, et que, pour l'usage du pallium, il devait s'en tenir à la coutume générale des métropolitains, qui ne le portaient qu'aux messes solennelles, ou bien montrer une concession spéciale du Siége apostolique, dont jusqu'alors on n'avait pas trouvé la moindre trace dans les archives de l'Église romaine. Il ajoute que le clergé de Rome s'opposait encore fortement à ce que les diacres de Ravenne portassent certains manipules, qui n'étaient accordés à aucune autre église. Mais le Pape, pour l'honneur de Jean, en accorde l'usage au premier de ses diacres [1]. Jean s'était aussi plaint de quelques prêtres dyscoles de Ravenne. Le Pape le laisse libre ou de les juger lui-même, ou bien de les envoyer à Rome, si les circonstances le permettent.

L'évêque Jean répondit à saint Grégoire par une lettre très-humble et très-soumise, du moins dans les termes. Il proteste de son obéissance et de son dévouement pour le Siége apostolique. Je me souviens que, par la grâce de Dieu, j'ai été nourri et élevé dans le sein de votre très-sainte Église romaine. Comment oserais-je résister à ce très-saint Siége, qui a transmis ses droits à l'Église universelle, moi qui, pour conserver son autorité, Dieu le sait, ai soulevé contre moi l'envie de bien des ennemis ? Il prie le Pape de vouloir bien croire qu'il n'a rien innové, et enfin, comme l'église de Ravenne était dans la dépendance spéciale du Siége apostolique, d'augmenter ses priviléges plutôt que de les diminuer. Après tout, conclut-il, il est au pouvoir de Dieu et au vôtre de faire ce que vous jugerez à propos, après avoir

[1] L. 3, *Epist.* 56.

connu la vérité; car, désirant obéir aux ordres de votre apostolat, quoique la coutume fût ancienne, j'ai eu soin de m'abstenir jusqu'à nouvel ordre [1].

Comme Jean de Ravenne n'avait pour lui aucune raison solide, il fit solliciter le Pape par l'exarque, par le préfet d'Italie et par les autres personnes considérables qui demeuraient dans la ville. Un de ses anciens diacres disait que ses prédécesseurs portaient le pallium aux processions solennelles de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Apollinaire. Mais les correspondants ou nonces des Papes à Ravenne soutenaient qu'ils n'y avaient jamais rien vu de semblable. Toutefois saint Grégoire, pour ne pas contrister Jean, lui permit provisoirement de porter le pallium aux processions solennelles des fêtes de saint Jean-Baptiste, de l'apôtre saint Pierre, de saint Apollinaire, martyr, et de sa propre ordination [2]. Cette lettre est du mois d'octobre 593.

Sans être mauvais, Jean de Ravenne n'était point assez sincère ni assez grave. Aussi le Pape lui écrivit-il sur un ton plus ferme :

La première chose qui m'afflige est que vous m'écrivez d'un cœur double des lettres pleines de flatteries, qui ne s'accordent pas avec vos discours ordinaires. En second lieu, de ce que vous usez de railleries qui ne conviennent qu'à de jeunes écoliers; de discours mordants dont vous vous savez bon gré, et de médisances contre ceux que vous louez en leur présence. En troisième lieu, que, quand vous êtes en colère, vous dites à vos domestiques les injures les plus infâmes. De plus, vous ne vous appliquez point à régler les mœurs de votre clergé, et vous ne le traitez qu'en maître. Enfin, ce qui montre le plus de hauteur, que vous portez le pallium hors de l'église : ce que jamais aucun de vos prédécesseurs n'a fait, si ce n'est pour des translations de reliques; encore ce fait, assuré par un seul témoin, est-il nié par les autres. Tout cela fait voir que vous mettez l'honneur de l'épiscopat dans l'ostentation extérieure, et non dans l'intérieur. Je rends grâces à Dieu de ce que, quand j'ai appris cela, les Lombards étaient postés entre moi et Ravenne. J'aurais peut-être montré aux hommes combien je sais être sévère. Pour que vous ne vous imaginiez pas que je veuille rabaisser votre église, rappelez-vous où se tenait autrefois le diacre de Ravenne aux messes solennelles de Rome, et où il se tient maintenant, et vous connaîtrez que je désire honorer l'église de Ravenne. Mais je ne puis tolérer que quiconque s'arroge quoi que ce soit par orgueil. Au reste, j'ai écrit à notre diacre de Constantinople qu'il s'informe de tous les métro-

[1] L. 3, *Epist.* 57. — [2] L. 5, *Epist.* 11.

politains qui ont sous eux trente ou quarante évêques. Si c'est l'usage que dans les processions ils marchent avec le pallium, à Dieu ne plaise que je veuille diminuer en rien l'honneur de l'église de Ravenne !

Méditez bien, très-cher frère, tout ce que je viens de dire : pensez au jour où vous serez appelé ; considérez le compte que vous rendrez du fardeau de l'épiscopat. Corrigez ces mœurs d'écolier. Voyez ce qu'il convient à un évêque de dire et de faire. Soyez complétement sincère avec vos frères. Ne dites pas de bouche le contraire de ce que vous avez dans le cœur. Ne désirez pas de paraître plus que vous n'êtes, afin que vous puissiez être plus que vous ne paraissez. Croyez-moi, quand je suis arrivé à cette place, j'avais pour vous une telle affection, que si vous aviez voulu la conserver, jamais vous n'auriez trouvé un frère pareil, qui vous aimât aussi sincèrement et vous fût aussi complétement dévoué; mais, quand j'ai connu vos paroles et vos actions, j'ai reculé, je l'avoue. Je vous en conjure donc par le Dieu tout-puissant, corrigez tout ce que je viens de dire, surtout les vices de la duplicité. Permettez que je vous aime, et il pourra vous être utile, et pour la vie présente et pour la vie future, d'être aimé de vos frères. Répondez-moi, non par des paroles, mais par vos mœurs [1].

Ce langage affectueux et solennel était comme un avertissement ; car ce fut la dernière lettre de saint Grégoire à Jean de Ravenne, qui mourut quelque temps après. Le Pape nomma un évêque pour visiter l'église vacante, et écrivit à Castorius, son agent, d'avoir soin que l'élection se fît selon les règles. C'était l'an 595. L'exarque souhaitait faire élire l'archidiacre Donat; mais saint Grégoire, ayant examiné sa vie et trouvé plusieurs fautes qui le rendaient indigne de l'épiscopat, refusa de l'ordonner et en écrivit les raisons à l'exarque. Il refusa aussi le prêtre Jean, parce qu'il ne savait pas les psaumes, et que cette négligence marquait peu de soin de son âme. Enfin tous s'accordèrent à choisir le prêtre Marinien, qu'ils savaient avoir vécu longtemps dans le monastère avec saint Grégoire. Il chercha divers moyens de s'en excuser ; et on eut bien de la peine à lui persuader de consentir. Saint Grégoire, qui connaissait sa vertu et son zèle pour le salut des âmes, l'ordonna sans délai et lui donna quelque temps après le pallium, mais à la charge de ne s'en servir qu'à la messe et aux quatre processions solennelles [2].

Plus saint Grégoire aimait Marinien, plus il avait à cœur qu'il fût un évêque accompli. Dès l'année suivante, il lui donna des avis im-

[1] L. 5, *Epist.* 15. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 23, 25, 48, 56.

portants. Au lieu de protéger les monastères, il les laissait asservir par certains de ses ecclésiastiques. Ce n'était point à dessein, mais il écoutait trop facilement de mauvais conseils. Parce que je vous aime beaucoup, dit le saint Pape, je vous exhorte instamment à n'avoir pas plus de soin de l'argent que des âmes. C'est à quoi il faut s'appliquer entièrement, puisque c'est la seule chose dont Notre-Seigneur demandera compte à un évêque. Et, écrivant à l'abbé Secondin, qui était à Ravenne, il dit : Éveillez notre frère Marinien ; car je crois qu'il est endormi. Il est venu des gens me trouver, entre lesquels étaient des vieillards mendiants. Comme je les ai interrogés, ils m'ont dit en détail de qui et combien ils avaient reçu par le chemin. Je leur ai demandé avec empressement ce que Marinien leur avait donné. Ils m'ont dit qu'ils lui avaient demandé, mais qu'ils n'en avaient rien reçu, pas même du pain, quoiqu'il soit ordinaire à son église d'en donner à tout le monde. Il nous a répondu, disaient-ils, je n'ai pas de quoi pouvoir vous donner. Je m'étonne que celui qui a des habits, qui a de la vaisselle d'argent, qui a des celliers remplis, n'ait rien à donner aux pauvres. Dites-lui donc qu'il change d'esprit. Qu'il ne croie pas qu'il lui suffise de lire, de prier et de se tenir en retraite, s'il n'est libéral aux pauvres, ne fait de bonnes œuvres de ses mains, et ne regarde la misère d'autrui comme la sienne propre : autrement il n'a qu'un vain nom d'évêque. Je lui ai donné par lettre quelques avis pour le salut de son âme, mais il ne m'a rien répondu, d'où je présume qu'il n'a pas daigné les lire. Aussi depuis ce temps ne lui ai-je écrit que comme un conseiller peut le faire en des affaires temporelles. Il est inutile de me fatiguer à dicter des choses pour un homme qui ne les lit pas. Que Votre Charité lui dise donc tout en secret, et le presse de se conduire de telle sorte que, par sa négligence présente, il ne perde point, ce qu'à Dieu ne plaise, le mérite de sa vie passée [1].

De fait, dans le grand nombre de lettres que le saint Pape lui écrivit encore pour différentes personnes ou affaires, on ne voit plus rien de cette intimité religieuse qui fait remarquer à un ami les moindres taches de son âme. Cependant l'ancienne amitié subsistait toujours. On le voit par une lettre que lui écrivait saint Grégoire, au mois de février 601.

J'ai appris avec une bien sensible douleur que vous êtes malade d'un vomissement de sang. J'ai fait consulter les médecins que nous connaissons ici pour les plus savants, et je vous envoie leur avis par écrit. Ils ordonnent tous, et avant tout, le silence et la retraite ; mais

[1] L. 6, *Epist.* 29 et 30 ; l. 7, *Epist.* 43.

je doute fort que vous puissiez le garder dans votre église. C'est pourquoi je suis d'avis que vous commettiez des personnes qui puissent célébrer les messes, prendre soin de l'évêché, exercer l'hospitalité et gouverner les monastères ; et que vous veniez ici avant l'été, afin que, autant que j'en suis capable, je prenne moi-même soin de vous et vous conserve le repos. Car les médecins disent que l'été est fort contraire à cette maladie. Il est très-important que vous retourniez en santé à votre église ; ou, si Dieu vous appelle à lui, que ce soit entre les mains de vos amis. Et moi, qui me vois proche de la mort, si Dieu m'appelle avant vous, il est bon que ce soit entre vos mains. Si vous venez, amenez peu de gens ; car vous demeurerez avec moi dans l'évêché, et cette église vous fournira les secours nécessaires. Au reste, je ne vous exhorte point, mais je vous ordonne expressément de ne pas entreprendre de jeûner ; car les médecins disent que le jeûne est très-contraire à ce mal ; je vous le permets seulement cinq fois l'année, à l'approche des grandes solennités. Vous devez aussi vous abstenir des veilles, et faire prononcer par un autre la bénédiction du cierge et les explications de l'Évangile, que les évêques font à Pâques. Enfin, que Votre Dilection ne s'impose aucun travail au-dessus de ses forces. Je vous dis ces choses afin que, si vous allez mieux et que vous différiez de venir, vous sachiez ce que vous devez observer par mon commandement [1].

Le pape saint Grégoire prenait un soin non moins paternel de l'église de Naples. L'an 592, Démétrius, évêque de cette ville, fut déposé pour des crimes qui, en rigueur de justice, méritaient la mort, suivant les lois divines et humaines. Cette église étant ainsi vacante, saint Grégoire écrivit au clergé, à la noblesse, aux magistrats et au peuple d'élire incessamment un évêque ; et cependant il envoya à Naples, pour visiteur, Paul, évêque de Népi. Le peuple de Naples en fut si content, qu'il pria le Pape de le leur donner pour évêque titulaire ; mais le Pape voulut délibérer plus longtemps sur un choix de cette importance. En attendant, il recommanda à Paul l'instruction du peuple et du clergé, lui permit d'ordonner des clercs et de recevoir dans l'église les affranchissements des serfs, lui ordonnant aussi de payer au clergé ce que l'on avait accoutumé. Paul, après avoir été quelques mois à Naples, priait le Pape de disposer promptement de cette église, ayant impatience de revenir à son petit siége de Népi. Mais saint Grégoire demanda encore du temps, pour rétablir solidement l'église de Naples. Et ensuite, voyant approcher la fête de Pâques, il recommanda l'église de Népi à un

[1] L. 11, *Epist.* 33.

évêque nommé Jean, afin qu'il y célébrât la fête en qualité de visiteur, pendant l'absence de Paul [1].

Au mois de décembre de la même année 592, les Napolitains envoyèrent au Pape un décret d'élection en faveur de Florentius, sous-diacre de l'Église romaine ; mais il le refusa avec beaucoup de larmes, ne pouvant se résoudre d'aller à Naples. Ce qui donna autant d'affliction à saint Grégoire que cette élection l'avait consolé. Il renvoya donc ceux qui avaient apporté le décret avec une lettre à Scholastique, duc de Campanie, par laquelle il le prie d'assembler les principaux et le peuple de Naples, pour choisir un autre évêque. Que si, ajoute-t-il, vous ne trouvez personne dont vous puissiez convenir, choisissez au moins trois hommes dont la droiture et la sagesse soient connues, et envoyez-les ici au nom de toute la communauté. Peut-être trouveront-ils à Rome quelqu'un capable d'être votre évêque [2].

Cet ordre du Pape n'ayant point eu d'effet, il en donna encore un pareil au mois de mai 593, écrivant à Pierre, sous-diacre de Campanie, apparemment recteur du patrimoine, d'exciter le clergé de Naples à députer deux ou trois d'entre eux, et à les envoyer à Rome pour y choisir un évêque au nom de toute la ville. Avertissez-les, ajoute-t-il, d'apporter tout le vestiaire de l'évêque, et l'argent qui sera nécessaire pour sa dépense. C'est qu'il devait être consacré à Rome, et en partir pour Naples. Cependant l'évêque Paul demandait toujours à saint Grégoire de le renvoyer à son église de Népi, dont il était absent depuis environ dix-huit mois; ce que le Pape jugea raisonnable, et il ordonna au sous-diacre Pierre de lui faire donner, aux dépens de l'église de Naples, cent sous d'or et un petit orphelin à son choix, c'est-à-dire un esclave. Enfin Fortunat fut ordonné évêque de Naples, avant le mois de septembre 593, comme on le voit par une lettre où saint Grégoire le félicite sur la manière dont il a été reçu par son peuple, et lui donne des avis pour bien répondre à leur affection [3].

Cette bonne intelligence ne dura pas toujours. En 599, Fortunat fut accusé, devant le Pape, d'empiéter sur les priviléges de la ville et sur les droits de Théodore, maire du peuple ; il s'était notamment emparé des portes de la ville et des aqueducs : cette conduite divisa toute la population. Saint Grégoire écrivit à Maurentius, maître de la milice, pour lui reprocher de n'avoir point empêché cette usurpation [4]. Il écrivit à l'évêque pour le rappeler à son devoir et lui en-

[1] L. 2, *Epist.* 6, 9, 10, 15. — [2] L. 3, *Epist.* 15. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 35 et 61. — [4] L. 9, *Epist.* 69.

joindre d'envoyer à Rome une personne de confiance qui pût défendre sa cause, afin que le Pape, par sa sentence, mît fin à cette division déplorable [1]. Comme l'évêque n'envoya qu'une lettre évasive, saint Grégoire le condamna préliminairement à rendre les portes au maire Théodore, et l'aqueduc au seigneur ou sénateur Rustique [2]. Ailleurs, il lui reproche de la négligence à l'égard des monastères. En quoi il le loue, c'est de son zèle pour les esclaves chrétiens, que les juifs allaient acheter dans les Gaules. Le Pape veut que, quand ils en amènent, ils les remettent à ceux qui leur ont donné commission de les acheter, ou qu'ils les vendent à des chrétiens dans l'espace de quarante jours [3]. Il lui avait rappelé dans une autre lettre que, quand un esclave juif ou païen désire embrasser la foi chrétienne, il fallait lui procurer la liberté et ne pas le laisser entre les mains des juifs [4]. Il avait écrit dans le même sens à l'évêque de Catane, que, si les Samaritains se permettaient de circoncire des esclaves païens, il fallait rendre ceux-ci à la liberté, sans en payer le prix à ceux-là [5].

L'évêque Fortunat étant mort l'an 600, le peuple de Naples se partagea entre deux diacres, Jean et Pierre. Quand ils en eurent écrit au pape saint Grégoire, il leur répondit : Ce partage n'est ni nouveau ni répréhensible ; mais j'ai appris que le diacre Jean a une fille encore petite ; ainsi il ne devait ni être élu ni consentir à son élection, puisqu'il ne s'est pas encore assez longtemps exercé à la continence. Pour le diacre Pierre, on dit qu'il est fort simple, et vous savez qu'en ce temps on a besoin, dans la première place, d'un homme qui ait soin non-seulement du salut des âmes, mais encore de la sûreté et de l'utilité extérieures de son troupeau. J'ai encore ouï dire qu'il a donné de l'argent à usure : de quoi je vous prie de vous informer exactement, et, s'il en est ainsi, d'en élire un autre, car nous n'imposons point les mains aux usuriers. Si ce reproche est faux, qu'il vienne avec le décret de votre élection, afin qu'en nous informant de sa vie et de ses mœurs, nous puissions aussi connaître sa capacité. Mais préparez-en encore un autre ; car ce serait une grande honte pour votre clergé de n'avoir personne que vous puissiez élire, en cas que celui-ci fût refusé [6].

Les deux diacres Jean et Pierre ayant été exclus, Pascase fut consacré évêque de Naples, et saint Grégoire ordonna que l'argent de cette église, que son prédécesseur Fortunat n'avait point distribué aux clercs et aux pauvres, comme il devait, montant à quatre cents sous d'or, serait mis à part pour leur être distribué. Quelque temps

[1] L. 9, *Epist.* 104. — [2] L. 10, *Epist.* 24, 25. — [3] L. 9, *Epist.* 36. — [4] L. 6, *Epist.* 32. — [5] *Ibid.*, *Epist.* 33. — [6] L. 10, *Epist.* 62.

après, il lui envoya l'état de cette distribution, à laquelle devait être appelé le sous-diacre Anthémius, recteur du patrimoine de Campanie [1]. La lettre est de 601. Pascase se montra peu zélé pour la discipline ecclésiastique et les fonctions épiscopales. Un de ses sous-diacres, nommé Hilarus, avait calomnié le diacre Jean. Les juges s'étaient assemblés avec Anthémius pour punir ce délit, lorsque Pascase seul fit différer le jugement. Le Pape, l'ayant su, blâma sévèrement Anthémius de son peu de vigueur, et lui commanda d'avertir Pascase qu'il eût à priver Hilarus de l'office dont il était indigne, qu'il le fît publiquement battre de verges et déporter en exil, afin de corriger le grand nombre par la punition d'un seul; que, si Pascase négligeait de le faire, Anthémius devait le faire lui-même et avertir le Pape de sa négligence. Il lui enjoint aussi de l'exhorter à être plus vigilant et plus zélé pour la discipline de son église. Nous voulons, conclut-il, que notre dit frère Pascase se donne un vidame et un majordome, afin que, si des hôtes arrivent ou que des affaires se présentent, il y ait quelqu'un pour en avoir soin ; que si vous le voyez négligent à exécuter ce que je viens de dire, vous assemblerez tout son clergé, afin qu'ils élisent des hommes à qui l'on puisse confier ces fonctions. C'était en 601 [2].

Pascase ne profita guère de ces avertissements. Au lieu de prendre soin de son église, des monastères, des pauvres et des opprimés, ainsi qu'il convenait à un évêque, il s'occupait uniquement et inutilement à fabriquer des navires. Il avait perdu dans ce négoce plus de quatre cents sous d'or. Il allait tous les jours sur la mer, avec un ou deux de ses ecclésiastiques : ce qui le faisait mépriser de tout le monde. Saint Grégoire en fit des reproches à Anthémius, recteur du patrimoine de Campanie, avec ordre d'avertir de nouveau Pascase, en présence d'autres prêtres ou évêques et de quelques personnes de la noblesse, qu'il sortît enfin de sa torpeur, qu'il veillât avec soin sur son église et sur les monastères, qu'il exerçât la charité envers les siens, qu'il se montrât le défenseur des pauvres, qu'il prêtât l'oreille aux conseils des sages, afin de consoler sa ville et de réparer sa négligence passée. Dans le cas qu'il ne se corrigeât point, Anthémius eut ordre de l'envoyer à Rome, pour y apprendre de quelle manière un évêque devait se conduire. Cette lettre est du mois de mars 603. Les autres évêques de Campanie se rendaient coupables des mêmes négligences. Par une autre lettre, le Pape charge Anthémius de leur faire des reproches sévères de sa part, et, s'ils ne se corrigent, de les envoyer à Rome sans différer, afin qu'ils y apprennent, par un châtiment ca-

[1] L. 11, *Epist.* 34. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 71.

nonique, quel mal c'est de ne pas se corriger de choses aussi blâmables [1]. Nous voyons, par tous ces faits, que le nerf de la discipline ecclésiastique, c'est la vigilance et l'autorité du Pontife romain ; nous disons l'autorité et la vigilance, car l'une sans l'autre ne suffit pas.

Le saint pape Grégoire reçut plus de consolation de l'église de Milan. Laurent, évêque de cette ville, étant mort au mois de mars 593, un prêtre de la même église, nommé Magnus, se plaignit au Pape que Laurent l'avait excommunié injustement. Le Pape, ayant reconnu qu'il en était ainsi, permit à Magnus d'exercer ses fonctions et de communier, laissant à sa conscience, s'il se sentait coupable de quelque faute, de l'expier en secret. En même temps, il le chargeait d'avertir le clergé et le peuple de procéder unanimement à l'élection d'un évêque [2]. Ils choisirent en effet Constantius, diacre de la même église de Milan, et le clergé envoya le décret d'élection à saint Grégoire, par le même prêtre Magnus et un clerc nommé Hippolyte. Mais, parce que ce décret n'était pas souscrit, le Pape craignit qu'il n'y eût de la surprise, et envoya Jean, sous-diacre de l'Église romaine, avec ordre d'aller à Gênes, où plusieurs Milanais s'étaient retirés pour éviter les hostilités des Lombards. Vous les assemblerez, dit saint Grégoire, et, si vous voyez que tous unanimement s'accordent à l'élection de Constantius, vous le ferez consacrer de notre consentement, par les évêques de la province, suivant l'ancienne coutume ; en sorte que le Siége apostolique conserve son autorité sans diminuer les droits des autres [3]. Dans le reste de l'Italie, les évêques, élus sur les lieux, venaient à Rome pour être sacrés par le Pape, comme nous l'avons vu par l'exemple de Naples. Dans la province de Milan, c'était l'archevêque qui les consacrait et eux qui consacraient l'archevêque, mais avec le consentement du Pape.

Saint Grégoire chargea le sous-diacre Jean de deux lettres : l'une pour le clergé de Milan, l'autre pour Romanus, exarque d'Italie, auquel il recommande Constantius. Dans la première, il dit : Je connais bien notre fils le diacre Constantius, que vous avez choisi d'un consentement unanime. Il a été longtemps avec moi quand j'étais nonce à Constantinople, et je n'y ai rien connu de répréhensible ; mais parce que j'ai formé la résolution, depuis longtemps, de ne procurer l'épiscopat à personne, je me contenterai de joindre à votre élection mes prières vers Dieu, afin qu'il vous donne un digne pasteur. Jugez à présent celui qui vous convient, avec d'autant plus de circonspection, que, quand il sera une fois consacré, il ne vous sera plus permis de le juger, mais seulement de lui obéir avec une entière

[1] L. 13, *Epist.* 26 et 27. — [2] L. 3, *Epist.* 26. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 30.

soumission, ou plutôt à Dieu, qui vous l'aura donné. Ce que saint Grégoire dit ici, qu'il ne procure à personne l'épiscopat, se doit entendre des églises qui ne dépendaient pas immédiatement de lui ; car, en celles-là, il ne faisait pas difficulté de nommer des évêques quand le clergé et le peuple avaient peine à s'accorder. Constantius fut élu et consacré évêque de Milan, d'un commun consentement ; saint Grégoire le félicita sur son élection, lui donnant les avis convenables et lui envoyant le pallium [1]. La lettre est du mois de septembre 593.

Constantius avait envoyé au Pape sa confession de foi, selon la coutume, et, quoiqu'il n'y fût point parlé des trois chapitres, trois évêques de sa province, ainsi que nous l'avons déjà vu, ne laissaient pas de faire courir le bruit qu'il s'était obligé par écrit à les condamner, et par là même, suivant eux, à condamner le concile de Chalcédoine. Sous ce prétexte, ils se séparèrent de sa communion, et persuadèrent à la reine Théodelinde de s'en séparer aussi. Saint Grégoire, l'ayant appris, écrivit en même temps deux lettres à Constantius : la première pour lui seul, où il lui dit : Vous savez s'il a été parlé entre nous des trois chapitres, quoique Laurent, votre prédécesseur, en eût envoyé au Siége apostolique une condamnation très-expresse, à laquelle souscrivirent les personnes les plus nobles, et moi entre elles, comme étant alors préteur de Rome. La seconde lettre était pour être montrée aux évêques qui s'étaient séparés. Le Pape y déclare encore qu'il n'a point été fait mention des trois chapitres entre lui et Constantius, et proteste, en sa conscience, qu'il conserve la foi du concile de Chalcédoine, et n'ose rien ôter ni ajouter à sa définition, anathématisant quiconque croit plus ou moins. Puis il conclut : Celui qui n'est pas content de cette déclaration, n'aime pas tant le concile de Chalcédoine qu'il hait l'Église, notre mère [2].

Avec ces lettres, saint Grégoire en envoya une troisième à Constantius, pour la reine Théodelinde ; mais comme il y parlait, quoique sans le nommer, du cinquième concile, Constantius ne jugea point à propos de la rendre à cette princesse, de peur de la scandaliser, à cause qu'elle connaissait mal l'histoire assez embrouillée de ce concile. Saint Grégoire approuva sa conduite, et lui envoya une autre lettre pour elle, où il se contente de louer les quatre premiers conciles généraux, sans parler du cinquième, et exhorte la reine à écrire sans délai à Constantius, pour lui témoigner qu'elle agrée son ordination et qu'elle embrasse sa communion. Saint Grégoire, écrivant

[1] L. 3, *Epist.* 29, 31 ; l. 4, *Epist.* 1. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 2 et 3.

en même temps à Constantius, lui dit [1] : Quant au concile de Constantinople, que plusieurs nomment le cinquième, vous devez savoir qu'il n'a rien décidé contre les quatre précédents; car on n'y a point traité de la foi, mais seulement de quelques personnes, dont il n'y a rien dans le concile de Chalcédoine. Seulement, après avoir fait les canons, on émut quelques disputes sur ces personnes, et on l'examina dans la dernière action. On voit ici que le pape saint Grégoire ne comptait pour actes du concile de Chalcédoine que les sept premières actions, comprenant la définition de foi et les canons, et qu'il regardait tout le reste comme des affaires particulières et sans conséquence pour l'Église universelle. On voit surtout avec quelle prudente charité il ménage les préventions des personnes bien intentionnées, mais peu instruites de certains détails longs et compliqués.

Dans la même lettre, saint Grégoire répond à Constantius sur plusieurs autres articles. L'évêque et les citoyens de Bresse voulaient que Constantius leur déclarât, avec serment, qu'il n'avait point condamné les trois chapitres. Sur quoi saint Grégoire dit : Si votre prédécesseur ne l'a pas fait, on ne doit pas vous le demander; s'il l'a fait, il a faussé son serment et s'est séparé de l'Église catholique, ce que je ne crois pas. Mais pour ne pas scandaliser ceux qui vous ont écrit, envoyez-leur une lettre, où vous déclariez avec anathème que vous n'affaiblissez en rien la foi du concile de Chalcédoine, ni ne recevez ceux qui l'affaiblissent; que vous condamnez tous ceux qu'il a condamnés, et justifiez tous ceux qu'il a justifiés. Quant au scandale qu'ils prennent de ce que vous ne nommez point à la messe notre frère et coévêque Jean de Ravenne, il faut vous informer de l'ancienne coutume, et la suivre. Sachez aussi s'il vous nomme à l'autel; car, s'il ne le fait pas, je ne vois rien qui vous oblige à le nommer [2]. On voit qu'il était d'usage alors de nommer à l'autel les évêques vivants des grands siéges, comme nous y nommons le Pape.

Constantius se montra digne de l'amitié de saint Grégoire, par son zèle et sa vigilance. L'ayant consulté, au commencement de son épiscopat, sur ce qu'il devait faire des prêtres, diacres et sous-diacres qui étaient tombés dans le crime, le Pape lui répondit, au mois de septembre 595, qu'il fallait les déposer irrévocablement, et, en cas qu'ils fissent pénitence, ne les admettre qu'à la communion laïque. Le Pape joignit à cette décision des avis confidentiels pour sa propre conduite [3]. Constantius en profita si bien, que, quand il mourut, l'an 600, saint Grégoire écrivit au peuple et au clergé de Milan : Il

[1] L. 4, *Epist.* 38. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 39. — [3] L. 5, *Epist.* 4.

nous est impossible d'exprimer en paroles combien la mort de notre frère et coévêque Constantius nous afflige. Plaise à Dieu que les provinces de ces quartiers ne ressentent point, par quelque calamité soudaine, quels biens elles ont perdus dans un seul homme ! Car nous n'ignorons pas combien il était vigilant et à maintenir la discipline ecclésiastique et à défendre votre cité.

Il ajoute que l'élection qu'ils ont faite unanimement du diacre Deusdedit, lui est fort agréable. Mais, continue-t-il, je ne connais que son visage, et non pas ses mœurs. C'est pourquoi, tant pour l'intérêt de Dieu que pour le vôtre, examinez soigneusement s'il n'y a point dans sa vie passée quelque reproche qui le puisse exclure selon les canons, et s'il est propre pour le gouvernement et le maintien de la discipline, auquel cas nous voulons qu'il soit ordonné en vertu de cette lettre. Quant à ce que vous a écrit Agilulfe (c'était le roi des Lombards), n'en soyez point en peine ; car nous ne consentirons jamais à l'ordination d'un homme élu par d'autres que par des catholiques, et principalement par des Lombards ; il serait trop indigne d'être le successeur de saint Ambroise. Et vous n'avez rien à craindre, puisque les terres de l'église de Milan ne sont point, Dieu merci, sous la domination des ennemis ; mais en Sicile et en d'autres pays sujets de l'empire. Afin donc qu'il n'y ait point de retardement, nous avons envoyé notre notaire Pantaléon pour faire sacrer Deusdedit, de notre consentement, selon la coutume [1].

L'histoire mal comprise des trois chapitres avait jeté des semences de schisme dans la province d'Istrie, dont Aquilée était la métropole. Sévère ayant succédé à Élie comme métropolitain, l'exarque Smaragde le fit venir à Ravenne, où il embrassa la communion de l'évêque Jean et souscrivit à la condamnation des trois chapitres. De retour dans sa province, ses suffragants lui firent rétracter ce qu'il venait de faire, et l'engagèrent de nouveau dans le schisme. Le pape saint Grégoire, dès le commencement de son pontificat, lui témoigna sa peine d'une conduite pareille, et, d'après le commandement de l'empereur, lui ordonna de se présenter avec les siens au concile de Rome, qui devait juger leur affaire. C'était au mois de novembre 590. Suivant la coutume de ceux qui ont une mauvaise cause, les évêques d'Istrie, redoutant le jugement canonique de l'Église, implorèrent l'appui de la puissance séculière. Ils prièrent l'empereur de suspendre cette affaire jusqu'à l'entière pacification de l'Italie, afin qu'il pût en prendre connaissance lui-même. Ils y intéressèrent sa politique, en lui disant que, sans cela, l'église d'Aquilée

[1] L. 11, *Epist.* 4.

se détacherait vraisemblablement de l'empire, pour recourir aux archevêques gaulois, ainsi qu'avaient déjà fait trois autres églises de la même province ; car la domination des Francs s'étendait alors jusqu'à l'Istrie. D'après leurs insinuations, soutenues de présents considérables aux courtisans, l'empereur Maurice écrivit au Pape, et, suivant son expression plus tyrannique que chrétienne, lui ordonna de les laisser tranquilles jusqu'à la pacification de l'Italie. Saint Grégoire ne laissa pas de répondre à l'empereur avec le zèle et la liberté d'un pontife [1].

Les évêques d'Istrie écrivirent également au Pape. Ils parlaient de la persécution qu'ils avaient à souffrir; ils disaient que, depuis la condamnation des trois chapitres, l'Italie éprouvait plus de calamités qu'aucune autre province. Saint Grégoire leur répondit, avec beaucoup de charité, qu'il avait reçu leur lettre avec une grande joie, mais que sa joie serait encore bien plus grande s'il apprenait leur retour à l'unité. Il leur fait observer que les persécutions, ou plutôt les poursuites que l'on endure par sa faute, ne profitent point au salut, et ne donnent droit à aucune récompense. Car vous devez savoir, comme dit le bienheureux Cyprien, que ce n'est pas la peine, mais la cause qui fait le martyr. Si l'Italie était si fort affligée depuis quelque temps, on ne pouvait pas lui en faire un opprobre ; car il est écrit : Le Seigneur châtie qui il aime. Pour les désabuser de leurs préventions, il leur envoie le mémoire de son prédécesseur, le pape Pélage II, sur la condamnation des trois chapitres, afin que, déposant tout esprit d'orgueil, ils revinssent d'autant plus vite à l'Église, leur mère, qui les attendait chaque jour [2].

Dans le temps que le saint Pape écrivait cette lettre aux évêques d'Istrie, Aquilée, leur métropole, fut réduite en cendres, et Sévère, leur métropolitain, obligé de transporter son siége à Grade. A la nouvelle de cette calamité, Jean de Ravenne proposa au Pape d'envoyer des aumônes à l'église de Sévère. Le Pape lui répondit : Votre Fraternité pense de la sorte, parce qu'elle ignore combien de présents Sévère envoie contre nous à la cour. Mais cela ne fût-il pas, il y a une autre considération, c'est qu'il faut faire la charité, d'abord aux fidèles, et ensuite aux ennemis de l'Église. Près de vous est la ville de Fanum, d'où il a été emmené beaucoup de captifs ; dès l'année dernière, j'ai voulu y envoyer des secours; mais je n'ai osé, à cause des ennemis qui occupent tout l'intervalle. Vous ferez bien d'y envoyer l'abbé Claude avec quelque argent pour racheter

[1] *Acta SS.*, 5 *febr. De S. Ingen.* Greg., l. 1, *Epist.* 16; l. 2, *Epist.* 46. — [2] L. 2, *Epist.* 51.

les captifs : j'approuve d'avance tout ce que vous dépenserez [1].

Le saint Pape ayant appris que deux évêques d'Istrie, Pierre et Providentius, désiraient venir le trouver pour lui demander des explications, si on leur promettait de ne leur faire aucune peine, il leur écrivit, au mois d'août 595, une lettre pleine de charité, où il les presse de venir à lui avec toute confiance, eux et tous ceux qui voudraient, promettant de les satisfaire pleinement, et, soit que Dieu leur fît la grâce de se réunir à lui, soit que, par malheur, ils continuassent dans leur dissension, de les renvoyer chez eux sans qu'il leur soit fait aucun mal [2].

Avec le temps et ces efforts de la charité pontificale, un grand nombre d'Istriens quittèrent le schisme et se réunirent à l'Église romaine. Vers l'an 598, l'évêque de Caprite, aujourd'hui Caorla, petite île au fond du golfe de Venise, voulut s'y réunir avec tout son peuple, et présenta, pour cet effet, une requête à l'exarque Callinique. Mais l'exarque avait un majordome nommé Justin, qui favorisait le schisme, et qui mit à la réunion toutes les entraves qu'il put. Saisi de la requête de l'évêque, il la vendit aux schismatiques, disant ensuite qu'il l'avait perdue. Par son conseil, l'exarque envoya au Pape copie de l'ordre que l'empereur avait donné, dès le commencement de son pontificat, pour laisser en repos les schismatiques d'Istrie. Par les menées de Justin, l'évêque de Caprite, qui avait demandé la réunion, finit par n'en plus vouloir. Mais son peuple, persévérant toujours dans le même désir, envoya demander au Pape un autre évêque. Sur quoi saint Grégoire écrivit à l'exarque Callinique en ces termes : Votre Excellence a dû considérer que cet ordre, outre qu'il a été surpris, ne vous ordonne pas de rejeter ceux qui veulent se réunir à l'Église, mais de ne pas y forcer ceux qui ne le veulent pas. Il le prie d'instruire les empereurs de cette réunion de schismatiques. Il le prie enfin d'éloigner Justin de ses conseils, s'il ne quitte le schisme. Il écrivit en même temps à Marinien, évêque de Ravenne, d'exhorter l'évêque de Caprite à se réunir à l'Église catholique et à son peuple; s'il refuse, ajoute saint Grégoire, ordonnez-y un évêque, et comptez cette île dans votre province, jusqu'à ce que les évêques d'Istrie reviennent à l'union. Le Pape écrivit en même temps à Anatolius, son nonce à Constantinople. C'était vers le mois d'octobre 598 [3].

Vers le mois de juin de l'année suivante 599, saint Grégoire écrivit au même Anatolius de favoriser, en tout ce qu'il pourrait, quelques personnes qui allaient de Rome à Constantinople, après avoir

[1] L. 2, *Epist.* 46. — [2] L. 5, *Epist.* 51. — [3] L. 9, *Epist.* 9, 10.

quitté le schisme d'Istrie, et qui se plaignaient d'avoir beaucoup à souffrir des évêques de ces quartiers [1]. Il écrivit aussi à plusieurs personnes puissantes qui s'employaient avec zèle pour la réunion des schismatiques, entre autres à Gulfar, Lombard et duc de Trévise. Il écrivit à Romanus, défenseur de l'Église romaine en Sicile, de donner les secours nécessaires à quelques Istriens pour aller trouver leur évêque qui désirait aussi se réunir, et d'aider en tout l'évêque lui-même, jusqu'à le défrayer, s'il voulait venir à Rome. D'autres étant venus et y ayant renoncé à leur schisme, le Pape, en les renvoyant, les recommanda à l'exarque Callinique et à Marinien, évêque de Ravenne, afin que leur conversion ne leur attirât aucun mauvais traitement, et que la protection qu'ils recevraient invitât les autres à se réunir de même. Nous voyons, deux ans auparavant, une pension accordée par saint Grégoire à un nommé Jean, qui avait quitté le schisme d'Istrie [2].

Constantius, évêque de Milan et ami de saint Grégoire, exhortait les clercs de Côme à se réunir à l'Église. Ils répondirent que la manière dont on les traitait ne les y attirait pas, que plusieurs catholiques retenaient leur bien injustement, entre autres l'Église romaine, qui avait usurpé sur eux une certaine terre. Le saint Pape, en ayant été informé par Constantius, lui fit cette réponse : Si cette terre leur appartient, nous voulons qu'elle leur soit rendue, quand même ils ne se réuniraient pas à l'Église, et, s'ils se réunissent, nous sommes prêts à la leur abandonner, quand même ils n'y auraient aucun droit ; car nous voulons ne leur laisser aucun prétexte de demeurer dans le schisme [3]. Certes, il était difficile qu'une charité aussi magnanime ne touchât point les cœurs.

Une province voisine, la Dalmatie, donna des occupations semblables au saint pape Grégoire. Dès le temps du pape Pélage II, Honorat, archidiacre de Salone, métropole de cette province, s'était plaint que l'évêque Natalis le traitait mal, parce que, disait-il, je l'empêche de donner à ses parents les vases de l'église, desquels je suis chargé. Le pape Pélage avait défendu à Natalis de garder du ressentiment contre Honorat, ni de le faire prêtre malgré lui. Toutefois, Natalis assembla un concile de la province dont il était métropolitain, où il déposa Honorat et ordonna à sa place un autre archidiacre plus complaisant pour lui ; puis il ordonna prêtre Honorat, contre son gré. Ils en écrivirent de part et d'autre à saint Grégoire, dès la première année de son pontificat. Sur quoi il ordonna à Honorat de continuer ses

[1] L. 9, *Epist.* 66. — [2] *Ibid. Epist.* 93, 94, 95, 96 ; l. 6, *Epist.* 39. — [3] L. 9, *Epist.* 53.

fonctions d'archidiacre. Si vous pouvez finir ce scandale, ajoute-t-il, vous gagnerez beaucoup pour votre âme ; sinon, venez incessamment devant nous, et que l'évêque y envoie pour lui une personne bien instruite. Sachez cependant que nous vous ferons rendre un compte exact des meubles précieux, tant de votre église que des autres, qu'on y a rassemblés d'églises diverses. Pour Natalis, il lui écrivit en ces termes : Les actes que vous m'avez envoyés de votre concile, touchant la condamnation de l'archidiacre Honorat, ne sont propres qu'à fomenter vos différends, puisqu'en même temps vous le déposez du diaconat, comme indigne, et vous l'élevez malgré lui à la prêtrise. C'est pourquoi nous vous admonétons de le rétablir dans sa fonction, et, s'il reste encore entre vous quelque différend, qu'il vienne ici, et quelqu'un pour vous [1].

Natalis n'ayant point satisfait à cette lettre, saint Grégoire lui écrivit au mois de mars 592. J'apprends, dit-il, par plusieurs personnes qui viennent de chez vous, que vous abandonnez le soin de votre troupeau, et que vous êtes occupé à tenir une grande table. Au reste, votre conduite fait voir que vous ne vous appliquez ni à la lecture ni à l'exhortation. Il en donne pour preuve son peu d'obéissance à ses supérieurs, le pape Pélage, de sainte mémoire, et lui-même. Il ajoute : Après tant d'avertissements, rétablissez Honorat en sa place, sitôt que vous aurez reçu cette lettre. Si vous différez encore, sachez que vous êtes privé de l'usage du pallium, qui vous a été accordé par ce Siége. Et si vous continuez dans votre opiniâtreté, vous serez privé de la participation au corps et au sang de Notre-Seigneur. Après quoi, nous examinerons juridiquement si vous devez demeurer dans l'épiscopat. Quant à celui qui s'est laissé ordonner archidiacre au préjudice d'Honorat, nous le déposons de cette dignité, et, s'il continue d'en faire les fonctions, il sera privé de la sainte communion. Saint Grégoire chargea de cette lettre et de l'exécution des ordres qu'elle contenait, le sous-diacre Antonin, qu'il envoyait pour administrer le patrimoine de l'Église romaine en Dalmatie. Il le chargea aussi de deux autres lettres : une aux évêques de la province, pour leur faire part de cette affaire ; l'autre au préfet Jobin, pour lui recommander Antonin, et le prier de ne point donner à Natalis de protection contre la justice [2].

Natalis se rendit enfin. Il se soumit aux ordres du Pape et corrigea ses mœurs. Toutefois, il lui écrivit une lettre où il prétendait se justifier, alléguant, pour autoriser ses festins, plusieurs passages de l'Écriture mal expliqués, entre autres celui-ci : Que celui qui

[1] L. 1, *Epist.* 19, 20. — [2] L. 2, *Epist.* 18, 19, 20, 21.

ne mange point ne juge pas celui qui mange. Ce passage, dit saint Grégoire, ne convient point du tout; car il n'est pas vrai que je ne mange point, et saint Paul ne parle ainsi que pour ceux qui jugent les autres dont ils ne sont point chargés. Vous souffrez avec peine que je vous aie repris de vos grands repas; et moi, qui suis au-dessus de vous par ma place, quoique non par mes mœurs, je suis prêt à recevoir la correction de tout le monde; et je ne compte pour amis que ceux dont les discours me font effacer les taches de mon âme avant la venue du juge terrible. Il remet à l'arrivée de ses députés à juger son différend avec Honorat [1]. Mais Natalis mourut environ six mois après.

Saint Grégoire, en ayant eu nouvelle, écrivit ainsi au sous-diacre Antonin, au mois de mars 593 : Avertissez incessamment le clergé et le peuple de la ville d'élire unanimement un évêque, et envoyez-nous le décret d'élection, afin que l'évêque soit ordonné de notre consentement, comme dans les anciens temps. Prenez garde surtout qu'il n'y ait, dans cette action, ni présents donnés ni protection de personnes puissantes; car celui qui est élu par cette voie est obligé d'obéir à ses protecteurs, aux dépens des biens de l'Église et de la discipline. Faites faire devant vous un inventaire fidèle des biens et des ornements de cette église, et donnez-en la garde au diacre Respectus et à Étienne, primicier des notaires, à la charge d'en répondre sur leurs propres biens. La dépense nécessaire sera fournie par l'économe qui s'est trouvé en charge à la mort de l'évêque, et il en rendra compte au successeur [2].

Cependant, comme Natalis était mort avant que d'avoir fait juger à Rome son différend avec l'archidiacre Honorat, qu'il avait déposé, saint Grégoire écrivit à Honorat, le déclarant absous, ou plutôt confirmant son absolution précédente, et lui ordonnant de continuer ses fonctions [3]. Il fut élu lui-même par le clergé de Salone, et le Pape approuvait extrêmement cette élection [4]; mais plusieurs s'y opposèrent, et les évêques de la province préférèrent à Honorat un nommé Maxime, qu'ils regardaient comme plus traitable et plus favorable à leurs passions. Sitôt que saint Grégoire eut avis de cette entreprise, il écrivit aux évêques de Dalmatie pour leur défendre, par l'autorité de saint Pierre, d'ordonner un évêque à Salone sans son consentement, sous peine d'être privés de la participation au corps et au sang de Notre-Seigneur, et de nullité de l'élection, excluant nommément la personne de Maxime, mais leur

[1] L. 2, *Epist.* 52. — [2] L. 3, *Epist.* 22. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 32. — [4] *Ibid.*, *Epist.* 47.

permettant de consacrer tout autre qui serait élu unanimement [1].

Maxime, n'espérant rien du côté de l'Église, se tourna du côté de la cour. Il fut trompé quelque peu dans son attente. La réponse de l'empereur, au lieu de lui être favorable, défendait absolument de l'ordonner [2]. Maxime n'en devint que plus audacieux. Il gagna par des présents les officiers de Romanus, exarque de Ravenne, qui le firent ordonner à main armée, disant que tels étaient les ordres de l'empereur. Des prêtres, des diacres et d'autres ecclésiastiques furent battus en cette occasion, et le sous-diacre Antonin, recteur du patrimoine, eût été tué, s'il n'eût pris la fuite. Saint Grégoire, informé de ces violences, écrivit, au mois de mai 594, à Maxime lui-même, déclarant qu'il tient d'abord pour subreptice ou faux le prétendu ordre de l'empereur. Car, dit-il, nous n'ignorons pas votre vie et votre âge, et nous savons l'intention de l'empereur, qui n'a pas accoutumé de se mêler des affaires sacerdotales, pour ne pas se charger de nos péchés. Nous ne pouvons donc nommer ordination une cérémonie célébrée par des excommuniés, et jusqu'à ce que nous sachions, par les lettres de l'empereur ou de notre nonce, que vous avez été véritablement ordonné par son commandement, nous vous défendons, à vous et à vos consécrateurs, de faire aucune fonction sacerdotale ni d'approcher du saint autel, jusqu'à notre réponse : le tout sous peine d'anathème [3].

Cette lettre ayant été affichée publiquement à Salone, Maxime la fit déchirer publiquement, et affecta plus ouvertement de mépriser le Siége apostolique. Saint Grégoire, mandant ces nouvelles à Sabinien, son nonce à Constantinople, ajoute : Vous savez comme je ressens ceci, moi qui suis prêt à mourir plutôt que de voir l'Église du bienheureux apôtre Pierre abaissée en mes jours. Vous connaissez mon caractère. Je souffre longtemps; mais quand j'ai une fois résolu de ne plus souffrir, j'affronte gaiement tous les périls [4].

Avec tout cela, l'empereur Maurice approuva l'ordination de Maxime, poussé sans doute, par ses ministres en Dalmatie, auxquels ce faux évêque prodiguait les biens de son église. Le Pape réprouvait cette ordination pour trois causes : d'abord, parce qu'il avait été ordonné à l'insu du Pontife romain et de son nonce : ce qui n'avait jamais eu lieu sous les empereurs précédents; ensuite, il avait eu la sacrilége présomption de célébrer la messe et d'exercer les autres

[1] L. 4, *Epist.* 10. — [2] Fleury dit : Il obtint un ordre de l'empereur, qui confirmait son élection. La lettre que cite Fleury (l. 7, *Epist.* Num., l. 4, *Epist.* 47) dit au contraire : *Imperator jussiones transmisit, ut ordinari minimè debuisset.* — [3] L. 4, *Epist.* 20. — [4] L. 4, *Epist.* 47.

fonctions sacerdotales, quoiqu'il fût excommunié ; enfin, il était accusé d'incontinence et de simonie, crimes qui le rendaient incapable de l'épiscopat. Sur le premier point, saint Grégoire voulut bien se relâcher par égard pour l'empereur, comme si cette ordination avait été faite par son autorité pontificale ; mais il fut inflexible sur les deux autres chefs, et exigea que Maxime vînt à Rome pour y rendre compte de sa conduite. L'empereur lui en envoya l'ordre, mais il écrivit en même temps au Pape de le recevoir avec honneur. Sur quoi saint Grégoire, se plaignant de tout ceci à l'impératrice Constantine, lui dit : Il est bien dur de recevoir avec honneur un homme accusé de choses aussi graves, lorsqu'il faudrait le juger auparavant. Si les causes des évêques qui me sont commis se règlent auprès de l'empereur par l'intervention d'autrui, que fais-je, malheureux, dans cette Église ? Mais si mes évêques me méprisent, s'ils recourent contre moi aux juges séculiers, j'en rends grâces au Dieu tout-puissant, je l'impute à mes péchés. Je dirai seulement que je l'attendrai encore quelque peu : s'il diffère longtemps à venir, je ne manquerai pas de le punir selon la rigueur des canons [1].

Maxime ayant donc été plusieurs fois averti par le Pape de venir à Rome rendre compte de sa conduite, chercha diverses excuses ; et enfin demanda que le Pape envoyât quelqu'un à Salone, devant qui il pût se justifier, soutenant même que l'empereur l'avait ordonné. A quoi saint Grégoire répond : Nous n'avons reçu d'ordres ou de lettres, que de vous faire venir ici ; mais quand on en aurait surpris quelque autre, nous connaissons si bien le zèle de l'empereur, son amour pour la discipline, son respect pour les canons, que nous ne laisserions pas de faire notre devoir. Quant à ce que vous craignez si fort que nous ne vous punissions d'avoir été ordonné sans notre consentement, quoique ce soit une faute intolérable, nous vous la remettons, suivant les ordres ou les lettres de l'empereur, pourvu que vous ne demeuriez pas davantage dans la désobéissance. Mais on nous a dit d'autres choses que nous ne pouvons nous empêcher d'examiner. Il lui réitère ensuite la défense de célébrer la messe, et l'ordre de venir à Rome dans le terme de trente jours, prévenant les excuses qu'il pouvait alléguer, d'être retenu par les magistrats, les soldats ou le peuple ; il lui défend, à la fin, de molester davantage l'évêque Paulin et l'archidiacre, qui n'avaient point consenti à son usurpation [2].

Saint Grégoire écrivit en même temps au clergé et aux nobles de

[1] L. 5, *Epist.* 21. — [2] L. 6, *Epist.* 25.

Salone, à qui l'on cherchait à persuader qu'il agissait ainsi, non point par zèle de la discipline, mais par quelque haine contre Maxime. Le saint Pape leur proteste que son unique désir est de leur donner un pasteur sans reproche : c'est pour cela qu'il appelle Maxime à Rome, afin qu'il se justifie des accusations portées contre lui. Pressez-le donc de venir, afin que, si nous pouvons le trouver innocent, nous le confirmions ; ou bien, s'il est convaincu des choses dont on l'accuse, que Votre Dilection ne soit pas plus longtemps délaissée à cause de lui. Je m'étonne, ajoute-t-il, que dans un si grand clergé et un si grand peuple, il se soit à peine trouvé deux personnes des ordres sacrés qui aient refusé de communiquer avec Maxime, et se soient souvenues qu'ils sont chrétiens ; savoir, l'évêque Paulin et l'archidiacre Honorat. Car vous deviez, très-chers fils, considérer les ordres dans lesquels vous êtes, et repousser celui qui repousse le Siége apostolique, jusqu'à ce qu'il soit justifié : de peur de participer à sa faute et à sa peine. Toutefois, parce que nous avons pour vous des entrailles de miséricorde, et que nous savons que quelques-uns d'entre vous ont été contraints par la violence de communiquer avec lui ; nous prions le Seigneur tout-puissant de vous absoudre, et de tous vos péchés propres et de tous les péchés d'autrui. Ces deux lettres sont du mois de mars 596 [1].

Au mois de juillet suivant, saint Grégoire écrivit dans le même sens au clergé, à la noblesse et au peuple de Jadera ou Zara en Dalmatie, dont une partie avait rejeté la communion de Maxime, une partie l'avait embrassée. Sabinien, leur évêque, était de ces derniers ; mais enfin il abandonna Maxime, étant touché d'un tel repentir, qu'il s'enferma dans un monastère pour faire pénitence, et qu'il voulut même renoncer à l'épiscopat. Saint Grégoire lui écrivit qu'il le recevait en sa communion et en ses bonnes grâces, et l'exhorta à reprendre la conduite de son troupeau, et à travailler à faire rentrer dans la communion de l'Église tous ceux qui s'en étaient séparés [2].

Maxime lui-même recourait à bien des moyens pour apaiser et contenter le Pape. Il lui avait fait écrire par l'empereur même de le recevoir avec honneur. Le Pape avait répondu que c'était une chose fort étrange, que le juge dût recevoir avec honneur l'accusé qui paraissait à son tribunal. Il lui fit écrire par Marcel ou Marcellin, proconsul de Dalmatie. Le Pape répondit au proconsul Marcel : Vous vous plaignez d'avoir encouru notre disgrâce, et déclarez vouloir nous satisfaire pour recouvrer notre bienveillance. Il est vrai, on

[1] L. 6, *Epist.* 25 et 26. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 27 ; l. 7, *Epist.* 17 ; l. 8, *Epist.* 10, 24.

nous a rapporté de Votre Grandeur bien des choses qu'un fidèle chrétien n'aurait pas dû faire. Tout le monde dit que vous êtes l'auteur de tout le mal qui s'est fait dans la cause de Maxime, de la spoliation de son église, de la perte de tant d'âmes, de l'audacieuse présomption de cet intrus. Si maintenant vous voulez avoir notre bienveillance, il faut avant tout satisfaire le Rédempteur par les prières et les larmes : sinon, à quoi servirait notre indulgence ? Vous satisferez Dieu et les hommes, quand vous ramènerez au droit chemin ceux qui s'égarent, et à l'humilité ceux qui s'enflent de présomption [1]. Cette lettre, qui est de la fin de l'année 598, produisit un effet salutaire. Pour réparer sa faute, le proconsul Marcel s'employa avec tant de zèle à procurer la soumission de Maxime et des Istriens, que, l'année suivante, le Pape le recommanda avec beaucoup de bienveillance à Constantinople [2].

Après avoir ainsi employé les hautes puissances du siècle, sans rien pouvoir obtenir, Maxime eut recours aux puissances subalternes, et s'efforça de fléchir le Pape, tant par le nombre et l'humilité de ses suppliques, que par des attestations de bonnes œuvres. C'est ce que dit le Pape lui-même [3]. Maxime lui fit écrire entre autres par un juge, nommé Julien Scribion, qui lui parla de charité et de concorde. Le Pape répondit que c'était bien d'aimer l'une et l'autre ; mais que le devoir de sa charge l'obligeait avant tout de juger, suivant les canons, la justice, ce qu'il promit de faire sans acception de personnes. Julien disait que la volonté de la cour et le vœu du peuple étaient pour Maxime. Le Pape répondit que cela ne le détournerait point du zèle de la justice, et que chacun devait avant tout s'assurer l'amour de Dieu [4].

Maxime lui fit surtout écrire par le nouvel exarque de Ravenne, Callinique, témoignant une crainte extrême d'être jugé par le Pape en personne. Saint Grégoire écrivit donc à Marinien, évêque de Ravenne, vers le mois de novembre 598 : Mon fils, l'exarque Callinique m'écrit continuellement pour Maxime. Vaincu par son importunité, je n'ai pu faire autre chose que de vous renvoyer cette affaire. Si donc Maxime vient devant vous, Honorat, archidiacre de la même église, y doit aussi être amené, afin que vous connaissiez si Maxime a été ordonné légitimement, s'il ne s'est point rendu coupable de simonie ou d'incontinence ; s'il n'a pas su qu'il était excommunié, quand il a célébré la messe : et vous ordonnerez ce que vous jugerez à propos devant Dieu, afin que nous puissions consentir à

[1] L. 9, *Epist.* 5. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 82. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 67. — [4] *Ibid.*, *Epist.* 41.

votre jugement. Que si vous êtes suspect à l'exarque, il faut que notre vénérable frère Constantius, évêque de Milan, vienne à Ravenne, pour juger avec vous ; et soyez assuré que le jugement que vous aurez prononcé ensemble sera le mien. Car de même que nous ne devons pas être inflexibles à l'égard des humbles, ainsi nous devons être sévères à l'égard des superbes. Il en écrivit dans le même sens à Constantius de Milan [1].

Maxime se rendit enfin à Ravenne, et saint Grégoire y envoya Castorius, cartulaire de l'Église romaine, avec cette commission : Si Maxime déclare par serment qu'il n'est point coupable de simonie ni des autres crimes, en étant simplement requis devant le corps de saint Apollinaire, et s'il fait pénitence de sa désobéissance, vous lui donnerez, pour le consoler, la lettre que nous lui avons écrite. Vous prendrez aussi grand soin qu'il ne garde aucun ressentiment contre Sabinien, évêque de Zara, contre l'archidiacre Honorat et les autres qui ont eu recours au Siége apostolique. Le Pape laisse à Marinien le jugement de la pénitence que Maxime devait faire, pour avoir célébré la messe étant excommunié. Ces lettres sont du mois de juillet 599 [2].

Castorius étant arrivé à Ravenne et ayant déclaré sa commission, Maxime de Salone se prosterna sur le pavé au milieu de la ville, en disant : J'ai péché contre Dieu et contre le bienheureux pape Grégoire, et demeura ainsi en posture de pénitent pendant trois heures. L'exarque Callinique, le cartulaire Castorius et l'évêque Marinien y accoururent; et Maxime, s'étant relevé, témoigna encore devant eux de plus grands sentiments de pénitence. On le mena au corps de saint Apollinaire, où il jura qu'il était innocent de tout ce qu'on lui avait reproché touchant les femmes ou la simonie. Alors Castorius lui donna la lettre du Pape, par laquelle il lui rendait sa communion et ses bonnes grâces, et lui accordait le pallium, à la charge d'envoyer quelqu'un pour le recevoir, suivant la coutume, lui déclarant l'obligation particulière qu'il avait à l'exarque Callinique. Castorius revint à Rome, amenant un diacre de Maxime, qui fit au Pape la relation de tout ce qui s'était passé, et reçut le pallium le 26 août 599, avec une lettre pour Maxime, où le Pape témoigne être pleinement satisfait, et l'exhorte à une parfaite réconciliation avec l'évêque Sabinien, l'archidiacre Honorat et un clerc nommé Messien, qui s'était réfugié à Rome.

C'est ainsi que, par sa fermeté et sa patience, le pape saint Grégoire maintenait la vigueur de la discipline ecclésiastique, et y rame-

[1] L. 9, *Epist.* 10, 67. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 79, 80.

nait les récalcitrants. On voit, par deux autres lettres qu'il écrivit depuis à Maxime, que le retour de ce dernier fut sincère [1].

Le reste de l'Illyrie, savoir : la Grèce, la Macédoine, l'Épire, la Mésie, n'éprouva pas moins que la Dalmatie les heureux effets de la vigilance et de l'autorité de saint Grégoire. Dès le début de son pontificat, il se recommanda aux prières d'Anastase, archevêque de Corinthe [2]. Plusieurs évêques d'Illyrie ayant été chassés de leurs siéges par la guerre, l'empereur Maurice ordonna qu'ils se retireraient chez les évêques qui étaient demeurés en place, et que ceux-ci se chargeraient de leur subsistance. Saint Grégoire, en ayant été averti par le gouverneur de la province, écrivit à tous les évêques d'Illyrie de s'acquitter de ce devoir, non-seulement pour obéir à l'empereur, mais encore plus pour obéir à Dieu, qui nous oblige de donner des secours temporels, même à nos ennemis, quand l'occasion s'en présente. Il déclare toutefois que ces évêques dépouillés n'auront aucune autorité dans les églises qui leur donneront retraite, et se contenteront de recevoir la subsistance. La lettre est du mois de juin 591 [3].

L'année suivante 592, les évêques d'Illyrie, ayant élu Jean à l'unanimité pour évêque de la première Justinienne, avec l'agrément de l'empereur Maurice, en demandèrent la confirmation au pape saint Grégoire. La première Justinienne était une ville de Macédoine, nommée anciennement Achride et maintenant Locride, où était né l'empereur Justinien, qui l'agrandit singulièrement, l'orna de beaucoup de priviléges, et lui obtint du pape Vigile d'être, à la place de Thessalonique, le siége du vicariat apostolique en Illyrie. Saint Grégoire les félicita de leur unanimité, confirma leur choix, et écrivit de même à Jean pour lui accorder l'usage du pallium, l'établir son vicaire dans l'Illyrie, lui exposer ses devoirs et l'engager à les bien remplir [4].

Jean y ayant manqué dans un point considérable l'année suivante, le Pape l'en reprit sévèrement et même l'en punit. Adrien de Thèbes ayant déposé pour de bonnes raisons deux diacres de son église, ils le poursuivirent devant l'empereur pour des causes civiles et criminelles. L'empereur, suivant les canons, renvoya Adrien devant Jean de Larisse, son métropolitain, pour juger définitivement le civil, et informer du criminel, puis en faire son rapport à l'empereur. Les accusateurs ne purent prouver aucune de leurs accusations. Toutefois Jean, archevêque de Larisse, ne laissa pas de condamner Adrien de

[1] L. 9, *Epist.* 81 et 125. *Appendix*, col. 1296, edit. Bened. — [2] L. 1, *Epist.* 27. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 45. — [4] L. 2, *Epist.* 22, 23.

Thèbes, tant sur le criminel que sur le civil. Adrien appela de cette sentence à l'empereur ; mais, nonobstant son appel, Jean de Larisse le fit mettre dans une étroite prison, où il le contraignit de lui donner un écrit par lequel il acquiesçait à sa sentence, tant pour le criminel que pour le civil. Toutefois il n'avouait ses prétendus crimes que par des paroles ambiguës, qui lui laissaient ouverture à s'en justifier. Cependant il fit poursuivre son appel devant l'empereur, et porter tous les actes de la procédure faite par Jean de Larisse. L'empereur commit, pour examiner cet appel, Honorat, diacre de l'Église romaine et nonce à Constantinople, avec un de ses principaux secrétaires, nommé Sébastien ; et le procès ayant été soigneusement examiné, Adrien de Thèbes fut renvoyé absous.

Mais on obtint ensuite un autre ordre de l'empereur, par lequel la cause fut renvoyée à Jean, évêque de la première Justinienne, et vicaire du Siége apostolique en Illyrie. Dans ce nouvel examen, Adrien de Thèbes ne se trouva convaincu ni par les dépositions des témoins ni par sa confession, et néanmoins Jean de Justinienne ne laissa pas de le condamner et de le déposer de l'épiscopat. Adrien de Thèbes appela au Pape et signifia son appel à Jean, qui, par ses nonces, promit au diacre Honorat, nonce du Pape à Constantinople, d'envoyer des gens à Rome pour soutenir son jugement. Adrien s'y rendit lui-même, et se plaignit au Pape des injustices qu'il avait souffertes de son métropolitain et de son primat. Le pape saint Grégoire attendit longtemps s'ils enverraient quelqu'un pour soutenir leurs sentences ; mais enfin, ne voyant paraître personne de leur part, et ne voulant pas toutefois juger sans connaissance de cause, il examina les actes de procédure faits tant devant Jean de Larisse que devant Jean de Justinienne, et trouva leurs sentences irrégulières dans la forme et injustes dans le fond. C'est pourquoi, par l'autorité de l'apôtre saint Pierre, il cassa la sentence du primat et le condamna à trente jours de pénitence, pendant lesquels il serait privé de la sainte communion, sous peine d'être puni plus sévèrement, s'il n'obéissait. Le Pape rétablit en même temps Adrien dans son siége, et se réserva à examiner plus amplement ce qu'il devait ordonner contre Jean de Justinienne, qui avait ainsi abusé du pouvoir qu'il avait dans l'Illyrie comme vicaire du Siége apostolique.

Quant au métropolitain Jean de Larisse, saint Grégoire lui parle ainsi : Vous méritez d'être privé de la communion du corps de Notre-Seigneur, pour avoir méprisé l'admonition de mon prédécesseur, par laquelle il exemptait de votre juridiction Adrien et son église de Thèbes : toutefois nous nous contentons d'ordonner l'exécution de cet ordre ; en sorte que, si vous avez quelque prétention civile ou

criminelle contre Adrien, elle soit décidée par nos nonces à Constantinople, au cas qu'elle soit médiocre, ou renvoyée ici au Siége apostolique, au cas qu'elle soit considérable. Le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du Pontife romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi sans délai tous les biens sacrés ou profanes, meubles ou immeubles de l'église de Thèbes, que l'on vous accuse de retenir et dont l'état est ci-joint : sur quoi, s'il y a quelque différend, nous voulons que notre nonce à Constantinople en prenne connaissance. C'est ainsi que le pape saint Grégoire termina cette affaire, où nous voyons un exemple notable de l'autorité du Saint-Siége parmi les Grecs. Saint Grégoire ayant appris ensuite par les évêques de la province de Corinthe, qu'Adrien s'était réconcilié avec ses accusateurs, envoya sur les lieux un diacre de l'Église romaine, pour savoir s'il n'y avait point de prévarication dans cet accord [1].

Le saint Pape avait puni Jean de Justinienne pour avoir manqué à la règle : lorsqu'il n'y manquait pas, il le soutenait avec vigueur. Ainsi, ayant appris que Félix, évêque de Sardique, refusait de lui obéir, Grégoire lui écrivit une lettre sévère, pour lui enjoindre d'obéir à Jean, suivant la coutume, sous peine d'éprouver la rigueur des canons [2]. Plus tard, Jean ayant à souffrir de fréquents maux de tête, l'empereur ordonna de lui donner un successeur, de peur que la ville, n'ayant pas d'évêque, ne fût surprise et ruinée par les ennemis. Le Pape répondit au diacre Anatolius, son nonce à Constantinople, que la chose était contraire aux canons, et qu'il ne pourrait y consentir sans péché. Il fallait suggérer à l'empereur que, quand un évêque est infirme, on peut lui donner un coadjuteur. Si Jean demande un successeur lui-même, il faut le lui accorder ; autrement, nous ne pouvons le faire, par la crainte que nous avons de Dieu. Si l'empereur commande, ça le regarde, pourvu qu'il ne nous mêle point à la déposition de cet homme. S'il fait quelque chose de canonique, nous le suivrons, sinon, nous le supporterons autant que nous pourrons sans pécher nous-même [3]. Ces paroles sont remarquables.

Anastase, archevêque de Corinthe, étant tombé dans quelques crimes, le Pape commit l'évêque Secondin pour examiner cette affaire et la juger. Secondin y procéda avec beaucoup de sagesse, et déposa Anastase, réservant au jugement du Pape quelques complices. On élut un nommé Jean pour nouvel archevêque. Saint Grégoire loua beaucoup la procédure et le jugement de Secondin, régla

[1] L. 3, *Epist.* 67, 39. — [2] L. 5, *Epist.* 10. — [3] L. 9, *Epist.* 47.

le sort des complices, confirma l'ordination de Jean, lui accorda l'usage du pallium, écrivit à tous les évêques de la Hellade ou de la Grèce de lui obéir, et recommanda aux uns et aux autres de ne souffrir aucune ordination faite par simonie ou par faveur [1]. C'était au mois d'août 595. Quelque temps après, les évêques de l'ancienne Épire écrivirent au Pape qu'ils venaient d'ordonner André pour évêque de Nicopolis, leur métropolitain. Saint Grégoire approuva de même cette ordination, envoya le pallium au nouvel archevêque, exhorta ses suffragants à imiter les vertus qu'ils avaient louées en lui, et les pressa tous de n'ordonner aucun clerc pour argent ou par complaisance, sous quelque prétexte que ce fût [2]. L'an 600, il écrivit à Eusèbe, archevêque de Thessalonique, de ramener à la soumission ou bien de retrancher de l'Église deux prêtres qui passaient pour ne pas recevoir le concile de Chalcédoine [3].

Trois ans après, saint Grégoire reçut des plaintes d'Alcyson, évêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean, évêque d'Eurie ou Évorie en Épire, qui, ayant été contraint de quitter son siége par les courses des Barbares, s'était retiré avec son clergé dans la ville de Cassiope, en l'île de Corfou. Il y avait même apporté le corps de saint Donat, évêque d'Eurie, sous Théodose le Grand, illustre par ses miracles. Ensuite, non content de la retraite qu'on lui avait donnée, il voulut soustraire Cassiope à la juridiction d'Alcyson, et y exercer l'autorité épiscopale ; il surprit même un ordre de l'empereur Maurice, qui autorisait sa prétention. Quoique cet ordre n'eût point eu d'effet, à cause qu'il était contre les lois et les canons, Alcyson s'en plaignit à l'empereur, qui renvoya l'affaire à André, archevêque de Nicopolis, métropolitain de l'un et de l'autre, et celui-ci, avec connaissance de cause, maintint Alcyson dans sa juridiction sur la ville de Cassiope. Saint Grégoire confirma ce jugement, et, quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chasser de Cassiope, il voulut qu'Alcyson en usât plus humainement et qu'il y laissât demeurer Jean, à condition qu'il renoncerait par écrit à sa vaine prétention, et que, quand la paix serait rétablie, il retournerait à son église. Mais sur ces entrefaites, Phocas ayant succédé dans l'empire à Maurice, Jean surprit au nouvel empereur un ordre contraire à la sentence du métropolitain. Dans cette conjoncture délicate, saint Grégoire ne publia point sa propre sentence, de peur qu'il ne parût mépriser l'ordre du nouveau souverain ; mais il envoya toutes les pièces de l'affaire au diacre Boniface, son nonce à Constantinople, afin qu'il en instruisît exactement l'empereur, et que celui-ci

[1] L. 5, *Epist.* 52, 57, 58. — [2] L. 6, *Epist.* 8. — [3] L. 10, *Epist.* 42.

donnât ordre de publier sur les lieux la sentence du Pape [1]. Dans cette lettre, qui est de la fin de l'année 604, on ne peut qu'admirer la haute prudence de saint Grégoire au milieu des révolutions politiques, et ses ménagements délicats pour ceux qu'elles amenaient sur le trône.

Sa vigilance pastorale se portait spécialement sur Constantinople. Au mois de juillet 593, il y envoya pour nonce le diacre Sabinien, qui fut depuis son successeur sur le siége de saint Pierre. Avec plusieurs lettres de recommandation pour les personnes puissantes, qui étaient de ses amis, il lui en donna une pour Jean le Jeûneur, évêque de Constantinople, où l'on voit quelques avertissements sérieux. Le Pape lui avait écrit deux fois, touchant l'affaire d'un prêtre, nommé Jean, et de quelques moines isauriens accusés d'hérésie, dont l'un, qui était prêtre et se nommait Anastase, avait reçu des coups de bâton dans l'église de Constantinople. L'évêque Jean écrivit enfin à saint Grégoire, qu'il ne savait ce que c'était. Sur quoi saint Grégoire lui dit : J'ai été fort surpris de cette réponse ; car, si vous dites vrai, qu'y a-t-il de pire que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, et que le pasteur, qui est présent, ne le sache pas ? Mais, si vous le savez, que répondrai-je à l'Écriture, qui dit : *La bouche qui ment, tue l'âme ?* Est-ce donc là que se termine cette grande abstinence ? Et ne vaudrait-il pas mieux qu'il entrât de la chair dans votre bouche, que d'en voir sortir un discours faux pour vous moquer du prochain ? Dieu me garde d'avoir de vous cette pensée ! Ces lettres portent votre nom ; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous. Elles sont plutôt de ce jeune homme qui est auprès de vous, qui ne sait encore rien des choses de Dieu, qui ne connaît point les entrailles de la charité, que tout le monde accuse de plusieurs crimes ; qui tous les jours, dit-on, cherche à profiter de la mort de quelqu'un par des testaments secrets, n'ayant ni crainte de Dieu ni crainte des hommes qui le retienne. Croyez-moi, mon vénérable frère, vous devez commencer par le corriger ; car si vous continuez à l'écouter, vous ne pourrez avoir la paix avec vos frères. Je vous le dis en conscience, je ne veux avoir de scandale avec personne, et je l'évite autant que je peux. Je désire souverainement avoir la paix avec tout le monde, principalement avec vous, que j'aime si fort, si toutefois vous êtes encore ce que je vous ai connu. Car si vous ne gardez pas les canons, si vous voulez renverser les ordonnances des Pères, je ne sais qui vous êtes. Il s'en remet au diacre Sabinien, pour traiter plus amplement cette affaire des prêtres

[1] L. 14, *Epist.* 7 et 8.

offensés, et conclut en disant : Je souhaite qu'il vous trouve tel que je vous ai connu autrefois à Constantinople [1]. Il écrivit de cette même affaire au patrice Narsès en ces termes: Je vous déclare que je suis résolu de la poursuivre de tout mon pouvoir, et, si je vois qu'on ne garde pas les canons du Siége apostolique, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent. Je vous prie de me pardonner, si je vous fais une réponse si courte. Je suis si accablé d'afflictions, que je n'ai le courage ni de lire ni d'écrire de longues lettres [2].

Une affaire plus grave, et dont dépendait le sort de toutes les églises d'Orient, occupait l'attention du saint Pontife: c'était l'ambition des évêques de Constantinople. L'évêque Jean, de cette ville, lui avait envoyé les actes d'un jugement qu'il avait rendu contre un prêtre accusé d'hérésie, dans lequel il prenait, presque à chaque ligne, le titre de patriarche œcuménique, autrement, universel. Que d'autres eussent donné ce titre à ses prédécesseurs, la chose pouvait paraître sans conséquence ; mais qu'il le prît lui-même avec tant d'affectation, l'on pouvait y voir un système d'ambition calculée. Le pape saint Grégoire, son supérieur comme chef de toute l'Église, voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, lui en fit parler deux fois par son nonce, et ensuite lui en écrivit lui-même le 1er de janvier 595.

La lettre commence ainsi : Votre Fraternité sait quelle paix et quelle concorde elle a trouvée dans les églises quand elle a été promue à l'épiscopat. Mais je ne sais pas, moi, par quelle hardiesse et quel orgueil elle a tenté un nouveau nom capable de scandaliser tous les frères. Ce qui m'étonne, c'est que vous avez voulu fuir l'épiscopat, et maintenant vous voulez en user comme si vous l'aviez recherché avec ambition. Vous vous déclariez indigne du nom d'évêque, et maintenant vous voulez le porter vous seul. Pélage, mon prédécesseur, de sainte mémoire, en écrivit à Votre Sainteté des lettres très-fortes, où il cassa les actes du concile que vous aviez tenu en la cause de notre frère l'évêque Grégoire, et défendit à l'archidiacre, qui était son nonce auprès de l'empereur, d'assister à la messe avec vous. Depuis que moi, indigne, j'ai été appelé au gouvernement de l'Église, je vous en ai fait parler par mes autres nonces, et maintenant par le diacre Sabinien. Et, parce qu'il faut toucher les plaies doucement avec la main avant que d'y porter le fer, je vous prie, je vous conjure, je vous demande avec toute la douceur possible, de résister à ceux qui vous flattent et vous attribuent ce nom plein d'extravagance

[1] L. 3, *Epist.* 53. — [2] L. 4, *Epist.* 32.

et d'orgueil ; car, qui vous y propose-t-on à imiter, sinon celui qui, méprisant les légions des anges, ses semblables, ambitionna de n'obéir à personne et de commander à tous ? celui qui dit : Je monterai au ciel, je placerai mon trône au-dessus des astres, et je serai pareil au Très-Haut !

En effet, que sont tous les évêques de l'Église universelle, sinon les astres du ciel ? En ambitionnant de vous mettre au-dessus d'eux par un mot superbe, ne dites-vous pas : Je monterai au ciel, j'élèverai mon trône au-dessus des astres ! Certes, Pierre, le premier des apôtres, membre de la sainte et universelle Église, Paul, André, Jean, que sont-ils, sinon les chefs de peuples particuliers ? Et pour tout dire, en un mot, les saints avant la loi, les saints sous la loi, les saints sous la grâce, qui tous forment le corps du Seigneur, sont des membres de l'Église, et nul n'a jamais voulu s'appeler universel. Que Votre Sainteté comprenne quelle présomption c'est de vouloir s'appeler d'un nom que jamais vrai saint n'a osé s'attribuer. Votre Fraternité ne sait-elle pas que le concile de Chalcédoine offrit cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant universels ? Mais pas un n'a voulu le recevoir, de peur qu'il ne semblât s'attribuer l'épiscopat à lui seul et l'ôter à tous ses frères. Le reste de la lettre est une exhortation véhémente à l'humilité [1].

Saint Grégoire écrivit en même temps à son nonce Fabien, lui découvrant l'artifice de Jean, qui faisait écrire l'empereur pour lui. Il espère, dit-il, autoriser sa vaine prétention si j'écoute l'empereur, ou l'irriter contre moi si je ne l'écoute pas. Mais je marche le droit chemin, ne craignant en cette affaire que Dieu seul. Ne craignez rien non plus ; méprisez, pour la vérité, tout ce qui paraît grand en ce monde, et, vous confiant en la grâce de Dieu et au secours de saint Pierre, agissez avec une souveraine autorité. Puisqu'ils ne peuvent nous défendre des glaives de nos ennemis, et nous ont fait perdre nos biens pour sauver la république, c'est une trop grande honte qu'ils nous fassent encore perdre la foi, en consentant à ce titre criminel [2]. Saint Grégoire traite cette contestation de question de foi, parce qu'en effet la foi ne permet pas de ne reconnaître qu'un seul évêque, dont les autres ne fussent que les vicaires ; et il prévoyait les suites funestes de l'ambition des évêques de Constantinople, qui n'a que trop éclaté dans les siècles suivants, et qui, dès lors, préparait les voies à l'empire antichrétien de Mahomet. Saint Grégoire semble pressentir cette dernière calamité, quand il dit dans sa lettre précédente : C'est la dernière heure, comme l'a dit saint Jean. Le roi de

[1] L. 5, *Epist.* 18. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 19.

la superbe est proche, et l'orgueil lui prépare une armée de prêtres.

Il répondit dans le même sens à la lettre que l'empereur lui avait écrite en faveur du patriarche. Il le loue d'abord de son zèle pour la paix, et y reconnaît la vraie sagesse du gouvernement, attendu que la paix de la république dépendait de la paix de l'Église universelle. « En effet, si les évêques unis entre eux imploraient pour vous le Sauveur du monde, et par leurs prières et par leurs mérites, quelle puissance humaine, quel bras de chair oserait lever la main contre votre empire très-chrétien ? Quelle nation féroce pourrait de son glaive égorger les fidèles, si notre vie, à nous qui nous appelons prêtres et ne le sommes pas, n'était chargée d'œuvres mauvaises? Mais pendant que nous négligeons ce qui nous regarde, et que nous convoitons ce qui ne nous regarde pas, nous joignons nos péchés aux forces des Barbares, et notre vie coupable aiguise les glaives des ennemis. Qu'aurions-nous à dire, nous qui accablons du poids de nos iniquités le peuple de Dieu, auquel nous présidons indignement? nous qui détruisons par nos exemples ce que nous prêchons de paroles? Nos os sont consumés de jeûnes, et notre esprit enflé d'orgueil; notre corps est couvert d'habits méprisables, et nous surpassons la pourpre par l'élévation du cœur ; couchés sur la cendre, nous prétendons à la grandeur, et nous cachons des dents de loups sous des faces de brebis. » Tout ceci regarde l'extérieur mortifié de Jean de Constantinople, qui lui attira le surnom de Jeûneur.

Saint Grégoire continue : « Saint Pierre, le prince des apôtres, a reçu du Seigneur les clefs du royaume des cieux, la puissance de lier et de délier, la conduite et la principauté de toute l'Église, et toutefois on ne l'appelle pas apôtre universel ; et le très-saint homme Jean, mon collègue, prétend être appelé évêque universel ! Comment ne pas s'écrier : O temps, ô mœurs ! Voici toute l'Europe livrée aux Barbares, les villes détruites, les forteresses ruinées, les provinces ravagées, les terres incultes, les idolâtres devenus maîtres de la vie des fidèles, et les évêques, qui devraient pleurer, prosternés sur la cendre, cherchent de nouveaux titres pour contenter leur vanité ! Est-ce ma cause particulière que je défends? n'est-ce pas celle de Dieu et de l'Église universelle ? Nous savons que plusieurs évêques de Constantinople ont été, non-seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius et Macédonius. Si donc celui qui remplit ce siége était évêque universel, toute l'Église tomberait avec lui. Pour moi, je suis le serviteur de tous les évêques, tant qu'ils vivent en évêques ; mais si quelqu'un élève sa tête contre Dieu, j'espère qu'il n'abaissera pas la mienne, même avec le glaive. Ayez donc la bonté de juger vous-même cette affaire, ou d'obliger l'évêque

Jean à quitter sa prétention. Pour obéir à vos ordres, je lui ai écrit avec douceur et humilité. S'il veut m'écouter, il a en moi un frère entièrement dévoué; sinon, il aura pour adversaire celui qui résiste aux superbes [1]. »

Saint Grégoire écrivit à l'impératrice Constantine sur le même sujet, et avec plus de liberté encore. « Il est triste, dit-il, qu'on souffre patiemment celui qui veut être appelé seul évêque, au mépris de tous les autres. Cet orgueil n'annonce-t-il pas que les temps de l'Antechrist sont proches? Car il imite celui qui, méprisant les autres anges, s'est écrié J'élèverai mon trône par-dessus les astres du ciel, et je serai pareil au Très-Haut. Je vous conjure donc, par le Dieu tout-puissant, de ne pas permettre que votre règne soit déshonoré par l'arrogance d'un seul homme, et de ne pas me mépriser en cette cause. Il est vrai que les péchés de Grégoire le méritent; mais saint Pierre n'a point de péchés pour lui attirer un traitement pareil de votre temps [2]. »

Comme tous les patriarches étaient intéressés à réprimer la prétention de Jean de Constantinople, saint Grégoire en écrivit une lettre commune à saint Euloge d'Alexandrie et à saint Anastase d'Antioche. Il y reprend le commencement de la contestation, qui durait depuis huit ans, à compter de ce concile de Jean de Constantinople, qui fut cassé par le pape Pélage. Saint Grégoire répète les mêmes raisons qu'il avait employées dans les autres lettres, et ajoute : Ne donnez donc jamais à personne le titre d'universel, et n'ayez sur ce sujet aucun mauvais soupçon de l'empereur. Il craint Dieu, et ne fera rien contre l'Évangile et les canons. Et ensuite : Si l'on permet d'user de ce titre, on dégrade tous les patriarches; et quand celui qu'on nomme évêque universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus d'évêque qui soit demeuré dans la vérité. Je vous conjure donc d'être constants à garder vos églises telles que vous les avez reçues. Préservez de cette corruption tous les évêques qui vous sont soumis, et montrez que vous êtes vraiment patriarches de l'Église universelle. S'il survient quelque adversité, demeurons unanimes, et montrons, même en mourant, que ce n'est pas notre intérêt particulier qui nous fait condamner ce titre. Croyez-moi, comme nous n'avons reçu notre rang que pour prêcher la vérité, il est plus sûr de l'abandonner pour elle, s'il est besoin, que de le garder. Priez pour moi, afin que je montre par mes œuvres ce que je prends la liberté de vous dire [3].

Il est à croire que Jean de Constantinople profita de ces graves

[1] L. 5, *Epist.* 20. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 21. — [3] *Ibid.*, *Epist.* 43.

admonitions. Il est du moins sûr que, dans ce temps-là même, il ne cessa de reconnaître l'autorité du Pape et de lui renvoyer le jugement définitif des causes ecclésiastiques, même de celles qui ne regardaient que de simples prêtres. Ainsi, l'an 595, il envoya à Rome ses députés, chargés de lettres, où il prétendait montrer que le prêtre Athanase, moine d'Isaurie, et les moines, ses confrères, avaient parlé contre la définition du concile d'Éphèse; il y joignit certains articles, comme extraits du même concile, portant, entre autres, anathème à qui dirait que l'âme d'Adam mourut par son péché, et que le diable entra dans le cœur de l'homme ; il envoya aussi un livre, trouvé dans la cellule d'Athanase, et contenant des hérésies. Saint Grégoire, l'ayant examiné, y remarqua des dogmes manichéens; mais il découvrit aussi que celui qui avait fait des notes, pour en montrer les erreurs, était lui-même tombé dans l'hérésie pélagienne, et reprenait, comme hérétiques, des propositions orthodoxes : par exemple, que l'âme d'Adam mourut par son péché. Saint Grégoire, ayant examiné le concile d'Éphèse, n'y trouva rien de semblable, et fit apporter de Ravenne un exemplaire très-ancien, qui se trouva entièrement conforme à celui de Rome. Il expliqua fort au long aux députés de Jean de Constantinople, comment ces propositions, faussement attribuées au concile d'Éphèse, étaient hérétiques, et les satisfit pleinement sur ce sujet. Il en écrivit depuis au comte Narsès en ces termes : J'ai examiné le concile d'Éphèse, et n'y ai rien trouvé touchant Adelphius, Sava et les autres, que l'on dit avoir été condamnés; et nous croyons que, comme le concile de Chalcédoine a été falsifié en un endroit par l'église de Constantinople, on a fait une altération semblable au concile d'Éphèse. Cherchez donc les plus anciens exemplaires de ce concile ; mais ne croyez pas aisément aux nouveaux. Les Latins sont bien plus véritables que les Grecs ; car nos gens, qui n'ont pas tant d'esprit, n'usent point d'impostures [1]. Ces paroles sont remarquables : on y trouve, avec leur application, les règles fondamentales d'une bonne critique.

Jean, prêtre de Chalcédoine, fut accusé de l'hérésie des marcionistes, et le patriarche de Constantinople lui donna des juges. Ceux-ci ayant interrogé ses accusateurs quelle était cette hérésie, ils avouèrent qu'ils n'en savaient rien. Le prêtre Jean, de son côté, déclarait qu'il était catholique, et présenta aux juges sa confession de foi; mais ils ne laissèrent pas de le condamner. Tout cela ayant été prouvé au concile de Rome par les actes mêmes du procès, et la profession de foi ayant été trouvée orthodoxe, le pape saint Grégoire cassa le

[1] L. 6, *Epist.* 14.

jugement rendu par les juges que l'évêque de Constantinople avait commis, et renvoya le prêtre Jean absous. C'est ce qui se voit par les lettres écrites en sa faveur au patriarche, à l'empereur et à Théoctiste, parent de l'empereur. Dans la lettre à l'empereur, ces paroles sont remarquables : Ne pas croire celui qui professe la vérité, ce n'est pas détruire une hérésie, mais l'établir [1]. Il faut aussi remarquer cet acte de juridiction du Pape sur le patriarche de Constantinople, dans le temps où il se disait évêque universel; car le patriarche s'y soumettait, puisqu'il envoyait ses députés avec les lettres et les pièces du procès.

Dans le temps même que le pape saint Grégoire lui écrivit sa dernière lettre, Jean le Jeûneur mourut vers le 2 septembre 595. Les Grecs l'honorent comme saint en ce jour. Saint Grégoire, même après sa mort, l'appelle saint, très-saint et de sainte mémoire, tout en lui reprochant d'avoir négligé ses remontrances. Les Grecs lui attribuent un *Pénitentiel* ou instruction sur l'administration du sacrement de pénitence. L'on y trouve un examen de conscience à l'usage des confesseurs pour interroger les pénitents, examen qui donne à conclure que des péchés très-énormes n'étaient pas rares parmi les Grecs. Le *Pénitentiel* tout entier est une preuve palpable du fréquent usage de la confession secrète en Orient.

L'empereur Maurice, ayant délibéré longtemps sur le choix d'un patriarche de Constantinople, fit ordonner enfin Cyriaque, qui, étant depuis longtemps économe de cette église, avait toujours conservé une grande tranquillité de cœur au milieu de tant d'affaires. Il envoya au Pape, suivant la coutume, sa lettre synodale, contenant sa profession de foi, et elle fut accompagnée d'une lettre de l'empereur et d'une des évêques qui avaient ordonné Cyriaque. Georges, prêtre, et Théodore, diacre, furent chargés de ces lettres. Saint Grégoire les reçut très-bien, et mieux que l'on n'avait accoutumé en pareille occasion; car, encore que Cyriaque prît déjà le titre d'évêque universel, saint Grégoire ne voulut pas pour ce sujet rompre l'unité de l'Église, en rejetant sa lettre et ses nonces. Il les eût même retenus plus longtemps, s'ils n'eussent pressé leur retour, à cause de l'hiver qui approchait; car c'était au mois de septembre 596. Saint Grégoire écrivit deux lettres à Cyriaque : une publique, pour répondre à la lettre synodale, où il approuve sa profession de foi; mais il ajoute que, pour conserver la paix, Cyriaque doit renoncer au nom profane et superbe, c'est-à-dire au titre d'évêque universel. L'autre est une lettre familière, remplie de témoignages d'amitié; car, étant

[1] L. 6, *Epist.* 15, 16, 17.

à Constantinople, il avait connu particulièrement le mérite de Cyriaque. Il écrivit aussi à l'empereur et aux évêques; et, dans cette dernière lettre, il se plaint de ce qu'à l'ordination de Cyriaque, on avait crié ces paroles du psaume : *Réjouissons-nous en ce jour qu'a fait le Seigneur*. Il blâme cette application de l'Écriture à la louange d'un homme encore vivant sur la terre, mais il l'excuse par le transport de joie qui l'avait produite [1].

Quelque temps après que les nonces de Constantinople furent partis, saint Grégoire apprit qu'ils avaient dit : Que Jésus-Christ, descendant aux enfers, avait délivré des peines tous ceux qui l'avaient reconnu pour Dieu. Il crut devoir les tirer de cette erreur, et leur en écrivit au mois de mai 597. Notre-Seigneur, dit-il, descendant aux enfers, n'a délivré par sa grâce que ceux qui avaient cru qu'il devait venir et avaient vécu selon ses commandements. Il les renvoie à Philastre et à saint Augustin, qui ont mis cette opinion au rang des hérésies [2].

Vers le même temps, saint Grégoire rappela de Constantinople le diacre Sabinien, son nonce, qui y était depuis quatre ans, et envoya à sa place Anatolius, aussi diacre de l'Église romaine; mais il lui défendit de célébrer la messe avec Cyriaque, jusqu'à ce qu'il eût renoncé au titre d'évêque universel. Il rendit raison de sa conduite à Cyriaque, à l'empereur et aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Il en écrivit premièrement, en particulier, à Anastase d'Antioche, qui l'exhortait, comme l'empereur, à ne pas faire de scandale pour une cause de néant. Mais saint Grégoire lui répond qu'il ne faut pas traiter ainsi une affaire qui tend à corrompre la foi de l'Église universelle, puisqu'il était sorti plusieurs hérésiarques de l'église de Constantinople. Il dit à l'empereur : J'aurais été bien indiscret, si je n'avais pas su distinguer ce qui était nécessaire pour conserver l'unité de foi et la concorde ecclésiastique d'avec ce que je devais faire pour réprimer la hauteur. Ainsi, j'ai reçu les députés de mon frère avec une grande affection et leur ai fait célébrer la messe avec moi. Mon diacre à Constantinople ne doit point servir, dans les saints mystères, celui qui s'élève ou ne corrige pas la hauteur de ses prédécesseurs; mais ses diacres ont dû assister à la messe avec moi, qui, par la grâce de Dieu, ne suis point tombé dans une faute pareille. Il y a des titres frivoles qui ne laissent pas d'être pernicieux. L'Antechrist se dira dieu : ce n'est qu'une syllabe, et c'est le comble de l'impiété. Or, je dis hardiment que quiconque se dit évêque universel, est un précurseur de l'Antechrist, en s'élevant au-dessus de tous les autres.

La lettre commune à Euloge d'Alexandrie et à Anastase d'Antioche,

[1] L. 7, *Epist.* 5, 6, 7. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 15.

contient la même distinction entre ses légats et ceux de Cyriaque. Mais où saint Grégoire élève cette question à toute sa hauteur, c'est dans une lettre particulière qu'il écrivit peu après au saint évêque d'Alexandrie, en ces termes : Votre délicieuse Sainteté, dans ses épîtres, m'a beaucoup parlé de la Chaire de saint Pierre, prince des apôtres, disant qu'il y siége jusqu'à présent dans ses successeurs. Pour moi, je me reconnais indigne, non-seulement de présider, mais encore d'être du nombre des assistants. Toutefois, vos paroles m'ont fait plaisir, en ce que celui qui me parlait de la Chaire de Pierre, tient lui-même la Chaire de Pierre. Un honneur spécial ne m'est aucunement agréable ; cependant j'ai lu avec beaucoup de joie ce que vous m'avez écrit, parce que vous vous l'êtes dit à vous-même. Car qui ne sait que la sainte Église a été affermie sur la solidité du prince des apôtres, à qui la fermeté d'âme a été garantie par son nom même de Pierre? lui auquel la Vérité même a dit : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et encore : Et quand tu seras converti, affermis tes frères; et enfin : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pais mes brebis. Ainsi, quoiqu'il y ait plusieurs apôtres, il n'y a pourtant que le Siége du prince des apôtres qui, à cause de sa principauté, ait prévalu pour l'autorité, et c'est le Siége du même en trois lieux. Car c'est Pierre qui a élevé le Siége où il repose et où il a fini la vie présente, savoir, Rome : c'est lui qui a illustré le siége où il envoya l'évangéliste, son disciple, savoir Alexandrie; c'est lui encore qui établit le siége qu'il devait abandonner après l'avoir occupé sept ans, savoir, Antioche. Comme ce n'est donc qu'un même siége et du même, dans lequel trois évêques président maintenant par l'autorité divine, tout ce que j'entends dire de bien de vous, je me l'attribue à moi-même. Et si vous croyez qu'il y ait quelque chose de bon en moi, attribuez-le à vos mérites; car nous sommes un dans Celui qui dit : Qu'ils soient tous une même chose; comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, qu'ils soient, eux aussi, une même chose en nous [1].

Précédemment déjà, saint Grégoire avait écrit au même saint Euloge : Il y a quelque chose qui m'attache d'une manière plus étroite à l'église d'Alexandrie, et me fait une obligation de l'aimer davantage; car tout le monde sait que le bienheureux évangéliste Marc fut envoyé à Alexandrie par saint Pierre, son maître. Ainsi, nous sommes tellement liés par l'unité du maître et du disciple, que nous paraissons présider, moi au siége du disciple, à cause du maître, et vous au siége du maître, à cause du disciple [2].

[1] L. 7, *Epist.* 40. — [2] L. 6, *Epist.* 60.

Dans ces passages mémorables, dont le saint Pape rappelle la substance dans plusieurs autres lettres [1], on voit quels sont le principe, le modèle, le moyen, le but de l'Église catholique et de son unité. Son principe, c'est un seul Dieu en trois personnes; le modèle de son unité, c'est l'union de ces trois personnes divines dans la même essence ; le médiateur qui l'unit au ciel et dans le ciel à la Trinité une, c'est Jésus-Christ donnant à Pierre les clefs du royaume des cieux ; le moyen de cette unité parmi les hommes, c'est l'union des trois patriarches et des autres évêques dans l'unité du même Pierre, de qui leur autorité procède ; la fin dernière, c'est la consommation de cette unité dans les trois personnes divines. Les prétentions des évêques de Constantinople étaient directement contraires à cet ensemble divin. Elles s'appuyaient, non sur Dieu, ni sur Jésus-Christ, ni sur saint Pierre, mais sur le séjour des empereurs dans leur ville. Voilà pourquoi ils s'appelleront *évêque universel*. Et les Grecs concluront plus tard que ce titre d'universel ne convient plus au Pontife romain, depuis que l'empire a passé de Rome à Byzance. Ce qui suppose que l'autorité et la hiérarchie de l'Église viennent, non pas de Jésus-Christ, mais des césars. Voilà comment ce titre frivole, qui paraissait à l'empereur Maurice un mot de néant, cachait tout le système de l'Antechrist. Le Pape seul s'en apercevait. Il semblait y prévoir dès lors la chute du christianisme en Orient et la domination antichrétienne de Mahomet.

Dans plusieurs de ces lettres, après les considérations les plus élevées sur l'unité et l'union de l'Église, on voit des traits naïfs de la plus cordiale amitié. Saint Grégoire et saint Euloge s'écrivaient souvent l'un à l'autre, et toujours leurs lettres étaient accompagnées de quelque présent. Ainsi, comme saint Grégoire était presque toujours malade, saint Euloge lui envoya comme bénédiction de saint Marc, des vins ou des sirops les plus renommés de l'Égypte. Saint Grégoire de son côté, lui envoyait, comme bénédiction de saint Pierre, différentes espèces de vêtements, mais surtout des bois de construction pour des navires. Euloge ayant parlé de lui en payer le prix, Grégoire lui répond : Nous vous remercions de votre largesse ; mais comme nous n'achetons pas les bois que nous vous envoyons, comment pourrions-nous en accepter le prix, lorsqu'on lit dans l'Écriture : « Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement ? » Aujourd'hui donc nous vous expédions des bois suivant la longueur du navire que vous avez envoyé ; vous en trouverez la note ci-jointe.

[1] L. 5, *Epist.* 39 ; l. 6, *Epist.* 40 ; l. 8, *Epist.* 2 et 30 ; l. 10, *Epist.* 35 et 39 ; l. 13, *Epist.* 41.

Pour l'année prochaine, s'il plaît à Dieu, nous vous en préparons de plus grands [1].

Une particularité non moins singulière, c'est une lettre de saint Grégoire au duc lombard de Bénévent, nommé Arigis, où il le prie d'envoyer des hommes avec leurs bœufs au sous-diacre Savin, pour lui aider à transporter, des Apennins sur le bord de la mer, des bois qu'on avait coupés dans les montagnes pour les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Outre que ce service profiterait à son âme, il promet de l'en récompenser en temps et lieu d'une manière convenable [2].

Cette correspondance amicale de saint Grégoire et de saint Euloge avait encore pour but de s'instruire mutuellement. Vous m'avez demandé de vous envoyer les actes de tous les martyrs, recueillis par Eusèbe de Césarée, écrit saint Grégoire, l'an 598 ; mais avant la lettre de Votre Béatitude, je ne savais pas même s'ils avaient été recueillis ou non, et je vous rends grâces de m'avoir instruit. Car, excepté les actes des martyrs contenus dans les livres du même Eusèbe, je ne sache point qu'il y en ait ni dans les archives de notre église ni dans les bibliothèques de Rome, sinon quelque peu recueillis en un volume. Nous avons les noms de presque tous les martyrs, distribués par chaque jour, et rassemblés en un livre ; et nous célébrons tous les jours des messes en leur honneur. Mais ce volume ne nous apprend pas le détail de leurs souffrances. Nous pensons que vous l'avez. Quant à ce que vous avez demandé et que nous n'avons pu trouver encore, nous vous l'enverrons si nous parvenons à le découvrir. Dans une autre lettre, le Pape le remercie des renseignements qu'il lui avait donnés sur Eudoxe, évêque arien de Constantinople, que Cyriaque, dans sa profession de foi, avait mis parmi les hérétiques, et sur l'erreur de qui Grégoire ne trouvait rien chez les Latins. Euloge le lui fit connaître en détail, par les témoignages des saints Basile, Grégoire et Épiphane [3].

Dans cette dernière lettre, le saint Pape reprend son saint ami de deux choses : de l'avoir appelé *Pape universel*, et d'avoir dit : *Ainsi que vous l'avez commandé*, je ne donne plus à certaines gens de titre superbe. Voici comment Grégoire le réprimande : Ne me dites plus, je vous en prie, *ainsi que vous l'avez commandé*. Je sais qui je suis et qui vous êtes. Par la place, vous êtes mon frère ; par les mœurs, vous êtes mon père. Je n'ai donc point commandé, mais j'ai suggéré ce que je croyais utile. Et toutefois je trouve que Votre Béatitude ne l'a pas bien retenu. J'ai dit que vous ne devez donner de titre pa-

[1] L. 7, *Epist.* 40 ; l. 8, *Epist.* 29. — [2] L. 12, *Epist.* 21. — [3] L. 8, *Epist.* 29 et 30.

reil ni à moi ni à personne. Et voilà que, dans la préface de votre lettre, vous m'appelez Pape universel ! De grâce, ne le faites plus. Car, attribuer à un autre plus que la raison n'exige, c'est vous l'ôter à vous-même. Je désire prospérer, non dans les mots, mais dans les mœurs. Je ne regarde pas comme un honneur pour moi ce que je sais porter atteinte à l'honneur de mes frères. Mon honneur à moi, c'est l'honneur de l'Église universelle. Mon honneur à moi, c'est la solide vigueur de mes frères. C'est alors que je me trouve vraiment honoré quand on rend à chacun l'honneur qui lui est dû.

Saint Euloge composa plusieurs écrits contre les diverses sectes d'hérétiques dont son église était affligée. Mais il ne nous en reste que de grands extraits dans la *Bibliothèque* de Photius. Il avait particulièrement combattu les Agnoïtes, qui attribuaient l'ignorance à Jésus-Christ, abusant des passages de l'Évangile où il parle comme ignorant quelque chose ; et il envoya ces écrits au pape saint Grégoire, qui lui répondit : Je n'y ai rien trouvé qu'à admirer ; car votre doctrine est tellement conforme aux Pères latins, que je ne m'étonne point que le Saint-Esprit ait été le même dans la diversité des langues. Il confirme ensuite les réponses de saint Euloge, par des réponses semblables de saint Augustin. Mais, ajoute-t-il, je vous avertis que nous manquons fort ici de bons interprètes. Nous n'en avons point qui sachent rendre le sens ; ils veulent toujours traduire mot à mot, en sorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions [1]. Cette lettre est du mois de février 600.

Saint Anastase d'Antioche avait traduit en grec le *Pastoral* de saint Grégoire. Chassé de son siége par l'empereur Justin II, l'an 572, il y fut rétabli en 593, et mourut vers la fin de l'année 598. Il laissa plusieurs lettres et plusieurs sermons, dont quelques-uns se trouvent encore. Il eut pour successeur un autre saint Anastase, surnommé le Jeune et honoré comme martyr. Le nouveau patriarche envoya sa profession de foi au Pape, qui l'en félicita par une lettre de 599, où il bénit Dieu de ce qu'il n'ordonnait que des orthodoxes. Il l'avertit de prendre garde si ses *Actes* du concile d'Éphèse n'avaient point été altérés par des hérétiques, comme il l'avait remarqué pour un exemplaire envoyé de Constantinople. Il l'exhorte surtout, pour première offrande de son sacerdoce, à purger les églises de sa dépendance de la simonie dont elles étaient infectées [2].

Le pape saint Grégoire entretenait des relations semblables avec les patriarches de Jérusalem. Sa lettre encyclique aux quatre patriarches, au commencement de son pontificat, est adressée au

[1] L. 10, *Epist.* 39. — [2] L. 9, *Epist.* 49.

patriarche de Jérusalem, Jean III [1]. Il y en a une autre à Amos, successeur de Jean; enfin une troisième de 601, à Isaac, successeur d'Amos. Isaac lui ayant envoyé sa profession de foi, saint Grégoire l'approuva très-fort, le félicita comme il avait fait pour le patriarche d'Antioche, de ce qu'on n'ordonnait que des orthodoxes ; mais il lui dit comme à l'autre : Il nous est parvenu que dans les églises d'Orient, nul ne parvient aux ordres sacrés qu'en donnant un prix. Si Votre Fraternité trouve qu'il en est ainsi, elle doit offrir à Dieu pour sa première oblation, d'écarter l'hérésie simoniaque des églises qui lui sont soumises [2]. On voit, par ces deux recommandations, combien la simonie était répandue en Orient.

De l'an 572 à l'an 593, pendant l'absence forcée du premier saint Anastase, le siége d'Antioche fut occupé par Grégoire qui avait été quelque temps abbé du mont Sinaï. Le pape saint Grégoire lui adressa sa lettre encyclique comme aux autres patriarches, et il en parla toujours en bien dans la suite. Et de fait, Grégoire d'Antioche était un homme de grande vertu. Il avait une grande force d'esprit, l'âme très-ferme, et une industrie singulière pour réussir en toutes ses entreprises. Ses libéralités étaient si grandes, que toutes les fois qu'il sortait, il était suivi d'une grande multitude. Il avait tout ce qui fait aimer, et faisait plaisir à voir et à entendre. Quoique d'un naturel ardent, il ne laissait pas d'avoir beaucoup de douceur et de modestie.

L'an 589, il fut accusé par le comte d'Orient, et jugé dans un concile de Constantinople, qui reconnut juridiquement son innocence. Le pape Pélage II approuva cette décision, quoiqu'il cassât les actes du concile, à cause du titre d'évêque universel qu'y prenait Jean le Jeûneur. Quelques mois après ce jugement, le 31 octobre de la même année 589, il arriva un tremblement de terre à Antioche, où il périt environ soixante mille personnes, entre autres le comte Astérius, accusateur de l'évêque ; ce dernier échappa contre toute espérance. Peu après, l'empereur Maurice eut recours à lui pour une affaire assez remarquable.

A la suite d'une sédition, l'armée entière d'Orient avait fait serment de ne plus recevoir Philippicus, son ancien général. L'empereur employa divers moyens pour le lui faire accepter : aucun ne réussit. A la fin, il envoya l'évêque d'Antioche, Grégoire, singulièrement aimé des soldats, parce qu'il avait donné de l'argent aux uns, aux autres des habits et des vivres, lorsqu'ils passaient chez lui, étant nouvellement enrôlés. Il assembla donc les principaux à

[1] L. 1, *Epist.* 25 ; l. 8, *Epist.* 6. — [2] L. 11, *Epist.* 46.

Litarbe, à quinze lieues d'Antioche ; et, quoiqu'il fût incommodé, il leur parla de son lit avec tant d'éloquence, accompagnant son discours de beaucoup de larmes, qu'il les changea en un moment. Ils demandèrent à sortir pour délibérer ensemble, puis ils vinrent lui dire qu'ils se mettaient entre ses mains. Il leur proposa de recevoir Philippicus pour général, suivant l'intention de l'empereur ; mais ils dirent que toute l'armée était engagée par de grands serments à ne pas le recevoir. Grégoire leur dit sans hésiter : Je suis évêque par la miséricorde de Dieu, j'ai le pouvoir de lier et de délier sur la terre et au ciel ; et il leur cita les paroles de Jésus-Christ, voulant dire qu'il pouvait les absoudre de leur serment. Les soldats y consentirent : il fit des prières pour les réconcilier à Dieu, puis il leur donna le corps de Notre-Seigneur ; et, ayant fait étendre sur l'herbe des nattes où ils s'assirent, il les traita tous à souper, quoiqu'ils fussent au nombre de deux mille. C'était le lundi de la semaine sainte 590, et il s'en retourna le lendemain. Il fit aussitôt venir Philippicus, qui était à Tarse. Quand il fut arrivé à Antioche, les soldats se mirent à genoux devant lui, prenant pour intercesseurs les néophytes qui venaient de recevoir le baptême. Le général leur présenta la main en signe d'amnistie, et ils marchèrent aussitôt, sous sa conduite, contre les Perses. Mais l'empereur voulut que l'évêque Grégoire accompagnât l'armée [1].

Dans ce fait si remarquable, on voit la doctrine et l'autorité de l'Église sur le serment. Le serment est de sa nature une action religieuse ; la connaissance en appartient nécessairement aux pontifes de la religion. Cette vérité était si vulgaire chez les Romains, qu'elle était proclamée jusque sur le théâtre. Dans une des comédies de Plaute, un personnage réplique à l'autre : Il me plaît de jurer, moi ; est-ce que par hasard tu serais pontife, pour juger mon parjure [2] ? Lors donc qu'il est question de savoir si, à raison de certaines circonstances, on est tenu à ce qu'on a promis avec serment, c'est au pontife à décider. Depuis Jésus-Christ, son Église ayant reçu de lui, et elle seule, le pouvoir de connaître et de juger des choses religieuses, avec l'assurance divine que ce qu'elle liera ou déliera sur la terre sera lié ou délié dans le ciel, l'Église seule a le pouvoir de connaître et de juger du serment et de l'obligation qui en résulte, ainsi que d'en relever, le cas échéant.

Une révolution venait d'éclater en Perse, sous Hormisdas, fils de Chosroès et petit-fils de Cabad. C'était un prince orgueilleux et cruel. Bahram, un de ses généraux, jusque-là victorieux, ayant été battu

[1] Evagr., l. 6, c. 5-13. — [2] Rudent., acte 5, scène 3.

par les Romains, Hormisdas lui envoya des habits de femme, avec une lettre outrageante, qui le dépouillait de son commandement. Bahram lui répondit par une lettre pareille, avec cette adresse : A Hormisdas, fille de Chosroès ; puis, à la tête de son armée, il annonce qu'il va délivrer la Perse de son tyran. D'autres troupes se joignent aux siennes; celles qu'on envoie contre lui reviennent sur la capitale; leurs chefs marchent au palais ; Hormisdas est arraché du trône; on égorge sous ses yeux celui de ses fils qu'il proposait de mettre à sa place ; on scie en deux la mère du jeune homme, puis on crève les yeux à Hormisdas et on le jette en prison. Chosroès, un autre de ses fils, monte sur le trône, et, quelque temps après, fait égorger son père.

Après quelques tentatives inutiles de la part de Chosroès pour gagner Bahram, la guerre éclata entre les deux. Chosroès, ayant été défait, quitta Ctésiphon, traversa le Tigre, invoqua le Dieu des chrétiens et laissa aller son cheval, qui le conduisit sur les terres de l'empire. Dès le lendemain, il écrivit à l'empereur Maurice pour lui faire part de sa disgrâce et implorer son assistance. Mais bientôt arrivèrent aussi à Constantinople les ambassadeurs de Bahram, qui avait fini par prendre le titre de roi. L'un et l'autre promettaient de rendre aux Romains des villes et des provinces entières. Le sénat, consulté par l'empereur, décida en faveur de Chosroès. Maurice en envoya le décret à celui-ci, avec tous les prisonniers persans qu'on avait faits dans la guerre. Il lui envoya de plus, avec des secours de troupes et d'argent, Domitien, évêque de Mélitène, et Grégoire, évêque d'Antioche, pour le consoler dans sa disgrâce et l'aider de leurs conseils. Domitien était parent de l'empereur. Avec le secours des Romains, des Arméniens et des Persans fidèles, Chosroès rentra dans ses États, l'an 591. Pour témoigner sa reconnaissance à l'empereur, il lui céda la ville de Dara, conquise par Chosroès, son bisaïeul; de plus, la ville importante de Nisibe, que les Romains avaient été contraints de céder à l'ancien Sapor, par suite de la malheureuse expédition de Julien l'Apostat ; enfin, il donna encore à l'empereur une portion considérable de l'Arménie [1].

Chosroès témoigna encore sa reconnaissance au martyr saint Sergius, si fameux dans ces contrées, que les Barbares mêmes l'honoraient et l'invoquaient. Chosroès lui envoya donc, c'est-à-dire à son église, une croix d'or ornée de pierreries, avec la lettre suivante : Moi Chosroès, roi des rois, fils d'Hormisdas, m'étant retiré chez les Romains à cause de la révolte de Bahram, et sachant que le mal-

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 53, édit. Saint-Martin. Theophyl. *Simoc.*, l. 4 et 5.

heureux Zadesprate voulait soulever contre nous la cavalerie de Nisibe, nous envoyâmes des cavaliers contre lui. En même temps, ayant appris que le très-vénérable et illustre saint Sergius accorde ce qu'on lui demande, nous lui promîmes, le 7 de janvier, première année de notre règne, que si nos gens tuaient ou prenaient Zadesprate, nous enverrions à son temple, en l'honneur de son auguste nom, une croix d'or ornée de pierreries. Or, le 19 de février, on nous apporta la tête de Zadesprate. Ayant donc été exaucé, afin que personne n'en doute, nous lui envoyons cette croix que nous avons fait faire, et de plus, la croix qui avait été envoyée à son temple par l'empereur Justinien, et enlevée par Chosroès, roi des rois, fils de Cabad, mon aïeul, et qui a été retrouvée dans nos trésors [1].

Quelque temps après, il envoya à l'église du même saint d'autres présents, savoir : une patène et un calice à l'usage des sacrés mystères, une croix pour être dressée sur la sainte table, et un encensoir, le tout d'or, avec des rideaux ornés d'or pour la porte de l'église. Ces présents étaient accompagnés d'une lettre ayant cette inscription : Au grand martyr Sergius, Chosroès, roi des rois. Pour témoigner sa reconnaissance, Chosroès y raconte les nouveaux bienfaits qu'il a reçus. Il avait épousé une femme chrétienne, nommée Sira, quoique la chose fût contraire à la loi des Perses ; mais, par affection pour le saint martyr, il s'était mis au-dessus de cette loi. Ils le prièrent ensuite tous deux, elle qui était chrétienne et lui qui était païen, d'obtenir qu'elle devînt mère. Ils promirent d'abord d'envoyer à son temple la croix d'or que Sira portait à son cou. Ils pensèrent ensuite à garder la croix en souvenir du saint, et envoyer en place une grande somme d'argent. Se voyant exaucés dans leur demande, ils donnèrent et la croix et la somme promise, dont une partie fut employée à confectionner les objets précieux indiqués plus haut, et l'autre partie laissée au temple, afin, dit Chosroès au saint martyr, afin que vous nous assistiez en tout, mais particulièrement en ce qui regarde Sira, et que, suivant nos vœux, vous acheviez ce qui nous a été accordé par votre miséricordieuse intercession, et que moi et Sira, ainsi que tout le monde, nous croyions en vous et espérions en votre puissance [2].

Ces dispositions de Chosroès et les conversations qu'il avait eues avec les évêques Domitien de Mélitène et Grégoire d'Antioche, avaient fait espérer qu'il se ferait chrétien lui-même, et on avait cru en Es-

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 53, édit. Saint-Martin. Theophyl. *Simoc.*, l. 5, c. 13. — [2] Theophylact., l. 5, c. 14.

pagne qu'il l'était, comme il paraît par la chronique de Jean de Biclar. Mais une lettre du pape saint Grégoire à l'évêque Domitien fait voir le contraire : Quoique je sois affligé de ce que l'empereur des Perses ne s'est pas converti, je ne laisse pas d'avoir une grande joie que vous lui ayez prêché la foi chrétienne, puisque vous en aurez la récompense ; car, encore que l'Éthiopien sorte du bain aussi noir qu'il y est entré, le baigneur ne laisse pas d'être payé [1].

Vers ce temps-là se convertit Naaman, chef des Sarrasins ou Arabes du désert. C'était un païen très-cruel, jusqu'à immoler de sa main des hommes à ses faux dieux. Il reçut le baptême, convertit tous les siens, fondit une idole d'or de Vénus et en distribua le produit aux pauvres [2].

A l'époque même où Chosroès éprouvait les vicissitudes des choses humaines, vivait une sainte persane nommée Golindouche, surnommée la Martyre vivante. Étant de la race des mages et attachée à toutes leurs superstitions, elle fut mariée à l'un des premiers du sénat et en eut deux fils. Trois ans après, étant ravie en extase, elle apprit d'un ange le mystère de la religion chrétienne. On la livra aux mages, qui lui firent souffrir plusieurs tourments ; mais elle les surmonta tous et fit de très-grands miracles. Elle découvrait les choses cachées et prédisait l'avenir. Elle vint sur les terres des Romains, à Circésium, à Daras et jusqu'à Jérusalem. L'empereur voulut la faire venir à Constantinople ; mais elle s'en excusa. Après avoir converti à Jésus-Christ tous ceux de sa famille et plusieurs autres, elle mourut à Hiéraple, où l'évêque Étienne écrivit sa vie, sur ce qu'il avait appris de sa propre bouche [3].

Ce fut l'évêque Grégoire d'Antioche qui, d'après l'ordre de l'empereur, reçut les pieux présents de Chosroès, et les déposa solennellement dans l'église de Saint-Sergius. Il visita ensuite les solitudes de la frontière, où les erreurs de l'eutychien Sévère avaient grand cours. Il ramena à l'Église plusieurs bourgs, villages et monastères, et même des tribus entières. Il alla pour assister à la mort de saint Siméon Stylite le Jeune, qui était disciple d'un autre Stylite, et passa soixante-huit ans sur deux colonnes, l'une après l'autre. Ce saint faisait quantité de miracles, principalement sur les malades, prédisait l'avenir et connaissait les pensées secrètes. L'historien Évagre dit l'avoir éprouvé lui-même, et ajoute qu'il y avait, pour le voir, un concours de toutes les nations, romaines et barbares. Le patriarche Grégoire, ayant donc appris du même Évagre que Siméon était malade

[1] L. 3, *Epist.* 67. — [2] Evag., l. 6, c. 22. — [3] *Ibid.*, c. 20. Theophylact., l. 5, c. 12. Niceph., l. 18, c. 25.

à la mort, courut pour lui dire un dernier adieu; mais il arriva trop tard. Grégoire mourut lui-même quelque temps après, vers l'an 593. C'est à cette année, douzième de l'empereur Maurice, que l'avocat Évagre finit son *Histoire ecclésiastique*, qui commence où finit celle de Socrate et de Théodoret.

Grégoire d'Antioche avait eu pour successeur, dans le monastère de Sinaï, saint Jean Climaque, qui avait passé sa jeunesse dans les environs. Jean était très-instruit des sciences humaines. A l'âge de seize ans, il renonça au monde pour entrer dans le monastère; mais il n'y fit profession que quatre ans après. Il eut pour maître dans la discipline monastique un saint vieillard nommé Martyrius. Celui-ci étant mort, il sentit le désir d'embrasser la vie des anachorètes. Il descendit donc de la montagne de Sinaï, et se retira dans la solitude qui est au bas dans la plaine. La cellule où il se logea était éloignée de l'église d'environ deux lieues. Il y venait les samedis et les dimanches, avec les autres solitaires, pour entendre l'office et communier suivant la coutume de l'Orient. Il s'occupait de la prière, du travail des mains, de la méditation, surtout de la méditation de la mort, qu'il regardait comme l'ennemie de l'ennui et de la paresse. Il mangeait sans distinction de toutes les choses que la règle lui permettait de manger; mais en très-petite quantité. De cette manière, il domptait l'intempérance, en mangeant peu; et la vaine gloire, en mangeant de tout. Dieu lui accorda le don des larmes : il les répandait en secret, et, dans la crainte que les autres solitaires ne l'entendissent gémir, il se retirait à l'écart dans une petite grotte qu'on voit encore au pied de la montagne. Là, il faisait retentir jusqu'au ciel ses soupirs, ses gémissements et ses cris. Il employait aussi une partie de son temps à lire les livres saints et les Pères, principalement saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cassien et saint Nil.

Quelque désir qu'il eût de vivre seul, il ne put se refuser aux instances que lui fit un solitaire nommé Moïse, de le prendre sous sa discipline. L'éclat de ses vertus lui suscita des envieux. Ils ne pouvaient souffrir qu'on allât le consulter dans sa cellule. Pour ôter tout prétexte de scandale, il fut un an sans parler à personne. Ses ennemis, admirant son humilité, furent les premiers à le conjurer de reprendre sa première conduite et de les instruire comme les autres. Étant donc admiré de tous pour l'éminence de ses vertus, ils le choisirent, d'une commune voix, pour leur conducteur dans la vie spirituelle. Il remonta dans le monastère de Sinaï, âgé de soixante-quinze ans, dont il avait passé près de quarante dans le désert.

Cependant un autre Jean, abbé de Raïthe, monastère assez près de la mer Rouge, à quelques lieues du Sinaï, le pria, tant en son

nom qu'au nom de sa communauté, de mettre par écrit les pensées que l'Esprit de Dieu lui dicterait touchant la pratique des vertus, et de leur faire part de sa grande expérience dans la vie spirituelle. Nous les recevrons, lui dit cet abbé, comme de nouvelles tables écrites de la propre main de Dieu, envoyées par votre ministère à de nouveaux et spirituels Israélites, sortis des agitations du monde, comme des abîmes de la mer Rouge. Par esprit d'obéissance, saint Jean Climaque composa un ouvrage en deux parties. La première, qui lui a fait donner le surnom de *Climax* ou Échelle, est son *Échelle du Paradis*, qu'il dressa sur le modèle de celle que Jacob vit autrefois en songe, appliquant, comme saint Grégoire de Nazianze et saint Chrysostome l'avaient fait avant lui, cette échelle mystérieuse de l'Écriture à celle des vertus chrétiennes et religieuses. Elle est composée de trente degrés ou échelons, en l'honneur des trente années de la vie cachée de Jésus-Christ, parce que c'est l'image de la vie des vrais chrétiens, qui est cachée en Jésus-Christ, suivant le langage de saint Paul. Ces trente degrés contiennent tout le progrès de la vie intérieure, depuis le renoncement au monde jusqu'à l'oraison la plus sublime et la plus parfaite tranquillité de l'âme. La seconde partie est sa *Lettre au Pasteur*, qu'il écrivit principalement pour l'abbé de Raïthe, au lieu que son *Échelle du Paradis* s'adressait aux religieux du monastère plutôt qu'à l'abbé. Elle renferme les instructions les plus utiles pour le gouvernement des âmes. Non-seulement il y enseigne comment les supérieurs doivent se conduire envers les religieux, il expose encore en détail les qualités principales que doivent avoir ceux que l'on veut charger du soin des monastères [1]. L'abbé de Raïthe fit un commentaire de cet ouvrage si célèbre de saint Jean Climaque.

Le 1er septembre de l'an 600, le pape saint Grégoire écrivit à l'abbé du mont Sinaï, pour se recommander à ses prières, lui souhaiter les biens éternels, et lui envoyer en même temps quinze lits avec leurs garnitures pour un hospice de vieillards, qu'un Isaurien venait de bâtir sur la montagne [2]. Après avoir gouverné quelque temps son monastère, saint Jean Climaque retourna dans la solitude d'où on l'avait tiré pour le faire abbé. Il établit pour son successeur un frère qu'il avait nommé Georges, solitaire de la même montagne de Sinaï, et qui avait passé soixante-dix ans dans la pratique de toutes les vertus. Lorsque saint Jean approcha de sa dernière heure, son frère vint le voir, fondant en larmes et se plaignant qu'il le laissait après lui sans secours. Ne vous affligez pas, répondit le saint; si j'ai quelque pou-

[1] *Bibl. PP.*, t. 10. Ceillier, t. 17. — [2] L. 11, *Epist.* 1.

voir auprès de Dieu, il ne vous laissera pas un an dans le monde. Georges mourut en effet dans l'année, dix mois après son frère.

A la même époque florissait en Orient un autre saint, illustre par ses vertus ainsi que par le don des miracles et de prophétie. C'était saint Théodore Sicéote. Sa vie a été écrite, et très-bien, par un de ses disciples, qui vécut avec lui douze ans, qui avait vu de ses yeux la plupart des faits qu'il raconte, et avait appris les autres de témoins oculaires. Théodore était né dans un bourg de Galatie, nommé Sicéon, à deux milles d'Anastasiople. Sa mère, qui s'était prostituée jusqu'alors, ayant eu cet enfant d'un officier qui passait pour aller gouverner une province, le fit baptiser aussitôt, prit grand soin de son éducation, et se réduisit elle-même à une vie réglée, ainsi que sa mère et sa sœur. Leur maison était une hôtellerie. Elles avaient un cuisinier très-habile, mais très-pieux, nommé Étienne, qui donnait aux églises tout ce qu'il recevait, soit de ses maîtresses, soit de leurs hôtes; il vaquait à la prière le matin et le soir, et ne mangeait pendant le carême qu'un morceau de pain à la fin du jour.

Dès l'âge de huit ans, le jeune Théodore, qui fréquentait les écoles, prit le pieux Étienne pour modèle; il priait avec lui, fréquentait avec lui les églises, y recevait avec lui le corps et le sang de Jésus-Christ, et ne mangeait comme lui qu'un morceau de pain au soir. Il avait une particulière dévotion au martyr saint Georges, qui lui apparut plusieurs fois, et dont il visitait souvent l'église, qui était sur une montagne voisine. Sa petite sœur, qui l'affectionnait beaucoup, y allait souvent avec lui pendant le jour; car lui-même y allait fréquemment tout seul pendant la nuit. Il apprit par cœur tous les psaumes, afin de pouvoir chanter les louanges de Dieu dans toutes les églises où il se trouverait. Partout où il apprenait qu'il y avait un homme juste, il allait le voir pour étudier sa manière de vivre. Un saint anachorète, nommé Glycérius, qu'il était ainsi allé trouver, lui demanda en souriant : Mon fils, aimes-tu bien l'habit des moines ? Je l'aime beaucoup, mon père, répondit-il, et je voudrais bien en devenir digne. Or, il y avait dans ce temps une grande sécheresse. Le vieillard, sortant de sa cellule et se tenant en plein air, dit à l'enfant : Mettons-nous à genoux, mon fils, et prions le Seigneur de donner de la pluie à la terre; nous saurons par là si nous sommes du nombre des justes. Pendant qu'ils priaient, le ciel se couvrit de nuages; et, lorsqu'ils se levèrent, Dieu fit tomber une grande pluie. Le vieillard, plein de joie, dit en souriant au jeune homme : Désormais, tout ce que vous demanderez au Seigneur, il vous l'accordera; faites avec confiance ce que vous désirez de faire : le Seigneur est avec vous [1].

[1] *Vita S. Theod.*, c. 1 et 2. *Acta SS.*, 22 *april.*

A l'âge de quatorze ans, il résolut de quitter la maison et de demeurer dans une chapelle ou oratoire. Sa mère et ses autres parentes lui apportaient du pain blanc et différentes espèces de viandes légères; il recevait le tout pour ne pas les désobliger, mais après leur départ, il le plaçait en dehors, sur une pierre, pour servir de nourriture aux passants. Pour lui, il ne mangeait que de ce qu'on offrait dans l'oratoire ; et, quand on n'y offrait rien, un morceau de pain lui suffisait. Ayant appris qu'un certain lieu, à huit milles de là, était infesté par Diane et beaucoup d'autres démons, en sorte que personne, surtout à midi, ne pouvait en approcher sans un péril certain de mort, il y alla les jours de juillet et d'août, après les prières de la troisième heure, et y restait tout le temps de midi, sans éprouver aucun mal. Il se creusa ensuite une cellule sous l'autel de son oratoire et y vécut près de deux ans; sa grand'mère Elpidie, qui l'aimait beaucoup, lui apportait des fruits et des légumes, mais seulement le samedi et le dimanche ; car les autres jours de la semaine il ne mangeait absolument rien. Cette austérité ne lui suffisant pas encore, il s'enferma pendant deux ans dans un antre de la montagne, vêtu d'une étoffe extrêmement rude, et sans que personne en sût rien, sinon un diacre, qui, de temps à autre, lui portait, pour sa subsistance, un peu de légumes et d'eau.

Sa mère et ses autres parentes, le croyant mort, en avaient fait un long deuil. Enfin, les allées et venues du diacre leur ayant fait soupçonner quelque chose, elles le conjurèrent de leur dire ce qu'il savait de leur enfant. Il leur indiqua le lieu où il était caché. Elles y courent, mais le trouvent presque mort, plein de vermine et d'ulcères; il paraissait un autre Job. Elles voulaient le transporter à la maison pour le soigner et le rétablir ; il s'y refusa et descendit dans son oratoire. Théodose, évêque d'Anastasiople, qui l'admirait déjà précédemment, ayant appris tout cela, vint le voir, le déclara lecteur, et ensuite l'ordonna sous-diacre, diacre et prêtre. Comme Théodore n'était que dans sa dix-neuvième année, beaucoup d'évêques blâmaient Théodose de l'avoir ordonné prêtre avant l'âge canonique. Mais Théodose leur ayant appris la vie du jeune homme, assurant, de plus, avoir su de Dieu qu'il en était digne, tous les évêques y donnèrent leur approbation [1].

La lecture de l'Évangile et le désir de voir les lieux sanctifiés par la vie et la mort de Notre-Seigneur lui firent entreprendre, jusqu'à trois fois dans sa vie, le pèlerinage de Jérusalem. La première fois, peu après son ordination de prêtre, il visita non-seulement les lieux saints,

[1] *Vita S. Theod.*, c. 3.

mais encore les monastères et les anachorètes les plus reculés du désert, afin de recevoir leur bénédiction, avec quelques lumières nouvelles pour s'avancer dans la piété. Il demeura quelque temps au monastère de Chusoba, près du Jourdain, et y reçut l'habit monastique des mains de l'abbé. De retour dans son pays, il se fit faire deux cages ou cellules : l'une de bois, où il demeurait depuis Noël jusqu'au dimanche des Rameaux ; l'autre de fer, où il demeurait depuis la semaine sainte jusqu'à Pâques. Cette seconde cellule n'avait point de toit. Il n'y mangeait que le samedi et le dimanche, et seulement des fruits et des herbes ; de plus, il portait une cuirasse de fer de dix-huit livres, une croix de fer longue de dix-huit palmes, une ceinture de fer, des souliers de fer et des gants de fer. Il fit des miracles sans nombre : ce qui lui attira beaucoup de disciples, tant de ceux qu'il avait guéris et qui ne voulaient point le quitter, que de ceux qui lui étaient amenés par sa réputation.

Son premier oratoire de Saint-Georges étant donc trop petit, il fit bâtir une belle église en l'honneur de saint Michel, accompagnée de deux oratoires : un à droite, de la sainte Vierge ; l'autre à gauche, de saint Jean-Baptiste. Les moines célébraient l'office dans le premier, parce que les malades et les possédés, qui venaient pour être guéris, demeuraient dans l'église de Saint-Michel, qui restait ouverte nuit et jour. Le plus cher disciple de saint Théodore était Philumène, que sa mère lui avait donné en reconnaissance de la santé qu'il lui avait rendue. Il le fit ordonner prêtre et l'établit supérieur des frères. Il envoya son archidiacre à Constantinople acheter des vases d'argent pour le service de l'autel, parce qu'il n'en avait que de marbre. Ensuite il fit encore bâtir une grande église en l'honneur du martyr saint Georges, ayant à droite l'ancien oratoire de ce saint, et à gauche un autre de saint Sergius.

La famille de saint Théodore profita plus ou moins de son exemple. Sa mère, qui s'appelait Marie, épousa un homme considérable d'Ancyre, et vécut chrétiennement ; quand elle mourut, Théodore pria pour la rémission de ses péchés. Sa tante Despenie, son aïeule Elpidie et sa sœur Blatta firent mieux : jamais elles ne voulurent se séparer de lui, et elles tâchaient de l'imiter, selon leur pouvoir, par leur modestie, leur chasteté, leurs prières et leurs aumônes. Sa tante lui laissa tous ses biens en mourant. Il conduisit sa sœur dans un monastère de vierges, à Ancyre, où elle mourut saintement trois ans après. Son aïeule Elpidie ne souhaitait rien tant que de le servir en personne ; mais il ne voulut jamais y consentir, et la pria de demeurer dans l'oratoire de Saint-Christophe, pour y avoir soin des filles possédées, soit avant, soit après leur guérison.

Elle termina saintement sa vie en dirigeant cette communauté [1].

Timothée, évêque d'Anastasiople, étant mort, les citoyens et le clergé allèrent trouver l'évêque d'Ancyre, métropolitain de la province, et lui demandèrent pour évêque l'abbé Théodore. Il le leur accorda avec joie et donna ordre qu'on l'amenât. C'était le temps de sa retraite, et il fallut le tirer de force de sa caverne. Il fut donc conduit à Ancyre et ordonné évêque d'Anastasiople, où il continua de pratiquer les mêmes vertus et de faire les mêmes miracles.

Dans le cours de son épiscopat, qui fut de dix ans, il fit son troisième pèlerinage à Jérusalem. Il avait même résolu de demeurer dans la laure de saint Sabas, tant il était fatigué de l'épiscopat. Mais saint Georges lui apparut en songe, lui annonçant qu'il serait déchargé de ce fardeau, mais qu'il devait toujours retourner en sa patrie. Ce qui le faisait souffrir étrangement, c'est qu'il ne pouvait se résoudre à quitter la contemplation pour les affaires temporelles. Il avait affermé un jour des terres de l'église à un citoyen nommé Théodose. Les laboureurs vinrent se plaindre, avec larmes, qu'il les maltraitait. Le saint exhorta Théodose à se corriger ; mais il fit encore pis : en sorte que les paysans s'assemblèrent, armés d'épées et de frondes, menaçant de le tuer. Il revint à la ville chercher du secours. L'évêque, l'ayant appris, passa le jour en prières et en larmes, craignant qu'il n'arrivât quelque meurtre ; et, ayant fait venir Théodose, il lui défendit de retourner en ce lieu-là. Théodose se plaignit que c'était l'évêque qui rendait ces paysans insolents, lui dit beaucoup d'injures et poussa du pied si rudement son siége, qu'il le fit tomber à la renverse ; ajoutant qu'il lui demanderait deux livres d'or d'indemnité, pour n'avoir pas achevé le temps de son bail. Le saint évêque se releva ; et, sans s'émouvoir, fit serment qu'il ne serait plus leur évêque et qu'il retournerait à son monastère. Il fut même empoisonné, et demeura trois jours comme mort. Mais la sainte Vierge lui apparut, lui donna trois grains qui le guérirent, et lui découvrit les auteurs du crime, qu'il ne déclara jamais : seulement il pria Dieu pour eux. On l'accusait de s'appliquer trop à son monastère et de lui donner au préjudice de son église ; et toutefois, de trois cent soixante-cinq sous d'or qu'il avait par an pour sa table, il n'en dépensait que quarante, et donnait le reste à l'église. Il voyait que les citoyens ne profitaient point de ses instructions et demeuraient dans leur vie corrompue ; et que d'ailleurs ses moines, se relâchant par son absence, pensaient à quitter les monastères.

Enfin, après avoir consulté un saint ermite, après avoir beaucoup

[1] *Vita S. Theod.*, c. 4 et 5.

prié et s'être assuré que sa retraite était agréable à Dieu, il assembla son clergé et son peuple, et leur dit : Vous savez, mes frères, que vous m'avez imposé ce joug malgré moi ; et quoi que je pusse dire de mon incapacité, vous avez voulu vous satisfaire. Voici la onzième année que je vous fatigue et que vous me fatiguez. C'est pourquoi je vous prie de vous chercher un autre pasteur. Pour moi, je ne veux plus l'être ; mais je retournerai à mon couvent, comme un pauvre moine, pour y servir Dieu toute ma vie. Ayant ainsi parlé, il prit avec lui Jean, archidiacre de son monastère, et s'en alla à Ancyre, où il pria l'évêque Paul, son métropolitain, de lui donner un successeur. Paul ne pouvait s'y résoudre ; et, après une grande contestation, ils convinrent de s'en rapporter à Cyriaque, patriarche de Constantinople. Saint Théodore supplia donc l'empereur et le patriarche de lui donner un successeur. Paul d'Ancyre expliqua les motifs de son opposition. Mais Cyriaque lui répondit, par ordre de l'empereur, qu'il devait accepter la démission de Théodore, lui laissant toutefois les marques de l'épiscopat en considération de sa vertu. Ce qui fut exécuté. C'était vers l'an 599.

L'empereur Maurice connaissait depuis longtemps saint Théodore. Vers l'an 582, n'étant encore que général, il revenait d'une expédition victorieuse contre les Perses. Passant en Galatie, et touché de la réputation du saint, il vint le trouver dans la caverne où il demeurait, se prosterna à ses pieds et le pria de demander à Dieu que son voyage auprès de l'empereur Tibère fût heureux. Le saint, après avoir prié, lui dit : Mon fils, si vous vous souvenez du martyr saint Georges, vous connaîtrez bientôt que vous serez élevé à l'empire, et alors je vous prie de nourrir les pauvres. Comme Maurice avait peine à le croire, saint Théodore le tira à part et lui dit nettement qu'il serait empereur. La prédiction étant accomplie, Maurice lui écrivit, se recommandant à ses prières et l'exhortant à lui demander ce qu'il voudrait. Saint Théodore le pria de donner à son monastère du blé pour les pauvres. Maurice en accorda six cents boisseaux par an, et envoya une coupe à saint Théodore. Peu après son premier voyage à Constantinople, l'empereur, le patriarche et les grands le prièrent par lettres d'y revenir pour leur donner sa bénédiction. Dans le peu de temps qu'il y demeura il opéra de grands miracles : entre autres, il guérit de la lèpre un des enfants de l'empereur. Il obtint de grands priviléges pour ses monastères, qui furent exemptés de la juridiction de tout autre évêque, et soumis seulement à l'évêque de Constantinople.

Saint Théodore, qui avait prédit à Maurice son élévation à l'empire, eut aussi révélation de la manière dont il perdrait l'empire et

la vie. Voici comment son disciple et son biographe raconte la chose. Un jour que l'homme de Dieu était à réciter ses psaumes dans un nouveau sanctuaire, la lampe qui y brûle toujours s'éteignit tout d'un coup. Il fit signe à un des frères, qui ralluma la lampe jusqu'à deux fois, et toujours elle s'éteignait. Le saint, lui reprochant sa maladresse, se mit en devoir de la rallumer lui-même ; elle s'éteignit encore. Alors, y reconnaissant un signe extraordinaire, il ordonna à tous les religieux d'examiner leur conscience et de confesser leurs péchés. Ils lui protestèrent qu'ils ne se sentaient coupables de rien. Le saint se mit aussitôt en prières, pour en demander à Dieu l'explication. Bientôt il parut triste, et s'écria en gémissant : Vraiment, ô Isaïe, vous avez bien apprécié la nature de l'homme, quand vous avez dit : Tout homme est de l'herbe, toute la gloire de l'homme est pareille à la fleur de l'herbe : l'herbe s'est desséchée, et sa fleur est tombée. Ses frères, l'entendant ainsi parler, lui demandèrent ce que cela voulait dire. Après leur avoir défendu d'en parler à personne, il leur prédit de quelle mort périrait l'empereur Maurice. Comme les frères répondirent que ce malheur lui arriverait avec justice, à cause du mal qu'il avait fait : Lui, ajouta saint Théodore, mourra de cette sorte ; mais après lui il arrivera des calamités bien plus grandes, auxquelles la génération présente ne s'attend pas [1]. On voit, par la réflexion de ses religieux, que les plus grands serviteurs de Dieu en Orient, aussi bien que le pape saint Grégoire en Occident, trouvaient bien des choses condamnables dans le gouvernement de l'empereur Maurice.

Cet empereur, on ne sait au juste en quelle année, avait fait une ordonnance qui renfermait trois articles. Le premier défendait à ceux qui étaient actuellement employés dans les charges publiques d'entrer dans la cléricature ; le second défendait aux mêmes d'embrasser la vie monastique ; le troisième défendait la même chose aux militaires.

Le pape saint Grégoire, à qui cette loi fut apportée par un écuyer de l'empereur, approuva le premier article, et modifia le second dans ce sens : Qu'on ne devait admettre les employés publics à la vie religieuse qu'après qu'ils eussent rendu leurs comptes ; mais il rejeta tout à fait le troisième, comme contraire à la loi de Dieu et au salut des âmes. L'ordonnance impériale ainsi réformée, le saint Pape l'adressa, avec la lettre suivante, datée du mois de décembre 598, à Eusèbe de Thessalonique, Urbitius de Durazzo, Constantius de Milan, André de Nicopolis, Jean de Corinthe, Jean de la première Justi-

[1] *Vita S. Theod.*, c. 13.

nienne, Jean de Crète, Jean de Larisse, Marinien de Ravenne, Janvier de Sardaigne, et à tous les évêques de Sicile. « La loi que le très-pieux empereur a rendue, afin d'empêcher que ceux qui sont engagés dans la milice ou les administrations publiques ne viennent à l'état ecclésiastique, ou ne fassent profession dans les monastères, pour se dérober à la responsabilité de leurs fonctions, cette loi, je m'empresse de l'envoyer à Votre Fraternité, vous exhortant surtout à ne pas recevoir précipitamment dans le clergé de votre église ceux qui sont impliqués dans les charges du siècle ; car, comme les gens reçus de la sorte ne vivent pas autrement sous l'habit ecclésiastique qu'ils avaient fait auparavant, ce n'est pas à quitter le monde qu'ils aspirent, mais seulement à y changer de position. Que s'il s'en présente à des monastères, il ne faut aucunement les recevoir qu'ils n'aient été déchargés des comptes publics. Que s'il s'y présente des militaires, il ne faut pas les recevoir sans précaution et sans avoir soigneusement examiné leur vie. Conformément à la règle, on doit les éprouver trois ans, puis, par l'autorité de Dieu, les admettre à l'habit monastique. Ceux qui, éprouvés de la sorte, travaillent à faire pénitence de leurs fautes passées, on ne doit point, pour leur salut éternel, les refuser à la profession. Le très-chrétien empereur lui-même, croyez-moi, ne fait point de difficulté là-dessus, et consent volontiers à la profession de ceux qu'il saura n'être point impliqués en des comptes publics [1]. »

Voilà comment le Pape parla aux métropolitains et aux évêques. Quant à l'empereur, il lui écrivit, avant ou après, car cette lettre n'a point de date, non comme Pontife, mais comme particulier, mais comme son ami, pour lui faire sentir les torts de sa loi, accompagnant ses remontrances des témoignages de la plus profonde humilité, rappelant à Maurice que, même avant qu'il fût arrivé à l'empire, lui, Grégoire, l'honorait déjà comme son seigneur et son maître. Après avoir dit qu'il approuvait fort le premier article, il ajoute : Mais j'ai été fort étonné de ce que vous défendez à ceux qui ont administré les affaires publiques d'embrasser la vie religieuse ; car le monastère peut rendre leurs comptes et payer leurs dettes. La défense que la même loi fait aux soldats d'embrasser la vie monastique, m'épouvante pour vous, je le confesse. C'est fermer à plusieurs le chemin du ciel ; car, encore que l'on puisse vivre saintement dans le siècle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être sauvés sans tout quitter. Moi, qui parle ainsi à mes maîtres, qui suis-je, sinon un ver de terre ? Toutefois, je ne puis m'empêcher de leur parler, voyant

[1] L. 8, *Epist*. 5.

cette loi opposée à Dieu. Car la puissance vous a été donnée d'en haut sur tous les hommes, pour aider les bons désirs, élargir la voie du ciel et faire servir le royaume terrestre au royaume céleste. Et cependant on dit tout haut que quiconque sera enrôlé une fois au service de la terre, ne pourra servir Jésus-Christ avant que son temps soit expiré, ou qu'il ait reçu son congé comme invalide.

Voici ce que Jésus-Christ vous répond à cela par ma bouche : De secrétaire, je vous ai fait capitaine des gardes, puis césar, puis empereur et père d'empereurs. J'ai soumis à votre puissance mes prêtres, et vous retirez de mon service vos soldats ? De grâce, seigneur, répondez à votre serviteur ce que vous répondrez à votre maître, quand il viendra vous juger et vous parler ainsi ! Peut-être croit-on que nul de ces hommes ne se convertit sincèrement. Moi, votre indigne serviteur, je sais que, de mon temps, des soldats entrés dans des monastères ont fait des prodiges et des miracles. Et cette loi défend qu'aucun d'eux se convertisse ! Que mon seigneur s'informe exactement quel est le premier empereur qui a porté une loi pareille, et qu'il examine lui-même si elle devait être portée. Et encore quand est-ce qu'on défend de quitter le monde ? C'est quand la fin du monde est proche. Ah ! je vous conjure par ce juge terrible, qui est prêt à venir, de ne pas obscurcir devant Dieu tant de larmes que vous répandez, tant de prières, de jeûnes et d'aumônes que vous faites ; mais d'adoucir ou de changer cette loi. Pour moi, soumis à vos ordres, je l'ai envoyée dans les diverses parties du monde, et je vous ai représenté qu'elle ne s'accorde pas avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part et d'autre, puisque j'ai obéi à l'empereur et déclaré mes sentiments pour l'intérêt de Dieu [1].

Saint Grégoire adressa cette lettre à Théodore, son ami particulier, médecin de l'empereur, auprès duquel il avait beaucoup de crédit, et qui l'employa depuis à négocier la paix avec le kan des Avares. Saint Grégoire lui représente que Julien l'Apostat est le premier qui rendit une loi pareille. Il ajoute : Si le motif en est que les conversions des soldats diminuent les armées, l'empereur doit songer que c'est moins par la force de ses troupes que par celle de ses prières qu'il a vaincu les Perses. Or, il me semble dur qu'il détourne ses soldats du service de celui qui l'a rendu le maître, non-seulement des soldats, mais des évêques. Que si on avait l'intention de conserver les choses, est-ce que les monastères qui reçoivent des soldats n'auraient pas pu rendre les choses étrangères, et ne garder que les hommes pour la conversion ? Je vous prie de

[1] L. 3, *Epist.* 65.

présenter ma remontrance à l'empereur en secret et dans un temps favorable. Je ne veux pas qu'elle lui soit rendue publiquement par mon nonce. Comme vous le servez avec plus de familiarité, vous pouvez lui parler plus librement de l'intérêt de sa conscience, au milieu de tant d'occupations qui le détournent. Si vous êtes écouté, vous procurerez le bien de son âme et de la vôtre ; si vous ne l'êtes pas, vous aurez toujours travaillé pour la vôtre [1]. Cette lettre, non plus que la précédente, ne porte point de date.

Pour bien comprendre pourquoi saint Grégoire s'intéressait si vivement à la cause des pauvres soldats, il faut savoir que, chez les Romains, leur service était au moins de vingt ans, ce qui emportait presque toujours la vie entière. Voici comment le docte P. Thomassin conclut les explications historiques qu'il donne de cette loi : « Il paraît par là, que, quoique saint Grégoire gardât au dehors les apparences du respect dû à l'empire, il empêcha en effet l'exécution de la loi de Maurice, en ce qu'il ordonna qu'on continuât de recevoir les soldats dans les monastères, après les avoir bien éprouvés. Le savant Hincmar avait bien pénétré le sens des lettres de saint Grégoire sur ce sujet, quand il écrivit au roi Charles le Chauve, que ce saint Pape, que les empereurs suivants, que les évêques, que l'Église et toute la république chrétienne avaient annulé la loi de Maurice, dans le point où elle était contraire aux libertés de l'Église et aux intérêts de la religion. Au reste, saint Grégoire fait voir dans une de ses épîtres, que les commandements des empereurs n'étaient point mis à exécution, lorsqu'ils étaient contraires aux lois et aux canons, parce qu'on en concluait qu'ils n'avaient pu être obtenus que par surprise [2]. »

Dans le grand nombre de lettres de saint Grégoire, il y en a plusieurs de piété ou de direction à l'impératrice Constantine, à Théoctiste, sœur de l'empereur, et à d'autres personnes considérables de la cour, desquelles il recevait quelquefois des aumônes pour la rédemption des captifs. Théoctiste était gouvernante des enfants de l'empereur, son frère. Le Pape lui recommande de leur inspirer la charité entre eux et la douceur envers leurs sujets [3].

L'impératrice lui ayant demandé le chef de saint Paul, ou quelque autre partie de son corps pour mettre dans l'église que l'on bâtissait en l'honneur de cet apôtre au palais de Constantinople, saint Grégoire lui répondit : Vous m'ordonnez ce que je ne puis ni n'ose faire ; car les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul sont si terribles par leurs miracles, que l'on ne peut en approcher, même pour prier,

[1] L. 3, *Epist.* 65. — [2] Hinc., l. 12, *Epist.* 3 ; S. Greg., l. 14, *Epist.* 8 ; Thomas. *Discipl.*, part. 1, l. 2, c. 61. — [3] L. 7, *Epist.* 26.

sans être saisi d'une grande crainte. Il cite en preuve plusieurs prodiges, et conclut : Sachez donc, madame, que quand les Romains donnent des reliques de saints, ils ne touchent pas au corps ; ils mettent seulement dans une boîte un linge que l'on dépose auprès du corps saint, puis on l'en retire et on l'enferme avec la vénération convenable dans l'église que l'on doit dédier, et il s'y fait autant de miracles que si l'on y avait transféré le corps. Afin donc de ne pas frustrer votre pieux désir, je vous enverrai incessamment quelque particule des chaînes que saint Paul a portées au cou et aux mains, et qui font beaucoup de miracles, si toutefois je puis en emporter quelque chose avec la lime. On vient souvent demander cette limaille : l'évêque prend la lime, et quelquefois il en tire des particules en un moment, quelquefois il lime longtemps sans rien tirer [1]. Cette lettre est du mois de juin 594.

Cette limaille des chaînes de saint Pierre et de saint Paul s'enfermait dans des croix ou des clefs d'or. Il y a un très-grand nombre de lettres de saint Grégoire où il est parlé de ces clefs et des miracles qu'elles opéraient.

Au mois de juillet 595, saint Grégoire tint un concile devant le corps de saint Pierre. Il y fit, pour le bon ordre de l'Église romaine, six canons, que les vingt-trois évêques du concile approuvèrent, en répétant l'anathème que le Pape prononçait contre ceux qui les violeraient. Défense aux diacres de Rome de faire davantage les fonctions de chantres ; ils s'appliqueront uniquement à la prédication et à la distribution des aumônes. Le Pontife romain n'aura désormais que des clercs ou des moines pour le servir dans sa chambre. Les recteurs des patrimoines de l'Église n'imiteront pas les officiers du fisc, et n'useront pas de voies de fait pour défendre le bien des pauvres. Quand on portera les corps des Papes en terre, le peuple n'y jettera plus de dalmatiques pour se les partager ensuite comme des reliques. Défense de rien prendre pour les ordinations, le pallium et les lettres, sous quelque prétexte que ce soit. Le sixième canon est un règlement pour la réception des serfs, soit des églises, soit des séculiers, dans les monastères. Il ne faut pas les recevoir indifféremment, mais bien les éprouver dans leur habit du siècle [2].

Dans un autre concile, dont la date n'est point marquée, le même Pape prononça seize anathèmes, répétés par les évêques et les prêtres, principalement contre les mariages incestueux, parmi lesquels il compte les mariages entre cousins [3]. Dans un troisième concile,

[1] L. 4, *Epist.* 30. — [2] *Appendix*, 1288. — [3] *Ibid.*, 1293.

tenu le 5 avril 601, afin de pourvoir au repos des monastères et de les mettre à l'abri des vexations des évêques, le pape saint Grégoire, au nom de Jésus-Christ et par l'autorité de saint Pierre, défend à tout évêque de diminuer en rien les biens, les terres, les revenus ou titres des monastères; s'ils ont quelque différend à ce sujet, il sera terminé par des arbitres. Après la mort de l'abbé, le successeur sera choisi par le consentement libre et unanime de la communauté, et tiré de son corps, s'il s'en trouve de capable; sinon, on en prendra un dans d'autres monastères. L'élu sera ordonné sans fraude ni vénalité; il aura seul le gouvernement de son monastère, si ce n'est qu'il se rende coupable de quelques fautes contre les canons; on ne pourra lui ôter aucun de ses moines sans son consentement, soit pour gouverner d'autres monastères, soit pour entrer dans le clergé; il pourra de lui-même en offrir pour le service de l'Église, au cas qu'il en ait suffisamment pour l'office divin et le service du monastère; celui des moines qui aura passé à l'état ecclésiastique ne pourra plus demeurer dans le monastère. Le Pape défendit encore aux évêques de faire inventaire des biens ou des titres du monastère, même après la mort de l'abbé; d'y célébrer des messes publiques, d'y mettre sa chaire et d'y faire le moindre règlement, sinon à la prière de l'abbé, sous la puissance duquel les moines doivent toujours être. Vingt-un évêques avec seize prêtres souscrivirent à ces décrets [1].

Le pape saint Grégoire prenait un soin particulier de bien régler l'office divin. Le pape saint Gélase avait fait un recueil de l'office des messes en plusieurs livres. Saint Grégoire en fit comme une édition nouvelle, avec quelques retranchements et quelques additions, et recueillit le tout en un volume intitulé : *Livre des sacrements* ou *Sacramentaire*, parce qu'il contenait les prières que le prêtre devait dire dans l'administration des sacrements, et principalement dans la célébration des divins mystères.

On y trouve d'abord l'ordre de la messe en général : elle commence par ce que nous appelons *Introït*. C'était une antienne que l'on chantait pendant qu'on entrait à l'église et que chacun y prenait sa place. Cette antienne variait suivant la différence des fêtes. On en trouve dans l'*Antiphonaire* de saint Grégoire pour toutes les fêtes et dimanches de l'année, avec le commencement du psaume que l'on chantait après cette antienne. On disait ensuite *Kyrie eleison ;* puis, si c'était un évêque qui célébrait, il disait le *Gloria in excelsis*, encore n'était-ce que les dimanches et les fêtes : les prêtres ne le disaient

[1] *Appendix*, 1294. Labbe, t. 5, p. 1607.

qu'à Pâques. On ne disait ni le *Gloria in excelsis* ni *Alleluia* les jours où il y avait des litanies ou des processions, comme étant des jours de deuil. Ensuite, le célébrant récitait l'oraison ou la collecte, puis il lisait l'épître nommée aussi l'Apôtre, à cause qu'elle est généralement tirée de saint Paul, et enfin le graduel ou *Alleluia*. Ce qui étant achevé, il lisait l'Évangile, l'offertoire et l'oraison sur les offrandes ou la secrète, après quoi il disait à haute voix la préface, suivie du *Sanctus*, qu'il répétait trois fois, suivant le canon, tel que nous le disons encore, lequel étant fini, il récitait l'Oraison dominicale, saluait le peuple en lui souhaitant la paix ; enfin il disait l'*Agnus Dei*. Tel est l'ordre de la messe dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire. Il n'y est parlé ni d'acolytes, ni de sous-diacres, ni de diacres, ni des autres officiers qui assistaient le Pape dans la célébration des mystères aux jours solennels. Leur nombre et leurs fonctions étaient marqués dans un volume à part, nommé l'*Ordo* ou l'ordre romain.

Après l'ordre de la messe en général, saint Grégoire met les oraisons ou collectes que l'on devait dire pendant toute l'année, avec une préface particulière presque pour chaque messe. Nous n'en avons gardé que neuf. La première messe est pour la veille de Noël. Il y en a trois pour le jour de la fête, parce qu'on en disait trois ce jour-là, mais en des églises différentes. Après la messe du dimanche de l'octave de la Pentecôte, on trouve de suite celles de tous les saints marqués dans le calendrier romain, depuis le 1er de juin jusqu'au 21 décembre. La veille et la fête de l'Assomption de la sainte Vierge n'y sont point oubliées. Il s'y trouve des messes pour les veilles des autres fêtes, pour le commun des martyrs, des confesseurs, des vierges; pour la consécration d'une religieuse et d'une abbesse; vingt-six pour autant de dimanches après la Pentecôte, et cinq pour les cinq dimanches avant Noël. Ces messes sont suivies d'oraisons pour tous les jours dans le cours de l'avent, pour le matin, pour le soir ; de plusieurs messes votives pour toutes sortes de nécessités ; des rites de l'ordination, de la bénédiction de l'eau, de celle d'une maison neuve, des nouveaux fruits ; des prières pour l'onction des infirmes; des messes quotidiennes pour le roi, pour l'évêque et pour d'autres.

Il était d'usage dans les messes solennelles de bénir le peuple avant de lui donner la sainte communion. Les formules de ces bénédictions varient suivant les fêtes, et en résument très-bien le but sous forme de prières. Voici la bénédiction particulière du troisième jour de Pâques : Que Dieu qui vous a lavés par l'eau de son côté ouvert, confirme lui-même en vous la grâce de la rédemption que

vous avez reçue. Ainsi soit-il. Que celui par lequel vous avez été régénérés de l'eau et du Saint-Esprit, vous associe lui-même au royaume céleste. Ainsi soit-il. Que celui qui vous a donné les commencements de la sainte foi, vous accorde aussi et la perfection des œuvres et la plénitude de la charité. Ainsi soit-il. Que celui-là daigne vous l'accorder, dont le règne et l'empire demeurent sans fin dans les siècles des siècles. Bénédiction à Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit; et que la paix du Seigneur soit toujours avec vous. Ces bénédictions, avec les préfaces particulières à chaque messe principale, renferment un trésor d'instructions très-belles sur la fête ou le mystère. Ainsi, pour la Chaire de saint Pierre, la préface chante les corps mystiques du Christ, l'Église, que Dieu même a fondée dans les patriarches, préparée dans les prophètes, édifiée dans les apôtres, sur Pierre, leur chef, intendant et gardien des portes célestes, en sorte que, par droit divin, ce qu'il statue sur la terre, est observé dans les cieux. On a pu remarquer plus haut, dans l'ordinaire de la messe, que l'Église romaine n'y disait point le symbole : c'est que cette Église, n'ayant été infectée d'aucune hérésie, n'avait pas besoin de faire sa profession de foi.

Saint Grégoire ne se contenta pas de régler les prières que l'on devait dire ou chanter, il en régla aussi le chant, et composa dans cette vue un *Antiphonaire* où il renferma tout ce qui devait se chanter en notes à la messe, savoir : l'Introït, le Graduel, l'Offertoire, la Postcommunion. Pour conserver le chant qu'il avait réglé, il établit à Rome une école de chantres, qui subsistait encore trois cents ans après, du temps de Jean, diacre. Il lui avait donné quelques terres avec deux maisons, l'une auprès de Saint-Pierre, l'autre auprès de Saint-Jean de Latran : où, du temps de Jean, diacre, on gardait avec respect l'original de son *Antiphonaire*, avec le fouet dont il menaçait les petits écoliers, et le lit sur lequel il se reposait pendant la leçon, à cause de sa goutte et de ses autres infirmités. Il fut une fois près de deux ans sans pouvoir se lever à peine trois heures les jours de grande fête, pour célébrer la messe[1].

Au reste, saint Grégoire ne veillait pas moins à réprimer les superstitions qu'à conserver les saintes cérémonies. On le voit par le commandement ou la lettre suivante :

Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses bien-aimés fils, les citoyens romains. Il m'est parvenu que quelques-uns sèment parmi vous des erreurs, et défendent de travailler le samedi. Qu'en dirai-je, si ce n'est que ce sont des prédicateurs de l'Antechrist?

[1] L. 10, *Epist.* 35.

Car, à son arrivée, il défendra de travailler et le samedi et le dimanche. Comme il feindra de mourir et de ressusciter, il voudra que le dimanche soit honoré ; et parce qu'il fera judaïser le peuple, pour ramener le culte extérieur de la loi et se soumettre la perfidie des Juifs, il voudra qu'on observe le samedi. S'il faut garder à la lettre le précepte du sabbat, il faut donc également offrir les sacrifices charnels et pratiquer la circoncision, contre la défense de saint Paul. Mais l'un et l'autre ne sont plus observés que spirituellement. Ils prétendent aussi qu'il n'est pas permis de prendre un bain le dimanche. Si on veut le faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour ; mais si c'est par nécessité, nous ne le défendons pas même le dimanche ; autrement il ne faudrait pas en ce jour se laver même le visage. Il faut donc, le dimanche, s'abstenir du travail corporel et s'appliquer à la prière pour expier les négligences des six autres jours de la semaine [1].

Au milieu de ses innombrables occupations, saint Grégoire n'oubliait point les églises des Gaules et la nation des Francs. L'an 595, saint Virgile, évêque d'Arles, lui écrivit et lui fit écrire par le roi d'Austrasie, Childebert II, pour demander le pallium, ainsi que la dignité de vicaire du Siége apostolique, dont la plupart de ses prédécesseurs avaient été honorés. Le Pape lui accorda sa demande par une lettre du mois d'août de la même année 595. Après y avoir fait un grand éloge de la charité, je trouve, lui dit-il, que le portrait de cette vertu est le vôtre. Tout ce que nous apprennent de vous ceux qui viennent des Gaules, nous en convainc, et vos lettres en sont de nouvelles preuves. Ainsi je n'ai garde de soupçonner qu'en demandant l'usage du pallium et le vicariat du Siége apostolique, vous ne songiez qu'à vous procurer par là un pouvoir passager et un ornement extérieur. J'aime mieux croire que, sachant, comme personne ne l'ignore, d'où la foi s'est répandue dans les Gaules, vous avez voulu, en vous adressant au Siége apostolique, selon l'ancienne coutume, faire comme un bon fils qui a recours au sein de l'Église, sa mère. C'est pourquoi nous vous accordons très-volontiers ce que vous nous demandez, de peur que nous ne paraissions vous priver d'un honneur qui vous soit dû, ou mépriser la demande de notre très-excellent fils, le roi Childebert.

Le Pape l'avertit ensuite que cette nouvelle dignité doit être pour lui un motif de redoubler sa vigilance ; et il excite particulièrement son zèle contre deux abus. On nous a rapporté, dit-il, que dans la Gaule et la Germanie on ne donne l'ordre sacré qu'à ceux qui l'achè-

[1] L. 13, *Epist.* 1.

tent par des présents. Si cela est, je le dis avec larmes et gémissements, l'ordre sacerdotal est déjà tombé intérieurement, et il ne pourra longtemps se soutenir à l'extérieur. On nous a aussi parlé d'une autre chose bien détestable. Des laïques, après la mort des évêques, reçoivent la tonsure, et sont aussitôt ordonnés évêques. Mais comment celui qui n'a jamais été soldat peut-il devenir chef dans la sainte milice? Comment pourra-t-il prêcher, celui qui n'a peut-être jamais entendu la prédication? Comment pourra corriger les péchés des autres, celui qui n'a pas encore pleuré les siens? C'est pourquoi il est nécessaire que vous avertissiez notre très-excellent fils, le roi Childebert, d'extirper ces abus de son royaume, afin que le Seigneur le comble de plus grands bienfaits, à proportion du soin qu'il aura d'éviter ce qui lui déplaît et de pratiquer ce qui lui est agréable. Il conclut ainsi sa lettre : Nous établissons donc Votre Fraternité notre vicaire dans les églises du royaume de notre très-excellent fils Childebert, sans préjudice du droit des métropolitains. Nous vous envoyons aussi le pallium, dont vous ne vous servirez qu'à l'église et pendant la messe. Si quelque évêque veut faire un grand voyage, il ne le pourra sans la permission de Votre Sainteté. S'il survient quelque question de foi ou quelque autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si elle ne peut être décidée, vous nous renverrez le jugement [1].

A la même date, le Pape écrivit dans le même sens aux évêques, les exhortant à se soumettre au nouveau vicaire du Siége apostolique, comme les anges du ciel, quoique sans péché, sont subordonnés les uns aux autres. Il écrivit en même temps au roi Childebert, pour le prier d'appuyer de son autorité ce qu'il avait réglé en faveur de Virgile, et de faire observer pour Dieu et pour saint Pierre les décrets du Siége apostolique dans tous ses États [2].

Le roi d'Austrasie publia, la même année 595, à Cologne, dans l'assemblée des seigneurs, peut-être par suite des exhortations du Pape, une constitution ou un recueil de divers articles arrêtés dans les assemblées précédentes. Il y défend à tous ses sujets, même aux seigneurs francs, qu'il nomme les chevelus, de contracter des mariages incestueux, sous peine de bannissement et de confiscation de leurs biens, s'ils n'obéissent en cela aux évêques; et il veut que ceux de ses officiers qui se feraient excommunier à ce sujet, soient chassés de son palais. Il défend le rapt, sous peine de mort, et renouvelle les défenses de travailler le dimanche, excepté pour préparer à manger, sous peine de quinze sous d'or d'amende pour les Saliens ou les

[1] L. 5, *Epist.* 53. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 54 et 55.

Francs, de sept et demi pour les Romains, et de trois pour les esclaves ou de punition corporelle. Chez les Barbares, les plus grands crimes n'étaient punis que d'une amende : encore y avait-il une cérémonie dérisoire, nommée Chenecrude, pour s'exempter de la payer et la faire retomber sur un de ses proches. Childebert ne se contenta pas d'abolir cette coutume ; il ordonna que les homicides seraient punis de mort, et que si les parents de celui qui avait été tué voulaient se contenter d'une amende, personne ne la payerait que le coupable. Il régla aussi que, dans la suite, les voleurs seraient condamnés à mort sur le témoignage de sept personnes de probité, ou au moins de cinq [1].

Au mois de septembre de la même année 595, le pape saint Grégoire écrivit au roi Childebert et à la reine Brunehaut, sa mère, pour leur recommander le prêtre Candide, qu'il envoyait en Gaule gouverner le patrimoine de saint Pierre, dont le patrice Dynamius avait pris soin jusqu'alors. Il loue Brunehaut de la bonne éducation qu'elle avait donnée à son fils, et dit au roi ces paroles remarquables : Autant la dignité royale est élevée au-dessus des autres hommes, autant votre royaume l'est-il au-dessus des autres royaumes. D'être roi, il n'y a pas merveille; car il y en a d'autres qui le sont; mais d'être roi catholique, ce que les autres n'ont pas mérité d'être, voilà un privilége ; car la splendeur de votre foi brille au milieu des nations infidèles comme la lumière d'un grand flambeau dans les ténèbres d'une nuit obscure. Tout ce que les autres princes peuvent se glorifier d'avoir, vous l'avez; mais ils n'ont pas le bien principal que vous possédez. Afin donc de les surpasser par les œuvres comme par la foi, que Votre Excellence se montre toujours débonnaire à ses sujets. S'il y a des choses qui vous offensent, ne les punissez point sans discussion. Le moyen de plaire au Roi des rois, c'est-à-dire au Seigneur tout-puissant, c'est de mettre des bornes à votre puissance, et de bien vous persuader que tout ce que vous pouvez ne vous est pas permis pour cela [2].

Childebert II se montrait digne et capable d'entendre de si graves conseils, lorsqu'il mourut l'année suivante 596, dans la vingt-unième année de son règne et la vingt-sixième de son âge. Il laissait ses vastes États à deux enfants : Théodebert, son fils aîné, âgé à peine de dix ans, et Théodoric ou Thierri, âgé de moins de neuf. Théodebert eut le royaume d'Austrasie, et Théodoric celui de Bourgogne. Clotaire II, roi de Neustrie, n'avait que douze ans. La France entière obéissait ainsi à trois enfants, sous la tutelle de deux femmes,

[1] Baluz., *Capit. reg. Fr.*, t. 1. — [2] L. 6, *Epist.* 5 et 6.

Frédégonde et Brunehaut, qu'une haine implacable armait l'une contre l'autre. Frédégonde mourut l'an 597, et fut enterrée à Paris dans l'église de Saint-Vincent, autrement Saint-Germain des Prés, dans le même tombeau que son mari Chilpéric ; et ce tombeau subsiste encore. Les grands et surtout les maires du palais profitèrent de ces minorités pour saisir le pouvoir. De là bien des intrigues de cour et des guerres civiles. Ainsi, l'an 599, Brunehaut fut expulsée de la cour d'Austrasie, et se retira à celle de Bourgogne.

A travers toutes ces mutations politiques, le pape saint Grégoire poursuivait invariablement l'exécution d'un dessein qui devait créer une nouvelle nation chrétienne. Quand il envoya le prêtre Candide dans les Gaules y administrer le patrimoine de saint Pierre, il lui ordonna d'en employer les revenus à acheter des habits pour les pauvres ou de jeunes esclaves anglais d'environ dix-sept à dix-huit ans. Il voulait les placer dans des monastères d'Italie, pour les faire instruire dans la religion, et les employer ensuite à la conversion de leur nation entière. Le saint Pape trouvait en cet achat un autre avantage. C'est, dit-il, que par là les sous d'or des Gaules, qui ne peuvent être employés en Italie, seront dépensés sur les lieux. Par où l'on voit, ainsi que par une loi de l'empereur Majorien, que la monnaie de France n'avait pas de cours en Italie, ou qu'elle y perdait beaucoup de sa valeur. Saint Grégoire portait si loin les attentions de sa charité, qu'il voulut qu'on envoyât avec ces jeunes esclaves un prêtre pour les accompagner pendant le voyage de France en Italie, afin qu'il fût à portée de baptiser ceux qu'il verrait en danger de mort [1].

L'arrivée des jeunes Anglais à Rome détermina tout à fait le saint Pontife à entreprendre la conversion de leurs compatriotes. Il choisit pour chef de cette expédition apostolique Augustin, prévôt de son monastère de Saint-André de Rome, auquel il associa quelques autres moines dont la vertu et la sagesse lui étaient connues. Ils partirent de Rome au commencement de l'an 596. Mais à peine furent-ils arrivés dans la Provence, qu'ils résolurent de ne point passer plus avant, découragés par ce qu'ils avaient entendu dire de la difficulté du voyage et de l'état de la nation anglaise, incrédule et barbare, dont ils n'entendaient pas même la langue. Ils résolurent donc, d'un commun accord, de retourner à Rome, et y renvoyèrent Augustin, pour prier le Pape de ne point les obliger à un voyage si dangereux, si pénible et d'un succès si incertain. Mais le saint Pontife le renvoya de son côté, chargé d'une petite lettre avec cette in-

[1] L. 6, *Epist.* 7.

scription : Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, aux serviteurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il leur y ordonne d'exécuter avec zèle et avec confiance en Dieu leur entreprise, sans se laisser abattre par la fatigue ni s'arrêter aux discours des gens malintentionnés, assurant qu'il voudrait pouvoir lui-même travailler avec eux à cette bonne œuvre [1].

En même temps, pour leur aplanir une partie des difficultés qui les effrayaient, il leur envoya diverses lettres de recommandation pour les princes et les évêques des Gaules. Il y en avait pour Virgile d'Arles, pour Pallade de Saintes, pour Sérénus de Marseille, pour Pélage de Tours, successeur de saint Grégoire, pour Didier de Vienne, successeur de saint Évance, et pour Syagrius d'Autun. Il écrivit pour la même fin au patrice Arigius, à la reine Brunehaut et à ses petits-fils Théodebert, roi d'Austrasie, et Théodoric, roi de Bourgogne [2]. Toutes ces lettres sont du mois de juillet 596. Dans ses lettres à Brunehaut et aux deux rois, il dit avoir appris que la nation des Anglais désirait se convertir à la foi chrétienne, mais que les évêques du voisinage, c'est-à-dire les évêques bretons, négligeaient de seconder leurs bons désirs. Déjà le Breton saint Gildas reprochait, entre autres crimes, à ses compatriotes, de n'avoir jamais voulu prêcher la parole de la foi à la nation des Saxons et des Anglais, qui habitait avec eux la Bretagne [3].

Pallade de Saintes reçut par la même voie une lettre particulière de saint Grégoire. Il avait fait bâtir une belle église, où il y avait treize autels, dont neuf étaient déjà consacrés. Pour consacrer les quatre autres, il avait envoyé un prêtre à Rome demander des reliques des saints sous l'invocation desquels ils devaient être dédiés. Saint Grégoire, en les lui envoyant, lui recommande de les placer avec respect et de pourvoir à la subsistance des ministres qui devaient desservir ces autels : ce qui montre que les divers autels d'une même église avaient chacun son prêtre, ou du moins un clerc en titre pour les desservir, et il paraît que c'est l'origine des chapellenies [4].

Le Pape écrivit par la même occasion à Protais, évêque d'Aix, pour le prier de porter Virgile d'Arles à restituer au patrimoine de saint Pierre, et à envoyer à Rome les revenus que son prédécesseur en avait perçus pendant plusieurs années. Il en écrivit aussi à Virgile, lui marquant qu'il serait bien honteux que des évêques usurpassent un bien auquel les rois même barbares n'avaient osé tou-

[1] L. 6, *Epist.* 51. Beda, *Hist.*, l. 1, c. 23. — [2] L. 6, *Epist.* 52-59. — [3] Beda, l. 1, c. 22. — [4] L. 6, *Epist.* 49.

cher [1]. Quant au bon saint Grégoire de Tours, il était mort le 17 novembre 595, la cinquante-sixième année de son âge et la vingt-troisième de son épiscopat. Il venait de faire un pèlerinage à Rome, où il avait été reçu avec beaucoup d'honneur par le pape saint Grégoire, qui même, pour honorer l'église de Tours, lui donna une chaire d'or [2].

Le missionnaire apostolique saint Augustin, ayant traversé toute la Gaule, arriva dans la Grande-Bretagne, aux côtes de la province de Cant, et prit terre en l'île de Tanet, avec ses compagnons, au nombre d'environ quarante. Ainsi que nous l'avons vu déjà, les Anglais et les Saxons, peuples de Germanie, étaient venus en Bretagne, environ un siècle et demi auparavant, appelés par les Bretons, pour les défendre contre les Écossais et les Pictes. S'étant rendus maîtres, sur les Bretons mêmes, de la plus grande partie de l'île, ils y établirent de sept à huit royaumes, qui formaient une espèce de confédération nationale, dont un des rois était le chef ou le suzerain. Ce chef, le troisième depuis leur établissement, était alors Éthelbert ou plutôt Édilbert, autrement Albert, roi de Cant, qui avait épousé Berthe, fille de Charibert, roi de Paris. Chrétienne et catholique, la princesse franque n'avait épousé Éthelbert qu'à condition de conserver le libre exercice de sa religion, et, pour cet effet, elle avait amené avec elle un évêque nommé Luidard.

Augustin étant donc arrivé en l'île de Tanet, envoya à Éthelbert des interprètes de la nation des Francs, qu'il avait pris suivant l'ordre du pape saint Grégoire ; car les Francs et les Anglais, étant tous Germains d'origine, parlaient à peu près la même langue, tandis qu'Augustin ne parlait que latin. Il manda au roi qu'il était venu de Rome pour lui apporter une bonne nouvelle, savoir, la promesse certaine d'une joie éternelle et d'un règne sans fin avec le Dieu vivant et véritable. Le roi, qui avait déjà ouï parler de la religion chrétienne à la reine, son épouse, ordonna que les Romains demeurassent dans l'île où ils étaient jusqu'à ce qu'il vît ce qu'il devait faire pour eux ; il commanda en même temps de leur procurer tout ce qui leur était nécessaire. Quelque temps après, il vint à l'île de Tanet et manda Augustin avec ses compagnons ; mais il voulut les recevoir en plein air ; car un ancien augure lui faisait craindre que, s'il les écoutait dans une maison, ils ne le surprissent par quelque opération magique. Mais eux, s'appuyant sur la vertu, non pas des démons, mais de Dieu, arrivèrent en procession, portant pour étendard une croix d'argent et l'image du Sauveur peinte sur un tableau,

[1] *Epist.* 53, 55. — [2] *Vit. Greg. ab odon.*

et chantant des litanies pour demander à Dieu leur salut et celui du peuple pour lequel ils étaient venus.

Le roi les fit asseoir, et ils commencèrent à lui annoncer l'Évangile, ainsi qu'à tous les assistants. Il répondit : Vos paroles et vos promesses sont fort belles; mais comme elles sont nouvelles et incertaines, je ne puis point y acquiescer et laisser ce que j'ai observé depuis si longtemps avec la nation des Anglais. Toutefois, parce que vous êtes venus de loin, et qu'il me semble avoir reconnu que vous désirez nous faire part de ce que vous croyez le plus vrai et le meilleur, bien loin de vous faire de la peine, nous voulons vous bien recevoir, et vous faire donner ce qui sera nécessaire pour votre subsistance, et nous ne vous empêchons point d'attirer à votre religion tous ceux que vous pourrez persuader. Il leur donna donc un logement dans la ville de Doroverne, qui était sa capitale, depuis nommée, pour cette raison, Cantuaria ou Cantorbéry, c'est-à-dire capitale du royaume de Cant. Ils y entrèrent en procession, suivant leur coutume, avec la croix et l'image du grand Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et chantaient de concert : Nous vous prions, Seigneur, par votre infinie miséricorde, de détourner votre colère de dessus cette ville et de dessus votre maison sainte, parce que nous avons péché. Alleluia [1].

Étant établis en leur nouvelle demeure, ils commencèrent à imiter la vie apostolique de la primitive Église, s'appliquant continuellement à la prière, aux veilles et aux jeûnes, et méprisant tous les biens de ce monde. Ils pratiquaient tout ce qu'il enseignaient, ne prenant de ceux qu'ils instruisaient que les choses nécessaires à la vie, et disposés à tout souffrir, même la mort, pour la vérité qu'ils annonçaient.

Près de la ville, à l'orient, était une église bâtie en l'honneur de saint Martin, du temps que les Romains habitaient encore la Grande-Bretagne. La reine y faisait ses prières, et les missionnaires s'y assemblaient aussi, dans les commencements, pour chanter les psaumes, prier, célébrer la messe, prêcher et baptiser; car plusieurs Anglais embrassèrent la foi, touchés de la vie simple et innocente des missionnaires et de la douceur de leur doctrine. Le roi lui-même, ravi de la pureté de leur vie et de la beauté de leurs promesses, confirmées par plusieurs miracles, crut et fut baptisé; après quoi le nombre de ceux qui venaient aux instructions s'accrut de jour en jour, et les conversions furent fréquentes. Le roi saint Éthelbert, car l'Église le compte au nombre des saints, en ressentait une grande joie; mais il ne contraignait personne. Il se contentait de témoigner plus d'amitié à ceux qui se faisaient chrétiens, comme associés avec lui

[1] Beda, l. 1, c. 25.

au royaume céleste; car il avait appris des missionnaires romains que le service de Jésus-Christ doit être volontaire. Alors il leur donna, dans sa capitale, un lieu convenable pour établir un siége épiscopal, avec des biens suffisants [1].

Cependant Augustin passa en France et vint à Arles, où il fut ordonné évêque, pour la nation des Anglais, par l'archevêque Virgile. Il retourna aussitôt en Angleterre et y baptisa plus de dix mille Anglais à la fête de Noël de la même année 597. Il envoya à Rome le prêtre Laurent, avec le moine Pierre, pour porter au pape saint Grégoire les heureuses nouvelles de tout ce qui s'était passé, et en même temps plusieurs articles sur lesquels il le consultait [2].

Le saint Pontife fit part de ces heureuses nouvelles à son ami saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui lui écrivait de temps en temps. La lettre, qui est de l'an 598, commence ainsi : Notre commun fils, le porteur de la présente, en me donnant les écrits de Votre Sainteté, m'a trouvé malade et m'a laissé malade en partant. Mais un grand adoucissement à mes douleurs a été de recevoir les écrits de Votre Sainteté bien-aimée, qui m'ont grandement réjoui et de la conversion des hérétiques d'Alexandrie et de l'union des fidèles. Pour vous rendre la pareille, je vous dirai que la nation des Anglais était demeurée jusqu'à présent dans l'infidélité, adorant du bois et des pierres. Par le secours de vos oraisons, j'y ai envoyé un moine de mon monastère. Les évêques des Germanies l'ayant ordonné évêque par ma permission, ils l'ont fait conduire chez cette nation, à l'extrémité du monde, et nous venons de recevoir des nouvelles de l'heureux succès de ses travaux; car il fait tant de miracles, lui et ceux qui l'ont accompagné, qu'ils semblent approcher de ceux des apôtres. Et nous avons appris qu'à la dernière fête de Noël, notre frère et coévêque a baptisé plus de dix mille Anglais. Ce que je vous écris, afin que vous voyiez les effets de vos prières. Saint Grégoire appelle ici Germanies les royaumes des Francs, soit parce que le royaume d'Austrasie comprenait en effet une portion considérable de la Germanie proprement dite, soit parce que la nation des Francs était germanique d'origine.

L'an 601, le pape saint Grégoire renvoya en Angleterre, pour soutenir cette mission, le prêtre Laurent, avec plusieurs autres moines, dont les principaux étaient : Mellitus, Juste, Paulin et Rufinien. Il écrivit en France un grand nombre de lettres en leur faveur. Il les recommanda à saint Virgile d'Arles, à saint Éthérius de Lyon, à saint Didier de Vienne, à saint Arige de Gap, aux rois Clotaire, Théodoric et Théodebert, ainsi qu'à la reine Brunehaut; à Ménas de

[1] Beda, l. 1, c. 26. — [2] *Ibid.*, c. 27.

Toulon, à Sérénus de Marseille, à Loup de Châlon-sur-Saône, à Agilulfe de Metz, à Simplicius de Paris, successeur de Faramode, à Mélantius de Rouen ; à Licinius, dont saint Grégoire ne marque point le siége, mais qui était évêque d'Angers et fort puissant à la cour de Clotaire II.

Saint Éthérius de Lyon mourut l'année suivante, 602. Ce fut un saint évêque. Après s'être rendu recommandable par sa sagesse et par sa probité à la cour du roi Gontram, dont il était conseiller, il le fut encore plus dans l'épiscopat par sa piété et par son zèle, qui lui méritèrent de grands éloges de la part de saint Grégoire. Il avait écrit à ce saint Pape pour le prier de renouveler d'anciens priviléges de son église, et de lui envoyer les ouvrages de saint Irénée. Grégoire lui répondit qu'il n'avait rien trouvé dans les archives de l'Église romaine, touchant les priviléges qu'il assurait avoir été accordés à celle de Lyon ; qu'ainsi il devait envoyer à Rome les actes qu'il prétendait en avoir ; que, pour les ouvrages et la vie de saint Irénée, il les avait fait chercher avec soin depuis longtemps sans avoir pu en rien recouvrer. Il est étonnant qu'on n'eût pas à Rome, et plus encore qu'on n'eût pas à Lyon les ouvrages d'un Père si célèbre dans l'Église, et le second évêque de Lyon même [1].

Saint Didier de Vienne, qui était originaire d'Autun, avait aussi fait demander le pallium à saint Grégoire, comme une prérogative accordée anciennement à son siége. Le Pape lui répondit également qu'il n'en avait trouvé aucun vestige dans les archives romaines ; et que si lui en trouvait des preuves dans celle de Vienne, il le priait de les lui communiquer. On ne sait si Didier en put fournir. Mais le saint Pape était sur le point de lui accorder le pallium, lorsqu'on lui rapporta que cet évêque s'occupait à des études profanes et qu'il enseignait la grammaire. Il lui en écrivit en ces termes : Les témoignages avantageux qu'on m'avait rendus de votre conduite, m'avaient donné une joie si sensible, que je ne pouvais vous refuser la grâce que vous me demandiez ; mais il m'est revenu, ce que je ne puis rapporter sans honte, que Votre Fraternité explique la grammaire à quelques personnes. Cette dernière nouvelle nous a tellement chagriné, que la joie des premières s'est changée en tristesse. En effet, les louanges de Jupiter sont peu séantes dans une même bouche avec celles de Jésus-Christ. Considérez vous-même combien il est honteux et criminel à un évêque, de chanter ce qu'il ne conviendrait pas même que chantât un laïque qui a de la piété. Il paraît qu'on accusait Didier de s'occuper à la lecture et à l'enseignement des poëtes profanes ;

[1] L. 11, *Epist.* 56.

mais le fait n'était pas certain [1]. C'est pourquoi saint Grégoire ajoute que s'il se trouve faux, il en remerciera le Seigneur, et traitera ensuit de l'affaire du pallium.

Quelque nécessaire que soit à la défense de la foi l'étude de la grammaire et de la mythologie païenne, un évêque qui s'occuperait à l'enseigner, au préjudice des devoirs et de la dignité de l'épiscopat, serait justement répréhensible. C'est le cas particulier que désapprouve ici saint Grégoire. Ce saint docteur était bien éloigné de blâmer en général ceux qui enseignaient ou qui étudiaient les lettres humaines. Il établit ailleurs fort au long que la connaissance en est une préparation très-utile à l'intelligence des lettres divines. Il le prouve par l'exemple de Moïse, d'Isaïe et de saint Paul. Il ajoute que cette connaissance est utile, non-seulement aux prédicateurs, mais encore aux particuliers. Il conclut enfin : Si nous ignorons la science séculière, nous sommes incapables de pénétrer la profondeur de la parole sacrée [2]. C'est donc une grande calomnie de supposer que ce grand Pape fût ennemi des sciences et des lettres.

Sérénus de Marseille avait été réprimandé pour un autre écart. Cet évêque avait brisé et jeté hors de l'Église des images, parce qu'il avait remarqué que quelques personnes grossières les adoraient. Nous vous louons, lui écrivit le saint Pape, d'avoir eu du zèle pour empêcher qu'on n'adorât les ouvrages de la main des hommes ; mais nous jugeons que vous n'avez pas dû briser ces images. Car on expose des tableaux dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas les premiers éléments des lettres puissent lire sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Votre Fraternité devait donc conserver ces images et empêcher le peuple de les adorer [3].

Sérénus répondit à saint Grégoire par une lettre où il faisait d'abord paraître beaucoup de soumission ; mais il tâchait ensuite de justifier son procédé à l'égard des images, et paraissait même révoquer en doute que la lettre qui blâmait sa conduite fût véritablement de saint Grégoire. Le saint Pape lui écrivit que la fin de sa lettre l'avait autant affligé que le commencement lui avait donné de consolation ; et, après quelques reproches, venant à l'affaire des images brisées, il lui parle ainsi : Dites-moi, mon frère, a-t-on jamais entendu qu'un évêque en ait agi comme vous avez fait ? Cette seule considération aurait dû vous arrêter ; car vous ne devez pas vous croire le seul sage et le seul saint, au mépris de vos frères. Autre chose est d'adorer la peinture, autre chose est d'apprendre par la peinture ce qu'il faut adorer ; car ce que l'écriture est pour ceux qui lisent, la peinture

[1] L. 11, *Epist.* 54. — [2] L. 5, *in* 1 *Reg.*, c. 3, n. 30-32. — [3] L. 9, *Epist.* 55.

l'est pour les ignorants qui regardent. Aussi est-ce principalement pour les nations barbares que la peinture sert de lecture. Comme vous demeurez parmi ces nations, vous deviez plus que personne prendre garde de les scandaliser par un zèle irréfléchi. Vous ne deviez donc pas briser ce qui a été placé dans les églises, non pour être adoré, mais pour instruire les ignorants. Ce n'est pas sans raison que l'antiquité a reçu l'usage de peindre dans nos temples les histoires des saints. Aussi assure-t-on que vous avez tellement scandalisé votre peuple en suivant mal à propos les mouvements irréfléchis de votre humeur, que la plus grande partie s'est séparée de votre communion. Rappelez-les avec une douceur paternelle. Dites-leur : Si vous voulez avoir des images dans les églises pour votre instruction, comme l'usage en a été anciennement introduit à ce dessein, je vous le permets. Dites-leur que ce n'est pas l'histoire représentée dans le tableau qui vous a choqué, mais l'adoration rendue mal à propos à des peintures. Le saint Pape recommande encore à Sérénus, dans la même lettre, d'éloigner de sa familiarité, s'ils ne se corrigent, certains hommes peu exemplaires [1].

Tandis que l'évêque de Marseille se voyait ainsi réprimandé par le Pontife romain, l'évêque de Gap, saint Arige, n'en recevait que des éloges et des consolations. Le Pape, ayant appris qu'il avait perdu quelques-uns de ses proches, lui écrivit dans les termes suivants :

Comme la charité n'a fait qu'une âme de la vôtre et de la mienne, mon cœur a ressenti vivement tout ce qui afflige le vôtre. Je ne me suis consolé qu'en me rappelant la discrétion de Votre Sainteté. La patience doit adoucir la douleur, et l'espérance d'une autre vie doit bientôt sécher les larmes que la mort des personnes chères vous fait verser. Que ceux-là pleurent longtemps, qui n'espèrent pas une meilleure vie après la mort ; mais nous qui l'espérons, qui la croyons, qui l'enseignons, nous ne devons pas nous abandonner à la tristesse touchant les morts, de peur que ce qui a dans les autres l'apparence d'un devoir de tendresse ne soit une faute en nous. Appliquons-nous donc, mon bien-aimé frère, non à pleurer les morts, mais à montrer que nous aimons les vivants. Tâchons d'être utiles à ceux à qui nous le pourrons, en reprenant, en exhortant, en conseillant, en caressant même et en consolant. Que notre langue anime les bons, qu'elle reprenne les méchants, qu'elle excite les paresseux, qu'elle réprime les superbes et console ceux qui se laissent aller au désespoir. On nous nomme des guides ; montrons à tous la voie du salut.

[1] L. 11, *Epist.* 13.

Soyons toujours en sentinelle pour découvrir les embûches de l'ennemi et lui fermer toutes les avenues. Si l'erreur égare dans ses routes écartées quelqu'une de nos ouailles, n'omettons rien pour la rappeler à la bergerie, afin que le nom de pasteur que nous avons l'honneur de porter devienne le titre de notre récompense et non le sujet de notre supplice. Mais parce que, pour remplir tous ces devoirs, nous avons besoin du secours de la grâce, prions sans cesse la bonté divine de nous accorder la volonté et le pouvoir de les accomplir [1].

Le père de saint Arige, qui était un seigneur franc nommé Aprocaise, et sa mère Sempronia, l'offrirent à Dieu à l'âge de deux ans, devant l'autel de saint Vincent de Châlon-sur-Saône. Saint Didier, alors évêque de cette ville, l'y reçut avec joie, le baptisa et l'éleva soigneusement dans les lettres et dans la piété. Arige, ayant desservi quelque temps une église de la campagne, fut élevé sur le siége de Gap après la déposition de Sagittaire; et, pendant un épiscopat de plus de vingt ans, il fut constamment l'exemple et les délices de son peuple.

Sur la fin de sa vie, il fit un pèlerinage à Rome, et il augmenta, par sa présence, l'estime dont nous avons vu que saint Grégoire était prévenu pour lui. Ce grand Pape ne craignit pas de dire qu'il n'y avait point d'évêque en Occident comparable à celui de Gap. Ces deux saints, que la plus tendre amitié unissait, ne purent se séparer sans verser bien des larmes. Mais Grégoire consola Arige, en lui prédisant que Dieu ne tarderait pas de les réunir dans le ciel. La prophétie se vérifia bientôt. Arige, étant tombé malade quelque temps après son retour de Rome, n'était affligé que de ne pouvoir pas célébrer la messe pour se nourrir du pain des anges. Il tâchait d'y suppléer par l'ardeur de ses vœux. Il répétait souvent avec une sainte confiance la prière suivante : O bon Jésus, mon Sauveur, ne livrez pas aux démons une âme qui vous confesse, et qui vous a toujours prié depuis qu'elle est dans ce corps mortel. Sentant son heure approcher, il se fit dépouiller de ses habits et porter à l'église, devant l'autel de saint Eusèbe. Là, sur la cendre et le cilice, il reçut le viatique du corps de Jésus-Christ, des mains d'Hésychius, évêque de Grenoble, et son sang adorable de celles du prêtre Dicontius. Après quoi, rempli de la plus douce consolation, il s'écria : Seigneur Jésus, je vous rends grâces de ce que le temps de ma mort est arrivé. Je suis sorti nu du sein de ma mère, je retournerai nu dans celui de la terre. Il mourut ainsi le 1er de mai, jour auquel son église honore sa mémoire [2].

[1] L. 9, *Epist.* 107. — [2] *Acta SS.*, 1 *maii. Hist. de l'Église gall.*, l. 8.

Saint Licinius, évêque d'Angers, vulgairement saint Lézin, était parent du roi de Neustrie, Clotaire II, qui le fit son connétable ou comte de ses écuries, et ensuite comte et duc d'Angers. Tout semblait l'attacher au monde ; et il était sur le point de s'engager dans les liens du mariage, comme sa famille l'en pressait, lorsque la personne qu'il devait épouser parut tout à coup couverte d'une lèpre très-difforme. Il comprit que Dieu n'approuvait pas qu'il prît cet état, et qu'il l'appelait à son service. Il s'engagea donc dans le clergé, sans autre vue que de travailler à sa perfection et à celle des autres. Il parut oublier le rang qu'il avait tenu dans le monde, et mena une vie pauvre et commune avec les autres clercs, s'appliquant sans relâche à se rendre habile dans la science des saintes Écritures et dans la connaissance des canons.

Après la mort d'Audovée ou Audoin, évêque d'Angers, le clergé et les citoyens élurent Licinius d'un commun consentement. Il s'en défendit, versa même des larmes ; mais il ne put résister à l'empressement du peuple, qui voulait avoir pour évêque celui qu'il avait eu pour premier magistrat. Il ne trompa point les espérances qu'on avait conçues de lui. Toujours appliqué à l'étude des saintes lettres, à la prière ou à la prédication, il ne prit de l'épiscopat que ce qu'il a d'onéreux. Dans les visites qu'il faisait des monastères et des églises de son diocèse, l'aumône accompagnait toujours ses prédications. Il marchait sans faste et ne portait que des habits grossiers, ornant assez sa dignité par ses vertus.

Sa douceur, plus efficace que la sévérité, gagnait les pécheurs les plus endurcis dans le crime ; car la bonté était son caractère. On remarqua même que dans les conciles où il se trouva, il se déclara toujours pour le parti de la clémence, et qu'il ne voulut jamais assister à la déposition d'aucun évêque : qu'au contraire il prit toujours, autant que la raison le permettait, la défense de ceux qu'on voulait déposer. Autant il avait d'indulgence pour les autres, autant il était dur à lui-même. Souvent, après avoir prolongé son jeûne jusqu'au troisième jour, il ne prenait pour sa réfection qu'un morceau de pain d'orge avec un verre d'eau. Il portait continuellement un cilice sous ses habits. Il célébrait tous les jours la messe avec de grands sentiments de piété, et il conseillait à son peuple la fréquente communion, répétant souvent, dans ses exhortations, ces paroles du Sauveur : Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui.

Clotaire II, en accordant Licinius à l'Église, ne crut pas devoir priver l'État de ses services. Malgré son épiscopat, il le fit maire de son palais. Quoique cette charge ne fût pas encore aussi considé-

rable qu'elle le devint dans la suite, les soins qu'elle exigeait firent soupirer le saint évêque après la retraite. Il forma même la résolution d'abdiquer le gouvernement de son église, pour se retirer dans quelque solitude. Mais il ne put obtenir l'agrément ni du roi ni des évêques, qui lui représentèrent qu'ayant été appelé canoniquement à l'épiscopat, il ne devait songer qu'à continuer d'en remplir les devoirs. Il suivit ce conseil et redoubla ses travaux apostoliques, en attendant la récompense, qui ne fut pas différée longtemps.

Il tomba dangereusement malade pendant les chaleurs du mois d'août ; et quand il commença à se mieux porter, il s'écria les larmes aux yeux : Hélas ! pourquoi mon exil s'est-il prolongé ? Il y a trop longtemps que je suis dans cette terre étrangère. Je souhaite d'être dégagé des liens qui m'attachent à la vie, et de m'unir à Jésus-Christ. Il languit encore quelques mois et mourut saintement le 1er de novembre, une des premières années du septième siècle [1].

Dans les mêmes lettres où le pape saint Grégoire recommandait aux évêques des Gaules les moines qu'il envoyait en Angleterre, il leur recommandait aussi de s'assembler en conciles, pour réprimer l'incontinence des clercs et les ordinations simoniaques. Il renouvelait cette même recommandation aux rois Théodoric, Théodebert et Clotaire, ainsi qu'à la reine Brunehaut. Voici en quels termes il remercie cette princesse du zèle qu'elle montrait pour la conversion des Anglais : Nous rendons grâces au Dieu tout-puissant de ce qu'entre plusieurs dons de sa bonté dont il a orné Votre Excellence, il vous a remplie d'un si grand amour de la religion, que vous vous portez avec ardeur à tout ce qui peut contribuer au salut des âmes et à la propagation de la foi. La renommée ne nous a pas laissé ignorer les grands secours que vous avez procurés à notre frère Augustin. Ceux qui ne connaissent pas votre piété en seront dans l'admiration ; mais pour nous, qui en avons vu tant de preuves, il n'y a plus à admirer, il ne reste que de nous en conjouir avec vous. Vous avez su quels miracles éclatants le Sauveur a opérés pour la conversion des Anglais, et ce doit être pour Votre Excellence un grand sujet de consolation, puisque personne n'a eu plus de part qu'elle à cette bonne œuvre. Car si cette nation a eu le bonheur d'entendre la prédication de l'Évangile, c'est à vous, après Dieu, qu'elle en est redevable [2].

Le saint pape Grégoire ne manqua pas, surtout en cette occasion, d'écrire au roi des Anglais, Éthelbert, et à la reine Berthe, son épouse. Dans la lettre à celle-ci, il commence à la remercier de la

[1] *Acta SS.*, 13 *febr. Hist. de l'Église gall.*, l. 8. — [2] L. 11, *Epist.* 62.

protection qu'elle a donnée à Augustin. Il la compare à sainte Hélène, mère de Constantin, dont Dieu s'est servi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi chrétienne : comme nous avons la confiance qu'il se servira du zèle de votre gloire pour faire sentir à la nation des Anglais les effets de sa miséricorde. Il ajoute néanmoins que, pieuse et instruite comme elle était, elle aurait dû travailler depuis longtemps à convertir son mari; et que, pour réparer cette négligence, elle devait travailler avec d'autant plus d'ardeur à le confirmer dans le zèle de la religion et à convertir tous ses sujets. Vos bonnes œuvres, dit-il, sont connues, non-seulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour votre conservation, mais en divers lieux, même à Constantinople, où la renommée les a portées jusqu'aux oreilles de l'empereur [1].

Quant au roi Éthelbert, qu'il nomme plus correctement Édilberth, il l'exhorte à conserver fidèlement la grâce qu'il a reçue, à étendre la foi parmi ses peuples, à ruiner le culte des idoles, à détruire leurs temples, et à rétablir les bonnes mœurs par les exhortations, les caresses, les menaces, mais principalement par son exemple ; sur quoi il lui propose celui de Constantin. Il l'exhorte à suivre en tout les instructions de l'évêque Augustin, et à s'unir étroitement à lui; enfin, il lui envoie des présents de la part de saint Pierre, qu'il nomme petits, quoiqu'ils fussent magnifiques. Cette lettre, datée du 22 juin 601, se termine par ces mots : Que la grâce d'en haut conserve saine et sauve Votre Excellence, seigneur fils [2].

Écrivant à saint Augustin d'Angleterre, le bienheureux Pape s'écrie, dans les transports de sa joie : Gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ; car le grain de froment est mort en terre, afin de ne pas régner seul dans le ciel. C'est par sa mort que nous vivons, par sa faiblesse que nous avons des forces ; c'est par son amour que nous cherchons en Bretagne des frères que nous ne connaissions pas, c'est par sa grâce que nous trouvons ceux que nous cherchions sans les connaître. Mais qui pourra dire quelle joie s'est levée ici dans le cœur de tous les fidèles, de ce que, par la grâce de Dieu et le travail de Votre Fraternité, la nation des Anglais, dégagée des ténèbres de l'erreur, éclairée des lumières de la sainte foi, foule aux pieds les idoles, obéit avec un cœur pur au Dieu tout-puissant, et se soumet sincèrement à ses divins préceptes. Mais, mon bien-aimé frère, dans cette grande joie, il y a grand sujet de crainte. Car je sais que, par Votre Dilection, Dieu a fait de grands miracles au milieu de cette nation qu'il veut bien élire.

[1] L. 11, *Epist.* 29. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 66.

Il faut donc vous réjouir avec crainte, et craindre en vous réjouissant. Il faut vous réjouir de ce que, par ces merveilles extérieures, les âmes des Anglais sont attirées à la grâce intérieure; il faut craindre qu'au milieu de ces prodiges l'esprit ne s'élève par la présomption.

Souvenons-nous que, quand les disciples disaient avec joie à leur maître : Seigneur, en votre nom les démons mêmes nous sont soumis, il leur répondit : Ne vous réjouissez point de cela ; réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits au ciel. Les noms de tous les élus y sont écrits, et toutefois ils ne font pas tous des miracles. Or, les disciples de la vérité ne doivent pas se réjouir d'un bien passager et particulier pour eux, mais du bien qui leur est commun avec tous, et dont ils se réjouissent éternellement. Tandis que Dieu agit ainsi par vous au dehors, vous devez, mon bien-aimé frère, vous juger sévèrement au dedans et bien connaître qui vous êtes. Si vous vous souvenez d'avoir offensé Dieu par la langue ou par les œuvres, ayez toujours ces fautes présentes à l'esprit pour réprimer la gloire qui s'élèverait dans votre cœur, et songez que ce don des miracles ne vous est pas donné pour vous, mais pour ceux dont vous devez procurer le salut. Moïse, ce grand serviteur de Dieu, après tant de miracles, étant arrivé à la terre promise, Dieu lui reprocha la faute qu'il avait faite trente-huit ans auparavant, en doutant s'il pourrait tirer l'eau de la roche. Combien donc devons-nous trembler, nous qui ne savons pas encore si nous sommes élus! Vous savez ce que dit la Vérité même dans l'Évangile : Plusieurs viendront me dire en ce jour-là : Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom, nous avons chassé les démons et fait plusieurs miracles; et je leur dirai que je ne les ai jamais connus. Je vous parle ainsi pour vous humilier ; mais votre humilité doit être accompagnée de confiance. Car, tout pécheur que je suis, j'ai une espérance certaine que vos péchés vous sont remis, puisque vous avez été choisi pour procurer la rémission aux autres, et donner au ciel la joie de la conversion d'un si grand peuple [1]. Rien ne prouve mieux la vérité des miracles d'Augustin, observe judicieusement Fleury, que ces avis si sérieux de saint Grégoire.

Une seconde lettre que le Pape écrivit à saint Augustin, et qui devait être publique, est pour l'établissement des évêchés en Angleterre. Nous vous accordons, dit-il, l'usage du pallium, seulement pour la messe, à la charge d'établir douze évêques qui vous seront soumis, en sorte que l'évêque de Londres soit toujours, à l'avenir,

[1] L. 11, *Epist.* 28.

consacré par son propre concile, et reçoive le pallium du Saint-Siége. Vous enverrez pour évêque à York celui que vous jugerez à propos, à condition que, si cette ville et les lieux voisins reçoivent la parole de Dieu, il ordonnera aussi douze évêques et sera métropolitain. Nous nous proposons de lui donner le pallium, et nous voulons qu'il soit soumis à votre conduite; mais, après votre mort, il sera le supérieur des évêques qu'il aura ordonnés, sans qu'il dépende en aucune manière de l'évêque de Londres. Le rang entre l'évêque de Londres et celui d'York se réglera suivant l'ordination, et ils agiront de concert pour le bien de la religion. Outre les évêques ordonnés par vous et par celui d'York, nous voulons aussi que tous les évêques de Bretagne vous soient soumis [1].

Outre ces lettres, le pape saint Grégoire envoya un mémoire considérable pour répondre à onze articles de difficultés proposés par Augustin. En voici la substance: De tout le revenu de l'Église, on doit faire quatre portions: la première, pour l'évêque et sa famille, à cause de l'hospitalité; la seconde, pour le clergé; la troisième, pour les pauvres; la quatrième, pour les réparations. Pour vous, qui êtes instruit dans la vie monastique, vous ne devez pas vivre séparé de vos clercs, mais établir dans la nouvelle église des Anglais la vie commune, à l'exemple de l'Église naissante.

Les clercs qui ne sont pas dans les ordres sacrés et qui ne peuvent garder la continence, doivent se marier et recevoir leurs gages hors de la communauté, comme il est écrit de la primitive Église, que l'on distribuait à chacun selon ses besoins. Mais il faut veiller à ce qu'ils vivent suivant la règle de l'Église, qu'ils chantent les psaumes et pratiquent les bonnes mœurs. Quant à ceux qui vivent en commun, il n'y a point de portions à faire pour l'hospitalité ou pour les pauvres; mais tout ce qui reste, après avoir pris le nécessaire, doit être employé en œuvres pies.

Dans l'église des Anglais, où vous êtes encore seul évêque, il faut bien que vous en ordonniez sans être assisté d'autres évêques. Mais quand il viendra des évêques des Gaules, ils assisteront comme témoins de l'ordination. Pour les évêques que vous ordonnerez en Angleterre, nous voulons qu'ils ne soient point éloignés les uns des autres, afin que rien ne les empêche de s'assembler au nombre de trois ou quatre, pour en ordonner de nouveaux, comme dans le monde on assemble les personnes déjà mariées pour prendre part à la joie des noces.

Nous ne vous attribuons aucune autorité sur les évêques des

[1] L. 11, *Epist.* 65.

Gaules au préjudice de l'évêque d'Arles, qui, depuis longtemps, a reçu le pallium de nos prédécesseurs. Si donc il vous arrive de passer en Gaule, vous devez agir auprès de lui pour corriger les évêques, et l'exciter, s'il n'était pas assez fervent. Nous lui avons écrit de concourir avec vous pour cet effet. Mais vous n'avez point de juridiction sur les évêques de Gaule, et ne pouvez les réformer que par la persuasion et le bon exemple ; car il est écrit dans la loi, que celui qui passe dans la moisson d'autrui ne doit pas y mettre la faucille. Quant aux évêques bretons, nous vous en commettons entièrement le soin pour instruire les ignorants, fortifier les faibles et corriger les mauvais.

La foi étant une, disait Augustin, pourquoi les coutumes des églises sont-elles si différentes, comme celles de l'Église romaine et des églises des Gaules dans la célébration des messes? Saint Grégoire répondit: Vous savez la coutume de l'Église romaine, où vous avez été nourri. Mais je suis d'avis que si vous trouvez, soit dans l'Église romaine, soit dans celles des Gaules, soit dans quelque autre, quelque chose qui soit plus agréable à Dieu, vous le choisissiez avec soin pour l'établir dans la nouvelle église des Anglais ; car nous ne devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des choses.

Celui qui aura dérobé quelque chose à l'Église, doit être puni selon la qualité de la personne, mais toujours avec une charité paternelle, qui ait pour but de corriger le coupable et de lui faire éviter les peines de l'enfer. Il faut qu'il restitue la chose dérobée, mais sans augmentation, afin qu'il ne semble pas que l'Église veuille profiter de sa perte. Saint Grégoire ajoute ceci à cause de la restitution du double ou du quadruple, ordonnée par les lois romaines et même par la loi de Dieu.

Touchant les degrés de parenté ou d'affinité qui empêchent le mariage, saint Grégoire décide que deux frères peuvent épouser les deux sœurs. C'est un crime d'épouser la femme de son père ou de son frère. La loi romaine permet les mariages des cousins germains; mais l'Église les défend, comptant ce degré pour le second, et permet de se marier au troisième et au quatrième. Les nouveaux chrétiens, qui, avant leur conversion, ont contracté des mariages illicites, doivent être avertis de se séparer, par la crainte du jugement de Dieu, sans toutefois les priver de la communion du corps et du sang de Notre-Seigneur, de peur qu'on ne semble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance; car l'Église dissimule quelques abus pour les corriger plus facilement. Mais il faut avertir tous ceux qui se convertissent de s'abstenir de ces conjonctions illicites ; et, s'ils y tombent

ensuite avec connaissance de cause, les priver de la communion.

Rien n'empêche de baptiser une femme enceinte, puisque la fécondité est un don de Dieu. On peut aussi la baptiser sitôt qu'elle est délivrée, et l'enfant sitôt qu'il est né, s'il y a péril de mort. Il n'y a point de temps réglé après les couches, où la femme doive s'abstenir d'entrer dans l'église, et ce qui en est dit dans l'ancienne loi doit être pris dans un sens mystérieux. Les maris doivent s'abstenir de leurs femmes tant qu'elles sont nourrices, et elles ne doivent pas se dispenser de nourrir elles-mêmes leurs enfants. Saint Grégoire ajoute quelques décisions sur l'usage du mariage et sur certains accidents de l'un et de l'autre sexe, par rapport à l'entrée de l'église et à la sainte communion, parce qu'il était nécessaire d'instruire sur tous ces points l'église naissante des Anglais [1].

Après que Mellitus et ses compagnons furent partis de Rome, et pendant qu'ils étaient encore en chemin, saint Grégoire lui écrivit en ces termes : Quand vous serez arrivé auprès de notre frère Augustin, dites-lui qu'après avoir longtemps examiné en moi-même l'affaire des Anglais, j'ai pensé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais seulement les idoles qui y sont. Il faut faire de l'eau bénite, les arroser, dresser des autels et y mettre des reliques. Car si ces temples sont bien bâtis, il faut les faire passer du culte des démons au service du vrai Dieu, afin que cette nation, voyant que l'on conserve les lieux auxquels elle est accoutumée, y vienne plus volontiers. Et, parce qu'ils ont accoutumé de tuer beaucoup de bœufs en sacrifiant aux démons, il faut leur établir quelque solennité, comme de la dédicace ou des martyrs, dont on y met les reliques. Qu'ils se fassent des tentes de feuillages autour des temples transformés en églises, et qu'ils célèbrent la fête par des repas modestes. Au lieu d'immoler des animaux au démon, qu'ils les tuent pour les manger et rendre grâces à Dieu, qui les rassasie de ces viandes, afin que, leur laissant quelques réjouissances sensibles, on puisse leur insinuer plus aisément les joies intérieures. Car il est impossible d'ôter à des esprits durs toutes leurs coutumes à la fois : on ne s'élève pas d'un seul bond à un lieu élevé, on y monte pas à pas [2].

Saint Grégoire avait chargé Mellitus et ses compagnons de porter en Angleterre généralement tout ce qui était nécessaire pour le service des églises : des vases sacrés, des tapis d'autel, des ornements d'église, des habits pour les évêques et pour les clercs, des reliques des apôtres et des martyrs, et quantité de livres [3]. Augustin, de son

[1] L. 11, *Epist.* 64. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 76. — [3] Bed., l. 1, c. 29.

côté, ayant établi son siége épiscopal dans la capitale du royaume de Cant, nommée alors Doroverne, et depuis Cantuaria ou Cantorbéry, se mit, par la protection du roi, en possession d'une église que les Romains y avaient autrefois bâtie, la dédia au nom du saint Sauveur, et y établit son habitation pour lui et ses successeurs. Ainsi le projet de saint Grégoire ne fut point complétement exécuté. Ce ne fut pas l'évêque de Londres, mais celui de Cantorbéry, qui fut métropolitain de la partie méridionale d'Angleterre. Augustin fit aussi un monastère près de Cantorbéry, à l'orient, où, à sa sollicitation, le roi Éthelbert bâtit de fond en comble une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et l'enrichit de grands dons. Elle était destinée à la sépulture d'Augustin et des évêques de Doroverne, ses successeurs, comme aussi à celle des rois de Cant. Toutefois ce ne fut point Augustin, mais Laurent, son successeur, qui dédia cette église. Le premier abbé de ce monastère fut le prêtre Pierre, qui avait fait le voyage de Rome avec Laurent. Mais la cathédrale de saint Augustin était une espèce de monastère elle-même, puisqu'il y vivait en communauté avec son clergé, composé de moines comme lui [1].

Suivant les intentions du Pape, saint Augustin ordonna deux évêques, saint Mellitus et saint Just. Il envoya saint Mellitus prêcher dans la province des Saxons orientaux, séparée de celle de Cant par la Tamise. Londres en était la capitale, et il s'y faisait dès lors un très-grand commerce par terre et par mer. Mellitus ayant rétabli la religion dans ce pays, le roi saint Éthelbert fit bâtir à Londres l'église de l'apôtre saint Paul, pour en être la cathédrale, comme elle l'est encore. Saint Just fut évêque dans la province de Cant, et son siége fut la ville de Rochester, à vingt milles de Cantorbéry, vers le couchant. Le roi Éthelbert y fit également bâtir une église de saint André, et donna de grands biens à ces deux églises, aussi bien qu'à celle de Doroverne ou Cantorbéry [2].

Comme saint Augustin avait reçu du pape saint Grégoire l'autorité de primat sur les évêques bretons et la charge de corriger les abus qui s'étaient glissés parmi eux, il profita de l'influence du roi saint Éthelbert pour les faire venir à une conférence. Elle se tint sur la frontière des deux peuples, dans un lieu qui, au temps du premier historien de la nation anglaise, le vénérable Bède, s'appelait le Chêne d'Augustin. Il s'y trouva des évêques et des docteurs bretons. Augustin employa les exhortations et les prières pour obtenir d'eux ces trois choses : 1° qu'ils aidassent à prêcher l'Évangile aux An-

[1] Bed., l. 1, c. 33. — [2] *Ibid.*, l. 2, c. 3.

glais encore idolâtres ; 2° qu'ils célébrassent la Pâque le même jour où elle se célébrait chez les autres catholiques ; 3° qu'ils se conformassent, dans l'administration du baptême, à la pratique de l'Église universelle. Après une longue dispute, voyant qu'ils ne se rendaient ni aux prières, ni aux exhortations, ni aux reproches, et qu'ils préféraient toujours leurs traditions particulières à celles de toute l'Église, il leur dit enfin : Prions Dieu, qui fait habiter ensemble ceux qui sont unanimes, qu'il nous montre, par des signes célestes, quelles traditions on doit suivre. Qu'on amène un malade, et celui dont les prières l'auront guéri, on croira qu'il faut suivre sa foi. Les Bretons y consentirent, bien qu'à regret, et on amena un Anglais aveugle, que l'on présenta d'abord à leurs évêques, mais ils ne purent le guérir. Alors Augustin se mit à genoux et pria Dieu qu'en rendant la vue à cet homme, il éclairât les cœurs de plusieurs fidèles. Aussitôt l'aveugle recouvra la vue, et tous les assistants reconnurent qu'Augustin enseignait la vérité. Les Bretons mêmes le confessèrent, mais ils dirent qu'ils ne pouvaient renoncer à leurs anciennes coutumes sans la permission des leurs, et demandèrent que l'on assemblât un second concile plus nombreux. On en convint de part et d'autre.

Voilà ce que le premier historien des Anglais raconte comme un fait positif. Ce qui va suivre, il ne le donne que comme un *on dit*.

On disait donc, au temps du vénérable Bède, qu'à ce concile se trouvèrent sept évêques bretons et plusieurs hommes très-savants de leur fameux monastère nommé Bancor, duquel Dinoth était alors abbé. On disait qu'avant de venir au concile, les Bretons allèrent consulter un anachorète, qui était parmi eux en grande réputation de sagesse et de sainteté, et lui demandèrent s'ils devaient écouter Augustin et quitter leurs traditions. Il répondit : Si c'est un homme de Dieu, suivez-le. Et comment le reconnaîtrons-nous ? dirent-ils. S'il est humble, répondit l'anachorète, il est de Dieu ; s'il est superbe, il n'en est pas. Mais comment le distinguerons-nous ? reprirent les autres. Faites en sorte, répliqua le solitaire, qu'il vienne le premier avec les siens au lieu du concile : s'il se lève quand vous approcherez, sachez que c'est un serviteur de Jésus-Christ, et obéissez-lui ; s'il ne se lève pas, quoique vous soyez en plus grand nombre, méprisez-le comme il vous méprisera. En arrivant au concile, ils trouvèrent Augustin assis. Dès lors, emportés de colère, ils le jugèrent orgueilleux, suivant le discours de leur anachorète, et s'étudièrent à le contredire en tout. Il leur dit : Quoique vous ayez bien des pratiques contraires à notre usage, qui est celui

de l'Église universelle, je serai content si vous voulez me croire sur ces trois points : de célébrer la Pâque en son temps, d'administrer le baptême suivant l'usage de l'Église romaine, et de prêcher avec nous aux Anglais la parole de Dieu ; à ces conditions, nous tolérerons tout le reste. Les Bretons répondirent qu'ils n'en feraient rien et ne le reconnaîtraient jamais pour archevêque, disant entre eux : Si maintenant il n'a pas daigné se lever devant nous, quand nous lui serons une fois soumis, il nous comptera pour rien. Saint Augustin leur dit : Vous n'avez pas voulu avoir la paix avec vos frères, vous aurez la guerre avec vos ennemis, et vous recevrez la mort par les mains des Anglais, à qui vous n'avez pas voulu enseigner le chemin de la vie. La prophétie fut accomplie longtemps après la mort de saint Augustin ; car Édilfrid, roi des Anglais, marcha avec une grande armée contre la ville de Carléon, et fit des Bretons un grand carnage, commençant par les évêques et les moines, qui priaient pour les combattants, et dont il y eut environ douze cents de tués [1].

Voilà ce qu'on racontait au temps du vénérable Bède. Ce qu'il y a de plus certain dans tout ceci, c'est l'entêtement des Bretons du sixième et du septième siècle. Leurs évêques se seraient montrés tout à la fois et plus sages et plus chrétiens si, comme les évêques des Gaules avec les Francs, ils s'étaient appliqués dès l'origine à gagner au christianisme les Anglais et les Saxons, et à ne faire de ces deux peuples et des Bretons qu'un seul peuple chrétien. Par là, ils auraient épargné bien des déchirements et des guerres, surtout à leur propre nation.

Le pape saint Grégoire, qui venait, pour ainsi dire, d'enfanter l'Angleterre à la civilisation chrétienne, veillait en même temps à l'éducation chrétienne de la France. Déjà plusieurs fois il avait écrit aux princes et aux évêques de tenir des conciles pour empêcher la simonie et les ordinations précipitées. A cet effet, il envoya, l'an 598, Cyriaque, abbé de son monastère de Rome, avec une lettre adressée à Syagrius d'Autun, à Éthérius de Lyon, à Virgile d'Arles et à Didier de Vienne, c'est-à-dire aux plus célèbres évêques du royaume de Bourgogne. Comme Syagrius, qui d'ailleurs était un évêque recommandable, jouissait de la confiance des rois francs et de la reine Brunehaut, le Pape, sur leur demande et sur la sienne, lui accorda le pallium et le chargea de la tenue du concile. Cependant, lui écrivait le vigilant Pontife, nous avons résolu de ne vous le faire remettre qu'après que vous aurez promis de faire corriger, par l'autorité d'un synode, tous les abus dont nous vous avons écrit [2].

[1] Bed., l. 2, c. 2. — [2] L. 9, *Epist.* 105-11.

En 600, le concile n'ayant pas encore été tenu, le pape saint Grégoire redoubla ses instances. Il en écrivit à saint Virgile d'Arles, à saint Éthérius de Lyon, à saint Arige de Gap, à la reine Brunehaut et aux rois Théodebert, Théodoric et Clotaire. Ayez du zèle pour les intérêts de Dieu, disait-il à Brunehaut, et il aura soin des vôtres. Faites assembler un concile pour exterminer la simonie, ainsi que nous vous l'avons recommandé. Immolez à Dieu cet ennemi domestique, afin que vous puissiez vaincre les ennemis étrangers, et que Dieu veille avec d'autant plus de soin à votre défense que vous montrerez d'ardeur pour combattre ses ennemis [1]. Il mandait en même temps à Théodebert, roi d'Austrasie, et à Théodoric, roi de Bourgogne, que, s'ils souffraient que dans leurs royaumes on aimât plus l'or que Dieu, ils devaient craindre que le Seigneur, qui tolérait alors avec patience le mépris de ses commandements, ne s'en vengeât bientôt avec éclat [2]. Il semble que le saint Pape prévît la funeste révolution qui se fit quelques années après dans les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne. En attendant, les trois jeunes rois, Clotaire, Théodoric et Théodebert, continuaient à se faire une guerre cruelle, avec une alternative de bonne et de mauvaise fortune qui ne servait qu'à redoubler leur acharnement.

Peu après, le pape saint Grégoire disait à la reine Brunehaut, dans une nouvelle lettre : Comme il est écrit que la justice fait la gloire des nations, et le péché la misère des peuples, un royaume n'est jamais bien stable que quand les rois s'appliquent à réprimer les crimes qui viennent à leur connaissance. C'est pourquoi nous croyons devoir vous avertir, dans l'amertume de notre cœur, de ce que nous avons su par le témoignage de plusieurs personnes. Il y a dans vos États des prêtres qui mènent une vie si scandaleuse et si impudique, que nous ne pouvons le dire sans douleur, comme vous ne devriez pas l'entendre sans confusion. De peur donc que les péchés des autres n'attirent la colère de Dieu sur nous-même, aussi bien que sur votre royaume, nous sommes obligé de nous élever avec zèle pour les corriger, de peur que le crime de quelque peu ne devienne la perdition de la multitude. Ce sont, en effet, les mauvais prêtres qui causent la ruine des peuples ; car qui intercédera pour les crimes des laïques, si les prêtres, qui sont obligés de le faire, en commettent de plus grands ? Mais, puisque ceux qui sont chargés de veiller contre ces scandaleux abus ne se mettent pas en devoir de les retrancher, ayez la bonté de nous en écrire, afin qu'avec votre agrément et par vos ordres, nous envoyions une personne sur les lieux, qui puisse,

[1] L. 11, *Epist.* 63. — [2] *Ibid.*, *Epist.* 59, 60.

de concert avec les évêques, rechercher et punir les coupables. Pourvoyez par là au salut de votre âme et au bien des peuples que vous gouvernez ; pourvoyez à celui des rois, vos petits-fils, auxquels vous désirez un règne heureux. Retranchez ce scandale avant que le Seigneur appesantisse sa main, de peur qu'il ne frappe enfin d'autant plus rudement, qu'il a plus longtemps suspendu ses coups [1].

La reine Brunehaut consentit à la tenue d'un concile, et l'on voit, par la *Vie de saint Colomban*, qu'il s'en tint au moins un l'an 602. Colomban était né en Irlande, vers l'an 560, dans la province de Leinster. Il apprit dès sa jeunesse les arts libéraux, la grammaire, la rhétorique, la géométrie ; mais, comme il était fort bien fait, craignant de succomber aux attaques de la volupté, il quitta son pays, malgré la résistance de sa mère, et, passant dans une autre province d'Irlande, il se mit sous la conduite d'un saint et savant homme nommé Silène, qui l'instruisit si bien dans les saintes lettres, qu'étant encore jeune, il composa un traité sur les psaumes et quelques autres ouvrages. Ensuite il entra dans le monastère de Bancor, le plus fameux d'Irlande, où le saint abbé Comgal gouvernait alors près de trois mille moines. Colomban y vécut plusieurs années, s'exerçant à la mortification. Pour se détacher du monde de plus en plus, il se proposa de passer dans une terre étrangère, à l'exemple d'Abraham. Il communiqua son dessein à l'abbé, qui eut grande peine à se priver d'un tel secours ; mais enfin, croyant que c'était la volonté de Dieu, il y consentit. Colomban, ayant reçu sa bénédiction, sortit de Bancor, avec douze autres moines, étant âgé de trente ans. Ils passèrent dans la Grande-Bretagne, et de là dans les Gaules. La foi y était entière, dit son biographe contemporain, mais la discipline fort déchue, soit par les incursions des ennemis étrangers, soit par la négligence des prélats. Il y avait peu d'endroits où l'on pratiquât la pénitence et où l'on aimât la mortification.

Colomban prêchait partout où il passait, et ses vertus donnaient un grand poids à ses instructions. Les moines qui l'accompagnaient n'avaient tous ensemble qu'une volonté ; leur modestie, leur sobriété, leur douceur, leur patience, leur charité, les faisaient admirer de tous. Personne n'avait rien en propre ; il n'y avait entre eux ni contradiction ni paroles dures ; quelque part qu'ils s'arrêtassent, ils inspiraient la piété à tout le monde. La réputation de Colomban vint jusqu'à la cour du roi de Bourgogne (c'était Gontram), qui, l'ayant ouï parler, le pria de s'arrêter dans ses États, et lui offrit tout ce qu'il demanderait. Colomban le remercia, disant qu'il ne cherchait qu'à

[1] L. 11, *Epist.* 69.

porter sa croix après Jésus-Christ, et choisit pour sa retraite un désert de la montagne des Vosges, où il trouva, au milieu des rochers et à l'endroit le plus rude, un vieux château ruiné, nommé Angrates, à présent Anegray, et s'y établit. Leur nourriture y était aussi austère que le lieu, car ils ne vivaient que d'herbes et d'écorces d'arbres.

Sa communauté étant déjà nombreuse, Colomban chercha un lieu plus commode dans la même solitude, pour y bâtir un monastère. Il le trouva non loin d'Anegray, dans un autre château en ruines, nommé Luxeuil. On y voyait des restes magnifiques de bains, et, dans les bois des environs, des idoles de pierre que les païens avaient adorées. Saint Colomban commença à y bâtir un monastère, qui fut bientôt rempli, en sorte qu'il fut obligé d'en bâtir un troisième, qu'il nomma Fontaines, à cause de l'abondance des eaux. Il gouverna, dans ces trois monastères, jusqu'à six cents moines, auxquels il donna une règle que nous avons encore.

Un moine qui vit en communauté, y dit-il, doit apprendre de l'un l'humilité, de l'autre la patience, le silence de celui-ci et la douceur de celui-là. Qu'il ne fasse pas ce qui lui plaît, qu'il ne mange que ce qui lui est servi, qu'il n'ait que ce qu'on lui donne, qu'il fasse le travail qu'on lui prescrit ; qu'il aille au lit si fatigué qu'il dorme en y allant, et qu'il se lève avant d'avoir dormi suffisamment. Quand il croit avoir reçu une injure, qu'il se taise. Qu'il craigne le préposé du monastère comme son maître, qu'il l'aime comme son père, et qu'il juge que tout ce qu'on lui commande est salutaire, sans examiner les raisons des supérieurs : son devoir est d'obéir [1].

La règle de saint Colomban est suivie de son pénitentiel. C'est un recueil des pénitences qu'on imposait aux moines pour les différentes fautes où ils tombaient, si légères qu'elles fussent. Quiconque manquait de répondre *amen* aux prières qui se disaient avant et après le repas, recevait six coups de fouet. On faisait subir la même pénitence à celui qui rompait le silence au réfectoire, qui souriait à l'office. On recevait cinquante coups de fouet pour avoir parlé avec humeur ou répliqué au supérieur. Il y avait des fautes qui étaient punies de deux cents coups ; mais on n'en donnait pas plus de vingt-cinq à la fois. On imposait une pénitence aux moines qui, après avoir fini leur tâche, ne demandaient pas de travail ou qui faisaient quelque chose sans l'ordre du supérieur. Outre ces pénitences, il y avait encore des jeûnes, des austérités, des humiliations extraordinaires. Lorsque les moines sortaient de la maison ou y entraient, ils demandaient la bé-

[1] C. 10.

nédiction du supérieur et se présentaient devant la croix : ils faisaient le signe de la croix sur tout ce qui était à leur usage avant d'y toucher, et l'omission de cette pratique était punie de six coups de fouet.

Quant à la chasteté, « *si fornicaverit semel tantum*, dit-il, *tribus annis monachus pœniteat ; si sæpiùs, septem annis.* » Il punissait même très-sévèrement les péchés de pensée : « Si quelqu'un a péché par pensées, c'est-à-dire a désiré tuer un homme ou commettre une fornication, ou voler, ou manger, ou s'enivrer ; s'il a résolu de frapper quelqu'un, ou de s'en aller, ou de faire une autre chose de ce genre, s'il est prêt à le réaliser, qu'il fasse pénitence au pain et à l'eau pendant une demi-année pour les plus grandes de ces fautes et quarante jours pour les moindres. » M. Michelet qui dit que « dans ce code étrange, bien des choses scandalisent le lecteur moderne, » ne s'est scandalisé que parce qu'il a mal compris les textes qu'il a consultés ; et ceux que son récit scandalisera ne devront imputer leur sentiment qu'à l'infidélité de sa traduction.

Mais avec l'exemple de la régularité et de la ferveur monastiques, Colomban introduisait aussi en France un rite nouveau pour la célébration de la Pâque. Suivant un comput particulier, il croyait, avec ses compatriotes d'Irlande, devoir célébrer cette fête le quatorzième de la lune, quand ce jour tombait un dimanche ; en quoi il s'éloignait et de l'erreur des quartodécimans, qui la célébraient toujours le quatorzième de la lune, et de la pratique de l'Église, qui ne la célébrait que le dimanche après le quatorzième. Les évêques des Gaules, et avec raison, ne crurent pas devoir souffrir dans des moines étrangers une nouveauté que leur réputation pouvait rendre plus dangereuse. Colomban, de son côté, entreprit de justifier l'usage des Irlandais. Il commença par faire des tentatives pour obtenir l'approbation du Saint-Siége. Il écrivit à ce sujet plusieurs lettres au pape saint Grégoire, qu'il prie de décider, et auquel il promet de se soumettre, pourvu que la décision soit conforme à ses préjugés d'Irlande. Le Pape ne répondit point à ces lettres, soit qu'elles ne lui eussent pas été rendues, soit qu'il ne trouvât point à propos d'y faire de réponse. L'an 602, Colomban écrivit dans le même sens aux évêques des Gaules réunis en concile pour traiter cette affaire [1]. On ne sait pas quel effet produisit sa lettre, ni quelle fut la détermination des évêques [2].

[1] *Bibl. PP.*, t. 12. — [2] M. Ampère prétend que saint Colomban s'est livré avec une véhémence extrême à des discussions théologiques de fort peu d'importance. Il parle ainsi de la doctrine de l'Église relativement à la célébration de la Pâque. La discussion ne doit pas être considérée comme d'un intérêt aussi secondaire, et c'est calomnier saint

L'an 602, la reine Brunehaut et son petit-fils Théodoric, roi de Bourgogne, envoyèrent une ambassade solennelle à Rome. C'était, principalement, pour demander au pape saint Grégoire de confirmer et de rendre inviolables, par son autorité apostolique, certains établissements que la reine venait de fonder. Elle avait fait bâtir à Autun, de concert avec l'évêque Syagrius, un hôpital en l'honneur de saint Andoche, et deux monastères, un de filles, dédié en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean, dans la ville, et l'autre d'hommes, dans les faubourgs, en l'honneur de saint Martin. L'hôpital même était un monastère de religieux, dont l'abbé se nommait Sénateur.

Ce fut pour rendre ces établissements plus inviolables et plus sacrés que Brunehaut chargea ses ambassadeurs à Rome de demander des priviléges à saint Grégoire. Ce grand Pape, après l'avoir louée de ce qu'au milieu des troubles et des affaires inséparables d'une régence, elle s'appliquait à ce qui pouvait procurer le bien de la religion avec autant de zèle que si elle n'avait pas eu d'autres soins, ajoute : Comme les pieuses actions de ceux qui gouvernent font la sûreté des sujets, nous estimons heureuse, entre toutes les nations, la nation des Francs, d'avoir une reine douée de tant de vertus. Après quoi il marque qu'il lui accorde avec plaisir les priviléges qu'elle a demandés pour les établissements en question.

Le privilége pour l'hôpital est adressé à Sénateur, qui en était abbé ou supérieur. Saint Grégoire y marque qu'à la prière de la reine Brunehaut et du roi Théodoric, son petit-fils, il ordonne : 1° qu'aucun roi ou évêque, ou quelque autre personne que ce soit, ne puisse usurper ou s'approprier, sous aucun prétexte, les biens qui ont été appliqués à cet hôpital par Brunehaut ou par Théodoric, ou qui pourront dans la suite lui être donnés par d'autres; 2° qu'à la mort de l'abbé de l'hôpital, on ne pourra en ordonner d'autre que celui que le roi aura nommé du consentement des moines ; 3° que les rois ne pourront jamais recevoir aucun présent pour la nomination de

Colomban que de le montrer adversaire déclaré du souverain Pontife. Il ne l'attaqua pas, comme le prétend l'historien philosophe ; il lui écrivit en ces termes : « On dit qu'Eutychès, Nestorius, Dioscore, anciens hérétiques, comme nous le savons, ont été admis à la communion par Vigile, dans un concile..... Quelques-uns m'écrivent que je dois vous éviter comme tombant dans la secte de Nestorius. Mais moi, ainsi qu'il convient à un disciple de le penser de son maître, j'ai promis pour vous que l'Église romaine ne défend aucun hérétique contre la foi orthodoxe. Ne réveillez pas d'anciennes querelles; s'il y a quelque chose d'incertain, laissez-le au jugement de Dieu. » On voit si saint Colomban a été partisan du schisme dit des *trois chapitres ;* et, comme le prétend M. Ampère, défenseur des évêques que l'Église a condamnés à ce sujet.

cet abbé; 4° qu'on ne pourra le déposer, si ce n'est pour cause de crime, et qu'alors l'évêque d'Autun ne pourra le juger seul, mais qu'il appellera six autres évêques avec lui; 5° que, suivant l'intention des fondateurs, l'abbé lui-même ne pourra être promu à l'épiscopat avant qu'il soit remplacé dans sa charge, de peur qu'il ne détourne les biens de l'hôpital; 6° enfin qu'aucun religieux ne pourra être tiré du monastère pour être fait évêque sans le consentement de l'abbé. Le tout sous la peine suivante : Si quelqu'un des rois, des évêques, des juges ou autres personnes séculières ayant connaissance de cette constitution, ose y donner atteinte, qu'il soit privé de la dignité de sa puissance et de son honneur, et sache qu'il s'est rendu coupable au tribunal de Dieu. Et s'il ne restitue ce qu'il aura méchamment enlevé, ou ne déplore par une digne pénitence ce qu'il aura fait d'illicite, qu'il soit éloigné du très-sacré corps et sang de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, et qu'il demeure assujetti dans l'examen éternel à la sévère vengeance [1].

Le privilége du monastère de Saint-Martin était adressé à l'abbé Lupon, et celui du monastère de Sainte-Marie à l'abbesse Thessalie. Ils sont conçus presque dans les mêmes termes et sous les mêmes peines que celui de l'hôpital, et datés du mois de novembre 602 [2].

Launoy est le seul auteur connu qui ait contesté l'authenticité de ce monument. Sa prédilection pour toutes les opinions téméraires et hétérodoxes rend la chose toute simple. Les PP. bénédictins ont établi, par des preuves sans réplique, que cette pièce est tout entière de saint Grégoire. Les éditeurs parisiens des œuvres de Bossuet en conviennent. En effet, comme l'atteste le P. Mabillon, ce privilége, avec la clause entière, se trouve dans des manuscrits qui remontent pour le moins au neuvième siècle. Au dixième, il en est fait mention dans la vie de saint Hugues, moine d'Autun. Flodoard en parle également [3]. Enfin, dans un privilége de l'église de Beauvais par les évêques de quatre provinces, et confirmé par le consentement de l'empereur Charles, ainsi que le dit Hincmar, se trouvent absolument les mêmes paroles.

[1] L. 13, *Epist.* 8. *Bened.; aliàs*, l. 11, *Epist.* 10. Si quis verò regum, sacerdotum, judicum personarumque secularium, hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reumque se divino judicio de perpetratâ iniquitate cognoscat. Et nisi vel ea quæ ab illo malè ablata sunt restituerit, vel digna pœnitentia illicitè acta defleverit, à sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini nostri redemptoris Jesu Christi alienus fiat, atque in æterno examine districtæ ultioni subjaceat. — [2] L. 13, *Epist.* 9 et 10; *aliàs*, l. 11, *Epist.* 11 et 12. — [3] Œuvres de Bossuet, t. 31, p. 446, édit., Vers. Mabill., *De re diplom.*, l. 2, c. 9.

Mais, dit-on, comment a-t-il pu entrer dans la pensée d'un Pape aussi éclairé et aussi sage de prononcer la déchéance d'un prince pour le seul fait de la violation de quelque privilége ? Le Pape lui-même nous l'explique. La reine Brunehaut et le roi, son petit-fils, l'avaient ainsi demandé. Il le dit et dans le privilége et dans les réponses qu'il écrivit au roi et à la reine. Mabillon observe que le Pape, laissé à lui-même, ne l'aurait pas fait, mais qu'il fallait accorder quelque chose à l'autorité royale, qui demandait à l'Église des peines plus sévères contre les violateurs de ses donations.

On dit : Cette formule n'est qu'une imprécation. On le dit, sans doute. Mais la fin pour laquelle ce privilége fut demandé et accordé suppose nécessairement le contraire. Le roi et la reine voulaient rendre leurs donations inviolables ; c'est pour cela qu'ils s'adressent au Pape, c'est pour cela qu'ils lui demandent cette clause. Pour la sûreté des lieux dont nous a écrit Votre Excellence, dit le Pape à la reine, nous nous sommes empressé de porter les sanctions qu'elle a souhaitées. S'il ne s'agissait que d'une imprécation, d'une vaine menace, telle que chaque particulier peut en mettre dans son testament, que pouvait-elle pour la sûreté d'aucun lieu? quel besoin le roi et la reine avaient-ils d'envoyer une ambassade à Rome pour demander au Pape une vaine formule ? ne pouvaient-ils pas eux-mêmes mettre dans un privilége civil des imprécations plus terribles encore ? Non, à moins de supposer que ni le roi, ni la reine, ni le Pape n'avaient le sens commun, il faut croire qu'ils voyaient dans tout ceci la légitime sanction d'une autorité supérieure.

C'est d'ailleurs le sens naturel que présente la clause. Elle a deux parties distinctes. La première prononce la peine de déchéance contre tout roi, évêque, juge ou autre personne séculière qui, sciemment, donnerait atteinte à cette constitution ; la seconde excommunie celle de ces mêmes personnes qui ne restituerait pas le bien qu'elle aurait enlevé à ces monastères privilégiés. Il y a distinction pour les délits et les peines, mais point pour les personnes. Le roi et le juge sont soumis à la déchéance et à l'excommunication, tout comme l'évêque et le prêtre.

Pour bien apprécier des actes de cette nature, il faut se reporter au temps où ils ont eu lieu. Les rois du sixième et du septième siècle ne se respectaient guère les uns les autres, et les peuples ne respectaient guère plus les rois. Nous en avons vu, nous en verrons encore de tristes exemples. Malgré leurs liens de parenté, les jeunes rois Clotaire, Théodebert et Théodoric se faisaient la guerre et cherchaient à se détruire. Nous avons entendu les Francs d'Austrasie dire au roi Gontram : La hache qui a plongé dans la tête de tes frères subsiste

encore; elle pourfendra plus vite encore la tienne. Nous avons vu ce bon roi prier le peuple à l'église de ne pas le tuer comme ils avaient fait de ses frères [1]. Or, dans un pareil état de choses, n'était-ce pas un bonheur pour les rois et les peuples que Dieu eût établi une autorité spirituelle, respectée des peuples et des rois, devant laquelle leurs différends pussent se terminer d'une manière plus pacifique ? Au fond, c'est ce que demandaient Brunehaut et Théodoric, et ce que le pape saint Grégoire leur accordait. Et de fait, à mesure que nous verrons la conscience des peuples et des rois porter leurs différends à ce tribunal spirituel, nous verrons diminuer et les meurtres des rois et les guerres civiles, c'est-à-dire les meurtres des peuples.

Les ambassadeurs de Brunehaut et de Théodoric devaient encore de vive voix traiter avec le Pape d'une affaire secrète : c'était de négocier un traité d'alliance entre l'empereur et les Francs, pour résister aux Avares, qui menaçaient à la fois et l'empire et les Gaules. Les Avares étaient une nation scythique. Pour échapper à la domination des Turcs, devenus très-puissants vers les frontières de la Chine, ils avaient quitté l'Asie centrale et s'étaient jetés en Europe. Leur chef portait le titre de khakan, contracté par les modernes en celui de khan. Le Pape promit de faire son possible; mais il n'en eut pas le temps ; car, au même mois de novembre 602, où il écrivit ces lettres, l'empereur de Constantinople perdit et l'empire et la vie.

Grand capitaine avant de régner, Maurice fut un prince médiocre. Nous avons vu ses peuples d'Occident préférer la domination des Barbares à l'administration tyrannique de ses gouverneurs. Le saint pape Grégoire en fit des plaintes, en avertissant que la Providence ne laisserait point impunies de pareilles choses. Ses avis ne furent point écoutés: on le regarda comme un homme qui n'entendait rien au gouvernement. Ses nonces à la cour impériale se virent traités à la fin avec si peu d'égards, que nul n'osa plus en faire l'office, et, dans les dernières années, le Siége apostolique n'y eut point de représentant. Cependant le saint Pontife recommandait au nouveau patriarche d'Antioche, Anastase le Jeune, de prier sans cesse pour la vie de l'empereur et pour sa famille. Il semblait prévoir quelque catastrophe [2].

Cette catastrophe fut sanglante. Maurice la provoqua par son avarice. Comme particulier, il était charitable, du moins d'une charité intermittente; mais comme empereur, il était d'une avarice aveugle.

[1] Greg. Tur., l. 7, c. 8 et 14. — [2] L. 9, *Epist.* 49.

Priscus, son meilleur général, ayant fait un butin considérable, au lieu de le distribuer à son armée, suivant la coutume, en destina une partie à l'empereur, une autre à son fils aîné et le reste aux autres enfants du prince. Maurice en fut si content, qu'il fit rendre des actions de grâces dans la principale église de Constantinople, et prier Dieu de lui accorder des trophées encore plus illustres. Mais l'armée, déçue dans son attente, se mutina, et le général eut bien de la peine à l'apaiser [1]. Priscus ayant été remplacé par un frère de l'empereur, nommé Pierre, qui se montra peu capable, reçut de nouveau le commandement de l'armée du Danube. Le khan des Avares assiégeait la ville de Tomi : Priscus marcha au secours de la ville. Le siége fut long. Aux fêtes de Pâques 600, les Romains souffraient de la disette dans leur camp. Le chef des Avares, l'ayant su, offrit à Priscus des vivres. On prit des sûretés de part et d'autre, et on conclut une trêve de cinq jours. Aussitôt, à leur grand étonnement, les Romains virent arriver quatre cents voitures chargées de comestibles. Le quatrième jour seulement, le chef des Barbares pria le général de lui envoyer des épices et des aromates. Les Romains et les Avares passèrent ainsi les fêtes de Pâques dans la paix et dans la joie, confondus sous les mêmes tentes [2].

Cependant Maurice envoyait le général Comentiole avec une nouvelle armée. Le khakan quitta Tomi pour marcher à sa rencontre. Comentiole lui envoya de nuit un messager secret, dit à ses troupes de prendre les armes, mais de manière à leur faire penser que ce n'était que pour une revue. Le lendemain, à leur grande surprise, elles virent arriver l'ennemi en bon ordre. Elles formèrent leurs rangs en tumulte. Comentiole augmente la confusion en changeant à tous moments l'ordre de bataille. Il ordonne secrètement à l'aile droite de s'enfuir ; il en donne à la fin lui-même l'exemple et s'en revient à la cour de Constantinople. L'armée romaine, ainsi abandonnée et trahie par son chef, se sauve en déroute, et, à l'exception d'un petit nombre, finit par être prise ou tuée [3]. La nouvelle de ce désastre répandit à Constantinople une si grande terreur, que l'on parlait d'abandonner la ville et de se retirer à Chalcédoine, pour mettre le Bosphore entre les Romains et les Avares. Le sénat pressa Maurice de traiter avec le khakan, pour sauver du moins la capitale. Pendant onze jours, le khakan refusa d'écouter l'ambassadeur, répétant sans cesse cette parole : Que Dieu juge entre Maurice et le khakan, entre les Avares et les Romains, accusant l'empereur d'avoir rompu la

[1] Theoph. *Simoc.*, l. 6, c. 7 et 8. — [2] *Ibid.*, l. 7, c. 13. — [3] *Ibid.*, c. 13 et 14.

paix. Ce que l'historien Théophylacte, qui vivait dans ce temps, confesse être véritable [1].

Le douzième jour, le khakan proposa lui-même de rendre les douze mille prisonniers pour une pièce d'or par tête; Maurice s'y refusa. Le khan rabattit la moitié de la somme. Maurice s'y refusa encore. Le khan se réduisit à quatre siliques par tête, ce qui ne faisait pour chacun que quarante sous de notre monnaie; Maurice s'y refusa encore. Alors le khan, outré de colère, fit égorger tous les prisonniers, au nombre de douze mille. Après quoi la paix fut conclue, à la condition que les Romains, c'est-à-dire les Grecs, ajouteraient encore cinquante mille pièces d'or au tribut annuel qu'ils payaient aux Avares, et que le Danube serait la limite des deux États. Ainsi, le même empereur, qui, par avarice, refusa vingt-sept mille francs pour douze mille soldats trahis par leur général, accordait à l'ennemi une augmentation de près d'un million de tribut annuel. Cette inhumanité excita contre lui une haine générale. Quelques-uns supposèrent même que c'était par son ordre secret que Comentiole avait livré ses troupes aux Barbares pour les punir de quelques mutineries précédentes. Et l'empereur donna quelque sujet de le croire, puisque, Comentiole étant accusé en plein sénat par les officiers de l'armée, entre lesquels se trouvait le centurion Phocas, il mit tout en œuvre pour étouffer l'affaire [2].

L'an 601, Maurice rompit la paix avec les Avares, et envoya Comentiole avec une nouvelle armée pour soutenir Priscus. Comentiole resta dans l'inaction, sous prétexte de maladie. Priscus battit les Avares cinq fois, et leur fit une multitude de prisonniers. Ces victoires réveillèrent Comentiole. Voulant se distinguer à son tour, il s'engagea imprudemment dans des lieux difficiles, où il perdit une grande partie de son armée, après quoi il se retira de nouveau à la cour [3]. Priscus s'était rendu redoutable aux Avares; il était estimé des troupes. L'an 602, l'empereur lui en ôta le commandement, et le donna à son propre frère, qui ne s'était fait connaître que par de mauvais succès. Après une campagne insignifiante, l'empereur, toujours par avarice, envoya ordre à son frère de faire passer l'hiver à son armée au delà du Danube, en pays ennemi. Pierre pressentit aussitôt les suites de pareils ordres. Il appela un des plus sages officiers, et lui dit avec l'accent du désespoir : De deux côtés il y a péril; il est difficile d'exécuter les ordres de l'empereur, il est impossible de lui résister. L'amour de l'argent ne produit rien de bon;

[1] Theoph. *Simoc.*, l. 7, c. 15. — [2] Theophan., p. 186 et 7; *aliàs* 234 et 5. Theophyl., l. 8, c. 1. — [3] *Ibid.*, l. 8, c. 2, 3, 4.

l'avarice est la source de tous les maux. C'est la maladie de l'empereur ; il y perdra la vie. Ce jour sera pour les Romains le commencement de bien des calamités. Je le sais, et je m'y attends. Il parlait ainsi, le visage inondé de larmes. Et de fait, les soldats ayant appris les ordres de l'empereur et la résolution de son frère à les exécuter, se révoltent ouvertement et choisissent pour les commander le centurion Phocas : ils l'élèvent sur un bouclier et le proclament général [1].

A cette nouvelle, Maurice dissimula d'abord ; mais bientôt, apprenant que Phocas marchait sur Constantinople, il lui envoya des députés. Phocas n'en devint que plus insolent et ne fit point de réponse. Théodose, fils aîné de l'empereur, avec le patrice Germain, dont il avait épousé la fille, s'amusait tranquillement à la chasse dans les environs de la capitale, quand une députation de l'armée lui présenta une lettre par laquelle on le priait ou bien de prendre lui-même l'empire, ou bien de le céder à son beau-père Germain, attendu que l'armée ne supporterait plus le commandement de Maurice. Théodose était déjà associé à l'empire. Maurice le rappela aussitôt à Constantinople, et, le jour suivant, accusa Germain d'être la cause de tous ces maux. Comme Germain s'en défendait, il lui dit : Pas tant de discours, rien n'est plus doux que de mourir par le glaive. Le jeune Théodose, touché de compassion pour son beau-père, lui dit à l'oreille : Sauvez-vous, ou bien vous êtes mort. Maurice, s'en étant aperçu, donna des coups de bâton à son fils pour avoir révélé son secret. Germain s'était réfugié dans la grande église. L'empereur envoie pour l'en tirer. Mais le peuple s'ameute dans toute la ville ; il dit des injures à l'empereur et met le feu au palais d'un de ses confidents, le préfet du prétoire. Alors, au milieu de la nuit, Maurice dépose la pourpre impériale, revêt un habit de particulier, court au rivage et se jette dans une barque avec sa femme, ses enfants et ce qu'il peut emporter de trésors. Une tempête le fit échouer à six lieues de Constantinople, près de l'église de Saint-Autonome, du côté de Nicomédie. De là il envoya son fils Théodose vers le roi des Perses, Chosroès, pour réclamer le même service qu'il lui avait rendu [2].

Cependant Germain sollicita la faveur du peuple pour être fait empereur : n'y ayant pas réussi, il se joignit au parti de Phocas. Arrivé à l'Hebdomon, faubourg de Constantinople où l'on couronnait les empereurs, Phocas envoya un de ses secrétaires, avec un ordre adressé au patriarche, au sénat et au peuple, de se rendre auprès de

[1] Théophyl., l. 8, c. 7. — [2] *Ibid.*, c. 9.

lui. Le secrétaire assemble toute la ville dans la grande église de Sainte-Sophie, et, du haut de la tribune, il fait la lecture de l'ordre de Phocas. Aussitôt tous obéissent, accourent à l'Hebdomon, et invitent Phocas à se revêtir de la pourpre. Mais Phocas, par une feinte générosité, offrait la couronne à Germain, et Germain, par une modestie aussi sincère, la remettait à Phocas. Le peuple mit fin à la contestation en proclamant Phocas empereur; et le patriarche Cyriaque, après lui avoir fait promettre de conserver la foi orthodoxe et la paix de l'Église, lui met la couronne sur la tête dans l'église de Saint-Jean-Baptiste. C'était le 23 novembre 602 [1]. Jusque-là, comme il n'y avait ni loi ni règle certaine pour l'élection ou la succession des empereurs, l'élection de Phocas par l'armée, le sénat, le peuple et le patriarche, ne présente peut-être pas plus d'irrégularité que beaucoup d'autres.

Deux jours après, qui était un dimanche, le nouvel empereur entra dans Constantinople comme en triomphe; il marche au palais dans un char attelé de quatre chevaux blancs, au milieu des acclamations du peuple, parmi lequel il répand une pluie d'or et d'argent. Le cinquième jour depuis son arrivée, il couronna sa femme Léontie, et la déclara Auguste. Mais les deux factions des Bleus et des Verts se disputèrent la place qu'elles voulaient occuper à cette fête pour honorer la nouvelle impératrice. L'empereur envoya un officier pour les mettre d'accord. Dans la chaleur de la dispute, le chef des Bleus dit à l'officier : Retirez-vous, connaissez mieux l'état des choses; Maurice n'est pas mort. Cette parole fut un arrêt de mort pour l'infortuné Maurice. Phocas ordonna aussitôt de l'amener à Chalcédoine et de l'y faire mourir avec sa famille. Traîné au bord du rivage, d'où il apercevait les tours de son palais, Maurice vit donc trancher la tête à ses cinq fils, Tibère, Pierre, Paul, Justin, Justinien; il répétait à chaque coup ces paroles du psaume : Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables. Enfin il eut lui-même la tête tranchée. On dit que la nourrice du plus jeune de ses fils, voulant le sauver et lui substituer le sien, Maurice l'empêcha et découvrit son fils aux meurtriers. Il mourut ainsi le 27 novembre 602, âgé de soixante-trois ans, après en avoir régné vingt et quelques mois [2].

On fit mourir avec lui son frère et plusieurs autres personnes considérables. On jeta les corps dans la mer; mais les têtes furent portées à Constantinople et exposées dans une place près de la ville. Théodose, fils aîné de Maurice, fut aussi pris quelque temps après et mis à mort. L'Église honore, entre les saintes, Sopatra, fille de

[1] *Theophyl.*, l. 8, c. 10. Theophan., p. 193. — [2] *Theophyl.*, l. 8, c. 10 et 11.

Maurice; et sa sœur Damiène se retira à Jérusalem, où elle fut abbesse, et passa saintement sa vie avec une de ses nièces.

L'image de l'empereur Phocas et celle de l'impératrice Léontie furent apportées à Rome le 25 avril 603. Le clergé et le sénat leur firent des acclamations ordinaires, et saint Grégoire les fit mettre dans l'oratoire de Saint-Césaire, au palais. Au mois de juin suivant, il écrivit à l'empereur Phocas en ces termes :

Gloire à Dieu dans les hauteurs, à lui qui, comme il est écrit, change les temps et transfère les royaumes, et qui a fait voir à tous ce qu'il dit par son prophète : Que le Très-Haut domine sur l'empire des hommes, et qu'il le donne à qui il lui plaît. C'est dans l'incompréhensible dispensation du Tout-Puissant que les vicissitudes de la vie mortelle ont leur cause. Quand il faut punir les péchés du grand nombre, il en suscite un dont la dureté les accable; c'est ce que nous avons longtemps éprouvé dans notre affliction. D'autres fois, quand il veut consoler les cœurs abattus de la multitude, il en élève un autre dont la miséricorde les remplit de joie ; c'est ce que nous espérons de votre piété. Que les cieux se réjouissent et que la terre tressaille, et que les actes de votre bonté rendent l'allégresse à tout le peuple de la république, jusqu'ici profondément affligé ! Que votre domination abatte l'orgueil des ennemis. Que votre miséricorde relève les cœurs brisés de vos sujets. Que la force d'en haut vous rende terrible aux premiers, et la piété débonnaire aux seconds. Que de votre temps la république soit tranquille, et qu'on ne voie plus, sous le nom d'affaires, le brigandage de la paix. Qu'il n'y ait plus de testaments suggérés par l'artifice, ni de donations extorquées par la violence. Que chacun jouisse paisiblement de son bien et de sa liberté. Car il y a cette différence entre les rois des nations et les empereurs de la république, que les rois des nations commandent à des esclaves, et les empereurs de la république à des hommes libres[1]. Mais nous dirons ceci mieux en priant. Que Dieu, par sa grâce, dirige votre cœur dans toutes ses pensées et ses œuvres, et que son Esprit-Saint vous porte à tout ce qui est de la justice et de la clémence, afin qu'après vous être illustré par là sur la terre, vous parveniez après un long règne au royaume du ciel[2].

[1] Quiescat felicissimis temporibus vestris universa respublica, prolata sub causarum imagine præda pacis. Cessent testamentorum insidiæ, donationum gratiæ violenter exactæ. Redeat cunctis in rebus propriis secura possessio, ut sine timore habere se gaudeant quæ non sunt eis fraudibus acquisita. Reformetur jàm singulis sub jugo imperii pii libertas sua. Hoc namque inter reges gentium et reipublicæ imperatores distat, quod reges gentium domini servorum sunt, imperatores verò reipublicæ, domini liberorum. — [2] L. 13, *Epist.* 31, edit Benedictinorum.

C'est ainsi que le chef de l'Église universelle, le chef de l'univers chrétien juge l'empereur qui n'est plus, et admoneste celui qui le remplace.

Quelque temps après, le nouvel empereur de Constantinople lui ayant écrit qu'il s'étonnait de n'avoir point trouvé à la cour impériale de nonce de sa part, saint Grégoire répondit : Ce n'est pas l'effet de ma négligence, mais d'une dure nécessité. Tous les ministres de notre Église fuyaient avec terreur une si rude domination ; en sorte qu'il n'était pas possible d'en obliger aucun d'aller à Constantinople pour demeurer dans le palais. Il lui recommande le diacre Boniface, qu'il lui envoie, et lui demande instamment du secours contre les Lombards, qui nous tourmentent, dit-il, depuis trente-cinq ans, au delà de ce qu'on peut exprimer. Il écrivit aussi à l'impératrice Léontie, l'exhortant à imiter sainte Pulchérie et sainte Hélène, et à prendre la protection de l'Église de saint Pierre. Enfin il écrivit au patriarche, pour lui recommander le diacre Boniface ; mais il n'oublie pas de l'exhorter à renoncer au titre superbe d'évêque œcuménique[1].

Le chef de l'Église voyait encore autre chose à blâmer dans les empereurs de Constantinople, en particulier dans Maurice. Comme l'Église romaine est la maîtresse et la règle de tous les peuples chrétiens, c'est sur sa liberté que s'appuie la leur : son asservissement à une puissance temporelle entraînerait plus ou moins leur servitude. Or, jusqu'à l'invasion de l'Italie par les Goths, on ne voit pas que nul empereur eût gêné l'élection du Pontife romain. Le roi des Ostrogoths, Théodoric, après qu'il eut laissé mourir ou fait mourir en prison le pape Jean, fut le premier qui s'arrogea l'élection du Pape. Le clergé de Rome résista longtemps. Toutefois, comme le sujet désigné par le roi en était digne sous tous les rapports, il consentit enfin, pour éviter de plus grands malheurs. Cette usurpation tyrannique du roi goth fut imitée par les empereurs grecs. Devenus maîtres de Rome, il fallut leur permis pour introniser le nouveau pontife. L'avarice se joignant à la tyrannie, cette permission ne se donnait point sans argent. Justinien fit un tarif à cet égard pour les principaux évêchés de l'empire. Voici donc les plaintes que fait le pape saint Grégoire en parlant de la simonie :

« C'est cette hérésie qui tenta de corrompre les éléments de l'Église naissante, et apparut la première des hérésies. Quoique condamnée dès lors, cette exécrable erreur n'en a pas moins reproduit plus tard dans l'Église son germe pestilentiel. C'est surtout dans nos temps qu'elle a mis en œuvre tout le venin de sa malice, et, par la

[1] L. 13, *Epist.* 38, 39 et 40.

contagion du schisme, troublé la paix de toute l'Église. Elle a soulevé contre l'Église de Dieu, non-seulement la multitude innombrable du peuple, mais encore la puissance royale, si royale on peut l'appeler. Car nulle raison ne permet de compter parmi les rois celui qui détruit l'empire plus qu'il ne le gouverne, et qui sépare de la société du Christ tous ceux qu'il peut associer à sa propre perversité; celui qui, séduit par la passion d'un lucre infâme, cherche à emmener captive l'épouse du Christ, et, par une audace téméraire, prétend rendre inutile le mystère de la passion du Seigneur. Car cette même Église que, rachetée de son sang, notre Sauveur a voulu qui fût libre, celui-là, outre-passant les droits de la puissance royale, s'efforce de la rendre esclave. Qu'il vaudrait bien mieux la reconnaître pour sa maîtresse, et, à l'exemple des princes religieux, lui faire hommage de son dévouement, sans élever le faste de la domination contre Dieu, dont il a reçu le domaine de sa puissance! Car c'est lui qui dit: *C'est par moi que les rois règnent*. Mais, aveuglé par une ambition démesurée, méconnaissant, comme on voit, le bienfait divin, fastueux contre Dieu même, il outre-passe, au mépris de toute crainte religieuse, les bornes qu'ont fixées nos pères, et déchaîne contre la vérité catholique la fureur de sa tyrannie. Son extravagante témérité en est venue au point de s'arroger la tête de toutes les églises, l'Église romaine, et d'usurper une puissance terrestre sur la maîtresse des nations: ce qu'a défendu absolument Celui qui l'a spécialement commise au bienheureux apôtre Pierre, disant: C'est à toi que je donnerai mon Église [1]. »

La guerre s'était renouvelée en Italie entre les Romains et les Lombards, qui faisaient cause commune avec les Avares et les Esclavons. Et, au mois de novembre 603, ils avaient fait une trêve jusqu'au 1er d'avril 605. Quelque temps après, le Pape reçut des lettres de la reine Théodelinde, par lesquelles elle lui faisait part de la naissance et du baptême de son fils Adaloalde. Elle l'avait fait bap-

1 « Hæc est, inquam, hæresis, quæ ipsa nascentis Ecclesiæ rudimenta tentavit, et ante alias hæreses prima apparuit. Cujus erroris vesania licèt ex tunc damnata fuerit, posteà tamen in Ecclesià germine pestifero pullulavit. Nostris verò maximè temporibus malitiæ suæ virus exercuit, et totius Ecclesiæ pacem schismaticà infestatione turbavit. Concitavit enim adversus Ecclesiam Dei, non solùm innumerabilem populi multitudinem, verumtamen regiam, si fas est dicere, potestatem. Nulla enim ratio sinit, ut inter reges habeatur qui destruit potiùs quam regat imperium, et quotcunque habere potest perversitatis suæ socios, eos à consortio Christi efficit alienos; qui turpissimi lucri cupiditate illectus, sponsam Christi captivam cupit abducere, et passionis Dominicæ sacramentum ausu temerario contendit evacuare. Ecclesiam quippe, quam sui sanguinis pretio redemptam Salvator noster voluit esse liberam, hanc iste, potestatis regiæ jura transcen-

tiser dans l'église de Saint-Jean de Modèce, le jour de Pâques, 7e d'avril de la même année 603, et lui avait donné pour parrain l'abbé Second, dont elle honorait la piété. Elle envoyait au Pape quelques écrits qu'avait faits cet abbé sur le cinquième concile, et le priait d'y répondre.

Saint Grégoire la félicite d'avoir fait baptiser dans l'Église catholique ce petit prince destiné à régner sur les Lombards. Quant aux écrits de Second, il s'excuse d'y répondre sur le moment, à cause de sa maladie. Je suis tellement affligé de la goutte, dit-il, que je ne puis même parler, comme l'ont vu vos ambassadeurs. Ils m'ont trouvé malade en arrivant, et en partant ils m'ont laissé dans un péril extrême. Si Dieu me rend la santé, je répondrai exactement à tout ce que m'a écrit mon bien-aimé fils. En attendant, je vous envoie le concile qui fut tenu du temps de l'empereur Justinien, afin qu'en le lisant il puisse reconnaître la fausseté de tout ce qu'il a ouï dire contre le Saint-Siége et contre l'Église catholique. Dieu nous garde de recevoir les sentiments d'aucun hérétique, ou de nous écarter en quoi que ce soit de la lettre de saint Léon et des quatre conciles. J'envoie à notre excellentissime fils, le roi Adaloalde, une croix avec du bois de la sainte croix du Seigneur, et un évangile dans une boîte de Perse ; et à ma fille, sa sœur, trois bagues, que je vous prie de leur donner de votre main, afin que notre charité leur soit plus agréable. Nous vous prions aussi, en vous saluant tous deux avec une affection paternelle, de rendre grâces pour nous à notre excellentissime fils, le roi, votre époux, de la paix qu'il a faite, et de l'exciter à la conserver, comme vous avez coutume de faire ; afin que, parmi le grand nombre de bonnes œuvres que vous faites, vous soyez encore récompensée devant Dieu d'avoir sauvé un peuple innocent, qui pouvait périr en cas d'hostilité. Cette lettre, que l'on croit du mois de janvier 604, fut une des dernières du saint pape Grégoire. Car il mourut deux mois après [1].

dens facere conatur ancillam. Quantò meliùs foret sibi, dominam suam esse agnoscere, eique, religiosorum principum exemplo, devotionis obsequium exhibere ; nec contra Deum fastum extendere dominationis, à quo suæ dominium acceperit potestatis. Ipse enim est qui ait : *Per me reges regnant.* Sed immensæ cæcatus cupiditatis caligine, et divino, ut patet, ingratus beneficio, et contra Deum fastuosus, terminos quos posuerunt patres nostri, contempto divino timore, transgreditur, et contra catholicam veritatem suæ furore tyrannidis efferatur. In tantam autem suæ temeritatem extendit vesaniæ, ut caput omnium ecclesiarum, Romanam Ecclesiam sibi vindicet, et in dominâ gentium terrenæ jus potestatis usurpet : quod omninò fieri prohibuit, qui hanc beato Petro specialiter commisit, dicens : « *Tibi dabo Ecclesiam meam. Exposit. in* 5 *psalm. pœnit.*, n. 13, col. 518, t. 3, part, 2, edit. Bened. — [1] L. 13, *Epist.* 12.

Son ami, saint Léandre, archevêque de Séville et apôtre des Visigoths, était mort dès le 27 février 596. Le roi Reccarède l'avait suivi l'an 601, la quinzième année de son règne. Pour finir saintement sa vie, après un règne paisible et glorieux, il fit sa confession publique en esprit de pénitence. C'est ainsi qu'en parle saint Isidore, qui venait de succéder à saint Léandre, son frère, dans le siége de Séville. Le roi Reccarède eut pour successeur son frère Liuba, qui, bien que jeune, promettait beaucoup par son beau naturel. Mais il ne régna que deux ans, et Vitéric, s'étant révolté, le dépouilla du royaume, lui coupa la main droite et le fit mourir à l'âge de vingt-deux ans [1].

Un autre ami et disciple de saint Grégoire, saint Augustin, apôtre des Anglais, mourut le 26 mai 605. Craignant pour son église naissante de Cantorbéry, si elle demeurait un moment sans pasteur, il s'était donné un successeur avant sa mort. Ce fut Laurent, un des premiers compagnons de son expédition apostolique. Son corps fut déposé à l'écart jusqu'à l'entière construction de l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, que le roi saint Éthelbert faisait bâtir hors des murs de la ville pour servir de sépulture aux rois et aux archevêques. Il fut enterré dans la galerie du septentrion et on mit sur son tombeau l'épitaphe suivante : Ici repose le seigneur Augustin, premier archevêque de Doroverne, qui, ayant été envoyé par le bienheureux Grégoire, Pontife de Rome, et soutenu de Dieu par l'opération des miracles, convertit le roi Éthelbert et son peuple, du culte des idoles à la foi du Christ, et, ayant achevé en paix les jours de son ministère, décéda le septième des calendes de juin, sous le règne du même roi [2].

Le pape saint Grégoire lui-même avait, de deux mois, précédé au ciel son ami saint Augustin; car il mourut, consumé de travaux et d'infirmités, le 12 mars de la même année 604, vers la soixante-quatrième année de son âge, et après avoir occupé le Siége de saint Pierre treize ans six mois et dix jours. Avant sa mort, il donna plusieurs fonds de terre pour entretenir le luminaire dans l'église de Saint-Paul; et on lit encore, sur un marbre de cette église, l'acte de donation, qui est daté du 25 janvier 604. Saint Grégoire fut inhumé dans la basilique de Saint-Pierre, devant une salle où étaient enterrés saint Léon et quelques autres Papes. On conserva son pallium, sa ceinture et le reliquaire qu'il portait au cou; ce reliquaire, que l'on croit avoir été la croix pectorale, était d'argent et fort mince. Il s'était fait peindre dans le monastère de Saint-André, avec son père

[1] Isid., *Chron.* — [2] Bed., l. 2, c. 3.

Gordien et sa mère Silvie. On voyait d'un côté saint Pierre assis, qui tenait par la main Gordien debout, revêtu d'une chasuble couleur de châtaigne, avec une dalmatique par-dessous. Il était de grande taille, le visage long, d'une physionomie grave, la barbe médiocre, les cheveux épais. De l'autre côté, était Silvie assise ; un voile blanc la couvrait, prenant depuis l'épaule droite et enveloppant le côté gauche, où la main était arrêtée sous le manteau; par-dessous, elle portait une grande tunique d'un blanc moins vif. Elle avait le visage rond, et, dans sa vieillesse, des restes d'une grande beauté. Sur sa tête était une mitre de femme. Elle étendait deux doigts de la main droite, comme pour faire sur elle le signe de la croix, et, de la main gauche, elle tenait un psautier ouvert. Dans un autre endroit du monastère, saint Grégoire était peint de la main du même maître. Il était de belle taille; son visage tenait de la longueur du père et de la rondeur de la mère, la barbe était médiocre, les cheveux assez noirs et frisés; chauve sur le devant, avec deux petits toupets; la couronne grande. Il avait un beau front, la physionomie noble et douce, les mains belles ; son habit était, comme celui de son père, une chasuble couleur de châtaigne sur une dalmatique, mais il portait de plus le pallium entortillé simplement autour des épaules et pendant sur le côté. De la main gauche il tenait l'évangile, et de la droite il faisait le signe de la croix. Saint Grégoire s'était ainsi fait peindre dans son monastère, pour retenir les moines dans la ferveur de l'observance par la vue de son image. On voyait encore ces peintures au neuvième siècle, lorsque Jean, diacre, biographe de saint Grégoire, en fit la description exacte. Il témoigne aussi que l'on avait coutume de peindre le Saint-Esprit, en forme de colombe, sur la tête de saint Grégoire écrivant [1].

Plus occupé à faire des choses que des phrases, à ranger à l'ordre les évêques et les églises, les rois et les peuples, que des mots et des syllabes, le pape saint Grégoire le Grand négligeait un peu les règles grammaticales, du moins dans ses commentaires sur l'Écriture, jugeant indigne, disait-il, d'astreindre les oracles du Ciel aux règles du grammairien Donat. A cela près, sa manière d'écrire, surtout dans ses lettres, est naturelle, solide et pleine à la fois d'énergie, de tact et de sentiments nobles. Ces lettres peuvent être regardées comme un code pratique de gouvernement chrétien et sacerdotal.

Les Grecs et les Latins célèbrent avec une égale vénération la mémoire de ce grand Pape, dont les reliques se conservent dans l'église du Vatican. En Angleterre, le concile de Clif, tenu en 747, ordonna

[1] *Vit. S. Greg.* auct. Joan., diac., t. 4, edit. Bened.

à tous les monastères du pays de fêter le jour auquel l'Église honore saint Grégoire. La fête devint d'obligation pour tout le royaume, en vertu d'une ordonnance portée en 1222, par le concile d'Oxford, et cette ordonnance a été observée jusqu'à la prétendue réforme. Puisse la nation anglaise revenir tout entière à la foi et au culte de son apôtre !

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE ET SOMMAIRES

DU NEUVIÈME VOLUME

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

DE L'AN 519 A L'AN 536 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Autorité du Pape en Orient.— Grand nombre de saints dans la Grande-Bretagne et dans l'Irlande. — Une foule d'illustres Arabes souffrent la mort pour Jésus-Christ dans l'Arabie Heureuse. — L'Église respire en Afrique. — Ouvrages et martyre de Boëce, — Législation de Justinien, qui l'énerve par son exemple et ses variations. — Saint-Benoît : sa législation plus parfaite que celle de Justinien.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

DE L'AN 536 A L'AN 574 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Le vieux monde s'écroule tout à fait en Occident, avec la vieille Rome, sous les coups de Totila; le monde nouveau s'y forme et s'y propage par l'Église romaine et les moines, entre autres par le consul romain Cassiodore, l'un d'eux. — Justinien et les Grecs, par leur manie incurable d'innover et de brouiller, entravent l'Occident dans sa régénération, et préparent l'Orient à une irremédiable décadence.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

DE L'AN 574 A L'AN 590 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Commencements de saint Grégoire le Grand. — Conversion des Visigoths d'Espagne. — État de la religion parmi les Francs des Gaules, où fleurit saint Grégoire de Tours.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

DE L'AN 590 A L'AN 604 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Pontificat du pape saint Grégoire le Grand, l'apôtre et le civilisateur de la nation anglaise.

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

CORBEIL, typogr. et stér. de CRÉTÉ.



